

repères et références statistiques

sur les enseignements,
la formation et la recherche

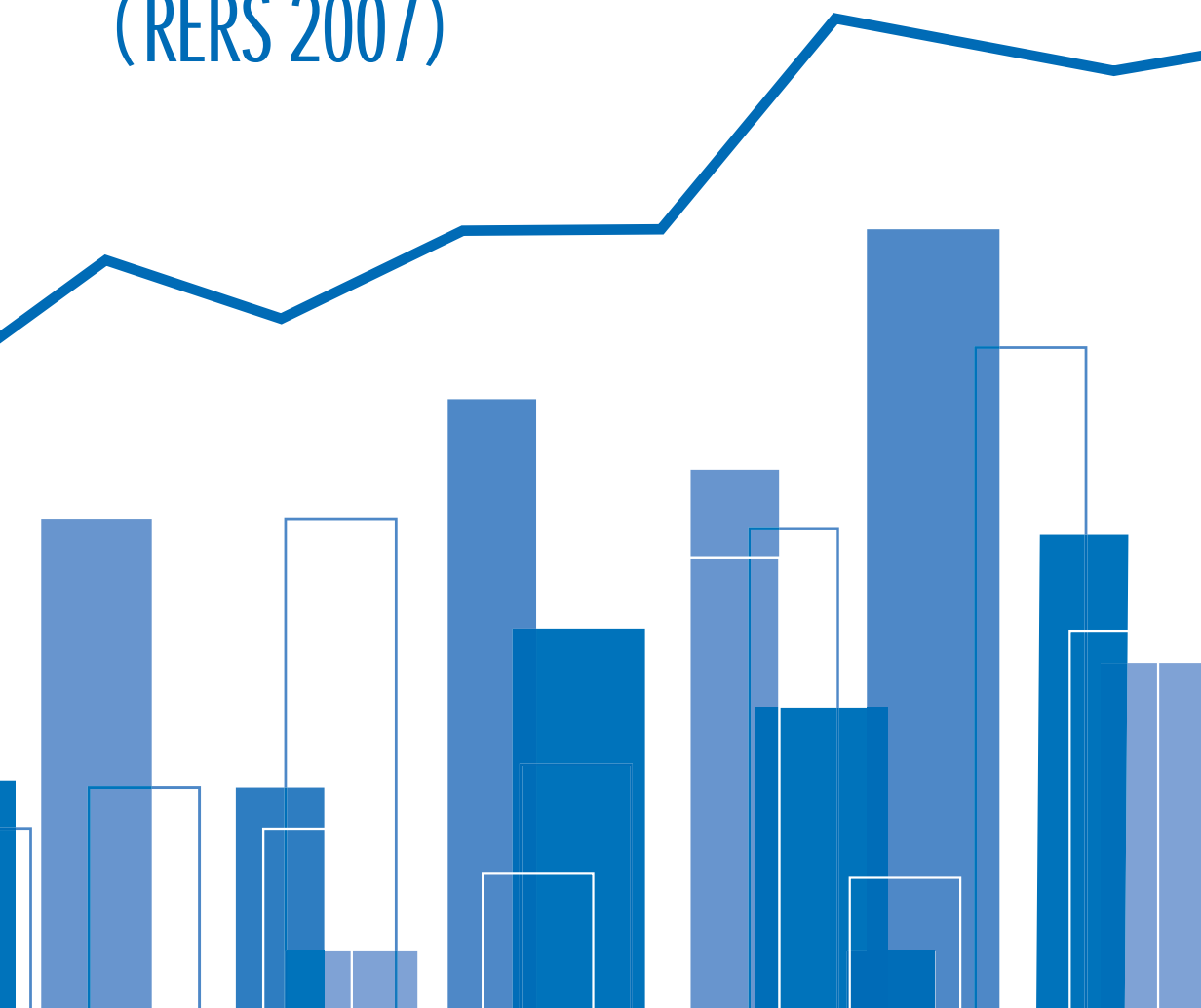
[RERS 2007]



repères et références statistiques

sur les enseignements,
la formation et la recherche

(RERS 2007)



Notes de lectures

Signes conventionnels utilisés

- Pas d'effectif
- ε Résultat très petit mais non nul
- ns Résultat non significatif
- ... Information non disponible
- (blanc) Aucun résultat ne peut être inscrit

Champ géographique

Départements d'outre-mer (DOM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

Collectivités d'outre-mer (COM) : Mayotte, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna.

Territoires d'outre-mer (TOM) : Terres australes et antarctiques françaises (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul, Nouvelle-Amsterdam).

La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de "collectivité spécifique".

(Loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003).

Le terme "France entière" regroupe la métropole, les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie.

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche - édition 2007

Directeur de la publication

Daniel Vitry

Rédacteur en chef

Fabienne Rosenwald

Secrétaire de rédaction

Marc Saillard

Maquette

Marianne Chauveau

Impression

Imprimerie moderne de l'Est

Auteurs

François Ancel

Joël Bouvier

Michel Braxmeyer

Nicole Braxmeyer

Agnès Brun

Chantal Brutel

Ghislaine Calvarin

Emmanuelle Coppin

Caroline Coudrin

Sophie Cristofoli

Laurent Davezies

Catherine David

Florence Defresne

Aurélié Demongeot

Brigitte Dethare

Séverine Dos Santos

Sébastien Durier

Paul Esquieu

Édouard Fabre

Jérôme Fabre

Laure Ferrait

Yves Frydel

Patricia Ganem

Joëlle Grille

Nathalie Guignon

Marine Guillerm

Rodolphe Houllé

Michèle Jacquot

Christophe Jagers

Marie-Laurence Jaspard

Martine Jeljoul

Sylvie Kleinholt

Barbara Laban

Annie Le Roux

Carine Lhoste

Alain Lopes

Claude Malègue

Annick Marquis

Séverine de Monredon

Jean-Marc Pastor

Isabelle Paulin

Aline Pauron

Sylvaine Péan

Delphine Perelmuter

Pascale Pollet

Adrien Pons

Pascale Poulet-Coulibando

Patricia Prouchandy

Danielle Prouteau

Fabienne Rosenwald

Bernadette Rousseau

Marc Saillard

Alexia Stéfanou

Thierry Stoehr

Catherine Valette

Irène Verlet

Stéphane Vigneau

ISSN 1635-9089

ISBN 978-11-095421-3

Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche souhaitent la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations contenues dans ce document.

Toute reproduction partielle est donc autorisée sans demande préalable ; on veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

titre et numéro
du chapitre

10 Budget, coûts et financement

une présentation
synthétique sur
chaque thème

Présentation

Les dotations de crédits inscrites au budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) s'élevaient en 2005 à 65,96 milliards d'euros, soit 56,60 milliards pour la section scolaire et 9,36 milliards pour celle de l'enseignement supérieur (hors les crédits inscrits au budget civil de recherche et développement).

Pour la section "scolaire", au-delà de la progression des crédits, le budget 2005 traduit la poursuite de l'effort engagé en faveur d'une meilleure gestion du système éducatif. Les effectifs enseignants sont redéployés en fonction des évolutions démographiques contraires affectant le premier degré (hausse de + de 30 000) et le second degré (baisse d'environ 40 000). Dans le même temps, un effort très important (255 M€ en année pleine, soit une augmentation de plus de 17 % par rapport à 2004) est consacré à la revalorisation des conditions de rémunération des personnels et à l'amélioration de leurs déroulements de carrière.

La section "supérieur" du PLF 2005 enregistre une progression de 3,02 % par rapport à 2004. Cette augmentation concerne surtout les crédits de paiement des dépenses en capital, qui progressent de plus de 18 % afin d'assurer le respect par l'État de ses obligations en matière de construction, telles qu'elles résultent notamment des contrats de plan État-Régions et de renforcer le plan de mise en sécurité des bâtiments universitaires.

Les bourses d'enseignement supérieur sont revalorisées, les contingents de bourses de mérite et des prêts d'honneur augmentés et une allocation d'aide d'urgence est créée. De plus, les crédits consacrés à la réhabilitation des logements étudiants connaissent une forte hausse.

De 2000 à 2005, la part du budget du MENESR (hors recherche) dans le budget général de l'État est passée de 21,68 % à 23,31 %. La part du budget du MENESR (hors recherche) dans le PIB s'est quant à elle stabilisée autour de 4 % pendant la même période. Le budget du MENESR est constitué à plus de 90 % par des crédits de personnels, les lois de Décentralisation de 1983 et 1985 ont transféré les charges de fonctionnement et d'investissement des collèges et des lycées aux collectivités territoriales, l'État ayant conservé la charge de ces dépenses en qui concerne les établissements d'enseignement supérieur.

Définitions

■ **Budget voté.** Il s'agit ici de la Loi de finances votée initialement, y compris, quand il y a lieu, la Loi de finances rectificative votée ultérieurement.

■ **Budget général de l'État.** Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la Défense.

■ **Produit intérieur brut (PIB).** Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douane.

■ **Projet de loi de finances (PLF).** Document soumis au vote du Parlement entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année n-1 (hors éventuels amendements parlementaires).

■ **Dépenses ordinaires.** Ces dépenses recouvrent les dépenses de personnel, les autres dépenses de fonctionnement et les dépenses d'action sociale.

■ **Dépenses de capital.** Dépenses de maintenance et d'investissement (crédits de paiement des titres V et VI).

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux Lois de finances. Cette réforme de l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait depuis lors les finances de l'État, modifie les règles budgétaires et comptables de l'État.

■ **AP.** Autorisations de programme.

■ **CP.** Crédits de paiement des dépenses en capital.

le renvoi à d'autres
publications

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 96.04, 96.53, 97.44, 98.35, 01.10, 02.45.

Source : Direction de l'encadrement du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Rapports de M. R.-F. Gauthier, président du jury de concours de recrutement des personnels de direction d'établissements d'enseignement et de formation, de Mme M. Safra, présidente du jury de concours des IA-IPR, et de M. S. Thevenet président du jury de concours des IEN (session 2004).

des sources
détaillées

[1] Évolution du budget (1) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du budget de l'État et du PIB de 2000 à 2005 (hors Recherche) (% et milliards d'euros)

	2000	2001 (3)	2002	2003	2004	2005
	Budget voté % (2)	Budget voté % (2)	Budget voté % (2)	Budget voté % (2)	Budget voté % (2)	Budget voté % (2) (4)
Section enseignement scolaire						
Dépenses ordinaires	46,90	50,50	52,58	53,92	55,48	56,53
Dépenses en capital	0,10	0,10	0,11	0,08	0,06	0,07
Total	47,0	50,6	52,7	54,0	55,54	56,60
Accroissement en %	7,66%	4,13%	2,49%	2,84%	1,91%	
Section supérieure						
Dépenses ordinaires	7,18	7,71	8,02	8,16	8,31	8,49
Dépenses en capital	0,82	0,84	0,72	0,67	0,77	0,88
Total	8,0	8,6	8,7	8,83	9,09	9,36
Accroissement en %	6,88%	2,22%	1,03%	2,91%	3,05%	
Total budget de l'Éducation nationale						
Dépenses ordinaires	54,1	58,22	60,6	62,08	63,79	65,02
Dépenses en capital	0,93	1,0	0,82	0,75	0,83	0,95
Total ministère	55,0	59,2	61,4	62,83	64,62	65,96
Accroissement en %	7,52%	3,77%	2,33%	2,85%	2,07%	
Budget de l'État						
Accroissement en %	2,79%	2,07%	2,82%	1,50%	1,84%	
Budget ministère/budget État	21,68%	22,68%	23,06%	22,95%	23,25%	23,31%
Produit intérieur brut (PIB)	1 405,0	1 464,0	1 521,0	1 559,0	1 624,2	1 688,30
Accroissement en %	4,20%	3,89%	2,50%	3,40%	3,95%	
Budget ministère/PIB	3,92%	4,04%	4,04%	4,03%	3,98%	3,91%

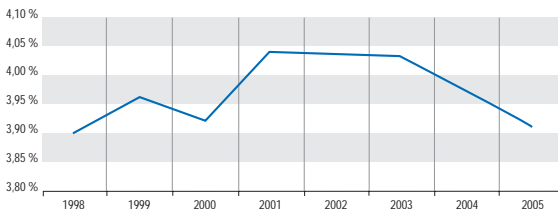
(1) Scolaire et supérieur.

(2) Pourcentages d'accroissement.

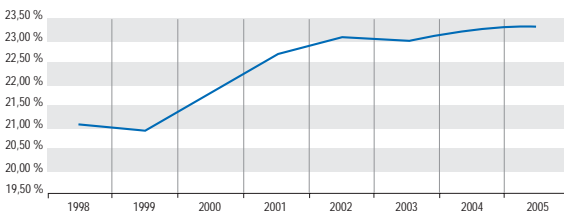
(3) En 2001, transfert du budget des Charges communes vers le budget du ministère des crédits de cotisations patronales.

(4) Budget 2005 à structure constante (Notes bleues de Bercy).

[2] Évolution du budget de l'Éducation nationale par rapport au PIB



[3] Évolution du budget de l'Éducation nationale par rapport au budget de l'État



Budget, coûts et financement | Repères et références statistiques - édition 2007 | 301

un champ
clairement défini

des constats
statistiques précis
pour l'année qui
vient de s'écouler

des éléments
graphiques
d'illustration

1	Le système éducatif	15
1.1	Principales filières de formations	16
1.2	Évolution de la population scolaire et de l'enseignement supérieur	18
1.3	Population scolarisée par département et académie (2005-2006)	20
1.4	Population scolaire et universitaire par âge	22
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2005-2006 ?	24
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	26
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones en 2006-2007	28
1.8	Éducation nationale : les personnels des secteurs public et privé sous contrat	30
1.9	Les structures de formation initiale de la Base centrale des établissements	32
2	Les établissements	35
2.1	Écoles et classes : évolution	36
2.2	Les classes du premier degré en 2006-2007	38
2.3	Collèges et lycées : évolution par type d'établissement	40
2.4	Collèges et lycées : distribution par académie	42
2.5	Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement	44
2.6	Les classes et les divisions du second degré en 2006-2007	46
2.7	La taille des collèges et des lycées	48
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	50
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	52
2.10	Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les établissements publics	54
2.11	Les actes de violence grave dans les établissements publics du second degré en 2005-2006	56
2.12	L'absentéisme des élèves du second degré	58
2.13	Les ensembles immobiliers du second degré public	60
2.14	Les réseaux "ambition-réussite"	62
2.15	Les réseaux de réussite scolaire	64
2.16	Établissements et structures de l'enseignement supérieur	66
3	Les élèves du premier degré	69
3.1	Le premier degré en 2006-2007	70
3.2	Le premier degré : évolution	72

3.3	Le premier degré par département et académie	74
3.4	Le préélémentaire en 2006-2007 : évolution	76
3.5	L'élémentaire par âge : évolution (rentrée 1999)	78
3.6	L'enseignement des langues vivantes dans le cycle III du premier degré	80
3.7	Les effectifs de CLIS	82
3.8	Les élèves handicapés intégrés dans le premier degré	84
3.9	Les élèves de nationalité étrangère dans le premier degré	86
3.10	L'évaluation diagnostique en début de CE2	88
3.11	Le redoublement à l'école élémentaire	90
3.12	La santé des enfants en grande section de maternelle et en CM2	92

4	Les élèves du second degré	95
4.1	Le second degré : évolution	96
4.2	Le second degré par département et académie	98
4.3	Le second degré : accès au niveau V de formation	100
4.4	Le second degré : accès au niveau du baccalauréat	102
4.5	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré	104
4.6	Le premier cycle par classe, par âge et par sexe : flux	106
4.7	Le second cycle professionnel : évolution	108
4.8	Le second cycle professionnel par classe et par sexe	110
4.9	Le second cycle professionnel par âge et par sexe	112
4.10	Le second cycle professionnel : flux	114
4.11	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel (CAP, BEP, baccalauréats professionnels)	116
4.12	Le second cycle général et technologique par série	118
4.13	Le second cycle général et technologique : flux	120
4.14	Les options de seconde générale et technologique	122
4.15	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	124
4.16	Les options de première générale et technologique	126
4.17	Les options de terminale générale et technologique	128
4.18	L'étude des langues vivantes dans le second degré	130
4.19	Les sections européennes et internationales dans le second degré	132
4.20	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	134
4.21	Les enseignements adaptés dans le second degré	136
4.22	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré	138

4.23	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré par âge	140
4.24	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	142
4.25	L'enseignement agricole dans le second degré	144
4.26	L'évaluation diagnostique en début de sixième	146
4.27	Devenir des élèves neuf ans après leur entrée en sixième	148
4.28	Devenir des élèves sept ans après leur entrée en cours préparatoire	150
4.29	Surpoids et obésité chez les adolescents scolarisés en classe de troisième	152

5 Les apprentis 155

5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution	156
5.2	Les apprentis par région et académie	158
5.3	Poids des formations par apprentissage sur l'ensemble du second cycle professionnel (Éducation nationale et Agriculutre)	160
5.4	Les origines scolaires des apprentis du second degré	162
5.5	Les apprentis par spécialité de formations et par sexe	164
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	166
5.7	Les apprentis en 2006-2007	168

6 Les étudiants 171

6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	172
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	174
6.3	Les effectifs dans les formations scientifiques	176
6.4	Les étudiants des universités en 2006-2007	178
6.5	La population universitaire par établissement et académie	180
6.6	Les universités : disciplines, cursus, âge et sexe	182
6.7	Les IUT par spécialité : évolution	184
6.8	Les étudiants des filières d'ingénieurs	186
6.9	Les écoles de commerce, gestion et vente	188
6.10	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	190
6.11	Les sections de techniciens supérieurs (STS)	192
6.12	Les sections de techniciens supérieurs (STS) par spécialité	194
6.13	Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	196
6.14	L'origine socioprofessionnelle des étudiants français	198
6.15	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur	200

6.16	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité	202
6.17	Les étudiants étrangers dans les universités	204
6.18	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	206
6.19	L'évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur	208
6.20	Provenance et devenir un an après des entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire	210
6.21	Que deviennent les bacheliers quatre ans après leur baccalauréat ?	212

7 La formation continue 215

7.1	La formation continue : bilan global, évolution	216
7.2	La formation continue dans les GRETA de l'Éducation nationale : évolution	218
7.3	La formation continue de l'Éducation nationale par académie	220
7.4	La formation continue dans l'enseignement supérieur : bilan global	222

8 Résultats, diplômes, insertion 225

8.1	Le diplôme national du brevet	226
8.2	La réussite au diplôme national du brevet par sexe, âge, catégorie sociale	228
8.3	Le baccalauréat : nombre de bacheliers par série	230
8.4	La réussite au baccalauréat par sexe, âge, catégorie sociale	232
8.5	La proportion de bacheliers dans une génération	234
8.6	Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel du second degré	236
8.7	Les diplômes de BTS : présentation générale	238
8.8	Les diplômes de BTS	240
8.9	Les diplômes de DUT	242
8.10	La réussite en IUT	244
8.11	Les diplômes universitaires	246
8.12	Les diplômes universitaires : évolution	248
8.13	La réussite en troisième année de cursus licence	250
8.14	Les diplômés des écoles d'ingénieurs et de commerce	252
8.15	Les sorties du système éducatif	254
8.16	L'emploi à la sortie du lycée au 1 ^{er} février 2006	256
8.17	L'emploi des sortants d'apprentissage au 1 ^{er} février 2006	258
8.18	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	260

8.19	La validation des acquis de l'expérience (enseignement professionnel et technologique) : évolution	262
8.20	La validation des acquis professionnels et de l'expérience (enseignement supérieur)	264
8.21	L'évaluation bilan des compétences en histoire, géographie et éducation civique en fin d'école	266
8.22	L'évaluation bilan des compétences en histoire, géographie et éducation civique en fin de collège	268
8.23	Les objectifs européens de Lisbonne	270

9 Les personnels 273

9.1	Éducation nationale : les personnels du secteur public	274
9.2	La féminisation du personnel du ministère de l'Éducation nationale	276
9.3	Structure par âge du personnel enseignant du secteur public	278
9.4	Les enseignants du premier degré public : évolution	280
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	282
9.6	Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé	284
9.7	Enseignants du second degré public devant élèves : évolution	286
9.8	Enseignants du second degré public devant élèves par académie	288
9.9	Enseignants du second degré public devant élèves par corps	290
9.10	Enseignants du second degré public devant élèves par discipline	292
9.11	Le service des enseignants devant élèves dans le second degré public	294
9.12	Le temps de travail des enseignants du second degré public	296
9.13	Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé	298
9.14	Les enseignants du supérieur par discipline	300
9.15	Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative	302
9.16	Personnel administratif, technique et d'encadrement (supérieur et formation)	304
9.17	Personnel administratif, technique et d'encadrement	306
9.18	Les concours de recrutement d'enseignants (1)	308
9.19	Les concours de recrutement d'enseignants (2)	310
9.20	Les concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection	312
9.21	Les concours de recrutement des personnels d'éducation et d'orientation	314
9.22	Les concours de recrutement des personnels ATSS	316

9.23	Les concours de recrutement des personnels ITRF et des bibliothèques	318
9.24	La formation continue des enseignants des premier et second degrés publics en 2004-2005	320

10 Budgets, coûts et financement 323

10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	324
10.2	Le budget : analyse et évolution	326
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	328
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	330
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	332
10.6	La taxe d'apprentissage	334
10.7	Les bourses nationales du second degré	336
10.8	L'aide aux étudiants	338
10.9	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	340
10.10	L'action sociale en faveur des étudiants	342

11 Recherche et développement 345

11.1	Recherche et développement : vision d'ensemble	346
11.2	Les activités de R&D dans le monde	348
11.3	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	350
11.4	Le financement de la recherche et du développement dans les entreprises	352
11.5	Les acteurs de la R&D publique	354
11.6	Recherche et développement : les effectifs	356
11.7	La recherche et le développement dans les régions	358

12 L'Outre-mer 361

12.1	La population scolaire et de l'enseignement supérieur des DOM : évolution	362
12.2	Le premier degré dans les DOM	364
12.3	Le second degré dans les DOM	366
12.4	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	368
12.5	L'accès au niveau du baccalauréat dans les DOM	370
12.6	Les spécialités de formations dans le second cycle professionnel dans les DOM (CAP, BEP, bac professionnel)	372

12.7	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré dans les DOM	374
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	376
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	378
12.10	Les diplômés dans les DOM	380
12.11	Enseignants du second degré public devant élèves par corps dans les DOM	382
12.12	Les personnels dans les DOM	384
12.13	La population scolaire et de l'enseignement supérieur des COM et de Nouvelle-Calédonie	386

Sigles	389
---------------	-----

Notes d'Information, Tableaux statistiques Publications Recherche	403
--	-----

Repères et Références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

Repères et Références statistiques est organisé selon un mode de présentation unique où chaque thème est traité en une double page, son utilisation est particulièrement aisée. Une page de tableaux et graphiques est accompagnée d'une présentation synthétique et de rubriques permanentes : "Définitions" et "Pour en savoir plus", qui permettent au lecteur de bien interpréter les données et de compléter, s'il le souhaite, cette information en recourant aux autres publications de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, classiques ou électroniques.

Cet ouvrage propose, d'édition en édition, une information suivie et actualisée sur tous les aspects structurels de l'éducation, du primaire au supérieur, et de la recherche, et présente notamment des séries chronologiques longues.

Chaque édition fait l'objet de modifications et d'enrichissements et apporte des éclairages sur des thèmes nouveaux en fonction de l'actualité et de la disponibilité d'études spécifiques.

Ce vingt-troisième numéro de **Repères et références statistiques** apporte aux décideurs comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence contribuent à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif.

Daniel VITRY
Directeur de l'évaluation,
de la prospective et de la performance

NB : Nous vous remercions d'adresser vos observations et suggestions éventuelles à : Repères et références statistiques, ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, 61-65, rue Dutot, 75015 Paris, ou par mel à marc.saillard@education.gouv.fr

1 Le système éducatif



1.1	Principales filières de formations	16
1.2	Évolution de la population scolaire et de l'enseignement supérieur	18
1.3	Population scolarisée par département et académie (2005-2006)	20
1.4	Population scolaire et universitaire par âge	22
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2005-2006 ?	24
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	26
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones en 2006-2007	28
1.8	Éducation nationale : les personnels des secteurs public et privé sous contrat	30
1.9	Les structures de formation initiale de la Base centrale des établissements	32

1 Le système éducatif

Présentation

Le système éducatif sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comprend trois niveaux partagés en cycles :

- le premier degré correspond aux enseignements pré-élémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaire dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la Santé ;
- le second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle) – de la sixième à la troisième – et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; et second cycle professionnel dans les lycées professionnels). Depuis 1995-1996, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation.

Les enseignements adaptés du second degré accueillent en partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré ;

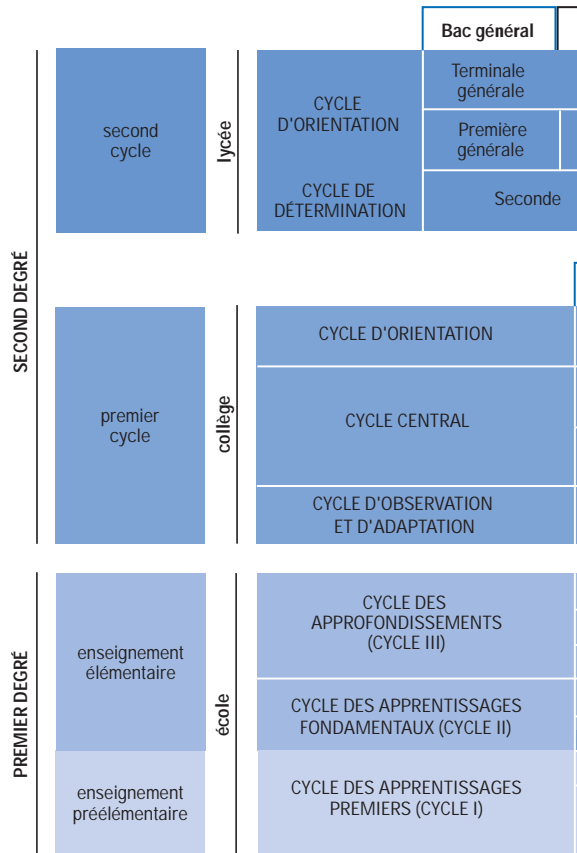
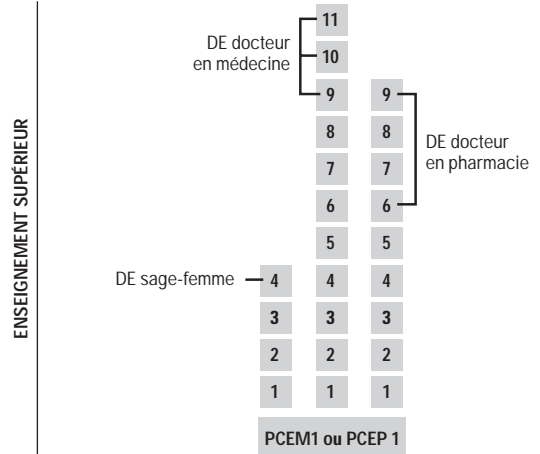
- l'enseignement post-secondaire ou supérieur, dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, des écoles et instituts spécialisés, et dans les universités.

Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les nouvelles formations Licence – Master – Doctorat (LMD). Le cursus Licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus Master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus Doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

Quant à l'apprentissage, il permet désormais, après la troisième, d'accéder à toutes les formations.

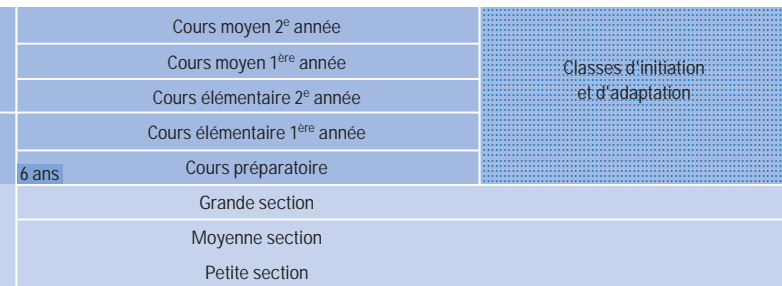
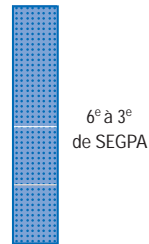
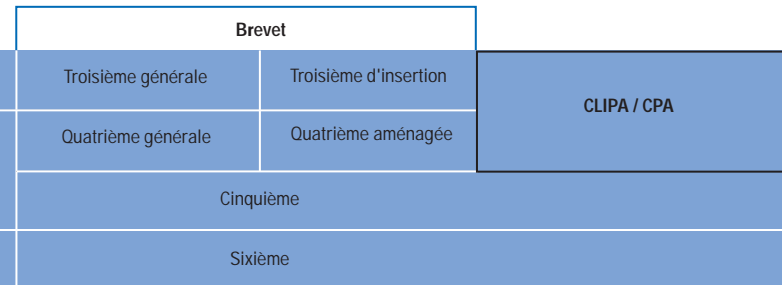
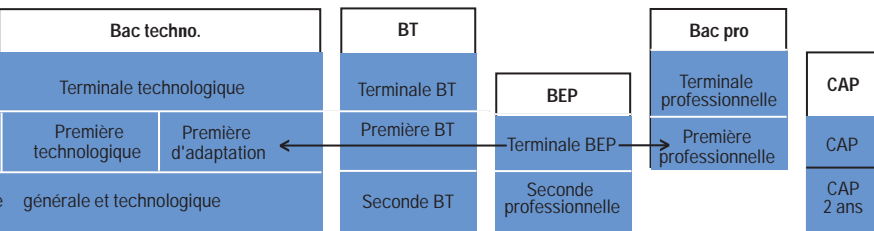
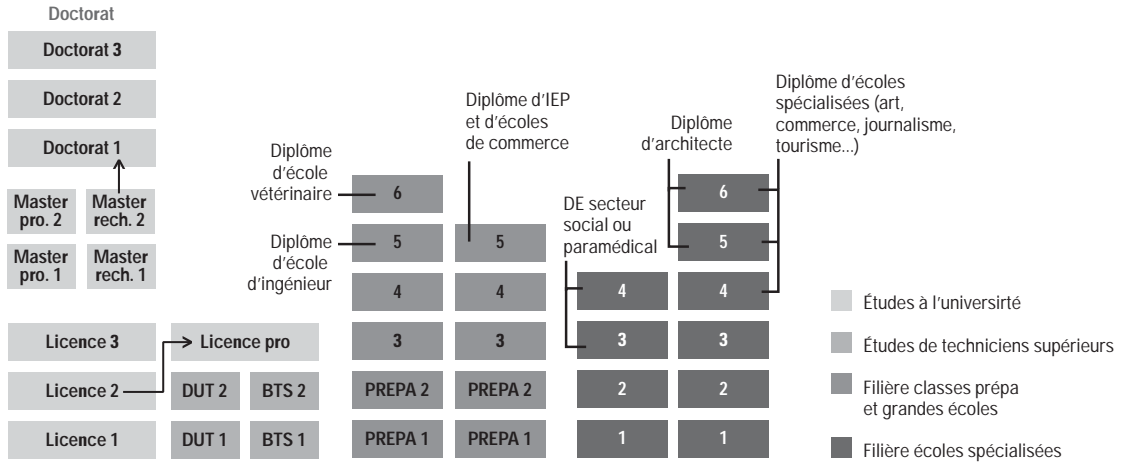
La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'"âge théorique" utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

Remarque – Ensemble du supérieur : source ONISEP.



- enseignement professionnel et technologique
- enseignements adaptés, AIS (voir en 3.7 et 4.21)

Principales filières de formations



Brevet examen terminal

formations suivies par des personnes considérées comme étant dans la vie active

→ passage d'une formation à une autre

1 Le système éducatif

Présentation

En 2006-2007, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du secteur éducatif public et privé compte moins de 15 millions d'élèves et d'étudiants. Les effectifs ont ainsi décliné par rapport à la rentrée précédente avec 47 000 élèves et étudiants en moins, soit une baisse de 0,3 % après deux légères hausses de 0,1 % aux rentrées précédentes.

La hausse des effectifs continue dans le premier degré : on y compte 19 500 élèves de plus (+ 0,3 %). Mais les évolutions sont contrastées entre élémentaire et préélémentaire. Le premier, en hausse depuis trois ans, connaît une progression plus importante que l'an dernier, de 1,4 % (+ 54 900 élèves), en raison du contexte démographique. Dans le préélémentaire, les effectifs diminuent pour la première fois depuis 1998 (- 1,3 % en 2006), soit 33 600 élèves en moins. La génération qui sort de l'école préélémentaire (enfants nés en 2000) est de taille supérieure à celle qui y entre. Enfin, la poursuite des politiques d'intégration en milieu scolaire ordinaire se traduit par une diminution des effectifs relevant de l'AIS avec 1 800 élèves de moins qu'en 2005. Dans le second degré, l'effectif global diminue de près de 67 400 élèves (- 1,2%). Cette baisse, centrée fortement sur le premier cycle, touche également le second cycle professionnel cette année. Les effectifs du premier cycle sont en baisse depuis la rentrée 1995 du fait de l'entrée en collège de générations moins nombreuses que celles qui en sortent. Mais cette année la diminution est moins forte que l'an dernier, - 1,2 %, soit 38 400 élèves de moins. Le second cycle général et technologique connaît une baisse de 1,4 %, soit 21 800 élèves. Le second cycle professionnel connaît un retournement de tendance. Après quatre années de hausse, il perd 4 300 élèves, soit une baisse de 0,6 %. La progression soutenue du CAP en deux ans et le développement du baccalauréat professionnel en trois ans ne parviennent pas à compenser la diminution des formations aux BEP.

Le nombre d'apprentis augmente, confirmant les hausses des années précédentes, surtout dans l'enseignement supérieur. Les effectifs des établissements relevant du ministère de l'Agriculture sont stables.

Les effectifs d'étudiants baissent de 1,3 %, soit 28 900 étudiants de moins. Cette diminution survient après cinq années de hausse, de 2000 à 2005. Mais les évolutions sont contrastées suivant les filières. Les disciplines générales à l'université sont particulièrement touchées. Ainsi, les effectifs diminuent de 24 000 étudiants (- 1,9 %) dans les universités hors IUT et écoles d'ingénieurs. Par contre, les effectifs des IUT et des écoles d'ingénieurs augmentent respectivement de 1 % et de 0,7 %. Les effectifs d'élèves en CPGE et en préparations intégrées croissent également, de 1,9 %, alors que ceux de STS continuent de baisser (- 0,9 %). Pour la première fois depuis 1999, les écoles de commerce connaissent une baisse (- 1,2 %).

Définitions

■ Population scolaire et de l'enseignement supérieur.

Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements relevant de l'adaptation et de l'intégration et les enseignements adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en France métropolitaine et DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **Classes d'initiation (CLIN).** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.

■ **Classes d'adaptation (CLAD).** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **Enseignement relevant de l'adaptation et l'intégration scolaires (AIS).** Regroupe les effectifs scolarisés en CLIN, CLAD et CLIS.

■ **CPA, CLIPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage, classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **CP, CM2.** Cours préparatoire, cours moyen deuxième année.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" font l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie.

→ Pour en savoir plus

Sources : Sources des chapitres correspondants pour chaque niveau dans la présente édition et dans les éditions précédentes (1984 à 2007) de Repères et références statistiques. Base centrale de pilotage (BCP).

[1] Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants (milliers) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2004 2005	2005 2006	2006 2007
Premier degré (1)						
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 609,5	2 612,0	2 578,4
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 924,6	3 962,0	4 016,9
AIS	129,8	91,2	58,7	51,4	50,5	48,7
Total premier degré	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 585,5	6 624,6	6 644,1
Second degré (2)						
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 194,3	3 139,0	3 100,6
Second cycle professionnel (3)	807,9	750,0	705,4	719,3	724,0	719,7
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 515,5	1 512,9	1 491,2
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)	114,9	114,6	116,6	111,2	109,5	106,6
Total second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 540,3	5 485,4	5 418,0
Second degré Agriculture (4)	117,1	116,2	151,3	152,5	154,9	155,0
Centres de formation d'apprentis	244,1	226,9	376,1	378,8	395,6	424,4
dont apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	305,9	315,2	334,0
dont apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	63,1	70,6	80,4
dont CPA et CLIPA (5)	18,7	6,6	10,2	9,8	9,7	10,0
Spécial santé "scolarisés"	96,2	88,2	81,4	77,1	76,3	77,0
Enseignement supérieur						
CPGE et prépas intégrées	42,9	68,4	73,8	76,5	77,8	79,3
STS	67,9	199,3	238,9	230,3	230,4	228,3
IUT	53,7	74,3	119,2	112,4	112,6	113,8
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 254,3	1 286,4	1 283,5	1 259,4
Écoles d'ingénieurs (6)	40,0	57,7	96,5	107,2	108,1	108,8
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	15,8	46,1	63,4	83,2	88,4	87,3
Écoles paramédicales et sociales (7)	91,7	74,4	93,4	124,2	131,7	131,7
Autres établissements d'ens. supérieur (8)	76,0	128,5	232,4	263,7	265,1	260,3
dont formations d'ingénieurs en INP et UT	-	6,8	11,7	14,0	14,4	14,6
Total enseignement supérieur (9)	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 269,8	2 283,3	2 254,4
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 004,0	15 020,1	14 972,8

(1) À partir de 2000 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Les effectifs des EREA sont répartis selon la formation suivie par les élèves.

(3) Y compris préparations diverses et formations complémentaires de niveaux V et IV.

(4) Hors doubles comptes avec le ministère de l'Éducation nationale.

(5) Les apprentis juniors et CPA des collèges sont compris dans le premier cycle du second degré.

(6) Y compris les NFI (nouvelles formations d'ingénieurs).

(7) Données provisoires en 2005-2006 et 2006-2007.

(8) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, EHESS, autres écoles dépendant d'autres ministères, INP, universités de technologie [UT] ...). Y compris les effectifs des IUFM à partir de 1991-1992.

(9) Sans double compte des formations d'ingénieurs en UT et INP.

1 Le système éducatif

Présentation

En 2005-2006, les effectifs de la population scolarisée ont globalement augmenté de 15 000 élèves et étudiants. Rapportés à ceux des habitants, ils sont cependant en léger recul. La tendance s'observe dans l'ensemble des académies, à l'exception de Paris. Ainsi, les différences observées depuis plusieurs années entre académies et entre départements persistent.

En effet, le rapport entre population scolaire et population totale varie, en France métropolitaine, d'environ 19 % dans les académies de Limoges et de Corse à 30 % dans celle de Paris. Les résultats sont également contrastés dans les académies selon les départements. Ainsi, dans l'académie de Montpellier, le rapport est de 19 % dans l'Aude contre 26 % pour l'Hérault. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le rapport le plus faible avec seulement 16 % de la population scolarisée.

Dans les départements d'outre-mer, la part de la population scolarisée est nettement au dessus de la moyenne nationale, ce qui est le signe de l'importance des jeunes dans la population totale de ces départements.

Définitions

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Agriculture et Pêche, Travail, Relations sociales et Solidarité, etc.). Pour l'ensemble du premier degré, il s'agit d'une estimation.

■ **Population.** Les effectifs d'habitants ont été estimés par la Direction de l'évaluation et de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement de 2005.

→ Pour en savoir plus

Sources : DEPP, ministère de l'Éducation nationale.

Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et par le ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité.

INSEE pour les effectifs de population.

[1] Population scolaire et du supérieur et population totale par département et académie en 2005-2006 (Public + Privé)

Départements et académies	Effectifs scolarisés	Effectif d'habitants	Taux	Départements et académies	Effectifs scolarisés	Effectifs d'habitants	Taux
04 Alpes-de-Haute-Provence	31 016	155 807	19,9	54 Meurthe-et-Moselle	188 495	722 597	26,1
05 Hautes-Alpes	26 968	133 403	20,2	55 Meuse	39 697	192 277	20,6
13 Bouches-du-Rhône	482 200	1 916 221	25,2	57 Moselle	227 362	1 037 683	21,9
84 Vaucluse	125 199	533 798	23,5	88 Vosges	81 162	382 401	21,2
Aix-Marseille	665 383	2 739 229	24,3	Nancy-Metz	536 716	2 334 958	23,0
02 Aisne	119 896	535 335	22,4	44 Loire-Atlantique	309 751	1 220 759	25,4
60 Oise	179 872	788 342	22,8	49 Maine-et-Loire	196 499	757 946	25,9
80 Somme	142 009	558 650	25,4	53 Mayenne	66 258	299 642	22,1
Amiens	441 777	1 882 327	23,5	72 Sarthe	124 998	555 237	22,5
25 Doubs	130 955	514 827	25,4	85 Vendée	124 566	595 356	20,9
39 Jura	54 373	255 529	21,3	Nantes	822 072	3 428 940	24,0
70 Haute-Saône	47 717	234 696	20,3	06 Alpes-Maritimes	232 142	1 071 919	21,7
90 Territoire de Belfort	33 446	139 819	23,9	83 Var	199 416	977 869	20,4
Besançon	266 491	1 144 871	23,3	Nice	431 558	2 049 788	21,1
24 Dordogne	69 026	403 285	17,1	18 Cher	58 817	314 799	18,7
33 Gironde	336 834	1 390 149	24,2	28 Eure-et-Loir	88 039	418 526	21,0
40 Landes	65 747	361 519	18,2	36 Indre	42 034	231 953	18,1
47 Lot-et-Garonne	61 684	319 832	19,3	37 Indre-et-Loire	140 203	571 083	24,6
64 Pyrénées-Atlantiques	135 393	632 206	21,4	41 Loir-et-Cher	63 713	322 730	19,7
Bordeaux	668 684	3 106 991	21,5	45 Loiret	149 692	644 812	23,2
14 Calvados	166 866	665 965	25,1	Orléans-Tours	542 498	2 503 903	21,7
50 Manche	102 760	489 214	21,0	75 Paris	647 819	2 155 127	30,1
61 Orne	61 070	292 489	20,9	Paris	647 819	2 155 127	30,1
Caen	330 696	1 447 668	22,8	16 Charente	66 193	344 472	19,2
03 Allier	62 906	341 429	18,4	17 Charente-Maritime	118 433	598 338	19,8
15 Cantal	25 836	150 678	17,1	79 Deux-Sèvres	70 691	353 074	20,0
43 Haute-Loire	45 131	218 534	20,7	86 Vienne	105 428	419 505	25,1
63 Puy-de-Dôme	144 579	623 577	23,2	Poitiers	360 745	1 715 389	21,0
Clermont-Ferrand	278 452	1 334 218	20,9	08 Ardennes	62 643	285 605	21,9
2A Corse-du-Sud	23 778	129 634	18,3	10 Aube	65 681	299 406	21,9
2B Haute-Corse	29 588	150 021	19,7	51 Marne	142 347	564 714	25,2
Corse	53 366	279 655	19,1	52 Haute-Marne	39 200	185 435	21,1
77 Seine-et-Marne	313 396	1 271 085	24,7	Reims	309 871	1 335 160	23,2
93 Seine-Saint-Denis	377 379	1 472 155	25,6	22 Côtes-d'Armor	118 285	570 686	20,7
94 Val-de-Marne	297 835	1 286 693	23,1	29 Finistère	201 382	879 848	22,9
Créteil	988 610	4 029 933	24,5	35 Ile-et-Vilaine	257 609	940 624	27,4
21 Côte-d'Or	133 141	513 235	25,9	56 Morbihan	153 265	695 605	22,0
58 Nièvre	41 825	221 247	18,9	Rennes	730 541	3 086 763	23,7
71 Saône-et-Loire	106 681	545 585	19,6	27 Eure	123 377	565 707	21,8
89 Yonne	66 683	342 598	19,5	76 Seine-Maritime	309 989	1 242 395	25,0
Dijon	348 330	1 622 665	21,5	Rouen	433 366	1 808 102	24,0
07 Ardèche	60 901	304 758	20,0	67 Bas-Rhin	261 522	1 076 879	24,3
26 Drôme	103 981	466 835	22,3	68 Haut-Rhin	158 122	739 438	21,4
38 Isère	298 068	1 172 475	25,4	Strasbourg	419 644	1 816 317	23,1
73 Savoie	91 156	404 768	22,5	09 Ariège	26 582	147 858	18,0
74 Haute-Savoie	154 024	695 304	22,2	12 Aveyron	50 531	272 285	18,6
Grenoble	708 130	3 044 140	23,3	31 Haute-Garonne	315 174	1 174 454	26,8
59 Nord	705 467	2 576 157	27,4	32 Gers	32 812	180 812	18,1
62 Pas-de-Calais	349 109	1 456 613	24,0	46 Lot	29 988	169 139	17,7
Lille	1 054 576	4 032 770	26,2	65 Hautes-Pyrénées	44 585	230 863	19,3
19 Corrèze	43 586	237 916	18,3	81 Tarn	72 415	365 966	19,8
23 Creuse	19 987	122 850	16,3	82 Tarn-et-Garonne	44 690	223 863	20,0
87 Haute-Vienne	78 183	365 575	21,4	Toulouse	616 777	2 765 240	22,3
Limoges	141 756	726 341	19,5	78 Yvelines	332 939	1 399 906	23,8
01 Ain	122 345	566 642	21,6	91 Essonne	293 311	1 195 995	24,5
42 Loire	172 778	731 880	23,6	92 Hauts-de-Seine	365 785	1 530 260	23,9
69 Rhône	467 965	1 665 812	28,1	95 Val-d'Oise	291 453	1 154 384	25,2
Lyon	763 088	2 964 334	25,7	Versailles	1 283 488	5 280 545	24,3
11 Aude	65 766	341 649	19,2	France métro.	14 422 072	61 166 084	23,6
30 Gard	144 157	687 726	21,0	971 Guadeloupe	125 641	446 687	28,1
34 Hérault	259 782	996 605	26,1	973 Guyane	66 762	201 847	33,1
48 Lozère	16 146	77 508	20,8	972 Martinique	109 399	398 752	27,4
66 Pyrénées-Orientales	91 787	427 222	21,5	974 La Réunion	247 475	785 371	31,5
Montpellier	577 638	2 530 710	22,8	France métro. + DOM	14 971 349	62 998 741	23,8

1 Le système éducatif

Présentation

Pendant l'année scolaire 2005-2006, 14 375 500 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et les élèves et étudiants représentent 23,5 % de la population totale.

Les plus jeunes restent fortement scolarisés avant l'âge de la scolarité obligatoire avec une moyenne de 82 % des enfants de 2 à 5 ans scolarisés. Ensuite, et jusqu'à 14 ans, la totalité des jeunes sont scolarisés, même si leur répartition entre premier degré et second degrés continue de varier. En effet, le rajeunissement de l'âge d'entrée au collège se poursuit, avec un léger progrès du taux de scolarisation dans le second degré à 10 ans.

La durée de scolarisation dans l'enseignement secondaire des jeunes de 16 et plus continue de baisser. Le phénomène amorcé dans les années 90 avec la diminution progressive des redoublements est néanmoins moins marqué depuis 2004, avec notamment une légère amélioration à 17 et 20 ans. Cela s'explique par un léger surplus de scolarisation dans la filière générale et technologique, mais surtout par la poursuite du développement du baccalauréat professionnel sous statut scolaire ou apprenti. La scolarisation en BEP/CAP est, quant à elle, en léger recul.

Faisant suite à la progression observée chez les jeunes de 19 à 20 ans en 2002, les taux progressent chez les 22-23 ans cette année. Cela concerne aussi bien les filles que les garçons, et s'explique par un surcroît de scolarisation dans l'enseignement supérieur, notamment dans les formations de la santé. On note par ailleurs que l'apprentissage du supérieur progresse pour toute la tranche d'âge 20-25 ans.

Pour les jeunes de 24 à 26 ans, la légère baisse de la scolarisation dans le supérieur hors apprentissage s'explique par les choix plus fréquents, faits au milieu des années 90 en faveur d'un enseignement professionnel et des études plus courtes.

Au-delà de 26 ans, la scolarisation affiche pour la première fois depuis 1998 un léger recul. Le nombre d'étudiants étrangers venus en France afin d'y poursuivre des études supérieures augmente à nouveau cette année, mais cela n'est plus suffisant pour compenser la faiblesse des taux de scolarisation à ces âges.

Au final, l'espérance de scolarisation qui avait diminué de 1996 à 2001, puis légèrement progressé ensuite, se stabilise en 2005.

Définitions

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant d'autres ministères. Contrairement à d'autres chapitres, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue. C'est pourquoi le total est inférieur au total du chapitre 1.3. Par ailleurs, les effectifs de l'élémentaire sont souvent surestimés et ont donc fait l'objet d'un redressement afin de ne pas avoir des taux de scolarisation supérieurs à 100 %.

■ **Population.** Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement de 2005.

■ **Âge.** L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

■ **Premier degré.** Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (MEN).

■ **Enseignement spécialisé hors MEN.** Il s'agit d'un enseignement dispensé dans des établissements ne dépendant pas du MEN à des élèves en grande difficulté, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

■ **Second degré.** Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Autres formations du second degré.** Second degré agricole, enseignement spécial de la Santé, formations sociales et de la Santé de niveaux V et IV.

■ **Apprentis.** Tous niveaux, y compris classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) de centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

■ **Enseignement supérieur.** Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 04.12.

Sources : DEPP, ministère de l'Éducation nationale pour les effectifs scolaires. INSEE pour la population par âge.

Population scolaire et universitaire par âge

[1] Population scolaire et universitaire en 2005-2006 par âge et taux de scolarisation (France métropolitaine, Public + Privé)

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (1)						
		Population totale	Population scolarisée	Ensemble des formations	1 ^{er} degré MEN y compris spécialisé	Ens. spécial hors MEN	2 nd degré y compris adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Ens. supérieur
2004-2005	0-1 an	1 535 937	-							
2003	2 ans	759 601	190 322	25,1% (-1,5)	25,1% (-1,5)					
2002	3 ans	761 019	761 019	100%	100%					
2001	4 ans	773 683	773 683	100%	100%					
2000	5 ans	780 840	780 840	100%	100%					
1999	6 ans	756 012	756 012	100%	99,6%	0,4%				
1998	7 ans	736 099	736 099	100%	99,6%	0,4%				
1997	8 ans	724 861	724 861	100%	99,5%	0,5%				
1996	9 ans	736 965	736 965	100%	99,3%	0,6%	0,1%			
1995	10 ans	728 761	728 761	100%	96%	0,7%	3,3% (+0,1)			
1994	11 ans	716 393	716 393	100%	21,2% (+0,1)	0,8%	78% (-0,1)			
1993	12 ans	713 970	713 970	100%	1,3% (+0,1)	0,9%	97,8% (-0,1)			
1992	13 ans	749 619	749 017	99,9%	0,2%	0,9%	98,7% (-0,1)	0,2%		
1991	14 ans	766 851	763 087	99,5% (+0,1)		0,9%	97% (+0,1)	1,5%	0,2%	
1990	15 ans	776 095	755 614	97,4% (-0,1)		0,9%	91,6% (-0,3)	3,8% (+0,1)	1%	
1989	16 ans	784 514	757 948	96,6% (-0,8)		0,9%	82,1% (-1)	4,5%	9,1% (+0,2)	
1988	17 ans	787 983	726 410	92,2% (+0,2)		0,8%	75,2% (+0,2)	4,2% (+0,1)	9,6% (-0,1)	2,3%
1987	18 ans	789 897	626 192	79,3% (-0,2)		0,6%	39,5% (-0,8)	3%	8%	28,1% (+0,6)
1986	19 ans	799 287	525 560	65,8% (-0,4)		0,4%	17,8% (-0,4)	1,8%	6,5% (+0,3)	39,4% (-0,2)
1985	20 ans	784 744	415 385	52,9% (+0,4)		0,2%	5,7% (-0,2)	0,8%	5% (+0,5)	41,2% (+0,1)
1984	21 ans	776 712	323 971	41,7% (-0,1)			1,5%	0,5%	3,6% (+0,3)	36,1% (-0,4)
1983	22 ans	760 778	258 137	33,9% (+1,3)			0,4%	0,4%	2,6% (+0,3)	30,5% (+1)
1982	23 ans	806 597	195 596	24,2% (+0,3)			0,2%	0,3%	1,7% (+0,2)	22,1% (+0,1)
1981	24 ans	817 307	132 957	16,3% (-0,3)					1% (+0,1)	15,1% (-0,4)
1980	25 ans	816 936	92 240	11,3% (-0,4)					0,9% (+0,1)	10,3% (-0,6)
1979	26 ans	773 046	62 788	8,1% (-0,3)				0,1%		8% (-0,3)
1978	27 ans	750 425	45 013	6% (-0,1)						6% (-0,1)
1977	28 ans	757 183	35 621	4,7% (-0,1)						4,7% (-0,1)
1976	29 ans	735 469	27 896	3,8% (+0,1)						3,8% (+0,1)
1975 et avant	30 et plus	38 208 500	188 691	0,5%						0,5%
Total		61 166 084	14 375 488 (2)	23,5%	6 357 204	75 012	5 255 329	163 586	388 078	2 136 279

(1) Après chaque taux est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2004. Exemple : à 20 ans, 52,9 % des jeunes sont scolarisés, soit 0,4 point de plus qu'à la rentrée 2004.

(2) L'effectif de 14 375 488 jeunes scolarisés est supérieur à la somme des effectifs de la colonne. En effet, pour certaines tranches d'âge, une surestimation des effectifs scolarisés dans l'élémentaire est apparue au regard de la population totale du même âge estimée à partir du recensement. Nous avons donc dû ramener l'effectif scolarisé à celui de la population totale afin de ne pas avoir un taux de scolarisation supérieur à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres chapitres.

[2] Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans (en années) (France métropolitaine + DOM)

	1985-1986	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2005-2006
Ensemble des formations	4,71	5,61	6,45	6,34	6,34
Filles	4,82	5,74	6,65	6,52	6,58
Garçons	4,60	5,48	6,27	6,16	6,11
Dans le secondaire	3,38	3,90	4,04	3,87	3,78
Filles	3,40	3,89	3,95	3,81	3,72
Garçons	3,36	3,92	4,13	3,92	3,83
Dans le supérieur	1,33	1,70	2,41	2,47	2,57
Filles	1,42	1,86	2,70	2,71	2,86
Garçons	1,23	1,56	2,14	2,24	2,28

Lecture - L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge. Elle représente la durée d'études d'une génération qui connaîtrait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

1 Le système éducatif

Présentation

En 2005-2006 en France métropolitaine, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif national montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques.

À 14 ans, près de 62 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième contre 53 % en 1996. Les étapes du premier cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : les filles sont beaucoup plus fréquemment en troisième que les garçons, dont 31 % sont encore en quatrième à cet âge. Les garçons suivent également plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque plus de la moitié des filles sont déjà en seconde contre seulement 39 % des garçons. Ceux-ci sont donc encore massivement au collège ou en enseignement adapté.

À partir de 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation choisie : un enseignement général ou technologique pour les filles et un enseignement professionnel en lycée professionnel ou en apprentissage pour les garçons. C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un nombre significatif de jeunes n'est plus scolarisé, du moins dans les structures d'enseignement recensées, et les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles.

Définitions

■ **Le champ couvert.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisé et adapté), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou d'autres ministères sont comptabilisés.

■ **Population à 14, 15, 16 et 17 ans.** Elle comprend tous les enfants et les jeunes ayant 14, 15, 16 ou 17 ans révolus au 1^{er} janvier 2006 en France métropolitaine. Cette population a été évaluée à partir du recensement de 2005.

■ **Prof. court sco.** Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

■ **Prof. court appr.** Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau.

■ **Prof. long sco.** Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

■ **Prof. long appr.** Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

■ **Post-bac.** Enseignements post-baccalauréat des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant au même niveau.

→ Pour en savoir plus

Sources : DEPP, ministère de l'Éducation nationale pour les effectifs scolaires.
INSEE pour la population par âge.

Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2005-2006 ?

1.5

[1] Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2005-2006 (France métropolitaine, Public + Privé)

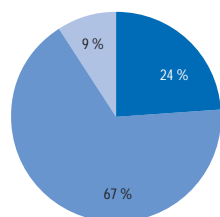
En milliers	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	12 823	21 545	34 368	12 701	20 866	33 567	3 834	6 075	9 909	3 024	4 708	7 732
6 ^e et 5 ^e	9 177	15 043	24 220	738	941	1 679	190	222	412	88	95	183
4 ^e (y compris techno.)	88 792	121 022	209 814	14 177	20 899	35 076	833	1 004	1 837	110	111	221
3 ^e (y compris techno., CPA-CLIPA)	250 734	222 840	473 574	106 833	142 424	249 257	20 322	25 200	45 522	1 601	1 594	3 195
2 ^{ndes} générale et technologique	11 032	9 032	20 064	194 980	155 369	350 349	62 727	60 526	123 253	10 735	11 475	22 210
1 ^{re} générale et technologique	274	331	605	9 874	7 853	17 727	160 395	121 018	281 413	66 946	66 091	133 037
Terminale générale et technologique	17	28	45	218	251	469	9 404	6 822	16 226	147 276	103 614	250 890
Prof. court sco. (1)	178	215	393	31 615	35 167	66 782	95 665	110 019	205 684	86 409	99 062	185 471
Prof. court appr. (1)	-	-	-	-	-	-	16 424	54 934	71 358	16 148	53 093	69 241
Prof. long sco. (1)	1	2	3	205	476	681	675	1 399	2 074	13 382	16 326	29 708
Prof. long appr. (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 915	4 538	6 453
Post-bac	-	1	1	4	23	27	100	160	260	10 721	7 348	18 069
Total	373 028	390 059	763 087	371 345	384 269	755 614	370 569	387 379	757 948	358 355	368 055	726 410
Différence (2)	847	2 917	3 764	7 308	13 173	20 481	13 752	12 814	26 566	27 400	34 173	61 573
Population (milliers)	373 875	392 976	766 851	378 653	397 442	776 095	384 321	400 193	784 514	385 755	402 228	787 983

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	3,4	5,5	4,5	3,4	5,3	4,3	1,0	1,5	1,3	0,8	1,2	1,0
6 ^e et 5 ^e	2,5	3,8	3,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
4 ^e (y compris techno.)	23,7	30,8	27,4	3,7	5,3	4,5	0,2	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0
3 ^e (y compris techno., CPA-CLIPA)	67,1	56,7	61,8	28,2	35,8	32,1	5,3	6,3	5,8	0,4	0,4	0,4
2 ^{ndes} générale et technologique	3,0	2,3	2,6	51,5	39,1	45,1	16,3	15,1	15,7	2,8	2,9	2,8
1 ^{re} générale et technologique	0,1	0,1	0,1	2,6	2,0	2,3	41,7	30,2	35,9	17,4	16,4	16,9
Terminale générale et technologique	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,4	1,7	2,1	38,2	25,8	31,8
Enseignement professionnel court LP-LPA	0,0	0,1	0,1	8,3	8,8	8,6	24,9	27,5	26,2	22,4	24,6	23,5
Enseignement professionnel court CFA	-	-	-	-	-	-	4,3	13,7	9,1	4,2	13,2	8,8
Enseignement professionnel long LP-LPA	-	-	-	-	-	-	0,2	0,3	0,3	3,5	4,1	3,8
Enseignement professionnel long CFA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	1,1	0,8
Post-bac	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	2,8	1,8	2,3
Total	99,8	99,3	99,5	98,1	96,7	97,4	96,4	96,8	96,6	92,9	91,5	92,2
Différence	0,2	0,7	0,5	1,9	3,3	2,6	3,6	3,2	3,4	7,1	8,5	7,8
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

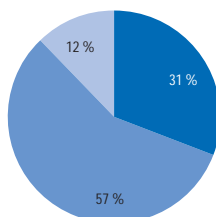
(1) Voir rubrique "Définitions". (2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs y apparaissant sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'INSEE et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

[2] Répartition des garçons et des filles à 14 et 17 ans en 2005-2006 (France métropolitaine, Public + Privé)

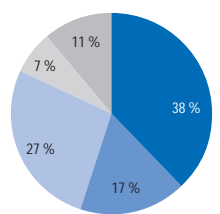
Filles 14 ans



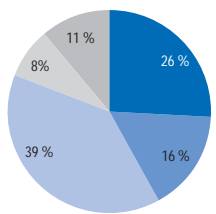
Garçons 14 ans



Filles 17 ans



Garçons 17 ans



1 Le système éducatif

Présentation

En 2006, 155 400 élèves en situation de handicap sont accueillis dans les écoles et établissements scolaires [1]. La part de l'enseignement public est de 90 %.

Le nombre d'élèves handicapés fréquentant une classe ordinaire (scolarisation individuelle) est de 71 400 dans le premier degré et de 34 900 dans le second degré. Toutefois, ce constat doit être précisé : respectivement 77 % et 92 % d'entre eux sont scolarisés à temps plein, les autres l'étant à temps partiel avec, dans la plupart des cas, un suivi thérapeutique et/ou éducatif complémentaire (91 %). En outre, dans le second degré, 8 500 élèves bénéficiant d'une scolarisation individuelle suivent un enseignement adapté, en SEGPA ou en EREA. Enfin, 61 % des élèves affectés en EREA, le sont dans les EREA "spécialisés" accueillant des enfants souffrant d'un handicap moteur ou sensoriel.

49 000 enfants et adolescents handicapés bénéficient d'une scolarisation collective, 88 % d'entre eux à temps plein.

Toutes modalités de scolarité confondues, les élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives constituent 43 % des effectifs dans le premier degré, 26 % dans le second degré et 1 % dans les classes non spécialisées, à temps complet en lycée. Plus généralement, les types de déficiences varient fortement avec le type d'accueil mis en place [2].

Pour leur part, les établissements hospitaliers et médico-éducatifs (sous tutelle du ministère chargé de la Santé) scolarisent 77 000 jeunes pour la durée de l'année scolaire (+ 1 % par rapport à 2005) [3]. Les établissements médico-éducatifs en scolarisent 92 %, dont près des deux tiers sont scolarisés en instituts médico-éducatif qui accueillent des enfants déficients intellectuels.

La loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a entraîné des modifications dans la collecte des données des enquêtes n° 3 et 12 sur la scolarisation des enfants handicapés dans le premier et le second degrés, avec notamment la mise en place progressive des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et la prise de fonctions des enseignants référents très largement impliqués dans cette collecte. Pour le second degré, le nombre d'enfants handicapés scolarisés est en baisse par rapport à l'année précédente. Il s'avère que des enfants bénéficiant de certains projets d'accueil individualisé relevant de troubles de santé et ne nécessitant pas d'aménagements significatifs étaient comptabilisés à tort dans les enquêtes en 2005-2006. La baisse concerne d'ailleurs essentiellement la catégorie "troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle".

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes (2006) n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le 1^{er} degré, n° 12 aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le 2nd degré et n° 32 relative à l'accueil des enfants et adolescents dans les établissements hospitaliers et médico-éducatifs.

Définitions

■ **CLIS.** Classes d'intégration scolaire. Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Les classes de perfectionnement créées par la loi du 15 avril 1909, et les classes intégrées ouvertes dans les écoles ordinaires, dont le fonctionnement a été précisé dans les circulaires des 29 mars 1982 et 1983, constituent désormais les classes d'intégration scolaire (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **Unités pédagogiques d'intégration (UPI).** Créées initialement dans certains collèges pour accueillir des préadolescents ou des adolescents (de 11 à 16 ans) présentant différentes formes de handicap mental qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge et à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap, la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995 a étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices et a encouragé leur création en collège mais également en lycée.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel adapté ou non.

■ **Scolarisation individuelle.** Désigne la scolarisation d'un jeune handicapé dans une classe ordinaire.

■ **Scolarisation collective.** Désigne la scolarisation dans une classe spécialisée de type CLIS ou UPI.

■ **Déficiences.** Voir 3.8.

[1] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Niveaux d'enseignement	Établissements scolaires				Établissements médico-sociaux (1)	
	Total	Scolarisation individuelle dont SEGPA dont EREA		Scolarisation collective	Hospitaliers	Médoco-éducatifs
Premier degré	71 399			39 684	4 174	51 420
Cycle I	29 683			6 457	1 559	14 070
Cycle III	21 388			24 601	1 832	25 205
Cycle III	20 328			8 626	783	12 145
Second degré	34 928	7 571	970	9 350	1 923	19 434
Premier cycle	26 005	7 475	431	3 566	738	4 531
Second cycle	7 936	34	473	228	582	2 794
Indifférencié	987	62	66	5 556	603	12 109
Total	106 327	7 571	970	49 034	6 097	70 854

(1) Enfants scolarisés toute l'année.

[2] Répartition par type d'établissement et par type de déficience des élèves en situation de handicap scolarisés à temps plein en 2006 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Premier degré		Second degré								
	Classes ordinaires	CLIS	Collèges			EREA (1)		Lycées		LP	
			ordinaires	SEGPA	UPI	non spécialisées	spécialisées	ordinaires	UPI	ordinaires	UPI
Troubles des fonctions cognitives	27	78	5	54	67	43	1	1	66	7	68
Troubles psychiques	20	8	13	22	8	25	1	7	4	8	15
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	15	3	36	8	6	7	9	20	1	17	2
Troubles des fonctions motrices	8	2	11	3	6	4	44	20	8	20	5
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	12	1	15	3	1	5	1	20	-	16	-
Troubles des fonctions visuelles	3	1	6	1	2	-	33	10	4	8	1
Troubles des fonctions auditives	5	2	7	3	5	2	1	13	12	14	7
Plusieurs fonctions associées	7	5	3	6	5	9	7	3	4	5	2
Autre	4	1	3	2	1	5	2	5	1	5	-

(1) Il existe 8 EREA spécialisés qui accueillent des jeunes présentant des déficiences sensorielles ou motrices.

[3] Répartition du nombre d'établissements et des effectifs par catégorie d'établissements en 2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Effectifs	Nombre	Capacité d'accueil	Accueillis	Scolarisés pour toute l'année	Scolarisés temporairement	Scolarisés hors établissement
Établissements hospitaliers	278	15 021	13 771	4 771	3 545	3 183
Établissements de lutte contre la tuberculose	3	138	109	44	-	55
Maisons d'enfants à caractère sanitaire	35	2 197	1 920	795	391	442
Maisons de réadaptation fonctionnelle	18	1 853	1 588	487	609	360
Total établissements hospitaliers	334	19 209	17 388	6 097	4 545	4 040
Instituts médico-éducatifs	1 093	66 737	66 515	48 886	538	2 018
Instituts de rééducation	337	16 554	16 069	11 668	309	3 364
Établissements pour infirmes moteurs	117	7 334	7 028	4 450	178	862
Établissements pour polyhandicapés	138	4 379	4 215	717	18	75
Établissements pour déficients visuels	38	2 726	2 443	1 093	30	1 012
Établissements pour déficients auditifs	71	6 642	6 303	3 282	160	2 382
Établissements pour sourds-aveugles	10	1 302	1 226	579	47	584
Établissements médico-expérimentaux	15	465	485	179	114	15
Total établissements médico-éducatifs	1 819	106 139	104 284	70 854	1 394	10 312
Total	2 153	125 348	121 672	76 951	5 939	14 352

1 Le système éducatif

Présentation

Durant l'année scolaire 2006-2007, 37 000 élèves nouveaux arrivants non francophones ont été accueillis dans les premier et second degrés : près de 17 600 dans une école élémentaire, 16 200 dans un collège, et 3 300 dans un lycée dont une majorité (64 %) dans un lycée professionnel. Au total, ces élèves représentent 3,9 % des effectifs scolaires. Par ailleurs, environ 1 400 élèves de plus de 16 ans qui, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (GRETA).

En 2004-2005, les nouveaux arrivants non francophones ont connu un maximum de 40 100 élèves. Depuis, leur nombre a fortement diminué, de l'ordre de 3 000 élèves en moins [2]. Globalement, 83,5 % des nouveaux arrivants recensés par l'enquête bénéficient d'une scolarité dans des classes spécifiques, ou d'un soutien ponctuel aux dates d'observation. Dans le premier degré, les élèves sont accueillis dans une classe d'initiation (CLIN), ou bénéficient de quelques heures de soutien par le biais de cours de rattrapage intégré (CRI), tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans les collèges et lycées, les dispositifs sont identiques : classes d'accueil (CLA) ou modules d'accueil temporaire (MAT). Enfin, pour des questions de géographie (milieu rural notamment) ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs supplémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires.

Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : quatre académies y scolarisent moins des deux tiers de leurs élèves non francophones (Martinique, Nantes, Poitiers, Rennes), et cinq académies plus de 90 % (Amiens, Guyane, Dijon, Rouen, Versailles), voire 100 % dans les académies de Paris et de Guadeloupe.

Définitions

■ On entend par "**nouvel arrivant non francophone**" tout élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), pour lequel la maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permet pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique de la même façon pour les élèves nouvellement arrivés en France que pour les autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Dès les années 70, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

■ **CLIN.** Classes d'initiation, école élémentaire.

■ **CRI.** Cours de rattrapage intégré (à un cursus ordinaire), école élémentaire.

■ **CLA.** Classe d'accueil, second degré.

■ **MAT.** Modules d'accueil temporaire, second degré, mis en place par certaines académies.

Avertissement : Les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne des trois campagnes d'observation (octobre, février, mai).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 01.57, 06.08.

Sources : Enquête n° 9 sur les élèves non francophones nouvellement arrivés en France, 2006-2007, DEPP.

[1] Scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones par académie en 2006-2007

	Premier degré		Second degré				Total 1 ^{er} et 2 nd degrés		
	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien	Collèges		Lycées		Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien	
			Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)		Nombre	(%)
Aix-Marseille	750	76,5	804	88,2	81	43,2	1 635	1 318	80,6
Amiens	316	79,4	518	96,9	107	94,4	941	854	90,8
Besançon	173	67,6	250	97,6	14	85,7	437	373	85,4
Bordeaux	503	83,3	429	90,0	64	92,2	996	864	86,7
Caen	153	73,2	120	97,5	54	66,7	327	265	81,0
Clermont-Ferrand	286	70,6	215	98,1	30	86,7	531	439	82,7
Corse	155	76,8	164	91,5	11	0,0	330	269	81,5
Créteil	1 577	98,5	1 826	74,5	481	66,3	3 884	3 233	83,2
Dijon	278	96,4	250	92,0	10	90,0	538	507	94,2
Grenoble	947	75,0	583	95,2	66	74,2	1 596	1 314	82,3
Lille	369	55,6	439	92,0	150	55,3	958	692	72,2
Limoges	196	65,3	331	98,5	87	51,7	614	499	81,3
Lyon	1 427	76,7	1 148	92,6	166	77,7	2 741	2 287	83,4
Montpellier	785	67,1	601	92,0	131	87,0	1 517	1 194	78,7
Nancy-Metz	420	60,5	270	83,0	57	87,7	747	528	70,7
Nantes	418	45,7	336	75,3	33	72,7	787	468	59,5
Nice	906	74,6	703	71,7	78	26,9	1 687	1 201	71,2
Orléans-Tours	552	69,6	488	92,2	53	84,9	1 093	879	80,4
Paris	690	100,0	1 373	100,0	828	100,0	2 891	2 891	100,0
Poitiers	427	34,4	368	89,9	49	63,3	844	509	60,3
Reims	325	77,2	300	95,3	75	89,3	700	604	86,3
Rennes	452	36,1	535	82,2	127	59,1	1 114	678	60,9
Rouen	125	100,0	301	94,0	107	90,7	533	505	94,7
Strasbourg	460	74,6	303	92,7	33	63,6	796	645	81,0
Toulouse	598	69,6	629	90,5	93	89,2	1 320	1 068	80,9
Versailles	1 634	94,9	1 799	95,9	252	95,2	3 685	3 516	95,4
Total France métr.	14 922	76,9	15 083	89,7	3 237	80,3	33 242	27 600	83,0
Guadeloupe	148	100,0	197	100,0	0	-	345	345	100,0
Guyane	1 473	91,5	429	97,7	16	100,0	1 918	1 783	93,0
Martinique	156	36,5	201	49,8	28	46,4	385	170	44,2
La Réunion	887	94,0	255	72,9	0	-	1 142	1 020	89,3
Total DOM	2 664	89,6	1 082	83,4	44	65,9	3 790	3 318	87,5
Total France métr. + DOM	17 586	78,8	16 165	89,3	3 281	80,1	37 032	30 918	83,5

Source : DEPP, ministère de l'Éducation nationale, Enquête sur les élèves non francophones, 2006-2007.

Champ : Élèves de plus de 6 ans.

[2] Les élèves nouveaux arrivants non francophones de 2001 à 2006

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Premier degré	15 970	17 980	18 610	19 450	18 952	17 586
Collèges	14 190	18 150	17 990	17 830	17 114	16 165
Lycées	1 600	2 100	2 540	2 800	3 219	3 281
Total	31 760	38 230	39 140	40 080	39 285	37 032
Total élèves CP-CM2	3 980 677	3 963 180	3 953 283	3 976 037	4 013 337	4 065 663
Total élèves second degré	5 598 800	5 596 114	5 579 549	5 538 694	5 483 725	5 415 921
Total général	9 579 477	9 559 294	9 532 832	9 514 731	9 497 062	9 481 584
En 0/100 du total des élèves	3,3	4,0	4,1	4,2	4,1	3,9

1 Le système éducatif

Présentation

Avec un effectif total de 1 209 828 titulaires, stagiaires et non-titulaires au 31 janvier 2007, pour la France métropolitaine et les DOM, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 838 177 enseignants dans les établissements du secteur public, 144 501 enseignants dans les établissements privés sous contrat et 227 150 agents qui assument dans le secteur public des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative.

Les enseignants représentent plus des quatre cinquièmes de l'ensemble du personnel, soit 81,2 % et 78,7 % du personnel du secteur public. Le nombre d'enseignants rémunérés au titre du secteur privé sous contrat reste globalement constant depuis 2005, alors que les effectifs du secteur public enregistrent une baisse supérieure à 2 %. 77 859 enseignants sont recensés dans les fichiers de paye des trésoreries générales pour les établissements d'enseignement supérieur y compris les établissements de formation, mais une partie des non-titulaires, ATER et moniteurs ne sont pas comptabilisés dans ces fichiers. La baisse des effectifs d'enseignants stagiaires dans les établissements de formation affecte davantage les corps du second degré (9 584 soit - 22,5 %) que du premier (13 404 soit - 10,7 %). La part des femmes continue sa progression en représentant 65,9 % des effectifs. Leur proportion s'est nettement accrue au sein des enseignants stagiaires (72 % contre 69,8 % en 2006), mais a diminué pour les enseignants du secteur privé. Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative représentent dans le secteur public à peine plus d'un agent sur cinq (21,3 %). Leur nombre en forte baisse par rapport à l'effectif de janvier 2006 est largement dû au transfert des maîtres ouvriers, ouvriers professionnels, ouvriers d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement (soit 48 850 agents) aux collectivités territoriales. À cet effectif se cumule une diminution des personnels de surveillance de plus de 40 %. À ce type de personnel, non recensé par les TG, sont associés 56 724 assistants d'éducation et 3 911 aides éducatrices encore en poste jusqu'à la fin de l'année scolaire 2006-2007 [1].

Définitions

■ **Les personnels du secteur public et les enseignants des établissements privés sous contrat.** Personnels titulaires, stagiaires et non titulaires rémunérés au titre du secteur public et privé sous contrat du ministère de l'Éducation nationale, d'après les données des fichiers de paye des Trésoreries générales (TG). Ne sont pas pris en compte : les personnels de la Recherche.

■ **Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et de surveillance.** Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent dans le secteur public des fonctions d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation, de surveillance, et ATOSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé). Ne sont plus pris en compte à partir de 2007 certains agents techniques et les ouvriers des établissements d'enseignement désormais à la charge des collectivités territoriales, ainsi que les personnels ATOSS et les personnels d'encadrement des établissements privés sous contrat rémunérés sur forfait d'externat.

■ **La LOLF.** La nouvelle Loi organique de financement, de par son objectif (rémunérer les personnels selon leur fonction et non leur affectation), nous a contraints à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Éditions précédentes de Repères et références statistiques.

Sources : Fichiers de paye de 1995 à 2007.

[1] Les effectifs des assistants d'éducation sont extraits des fichiers EPP, les assistants de vie scolaire sont recensés dans le fichier de paye et comptabilisés parmi les personnels du secteur public. Les aides éducatrices ont été enregistrés dans l'application PEGASE.

[1] Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Enseignants (1)			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance	Total	Aides éducateurs et assistants d'éducation	Part des enseignants / total
	Public	Privé	Total				
1995	807 135	134 940	942 075	297 750	1 239 825		76,0%
1996	813 125	135 280	948 405	296 420	1 244 825		76,2%
1997	817 110	136 980	954 090	295 320	1 249 410		76,4%
1998	825 750	137 765	963 515	294 120	1 257 635		76,6%
1999	826 720	138 735	965 455	293 720	1 259 175	59 350	76,7%
2000	841 140	139 155	980 295	303 320	1 283 615	61 470	76,4%
2001	849 600	140 290	989 890	306 150	1 296 040	62 320	76,4%
2002	862 610	142 065	1 004 675	309 530	1 314 205	60 430	76,4%
2003	870 515	144 169	1 014 684	311 425	1 326 109	55 770	76,5%
2004	868 342	145 394	1 013 736	303 747	1 317 483	50 190	76,9%
2005	860 198	144 940	1 005 138	293 507	1 298 645	51 287	77,4%
2006	848 835	144 909	993 744	285 957	1 279 701	58 197	77,7%
2007	838 177	144 501	982 678	227 150	1 209 828 (2)	60 635	81,2%

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation. (2) Ne sont pas comptabilisées dans cet effectif 4 598 personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation, ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.

[2] Répartition des personnels enseignants par type d'affectation (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 220	314 560	314 400	315 230	315 280	314 730	316 150	317 290	318 236	318 381	318 236
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	43 670	43 760	43 700	43 850	43 780	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	395 820	398 995	402 590	411 620	412 760	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	91 270	91 520	93 280	93 915	94 955	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861
Enseignants dans les établissements du supérieur	60 205	61 950	64 030	65 470	65 690	71 600	73 040	74 090	74 881	75 853	76 004
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	36 890	37 620	36 090	33 430	32 990	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires	942 075	948 405	954 090	963 515	965 455	980 295	989 890	1 004 665	1 014 684	1 013 736	1 005 138

[3] Répartition des personnels enseignants par type de programme ou d'affectation (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2006 (1)		2007 (2)	
	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes
Enseignement scolaire du premier degré public	320 103	80,3	321 339	80,7
Enseignement du premier degré privé	46 132	91,0	46 123	90,9
Enseignement scolaire du second degré public	419 009	57,2	413 107	57,3
Enseignement du second degré privé	98 777	66,4	98 378	65,6
Enseignants du CNED 1 ^{er} et 2 nd degrés	1 103	70,6	1 121	68,8
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	78 355	35,5	77 859	35,6
Stagiaires des établissements de formation	30 265	69,8	24 751	72,0
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires	993 744	65,7	982 678	65,9

(1) La répartition des remplaçants dans les classes sous contrat dans le secteur privé a été recalculée selon les niveaux d'enseignement.

(2) Ne sont pas comptabilisées dans cet effectif 4 598 personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation.

1 Le système éducatif

Présentation

Répertoire d'identification des établissements, la Base centrale des établissements (BCE) rassemble des données sur la localisation, les coordonnées, et quelques spécificités en termes d'accueil et de formation de chacun des établissements. Ce répertoire comprend : les établissements de formation initiale, de la maternelle à l'enseignement supérieur, sous tutelle des ministères de l'Éducation nationale (MEN) et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) ou sous tutelle d'autres ministères (Agriculture, Défense, Santé-Social, etc.), qu'ils soient publics ou privés (y compris les établissements hors contrat) ; les établissements de formation continue relevant du MEN (GRETA) ; les structures administratives des MEN et MESR (les ministères, les rectorats et leurs services, ...) ; quelques établissements immatriculés pour des besoins propres au ministère et à ses services déconcentrés, besoins de gestion de ressources humaines et financières (exemple : immatriculation de groupements d'intérêt public académiques). Le champ géographique couvre la France entière, y compris les collectivités et territoires d'outre-mer et les établissements d'enseignement français à l'étranger.

Les données ci-contre concernent tous les établissements enregistrés dans la BCE, quel que soit leur ministère de tutelle. Les groupes d'établissements ont été définis sur la base de la "nature" de l'établissement, ce qui peut entraîner des différences par rapport aux enquêtes qui se basent sur d'autres notions (par exemple les formations).

Au 1er octobre 2006, la BCE compte 73 000 structures actives de formation initiale. Ce nombre baisse depuis 2002 (- 2% entre ces deux dates).

La BCE compte, en 2006-2007, 55 700 écoles du premier degré. On observe depuis 2002-2003 une baisse régulière de ce nombre ; elle est de 0,7 % entre les rentrées scolaires 2005 et 2006 et concerne principalement les écoles maternelles (- 1,4 %).

Le nombre d'établissements du second degré est plutôt stable depuis 2002-2003. Cependant, le nombre de collèges et de lycées d'enseignement général et technologique ou lycées polyvalents est en légère augmentation entre ces deux dates. Parallèlement, le nombre de lycées professionnels a baissé entre les rentrées scolaires 2002 et 2005 (- 1,7 %) et tend à stagner cette année. Dans l'enseignement supérieur, le nombre d'écoles spécialisées connaît une forte augmentation : les écoles composées uniquement de classes de STS et/ou de CPGE ont augmenté de 12 %, les écoles de commerce, gestion et de comptabilité de 9 % et les autres écoles de spécialités diverses de 5 %. En 2005-2006 et 2006-2007, le nombre d'instituts universitaires autres que les IUT et IUFRM a baissé de 13 %. Cette baisse concerne principalement les instituts universitaires professionnels (- 21 % d'IUP entre les rentrées 2004 et 2005), amenés à disparaître dans le cadre du LMD.

Définitions

■ **Secteur.** Les établissements dont la gestion est assurée par des personnes morales publiques appartiennent au secteur public ; les établissements dont la gestion n'est pas assurée par des personnes morales publiques appartiennent au secteur privé.

■ **Ministère de tutelle.** Une unité administrative immatriculée (UAI) est sous tutelle ministérielle dès lors qu'un ou plusieurs ministères ou ses services extérieurs exercent un contrôle direct sur elle. Celle-ci peut être d'ordre administratif (au sens juridique), financier et/ou pédagogique. Près de la moitié des UAI privées n'ont pas de ministère de tutelle.

■ **Contrat (avec le MEN).** Une UAI privée peut être soit "sous contrat", soit "hors contrat". Le contrat est l'acte juridique qui lie un établissement privé du premier et du second degré à l'Éducation nationale. Un établissement est dit sous contrat dès lors qu'au moins une classe de cet établissement est sous contrat.

■ **LEGT.** Lycées d'enseignement général et technologique.

■ **SEGPA, EREA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté, établissements régionaux d'enseignement adapté.

■ **MFR.** Maisons familiales rurales.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

■ **CUFR.** Centres universitaires de formation et de recherche.

■ **Écoles primaires.** Écoles maternelles avec présence de classe(s) de niveau élémentaire ou écoles élémentaires avec présence de classe(s) préélémentaire(s).

Les données figurant dans le tableau ci-contre sont extraites de la Base centrale des établissements, à la date du 1^{er} octobre de chaque année. Cette base est mise à jour en temps réel par les académies et mensuellement au niveau central. Les effectifs d'établissements peuvent différer des effectifs présentés dans d'autres pages, notamment compte tenu des dates d'observation et du champ particulier des enquêtes.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 04.34.

Site internet

www.infocentre.education.fr/bce/

Sources : Base centrale des établissements.

[1] Les structures de formation initiale actives au premier octobre de chaque année, tous ministères de tutelle confondus (hors établissements médico-socio-éducatifs) ou sans tutelle (France entière et établissements français à l'étranger)

	Rentrées scolaires				Rentrée scolaire 2006		
	2002	2003	2004	2005	Ensemble	Public	Privé sous contrat
Premier degré							
Écoles maternelles	18 445	18 151	17 885	17 618	17 378	17 217	121
Écoles élémentaires	39 365	39 069	38 770	38 529	38 355	33 108	5 042
Sous-total premier degré	57 810	57 220	56 655	56 147	55 733	50 325	5 163
dont écoles primaires	15 039	15 155	15 125	15 203	15 224	11 158	3 977
Second degré							
Collèges	6 988	7 003	7 005	7 021	7 031	5 239	1 706
dont avec SEGPA	1 486	1 491	1 501	1 506	1 510	1 444	66
LEGT ou polyvalents	2 883	2 895	2 900	2 900	2 906	1 711	898
dont avec section d'enseignement professionnel	616	655	667	684	689	525	164
Lycées professionnels	2 070	2 056	2 040	2 033	2 034	1 153	418
Autres établissements du second degré (EREA, MFR...)	462	465	463	468	465	98	-
Sous-total second degré	12 403	12 419	12 408	12 422	12 436	8 201	3 022
Enseignement supérieur							
Universités (1)	82	82	81 (3)	81	81	81	-
Instituts universitaires de technologie (IUT)	112	113	114	114	114	114	-
Instituts de formation des maîtres (IUFM)	30	30	30	30	30	30	-
Autres instituts universitaires	456	460	461	421	399	388	-
Autres établissements universitaires	248	243	244	243	246	131	-
dont grands établissements	8	8	9	9	9	9	-
STS/CPGE (2)	244	252	261	269	277	-	25
Écoles d'ingénieurs	260	261	261	258	261	185	-
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	259	268	276	279	286	1	1
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	4	4	-
Écoles d'architecture	25	25	26	26	26	23	-
Écoles supérieures artistiques et culturelles	293	298	304	304	312	102	3
Autres écoles de spécialités diverses	1 176	1 197	1 221	1 229	1 234	581	4
Sous-total enseignement supérieur	3 189	3 233	3 202	3 258	3 270	1 640	33
Interniveaux							
Centres de formation d'apprentis	1 358	1 387	1 398	1 438	1 603	435	-
dont antennes	360	384	394	421	588	195	-
Total	74 760	74 259	73 663	73 265	73 042	60 601	8 218

(1) Y compris les deux CUFR d'Albi et de Nîmes, hors universités technologiques.

(2) Écoles composées uniquement de STS et/ou de CPGE.

(3) L'université de Paris-Dauphine est passée au statut de "grand établissement" en 2004.

Pour les établissements de formation continue, se référer au chapitre 7.2.

Pour les établissements hospitaliers et médico-éducatifs, se référer au chapitre 1.6, tableau [3].

2 Les établissements

2.1	Écoles et classes : évolution	36
2.2	Les classes du premier degré en 2006-2007	38
2.3	Collèges et lycées : évolution par type d'établissement	40
2.4	Collèges et lycées : distribution par académie	42
2.5	Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement	44
2.6	Les classes et les divisions du second degré en 2006-2007	46
2.7	La taille des collèges et des lycées	48
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	50
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	52
2.10	Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les établissements publics	54
2.11	Les actes de violence grave dans les établissements publics du second degré en 2005-2006	56
2.12	L'absentéisme des élèves du second degré	58
2.13	Les ensembles immobiliers du second degré public	60
2.14	Les réseaux "ambition-réussite"	62
2.15	Les réseaux de réussite scolaire	64
2.16	Établissements et structures de l'enseignement supérieur	66

Présentation

L'enseignement du premier degré compte, en 2006-2007, un peu moins de 55 700 écoles contre près de 69 000 en 1980-1981, un peu plus de 64 000 en 1990-1991 et un peu moins de 56 200 en 2005-2006 (en France métropolitaine + DOM). La diminution, en 2006-2007, du nombre d'écoles par rapport à l'année scolaire précédente est de 0,9 %. Elle touche le secteur public et plus spécialement les écoles maternelles (- 1,9 %) que les écoles élémentaires (- 0,1 %). De même, dans le secteur privé, le nombre d'écoles maternelles diminue de 15,8 % par rapport à l'année précédente, et de 1,6 % pour les écoles élémentaires.

Dans le secteur privé, les écoles maternelles ne représentent que 3 % de l'ensemble des écoles (34,3 % dans le secteur public) [1].

Le nombre de classes a connu une légère diminution entre la rentrée 1980 et la rentrée 1999, à un rythme proche de 0,5 % par an à partir de 1990-1991 mais qui se limite à 0,1 % en 1994-1995 et 1998-1999 [2]. À la rentrée 2006-2007, on compte 281 637 classes, soit une hausse de 0,2 % par rapport à 1999-2000 et d'un peu moins de 0,1 % par rapport à 2005-2006. Dans le secteur public, on dénombre 244 470 classes, soit une augmentation de 0,2 % par rapport à 1999 et de moins de 0,1 % par rapport à 2005. Par contre, on compte 37 167 classes dans le secteur privé, soit une baisse de 0,2 % par rapport à 2005.

En 2006-2007, on constate, aussi bien pour les écoles maternelles du secteur public que du secteur privé, une légère diminution du nombre moyen d'élèves par classe, par rapport à la rentrée 2005. Par contre, les écoles élémentaires, tant publiques que privées, voient leurs effectifs moyens par classe augmenter [3].

Définitions

■ **Classe.** Le terme de "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année); ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique". Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe; on a alors une "classe à plusieurs cours". Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux; on parle alors de "classe unique".

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- écoles maternelles spécialisées ;
- écoles de plein air ;
- écoles autonomes de perfectionnement ;
- écoles de niveau élémentaire spécialisées.

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 5510, 5530, 5968, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6234, 6236, 6325, 6326, 6422, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.
- 1960-1961, Tableaux de l'Éducation nationale, édition 1969; 1970-1971, idem, édition 1972; 1980-1981, idem, édition 1982.
- Notes d'Information, 92.05, 93.09, 05.41.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2006-2007.

Écoles et classes : évolution

[1] Évolution du nombre d'écoles (France métropolitaine + DOM)

	1980 1981	1990 1991	1994 1995	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001 (1)	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
Public													
Écoles maternelles	15 996	18 829	19 062	18 880	18 773	18 702	...	18 448	18 238	17 948	17 703	17 583	17 250
Écoles élémentaires	45 664	39 009	36 385	35 457	35 211	34 804	...	34 279	33 981	33 716	33 452	33 085	33 040
dont à classe unique	11 449	7 667	6 381	6 042	5 883	5 616	4 503	4 303
Total	61 660	57 838	55 447	54 337	53 984	53 506	...	52 727	52 219	51 664	51 155	50 668	50 290
Privé													
Écoles maternelles	363	419	352	309	286	284	...	245	222	199	184	190	160
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 691	5 550	5 495	5 452	...	5 395	5 348	5 324	5 289	5 300	5 217
dont à classe unique	347	215	199	195	180	170	118
Total	7 026	6 385	6 043	5 859	5 781	5 736	...	5 640	5 570	5 523	5 473	5 490	5 377
Total Public + Privé	68 686	64 223	61 490	60 196	59 765	59 242	...	58 367	57 789	57 187	56 628	56 158	55 667

(1) Données non disponibles.

[2] Évolution du nombre de classes (France métropolitaine + DOM)

	1980 1981	1990 1991	1994 1995	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2005 2006	2006 2007
Public								
Écoles maternelles	59 758	70 538	71 871	71 128	70 936	71 087	87 757	86 942
Écoles élémentaires	194 862	179 177	174 085	173 872	173 985	172 906	156 588	157 528
dont classes uniques	11 449	7 667	6 381	6 024	5 883	5 616	4 503	4 303
Total	254 620	249 715	245 956	245 000	244 921	243 993	244 345	244 470
Privé								
Écoles maternelles	1 081	1 380	1 216	1 065	987	973	...	542
Écoles élémentaires	37 201	37 037	36 616	36 286	36 306	36 202	...	36 625
dont classes uniques	347	215	199	195	180	-	...	118
Total	38 282	38 417	37 832	37 351	37 293	37 175	37 106	37 167
Total Public + Privé	292 902	288 132	283 788	282 351	282 214	281 168	281 451	281 637

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (France métropolitaine + DOM)

	1980 1981	1990 1991	1994 1995	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2005 2006	2006 2007
Public								
Écoles maternelles	30,1	27,9	27,1	25,7	25,5	25,5	26,1	25,9
Écoles élémentaires	23,6	22,5	22,6	22,5	22,4	22,3	22,5	22,6
Privé								
Écoles maternelles	29,9	27,1	26,6	25,7	25,5	25,9	27,6	27,3
Écoles élémentaires	26,2	24,5	24,2	24,1	24,0	23,9	22,8	22,9

Présentation

En 2006, on compte 281 637 classes en France métropolitaine et dans les DOM. Presque 87 % de ces classes appartiennent au secteur public. Les classes préélémentaires représentent 35,6 % des classes dans le secteur public contre 31,6 % dans le secteur privé. Ces classes préélémentaires appartiennent à plus de 88 % au secteur public. De même, les classes de l'élémentaire du secteur public représentent 86 % de l'ensemble des classes élémentaires [1].

À la rentrée 2006, dans le secteur public, 5 682 écoles sont à classe unique, soit 11,3 % de l'ensemble. En France métropolitaine et dans les DOM, plus des deux tiers des écoles publiques ont entre une et cinq classes. Dans le secteur public, les écoles maternelles sont souvent plus petites que les écoles élémentaires : ainsi, 81 % des écoles maternelles comptent une à cinq classes contre 60 % des écoles élémentaires. De même, seulement 0,7 % des écoles maternelles publiques comptent 11 classes ou plus contre 9,7 % des écoles élémentaires publiques en France métropolitaine et dans les DOM. Dans le secteur privé, on compte seulement 2,8 % d'écoles à classe unique. 47,5 % des écoles privées ont entre une et cinq classes [2].

La différence public-privé s'explique en partie par le fait que les écoles privées sont beaucoup moins souvent des écoles maternelles.

Définitions

■ **Classe.** Le terme de "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique". Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une "classe à plusieurs cours". Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de "classe unique".

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- écoles maternelles spécialisées ;
- écoles de plein air ;
- écoles autonomes de perfectionnement ;
- écoles de niveau élémentaire spécialisées.

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires (AIS).** Regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.05.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2006-2007.

[1] Nombre de classes en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Préélémentaire	CP-CM2	AIS (1)	Total
Public	86 942	152 448	5 080	244 470
Privé	11 737	25 080	350	37 167
Public + Privé	98 679	177 528	5 430	281 637

(1) Regroupe les classes d'initiation (CLIN), les classes d'adaptation (CLAD) et les classes d'intégration scolaire (CLIS).

[2] Nombre d'écoles selon le nombre de classes en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

Nombres de classes	France métropolitaine			DOM			France métropolitaine + DOM		
	Maternelles	Élémentaires et spécialisées	Total	Maternelles	Élémentaires et spécialisées	Total	Maternelles	Élémentaires et spécialisées	Total
Public									
1	1 373	4 290	5 663	6	13	19	1 379	4 303	5 682
2	2 335	4 636	6 971	15	15	30	2 350	4 651	7 001
3	4 038	3 749	7 787	37	34	71	4 075	3 783	7 858
4	3 523	3 144	6 667	41	35	76	3 564	3 179	6 743
5	2 620	3 674	6 294	65	66	131	2 685	3 740	6 425
6 à 10	2 867	9 895	12 762	210	275	485	3 077	10 170	13 247
11 à 15	77	2 535	2 612	41	241	282	118	2 776	2 894
15 et plus	-	321	321	2	117	119	2	438	440
Total	16 833	32 244	49 077	417	796	1 213	17 250	33 040	50 290
Privé									
1	30	117	147	1	1	2	31	118	149
2	34	540	574	2	4	6	36	544	580
3	29	635	664	4	-	4	33	635	668
4	20	599	619	1	3	4	21	602	623
5	16	515	531	-	5	5	16	520	536
6 à 10	20	1 787	1 807	1	24	25	21	1 811	1 832
11 à 15	1	678	679	-	15	15	1	693	694
15 et plus	1	276	277	-	18	18	1	294	295
Total	151	5 147	5 298	9	70	79	160	5 217	5 377

Présentation

Le nombre d'établissements publics du second degré connaît entre 1960 et 1980 une forte augmentation affectant plus particulièrement les collèges et les lycées professionnels. À partir de 1985, ce nombre croît de façon moins prononcée pour les collèges et les lycées, et diminue pour les lycées professionnels. En revanche, les établissements privés voient leur nombre baisser de façon importante sur la période 1960-1980. Après une diminution plus modérée jusqu'en 2002, leur nombre se stabilise autour de 3 500 établissements sur ces dernières années [1]. Le nombre global de divisions dans les établissements publics et privés diminue à cette rentrée d'environ 1 900. Cette baisse, pour la quatrième année consécutive, fait suite à quatre années de légère hausse enregistrée de 1999 à 2002. Depuis, les fermetures de classes interviennent principalement dans les collèges publics en raison d'une baisse des effectifs dont la cause est essentiellement démographique. Les autres établissements des deux secteurs d'enseignement montrent une quasi-stabilité du nombre de leurs divisions durant les années scolaires précédentes [2].

À la rentrée 2006, le nombre moyen d'élèves par classe connaît une certaine stabilité dans le secteur public et dans le secteur privé. Pour les lycées, cet indicateur reste plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé. Il souligne un écart moyen de 3,2 élèves par division dans les lycées d'enseignement général. Par contre, l'écart mesuré dans les classes des lycées professionnels se réduit à 0,7 à cette rentrée. Pour les collèges, au contraire, les divisions des établissements privés comptent 1,5 élève de plus en moyenne que les divisions des établissements publics [3].

Définitions

■ **La "division" ou la "classe"**. Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.

■ **Nombre moyen d'élèves par type d'établissement**. Sont comptés tous les élèves de l'établissement quelle que soit la formation suivie.

■ **Lycées, LP**. Lycées d'enseignement général et/ou technologique, lycées professionnels.

■ **EREA**. Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré (voir 4.21).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766, 6820, 6821, 6876, 6926, 6966.

– Note d'Information, 90.37.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Évolution du nombre d'établissements du second degré (France métropolitaine + DOM)

	1960 1961 (1)	1970 1971	1980 1981	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
Public													
Collèges	3 372	4 143	4 891	4 939	5 019	5 082	5 128	5 139	5 168	5 183	5 200	5 220	5 238
LP	906	1 150	1 353	1 397	1 362	1 177	1 108	1 096	1 083	1 072	1 061	1 050	1 043
Lycées	1 203	1 171	1 134	1 155	1 294	1 474	1 513	1 527	1 531	1 538	1 545	1 551	1 554
EREA	82	82	82	80	80	80	80	80	80	80
Total Public	5 481	6 464	7 378	7 573	7 757	7 815	7 829	7 842	7 862	7 873	7 886	7 901	7 915
Privé													
Collèges	1 810	1 294	1 757	1 866	1 814	1 801	1 808	1 802	1 803	1 804	1 788	1 790	1 773
LP	1 300	1 642	978	884	809	691	647	650	647	644	641	658	653
Lycées	1 899	1 676	1 194	1 206	1 290	1 222	1 102	1 094	1 077	1 082	1 069	1 074	1 069
Total Privé	5 009	4 612	3 929	3 956	3 913	3 714	3 557	3 546	3 527	3 530	3 498	3 522	3 495
Total Public + Privé	10 490	11 076	11 307	11 529	11 670	11 529	11 386	11 388	11 389	11 403	11 384	11 423	11 410

(1) Données France métropolitaine (hors DOM).

[2] Évolution du nombre de divisions par type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	1993 1994	1994 1995	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
Public														
Collèges	116 507	116 931	116 431	115 606	114 824	114 547	114 938	115 614	115 426	115 226	113 901	111 972	109 628	107 985
LP	26 038	25 003	24 041	23 849	23 768	23 601	23 371	23 011	22 896	22 886	22 766	22 515	22 422	22 660
Lycées	53 077	53 065	53 248	53 976	54 688	54 961	55 709	55 989	56 647	57 197	57 271	57 116	56 999	56 827
EREA	1 261	1 291	1 324	1 325	1 259	1 198	1 191	1 149	1 121	1 056	1 059	1 047	980	974
Total Public	196 883	196 290	195 044	194 756	194 539	194 307	195 209	195 763	196 090	196 365	194 997	192 650	190 029	188 446
Privé														
Collèges	26 031	26 116	26 183	26 021	25 947	25 945	25 889	26 033	26 106	26 212	26 205	26 164	26 019	25 867
LP	6 531	6 350	6 105	6 174	6 290	6 267	6 364	6 427	6 486	6 516	6 440	6 421	6 361	6 100
Lycées	18 548	17 693	17 542	17 588	17 503	17 531	17 672	17 479	17 523	17 565	17 592	17 700	17 628	17 773
Total Privé	51 110	50 159	49 830	49 783	49 740	49 743	49 925	49 939	50 115	50 293	50 237	50 285	50 008	49 740
Total Public + Privé	247 993	246 449	244 874	244 539	244 279	244 050	245 134	245 702	246 205	246 658	245 234	242 935	240 037	238 186

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par division selon le type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
Public											
Collèges	23,6	23,5	23,5	23,5	23,3	23,3	23,2	23,3	23,3	23,3	23,3
LP	21,9	22,0	21,7	21,1	20,2	19,9	19,8	19,9	20,1	20,1	19,7
Lycées	28,4	28,3	28,2	27,7	27,4	27,2	27,1	27,1	27,3	27,3	27,0
EREA	9,1	9,5	9,8	9,7	9,7	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1	11,0
Privé											
Collèges	24,8	24,8	24,8	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,8	24,8
LP	20,7	20,5	20,0	19,2	18,7	18,3	18,3	18,6	18,6	18,9	19,0
Lycées	24,8	24,8	24,4	24,0	23,6	23,5	23,5	23,5	23,6	23,8	23,8
Public + Privé											
Collèges	23,8	23,8	23,8	23,7	23,6	23,6	23,5	23,6	23,6	23,6	23,6
LP	21,7	21,7	21,3	20,7	19,8	19,6	19,4	19,6	19,8	19,9	19,6
Lycées (LEGT)	27,5	27,5	27,3	26,8	26,5	26,3	26,2	26,3	26,4	26,5	26,3
EREA	9,1	9,5	9,8	9,7	9,7	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1	11,0

2 Les établissements

Présentation

Sur le territoire national (France métropolitaine et DOM), le nombre d'établissements du second degré est de 11 410 à la rentrée 2006, dont 334 dans les DOM (2,9 %). Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Cinq académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 30 % des établissements. Il s'agit de Versailles, Lille, Créteil, Nantes et Rennes [1].

Six établissements sur dix sont des collèges. Pour Clermont-Ferrand et Dijon, leur part est de plus de 67 %. En revanche, Aix-Marseille a, relativement aux autres académies, moins de collèges en raison d'une offre de lycées privés plus importante [2].

Le nombre de lycées d'enseignement général représente globalement une fois et demi le nombre de lycées professionnels, mais les différences entre académies sont très fortes. Il y a presque parité dans sept académies (Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Lyon, Nancy-Metz, Toulouse et Guadeloupe), voire un nombre de lycées d'enseignement général inférieur à celui des lycées professionnels à Besançon [3]. Ils sont cependant deux fois plus nombreux pour cinq académies (Corse, Dijon, Nice, Strasbourg et Guyane) voire trois fois plus dans les académies d'Île-de-France.

80 établissements régionaux d'enseignement adapté couvrent l'ensemble des académies métropolitaines, l'académie de Nice exceptée. Les académies de Versailles et Lille disposent chacune de plus de cinq établissements.

Trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé. Leur poids avoisine 45 % des établissements dans les académies de Nantes, Paris et Rennes. La part des collèges dans l'ensemble des établissements est nettement plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé (66,2 % et 50,7 % respectivement). Quant à l'écart entre les lycées, on compte 149 lycées d'enseignement général pour 100 lycées professionnels dans le secteur public et, respectivement, 164 pour 100 en ce qui concerne les établissements du secteur privé.

Définitions

■ **LEGT, LP.** Lycées d'enseignement général et/ou technologique, lycées professionnels.

■ **EREA.** Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. Voir 4.21.

→ Pour en savoir plus

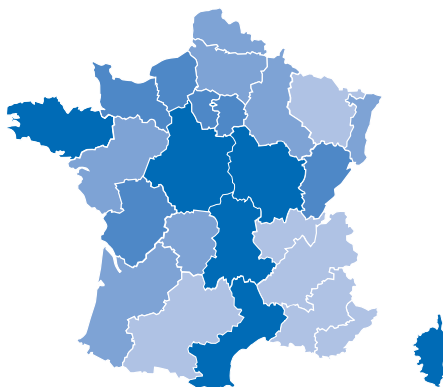
Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Collèges et lycées : distribution par académie

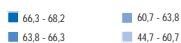
[1] Nombre d'établissements du second degré par académie en 2006 (France métropolitaine + DOM, Public et Privé)

Académies	Public					Privé				Public + Privé
	Collèges	LP	LEGT	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	Total	
Aix-Marseille	204	47	58	3	312	74	57	63	194	506
Amiens	173	45	44	2	264	42	23	27	92	356
Besançon	114	27	29	2	172	38	17	9	64	236
Bordeaux	252	61	70	5	388	95	40	44	179	567
Caen	151	24	42	3	220	55	23	27	105	325
Clermont-Ferrand	142	25	30	3	200	62	12	28	102	302
Corse	28	4	9	1	42	2		2	4	46
Créteil	347	39	128	3	517	76	18	52	146	663
Dijon	162	19	43	3	227	28	9	22	59	286
Grenoble	245	46	81	4	376	88	46	60	194	570
Lille	329	99	86	6	520	122	22	63	207	727
Limoges	77	19	23	1	120	12	7	8	27	147
Lyon	210	54	68	3	335	102	57	58	217	552
Montpellier	200	29	46	2	277	66	28	32	126	403
Nancy-Metz	233	64	60	4	361	46	35	42	123	484
Nantes	241	51	66	4	362	172	40	80	292	654
Nice	138	21	38	-	197	39	18	42	99	296
Orléans-Tours	235	41	50	3	329	58	21	32	111	440
Paris	110	33	73	4	220	68	19	95	182	402
Poitiers	160	34	41	4	239	47	11	21	79	318
Reims	134	31	38	2	205	31	11	18	60	265
Rennes	212	41	59	5	317	174	32	59	265	582
Rouen	166	30	48	2	246	35	12	24	71	317
Strasbourg	144	18	53	1	216	31	16	24	71	287
Toulouse	231	58	66	3	358	84	39	46	169	527
Versailles	415	50	144	7	616	103	24	75	202	818
France métropolitaine	5 053	1 010	1 493	80	7 636	1 750	637	1 053	3 440	11 076
Guadeloupe	43	7	15	-	65	9	12	6	27	92
Guyane	28	3	6	-	37	3	-	2	5	42
Martinique	42	10	13	-	65	6	2	6	14	79
La Réunion	72	13	27	-	112	5	2	2	9	121
DOM	185	33	61	-	279	23	16	16	55	334
France métropolitaine + DOM	5 238	1 043	1 554	80	7 915	1 773	653	1 069	3 495	11 410

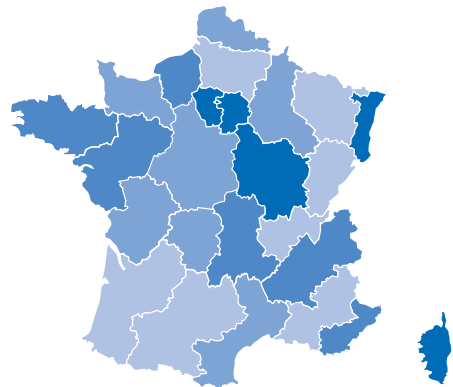
[2] Part des collèges dans les établissements du second degré



nombre de collèges / nombre d'établissements %



[3] Représentation des LEGT par rapport aux LP



nombre de LEGT par rapport aux LP



Présentation

La quasi-totalité des collégiens du secteur public (96,1 %) suit un enseignement de premier cycle. Cette constatation se renforce dans le secteur privé qui ne dispense pratiquement pas d'enseignement adapté. Une petite partie des élèves de lycée professionnel (3,9 % dans le secteur public et 8,1 % dans le secteur privé) suit un enseignement de premier cycle, principalement en classe de troisième générale. Les trois quarts des élèves des lycées sont scolarisés dans les classes de second cycle général et technologique (76,6 % dans les lycées publics, 72,4 % dans les lycées privés). La part des élèves de lycée inscrits en second cycle professionnel (9,3 % dans le public et 12,7 % dans le privé) signale l'existence de lycées polyvalents. Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) dispensés dans ces mêmes établissements concernent un élève sur sept dans le secteur public et un sur huit dans le secteur privé [1].

Après la forte croissance enregistrée depuis 1970-1971 sur l'ensemble des cycles d'enseignement et des secteurs, le nombre de divisions progresse sensiblement dans le second cycle professionnel. Dans le second cycle général et technologique, le nombre de divisions a connu une croissance soutenue jusqu'à la rentrée 1991 puis s'est stabilisé depuis ces quinze dernières années. Quant au premier cycle, après une certaine stabilité, il diminue à partir de la rentrée 2003, accompagnant la baisse démographique des effectifs de collèves [2].

Le nombre moyen d'élèves par division présente, sur les dix dernières années, une relative stabilité [3].

Définitions

■ **La "division" ou la "classe"**. Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.

■ **Nombre moyen d'élèves par cycle d'enseignement**. Sont exclus de cette statistique les élèves des formations suivantes : préparations diverses, formations complémentaires ou classes de STS-CPGE.

■ **STS**. Sections de techniciens supérieurs.

■ **CPGE**. Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **CLIPA**. Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **CPA**. Classes préparatoires à l'apprentissage.

■ **FC**. Formations complémentaires.

■ **Enseignement adapté**. Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (SEGPA). Voir 4.21.

■ **SES**. Sections d'éducation spécialisée. Voir 4.21.

■ **EREA**. Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. Voir 4.21.

→ Pour en savoir plus

Publications

– [1] à [3] Tableaux statistiques, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766, 6820, 6821, 6876.

– Notes d'Information, 90.37, 01.01.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves par type d'établissement et par cycle d'enseignement en 2006-2007 (%) (France métropolitaine + DOM)

	1 ^{er} cycle	Enseignement adapté (SEGPA)	2 nd cycle professionnel (1)	2 nd cycle général et technologique	STS/CPGE	Ensemble	Nombre total d'élèves
Public							
Collèges	96,1	3,8	0,0	0,0	0,0	100,0	2 519 441
LP	3,9	0,0	94,3	1,3	0,5	100,0	447 238
Lycées	0,2	0,0	9,3	76,6	13,9	100,0	1 536 371
EREA	9,2	53,0	36,0	1,4	0,4	100,0	10 717
Total Public	54,2	2,3	12,6	26,2	4,8	100,0	4 513 767
Privé							
Collèges	99,3	0,6	0,1	0,4	0,0	100,0	642 488
LP	8,1	0,1	88,5	0,5	2,8	100,0	115 793
Lycées	2,5	0,1	12,7	72,4	12,4	100,0	422 179
Total Privé	55,6	0,3	13,2	26,1	4,7	100,0	1 180 460

Lecture - 96,1 % des effectifs des collèges publics sont scolarisés en premier cycle. 54,2 % des effectifs du secteur public sont en premier cycle.

(1) Y compris les préparations diverses et FC.

[2] Évolution du nombre de divisions par cycle d'enseignement (France métropolitaine + DOM)

	1970 1971 (1)	1980 1981 (1)	1985 1986 (1)	1990 1991 (1)	1995 1996	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
Public (2)												
1 ^{er} cycle (3)	85 534	108 080	109 121	102 100	110 601	108 890	108 840	108 652	107 392	105 570	103 308	101 848
SES/SEGPA	9 245	8 582	8 470	8 360	8 178	8 013	7 822	7 692
2 nd cycle professionnel	20 003	24 702	25 767	23 157	26 479	27 952	28 015	28 256	28 349	28 308	28 308	28 608
2 nd cycle général et technologique	22 839	29 792	30 962	40 139	40 981	41 947	42 214	42 417	42 340	42 027	41 850	41 527
Total Public	128 376	162 574	165 850	165 396	187 306	187 371	187 539	187 685	186 259	183 918	181 288	179 674
Privé												
1 ^{er} cycle (3)	20 399	25 250	26 782	26 691	27 379	26 999	27 059	27 105	27 003	26 888	26 647	26 456
SES/SEGPA	227	262	271	279	280	288	292	295
2 nd cycle professionnel	8 199	8 202	8 192	7 574	7 121	7 867	7 922	7 993	7 983	8 084	8 038	8 036
2 nd cycle général et technologique	7 801	10 892	11 424	12 764	12 517	12 332	12 328	12 328	12 370	12 414	12 364	12 377
Total Privé	36 399	44 344	46 398	47 029	47 244	47 460	47 580	47 705	47 636	47 674	47 341	47 163
Total Public + Privé	164 775	206 918	212 248	212 425	234 550	234 831	235 119	235 390	233 895	231 592	228 629	226 837

(1) Seulement France métropolitaine. (2) Y compris EREA à partir de 1995. (3) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par division, selon le cycle (France métropolitaine + DOM)

	1970 1971 (1)	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
Public (2)													
1 ^{er} cycle (3)	26,4	24,5	24,4	24,3	24,3	24,2	24,1	24,0	23,9	24,0	23,9	24,0	24,0
SES/SEGPA	...	12,5	12,7	12,8	12,9	13,1	13,2	13,2	13,1	13,3	13,4	13,5	13,3
2 nd cycle professionnel	24,0	21,6	21,5	21,6	21,5	20,8	19,9	19,7	19,6	19,7	20,0	20,1	19,7
2 nd cycle général et technologique	28,6	29,4	29,3	29,3	29,3	28,8	28,6	28,5	28,5	28,5	28,7	28,8	28,5
Privé													
1 ^{er} cycle (3)	25,1	24,7	24,6	24,7	24,6	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,7	24,8
SES/SEGPA	...	14,2	14,2	14,2	14,7	14,6	14,3	14,1	14	13,9	13,9	13,9	13,5
2 nd cycle professionnel	20,7	21,2	21,3	21,3	20,7	19,7	18,9	18,6	18,6	18,9	18,9	19,2	19,1
2 nd cycle général et technologique	25,0	25,5	25,6	25,5	25,1	24,7	24,5	24,5	24,5	24,6	24,8	25,0	24,9
Public + Privé													
1 ^{er} cycle (1)	26,2	24,6	24,5	24,4	24,4	24,3	24,2	24,1	24,1	24,1	24,1	24,2	24,2
SES/SEGPA	...	12,6	12,7	12,9	13	13,2	13,2	13,2	13,2	13,3	13,4	13,5	13,4
2 nd cycle professionnel	23,1	21,5	21,5	21,6	21,3	20,6	19,7	19,4	19,4	19,6	19,7	19,9	19,6
2 nd cycle général et technologique	27,7	28,5	28,5	28,4	28,3	27,9	27,7	27,6	27,6	27,6	27,8	27,9	27,7

(1) Seulement France métropolitaine. (2) Y compris EREA à partir de 1995. (3) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.

Présentation

Dans l'ensemble du premier cycle, la taille moyenne des classes dans les établissements publics et privés sous contrat est de 23,6 élèves. 5 % d'entre elles accueillent au moins 30 élèves. Les classes de SEGPA et UPI, CPA, de par leurs fonctions spécifiques d'encadrement, sont peu chargées avec moins de 15 élèves en moyenne. Ces classes exceptées, c'est en début et en fin d'enseignement de collège que le nombre d'élèves par classe est légèrement plus faible avec 24 élèves environ. En effet, près d'une classe sur deux regroupe moins de 25 élèves en sixième et troisième [1].

Dans l'enseignement professionnel, la taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de l'industrie. La différence de quatre élèves observée dans ces deux catégories de spécialités se retrouve à chaque niveau de formation. C'est dans les CAP que le nombre moyen d'élèves par division est le plus faible avec 15 élèves. Plus d'une classe sur deux compte moins de 15 élèves. À l'opposé, les divisions de BEP présentent les effectifs les plus élevés des formations professionnelles. Une classe sur six accueille au moins trente élèves.

Avec 27,8 élèves, la taille des divisions dans le second cycle général et technologique est la plus élevée des trois cycles d'enseignement. La classe de seconde de détermination reste la plus chargée, avec 31 élèves. Près d'une division sur cinq scolarise plus de 34 élèves. Concernant le cycle terminal, les effectifs par classe sont de l'ordre de 26 élèves. Un écart de deux élèves est cependant observé en faveur des classes d'enseignement technologique par rapport à celles d'enseignement général, plus chargées.

Ces indicateurs de taille sont assez différents selon le secteur d'enseignement, avec une plus grande diversité de situations dans le secteur privé sous contrat [2]. Dans les établissements privés sous contrat, pour le premier cycle, le nombre moyen d'élèves par classe est légèrement plus élevé que dans le secteur public, avec 24,9 élèves et 23,3 respectivement. Cette différence s'explique par l'importance relative des divisions de plus de 29 élèves dans le secteur privé. Les valeurs caractérisant le second cycle professionnel sont très proches entre les deux secteurs, malgré une plus forte concentration de classes autour de 20-24 élèves dans le secteur public. Enfin, dans le second cycle général et technologique, cycle le plus chargé, l'écart est de 3 élèves en faveur des établissements privés sous contrat. En effet, une classe sur dix accueille moins de 15 élèves dans le privé. À l'opposé, dans le secteur public, près de six classes sur dix scolarisent au moins 30 élèves.

Définitions

- **La "division" ou la "classe"**. Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.
- **BEP**. Brevet d'études professionnelles.
- **BMA**. Brevet des métiers d'art.
- **CAP**. Certificat d'aptitude professionnelle.
- **CPA**. Classe préparatoire à l'apprentissage.
- **CLIPA**. Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
- **App junior**. Apprenti junior.
- **MC**. Mention complémentaire (aux BEP ou CAP).
- **AES, INS**. Dispositifs d'aide et de soutien en classe de quatrième (AES) et en troisième d'insertion (INS).
- **UPI**. Unité pédagogique d'intégration.

→ Pour en savoir plus

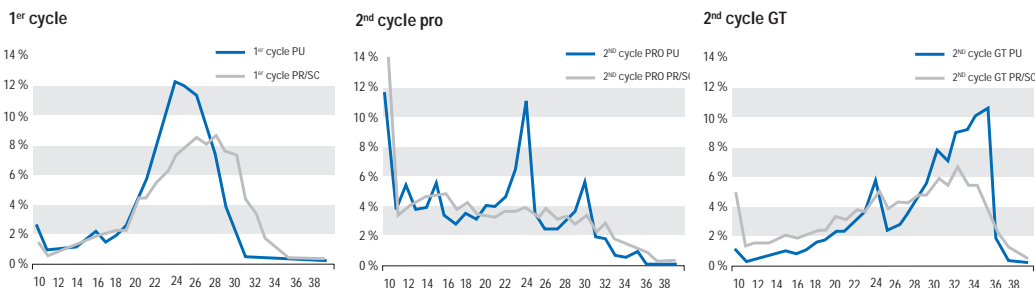
Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Répartition des divisions selon leur taille et nombre moyen d'élèves par division en 2006-2007 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

	- de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 40 élèves	40 élèves et plus	Total	Nbre de divisions	Nbre moyen d'élèves / division
Sixième	1,6	6,1	41,8	45,1	5,2	0,2	0,0	100,0	32 558	24,3
Cinquième	0,9	5,5	39,3	49,5	4,8	0,0	0,0	100,0	30 486	24,6
Quatrième (y compris AES)	1,4	6,5	37,9	47,7	6,4	0,1	0,0	100,0	31 217	24,6
Troisième (y compris INS)	2,2	9,7	40,4	42,3	5,2	0,1	0,0	100,0	32 417	24,0
Total 6^e à 3^e	1,5	7,0	39,9	46,1	5,4	0,1	0,0	100,0	126 678	24,3
UPI, CPA, CLIPA, App. Junior	90,7	2,8	3,4	2,5	0,5	0,1	0,2	100,0	1 073	9,7
Total 1^{er} cycle (hors SEGPA)	2,3	6,9	39,6	45,7	5,4	0,1	0,0	100,0	127 751	24,2
SEGPA	54,6	44,5	0,7	0,2	0,0	0,0	0,0	100,0	7 986	13,3
Total 1^{er} cycle (y compris SEGPA)	Pu + Pr s/c	5,4	9,2	37,3	43,0	5,1	0,1	100,0	135 737	23,6
	Public	5,7	9,1	39,5	43,5	2,1	0,0	100,0	109 539	23,3
	Privé s/c	3,9	9,3	27,8	41,1	17,2	0,5	100,0	26 198	24,9
CAP	Industrie	66,7	15,9	12,0	3,9	1,3	0,1	100,0	3 526	13,4
	Services	42,7	22,1	17,6	9,8	6,4	1,5	100,0	2 215	17,3
	Ensemble	57,4	18,3	14,2	6,2	3,3	0,6	100,0	5 741	14,9
BEP	Industrie	21,0	19,7	38,5	15,2	5,3	0,2	100,0	8 674	20,1
	Services	10,0	12,6	28,9	22,8	22,5	3,0	100,0	10 114	24,2
	Ensemble	15,1	15,9	33,3	19,3	14,6	1,7	100,0	18 788	22,3
Bac pro et BMA	Industrie	45,9	22,4	23,1	6,6	1,9	0,1	100,0	4 899	16,0
	Services	24,6	23,8	25,0	16,4	9,6	0,1	100,0	5 716	19,9
	Ensemble	34,4	23,2	24,1	11,8	6,0	0,4	100,0	10 615	18,1
Total 2nd cycle professionnel (1)	Industrie	38,4	19,5	28,3	10,3	3,5	0,1	100,0	17 343	17,4
	Services	19,4	17,5	25,9	18,8	16,2	2,0	100,0	18 448	21,8
	Pu + Pr s/c	28,6	18,5	27,0	14,7	10,0	1,1	100,0	35 791	19,7
	Public	28,0	17,9	29,4	14,3	9,7	0,7	100,0	28 696	19,7
	Privé s/c	31,2	20,7	17,6	16,1	11,3	2,6	100,0	7 095	19,6
Seconde		0,9	1,4	6,4	16,6	55,9	18,6	100,0	16 867	31,0
Première	Générale	4,5	8,0	21,5	18,3	36,3	11,1	100,0	11 593	27,4
	Technologique	10,1	13,0	23,4	21,2	25,5	6,6	100,0	6 515	24,9
	Ensemble	6,5	9,8	22,2	19,4	32,4	9,5	100,0	18 108	26,5
Terminale	Générale	4,3	8,4	22,2	20,2	35,7	9,1	100,0	11 564	27,1
	Technologique	9,7	12,9	25,4	22,4	24,1	5,5	100,0	6 742	24,7
	Ensemble	6,3	10,1	23,4	21,0	31,4	7,8	100,0	18 306	26,2
Total 2nd cycle général et technologique	Pu + Pr s/c	4,7	7,2	17,6	19,0	39,5	11,8	100,0	53 281	27,8
	Public	2,9	6,2	17,2	18,4	42,6	12,6	100,0	41 527	28,5
	Privé s/c	10,8	10,7	19,1	21,4	28,5	8,7	100,0	11 754	25,5

(1) Y compris mentions complémentaires, formations complémentaires de niveaux IV et V et préparations diverses pré-bac.

[2] Répartition des divisions des trois cycles d'enseignement en 2006 selon la taille détaillée (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat)



Lecture : 12,3 % des classes de premier cycle dans les établissements publics accueillent exactement 24 élèves (respectivement 7,4 % dans l'enseignement privé).

2 Les établissements

Présentation

Les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM sont de tailles extrêmement variées, et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins étendu.

L'effectif moyen des collèges atteint 481 élèves dans le secteur public, et 362 dans le secteur privé [1]. L'accueil des élèves de SEGPA, plus spécifique au secteur public, n'explique qu'une faible partie de cette différence. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement ; un peu plus d'un collège privé sur dix a moins de 100 élèves alors qu'on ne compte que quelques établissements de cette taille dans le secteur public. De même, trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves dans leurs murs ; c'est le cas de la moitié des collèges publics.

Les lycées professionnels montrent des différences de taille moyenne par secteur plus marquées que dans les collèges avec 429 élèves pour les établissements publics et 177 élèves pour le secteur privé [2]. Quatre lycées professionnels privés sur dix scolarisent moins de 100 élèves. Plus les tailles de ces lycées sont grandes, plus ces établissements sont rares. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement "200 à 500 élèves" qui concerne 60 % d'entre eux.

L'effectif moyen des lycées est de 989 élèves pour le secteur public et de 395 élèves pour le secteur privé [3]. Le poids des élèves des classes post-bac, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. Là aussi, la distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Près de huit lycées privés sur dix scolarisent moins de 600 élèves et un établissement sur deux accueille moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands ; un peu plus de 40 % des lycées publics ont une taille comprise entre "900 et 1 500 élèves" et encore un établissement sur sept accueille au moins 1 500 élèves.

Définitions

- **Taille des établissements scolaires.** Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté [cf. 4.21] et post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.
- **SEGPA.** Section d'enseignement général et professionnel adapté.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

La taille des collèges et des lycées

[1] Répartition des collèges et des collégiens selon la taille de l'établissement en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	54	1,0	4 246	0,2	193	10,9	11 565	1,8
De 100 à 199 élèves	296	5,7	46 635	1,9	341	19,2	51 853	8,1
De 200 à 299 élèves	615	11,7	155 033	6,2	312	17,6	76 064	11,8
De 300 à 399 élèves	851	16,2	300 279	11,9	266	15,0	91 779	14,3
De 400 à 499 élèves	1 070	20,4	479 673	19,0	220	12,4	98 384	15,3
De 500 à 599 élèves	994	19,0	544 922	21,6	160	9,0	87 221	13,6
De 600 à 699 élèves	676	12,9	436 112	17,3	109	6,1	70 497	11,0
De 700 à 799 élèves	405	7,7	300 907	11,9	62	3,5	46 508	7,2
De 800 à 899 élèves	162	3,1	136 319	5,4	43	2,4	36 297	5,6
900 élèves et plus	115	2,2	115 315	4,6	67	3,8	72 320	11,3
Total	5 238	100,0	2 519 441	100,0	1 773	100,0	642 488	100,0
Taille moyenne de l'établissement				481 élèves				362 élèves

Lecture – 19 % des collèges publics ont une taille comprise entre 500 et 599 élèves. 21,6 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 500 et 599 élèves.

[2] Répartition des lycées professionnels et des lycéens professionnels selon la taille de l'établissement en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	6	0,6	400	0,1	265	40,6	13 549	11,7
De 100 à 199 élèves	88	8,4	14 155	3,2	156	23,9	23 069	19,9
De 200 à 299 élèves	199	19,1	51 075	11,4	104	15,9	25 473	22
De 300 à 399 élèves	231	22,1	81 262	18,2	72	11,0	24 639	21,3
De 400 à 499 élèves	197	18,9	87 706	19,6	31	4,7	13 612	11,8
De 500 à 599 élèves	147	14,1	79 711	17,8	14	2,1	7 761	6,7
De 600 à 699 élèves	82	7,9	53 253	11,9	4	0,6	2 523	2,2
De 700 à 799 élèves	41	3,9	30 687	6,9	7	1,1	5 167	4,5
De 800 à 899 élèves	27	2,6	22 817	5,1	-	0,0	-	0,0
900 élèves et plus	25	2,4	26 172	5,9	-	0,0	-	0,0
Total	1 043	100,0	447 238	100,0	653	100,0	115 793	100,0
Taille moyenne de l'établissement				429 élèves				177 élèves

[3] Répartition des lycées d'enseignement général et technologique et des lycéens selon la taille de l'établissement en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	2	0,1	172	0,0	181	16,9	9 826	2,3
De 100 à 199 élèves	9	0,6	1 451	0,1	188	17,6	28 025	6,6
De 200 à 299 élèves	35	2,3	8 625	0,6	158	14,8	39 009	9,2
De 300 à 399 élèves	69	4,4	24 070	1,6	135	12,6	46 876	11,1
De 400 à 499 élèves	99	6,4	44 811	2,9	104	9,7	46 305	11,0
De 500 à 599 élèves	99	6,4	54 537	3,5	70	6,5	38 043	9,0
De 600 à 699 élèves	123	7,9	79 838	5,2	68	6,4	43 611	10,3
De 700 à 799 élèves	123	7,9	91 755	6,0	44	4,1	32 893	7,8
De 800 à 899 élèves	153	9,8	130 037	8,5	24	2,2	20 226	4,8
De 900 à 1 199 élèves	392	25,2	410 501	26,7	63	5,9	65 060	15,4
De 1 200 à 1 499 élèves	259	16,7	345 456	22,5	24	2,2	32 451	7,7
1 500 élèves et plus	191	12,3	345 118	22,5	10	0,9	19 854	4,7
Total	1 554	100,0	1 536 371	100,0	1 069	100,0	422 179	100,0
Taille moyenne de l'établissement				989 élèves				395 élèves

Présentation

60 % des élèves du second degré sont demi-pensionnaires. Après avoir connu une légère baisse à la rentrée 2004 (- 2 points), cette proportion connaît globalement une certaine stabilité à la rentrée 2006 : tous cycles confondus, elle atteint 61,3 % dans le secteur public, et 55,4 % dans le secteur privé [1]. La part des externes, quant à elle, poursuit sa baisse et atteint 35,8 %.

Selon le secteur, la baisse des effectifs d'élèves se traduit différemment sur les modes d'hébergement : dans le public, l'internat progresse très légèrement (+ 0,2 %) pour accueillir un total de 159 400 élèves, alors que l'externat continue de perdre un grand nombre d'élèves (- 44 100 élèves) ; dans le secteur privé, le demi-pensionnat continue de progresser (+ 1,6 %) pendant que l'externat et l'internat perdent des élèves.

En 2006-2007, qu'ils soient demi-pensionnaires, internes ou internes "externés", plus de 2 914 500 élèves (y compris des classes post-bac) prennent leur repas de midi dans un établissement du secteur public, et plus de 696 100 dans un établissement du secteur privé [3].

La part des internes, quant à elle, reste relativement stable. Elle est très faible dans le premier cycle public (0,4 % des élèves), mais concerne 3,4 % des élèves des collèges privés [2]. En 2006, 241 500 élèves sont hébergés dans les internats publics ou privés, et près de 9 100 élèves, tout en ayant le statut d'internes, sont hébergés en foyer ou chez un correspondant extérieur.

L'internat est plus développé dans les lycées (7 % des élèves), les lycées professionnels (12,2 %), et surtout dans les EREA (50%). Ces établissements sont beaucoup moins nombreux que les collèges ou les lycées, ce qui explique une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial.

Définitions

■ **Les élèves externes** sont les élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements ; les externes surveillés restent à l'étude le soir.

■ **Les élèves demi-pensionnaires** prennent leur repas de midi dans les établissements.

■ **Les élèves internes** sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne "externé".

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires de l'enseignement général ou professionnel. Ils scolarisent des enfants déficients profonds ou atteints de handicaps graves. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

■ **L'enseignement adapté du second degré** comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et les unités pédagogiques d'intégration (UPI).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 71.102, 76.16, 81.13, 86.36, 89.44, 90.43, 99.23.

– Tableaux statistiques, n° 6875.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré (France métropolitaine + DOM, hors post-baccalauréat)

		2003		2004		2005		2006	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Public	Demi-pensionnaires	2 650 786	59,6	2 580 119	58,5	2 650 986	60,8	2 631 928	61,3
	Externes	1 641 425	36,9	1 671 216	37,9	1 548 321	35,5	1 504 168	35,0
	Internes	158 600	3,6	158 176	3,6	159 188	3,7	159 429	3,7
	Total Public	4 450 811	100,0	4 409 511	100,0	4 358 495	100,0	4 295 525	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	599 438	53,0	605 268	53,5	612 512	54,3	622 435	55,4
	Externes	464 172	41,1	460 362	40,7	449 323	39,9	436 446	38,9
	Internes	66 933	5,9	65 316	5,8	65 244	5,8	63 735	5,7
	Total Privé	1 130 543	100,0	1 130 946	100,0	1 127 079	100,0	1 122 616	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	3 250 224	58,2	3 185 387	57,5	3 263 498	59,5	3 254 363	60,1
	Externes	2 105 597	37,7	2 131 578	38,5	1 997 644	36,4	1 940 614	35,8
	Internes	225 533	4,0	223 492	4,0	224 432	4,1	223 164	4,1
Total		5 581 354	100,0	5 540 457	100,0	5 485 574	100,0	5 418 141	100,0

[2] Évolution de la répartition des élèves scolarisés dans un établissement du second degré selon le statut et le cycle (France métropolitaine + DOM, y compris post-baccalauréat)

Public		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
		1^{er} cycle	Demi-pens.	55,2	54,8	54,3	53,9	54,5	56,0	56,9	57,7	58,7	59,5	59,8	59,4
	Externes	44,1	44,6	45,1	45,5	45,0	43,5	42,6	41,9	40,9	40,1	39,8	40,2	38,0	36,7
	Internes	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
2nd cycle général et technologique	Demi-pens.	56,9	58,5	59,4	59,1	59,3	59,8	60,4	60,8	62,0	63,0	63,4	61,3	64,0	63,5
	Externes	36,1	34,7	34,0	34,4	34,4	33,9	33,4	33,2	32,0	30,9	30,5	32,7	30,0	30,3
	Internes	7,0	6,8	6,7	6,5	6,4	6,3	6,1	6,0	6,1	6,1	6,1	6,0	6,1	6,2
2nd cycle professionnel	Demi-pens.	48,0	47,9	47,4	46,7	46,8	47,2	47,4	47,6	48,7	49,5	49,8	48,8	50,7	49,4
	Externes	37,3	37,7	38,4	39,4	39,5	39,3	39,5	39,7	38,6	37,7	37,6	38,5	36,6	37,7
	Internes	14,6	14,4	14,2	13,9	13,7	13,4	13,1	12,8	12,8	12,8	12,6	12,7	12,8	12,9
2nd cycle adapté	Demi-pens.	51,7	51,7	50,3	51,0	53,3	56,7	58,1	59,1	60,1	60,6	60,7	58,1	60,9	61,2
	Externes	44,2	44,4	46,0	45,3	43,4	39,7	38,4	37,3	36,3	35,9	35,7	38,3	35,5	35,3
	Internes	4,0	3,9	3,7	3,6	3,4	3,6	3,5	3,5	3,6	3,5	3,6	3,6	3,6	3,5
Privé		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1^{er} cycle	Demi-pens.	59,2	58,5	58,5	57,8	57,6	58,1	58,7	59,0	59,7	60,5	61,7	62,2	63,6	65,0
	Externes	35,5	36,3	36,7	37,6	37,9	37,5	37,2	37,0	36,3	35,6	34,5	34,1	32,8	31,6
	Internes	5,3	5,2	4,8	4,6	4,5	4,4	4,1	4,0	4,0	3,9	3,8	3,7	3,6	3,4
2nd cycle général et technologique	Demi-pens.	42,4	42,5	42,1	41,6	42,0	41,4	40,7	40,3	41,6	42,3	43,2	44,4	44,9	45,9
	Externes	46,1	46,5	47,1	48,1	47,9	48,7	49,8	50,6	49,4	48,6	47,7	46,8	46,2	45,2
	Internes	11,5	11,1	10,8	10,3	10,1	10,0	9,5	9,1	9,0	9,1	9,1	8,8	8,9	8,9
2nd cycle professionnel	Demi-pens.	33,7	33,2	32,5	32,4	32,2	32,1	31,8	31,8	32,3	33,8	33,8	33,5	33,4	33,6
	Externes	54,7	55,2	56,1	56,6	57,1	57,3	58,1	58,6	58,2	56,7	57,1	57,6	57,6	57,4
	Internes	11,6	11,6	11,4	11,0	10,7	10,7	10,1	9,6	9,4	9,5	9,1	8,9	9,0	9,0
2nd cycle adapté	Demi-pens.	68,1	69,3	65,8	67,0	68,7	67,9	66,6	66,0	68,6	68,8	69,1	67,0	66,0	64,6
	Externes	25,7	24,0	26,4	25,1	24,0	24,2	24,5	25,6	22,8	23,3	23,0	25,4	26,0	27,7
	Internes	6,2	6,7	7,8	7,9	7,3	7,9	8,9	8,4	8,6	7,9	7,9	7,6	7,9	7,8

[3] Répartition des élèves du second degré et post-baccalauréat selon leur statut et le type d'établissement du second degré à la rentrée 2006 (France métropolitaine + DOM)

Public		Collèges	EREA	LEGT	LP	Total	%	Dont CPGE, STS ou préparations diverses post-bac
		Externe	920 394	341	503 567	165 937	1 590 239	35,2
	Externe surveillé	5 651	10	3 153	175	8 989	0,2	483
	Demi-pensionnaire	1 585 210	4 960	919 660	221 257	2 731 087	60,5	99 159
	Interne	7 971	5 369	104 096	59 360	176 796	3,9	18 650
	Interne "externé"	215	37	5 895	509	6 656	0,1	5 373
	Total Public	2 519 441	10 717	1 536 371	447 238	4 513 767	100,0	218 242
Privé	Externe	180 749	-	201 062	67 975	449 786	38,1	46 561
	Externe surveillé	20 633	-	10 597	3 391	34 621	2,9	1 400
	Demi-pensionnaire	420 244	-	173 878	34 827	628 949	53,3	6 514
	Interne	20 260	-	35 237	9 184	64 681	5,5	2 908
	Interne "externé"	602	-	1 405	416	2 423	0,2	461
	Total Privé	642 488	-	422 179	115 793	1 180 460	100,0	57 844
Total		3 161 929	10 717	1 958 550	563 031	5 694 227		276 086

2 Les établissements

Présentation

Dans l'ensemble des établissements privés du premier degré et du second degré, la part des élèves scolarisés dans des établissements sous contrat a toujours été extrêmement importante.

Dans le premier degré, pour la rentrée 1999, nous ne disposons que du nombre d'élèves en fonction du contrat souscrit par l'établissement (en raison d'une grève administrative des directeurs d'école). Aucune information plus récente n'est disponible [1].

Pour mémoire, sur ces 871 000 élèves scolarisés dans le premier degré privé à la rentrée 1999, 98,4 % l'étaient dans des établissements sous contrat (dont 60 % dans le secteur privé sous contrat d'association). Les élèves se trouvant dans des établissements hors contrat ne représentaient que 1,6 % de l'ensemble des élèves du secteur privé.

Le second degré privé scolarise 1 123 000 élèves en 2006-2007, en France métropolitaine et dans les DOM, un effectif en légère diminution par rapport à l'année précédente. 97,3 % de ces élèves sont scolarisés dans des classes sous contrat : les pourcentages sont de 98,9 % pour le premier cycle, de 97,4 % pour le second cycle général et technologique et de 90,2 % pour le second cycle professionnel. C'est dans ce dernier cycle et pour les formations de CAP, que la part des élèves dans les établissements hors contrat est la plus importante (43,8 %). Ces pourcentages restent d'une grande stabilité [2].

Définitions

■ **Contrat simple.** Le contrat simple entraîne la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants. Les enseignants sont alors maîtres agréés, et salariés de droit privé. Le contrat simple n'existe que dans le premier degré.

■ **Contrat d'association.** Le contrat d'association entraîne, comme pour le contrat simple, la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants ; ils sont majoritairement maîtres contractuels et bénéficient d'un contrat de droit public. Il entraîne également la prise en charge par l'État du financement des charges de fonctionnement d'externat (le "forfait d'externat").

En plus des heures d'enseignement devant les divisions sous contrat, l'État rémunère depuis le 1^{er} janvier 1993 des heures de décharge pour la fonction de directeur d'établissement du premier degré, ainsi que les documentalistes dans le second degré.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Nombre d'élèves dans le premier degré privé en 1999-2000 selon le contrat d'établissement souscrit (France métropolitaine)

	Association	Sous contrat Simple	Total	Hors contrat	Total premier degré privé
Classes préélémentaires (1)	175 209	125 175	300 384	5 171	305 555
Classes élémentaires (2)	338 394	213 842	552 236	8 581	560 817
Classes d'initiation	123	-	123	2	125
Classes d'adaptation	1 043	815	1 858	64	1 922
Classes d'intégration scolaire	1 442	1 137	2 579	6	2 585
Total premier degré privé	516 211	340 969	857 180	13 824	871 004

(1) Les élèves de CP des classes préélémentaires d'écoles maternelles sont comptés avec les élèves de préélémentaire.

(2) Les élèves des sections préélémentaires d'écoles élémentaires sont comptés avec les élèves d'élémentaire.

Avertissement : En raison d'une grève administrative d'un certain nombre de directeurs d'école, les données relatives à l'enseignement privé par type de contrat ne sont pas disponibles. Le tableau ci-dessus propose le nombre d'élèves par niveau en fonction du contrat d'établissement.

Les données de la rentrée 1999 sont maintenues en raison de la grève administrative.

[2] Répartition des élèves dans le second degré privé en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat	% par rapport au total	Hors contrat	% par rapport au total	Total Privé
Premier cycle					
Sixième	164 814	99,0	1 736	1,0	166 550
Cinquième	156 981	98,9	1 721	1,1	158 702
Quatrième	162 070	98,9	1 884	1,1	163 954
Troisième	163 196	98,8	2 064	1,2	165 260
Total sixième à troisième	647 061	98,9	7 405	1,1	654 466
Autres (SEGPA, UPI, classes-relais, CPA, CLIPA, Apprenti-junior)	5 346	98,0	108	2,0	5 454
Total premier cycle	652 407	98,9	7 513	1,1	659 920
Second cycle professionnel					
CAP en 3 ans	-		219	100,0	219
CAP en 2 ans	15 437	63,5	8 875	36,5	24 312
CAP en 1 an	630	15,5	3 435	84,5	4 065
BEP en 1 et 2 ans	81 678	98,3	1 379	1,7	83 057
Mentions complémentaires aux CAP et BEP	1 487	96,1	60	3,9	1 547
Bac pro / BMA en 1, 2 et 3 ans	39 398	97,2	1 132	2,8	40 530
Total second cycle professionnel	138 630	90,2	15 100	9,8	153 730
Second cycle général et technologique					
Seconde	104 213	97,7	2 407	2,3	106 620
Première	100 009	97,3	2 827	2,7	102 836
Terminale	96 085	97,0	2 935	3,0	99 020
Total second cycle général et technologique	300 307	97,4	8 169	2,6	308 476
Total général	1 091 344	97,3	30 782	2,7	1 122 126
Préparations diverses et formations complémentaires					
Préparations diverses pré-baccalauréat	126	84,6	23	15,4	149
Formations complémentaires	272	91,6	25	8,4	297
Total France métropolitaine + DOM	1 091 742	97,3	30 830	2,7	1 122 572

2 Les établissements

Présentation

Les lycées publics de France métropolitaine et des DOM restent fortement équipés en micro-ordinateurs. En 2006, on compte 4,4 élèves par poste dans les lycées généraux et technologiques (LEGT) et 3,1 dans les lycées professionnels (LP). Dans les collèges, ce taux passe de 7,0 élèves par appareil en 2005 à 9,9 en 2006. Cette évolution s'explique certainement par un plus grand nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête cette année (3 216 contre 2 113) et peut-être moins bien équipés. Près des trois quarts des établissements ont inclus un volet TIC dans leur projet d'établissement. L'implantation du brevet informatique et Internet (B2i) continue sa progression : en moyenne 7,3 professeurs dans les collèges, 2,5 dans les LEGT et 4,4 dans les LP s'impliquent dans sa validation [1].

Plus de 98 % des établissements du second degré accèdent à l'Internet pour des usages pédagogiques. La protection des réseaux et la sécurité des mineurs face à l'Internet préoccupent davantage ces établissements : 91,4 % des collèges, 96,3 % des LEGT et 94,1 % des LP utilisent des dispositifs de protection des réseaux. De même, 87,1 % des collèges, 88,3 % des LEGT et 88,2 % des LP utilisent des moyens de contrôle des sites Web visités [2].

37,2 % des collèges, 40,7 % des LEGT et 39,3 % des LP mettent des espaces de travail numérique à la disposition des élèves ou des professeurs. Les élèves peuvent dans 16 % des collèges, 27,4 % des LEGT et 21,1 % des LP accéder à des informations de vie scolaire en ligne [3].

Les écoles du premier degré confirment leur bonne position en matière d'équipement. Cette année, 89,8 % des écoles maternelles et 99,1 % des écoles élémentaires disposent de micro-ordinateurs à usage pédagogique. 64,7 % des écoles maternelles et 89,4 % des écoles élémentaires accèdent à l'Internet pour ce même usage. Cette tendance à la hausse concerne également l'utilisation de dispositifs de contrôle des sites visités dans respectivement 24,4 % et 46,4 % des écoles maternelles et élémentaires [4].

Les petits établissements restent mieux équipés en micro-ordinateurs. Dans les écoles maternelles de moins de 100 élèves, soit 62,4 % d'entre elles, on compte 22,3 élèves par appareil. Parallèlement, les écoles maternelles de plus de 180 élèves ont en moyenne un ordinateur pour 43 élèves. 73,1 % des écoles élémentaires disposent d'un appareil pour 10,4 élèves. Dans les écoles de plus grande taille, on compte plus de 23 élèves par appareil [5].

Définitions

■ **Méthodologie.** L'enquête annuelle sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) a été menée auprès des établissements publics des premier et second degrés au cours du deuxième trimestre 2006. Les établissements ayant déjà répondu à l'enquête ont pu mettre à jour les données fournies. Les autres établissements ont la possibilité de se connecter à l'application. Ainsi, c'est un total de 9 585 nouvelles écoles qui a répondu cette année, portant le nombre de répondants du 1^{er} degré de 4 966 à 14 551. Ceci traduit un taux de réponse de 25,9 % ; près du triple du taux de réponse obtenu l'année dernière. Pour le 2nd degré, le taux de réponse connaît aussi une nette amélioration, atteignant 60,1 % contre 38 % en 2005.

■ **Charte de bon usage d'Internet.** Document précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des moyens informatiques mis à disposition des utilisateurs.

■ **B2i.** Brevet informatique et Internet. Il s'agit d'une validation de compétences des élèves concernant l'utilisation des TIC tout au long de la scolarité. Il y a deux niveaux de maîtrise : le niveau 1 vérifie généralement l'acquisition de compétences à l'issue de l'école élémentaire. Les élèves qui ne le détiennent pas encore peuvent l'obtenir durant les premières classes de collège. Le niveau 2 contrôle l'acquisition d'autres compétences en fin de classes (quatrième ou troisième) de collège.

■ **Services numériques.** Ensemble de ressources ou d'applications informatiques mises à disposition des usagers sous un format électronique (par exemple un agenda partagé ou un forum de discussion). L'accès à un service numérique s'effectue généralement *via* un réseau informatique (en particulier par Internet).

■ **Site Web Intranet.** Site Web accessible uniquement à partir des postes informatiques d'un réseau ou d'un ensemble de réseaux à l'intérieur d'une organisation. Lorsque ce type de site est ouvert aux utilisateurs extérieurs au réseau, après authentification, on parle d'Extranet.

Avertissement : Un échantillon représentatif à l'échelle nationale composé de 1 002 écoles pour le premier degré et de 1 000 établissements pour le second degré, a été réalisé pour l'enquête. Les remontées contiennent à la fois les réponses de tous les établissements du panel, mais également les réponses des autres établissements. La prise en compte des résultats du panel permet de garantir la représentativité des données ci-contre, issues de l'exploitation de l'ensemble des résultats.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés.

[1] Équipement des établissements du second degré en matériel TICE au deuxième trimestre 2006 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	Nombre d'établissements existants	Équipement en micro-ordinateurs à usage pédagogique			Nombre moyen d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i
			Nombre d'appareils recensés	Nombre moyen d'élèves par appareil	% d'établissements ayant un projet comprenant un volet TIC	
Collèges	3 216	5 220	163 283	9,9	75,0	7,3
LEGT	939	1 551	139 944	4,4	72,6	2,5
LP	543	1 050	50 268	3,1	73,4	4,4

[2] Équipement en matériel TICE au deuxième trimestre 2006 des établissements du second degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

	L'accès à Internet				% d'établissements disposant :		
	% d'établissements ayant accès à Internet pour des usages pédagogiques	% d'établissements utilisant un dispositif de protection des réseaux	% d'établissements utilisant un dispositif de filtrage et/ou de contrôle a posteriori des sites visités	% d'établissements disposant d'une charte de bon usage d'Internet (1)	d'une messagerie interne	d'un site Web Internet (1)	d'un site Web Intranet
Collèges	99,0	91,4	87,1	77,4	34,2	53,6	31,5
LEGT	99,3	96,3	88,3	83,6	34,4	86,7	47,0
LP	98,6	94,1	88,2	80,8	32,8	73,1	30,6

(1) Par rapport au nombre d'établissements ayant accès au réseau Internet.

[3] Services proposés en TICE au deuxième trimestre 2006 par les établissements du second degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

	% d'établissements proposant :								
	Espace de travail numérique	Informations de vie scolaire accessible en ligne	Notes des élèves	Absences des élèves	Emploi du temps	Cahier de texte de la classe	Carnet de correspondance des élèves	Agenda de l'établissement	Autres
Collèges	37,2	16,0	9,4	5,2	7,8	4,5	0,7	16,0	16,8
LEGT	40,7	27,4	17,4	9,2	14,4	9,6	1,2	24,8	27,2
LP	39,3	21,1	12,3	6,2	7,9	3,9	0,5	11,3	13,3

(1) Par rapport au nombre d'établissements proposant des informations de vie scolaire accessibles en ligne.

[4] Équipement en dispositifs de protection et de sécurité des écoles du premier degré en matériel TICE au deuxième trimestre 2006 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Outils destinés à des usages pédagogiques		Protection et sécurité des élèves				
	Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	Nombre d'écoles existantes	% d'écoles équipées de micro-ordinateurs	% d'écoles ayant accès au réseau Internet	% d'écoles utilisant un dispositif de protection des réseaux	% d'écoles utilisant un dispositif de filtrage et/ou de contrôle a posteriori des sites visités	% d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet (1)
Écoles maternelles	4 276	17 773	89,8	64,7	34,7	24,4	23,2
Écoles élémentaires	10 275	38 385	99,1	89,4	51,7	46,4	37,8

(1) Par rapport au nombre d'établissements ayant accès au réseau Internet.

[5] Répartition du nombre moyen d'élèves par ordinateur au deuxième trimestre 2006 selon la taille des écoles du premier degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

	Nombre d'élèves dans l'école		% d'écoles concernées	Nombre moyen d'élèves par ordinateur	% d'école ayant un projet comprenant un volet TIC
	Moins de 100	100 à 180			
Écoles maternelles	Moins de 100		62,4	22,3	26,2
	100 à 180		33,1	34,2	23,6
	Plus de 180		4,5	43,0	29,4
Écoles élémentaires	Moins de 150		73,1	10,4	48,0
	150 à 300		23,9	15,4	55,0
	Plus de 300		3,0	23,4	61,9

2 Les établissements

Présentation

Les établissements publics du second degré ont déclaré, en moyenne, 14 incidents pour l'ensemble de l'année scolaire (de septembre 2005 à juin 2006 inclus), ce qui représente 2,5 incidents pour 100 élèves. Ce sont au total 82 000 incidents, de nature très diverse, qui ont ainsi été recensés. Les 10 % d'établissements qui ont signalé le plus d'incidents en ont signalé près de la moitié du total et les 5 % qui en ont signalé le plus, un tiers. Les collèges, qui représentent les deux tiers des établissements du second degré, ont déclaré 72 % des incidents. Le tableau [1] montre que les lycées généraux et technologiques apparaissent nettement moins exposés que les autres types d'établissements.

Deux types d'actes regroupent plus de 55 % des signalements : les violences physiques sans arme (30 %) et les insultes ou menaces graves (26 %) ; viennent ensuite les vols ou tentatives de vol, qui représentent environ 9 % des signalements. Tous les autres actes – notamment les plus graves – sont nettement moins fréquents, les ports d'arme à feu et les suicides étant les plus rares [2]. Un peu plus de 1 600 actes à motivation raciste ou antisémite ont été déclarés, ce qui représente 2 % de l'ensemble des signalements.

Plus de 80 % des actes de violence signalés en 2005-2006 ont été commis par des élèves. Dans 10 % des cas, l'auteur n'a pas été identifié. Pour les autres actes, 6 % ont été commis par des personnes extérieures à l'établissement, 1,3 % par des familles d'élèves et moins de 0,5 % par des personnels [3]. Les élèves sont également les victimes principales des actes de violence. Pour 56 % des incidents ayant eu pour victime une personne, celle-ci était en effet un élève ou un groupe d'élèves [4]. Les personnels, toutes fonctions confondues, ont été les victimes de 36 % des incidents au cours de l'année scolaire 2005-2006. L'exposition à la violence de la plupart des catégories de personnels, notamment des enseignants, est en augmentation depuis l'année scolaire 2002-2003. Les personnels de direction et les conseillers principaux d'éducation demeurent cependant les plus exposés.

Définitions

■ **L'enquête SIGNA** a été mise en place à la rentrée scolaire 2001-2002 dans l'ensemble des collèges et lycées publics et des circonscriptions du premier degré. Son objectif est de recenser, de manière exhaustive, les actes "graves" de violence survenus à l'école et à ses abords, à savoir ceux qui vérifient l'une au moins des conditions suivantes :

- actes dont la qualification pénale est évidente ;
- actes qui ont fait l'objet d'un signalement (à la police, à la gendarmerie, à la justice ou aux services sociaux du conseil général) ;
- actes qui ont eu un retentissement important dans la communauté scolaire.

Les actes dits d'incivilité sont donc exclus du champ de cette enquête.

La nomenclature des actes se compose de 26 postes, dont un poste "autre". Ces 26 types d'actes sont répartis en quatre classes d'atteinte : atteintes à la personne, atteintes à la sécurité, atteintes aux biens et autres faits de violence ou d'atteinte à la sécurité.

Le recensement des actes de violence s'effectue par période de deux mois durant l'ensemble de l'année scolaire, de septembre à juin. Pour chacune des années scolaires, on dispose ainsi des résultats de cinq périodes de collecte. Des analyses statistiques sont effectuées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à la fin de chaque période.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'information, 02.01, 02.12, 04.24, 04.25, 05.30, 06.30.

Sources : Enquête SIGNA n° 76 sur la violence en milieu scolaire.

[1] Nombre d'incidents par type d'établissement (septembre 2005-juin 2006)

	Nombre d'incidents déclarés dans l'année	Nombre moyen d'incidents par établissement	Nombre moyen d'incidents pour 100 élèves
Lycée général et technologique	10 800	10,0	1,0
Lycée professionnel	11 058	14,3	3,3
Collège	59 074	14,9	3,1
EREA	1 132	19,5	14,7
Ensemble	82 064	14,0	2,5

Lecture - Pour l'ensemble de l'année scolaire 2005-2006, les collèges ont déclaré globalement 59 074 incidents, ce qui représente 14,9 incidents par collège ou 3,1 incidents pour 100 collégiens.

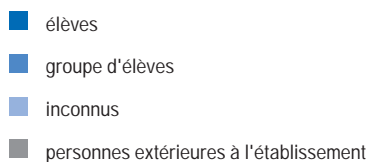
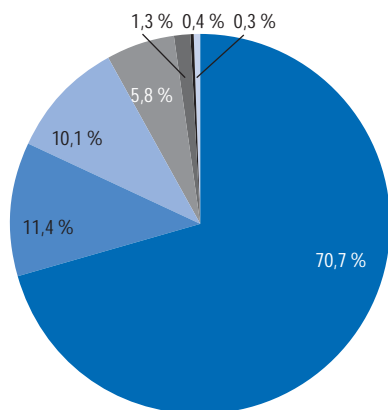
[2] Types d'actes signalés dans le second degré (septembre 2005-juin 2006)

Actes	% rapporté au total	Nombre
Violences physiques sans arme	29,7	24 390
Insultes ou menaces graves	26,0	21 334
Vol ou tentative	8,6	7 022
Autres faits graves (1)	7,0	5 706
Dommages aux locaux	3,7	3 042
Jet de pierres ou autres projectiles	3,4	2 790
Intrusion de personnes étrangères à l'établissement	2,3	1 884
Violences physiques avec arme ou arme par destination	2,0	1 611
Fausse alarme	1,9	1 598
Tags	1,9	1 553
Racket ou tentative	1,9	1 530
Ensemble des autres actes (2)	11,7	9 604
Ensemble	100,0	82 064

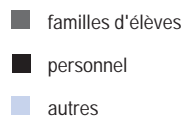
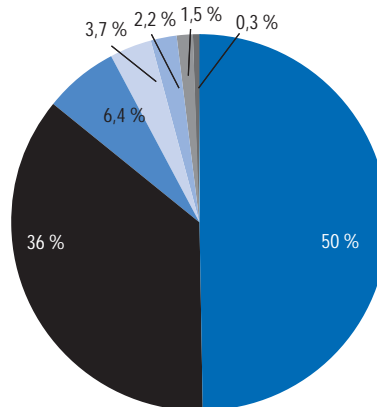
(1) Actes ne figurant pas explicitement dans la nomenclature.

(2) Comprend les consommations de stupéfiants, les dommages au matériel autre que le matériel de sécurité, les dommages aux véhicules, les violences physiques à caractère sexuel, les dommages au matériel de sécurité, les tentatives d'incendie, les ports d'arme autre qu'arme à feu, les tentatives de suicide, les trafics de stupéfiants, les dommages aux biens personnels autres que véhicules, les incendies, les bizutages, les trafics autres que de stupéfiants, les ports d'arme à feu et les suicides.

[3] Les auteurs des actes de violence



[4] Les victimes des actes de violence



2 Les établissements

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, la proportion moyenne par établissement d'élèves "absents non régularisés" quatre demi-journées ou plus par mois des établissements du second degré public en France métropolitaine, croît de 2 % à 6,5 % entre les mois de septembre et de février, puis culmine à plus de 19 % en mars (pic attribué aux manifestations contre le Contrat première embauche [CPE] qui avaient entraîné des blocages de nombre d'établissements, principalement dans les lycées).

Il y a de nettes différences selon les types d'établissement [1]. Ainsi, pour les lycées, la proportion moyenne par établissement d'élèves absents croît de 1,5 % en septembre à 5,4 % en janvier, et elle est de 19,5 % en mars. Pour les lycées professionnels, cette proportion passe de 5,7 % à 12,3 % avec un pic à 33,4 % pour le mois de mars.

En revanche, pour les collèges, la proportion moyenne par établissement d'élèves absents reste relativement stable autour de 2 %, sauf en janvier (3,4 %) et mars (4,7 %).

L'absentéisme touche très inégalement les établissements, et une moyenne par établissement reflète mal la réalité [2]. Une majorité d'établissements est peu touchée par l'absentéisme non régularisé : si l'on considère le mois de janvier, la moitié des établissements déclare aucun ou moins de 1,9 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et toujours moins de 2 % entre septembre 2005 et février 2006 ; en revanche au mois de mars cette proportion atteint 6,7 %. La proportion d'établissements qui ne déclarent aucun élève absent non régularisé est de 33 % en septembre 2005, et varie de 25 % à 16 % entre octobre 2005 et avril 2006.

Mais, comme les années précédentes, une forte minorité d'établissements est sensiblement touchée ; de novembre 2005 à février 2006, la proportion d'élèves "absents non régularisés" quatre demi-journées ou plus oscille, dans 10 % des établissements, de 10 à 19 %.

Du fait de leurs absences, qu'elles aient été régularisées ou non, les élèves perdent du temps d'enseignement. Ainsi, en novembre, un élève aurait perdu en moyenne 8,1 % des demi-journées de cours prévues, soit un peu plus de trois demi-journées au cours du mois [3]. En ce qui concerne la période janvier-avril 2006, la proportion moyenne de demi-journées d'absences varie de 7,9 % à 14,5 %, ce qui représente six demi-journées pour le mois de mars.

Ce pourcentage moyen cache, une fois de plus, une réalité différente selon le type d'établissement : du fait de son absence, un élève de collège perdrait en moyenne presque 5 % de son temps estimé d'enseignement, contre 7 % pour un élève de lycée et 12 % pour un élève de lycée professionnel.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 05.04, 06.09, 07.24.

Sources : Enquête n° 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public en France métropolitaine.

Définitions

■ **Champ.** La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a réalisé une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2005-2006 auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2005 à avril 2006, car le taux de réponse oscillait autour de 80 % pour cette période, alors qu'il n'était pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

■ **Le seuil de quatre demi-journées d'absence non régularisées par mois** a été retenu parce qu'il correspond – pour les élèves soumis à l'obligation scolaire – au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux "manquements à l'obligation scolaire" atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être "justifiés". En matière de régularisation des absences, deux pratiques très différentes existent dans les établissements :

- la première consiste à régulariser (et à enregistrer comme telle) toute absence excusée par les responsables légaux, même si aucun motif n'a été fourni ;
 - la seconde considère comme absences régularisées uniquement les absences "justifiées", c'est-à-dire présentant un motif considéré comme valable par l'établissement.
- Ces disparités de pratiques ont bien évidemment des incidences sur les données relatives aux absences non régularisées et ne leur assurent pas une totale homogénéité.

■ **L'estimation de l'incidence globale de l'absentéisme des élèves sur l'enseignement qui leur est dû**, appelée ici "perte du temps d'enseignement", ou proportion moyenne par établissement du nombre de demi-journées d'absence, est calculée en rapportant le nombre total de demi-journées d'absences tous motifs confondus (régularisées et non régularisées) au nombre de demi-journées d'ouverture des établissements dans le mois. Il ne s'agit évidemment que d'une estimation, d'une part, parce qu'une heure d'absence est souvent comptabilisée pour une demi-journée, et d'autre part, parce que le temps d'ouverture de l'établissement sur lequel on se base pour cette estimation est généralement supérieur au temps d'enseignement dû à chaque élève.

L'absentéisme des élèves du second degré

[1] Proportion moyenne par établissement d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus (2005-2006) (%) (France métropolitaine)

	Collèges	Lycées d'enseignement général et technologique	Lycées professionnels	Total
Septembre 2005	1,2	1,5	5,7	2,4
Octobre 2005	1,9	2,2	8,5	3,6
Novembre 2005	2,6	3,5	10,6	4,9
Décembre 2005	2,0	2,8	7,5	3,6
Janvier 2006	3,4	5,4	12,3	6,5
Février 2006	2,3	4,9	12,4	5,9
Mars 2006	4,7	19,5	33,4	18,7
Avril 2006	2,8	10,5	22,0	11,1

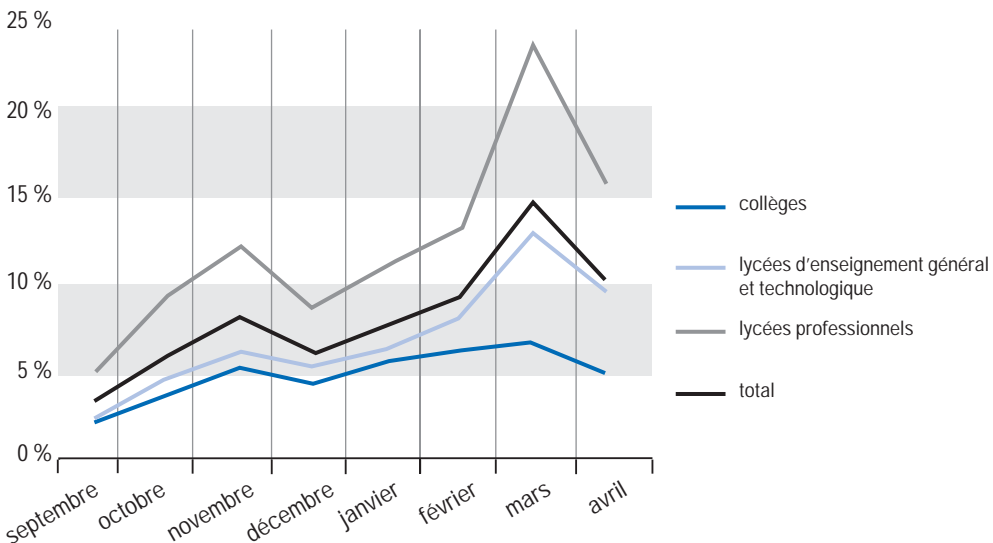
Lecture - Dans les lycées, la proportion moyenne d'élèves absents croît de 1,5 % en septembre à 5,4 % en janvier, et elle est de 19,5 % en mars.

[2] Distribution de la proportion moyenne par établissement des élèves absents quatre demi-journées ou plus (2005-2006) (%) (France métropolitaine)

	Premier quartile (Q1)	Médiane	Dernier quartile (Q3)	Dernier décile (P90)
Total	0,4	1,9	7,4	19,2
Lycées d'enseignement général et technologique	0,4	1,6	6,3	14,3
Collèges	0,0	0,8	2,9	9,3
Lycées professionnels	2,1	6,4	15,0	34,5

Lecture - En janvier 2006, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont 0,4 % ou moins d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, la moitié des établissements (médiane) en ont 1,9 % ou moins, un quart des établissements plus de 7,4 % (dernier quartile), et 10 % des établissements plus de 19,2 % (dernier décile).

[3] Proportion moyenne par établissement du nombre total de demi-journées d'absences (septembre 2005 - avril 2006) (%) (France métropolitaine)



Présentation

7 268 ensembles immobiliers ont été recensés dans le 2nd degré public en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM), hors EREA (80 établissements sont en EREA), dont 523 cités scolaires regroupant 1 083 établissements du 2nd degré (plus 3 écoles du 1^{er} degré). Ils occupent une surface cadastrale d'environ 161,8 millions de m², dont 40 millions bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 24,7 %.

La surface développée hors œuvre totale représente environ 78,1 millions de m², dont 75,1 millions pour les bâtiments principaux et 0,5 pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (couloir entre deux bâtiments, garage, chaufferie...) ou non (préau, garage à vélos...). La surface développée moyenne par élève, tous types de bâtiments inclus, continue d'augmenter d'année en année pour s'élever à 17,4 m² en 2006-2007 contre 16 m² en 2001-2002, (écart de 14,8 m² dans les collèges à 29 m² dans les LP), cette hausse étant liée aux baisses d'effectifs du second degré.

Les deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des LEGT ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 34,8 % de leur surface construits dans les années 1970 et 28,6 % antérieurement. La construction scolaire reste à un niveau très faible pendant la décennie 1980 tandis qu'elle s'intensifie au cours des années 90, où une forte croissance s'observe pour les LEGT, suite au transfert des compétences aux collectivités dans le domaine des constructions scolaires.

Globalement, les établissements publics du 2nd degré déclarent leur capacité d'enseignement occupée à 78,1 % (LP : 75,2 %, collèges : 75,9 %, LEGT : 82,8 %). Ce taux atteint plus de 90 % dans plus de 27 % des établissements et même plus de 100 % dans 8,6 %, qui travaillent donc en état de "suroccupation". Ces taux tendent à se réduire depuis cinq ans.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (96,8 %) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (90,8 %), tandis que les laboratoires de langues restent rares (près de 78 % des ensembles immobiliers déclarent ne pas en avoir) bien que leur nombre progresse. En moyenne, on comptabilise une place de CDI pour 13 élèves.

Un peu plus de 21 % des établissements immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (moins de 5 %) et établissements du second cycle, voire de niveau post-baccalauréat (la moitié environ des LEGT et des LP disposent d'un internat, et près des trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges, 59 %, que dans les autres types d'ensembles immobiliers où il dépasse les 75 %. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 42,9 %). 94,4 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

Définitions

■ **Ensemble immobilier.** L'unité d'observation de l'enquête "Parc immobilier" n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Cet ensemble peut être constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes "géographiques" situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

■ **Surface bâtie.** Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

■ **Surface non bâtie.** Se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes et espaces verts.

■ **Surface développée hors œuvre (SDHO).** Dans le cas des bâtiments principaux, on somme les surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment. Pour obtenir la SDHO totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables.

■ **Capacité d'accueil pour l'enseignement.** Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie bien sûr subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux soient modifiés. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement à la rentrée est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

■ **Internat.** Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes (par exemple cas des internats non mixtes).

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

[1] Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	4 956	1 044	745	523	7 268
Nombre d'établissements en cité scolaire	281	506	296		1 083
Nombre total d'établissements	5 237	1 550	1 041		7 828
Surfaces (en milliers de m²)					
Surface cadastrale	80 628,7	34 999,9	19 196,8	26 942,6	161 768,0
dont surfaces non bâties	61 134,4	26 117,2	13 736,2	20 787,2	121 775,0
Cours de récréation	14 499,3	5 142,7	2 271,3	3 821,9	25 735,2
Parkings découverts	8 349,7	3 429,8	2 179,3	3 247,2	17 206,0
Aires sportives découvertes	5 984,3	2 636,5	1 018,8	2 607,5	12 247,1
Espaces verts	32 301,1	14 908,3	8 165,4	11 110,7	66 485,5
dont surfaces bâties	19 493,2	8 900,9	5 461,8	6 161,8	40 017,7
Surfaces développées hors œuvres (SDHO)	35 139,8	19 468,6	9 497,8	14 017,9	78 124,1
dont					
SDHO des bâtiments principaux	33 503,3	18 823,0	9 156,1	13 649,3	75 131,7
Surface des bâtiments démontables	232,9	123,5	74,5	114,4	545,3
Taux d'encombrement (%) (surface bâtie/surface cadastrale)	24,2	25,4	28,5	22,9	24,7

[2] Quelques indicateurs sur le parc immobilier du second degré en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²)	14,8	18,0	29,0	19,5	17,4
Ancienneté des bâtiments (en %)					
construits avant 1970	28,6	48,4	39,5	66,2	41,7
construits de 1970 à 1979	34,8	12,3	24,2	16,4	24,5
construits de 1980 à 1989	12,1	10,7	14,3	4,5	10,6
construits de 1990 à 1999	15,6	23,9	15,2	9,8	16,6
construits depuis 2000	8,9	4,7	6,8	3,1	6,6
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement					
taux moyen d'occupation (en %)	75,9	82,8	75,2		78,1
part des établissements occupés à plus de 90 % (en %)	24,4	38,1	25,7		27,3
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (en %)					
une salle informatique	96,1	98,4	97,4	98,8	96,8
une salle artistique (arts plastiques, musique)	95,1	72,2	88,6	91,0	90,8
un laboratoire de langues	11,4	58,5	24,7	49,3	22,1
Nombre d'élèves par place en CDI (1)	12,9	15,3	10,9	10,6	13,0
Internats et service de restauration					
part des ensembles dotés d'internat (en %)	4,8	50,0	53,4	73,4	21,2
taux d'occupation des lits (en %)	59,0	80,6	78,0	75,6	77,2
part des lits destinés aux filles (en %)	45,8	47,1	34,9	43,6	42,9
part des ensembles dotés d'un service de restauration	93,8	95,9	92,3	99,0	94,4

(1) CDI : centre de documentation et d'information.

Présentation

L'année scolaire 2006-2007 a été marquée par une relance de l'éducation prioritaire (EP) qui s'est notamment traduite par une réorganisation de la carte de l'EP qui est entrée en vigueur à la rentrée 2006.

L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient "l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves". Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les 249 réseaux "ambition-réussite" et les autres réseaux dits "de réussite scolaire" (circulaire n° 006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006) (voir 2.15).

À la rentrée 2006, en France métropolitaine et dans les DOM, il y a 249 collèges ambition réussite (AR). Les académies offrent des situations contrastées. Ainsi, la part des collèges AR oscille entre 12,7 % pour l'académie de Aix-Marseille et 8,5 % pour celle de Lille à 0,4 % pour celle de Grenoble ; dans les DOM, 23,2 % des collèges sont en ambition réussite contre 4,1 % en France métropolitaine.

De plus, onze collèges privés sous contrat sont en AR : trois collèges dans chacune des académies d'Aix-Marseille et de Versailles, deux dans l'académie de Rennes et un dans chacune des académies de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Lille.

126 005 élèves sont scolarisés dans un collège public AR, soit un collégien sur vingt. Les académies présentent des situations contrastées. La part des collégiens scolarisés dans un collège AR va de 11,4 % dans l'académie d'Aix-Marseille, 7,9 % dans celle d'Amiens et 7,2 % dans celle de Lille à 0,3 % dans celle de Grenoble.

Dans les DOM, les pourcentages d'effectifs de collégiens concernés demeurent plus élevés qu'en France métropolitaine (20,1 points d'écart en moyenne).

En France métropolitaine et dans les DOM, il y a 1 715 écoles ambition réussite (AR). La part des écoles AR oscille entre 7,1 % pour l'académie de Aix-Marseille et 6,1 % pour celle de Lille à 0,3 % pour celle de Grenoble. Dans les DOM, 23,5 % des écoles sont ambition réussite contre 2,9 % en France métropolitaine.

Il y a, en moyenne, en France métropolitaine, 3,5 écoles maternelles par réseau ambition réussite. La distribution oscille de 0 en Corse à 5 dans les académies de Amiens, Dijon et Toulouse voir 5,6 pour celle de Nancy-Metz.

Le nombre moyen d'écoles de niveau élémentaire est également de 3,5 par réseau ambition réussite, en France métropolitaine. La distribution oscille de 2 dans l'académie de Limoges à 5 dans les académies de Corse et de Grenoble.

Dans les DOM, il y a 3,2 écoles maternelles en moyenne par réseau ambition réussite et 3,7 écoles de niveau élémentaire.

Définitions

■ **Les 249 collèges ambition réussite (AR)** sont les unités de références des réseaux "ambition réussite".

■ **Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire**, le collège devient l'unité de référence du réseau. Pour faciliter le travail en concertation dans les réseaux de l'éducation prioritaire, des "comités exécutifs" seront créés, avant le 1^{er} mai 2006 pour les réseaux "ambition réussite" et d'ici la rentrée 2007 pour l'ensemble de l'éducation prioritaire (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006).

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichier des AR et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

[1] Nombre et proportion d'établissements dans un réseau ambition réussite à la rentrée 2006 (Public)

	Collèges AR				Écoles AR		Écoles maternelles AR		Écoles élémentaires AR	
	Nombre	%	Effectif	%	Nombre	%	Nombre	Nombre moyen par réseau	Nombre	Nombre moyen par réseau
Aix-Marseille	26	12,7	13 209	11,4	134	7,1	63	2,4	71	2,7
Amiens	12	6,9	6 495	7,9	117	5,3	60	5,0	57	4,8
Besançon	3	2,6	1 317	2,8	20	1,5	13	4,3	7	2,3
Bordeaux	3	1,2	1 259	1,1	25	0,9	13	4,3	12	4,0
Caen	3	2,0	1 162	2,1	22	1,8	10	3,3	12	4,0
Clermont-Ferrand	4	2,8	1 363	3,0	31	2,4	15	3,8	16	4,0
Corse	1	3,6	407	3,3	5	1,9	-	-	5	5,0
Créteil	21	6,1	12 490	6,8	144	5,7	71	3,4	73	3,5
Dijon	2	1,2	854	1,3	19	0,9	10	5,0	9	4,5
Grenoble	1	0,4	363	0,3	9	0,3	4	4,0	5	5,0
Lille	28	8,5	11 202	7,2	193	6,1	92	3,3	101	3,6
Limoges	1	1,3	426	1,6	4	0,6	2	2,0	2	2,0
Lyon	9	4,3	4 105	3,7	79	3,9	40	4,4	39	4,3
Montpellier	5	2,5	2 594	2,5	32	1,6	17	3,4	15	3,0
Nancy-Metz	5	2,1	2 327	2,3	37	1,4	28	5,6	24	4,8
Nantes	9	3,7	2 469	2,5	52	2,5	18	2,0	19	2,1
Nice	6	4,3	3 480	4,0	43	3,8	21	3,5	22	3,7
Orléans-Tours	8	3,4	3 129	3,0	54	2,4	26	3,3	28	3,5
Paris	4	3,6	1 651	2,9	33	5,0	16	4,0	17	4,3
Poitiers	5	3,1	1 786	2,8	39	2,4	19	3,8	20	4,0
Reims	4	3,0	1 345	2,5	21	1,4	9	2,3	12	3,0
Rennes	2	0,9	644	0,8	13	0,7	6	3,0	7	3,5
Rouen	11	6,6	3 963	4,9	72	4,0	41	3,7	31	2,8
Strasbourg	6	4,2	3 274	4,3	38	2,3	24	4,0	14	2,3
Toulouse	6	2,6	2 690	2,6	54	2,1	30	5,0	24	4,0
Versailles	21	5,1	10 908	4,6	147	4,5	77	3,7	70	3,3
France métropolitaine	206	4,1	94 912	4,0	14 37	2,9	725	3,5	712	3,5
Guadeloupe	4	9,3	2 036	7,1	25	7,9	10	2,5	15	3,8
Guyane	12	42,9	8 191	46,1	52	36,6	14	1,2	38	3,2
Martinique	8	19,0	4 665	19,3	43	20,0	-	-	43	5,4
La Réunion	19	26,4	16 201	27,6	158	30,9	55	2,9	103	5,4
DOM	43	23,2	31 093	24,1	278	23,5	79	1,8	199	4,6
France métro. + DOM	249	4,8	126 005	5,0	1 715	3,4	804	3,2	911	3,7

2 Les établissements

Présentation

À la rentrée 2006, en France métropolitaine et dans les DOM, les réseaux de réussite scolaire compte 6 296 écoles publiques ou collèges publics [1]. Néanmoins, trois départements n'ont aucun établissement en réseau de réussite scolaire : le Cantal, la Haute-Loire et la Lozère.

Les académies de France métropolitaine offrent des situations contrastées. Ainsi, la part des écoles relevant des réseaux de réussite scolaire oscille entre 2,9 % dans l'académie de Poitiers à 27,9 % à Paris et 20,9 % dans l'académie de Créteil, voire 39,6 % en Corse.

Pour les collèges, la distribution s'étend de 5,0 % des établissements de l'académie de Poitiers à un établissement sur quatre ou plus pour cinq académies : Corse, Créteil, Lille, Paris et Rouen.

Dans les DOM, 23,3 % des écoles et 22,2 % des collèges sont en réseau de réussite scolaire contre respectivement 10,5 % et 16,4 % en France métropolitaine. Dans les DOM, 9,2 % des collèges sont ZEP, alors qu'en France métropolitaine, ils sont 12,4 %. Mais 23,2 % des collèges des DOM sont têtes de réseaux ambition réussite contre 4,1 % en France métropolitaine (voir 2.14).

En France métropolitaine et dans les DOM, 414 161 élèves sont scolarisés dans un collège en réseau de réussite scolaire, soit 16,4 % de collégiens. Suite à une grève administrative des directeurs d'école, le constat des élèves du premier degré est trop partiel pour estimer la proportion des écoliers scolarisés dans un réseau de réussite scolaire.

Les académies présentent des situations contrastées. La part des collégiens qui relèvent des réseaux de réussite scolaire va de 5,6 % dans l'académie de Poitiers à 24,5 % dans celle de Rouen et 28,6 % dans celle de Créteil. Le chiffre élevé de la Corse (54,8 %) s'explique par la création de huit réseaux d'éducation prioritaire au niveau des collèges, à la rentrée 2001.

Dans les DOM, hors Guyane où tous les collèges sont têtes de réseau ambition réussite, les pourcentages d'effectifs de collégiens concernés demeurent plus élevés qu'en France métropolitaine.

Définitions

■ **Réorganisation de la carte de l'éducation prioritaire.** L'année scolaire 2006-2007 a été marquée par une relance de l'éducation prioritaire (EP) qui s'est notamment traduite par une réorganisation de la carte de l'EP, qui est entrée en vigueur à la rentrée 2006.

L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient "l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves". Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les 249 réseaux "ambition-réussite" et les autres réseaux dits "de réussite scolaire" (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006) (voir 2.14).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 85.44, 90.44, 91.36, 95.25, 98.15, 98.16.
- "L'évaluation des zones d'éducation prioritaire : description, typologie, fonctionnement, résultats", Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 14, MEN - Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 1992.
- "L'éducation prioritaire", Éducation et Formations, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

Sources : Fichier des AR/ZEP/REP et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

[1] Nombre et proportion d'établissements en éducation prioritaire (hors ambition réussite) à la rentrée 2006 (Public)

	Écoles		dont écoles en ZEP		Collèges				dont collèges en ZEP			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Effectif	%	Nombre	%	Effectif	%
Aix-Marseille	278	14,8	188	10,0	45	22,1	21 449	18,5	32	15,7	14 933	12,9
Amiens	172	7,7	130	5,8	27	15,6	13 246	16,0	24	13,9	12 192	14,7
Besançon	89	6,5	72	5,2	22	19,3	9 860	20,7	17	14,9	7 403	15,5
Bordeaux	405	15,3	211	8,0	41	16,3	15 859	13,7	23	9,1	9 553	8,3
Caen	46	3,8	46	3,8	10	6,6	4 098	7,3	9	6,0	3 672	6,5
Clermont-Ferrand	49	3,8	28	2,2	18	12,7	8 416	18,8	3	2,1	1 104	2,5
Corse	105	39,6	45	17,0	13	46,4	6 702	54,8	5	17,9	2 232	18,2
Créteil	530	20,9	498	19,6	99	28,5	52 590	28,6	91	26,2	49 391	26,9
Dijon	192	9,3	168	8,2	29	17,9	12 227	18,6	28	17,3	11 726	17,9
Grenoble	219	7,9	192	6,9	42	17,1	19 934	16,0	31	12,7	15 818	12,7
Lille	555	17,5	504	15,9	82	24,9	37 047	23,7	68	20,7	31 007	19,8
Limoges	47	6,9	38	5,6	5	6,5	2 136	8,0	5	6,5	2 136	8,0
Lyon	220	10,9	173	8,6	41	19,5	20 947	18,9	31	14,8	16 263	14,7
Montpellier	161	8,2	143	7,3	22	11,0	12 079	11,7	19	9,5	10 436	10,1
Nancy-Metz	210	7,7	107	3,9	31	13,3	12 562	12,6	25	10,7	10 313	10,3
Nantes	149	7,3	141	6,9	21	8,7	8 239	8,5	13	5,4	4 795	4,9
Nice	63	5,6	53	4,7	10	7,2	5 703	6,6	9	6,5	5 031	5,8
Orléans-Tours	160	7,2	112	5,0	29	12,3	12 019	11,7	24	10,2	10 785	10,5
Paris	184	27,9	158	24,0	28	25,5	12 460	22,1	20	18,2	9 370	16,7
Poitiers	47	2,9	36	2,2	8	5,0	3 645	5,6	7	4,4	3 251	5,0
Reims	130	8,7	122	8,2	25	18,7	11 243	20,7	24	17,9	10 824	19,9
Rennes	114	6,6	35	2,0	18	8,5	6 042	7,1	7	3,3	3 039	3,6
Rouen	180	9,9	173	9,5	45	27,1	19 742	24,5	38	22,9	15 829	19,7
Strasbourg	64	3,9	64	3,9	13	9,0	6 669	8,7	13	9,0	6 669	8,7
Toulouse	183	7,0	46	1,8	21	9,1	6 447	6,2	8	3,5	2 736	2,6
Versailles	598	18,2	391	11,9	84	20,2	46 076	19,5	55	13,3	31 687	13,4
France métropolitaine	5 150	10,5	3 874	7,9	829	16,4	387 437	16,2	627	12,4	302 195	12,6
Guadeloupe	60	19,0	14	4,4	11	25,6	6 651	23,3	3	7,0	2 288	8,0
Guyane	30	21,1	30	21,1	-	-	-	-	-	-	-	-
Martinique	74	34,4	54	25,1	11	26,2	5 221	21,6	8	19,0	2 959	12,2
La Réunion	112	21,9	72	14,1	19	26,4	14 852	25,3	6	8,3	4 899	8,3
DOM	276	23,3	170	14,4	41	22,2	26 724	20,7	17	9,2	10 146	7,9
France métr. + DOM	5 426	10,8	4 044	8,0	870	16,6	414 161	16,4	644	12,3	312 341	12,4

Présentation

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années quatre-vingt-dix grâce au plan Universités 2000 qui a permis, à partir de 1991, outre la création d'universités nouvelles, la multiplication d'antennes d'universités et d'IUT ainsi que des écoles d'ingénieurs universitaires, localisées sur de nouveaux sites géographiques.

À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires, sont apparus les deux premiers Centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et Nîmes. De même, depuis la rentrée 2001, quatre écoles polytechniques universitaires, nées de la fusion de plusieurs écoles ou formations d'ingénieurs d'un même site, ont été rattachées aux universités d'Aix-Marseille I, de Lille I, de Tours et d'Orléans. Cette nouvelle tendance au regroupement des structures, après leur multiplication rapide durant les années 1990, correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire.

En 2004, Paris IX a quitté le champ des universités et a désormais le statut de grand établissement. Le nombre d'universités (y compris les deux CUFR) en France métropolitaine et dans les DOM est désormais de 81. Les grands établissements sont maintenant au nombre de 9.

Le nombre d'établissements ayant des classes STS a fortement progressé jusqu'en 2003. En 2004, il amorcé une diminution qui se poursuit en 2005 sous l'influence des lycées privés. En 2006, la tendance est inversée puisqu'on compte 16 établissements en plus proposant des STS. Le nombre d'établissements ayant des CPGE est quasiment stable depuis 2004.

Après une décennie de baisse ou de croissance modérée, le nombre d'écoles d'ingénieurs a progressé fortement en 2004 (+ 2,5 %) sous l'impulsion des écoles dépendantes des universités. En 2005, un contrecoup a été constaté (- 1,6 %) suivi d'une stabilisation en 2006. Le nombre d'écoles de commerce est lui aussi égal à celui de 2005.

Malgré le reclassement de Paris IX, la centralisation des universités reste forte (près de 20 % sont en Île-de-France). De même pour les écoles d'ingénieurs hors université, de commerce, les CPGE et les autres établissements, le poids de l'Île-de-France est compris entre 24 % et 26 %. Au contraire, les établissements ayant des classes STS, les IUT et surtout les écoles d'ingénieurs dépendantes des universités sont relativement plus nombreux en Province.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieurs non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé les deux CUFR de Nîmes et Albi, appelés à devenir des universités.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a créé un IUFM dans chaque académie. Établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif, ils se sont substitués aux anciennes structures (écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux, écoles normales d'apprentissage, centres de formation des professeurs de l'enseignement technique).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des classes CPGE et STS.

■ **Écoles paramédicales et sociales.** On ne retient que les écoles recrutant au niveau du baccalauréat et au-delà.

■ **Autres écoles.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

[1] Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

Type d'établissement ou de structure	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
Universités (1)	80	80	80	80	80	82	82	81	81	81
IUT	100	103	103	104	112	112	113	114	114	114
IUFM	28	28	28	28	30	30	30	30	30	30
Grands établissements	7	8	8	8	8	8	8	9	9	9
STS (2)	1 978	1 987	2 015	2 040	2 068	2 100	2 118	2 116	2 109	2 125
dont publiques	1 182	1 203	1 228	1 251	1 275	1 293	1 305	1 311	1 312	1 323
dont privées	796	784	787	790	793	807	811	805	797	802
CPGE (2)	397	407	407	403	403	403	405	406	407	406
dont publiques	296	309	311	309	311	312	314	315	317	318
dont privées	101	98	96	94	92	91	91	91	90	88
Écoles d'ingénieurs	245	246	245	241	243	243	244	250	246	247
dont publiques, dépendantes des universités	69	69	69	69	68	69	66	70	69	70
dont publiques, dépendantes des INP	20	20	21	21	19	20	20	21	21	21
dont publiques, dépendantes des UT	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
dont publiques, indépendantes des universités	83	85	84	81	85	83	83	85	84	86
dont privées	70	69	68	67	68	68	72	71	69	67
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	227	217	224	230	234	225	228	227	223	223
Établissements universitaires privés	17	18	18	18	19	15	13	13	13	13
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Écoles d'architecture	25	25	25	25	23	23	23	23	23	23
Écoles supérieures artistiques et culturelles	210	206	221	239	229	243	238	237	236	235
Écoles paramédicales hors université (3)	466	445	431	420	420	409	420	420	418	418
Écoles préparant aux fonctions sociales (3)	136	134	137	133	133	143	147	143	161	161
Autres écoles de spécialités diverses	180	189	202	197	212	219	221	222	217	212
dont écoles juridiques et administratives	42	42	50	60	64	64	61	62	57	58
dont écoles de journalisme et écoles littéraires	11	11	16	18	23	24	25	25	25	24
dont écoles vétérinaires	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

(1) Y compris à partir de 2002-2003, les deux CUFR de Albi et Nîmes. (2) Établissements disposant de classes STS ou CPGE. Estimation en 1999-2000 pour les STS et CPGE agricoles. (3) Données 2005-2006 en 2006-2007.

[2] Nombre d'établissements et de structures de l'enseignement supérieur par académie en 2006-2007

Académies	Structures relevant des universités			Écoles d'ingénieurs dépendantes des universités			Écoles de commerce, gestion, comptabilité	Autres établissements	
	Universités	IUT	IUFM	STS	CPGE	Écoles d'ingénieurs indépendantes des universités			
Aix-Marseille	4	3	3	1	86	16	5	11	73
Amiens	1	3	-	1	63	10	3	4	33
Besançon	1	2	2	1	47	9	1	4	16
Bordeaux	5	6	7	1	92	11	5	20	56
Caen	1	3	2	1	52	10	2	3	31
Clermont-Ferrand	2	2	3	1	44	10	3	4	31
Corse	1	1	-	1	6	2	-	2	5
Dijon	1	3	3	1	55	11	2	4	37
Grenoble	4	5	3	1	105	14	11	6	53
Lille	6	8	4	1	127	25	12	9	98
Limoges	1	1	2	1	29	4	1	3	18
Lyon	4	6	2	1	110	19	12	18	99
Montpellier	5	3	2	1	104	11	6	9	60
Nancy-Metz	3	8	4	1	82	15	13	2	48
Nantes	3	6	3	1	143	22	17	10	78
Nice	2	2	2	1	52	12	4	6	29
Orléans-Tours	2	6	4	1	80	10	1	4	31
Poitiers	2	3	2	1	64	9	1	7	20
Reims	1	2	1	1	54	8	2	11	16
Rennes	4	8	5	1	123	22	15	6	81
Rouen	2	3	1	1	60	13	4	6	26
Strasbourg	4	5	6	1	52	13	2	2	39
Toulouse	4	5	1	1	99	16	13	12	79
Total province	63	94	62	23	1 729	292	135	163	1 057
Paris	7	2	2	1	84	49	13	42	200
Créteil	4	9	3	1	113	21	8	3	60
Versailles	5	7	2	1	132	33	21	9	83
Total Île-de-France	16	18	7	3	329	103	42	54	343
France métropolitaine	79	112	69	26	2 058	395	177	217	1 400
Guadeloupe	1	-	-	1	19	4	-	-	7
Guyane	-	1	-	1	3	1	-	-	2
Martinique	-	-	-	1	14	2	-	1	9
La Réunion	1	1	1	1	31	4	-	1	9
France métr. + DOM	81	114	70	30	2 125	406	177	219	1 427

3 Les élèves du premier degré



3.1	Le premier degré en 2006-2007	70
3.2	Le premier degré : évolution	72
3.3	Le premier degré par département et académie	74
3.4	Le préélémentaire en 2006-2007 : évolution	76
3.5	L'élémentaire par âge : évolution (rentrée 1999)	78
3.6	L'enseignement des langues vivantes dans le cycle III du premier degré	80
3.7	Les effectifs de CLIS	82
3.8	Les élèves handicapés intégrés dans le premier degré	84
3.9	Les élèves de nationalité étrangère dans le premier degré	86
3.10	L'évaluation diagnostique en début de CE2	88
3.11	Le redoublement à l'école élémentaire	90
3.12	La santé des enfants en grande section de maternelle et en CM2	92

3 Les élèves du premier degré

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, les écoles du premier degré ont scolarisé près de 6 644 100 élèves à la rentrée 2006 (soit une croissance de 0,3 % par rapport à la rentrée 2005).

En France métropolitaine, 6 373 140 élèves sont accueillis par les écoles à la rentrée 2006.

En France, il naît environ 49 filles pour 51 garçons, ce qui explique que les filles sont légèrement minoritaires dans le premier degré.

En effet, en France métropolitaine et dans les DOM, les filles représentent respectivement 48,8 % et 48,4 % du nombre d'élèves dans les classes élémentaires des secteurs public et privé.

De même, dans les classes préélémentaires publiques, on dénombre 48,8 % de filles et dans les classes préélémentaires du secteur privé, elles constituent 49,3 % du nombre d'élèves [1].

Définitions

■ **Classes d'initiation (CLIN).** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.

■ **Classes d'adaptation (CLAD).** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

■ **Cycles.** Le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 définit les nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. La scolarité est organisée en trois cycles pédagogiques : le cycle I des apprentissages premiers, le cycle II des apprentissages fondamentaux, et le cycle III des approfondissements (voir en 1.1). Les classes d'initiation ne sont pas enquêtées à ce sujet.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires (AIS).** Regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire.

Avertissement : les données par classe ne sont pas disponibles pour l'année scolaire 2006-2007. Le tableau [1] propose des données par niveau, sexe et âge. Il s'agit d'estimations.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 05.41.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2006-2007.

[1] Répartition des élèves du premier degré par niveau, sexe et âge en 2006-2007 (estimations)
(France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé)

Public

Âge	Préélémentaire		Élémentaire		AIS (1)		Total public
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
2 ans	74 187	72 941	-	-	13	10	147 151
3 ans	353 513	337 026	-	-	34	47	690 620
4 ans	361 083	344 294	18	23	76	59	705 553
5 ans	361 576	342 999	2 704	4 439	124	87	711 929
6 ans	6 329	3 244	327 003	315 614	1 746	1 134	655 070
7 ans	288	251	340 145	325 768	2 446	1 633	670 531
8 ans	-	-	340 891	328 358	3 845	2 516	675 610
9 ans	-	-	338 980	326 747	5 585	3 664	674 976
10 ans	-	-	328 194	316 820	6 417	4 193	655 624
11 ans	-	-	78 795	58 457	5 980	3 879	147 111
12 ans	-	-	4 735	3 407	659	457	9 258
13 ans	-	-	218	176	385	284	1 063
Total France métr. + DOM	1 156 976	1 100 755	1 761 683	1 679 809	27 310	17 963	5 744 496
France métropolitaine	1 109 732	1 055 727	1 682 264	1 604 534	25 263	16 821	5 494 341

Privé

Âge	Préélémentaire		Élémentaire		AIS (1)		Total privé
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
2 ans	17 205	17 635	-	-	14	16	34 870
3 ans	46 809	45 892	-	-	15	16	92 732
4 ans	48 198	46 714	4	7	16	15	94 954
5 ans	49 510	47 368	1 115	1 448	21	16	99 479
6 ans	867	433	56 033	53 719	117	92	111 261
7 ans	49	34	56 210	53 161	227	137	109 818
8 ans	-	-	57 542	54 654	294	190	112 680
9 ans	-	-	58 783	54 936	347	274	114 340
10 ans	-	-	57 699	54 330	431	313	112 773
11 ans	-	-	8 994	6 176	362	269	15 801
12 ans	-	-	360	228	79	28	695
13 ans	-	-	28	13	121	48	210
Total France métr. + DOM	162 638	158 076	296 767	278 672	2 045	1 414	899 612
France métropolitaine	159 231	154 418	290 195	271 716	1 922	1 314	878 796

Public + privé

Âge	Préélémentaire		Élémentaire		AIS (1)		Total public + privé
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
2 ans	91 392	90 576	-	-	27	26	182 021
3 ans	400 322	382 918	-	-	49	63	783 352
4 ans	409 281	391 008	22	30	92	74	800 507
5 ans	411 086	390 367	3 819	5 887	145	103	811 408
6 ans	7 196	3 677	383 036	369 333	1 863	1 226	766 331
7 ans	337	285	396 355	378 929	2 673	1 770	780 349
8 ans	-	-	398 433	383 012	4 139	2 706	788 290
9 ans	-	-	397 763	381 683	5 932	3 938	789 316
10 ans	-	-	385 893	371 150	6 848	4 506	768 397
11 ans	-	-	87 789	64 633	6 342	4 148	162 912
12 ans	-	-	5 095	3 635	738	485	9 953
13 ans	-	-	246	189	506	332	1 273
Total France métr. + DOM	1 319 614	1 258 831	2 058 450	1 958 481	29 355	19 377	6 644 108
France métropolitaine	1 268 963	1 210 145	1 972 459	1 876 250	27 185	18 135	6 373 137

(1) L'AIS regroupe les classes d'initiation, d'adaptation, ainsi que les classes d'intégration scolaire.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Les écoles des secteurs public et privé du premier degré (en France métropolitaine et dans les DOM) scolarisent environ 6 644 100 élèves en 2006-2007 contre 6 624 600 en 2005-2006. On constate, comme l'année précédente, une légère augmentation (+ 0,3 %).

Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960-1961 et 1985-1986, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans. À partir de cette date, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire, à la baisse depuis la rentrée 1992 et à la hausse depuis celle de 1998. Pour cette année, on constate une légère diminution, tant dans le secteur privé (- 1 %) que dans le secteur public (- 1,3 %).

L'enseignement élémentaire a perdu 16,6 % de ses effectifs entre 1960-1961 et 1985-1986, période où il enregistrait les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le public comme dans le privé. Cependant, depuis la rentrée 2004-2005, cette tendance s'inverse. En 2006-2007, les classes élémentaires du CP au CM2 voient leurs effectifs augmenter dans le secteur public (+ 1,5 %) ainsi que dans le secteur privé (+ 0,8 %).

Les effectifs de l'enseignement relevant de l'AIS (adaptation et intégration scolaires) continuent de diminuer (- 3,5 % entre 2005-2006 et 2006-2007).

Définitions

■ **Le préélémentaire.** Les enfants sont accueillis dans les écoles maternelles, ou dans des écoles élémentaires comportant une classe ou une section maternelle "enfantine" au sein d'une classe à plusieurs niveaux, ou dans des écoles spéciales.

■ **Classes d'initiation (CLIN).** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.

■ **Classes d'adaptation (CLAD).** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires (AIS).** Regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaires.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 5510, 5530, 5766, 5774, 5859, 5918, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6234, 6236, 6325, 6326, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.

– 1960-1961, Tableaux de l'Éducation nationale, édition 1969.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2006-2007.

[1] Évolution des effectifs du premier degré (France métropolitaine + DOM)

	1980	1990	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	1981	1991	2000 (1)	2001 (1)	2002 (1)	2003 (1)	2004 (1)	2005 (1)	2006 (1)	2007 (1)
Préélémentaire										
Public	2 137,2	2 322,9	2 200,3	2 225,2	2 238,2	2 248,4	2 273,4	2 285,1	2 288,3	2 257,7
Privé	319,2	321,3	312,7	315,1	316,2	317,6	325,3	324,4	323,8	320,7
Total	2 456,5	2 644,2	2 513,0	2 540,3	2 554,4	2 566,0	2 598,7	2 609,5	2 612,0	2 578,4
Part du public (%)	87,0	87,8	87,6	87,6	87,6	87,6	87,5	87,6	87,6	87,6
Élémentaire										
Public	4 128,7	3 599,1	3 424,5	3 384,8	3 360,3	3 347,4	3 333,7	3 355,5	3 391,4	3 441,5
Privé	681,3	618,9	574,3	568,2	563,8	561,5	566,2	569,1	570,6	575,4
Total	4 810,0	4 218,0	3 998,8	3 953,0	3 924,1	3 908,9	3 900,0	3 924,6	3 962,0	4 016,9
Part du public (%)	85,8	85,3	85,6	85,6	85,6	85,6	85,5	85,5	85,6	85,7
AIS (2)										
Public	122,3	85,6	55,2	53,9	51,9	49,8	49,1	47,5	46,7	45,3
Privé	7,6	5,6	4,8	4,8	4,6	4,5	4,3	3,9	3,8	3,5
Total	129,9	91,2	60,0	58,7	56,5	54,3	53,3	51,4	50,5	48,7
Part du public (%)	94,1	93,9	92,0	91,8	91,9	91,7	92,1	92,4	92,5	92,8
Total premier degré										
Public	6 388,2	6 007,6	5 680,0	5 663,9	5 650,4	5 645,6	5 656,2	5 688,1	5 726,4	5 744,5
Privé	1 008,1	945,8	891,8	888,1	884,6	883,6	895,8	897,4	898,2	899,6
Total	7 396,3	6 953,4	6 571,8	6 552,0	6 535,0	6 529,2	6 552,0	6 585,5	6 624,6	6 644,1
Part du public (%)	86,4	86,4	86,4	86,4	86,5	86,5	86,3	86,5	86,4	86,5

(1) Estimations réalisées pour les départements manquants des secteurs public.

(2) AIS : enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Le premier degré est, dans chaque département, placé sous la responsabilité d'un Inspecteur d'académie, qui organise le recrutement et la gestion administrative et pédagogique des personnels enseignants de ce niveau.

Le département est divisé en circonscriptions, chacune étant placée sous la responsabilité d'un Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN). La circonscription comprend un certain nombre de secteurs scolaires.

Définitions

■ **Population scolaire du premier degré.** Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement spécialisé. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections enfantines des écoles élémentaires ; l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus ici.

■ **Les écoles privées.** Elles sont soit sous contrat simple, dans ce cas, seul le personnel enseignant est payé par l'État ; soit sous contrat d'association, l'État prenant alors également en charge les dépenses de fonctionnement de l'externat ; soit hors contrat. Sont comptabilisés ici les effectifs de tout l'enseignement privé du premier degré.

■ **IEN.** Inspecteurs de l'Éducation nationale. Ce corps intègre depuis 1990 les Inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale (IDEN), les Inspecteurs de l'enseignement technique (IET) et les Inspecteurs de l'information et de l'orientation.

Avertissement : pour la septième année consécutive, environ un quart des directeurs des écoles publiques poursuivent une grève administrative, rendant impossible une exploitation complète de l'enquête n° 19 dans les écoles. Néanmoins, grâce au concours des inspecteurs de circonscription, des données concernant les effectifs par département ont pu être collectées.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2006-2007.

[1] Effectifs d'élèves du premier degré par département, académie et COM en 2006-2007

Départements (1), académies et COM (2)	Public	Privé	Pu + Pr	% Public	Départements (1), académies et COM (2)	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Alpes-de-Haute-Provence	14 327	782	15 109	94,8	Loire-Atlantique	88 324	48 060	136 384	64,8
Hautes-Alpes	11 918	963	12 881	92,5	Maine-et-Loire	54 157	32 678	86 835	62,4
Bouches-du-Rhône	177 398	21 666	199 064	89,1	Mayenne	22 699	11 636	34 335	66,1
Vaucluse	50 389	6 023	56 412	89,3	Sarthe	50 289	9 066	59 355	84,7
Aix-Marseille	254 032	29 434	283 466	89,6	Vendée	31 666	32 441	64 107	49,4
Aisne	54 635	4 624	59 259	92,2	Nantes	247 135	133 881	381 016	64,9
Oise	84 515	5 358	89 873	94,0	Alpes-Maritimes	89 375	9 762	99 137	90,2
Somme	50 750	8 578	59 328	85,5	Var	89 807	5 608	95 415	94,1
Amiens	189 900	18 560	208 460	91,1	Nice	179 182	15 370	194 552	92,1
Doubs	49 415	4 200	53 615	92,2	Cher	27 010	1 894	28 904	93,4
Jura	24 122	2 640	26 762	90,1	Eure-et-Loir	41 110	4 396	45 506	90,3
Haute-Saône	23 454	1 151	24 605	95,3	Indre	19 134	1 380	20 514	93,3
Territoire de Belfort	12 922	1 205	14 127	91,5	Indre-et-Loire	50 704	5 954	56 658	89,5
Besançon	109 913	9 196	119 109	92,3	Loir-et-Cher	28 992	3 427	32 419	89,4
Dordogne	32 222	1 914	34 136	94,4	Loiret	61 477	6 008	67 485	91,1
Gironde	124 979	11 954	136 933	91,3	Orléans-Tours	228 427	23 059	251 486	90,8
Landes	31 691	2 702	34 393	92,1	Paris	136 304	38 608	174 912	77,9
Lot-et-Garonne	26 597	3 025	29 622	89,8	Paris	136 304	38 608	174 912	77,9
Pyrénées-Atlantiques	47 363	12 048	59 411	79,7	Charente	28 932	2 772	31 704	91,3
Bordeaux	262 852	31 643	294 495	89,3	Charente-Maritime	51 254	3 711	54 965	93,2
Calvados	60 535	9 964	70 499	85,9	Deux-Sèvres	29 337	7 301	36 638	80,1
Manche	40 631	9 515	50 146	81,0	Vienne	34 777	4 802	39 579	87,9
Orne	23 218	5 877	29 095	79,8	Poitiers	144 300	18 586	162 886	88,6
Caen	124 384	25 356	149 740	83,1	Ardennes	28 577	2 259	30 836	92,7
Allier	27 743	2 667	30 410	91,2	Aube	27 825	2 455	30 280	91,9
Cantal	10 372	1 874	12 246	84,7	Marne	50 574	6 403	56 977	88,8
Haute-Loire	15 411	7 926	23 337	66,0	Haute-Marne	17 675	961	18 636	94,8
Puy-de-Dôme	49 152	7 059	56 211	87,4	Reims	124 651	12 078	136 729	91,2
Clermont-Ferrand	102 678	19 526	122 204	84,0	Côtes-d'Armor	41 213	18 371	59 584	69,2
Corse-du-Sud	10 803	705	11 508	93,9	Finistère	58 821	33 872	92 693	63,5
Haute-Corse	12 236	385	12 621	96,9	Ille-et-Vilaine	64 953	40 047	105 000	61,9
Corse	23 039	1 090	24 129	95,5	Morbihan	38 632	36 804	75 436	51,2
Seine-et-Marne	144 579	7 420	151 999	95,1	Rennes	203 619	129 094	332 713	61,2
Seine-Saint-Denis	168 964	9 100	178 064	94,9	Eure	58 890	4 700	63 590	92,6
Val-de-Marne	128 680	10 789	139 469	92,3	Seine-Maritime	118 106	11 693	129 799	91,0
Créteil	442 223	27 309	469 532	94,2	Rouen	176 996	16 393	193 389	91,5
Côte-d'Or	46 270	4 267	50 537	91,6	Bas-Rhin	102 184	5 000	107 184	95,3
Nièvre	18 189	1 101	19 290	94,3	Haut-Rhin	70 105	5 012	75 117	93,3
Saône-et-Loire	47 671	4 008	51 679	92,2	Strasbourg	172 289	10 012	182 301	94,5
Yonne	31 330	2 449	33 779	92,7	Ariège	12 181	1 127	13 308	91,5
Dijon	143 460	11 825	155 285	92,4	Aveyron	18 634	6 368	25 002	74,5
Ardèche	22 985	8 675	31 660	72,6	Haute-Garonne	106 434	10 151	116 585	91,3
Drôme	44 186	6 619	50 805	87,0	Gers	14 390	1 886	16 276	88,4
Isère	115 646	11 457	127 103	91,0	Lot	13 534	1 463	14 997	90,2
Savoie	37 305	3 694	40 999	91,0	Hautes-Pyrénées	17 255	2 757	20 012	86,2
Haute-Savoie	65 675	10 132	75 807	86,6	Tarn	29 065	5 630	34 695	83,8
Grenoble	285 797	40 577	326 374	87,6	Tarn-et-Garonne	20 912	2 941	23 853	87,7
Nord	240 988	66 714	307 702	78,3	Toulouse	232 405	32 323	264 728	87,8
Pas-de-Calais	147 763	21 854	169 617	87,1	Yvelines	147 918	13 963	161 881	91,4
Lille	388 751	88 568	477 319	81,4	Essonne	130 936	7 091	138 027	94,9
Corrèze	18 795	1 413	20 208	93,0	Hauts-de-Seine	145 305	16 805	162 110	89,6
Creuse	9 596	128	9 724	98,7	Val-d'Oise	131 340	7 071	138 411	94,9
Haute-Vienne	29 092	1 854	30 946	94,0	Versailles	555 499	44 930	600 429	92,5
Limoges	57 483	3 395	60 878	94,4	France métropolitaine	5 494 341	878 796	6 373 137	86,2
Ain	58 514	6 638	65 152	89,8	Guadeloupe	54 653	6 116	60 769	89,9
Loire	60 777	17 379	78 156	77,8	Guyane	37 072	2 560	39 632	93,5
Rhône	150 252	31 753	182 005	82,6	Martinique	45 383	3 233	48 616	93,3
Lyon	269 543	55 770	325 313	82,9	La Réunion	113 047	8 907	121 954	92,7
Aude	30 317	2 149	32 466	93,4	Total DOM	250 155	20 816	270 971	92,3
Gard	62 621	8 622	71 243	87,9	France métr. + DOM	5 744 496	899 612	6 644 108	86,5
Hérault	87 729	11 975	99 704	88,0	Mayotte	44 011	-	44 011	100,0
Lozère	4 626	2 448	7 074	65,4	Polynésie française	34 269	7 108	41 377	82,8
Pyrénées-Orientales	38 174	3 771	41 945	91,0	Saint-Pierre-et-Miquelon	387	320	707	54,7
Montpellier	223 467	28 965	252 432	88,5	Wallis-et-Futuna	-	2 471	2 471	0,0
Meurthe-et-Moselle	66 676	4 543	71 219	93,6	Total COM	78 667	9 899	88 566	88,8
Meuse	18 806	1 411	20 217	93,0	Nouvelle-Calédonie (2)	27 238	9 697	36 935	73,7
Moselle	94 874	4 454	99 328	95,5					
Vosges	35 656	2 840	38 496	92,6					
Nancy-Metz	216 012	13 248	229 260	94,2					

(1) Effectifs résultant d'estimations départementales fournies par les inspections académiques pour le secteur public. (2) La Nouvelle-Calédonie a un statut spécifique.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

À la rentrée 2006, 2 578 445 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire. Les effectifs de l'enseignement préélémentaire sont en baisse aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé (respectivement - 1,3 % et - 1 %), par rapport à l'année précédente. On constate une baisse du nombre d'élèves à tous les âges, mais la plus importante diminution concerne les écoliers âgés de 2 ans (- 6,3 % dans le secteur public et - 4,5 % dans le privé) [1]. Ces variations d'effectifs s'expliquent par des effets démographiques : après un pic en 2000, le nombre de naissances baisse depuis 2001.

En France métropolitaine et dans les DOM, le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans s'élève à 80,5 % ; ce taux connaît une baisse sensible depuis 2000 ; à cette date, il s'élevait à 84,9 % [2]. Cette baisse s'explique par le fait que le nombre d'enfants scolarisés est resté relativement stable sur la période alors que le nombre d'enfants scolarisables a augmenté [3].

Définitions

■ **Âge.** L'âge est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier 2007 pour l'année scolaire 2006-2007. Ainsi les enfants âgés de 2 ans en 2006-2007 sont nés en 2004.

■ **Préélémentaire.** Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

■ **Écoles spécialisées :** le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- écoles maternelles spécialisées ;
- écoles de plein air ;
- écoles autonomes de perfectionnement ;
- écoles de niveau élémentaire spécialisées.

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Population scolarisable.** Les effectifs en sont publiés chaque année par l'INSEE dans les Bulletins mensuels de statistiques (BMS) de janvier. La population scolarisable est évaluée au 1^{er} janvier de chaque année en fonction des données de l'état civil et des évolutions constatées entre les deux derniers recensements.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 5510, 5530, 5588, 5596, 5680, 5681, 5766, 5774, 5859, 5918, 5968, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6325, 6326, 6422, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2006-2007.

Le préélémentaire en 2006-2007 : évolution

[1] Répartition des effectifs du préélémentaire par âge en 2006-2007 (estimations) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	143 808	34 520	178 328	147 128	34 840	181 968
%	6,6	11,0	7,2	6,5	10,9	7,1
3 ans	662 756	90 552	753 308	690 539	92 701	783 240
%	30,6	28,9	30,4	30,6	28,9	30,4
4 ans	675 352	92 695	768 047	705 377	94 912	800 289
%	31,2	29,6	31,0	31,2	29,6	31,0
5 ans	674 099	94 527	768 626	704 575	96 878	801 453
%	31,1	30,1	31,0	31,2	30,2	31,1
6 ans et plus	9 444	1 355	10 799	10 112	1 383	11 495
%	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total	2 165 459	313 649	2 479 108	2 257 731	320 714	2 578 445
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[2] Évolution des pourcentages d'enfants scolarisés par âge (1) (2) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public et Privé)

	1960	1970	1980	1990	1991	1992	1993	1994	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	1961	1971	1981	1991	1992	1993	1994	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
2 ans (3)	9,9	17,9	35,7	35,2	34,5	34,9	35,4	35,5	35,0	35,4	35,2	35,3	34,7	32,0	28,8	26,1	24,5	23,4
3 ans	36,0	61,1	89,9	98,2	99,1	99,4	99,7	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
4 ans	62,6	87,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	91,4	100,0	100,0	99,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble																		
2-5 ans	50,0	65,4	82,1	83,6	84,0	84,2	84,5	84,8	84,4	84,3	84,4	84,9	84,7	83,5	82,9	82,2	81,4	80,5

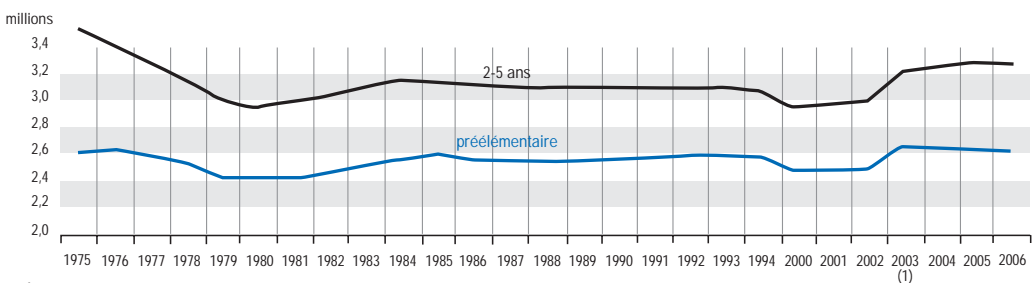
(1) Y compris les effectifs des écoles spécialisées à partir de 1985-1986.

(2) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les années 1995-1996 et 1996-1997, les pourcentages ne peuvent être calculés.

(3) Si l'on ne compte que les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée scolaire, 53 % des enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 août 1992 sont scolarisés en 1994.

(4) À partir de 2003-2004, le taux de scolarisation concerne la France métropolitaine et les DOM.

[3] Évolution de la population scolarisable et de la population scolarisée (1) (France métropolitaine jusqu'en 2003 puis France métr. + DOM, Public + Privé)



(1) À partir de 2003 : données pour la France métropolitaine et les DOM.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

En 1999-2000, en France métropolitaine et dans les DOM, dans l'enseignement public, 7,7 % des élèves de CP et 20,3 % de ceux de CM2 avaient un an ou plus de retard contre, respectivement, 5,8 % et 16,2 % dans l'enseignement privé. Les élèves en avance représentaient 1,1 % des élèves de CP et 2,3 % de ceux de CM2 dans l'enseignement public (contre, respectivement, 2,6 % et 3,9 % dans l'enseignement privé) [1].

Les filles avaient moins souvent de retard que les garçons, dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé, et l'écart a augmenté avec le niveau : dans le secteur public, l'écart entre filles en retard et garçons en retard était de 2,6 points en CP et de 5,4 en CM2 ; dans le secteur privé, de 2,5 points en CP et de 6,6 points en CM2 [1].

La répartition par âge était différente suivant le secteur : en CP, les élèves étaient plus nombreux à être "en retard" dans le secteur public (7,7 %) que dans le secteur privé (5,8 %). Cet écart est passé à 3,9 points en CE1, à 4,3 points en CE2, 4,2 points en CM1 et 4,1 points en CM2 [1][3].

Du fait de la diminution des proportions d'élèves en avance et en retard, les pourcentages d'élèves ayant respectivement 6 ans au CP et 10 ans au CM2 (âges théoriques normaux pour ces classes) ont fortement augmenté en trente ans. En 1999-2000, ils étaient de 91,3 % pour le CP et 77,8 % pour le CM2 [2][3].

La structure par âge en CM2 a une influence directe sur la répartition par âge en sixième.

La proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé est passée de 13,5 % en CP à 15,3 % en CM2.

Définitions

■ **Âge.** L'âge est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire. Ainsi en 1999-2000, les enfants de 11 ans étaient nés en 1988.

■ **CP.** Cours préparatoire.

■ **CE1, CE2.** Cours élémentaire 1^{re} année, cours élémentaire 2^e année.

■ **CM1, CM2.** Cours moyen 1^{re} année, cours moyen 2^e année.

Avertissement :

– données non disponibles pour les années scolaires 2000-2001 à 2006-2007 ;

– des estimations ont été faites pour les écoles publiques manquantes des départements suivants : Loire, Seine-et-Marne ; des estimations ont été faites pour les écoles privées manquantes des départements suivants : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques, Sarthe.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 6709.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, 1999-2000.

L'élémentaire par âge : évolution (rentrée 1999)

[1] Répartition des élèves du CP au CM2 par âge en 1999-2000 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Garçons	Filles	Total	Total en %	Garçons	Filles	Total	Total en %
CP								
5 ans et moins	2 749	4 616	7 365	1,1	1 150	1 649	2 799	2,6
6 ans	315 605	302 798	618 403	91,3	49 523	47 388	96 911	91,5
7 ans	29 202	19 522	48 724	7,2	3 590	2 160	5 750	5,4
8 ans et plus	1 875	1 308	3 183	0,5	231	166	397	0,4
Total	349 431	328 244	677 675	100,0	54 494	51 363	105 857	100,0
CE 1								
6 ans et moins	3 940	5 652	9 592	1,4	1 286	1 900	3 186	2,8
7 ans	303 113	296 600	599 713	84,5	50 041	48 063	98 104	87,0
8 ans	54 660	39 494	94 154	13,3	6 674	4 187	10 861	9,6
9 ans et plus	3 657	2 509	6 166	0,9	392	254	646	0,6
Total	365 370	344 255	709 625	100,0	58 393	54 404	112 797	100,0
CE 2								
7 ans et moins	5 230	6 939	12 169	1,8	1 575	2 148	3 723	3,2
8 ans	277 544	287 957	565 501	79,8	49 166	47 811	96 977	84,4
9 ans	60 849	44 384	105 233	15,4	8 022	5 252	13 274	11,5
10 ans et plus	5 239	3 656	8 895	1,3	594	359	953	0,8
Total	348 862	333 936	682 798	100,0	59 357	55 570	114 927	100,0
CM 1								
8 ans et moins	6 004	8 081	14 085	2,1	1 922	2 598	4 520	3,8
9 ans	267 715	270 962	538 677	79,8	49 122	48 052	97 174	82,1
10 ans	64 500	47 598	112 098	16,6	9 342	5 962	15 304	12,9
11 ans et plus	6 159	4 326	10 485	1,6	846	459	1 305	1,1
Total	344 378	330 967	675 345	100,0	61 232	57 071	118 303	100,0
CM 2								
9 ans et moins	6 873	8 709	15 582	2,3	2 091	2 635	4 726	3,9
10 ans	259 159	266 253	525 412	77,4	48 832	48 985	97 817	79,9
11 ans	74 627	55 230	129 857	19,1	11 478	7 178	18 656	15,2
12 ans et plus	4 873	3 387	8 260	1,2	802	429	1 231	1,0
Total	345 502	333 579	679 081	100,0	63 203	59 227	122 430	100,0

[2] Évolution de la répartition des élèves de CP et de CM2 par âge (1) (% , milliers)
(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	France métropolitaine														1999 2000 (2)
	1960 1961	1970 1971	1980 1981	1985 1986	1989 1990	1990 1991	1991 1992	1992 1993	1993 1994	1994 1995	1997 1998	1998 1999	1999 2000		
Cours préparatoire															
5 ans et moins	20,1	5,4	2,1	2,1	1,8	1,8	1,6	1,5	1,6	1,5	1,2	1,2	1,3	1,3	
6 ans	57,8	73,9	82,2	85,8	87,4	88,3	89,8	91,4	91	91,1	91,4	91,5	91,6	91,3	
7 ans	15,6	16	13,4	10,6	9,6	8,8	7,8	6,5	6,9	6,9	7,0	7,0	6,7	7,0	
8 ans	4,1	3,2	1,8	1,2	0,9	0,9	0,6	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	
9 ans et plus	2,4	1,5	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	
Total %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Total milliers	1 179,3	1 089,3	930,1	845,1	816,1	819,2	819,9	819,2	813,9	816,9	798,1	780,1	748,2	783,5	
Cours moyen 2^e année															
9 ans et moins	8,9	6,9	3,4	2,8	3	2,8	2,6	2,6	2,9	3,1	2,7	2,6	2,5	2,5	
10 ans	39,1	47,7	59,3	60,7	69,3	71,8	72,7	74	74,5	76,3	77,3	77,8	78,0	78,0	
11 ans	34	33,9	24,8	24,4	20,9	20	20,1	19,7	19,7	18,3	18,6	18,4	18,3	18,3	
12 ans	14,1	8,7	9,7	9,7	6	4,8	4,2	3,4	2,7	2,1	1,3	1,1	1,1	1,1	
13 ans et plus	3,9	2,8	2,8	2,4	0,8	0,6	0,4	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	
Total %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Total milliers	913,7	917,5	910,6	821,0	775,0	803,7	820,7	815,1	772,0	765,2	773,6	771,7	768,5	768,5	

(1) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les années 1995-1996 et 1996-1997, la répartition par âge ne peut être calculée.

(2) France métropolitaine + DOM.

[2] Évolution de la proportion d'élèves en retard selon le niveau (1) (%)
(France métropolitaine, Public + Privé)

Niveau	France métropolitaine								1999 2000	France métr. + DOM (1999-2000)
	1990 1991	1991 1992	1992 1993	1993 1994	1994 1995	1995 à 1997 (1)	1997 1998	1998 1999		
CP	9,9	8,5	7,1	7,4	7,4	...	7,4	7,4	7,2	7,4
CE 1	16	14,1	13,4	12,9	13,4	...	13,2	13,3	13,3	13,6
CE 2	19,4	18,7	16,4	15,9	15,6	...	15,9	15,7	15,8	16,0
CM 1	23,1	21,5	20,4	18,1	17,8	...	17,4	17,5	17,2	17,5
CM 2	25,4	24,7	23,4	22,7	20,6	...	20,0	19,7	19,5	19,7

(1) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les années 1995-1996 et 1996-1997, la proportion ne peut être calculée.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

L'année scolaire 2006-2007 constitue une année de continuité dans la mise en place de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire, qui a été engagée depuis 1998.

En 2006-2007, 98,45 % des classes du secteur public accueillant des élèves de cycle III (CE2, CM1 et CM2) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes, dont 97,49 % pour les CE2. S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, ce taux de couverture s'établit à près de 91,01 % pour le cycle III. Le principal effort porte sur le CE2, dont la couverture est presque totale contre 81 % des classes en 2004-2005, 70,7 % en 2003-2004, et 55,7 % à la rentrée 2002.

L'anglais est la langue la plus étudiée à l'école en cycle III, puisque 86 % des classes du secteur public bénéficient de l'enseignement de cette langue. L'allemand maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée à l'école avec 10,63 % des groupes.

Dans le secteur privé, la part de l'anglais reste plus importante que dans le secteur public, à 95,54 % des groupes, la part de l'enseignement de l'allemand est à 5,88 %.

Définitions

■ **Champ de l'enquête.** Les données recueillies auprès des inspections académiques en 2006-2007, comme lors des années précédentes, concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans les classes de cycle III, tel qu'il est régi par les programmes de l'école élémentaire du 25 janvier 2002 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

→ Pour en savoir plus

Sources : Direction générale de l'enseignement scolaire, Bureau des écoles (DGESCO A1-1), ministère de l'Éducation nationale.

[1] Pourcentages de classes accueillant des élèves de cycle III et bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes en 2006-2007

	Public : CE2	Public : cycle III	Privé sous contrat : CE2	Privé sous contrat : cycle III
2001-2002	24,7	71,9	22,8	62,2
2002-2003	55,7	83,8	59,6	80,9
2003-2004	70,6	89,6	73,8	89,8
2004-2005	81,0	93,3	61,1	85,5
2005-2006	92,9	97,5	81,2	88,5
2006-2007	97,5	98,5	87,2	91,0

[2] Proportions des groupes d'élèves de cycle III selon la langue enseignée en 2006-2007 (%) (Public)

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
2001-2002	18,6	76,4	0,05	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,06	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,20	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,05	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,05	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2

=

3 Les élèves du premier degré

Présentation

En 2006-2007, 39 700 élèves sont scolarisés en classes d'intégration scolaire (CLIS), effectif en légère diminution par rapport à l'année précédente (- 0,4 %). Sur une période plus longue, la baisse des effectifs de CLIS reflète la priorité donnée à l'intégration individuelle. La scolarisation individuelle progresse d'ailleurs de 10 %.

Les élèves de CLIS représentent 0,6 % de l'ensemble des élèves du premier degré et 1 % des élèves de l'enseignement élémentaire public et privé. 91 % d'entre eux fréquentaient une école publique [1]. La répartition par académie de la part de la scolarisation collective (CLIS) par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire fait apparaître des différences notables [3]. Les taux les plus forts se rencontrent en Guyane, en Guadeloupe ainsi que dans l'académie de Caen (entre 1,9 % et 1,5 %), les taux les plus faibles dans les académies franciliennes ainsi que dans les académies de Nantes et de Rennes (moins de 0,8 %).

Après leur scolarisation en CLIS, les élèves sont, en principe, accueillis dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et dans les unités pédagogiques d'intégration (UPI). 93 % des élèves en intégration collective fréquentent une CLIS 1 (classe ayant vocation à accueillir des élèves présentant un handicap mental), 3 % une CLIS 2 (handicap auditif), 1 % une CLIS 3 (handicap visuel) et 3 % une CLIS 4 (handicap moteur).

Définitions

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivants :

- écoles maternelles spécialisées ;
- écoles de plein air ;
- écoles autonomes de perfectionnement ;
- écoles de niveau élémentaire spécialisé.

■ **CLIS.** Classes d'intégration scolaire. Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.23.

Sources : Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré (année 2006).

Les effectifs de CLIS

[1] Évolution des effectifs de CLIS (France métropolitaine + DOM)

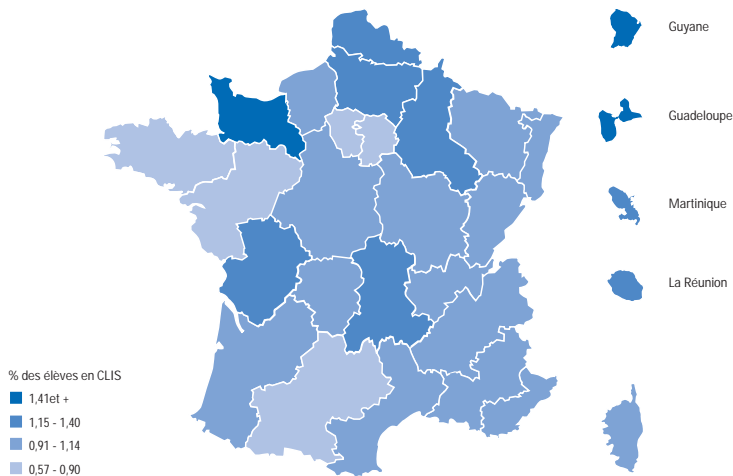
	1980 1981	1990 1991	1991 1992	1993 1994	1994 1995	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2004 2005	2005 2006	2006 2007
Public											
Écoles ordinaires	84 306	58 979	56 716	46 866	43 596	42 411	42 631	40 296	35 064	36 973	37 011
Écoles spécialisées	5 784	2 653	2 582	2 421	2 224	2 085	1 902	1 909	690	779	658
Total	90 090	61 632	59 298	49 287	45 820	44 496	44 533	42 205	35 754	37 752	37 669
Privé											
Écoles ordinaires	5 009	3 693	3 451	2 644	2 329	2 295	2 283	2 383	1 816	2 002	2 003
Écoles spécialisées	385	183	237	263	264	211	207	202	14	76	12
Total	5 394	3 876	3 688	2 907	2 593	2 506	2 490	2 585	1 830	2 078	2 015
Total Public + Privé	95 484	65 508	62 986	52 194	48 413	47 002	47 023	44 790	37 584	39 830	39 684
% du Public	94,4	94,1	94,1	94,4	94,6	94,7	94,7	94,2	95,1	94,8	94,9

[2] Répartition par sexe et par âge des effectifs de CLIS (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1984 1985	1990 1991	1991 1992	1993 1994	1994 1995	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2004 2005 (1)	2005 2006	2006 2007
Garçons	59,3	60,1	60,2	60,4	60,3	60,8	60,6	60,6	...	62,0	62,1
Filles	40,7	39,9	39,8	39,6	39,7	39,2	39,4	39,4	...	38,0	37,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
7 ans et moins	5,7	7,1	7,6	9,0	9,7	8,9	8,9	9,1	11,8	11,4	11,3
8 ans	11,7	14,0	13,2	13,7	14,2	14,0	14,1	13,9	16,6	16,0	15,5
9 ans	17,4	21,0	20,7	20,6	21,2	21,6	21,6	22,0	22,8	22,9	21,7
10 ans	23,1	24,8	25,0	23,9	24,8	25,3	25,7	25,7	24,4	25,1	25,6
11 ans	25,9	24,6	25,7	26,2	24,4	25,1	24,9	25,0	22,1	22,4	23,7
12 ans et plus	16,2	8,5	7,8	6,6	5,7	5,1	4,8	4,3	2,4	2,2	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Données par sexe non disponibles.

[3] Part des effectifs scolaires en CLIS par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2006-2007 (Public + Privé)



3 Les élèves du premier degré

Présentation

En 2006, 111 100 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le premier degré dont 9 % dans l'enseignement privé. L'effectif des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré a progressé de 6 300 élèves (+ 6 %) [1]. La majorité des élèves accueillis souffrent de troubles des fonctions cognitives ou de troubles psychiques (70 000 élèves).

22 % des élèves handicapés fréquentant une classe dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement individuel, dont près de un sur cinq à temps plein. Cet accompagnement est assuré soit par un assistant de vie scolaire (AVS), soit par une personne recrutée sur un emploi de vie scolaire (EVS) dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Les EVS sont mobilisés prioritairement dans l'accueil des enfants handicapés dans les classes maternelles [2]. Ce sont les déficients moteurs, les polyhandicapés, les déficients psychiques ainsi que les déficients visuels qui sont les plus suivis respectivement 46 %, 37 %, 35 % et 25 %) alors que seul un élève sur cinq présentant une déficience viscérale ou métabolique est suivi.

Par ailleurs, 10 % des élèves handicapés fréquentent une classe ordinaire avec l'aide d'un enseignant spécialisé [4]. Mais il existe de fortes disparités selon les déficiences ; parmi les élèves scolarisés individuellement, près d'un déficient auditif sur trois, un sur quatre pour les déficients visuels ont bénéficié de ce type d'aide et seulement deux sur cent pour les élèves présentant une déficience viscérale ou métabolique.

Outre ces différentes formes d'accompagnement, les élèves handicapés peuvent bénéficier de matériel pédagogique adapté (financement par l'Éducation nationale), d'aménagement des bâtiments, ainsi que de transport spécifique, destinés à faciliter leur scolarisation. Ainsi, 8 % des élèves handicapés ont bénéficié de matériel pédagogique adapté ; plus de la moitié des déficients visuels, un tiers des handicapés moteurs et un quart des déficients auditifs.

Définitions

■ **Classification des principales déficiences présentées par les élèves.**

- **Les troubles des fonctions cognitives** concernent les déficiences intellectuelles.
- **Les troubles psychiques** recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement comme les troubles envahissants du développement (TED), dont l'autisme.
- **Les troubles spécifiques des apprentissages** comprennent la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, etc. Ils comprennent également le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral.
- **Les troubles des fonctions motrices** sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; ils comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle.
- **Les troubles des fonctions auditives** concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme "sourd" ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage.
- **Les troubles des fonctions viscérales métaboliques ou nutritionnelles** sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- **Les troubles des fonctions visuelles** regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.23.

Sources : Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré (année 2006).

[1] Répartition par déficience et par âge des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2 et 3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans et+	Total
Troubles des fonctions cognitives	678	1 471	2 699	3 821	5 083	6 885	8 506	9 273	8 783	722	47 921
Troubles psychiques	1 158	2 241	3 011	3 114	2 694	2 688	2 407	2 423	1 930	306	21 972
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	84	267	690	1 020	1 331	1 564	1 677	1 917	1 503	120	10 173
Troubles des fonctions motrices	577	679	738	822	808	770	689	771	432	141	6 427
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	771	830	1 000	1 030	920	834	740	770	263	41	7 199
Troubles des fonctions visuelles	143	187	232	286	318	299	276	287	119	34	2 181
Troubles des fonctions auditives	324	430	474	558	485	517	490	469	321	64	4 132
Plusieurs fonctions associées	632	966	1 195	1 124	1 020	957	919	817	734	127	8 491
Autre	184	291	340	360	304	335	288	265	197	23	2 587
Total	4 551	7 362	10 379	12 135	12 963	14 849	15 992	16 992	14 282	1 578	111 083
%	4,1	6,6	9,3	10,9	11,7	13,4	14,4	15,3	12,9	1,4	100,0

[2] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré selon la déficience et l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire en 2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire						Total
	AVS-I		AVS-CO	EVS		Pas d'accompagnement	
	Temps plein	Temps partiel		Temps plein	Temps partiel		
Troubles des fonctions cognitives	622	2 118	17 859	573	2 489	24 260	47 921
Troubles psychiques	995	2 788	2 949	908	3 002	11 330	21 972
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	103	1 074	733	75	710	7 478	10 173
Troubles des fonctions motrices	682	1 177	900	335	771	2 562	6 427
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	129	242	211	101	247	6269	7 199
Troubles des fonctions visuelles	71	246	242	45	174	1 403	2 181
Troubles des fonctions auditives	56	255	476	32	232	3 081	4 132
Plusieurs fonctions associées	449	1 108	1 606	465	1 128	3 735	8 491
Autre	49	169	200	54	205	1 910	2 587
Total	3156	9177	25 176	2 588	8 958	62 028	111 083
%	2,8	8,3	22,7	2,3	8,1	55,8	100,0

[3] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré bénéficiant d'un matériel pédagogique adapté en 2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Matériel pédagogique adapté		Total
	Oui	Non	
Troubles des fonctions cognitives	1 161	46 760	47 921
Troubles psychiques	447	21 525	21 972
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	1 230	8 943	10 173
Troubles des fonctions motrices	2 151	4 276	6 427
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	201	6 998	7 199
Troubles des fonctions visuelles	1 128	1 053	2 181
Troubles des fonctions auditives	1 035	3 097	4 132
Plusieurs fonctions associées	889	7 602	8 491
Autre	80	2 507	2 587
Total	8 322	102 761	111 083
%	7,5	92,5	100,0

[4] Répartition par déficience des élèves handicapés du premier degré scolarisés individuellement avec l'aide d'un enseignant spécialisé en 2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficience	Effectifs en scolarisation individuelle	Dont aidés par un enseignant spécialisé	%
Troubles des fonctions cognitives	18 493	1 747	9,4
Troubles psychiques	17 656	1 425	8,1
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	9 080	871	9,6
Troubles des fonctions motrices	5 513	455	8,3
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	7 000	119	1,7
Troubles des fonctions visuelles	1 887	472	25,0
Troubles des fonctions auditives	3 325	976	29,4
Plusieurs fonctions associées	6 102	581	9,5
Autre	2 343	110	4,7
Total	71 399	6 756	9,5

3 Les élèves du premier degré

Présentation

En 1999-2000, le nombre d'élèves de nationalité étrangère des établissements publics et privés du premier degré, en France métropolitaine, était de 372 300 et représentait 5,9 % de l'ensemble des élèves [1].

Il était en diminution de près de 23 000 par rapport à la rentrée 1998, soit une variation de - 5,8 %. Cette baisse a affecté le secteur public seulement, les effectifs d'élèves étrangers dans le secteur privé ayant augmenté de 138 élèves alors qu'ils étaient stables entre les deux précédentes rentrées scolaires.

Les populations les plus représentées étaient, comme l'année précédente, les Marocains (23,1 % de l'ensemble des élèves étrangers), les Algériens (14,5 %), les autres nationalités d'Afrique (12,9 %), les Turcs (12,9 %) et les Portugais (10,0 %) [2].

La part des élèves étrangers a donc augmenté dans le secteur privé, où elle est de 1,6 % ; dans le secteur public, à l'inverse, elle a été en diminution, passant de 7,5 % à la rentrée 1997 à 7,0 % à la rentrée 1998 et à 6,6 % pour 1999. Sur l'ensemble des deux secteurs, elle a été de 5,5 % dans l'enseignement préélémentaire et de 6,1 % en élémentaire (du CP au CM2). Cette part était de 70,3 % en classe d'initiation, de 12,0 % en classe d'adaptation et de 10,7 % dans les classes d'intégration scolaire [3].

La proportion d'élèves étrangers a varié fortement selon les académies : elle était respectivement de 18,7 %, 11,0 % et 9,9 % dans les académies de Paris, Créteil et Versailles. Les parts les plus faibles, qui par ailleurs sont restées identiques par rapport à la rentrée 1998, ont été observées dans les académies de Rennes (1,1 %), de Nantes (1,4 %) et de Caen (1,5 %) [4]. Parmi les académies d'outre-mer, seule la Guyane avait une part très élevée d'élèves étrangers (plus de 30 %) en légère augmentation par rapport à la rentrée 1998. Ces élèves provenaient le plus souvent de Chine, d'Haïti, ou du Surinam.

Définitions

■ **Élèves de nationalité étrangère.** L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécision :

- les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés à tort parmi les enfants étrangers ;
- il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle du chef de famille.

Dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, il est cependant indiqué que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est français (ce qui revient à dire que les enfants des couples dits "mixtes" sont français). Est français, par la naissance en France, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les directeurs d'école : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France par exemple) et de la population d'origine étrangère.

■ **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves nouveaux arrivants non francophones.

■ **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire.** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental et qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (Circulaire du 18 novembre 1991).

Avertissement : Les données pour les années scolaires 2000-2001 à 2006-2007 étant indisponibles, cette double page reprend les données équivalentes de l'édition 2000.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête de la Direction de l'évaluation et de la prospective.

[1] Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le premier degré (France métropolitaine, Public + Privé)

	1975 1976	1984 1985	1990 1991	1991 1992	1992 1993	1993 1994	1994 1995	1995 à 1997	1997 1998 (1)	1998 1999	1999 2000 (2)
Effectifs	562 994	710 335	643 928	627 734	594 157	574 250	551 849		424 798	395 049	372 268
% du nombre total d'élèves	7,7	10,6	9,6	9,4	9,0	8,8	8,4		6,7	6,2	5,9

(1) Une estimation a été faite pour les départements n'ayant pas répondu à l'enquête. (2) Une estimation a été faite pour 402 écoles publiques et 569 écoles privées.

[2] Répartition des élèves étrangers du premier degré par nationalité ou origine géographique en 1999-2000 (France métropolitaine)

	Public	Privé	Pu + Pr	% du nombre total d'élèves étrangers
Algériens	52 887	1 167	54 054	14,5
Marocains	84 712	1 156	85 868	23,1
Tunisians	26 793	450	27 243	7,3
Autres nationalités d'Afrique	47 147	929	48 076	12,9
Espagnols	3 260	536	3 796	1,0
Portugais	35 300	1 781	37 081	10,0
Italiens	3 384	450	3 834	1,0
Autres nationalités de l'Union européenne	12 284	2 972	15 256	4,1
Turcs	47 487	613	48 100	12,9
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	11 336	469	11 805	3,2
Autres nationalités	34 096	3 059	37 155	10,0
Total	358 686	13 582	372 268	100,0
% du nombre total d'élèves	6,6	1,6	5,9	

[3] Répartition des élèves étrangers du premier degré par structure d'accueil et leur part dans les effectifs totaux en 1999-2000 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Préélémentaire	CP-CM2	Initiation	Adaptation	CLIS	Total
Public						
Effectifs	128 143	223 374	1 469	946	4 754	358 686
% du nombre total d'élèves	6,1	6,8	72,6	12,8	11,3	6,6
Privé						
Effectifs	4 348	8 974	42	173	45	13 582
% du nombre total d'élèves	1,4	1,6	33,6	9,0	1,7	1,6
Total France métropolitaine						
Effectifs	132 491	232 348	1 511	1 119	4 799	372 268
% du total d'élèves	5,5	6,1	70,3	12,0	10,7	5,9
France métropolitaine + DOM						
Public	132 201	230 592	1 477	951	4 961	370 182
Privé	4 581	9 219	42	173	45	14 060
Total	136 782	239 811	1 519	1 124	5 006	384 242

[4] Répartition des élèves de nationalité étrangère du premier degré par académie (Public + Privé)

Académies	% élèves étrangers/ ensemble des effectifs	Académies	% élèves étrangers/ ensemble des effectifs
Aix-Marseille	6,3	Nice	8,1
Amiens	3,4	Orléans-Tours	5,6
Besançon	6,3	Paris	18,7
Bordeaux	3,6	Poitiers	1,2
Caen	1,5	Reims	3,8
Clermont-Ferrand	3,7	Rennes	1,1
Corse	14,9	Rouen	3,8
Créteil	11,0	Strasbourg	9,4
Dijon	4,5	Toulouse	3,7
Grenoble	5,9	Versailles	9,9
Lille	2,9	Moyenne métropole	5,9
Limoges	4,0	Guadeloupe	3,6
Lyon	8,7	Guyane	30,2
Montpellier	6,3	Martinique	0,4
Nancy-Metz	5,1	La Réunion	0,1
Nantes	1,4		

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Les évaluations diagnostiques passées en septembre 2006 par les élèves scolarisés en classe de CE2 ont permis à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) de recueillir des informations concernant les acquis et les points faibles des élèves en mathématiques et en français en début du cycle III.

Les élèves ont répondu correctement, en moyenne, à 70 % des items de français et de mathématiques. On observe une grande hétérogénéité des résultats pour les deux matières. En effet, les 10 % des élèves les plus forts obtiennent des scores plus de deux fois supérieurs à ceux des 10 % des élèves les plus faibles.

À l'entrée en CE2, les élèves réussissent, en moyenne, près de 91 % des items du champ "Reconnaissance de mots" et le champ le moins bien réussi est "Production de texte" (63 %). En mathématiques, la réussite des élèves varie également d'un champ à l'autre. Ainsi, le score moyen en "Grandeurs et mesures" est de 65 % et celui en "Connaissance de nombres entiers naturels" avoisine les 75 %.

En mathématiques et en français, les élèves scolarisés dans des écoles publiques hors ZEP/REP obtiennent des scores du même ordre de grandeur que les élèves scolarisés dans les écoles privées. Les élèves scolarisés dans des établissements classés en éducation prioritaire obtiennent 9 points de moins en mathématiques et plus de 8 points de moins en français que les élèves des écoles publiques hors ZEP/REP.

De plus, plusieurs caractéristiques des élèves sont liées à leurs réussites. L'âge et l'origine sociale sont les deux variables les plus liées aux taux de réussite. Ainsi, on observe une différence de plus de 21 points entre les élèves ayant un an d'avance et ceux ayant un an de retard. Les élèves issus de catégories sociales favorisées (cadres et professions libérales) réussissent significativement mieux que les enfants d'employés (6 points d'écart en français et 9 points en mathématiques) ou d'ouvriers (11 points d'écart en français et 12 points en mathématiques).

Définitions

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis la rentrée 1989, une évaluation diagnostique des compétences en français et en mathématiques est proposée aux enseignants pour les aider à repérer les acquis et les éventuelles difficultés des élèves en début de CE2 (cycle des approfondissements) et à adapter ainsi leurs pratiques pédagogiques.

■ **Les items.** Ils ont été répartis en champs. Les champs, ancrés dans les programmes, sont des regroupements d'items qui correspondent à un ensemble d'activités spécifiques.

■ **En français,** l'évaluation en début de CE2 vise à apprécier les compétences du savoir lire et du savoir écrire à travers quatre champs : Compréhension, Reconnaissance de mots, Production de textes et Écriture et orthographe.

■ **En mathématiques,** l'évaluation en début de CE2 vise à apprécier les objectifs de savoir, de savoir-faire et de résolution de problèmes à travers cinq champs d'application : Connaissances de nombres entiers naturels, Exploitation de données numériques, Calcul, Espace et géométrie et Grandeurs et mesures.

■ **L'échantillon.** Afin de fournir des références nationales à l'ensemble des acteurs du système éducatif, les résultats nationaux sont calculés sur un échantillon, tiré aléatoirement, de 5 087 élèves de CE2 scolarisés dans des écoles publiques ou privées sous contrat de France métropolitaine. L'échantillon est ensuite redressé pour être le plus semblable possible à la population des élèves de CE2.

→ Pour en savoir plus

Sites Internet

<http://www.evace26.education.gouv.fr>

<http://educ-eval.education.fr>

Sources : Enquête d'évaluation des compétences à l'entrée en CE2, DEPP, septembre 2006.

L'évaluation diagnostique en début de CE2

[1] Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques en début de CE2 (France métropolitaine, septembre 2006)

	Moyenne	Médiane	Écart-type (1)
Français (sur 100)	70,7	72,0	15,4
Mathématiques (sur 100)	69,9	72,6	17,0

(1) L'écart-type est un indicateur de dispersion autour de la moyenne.

	10 % les plus faibles	10 % les plus forts
Français (sur 100)	41,4	92,4
Mathématiques (sur 100)	37,7	94,1

[2] Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques à l'entrée en CE2 Résultats par champ (France métropolitaine, septembre 2006)

Français		Mathématiques	
Compréhension	75,3	Connaissance de nombres entiers naturels	74,2
Reconnaissance de mots	90,9	Exploitation de données numériques	65,5
Production de textes	62,8	Calcul	71,0
Écriture et orthographe	65,1	Espace et géométrie	68,5
		Grandeurs et mesures	65,3

[3] Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques à l'entrée en CE2 selon le type d'établissement fréquenté (France métropolitaine, septembre 2006)

	Français	Mathématiques
Secteur public	70,6	69,9
Secteur privé	71,2	70,2
Secteur public hors ZEP/REP	71,7	71,1
REP/ZEP	65,0	63,5
ZEP	63,6	61,8

[4] Disparités de résultats des élèves de CE2 (1) selon l'origine sociale (%) (France métropolitaine, septembre 2006)

	Cadres, professions libérales	Professions intermédiaires	Agriculteurs exploitants	Employés	Artisans, commerçants	Ouvriers	Inactifs
Français	77,7	74,8	73,2	71,3	71,9	66,8	62,1
Mathématiques	78,5	73,6	73,4	69,5	71,2	66,3	60,0

(1) Seuls 47 % des élèves de l'échantillon ont une PCS renseignée.

[5] Disparités de résultats des élèves de CE2 selon le sexe (%) (France métropolitaine, septembre 2006)

	Garçons	Filles
Français	68,4	73,3
Mathématiques	71,2	68,5

[6] Disparités de résultats des élèves de CE2 selon l'âge (%) (France métropolitaine, septembre 2006)

	7 ans	8 ans	9 ans
Français	79,6	72,1	58,6
Mathématiques	80,2	71,3	58,4

Remarque - Les élèves de 8 ans sont nés en 1998, ce qui est l'âge "normal" d'un élève de CE2. Les élèves de 7 ans ont un an d'avance et ceux de 9 ans un an de retard.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Au cours des vingt dernières années, les redoublements à l'école élémentaire ont diminué de près de moitié : 35 % des écoliers qui commençaient leur scolarité élémentaire en 1978 ont redoublé contre seulement 18 % des élèves entrés au cours préparatoire (CP) en 1997 [2]. Si une telle évolution n'est pas sans doute indépendante de la généralisation de la scolarisation en maternelle à trois ans, elle reflète aussi les changements survenus dans la politique éducative : tant la loi d'orientation de 1989 que la réforme de 1992 introduisant les cycles à l'école limitaient les redoublements à un seul au cours de toute la scolarité élémentaire.

Cette baisse est générale, mais la structure du redoublement change. Au début des années soixante-dix, les scolarités élémentaires étaient marquées par un taux de redoublement du CP relativement élevé : 13 % des écoliers redoublaient cette classe [1]. Si les redoublements sont aujourd'hui toujours concentrés en début de scolarité, ils se répartissent de manière relativement équilibrée entre le CP et le CE1 : 6 % des élèves redoublent la première classe, 7 % la seconde. Là encore, ces évolutions portent la marque de l'instauration de la politique des cycles : des élèves qui auraient, avant la réforme, redoublé le CP, redoublent le CE1 qui marque la fin du cycle des apprentissages fondamentaux. Par ailleurs, les redoublements ont d'autant plus tendance à être concentrés sur les deux premiers niveaux que les écoliers ne peuvent en principe redoubler qu'une fois durant leur scolarité élémentaire.

La baisse des redoublements touche tous les milieux sociaux, mais les disparités sociales de redoublement restent importantes : alors que seulement 3 % des enfants d'enseignants redoublent, 41 % des enfants d'inactifs et 25 % de ceux d'ouvriers sont dans ce cas [2]. Elle n'a pas permis aux garçons de combler leur déficit de réussite par rapport aux filles : 20 % des garçons redoublent contre seulement 15 % des filles. La meilleure réussite des filles est très prononcée parmi les enfants d'agriculteurs : 17 % des garçons redoublent contre seulement 7 % des filles [3].

Enfin, la durée de la scolarité en maternelle joue un rôle important car si plus d'un quart des enfants scolarisés deux ans en maternelle redoublent, ils sont 15 % quand ils y ont passé quatre ans.

Définitions

■ Les panels utilisés :

- le panel 1997 est un échantillon représentatif au 1/81^e des élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire à la rentrée scolaire 1997-1998 dans une école publique ou privée de France métropolitaine. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Un échantillon aléatoire d'écoles a d'abord été constitué en retenant quatre critères de stratification : la taille de l'école – appréciée par le nombre d'élèves scolarisés au cours préparatoire –, le secteur, l'appartenance ou non à une zone d'éducation prioritaire et la taille de l'unité urbaine. Dans chaque école, les élèves ont été ensuite tirés aléatoirement selon des modalités qui diffèrent selon le nombre de classes de CP et le nombre d'élèves scolarisés à ce niveau ;
- le panel 1978 est un échantillon représentatif au 1/45^e des élèves scolarisés au cours préparatoire dans une école publique ou privée de France métropolitaine en septembre 1978.

■ La population étudiée :

- pour le panel 1997, elle comprend les 8 688 élèves de l'échantillon principal dont la scolarité a pu être observée au cours des sept premières années d'études élémentaires ;
- pour le panel 1978, elle comporte les 15 697 élèves de l'échantillon principal dont la scolarité a pu être observée au cours des sept premières années d'études élémentaires.

→ Pour en savoir plus

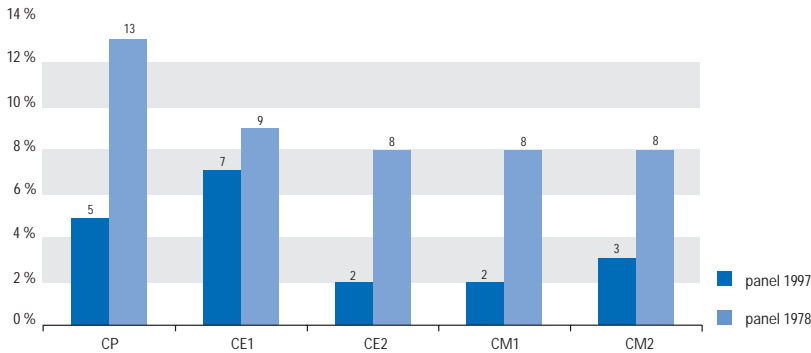
Publications

- J.-P. Caille, "Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire", *Éducation & formations*, n° 60, MEN-DEP, juillet-septembre 2001.
- J.-P. Caille, "Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire", *Éducation & formations*, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, "Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats", *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

Sources : [1] Fichier du panel 1978, fichier du panel 1997, DEP. [2] [3] Fichier du panel 1997, DEP.

Le redoublement à l'école élémentaire

[1] Évolution des taux de redoublement en CP entre 1978 et 1997 (France métropolitaine, Public + Privé)



Lecture - 5 % des élèves entrés au CP en 1997 redoublent cette classe.

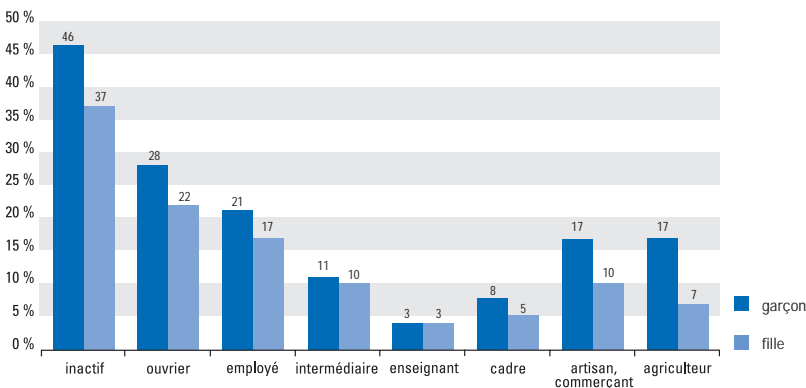
[2] Proportions d'élèves entrés au CP en 1978 et 1997 ayant redoublé en élémentaire (France métropolitaine, Public + Privé)

	1997	1978	Comparaison logistique 1978 vs 1997
PCS de la personne de référence du ménage (1)			
agriculteur	12	33	4
artisan, commerçant	14	31	3
cadre	7	12	2
enseignant	3	8	3
intermédiaire	11	22	2
employé	19	33	2
ouvrier	25	46	3
inactif	41	55	2
Sexe			
garçon	20	38	2
fille	15	32	3
Durée de la maternelle			
2 ans ou moins	27	40	2
3 ans	18	33	2
4 ans ou plus	15	29	2
Ensemble	18	35	3

(1) PCS : profession et catégorie socioprofessionnelle.

Lecture - 18 % des élèves entrés au CP en 1997 ont redoublé lors de leur scolarité élémentaire.

[3] Proportions d'élèves entrés au CP en 1997 ayant redoublé en élémentaire selon le sexe de l'élève et la PCS de la personne de référence (France métropolitaine, Public + Privé)



3 Les élèves du premier degré

Présentation

Au cours de l'année scolaire 1999-2000, plus de 30 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé organisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère en charge de la Santé, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale. L'examen dentaire pratiqué par les médecins et infirmiers de l'Éducation nationale révèle que 15 % des enfants ont au moins deux dents cariées, et 9,5 % non soignées. En ZEP, la prévalence des problèmes bucco-dentaires est plus élevée.

Le port de lunettes concerne plus d'un enfant sur dix en grande section de maternelle. Plus de 14 % des enfants de 5 et 6 ans sont en situation de surpoids (17 % en ZEP) et 4 % sont considérés obèses selon les seuils internationaux de l'IMC (Indice de masse corporelle). Enfin, plus d'un enfant sur dix souffre de problèmes respiratoires [1].

Une seconde enquête, également organisée par les ministères de la Santé et de l'Éducation nationale, a été réalisée au cours de l'année scolaire 2001-2002 auprès de 8 500 enfants scolarisés en CM2. L'examen dentaire montre que 37 % de ces élèves ont au moins deux dents cariées, soit près de deux fois et demi plus qu'en grande section de maternelle. En revanche, le pourcentage d'enfants ayant deux dents cariées non soignées est plus faible (8 %). 29 % des enfants interrogés déclarent connaître une anomalie visuelle et un quart porte des lunettes. Les problèmes de surpoids concernent à ces âges près d'un enfant sur cinq et un enfant sur quatre en ZEP. Mais le pourcentage d'élèves de CM2 souffrant d'obésité n'est pas plus élevé qu'en grande section de maternelle. Concernant les problèmes respiratoires, 14 % des enfants ont déjà eu de l'asthme au cours de leur vie et 10 % sont traités au moment de l'enquête pour cette pathologie.

Définitions

■ **Problèmes respiratoires.** L'enfant est considéré comme asthmatique si lui ou ses parents répondaient oui à l'une au moins des questions suivantes : "As-tu déjà eu des crises d'asthme", "Au cours des douze derniers mois, ton médecin t'a-t-il prescrit des médicaments contre l'asthme" (la liste des médicaments étant fournie).

■ **Le surpoids.** L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m².

■ **Santé bucco-dentaire.** Dans le cadre de l'enquête, un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer le nombre de dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet toutefois de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

■ **Vision.** La vision des élèves est évaluée à l'aide de trois séries de questions : le recensement des anomalies déjà connues, le port de lunettes et le résultats de tests standardisés assurant la comparabilité des données recueillies, effectués par le médecin scolaire.

→ Pour en savoir plus

Publications

- "L'état de santé des enfants de 5-6 ans dans les régions", Études et résultats, n° 250, juillet 2003,
- "La santé des enfants scolarisés en CM2 à travers les enquêtes santé scolaires en 2001-2002", Études et résultats, n° 313, juin 2004.

Sources : Enquêtes triennales en milieu scolaire organisées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère en charge de la Santé, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la Performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale.

[1] L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle en 1999-2000 (France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves
Enfants ayant au moins deux dents cariés	15,0
Enfants ayant au moins deux dents cariés non soignées	9,5
Enfants portant des lunettes	12,3
Enfants non vaccinés contre la rougeole	5,7
Enfants ayant des problèmes respiratoires	11,9
Enfants en situation de surpoids	14,4
Enfants souffrant d'obésité	3,9

Source : enquête triennale sur la santé, DREES, DGESCO.

[2] L'état de santé des enfants scolarisés en CM2 en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves	En ZEP	Hors ZEP
Enfants ayant au moins deux dents cariés	37,1	49,8	34,2
Enfants ayant au moins deux dents cariés non soignées	8,1	15,2	7,3
Enfants portant des lunettes	25,9	22,8	26,3
Enfants non vaccinés contre la rougeole	4,8	2,9	5,0
Enfants ayant déjà eu de l'asthme au cours de leur vie	14,3	12,0	14,7
Asthme actuellement traité	9,5	8,0	9,7
Enfants en situation de surpoids	19,9	24,4	18,7
Enfants souffrant d'obésité	4,1	7,0	3,6

Source : enquête triennale sur la santé, DREES, DGESCO.

4 Les élèves du second degré

4.1	Le second degré : évolution	96
4.2	Le second degré par département et académie	98
4.3	Le second degré : accès au niveau V de formation	100
4.4	Le second degré : accès au niveau du baccalauréat	102
4.5	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré	104
4.6	Le premier cycle par classe, par âge et par sexe : flux	106
4.7	Le second cycle professionnel : évolution	108
4.8	Le second cycle professionnel par classe et par sexe	110
4.9	Le second cycle professionnel par âge et par sexe	112
4.10	Le second cycle professionnel : flux	114
4.11	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel (CAP, BEP, baccalauréats professionnels)	116
4.12	Le second cycle général et technologique par série	118
4.13	Le second cycle général et technologique : flux	120
4.14	Les options de seconde générale et technologique	122
4.15	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	124
4.16	Les options de première générale et technologique	126
4.17	Les options de terminale générale et technologique	128
4.18	L'étude des langues vivantes dans le second degré	130
4.19	Les sections européennes et internationales dans le second degré	132
4.20	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	134
4.21	Les enseignements adaptés dans le second degré	136
4.22	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré	138
4.23	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré par âge	140
4.24	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	142
4.25	L'enseignement agricole dans le second degré	144
4.26	L'évaluation diagnostique en début de sixième	146
4.27	Devenir des élèves neuf ans après leur entrée en sixième	148
4.28	Devenir des élèves sept ans après leur entrée en cours préparatoire	150
4.29	Surpoids et obésité chez les adolescents scolarisés en classe de troisième	152

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2006, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 418 100 élèves dans la métropole et les DOM. La baisse de 1,2 % enregistrée cette année est supérieure à celle observée l'année dernière. Les évolutions d'effectifs par secteur sont différentes : - 1,4 % dans le secteur public (- 63 000 élèves) et - 0,4 % dans le secteur privé (- 4 400 élèves) [1].

Le premier cycle a vu croître ses effectifs de 1960 jusqu'en 1985 de 42,2 %, puis baisser de 1985 à 1990 avec l'entrée au collège de générations moins nombreuses. De la rentrée 1991 jusqu'en 1993, la population du premier cycle a été de nouveau en progression, puis s'est stabilisée en 1994. Depuis la rentrée 1995, les effectifs ne cessent de diminuer du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses. À la rentrée 2006, les effectifs du premier cycle enregistrent à nouveau une baisse de 1,2 %.

Le second cycle professionnel a multiplié ses effectifs par 2,1 entre 1960 et 1985. Ensuite, une baisse sensible s'est amorcée jusqu'en 1992. La très forte montée en puissance depuis 1985 des baccalauréats professionnels et l'intérêt confirmé pour les BEP compensaient nettement la perte de vitesse des CAP post-cinquième. Une hausse des effectifs est observée entre 1993 et 1998, suivie d'une diminution entre 1999 et 2001 avec une baisse particulièrement sensible en 2000 (- 4,2 %). Depuis la rentrée 2002, les effectifs du second cycle professionnel connaissent une augmentation, + 4 700 élèves à la rentrée 2005 (+ 0,7 %). La rentrée 2006 est marquée par une baisse de 4 300 élèves (- 0,6 % par rapport à la rentrée 2005).

Le nombre d'élèves en second cycle général et technologique a progressé constamment de 1960 à 1991 du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 1995, la tendance s'inverse faiblement les deux années suivantes, en raison d'une démographie provisoirement plus favorable. De 1998 à 2000, les effectifs recommencent à diminuer : - 23 600 élèves (- 1,5 %) sur cette période. Entre 2001 et 2004, les effectifs progressent de 11 200 élèves, soit 0,7 %. À la rentrée 2006, le lycée général et technologique connaît une baisse plus accentuée qu'en 2005 (- 21 800 élèves, soit - 1,4 %), notamment pour la classe de terminale en raison des très bons résultats au baccalauréat [2].

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public, proche de 80 %, reste assez stable.

Définitions

■ **Second degré.** Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle) et dans les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

■ **Premier cycle.** De la sixième à la troisième. À la rentrée 1997, ont été créées des unités pédagogiques d'intégration (UPI) regroupant des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège.

■ **Autres niveaux du premier cycle.** Il s'agit, outre des classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA, appelées anciennement CIPAL), des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), des apprentis juniors, des anciennes classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et des dispositifs relais.

■ **Second cycle général et technologique.** Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat, au baccalauréat de technicien ou au brevet de technicien.

■ **Second cycle professionnel.** Classes préparant en un ou deux ans aux BEP et en un ou deux ans aux CAP, baccalauréats professionnels et aux brevets des métiers d'arts (BMA).

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Avertissement : Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux de l'Éducation nationale, éditions 1969 (1960-1961), 1972 (1970-1971), 1982 (1980-1981).
- Notes d'Information, 91.04, 91.18, 93.13, 94.26, 95.18, 96.16, 97.13, 98.06, 99.15, 00.08, 01.01, 02.08, 02.57, 03.35, 04.38, 05.42, 07.06.
- Tableaux statistiques, n° 5503, 5537, 5958, 5981, 6064, 6078, 6473, 6479, 6539, 6540, 6701, 6702, 6703, 6818, 6819.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Le second degré : évolution

[1] Évolution des effectifs du second degré (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM à partir de 1990, Public, Privé, y compris EREA) (milliers)

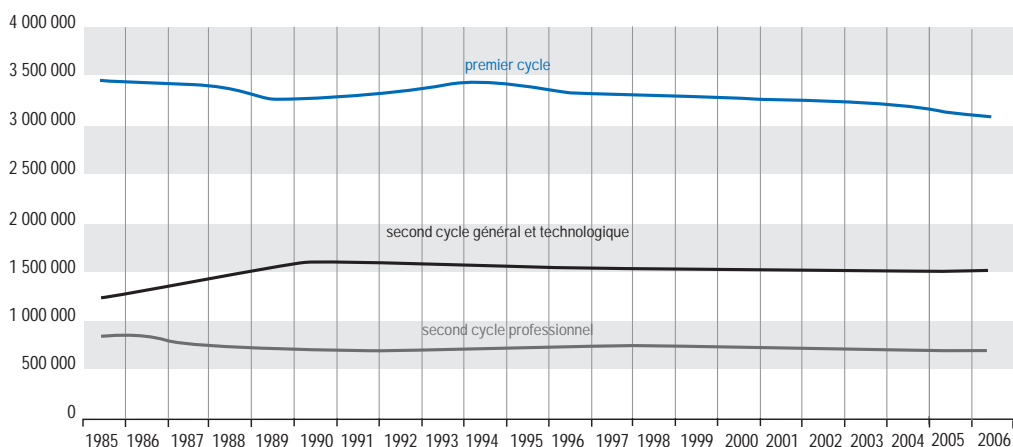
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM								
	1960	1980	1990	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Premier cycle	1 453,3	3 141,7	3 138,5	3 253,5	3 388,0	3 290,9	3 280,2	3 270,3	3 245,6	3 194,3	3 139,0	3 100,6
Public	1 090,7	2 536,3	2 489,1	2 596,6	2 710,9	2 621,8	2 610,2	2 599,1	2 574,6	2 528,0	2 479,8	2 444,6
Privé	362,6	605,4	649,4	656,9	677,1	669,0	669,9	671,2	670,9	666,3	659,2	656,0
Part du Public (%)	75,0	80,7	79,3	79,8	80,0	79,7	79,6	79,5	79,3	79,1	79,0	78,8
6 ^e à 3 ^e	1 453,2	2 954,2	3 082,3	3 190,5	3 380,1	3 287,0	3 275,9	3 265,5	3 239,5	3 186,5	3 129,6	3 090,1
CPA/CLIPA/Apprentissage junior (1)		187,4	56,2	63,0	7,9	2,4	2,0	1,5	1,4	1,5	1,2	1,1
UPI/Dispositifs relais (2)				-	-	1,5	2,3	3,4	4,7	6,3	8,2	9,4
Second cycle professionnel (3)	383,2	780,5	704,5	734,0	725,3	705,4	700,0	703,5	712,1	719,3	724,0	719,7
Public	256,2	608,5	541,9	568,7	572,8	556,7	552,7	554,7	560,7	566,4	569,1	565,5
Privé	127,0	172,0	162,6	165,3	152,5	148,6	147,4	148,9	151,3	152,9	154,8	154,2
Part du Public (%)	66,9	78,0	76,9	77,5	79,0	78,9	79,0	78,8	78,7	78,7	78,6	78,6
Second cycle général et technologique	421,9	1 102,6	1 571,1	1 607,6	1 526,5	1 501,5	1 504,2	1 509,8	1 511,2	1 515,5	1 512,9	1 491,2
Public	326,3	850,0	1 243,7	1 276,9	1 206,8	1 199,6	1 202,5	1 207,2	1 206,8	1 207,8	1 204,0	1 182,7
Privé	95,6	252,6	327,4	330,8	319,8	301,9	301,8	302,6	304,4	307,8	308,9	308,5
Part du Public (%)	77,3	77,1	79,2	79,4	79,1	79,9	79,9	80,0	79,9	79,7	79,6	79,3
Ensemble	2 258,4	5 024,8	5 414,1	5 595,1	5 639,8	5 497,8	5 484,4	5 483,6	5 468,8	5 429,1	5 375,9	5 311,4
Public	1 673,2	3 994,8	4 274,7	4 442,2	4 490,5	4 378,2	4 365,4	4 361,0	4 342,2	4 302,2	4 252,9	4 192,8
Privé	585,2	1 030,0	1 139,4	1 153,0	1 149,4	1 119,6	1 119,1	1 122,6	1 126,6	1 126,9	1 123,0	1 118,6
Part du Public (%)	74,1	79,5	79,0	79,4	79,6	79,6	79,6	79,5	79,4	79,2	79,1	78,9
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)		111,9	109,3	114,6	118,9	116,6	115,5	113,8	112,3	111,2	109,5	106,6
Public		111,0	106,8	112,2	115,7	112,9	111,7	109,9	108,4	107,2	105,5	102,6
Privé		0,9	2,5	2,5	3,2	3,7	3,8	3,9	3,9	4,0	4,0	4,0
Part du Public (%)		99,2	97,7	97,9	97,3	96,8	96,7	96,6	96,5	96,4	96,3	96,3
Ensemble (avec enseignement adapté)	2 258,4	5 136,7	5 523,4	5 709,7	5 758,8	5 614,4	5 600,0	5 597,4	5 581,1	5 540,3	5 485,4	5 418,0
Public	1 673,2	4 105,8	4 381,5	4 554,3	4 606,2	4 491,1	4 477,1	4 470,9	4 450,5	4 409,4	4 358,4	4 295,5
Privé	585,2	1 030,9	1 141,9	1 155,4	1 152,6	1 123,4	1 122,9	1 126,5	1 130,5	1 130,9	1 127,0	1 122,6
Part du Public (%)	74,1	79,9	79,3	79,8	80,0	80,0	79,9	79,9	79,7	79,6	79,5	79,3

(1) Les CLIPA ont été créées en 1994 et l'Apprentissage junior en 2006.

(2) Les dispositifs relais comptabilisent 120 élèves à la rentrée 2006.

(3) À partir de la rentrée 1995, le second cycle professionnel comprend les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.

[2] Évolution des effectifs d'élèves du second degré (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



4 Les élèves du second degré

Présentation

Le second degré est dans chaque département placé sous l'autorité d'un Inspecteur d'académie qui participe à la tutelle pédagogique et administrative des établissements, particulièrement des collèges, et intervient dans l'organisation de la vie scolaire.

À la rentrée 2006, 5 418 000 élèves étaient scolarisés dans les établissements publics et privés du second degré de France métropolitaine et des DOM. La baisse de 1,2 % (soit 67 400 élèves en moins) enregistrée cette année est un peu plus prononcée que celle observée à chaque rentrée depuis 2003.

En 2006, les évolutions d'effectifs par secteur sont différentes : ainsi le secteur privé enregistre une baisse moins importante que le secteur public (- 0,4 % contre - 1,4 %). La répartition entre secteur public et secteur privé reste assez stable depuis 1996 en France métropolitaine, les établissements privés accueillant 21 % des élèves. Dans les DOM, ce pourcentage est de seulement 7,4 %. La part du secteur privé est très inégale d'une académie à l'autre, variant de 42,1 % pour l'académie de Rennes et 40,6 % pour l'académie de Nantes à 5,9 % pour La Réunion, 6,4 % pour la Corse et 10,0 % pour l'académie de Limoges.

Définitions

■ La population scolaire du second degré comprend :

- le premier cycle : de la sixième à la troisième dans les collèges, les CPA/CLIPA dans les collèges et les lycées professionnels (LP), les unités pédagogiques d'intégration (UPI) regroupant des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège, ainsi que les apprentis juniors ;
- le second cycle professionnel, principalement dans les lycées professionnels, y compris les formations en un an, mises en place à partir de 1994-1995 dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle ;
- le second cycle général et technologique : seconde, première et terminale, surtout en lycée ;
- les formations complémentaires aux CAP, BEP, baccalauréats ;
- les SEGPA annexées aux collèges, ou les classes-ateliers intégrées aux collèges ;
- les formations de premier et second cycles dispensées dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) : 80 établissements accueillant 10 700 élèves.

■ **CLIPA (ex-CIPAL)**. Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance.

■ **CPA**. Classes préparatoires à l'apprentissage (non compris les CPA des centres de formation d'apprentis).

■ **SEGPA**. Sections d'enseignement général et professionnel adapté (voir 4.21).

■ **UPI**. Unités pédagogiques d'intégration (voir 4.21).

Avertissement : les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.06.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Le second degré par département et académie

[1] Effectifs d'élèves des établissements du second degré (y compris EREA) à la rentrée 2006 (France métropolitaine + DOM, Public et Privé)

Départements et académies	Effectifs (milliers)			% Public /total	Départements et académies	Effectifs (milliers)			% Public /total
	Public	Privé	Total			Public	Privé	Total	
Alpes-de-					Meurthe-et-Moselle	50,4	11,6	62,0	81,3
Haute-Provence	12,3	0,7	13,0	94,2	Meuse	13,8	1,8	15,7	88,5
Hautes-Alpes	10,8	0,8	11,6	93,2	Moselle	77,5	13,4	90,9	85,3
Bouches-du-Rhône	131,2	39,4	170,7	76,9	Vosges	28,5	4,6	33,1	86,1
Vaucluse	40,8	9,7	50,5	80,8	Nancy-Metz	170,3	31,4	201,6	84,4
Aix-Marseille	195,1	50,7	245,8	79,4	Loire-Atlantique	62,3	42,6	104,9	59,4
Aisne	42,1	6,4	48,5	86,8	Maine-et-Loire	34,7	28,8	63,5	54,7
Oise	62,2	9,9	72,1	86,2	Mayenne	14,4	8,9	23,4	61,7
Somme	37,1	11,0	48,1	77,1	Sarthe	36,0	10,2	46,3	77,9
Amiens	141,4	27,4	168,7	83,8	Vendée	21,8	25,2	46,9	46,4
Doubs	37,7	6,0	43,7	86,3	Nantes	169,2	115,7	284,9	59,4
Jura	17,5	4,4	21,9	79,9	Alpes-Maritimes	72,3	13,3	85,5	84,5
Haute-Saône	17,0	1,7	18,7	90,9	Var	69,4	9,9	79,3	87,5
Territoire de Belfort	10,2	2,5	12,7	80,2	Nice	141,6	23,2	164,8	85,9
Besançon	82,4	14,6	97,0	84,9	Cher	20,4	2,5	22,9	89,0
Dordogne	23,6	3,4	27,0	87,5	Eure-et-Loir	29,1	5,5	34,6	84,1
Gironde	93,4	20,0	113,3	82,4	Indre	15,2	1,5	16,6	91,2
Landes	23,5	2,7	26,1	89,8	Indre-et-Loire	38,1	8,7	46,8	81,4
Lot-et-Garonne	20,1	3,9	24,0	83,7	Loir-et-Cher	20,4	4,1	24,6	83,1
Pyrénées-Atlantiques	36,6	15,5	52,1	70,2	Loiret	48,1	7,9	56,1	85,8
Bordeaux	197,1	45,5	242,6	81,3	Orléans-Tours	171,3	30,3	201,6	85,0
Calvados	45,3	13,0	58,3	77,6	Ville de Paris	106,4	57,2	163,6	65,0
Manche	31,7	9,5	41,1	77,0	Paris	106,4	57,2	163,6	65,0
Orne	17,7	5,4	23,1	76,6	Charente	22,1	3,6	25,7	86,1
Caen	94,6	27,9	122,6	77,2	Charente-Maritime	39,9	4,7	44,6	89,4
Allier	21,2	3,3	24,5	86,5	Deux-Sèvres	20,7	6,1	26,8	77,2
Cantal	7,8	2,1	9,9	78,8	Vienne	25,7	5,7	31,4	81,7
Haute-Loire	9,9	7,6	17,5	56,4	Poitiers	108,3	20,1	128,5	84,3
Puy-de-Dôme	37,3	9,7	47,0	79,4	Ardennes	22,5	2,6	25,0	89,8
Clermont-Ferrand	76,1	22,7	98,8	77,0	Aube	20,8	4,3	25,0	83,0
Corse-du-Sud	10,0	0,7	10,7	93,8	Marne	38,1	10,2	48,3	78,9
Haute-Corse	10,4	0,7	11,1	93,3	Haute-Marne	13,9	2,3	16,2	85,8
Corse	20,4	1,4	21,8	93,6	Reims	95,3	19,3	114,6	83,2
Seine-et-Marne	111,0	16,5	127,4	87,1	Côtes-d'Armor	28,6	15,7	44,3	64,5
Seine-Saint-Denis	117,7	17,0	134,7	87,4	Finistère	41,7	30,6	72,3	57,7
Val-de-Marne	90,5	16,4	106,9	84,7	Ille-et-Vilaine	48,4	32,9	81,3	59,5
Créteil	319,2	49,8	369,0	86,5	Morbihan	28,9	27,9	56,7	50,9
Côte-d'Or	33,4	7,7	41,1	81,2	Rennes	147,5	107,1	254,6	57,9
Nièvre	14,5	2,3	16,8	86,1	Eure	43,6	6,1	49,7	87,7
Saône-et-Loire	37,8	5,7	43,5	87,0	Seine-Maritime	94,4	21,3	115,7	81,6
Yonne	23,5	2,8	26,3	89,3	Rouen	138,0	27,5	165,4	83,4
Dijon	109,2	18,5	127,7	85,5	Bas-Rhin	77,3	11,7	89,0	86,8
Ardèche	16,1	9,7	25,8	62,5	Haut-Rhin	52,2	10,3	62,5	83,5
Drôme	31,3	9,3	40,6	77,2	Strasbourg	129,4	22,0	151,5	85,5
Isère	84,9	17,4	102,3	83,0	Ariège	10,4	1,0	11,5	90,9
Savoie	30,1	5,0	35,1	85,8	Aveyron	12,0	7,2	19,2	62,4
Haute-Savoie	46,0	15,6	61,6	74,7	Haute-Garonne	79,6	14,5	94,2	84,6
Grenoble	208,4	56,9	265,3	78,6	Gers	11,3	1,8	13,1	85,9
Nord	167,4	79,4	246,8	67,8	Lot	10,2	2,0	12,3	83,3
Pas-de-Calais	112,8	22,8	135,6	83,2	Hautes-Pyrénées	14,7	3,1	17,8	82,4
Lille	280,2	102,2	382,4	73,3	Tarn	22,2	6,4	28,6	77,5
Corrèze	14,8	2,5	17,3	85,6	Tarn-et-Garonne	14,1	3,3	17,4	81,0
Creuse	7,8	0,1	8,0	98,6	Toulouse	174,5	39,6	214,1	81,5
Haute-Vienne	23,5	2,5	26,0	90,3	Yvelines	108,9	23,4	132,3	82,3
Limoges	46,1	5,1	51,2	90,0	Essonne	99,7	14,2	113,8	87,5
Ain	40,0	7,4	47,4	84,4	Hauts-de-Seine	93,5	28,3	121,8	76,8
Loire	44,5	17,6	62,0	71,7	Val-d'Oise	101,4	15,0	116,4	87,1
Rhône	102,1	46,4	148,5	68,7	Versailles	403,4	80,9	484,3	83,3
Lyon	186,5	71,4	257,9	72,3	France métropolitaine	4 082,6	1 105,6	5 188,1	78,7
Aude	23,1	3,1	26,2	88,3	Guadeloupe	48,5	5,3	53,8	90,1
Gard	45,3	12,4	57,7	78,6	Guyane	25,4	1,8	27,2	93,4
Hérault	70,1	12,6	82,6	84,8	Martinique	42,8	3,9	46,7	91,7
Lozère	3,6	3,1	6,6	53,8	La Réunion	96,2	6,0	102,2	94,1
Pyrénées-Orientales	28,3	6,3	34,6	81,8	Total DOM	212,9	17,0	229,9	92,6
Montpellier	170,3	37,3	207,7	82,0	France métr. + DOM	4 295,5	1 122,6	5 418,0	79,3

4 Les élèves du second degré

Présentation

Aujourd'hui, la grande majorité des jeunes accèdent au niveau V de formation, c'est-à-dire atteignent au moins une seconde de détermination ou une année terminale de formation au CAP, au BEP ou à un diplôme professionnel équivalent.

Pour les générations nées entre 1976 et 1983, le taux d'accès par les formations sous statut scolaire offertes par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) a légèrement diminué avant de se stabiliser aux alentours de 78 % (taux d'accès longitudinal)

[1]. Pour les générations les plus récentes, nées après 1986, on ne dispose encore que d'informations partielles, l'accès au niveau V pouvant intervenir jusqu'à vingt ans. Ces informations suggèrent une augmentation du taux d'accès aux alentours de 79 % pour la génération 1987 et de 80 % pour la génération 1988. En 2006, l'indicateur conjoncturel d'évolution (taux d'accès transversal) diminue légèrement et se situe à 80,0 % : 56,0 % d'accès en seconde de détermination, 24,1 % d'accès par la voie professionnelle.

Par ailleurs, les accédants tendent à être plus jeunes d'année en année ; ceci résulte du fait qu'ils ont probablement de moins en moins connu le redoublement durant leur cursus scolaire. Ces effets de calendrier expliquent en grande partie la différence entre taux d'accès transversal et taux d'accès longitudinal.

Tous ces chiffres ne concernent que les seuls accès par les formations sous statut scolaire offertes par le ministère de l'Éducation nationale. Les autres voies de formation, par apprentissage ou sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, jouent également un rôle non négligeable dans l'accès au niveau V [2]. Depuis 1996, elles contribuent à hauteur de 12 à 13 points. Le taux d'accès (selon l'indicateur transversal) toutes formations confondues, s'établit à 92,9 % en 2005 et devrait connaître une légère baisse en 2006 selon les estimations provisoires concernant l'apprentissage.

Les filles utilisent davantage la filière générale que les garçons : l'écart s'élève à plus de 13 points [3]. Dans la filière professionnelle, elles sont un peu moins présentes que les garçons dans les formations scolaires du ministère de l'Éducation nationale (3 points d'écart) et sensiblement moins si on considère toutes les voies de formation (11 points d'écart). Au total, les taux d'accès par sexe sont assez proches, à l'avantage des filles (93,7 % et 91,2 %).

Définitions

■ **Niveau V de formation.** Il est atteint par l'inscription constatée en seconde de détermination ou en année terminale de formation au BEP, au CAP ou à un diplôme professionnel équivalent.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau V. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Taux d'accès.** Il rapporte les entrées dans les classes mentionnées ci-dessus à l'effectif des générations concernées. L'accès au niveau V intervient en fait de 13 à 20 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1983 au moment de la rentrée 1999, à 16 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les jeunes nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau V enregistrés au cours des rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau V à des âges différents (analyse transversale).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ. Enquête n° 16 (ministère de l'Éducation nationale, Privé). Enquête n° 51 (ministère de l'Éducation nationale, Apprentissage). Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

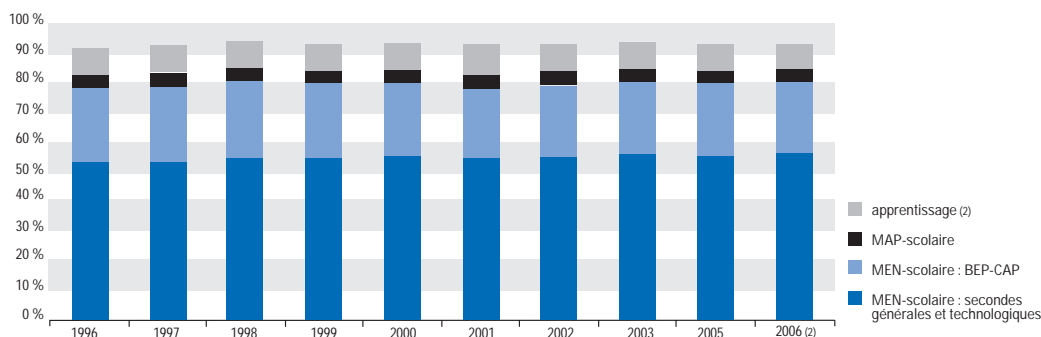
[1] Calendrier d'accès (MEN scolaire) au niveau V de formation par génération (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Génération	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total (1) (MEN-scolaire)
1975	0,4												
1976	1,6	0,3											
1977	7,7	1,5	0,3										
1978	14,4	7,2	1,3	0,3									
1979	15,5	14,3	6,8	1,3	0,1								
1980	37,9	15,2	14,5	6,7	1,0	0,1							
1981	2,5	37,9	15,3	14,7	6,4	0,8	0,1						
1982	0,0	2,5	38,6	15,7	14,7	5,8	0,6	0,1					78,1
1983		0,0	2,7	39,8	15,1	14,6	5,1	0,5	0,1				78,0
1984			0,0	2,7	40,2	15,1	14,2	4,9	0,5	0,2			78,0
1985				0,1	2,8	41,7	14,5	14,6	4,6	0,4	0,2		78,9
1986					0,1	2,8	42,0	14,6	14,9	4,2	0,5	0,2	79,3
1987						0,1	2,6	42,6	14,5	14,7	4,0	0,4	79,1
1988							0,1	2,6	43,7	14,6	14,6	3,7	79,9
1989								0,1	2,5	43,7	14,6	14,1	
1990									0,1	2,5	44,1	14,5	
1991										0,1	2,6	44,5	
1992											0,1	2,7	
1993												0,1	
Taux d'accès (MEN - scolaire)	79,9	79,0	79,5	81,1	80,4	80,9	79,2	80,0	80,8	80,5	80,5	80,0	
Taux d'accès (toutes formations)		91,3	92,4	93,9	93,3	93,1	91,9	92,8	93,7	93,4	92,9	92,4 (2)	

(1) Prévisions intégrant les informations partielles observées pour les générations 1987 et 1988.

(2) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation par apprentissage.

[2] Évolution du taux d'accès au niveau V de formation par voie d'accès (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



(1) MEN : ministère de l'Éducation nationale ; MAP : ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

(2) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation par apprentissage en 2006.

[3] Taux d'accès au niveau V de formation par type et par sexe en 2006-2007 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Types de formation	Ministère de l'Éducation nationale			Ensemble des voies de formation		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Générale et technologique	62,9	49,4	56,0	63,7	50,4	56,9
Professionnelle	22,3	25,7	24,1	30,0 (1)	40,8 (1)	35,5 (1)
Ensemble	85,2	75,1	80,0	93,7 (1)	91,2 (1)	92,4 (1)

(1) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation par apprentissage.

4 Les élèves du second degré

Présentation

L'évolution du taux d'accès annuel au niveau du baccalauréat par les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale est marquée par trois grandes phases [1]. Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, l'accès progresse lentement, à un rythme qui tend à se ralentir : 10 % à la fin des années cinquante, 30 % au milieu des années soixante-dix, autour de 35 % au début des années quatre-vingt. À partir de 1984, l'accès augmente fortement, avec la création du baccalauréat professionnel, mais aussi avec l'afflux de jeunes de plus en plus nombreux en terminale générale. Ce dernier mouvement s'arrête en 1994. Depuis cette date, le taux d'accès annuel fluctue aux alentours de 63 % (35 % pour la filière générale, 18 % pour la filière technologique et 10 % pour la filière professionnelle).

À la rentrée 2006, le taux d'accès au niveau du baccalauréat par les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale atteint ainsi 63,2 % [2]. Il est légèrement inférieur à celui de la rentrée précédente (63,8 %), et plus notablement à celui de la rentrée 1994 (67,7 %).

La prise en compte des autres voies (ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et apprentissage) porte le taux à 69,7 %, soit 1,5 point au-dessous de celui observé en 1994 (71,2 %).

Le rajeunissement des accédants se poursuit ; il traduit une moindre pratique du redoublement dans l'ensemble du cursus scolaire. Ces effets de calendrier expliquent en grande partie la différence entre taux d'accès annuel et taux d'accès d'une génération (cf. "Définitions").

Le taux d'accès des filles s'établit à 69,6 %, contre 57,0 % pour les garçons pour les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale [3]. Cet écart provient bien plus des séries générales (12,8 points) que des séries technologiques (1,9 point). Les voies de formation professionnelle autres que celles sous statut scolaire du ministère de l'Éducation nationale sont nettement plus utilisées par les hommes que par les femmes. Pour l'ensemble des voies, les filles accèdent en moyenne plus jeunes que les garçons au niveau du baccalauréat.

Définitions

■ **Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation).** Il rapporte les entrées en classes de terminale générale, technologique ou professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, telle le brevet professionnel.

L'accès au niveau du baccalauréat peut intervenir de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1977 au moment de la rentrée 1995, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Génération.** La première colonne du tableau [2] donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, entre parenthèses, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsqu'elle atteint 16 ans). Ces chiffres n'interviennent dans le calcul des taux que pour le taux d'accès à 16 ans.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (analyse transversale).

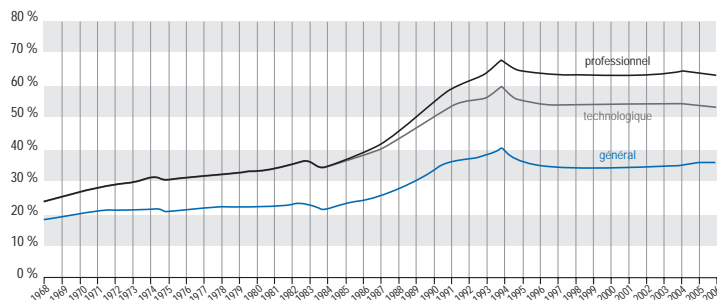
→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ, enquête n° 16 auprès des établissements privés, enquête n° 51 sur les apprentis, Système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Le second degré : accès au niveau du baccalauréat

[1] Évolution des taux annuels d'accès au niveau du baccalauréat Formations sous statut scolaire assurées par le MEN.

(France métropolitaine jusqu'en 1994, France métropolitaine + DOM depuis 1995, Public + Privé)



[2] Calendrier d'accession au niveau du baccalauréat (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Génération	Effectifs à 16 ans	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Entrants MEN-scolaire
		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
1976	entrants	36 300	15 200										
760 600	%	4,8	2,0										
1977	entrants	80 900	36 700	14 200									
782 479	%	10,4	4,7	1,8									
1978	entrants	136 400	79 300	33 800	12 000								
776 794	%	17,6	10,3	4,4	1,6								
1979	entrants	212 700	139 600	81 800	32 000	11 100							492 900 (1)
796 897	%	26,7	17,5	10,3	4,1	1,4							61,9
1980	entrants	16 000	222 200	148 600	84 100	31 600	10 400						512 800
839 985	%	1,9	26,4	17,7	10,0	3,8	1,2						61,1
1981	entrants		15 800	224 400	150 500	81 100	30 100	9 800					511 700
838 362	%		1,9	26,8	17,9	9,7	3,6	1,2					61,0
1982	entrants			16 300	226 700	146 600	78 700	27 600	9 500				505 500
826 576	%			2,0	27,4	17,7	9,5	3,3	1,1				61,0
1983	entrants				16 600	223 000	135 400	72 600	25 300	8 200			481 000
781 217	%				2,1	28,5	17,3	9,3	3,2	1,0			61,4
1984	entrants					17 300	229 000	139 300	72 200	24 800	8 000		490 600
797 148	%					2,2	28,7	17,4	9,0	3,1	1,0		61,5
1985	entrants						18 400	235 000	143 400	72 500	24 400	7 700	501 400
804 865	%						2,3	29,2	17,8	9,0	3,0	1,0	62,2
1986	entrants							18 400	241 400	145 000	73 600	23 200	509 000 (2)
815 722	%							2,3	29,5	17,7	8,9	2,8	62,2
1987	entrants								17 600	247 000	143 600	70 400	509 300 (2)
808 141	%								2,2	30,5	17,6	8,6	62,6
1988	entrants									17 500	251 600	142 800	
809 431	%									2,2	31,2	17,4	
1989	entrants										17 200	256 400	
814 323	%										2,1	31,3	
1990	entrants											17 400	
811 106	%											2,1	
Total entrants													
MEN-scolaire		499 800 (3)	508 600	519 100	521 900	510 800	502 100	502 700	509 200	514 900	518 500	517 900	
Taux d'accès % MEN-scolaire		63,6	62,9	63,0	63,2	63,2	62,6	62,7	62,9	63,5	63,8	63,2	
Taux d'accès % (toutes formations)		68,4	68,3	69,1	69,4	69,6	68,9	68,9	69,1	69,7	70,2	69,7 (4)	

(1) Total, compte tenu des jeunes de la génération qui ont accédé au niveau du bac avant la rentrée 1996. (2) Total estimé, compte tenu des jeunes de la génération susceptibles d'accéder au niveau du bac lors des prochaines rentrées. (3) Total, compte tenu des élèves nés avant 1976. (4) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

[3] Taux d'accès au niveau du baccalauréat par type de formation et par sexe en 2006-2007 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Type de diplôme préparé	Ministère de l'Éducation nationale			Ensemble des voies de formation		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Général	41,4	28,6	34,9	41,6	28,8	35,1
Technologique	18,9	17,0	17,9	19,7	18,0	18,8
Professionnel	9,3	11,4	10,3	14,0 (1)	17,6 (1)	15,8 (1)
Ensemble	69,6	57,0	63,2	75,2 (1)	64,4 (1)	69,7 (1)

(1) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Plus les élèves suivent un niveau de formation élevé, plus la proportion de ceux dont la personne responsable est professeur ou instituteur est importante [1]. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais travaillé ou de personnes sans activité sont en revanche surreprésentés dans le second cycle professionnel.

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré publics et privés sous contrat, plus d'un enfant sur trois est issu d'une famille dont la personne responsable de l'élève est ouvrier ou sans activité (34,5 %), cette proportion s'élève à sept enfants sur dix en enseignement adapté (70,7 %).

Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (28,6 % et 13,2 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (6,4 %).

Les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. Pour les formations du second degré, cette surreprésentation atteint 13 points. Si la structure sociale des établissements privés sous contrat est d'une façon générale tirée vers le haut, elle se démarque de celle des établissements publics avant tout sur l'accueil des enfants des catégories sociales extrêmes : sur-représentation des élèves d'origine sociale très favorisée (32 % de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, d'instituteurs, contre 19,2 % dans le secteur public), sous-représentation des élèves issus des catégories sociales défavorisées (22,9 % d'enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais exercé, de personnes sans activité, cette proportion s'élevant à 39,3% dans les établissements publics).

Définitions

■ **Les catégories socioprofessionnelles (CS) sont celles de la personne responsable de l'élève :**

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que, les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les CS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier, ...).

■ **Regroupements des catégories socioprofessionnelles en quatre postes :**

- favorisée A : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs ;
- favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Élèves du second degré selon la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève en 2006-2007 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)	Employés
1 ^{er} cycle général	2,3	9,4	16,4	14,2	3,4	17,6
1 ^{er} cycle technologique et préprofessionnel	2,0	6,2	8,7	9,5	1,6	15,9
SEGPA	1,3	4,5	1,7	5,6	0,3	13,7
Total 1^{er} cycle	2,3	9,2	15,9	13,9	3,3	17,4
Seconde générale et technologique	2,1	9,6	23,2	16,7	5,0	17,1
1 ^{re} et terminale générales	2,3	9,4	28,6	17,0	6,7	15,2
1 ^{re} et terminale technologiques	2,1	9,5	13,2	16,9	2,4	19,9
2nd cycle général et technologique	2,2	9,5	23,3	16,9	5,2	16,9
CAP	1,3	6,4	4,3	9,3	0,9	17,2
BEP	1,6	8,1	5,9	12,1	1,0	19,3
Bac pro, BMA	1,8	8,1	6,4	12,9	1,1	19,3
MC et divers niveaux IV et V	1,9	7,3	6,3	12,7	1,4	18,4
2nd cycle professionnel et assimilé (5)	1,6	7,9	5,8	12,0	1,0	19,1
Ensemble	2,2	9,1	16,7	14,5	3,5	17,5

	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Part des origines sociales connues en % (4)	Effectifs Pu + Pr sous-contrat
1 ^{er} cycle général	25,9	1,4	9,5	100,0	97,3	3 082 680
1 ^{er} cycle technologique et préprofessionnel	33,0	2,7	20,3	100,0	90,8	10 391
SEGPA	42,3	2,5	28,0	100,0	91,0	106 597
Total 1^{er} cycle	26,4	1,4	10,1	100,0	97,0	3 199 668
Seconde générale et technologique	18,4	2,0	5,9	100,0	98,0	523 547
1 ^{re} et terminale générales	13,8	2,2	4,7	100,0	98,2	631 164
1 ^{re} et terminale technologiques	25,1	3,2	7,7	100,0	97,1	328 304
2nd cycle général et technologique	17,9	2,3	5,8	100,0	97,9	1 483 015
CAP	35,9	3,7	21,0	100,0	92,2	85 470
BEP	34,9	3,4	13,7	100,0	95,5	418 695
Bac pro, BMA	33,9	4,5	12,0	100,0	95,4	192 067
MC et divers niveaux IV et V	31,0	3,8	17,2	100,0	89,8	8 286
2nd cycle professionnel et assimilé (5)	34,7	3,7	14,1	100,0	95,0	704 518
Ensemble	25,1	2,0	9,4	100,0	97,0	5 387 201

(1) Non compris professeurs. (2) Non compris instituteurs. (3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles. (4) Le complément à 100 % de la part des PCS connues regroupe les élèves dont la PCS du responsable est non renseignée dans le système d'information SCOLARITÉ. On ne prend pas en compte les élèves des établissements privés hors contrat pour lesquels l'information n'est quasiment pas recueillie. (5) Second cycle professionnel et assimilé : y compris divers niveaux IV et V (formations complémentaires et préparations diverses)

[2] Élèves du second degré selon la CS regroupée (1) de la personne responsable de l'élève en 2006-2007 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

	Secteur public					Secteur privé sous contrat					Surreprésentation des origines sociales favorisées (A,B) dans le secteur privé sous contrat
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total	
1 ^{er} cycle général	18,5	14,5	26,9	40,1	100,0	32,0	14,6	30,9	22,6	100,0	13,5
Autre 1 ^{er} cycle techno y compris CPA, CLIPA	9,7	9,3	22,9	58,1	100,0	19,6	13,2	28,5	38,7	100,0	13,8
SEGPA	2,1	5,6	18,9	73,4	100,0	6,9	8,7	31,2	53,3	100,0	7,9
Total 1^{er} cycle	17,9	14,1	26,6	41,4	100,0	31,8	14,5	30,9	22,8	100,0	14,3
2 nd générale et technologique	27,3	17,7	26,8	28,2	100,0	42,5	15,5	27,3	14,7	100,0	13,0
1 ^{re} et terminale générales	35,1	18,5	24,7	21,7	100,0	47,8	15,2	24,7	12,3	100,0	9,4
1 ^{re} et terminale technologiques	15,5	17,5	29,4	37,7	100,0	24,1	17,7	33,3	24,9	100,0	8,8
Total 2nd cycle général et techno.	28,0	18,0	26,5	27,6	100,0	41,0	15,8	27,4	15,8	100,0	10,8
CAP	4,6	8,7	23,0	63,7	100,0	10,6	13,7	31,6	44,2	100,0	11,0
BEP	6,2	11,8	27,1	54,9	100,0	13,8	15,3	33,1	37,7	100,0	11,1
Bac pro, BMA	7,2	13,1	27,5	52,3	100,0	13,2	15,0	32,5	39,4	100,0	7,9
MC et divers niveaux IV et V	8,0	13,2	25,8	53,0	100,0	10,3	13,5	30,5	45,6	100,0	2,7
Total 2nd cycle pro et assimilé	6,3	11,8	26,7	55,2	100,0	13,2	15,0	32,7	39,0	100,0	10,2
Total 2nd degré	19,2	14,9	26,6	39,3	100,0	32,0	15,0	30,2	22,9	100,0	12,9

(1) Voir les regroupements définis page ci-contre.

Lecture - 41,4 % des élèves du premier cycle scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale favorisée.

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2006, en France métropolitaine et dans les DOM, 3 100 600 élèves sont scolarisés dans le premier cycle d'enseignement secondaire, hors enseignement spécial [1]. Cet effectif est inférieur de 38 400 élèves à celui de la rentrée 2005 (- 1,2 %). Néanmoins, le collège perd moins d'élèves qu'en 2005, en raison de la croissance des effectifs de sixième (+ 1,7 %). Cette classe bénéficie d'une démographie plus favorable avec l'arrivée de la génération 1995, plus nombreuse que celle qui la précède. Ce retournement de tendance intervient après huit années de baisse d'effectifs, qui continue d'affecter les autres niveaux du collège. Par ailleurs, la mise en place de la nouvelle troisième s'accompagne d'une diminution sensible de l'effectif de troisième d'insertion (- 27 %). Dans le prolongement de la rénovation du collège engagée depuis la rentrée 2001, à la rentrée 2005, la liste des enseignements facultatifs proposés aux élèves de troisième s'est enrichie d'un module de découverte professionnelle de trois heures, qui peut être porté à six heures pour les élèves en grande difficulté. À la rentrée 2006, ce module est suivi par 13 % des élèves de troisième [2]. Après une baisse quasi continue depuis six ans du taux de redoublement dans chacun des niveaux du premier cycle des collèges, celui-ci se stabilise. Il est de 7,6 % en sixième, 3,6 % en cinquième et légèrement au dessus de 6 % pour les classes de quatrième et troisième [3]. Jusqu'à la rentrée 2005, la baisse des redoublements dans ce cycle, ajoutée à celle connue dans l'élémentaire, a fait progresser régulièrement depuis 1997, la proportion des jeunes d'une génération "à l'heure" ou en avance. Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs. Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2005, 57 % ont été orientés en second cycle général et technologique et 26 % en second cycle professionnel [3]. Parallèlement, 6 % de ces élèves ont redoublé et 11 % sont sortis du champ des formations scolaires relevant du ministère de l'Éducation nationale. Ce dernier chiffre englobe à la fois des sorties du système éducatif et des inscriptions dans des formations relevant d'autres ministères ou dans des formations par alternance. L'orientation en fin de troisième s'est très peu modifiée depuis le début des années 2000.

Définitions

- **Classes de quatrième et troisième.** Dans le prolongement de la rénovation du collège engagée depuis la rentrée 2001, les classes de quatrième et troisième technologiques sont fermées à la rentrée 2005.
- **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage. Elles peuvent être implantées en collège, en lycée professionnel ou en CFA. Ces dernières ne sont pas incluses dans cette page (voir 5.1).
- **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance.
- **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration.
- **App junior.** Apprenti junior.
- **L'âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier de l'année scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 11 ans en 2006-2007 sont nés durant l'année 1995.
- **L'âge théorique.** L'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. Un élève qui est dans ce cas est dit "à l'heure".
- **Taux de redoublement.** Nombre de redoublants dans une classe l'année n rapporté à l'effectif de cette classe l'année n-1.
- **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.
- **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et ceux qui s'orientent vers une formation par alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

→ Pour en savoir plus

Publications

Note d'information, 05.42.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves du premier cycle par âge et par sexe en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM, y compris EREA)

		Public			Privé			Total	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Effectifs	%
Sixième	10 ans ou moins	8 601	8 882	17 483	4 526	4 198	8 724	26 207	3,3
	11 ans	228 902	236 768	465 670	65 044	63 104	128 148	593 818	75,0
	12 ans	73 050	55 017	128 067	15 975	10 038	26 013	154 080	19,5
	13 ans ou plus	8 521	5 712	14 233	2 437	1 228	3 665	17 898	2,3
	Total	319 074	306 379	625 453	87 982	78 568	166 550	792 003	100,0
Cinquième	11 ans ou moins	8 512	8 533	17 045	4 395	4 152	8 547	25 592	3,4
	12 ans	201 950	217 435	419 385	58 504	58 383	116 887	536 272	71,4
	13 ans	78 305	59 083	137 388	17 206	11 242	28 448	165 836	22,1
	14 ans ou plus	11 092	7 148	18 240	3 088	1 732	4 820	23 060	3,1
	Total	299 859	292 199	592 058	83 193	75 509	158 702	750 760	100,0
Quatrième (hors aménagée)	12 ans ou moins	7 976	8 468	16 444	4 306	4 073	8 379	24 823	3,3
	13 ans	187 954	207 560	395 514	54 826	56 751	111 577	507 091	66,6
	14 ans	92 015	71 646	163 661	20 817	14 570	35 387	199 048	26,1
	15 ans ou plus	14 495	10 088	24 583	3 535	2 247	5 782	30 365	4,0
	Total	302 440	297 762	600 202	83 484	77 641	161 125	761 327	100,0
Quatrième aménagée	13 ans ou moins	409	513	922	270	189	459	1 381	18,8
	14 ans	1 587	1 203	2 790	1 197	567	1 764	4 554	62,0
	15 ans	393	296	689	319	145	464	1 153	15,7
	16 ans ou plus	49	66	115	56	86	142	257	3,5
	Total	2 438	2 078	4 516	1 842	987	2 829	7 345	100,0
Troisième (hors troisième d'insertion)	13 ans ou moins	7 439	8 284	15 723	3 832	3 797	7 629	23 352	3,1
	14 ans	176 565	200 817	377 382	50 225	54 070	104 295	481 677	63,0
	15 ans	97 146	80 000	177 146	24 930	18 503	43 433	220 579	28,9
	16 ans ou plus	16 502	14 075	30 577	4 579	3 570	8 149	38 726	5,1
	Total	297 652	303 176	600 828	83 566	79 940	163 506	764 334	100,0
Troisième d'insertion	14 ans ou moins	642	414	1 056	124	47	171	1 227	8,6
	15 ans	5 555	3 403	8 958	801	420	1 221	10 179	71,1
	16 ans	1 330	967	2 297	204	115	319	2 616	18,3
	17 ans ou plus	138	113	251	21	22	43	294	2,1
	Total	7 665	4 897	12 562	1 150	604	1 754	14 316	100,0
UPI, classes relais	12 ans ou moins	1 359	865	2 224	117	60	177	2 401	25,6
	13 ans	1 359	913	2 272	108	99	207	2 479	26,4
	14 ans	1 122	763	1 885	132	77	209	2 094	22,3
	15 ans ou plus	1 231	839	2 070	196	148	344	2 414	25,7
	Total	5 071	3 380	8 451	553	384	937	9 388	100,0
CPA, CLIPA, App. Junior	14 ans ou moins	119	32	151	176	39	215	366	32,9
	15 ans	247	94	341	215	46	261	602	54,2
	16 ans	30	16	46	40	10	50	96	8,6
	17 ans ou plus	13	13	26	18	3	21	47	4,2
	Total	409	155	564	449	98	547	1 111	100,0
Total premier cycle	1 234 608	1 210 026	2 444 634	342 219	313 731	655 950	3 100 584		

[2] Option "découverte professionnelle" en troisième (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Nombre d'élèves	% effectifs troisième (hors insertion)	% filles
Découverte professionnelle en 3 heures	67 125	8,8	48,7
Découverte professionnelle en 6 heures	32 619	4,3	35,0
Ensemble	99 744	13,0	44,6

[3] Évolution des taux de redoublement et de passage (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

		1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Redoublements	Sixième	10,1	12,1	10,6	10,1	9,4	9,1	8,6	8,3	7,8	7,2	7,6
	Cinquième	10,8	9,7	5,5	5,2	5,0	4,6	4,4	4,2	3,9	3,6	3,6
	Quatrième	8,1	7,5	6,9	9,1	8,8	8,2	7,9	7,5	7,0	6,3	6,1
	Troisième	9,5	9,1	8,0	7,6	6,6	6,5	6,5	6,3	6,5	6,1	6,2
Passages	Sixième - cinquième	89,0	86,8	88,4	89,1	90,0	90,5	91,1	91,4	91,8	92,7	92,8
	Cinquième - quatrième	85,3	86,7	92,1	92,6	92,9	93,4	93,6	93,9	94,2	94,6	94,5
	Quatrième - troisième	89,1	89,8	90,4	88,0	88,1	88,9	89,4	90,2	90,6	91,4	91,5
	Troisième - seconde	53,5	53,2	53,4	54,5	56,7	56,1	56,2	56,5	56,3	56,6	56,5
	Troisième - second cycle professionnel	27,1	27,4	28,0	27,5	26,3	26,8	26,9	26,8	26,8	26,8	26,4

4 Les élèves du second degré

Présentation

Après trois années de baisse (- 2,5 % entre 1990 et 1992), les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de la France métropolitaine et des DOM connaissent une hausse de 1993 à 1998 (+ 4,2 %) suivie d'une légère diminution en 1999 (- 1,5 %). Après une forte chute des effectifs d'élèves en 2000 (- 4,2 %), la baisse s'est ralentie à la rentrée 2001 (- 0,7 %). Depuis la rentrée 2002 et jusqu'en 2005, les effectifs d'élèves du second cycle professionnel progressent : + 20 400 élèves entre 2002 et 2005. La rentrée 2006 est marquée par une baisse des effectifs de 4 300 élèves [1].

Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les filles sont minoritaires dans les formations professionnelles : moins nombreuses que les garçons en BEP (44,2 %) et en baccalauréat professionnel (44,0 %). Seuls les CAP sont plus féminisés (71,2 % pour ceux en 1 an, 51,3 % pour ceux en 2 ans et 65,5 % pour ceux en 3 ans) [1].

On assiste à la disparition progressive des CAP en 3 ans dont les effectifs sont passés de 400 000 dans les années 80 à 400 élèves environ en 2006 (- 150 élèves à la rentrée 2006) [1]. À la rentrée 2006, les préparations au CAP en 2 ans continuent de progresser, de 2 000 élèves, alors que les préparations au BEP en 2 ans diminuent de 7 900 élèves. Cette dernière baisse s'explique par une diminution de l'orientation de troisième vers la seconde professionnelle.

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création en 1985. Sa progression est restée soutenue mais s'atténue quelque peu lors des rentrées 1998 et 1999. Cette hausse était due à la part de plus en plus importante d'élèves qui préparaient un baccalauréat professionnel après un CAP et surtout un BEP. Les rentrées 2000 et 2001 sont marquées par une diminution des effectifs : - 4 100 élèves en deux ans soit - 2,3 %. Après une stabilisation à la rentrée 2002, les effectifs d'élèves préparant un baccalauréat professionnel sont en progression : + 20 000 élèves entre 2002 et 2006 (+ 1 800 élèves à la rentrée 2006) [1].

Le poids des spécialités de formation (production/services) diffère selon le diplôme. Le secteur des services est plus développé en BEP et en baccalauréat professionnel (près de 60 %) alors qu'il représente 50 % en CAP [2].

Définitions

■ **Second cycle professionnel.** Les formations de second cycle professionnel sont dispensées dans les lycées professionnels (LP) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Le second cycle professionnel comprend les formations en deux et trois ans au CAP, les formations en deux ans au BEP, les préparations au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que les formations mises en places depuis la rentrée 1994 dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle : CAP, BEP, bac pro, BMA en un an, bac pro et BMA en trois ans. Elles prévoient une formation professionnelle pour tout jeune quittant le système éducatif.

Le certificat d'études professionnelles (CEP) n'existe plus depuis 1992.

■ **Mentions complémentaires (MC).** Années supplémentaires de spécialisation, sanctionnées par un diplôme.

■ **BMA.** Brevets des métiers d'art.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Le second cycle professionnel : évolution

[1] Évolution des effectifs d'élèves du second cycle professionnel et proportion de filles (France métropolitaine + DOM à partir de 1990, Public + Privé, y compris EREA) (1)

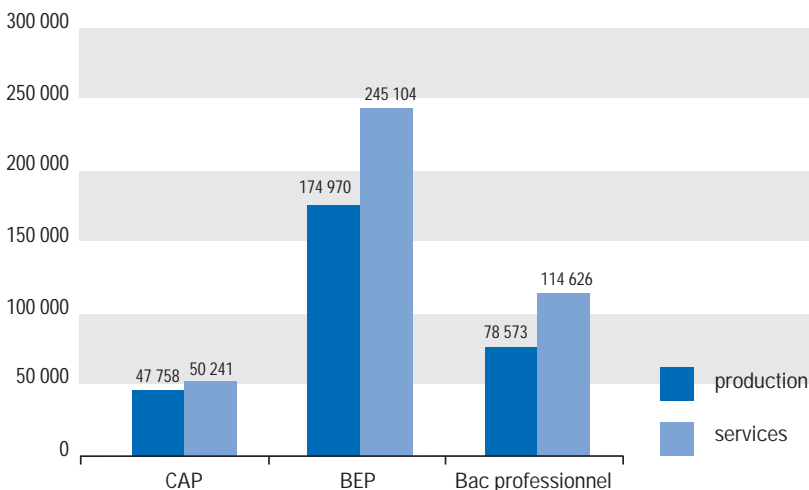
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM						
	1970	1980	1990	1990	2000	2002	2003	2004	2005	2006
CEP	4 812	8 381	541	614						
CAP 1 an	-	-	3 102	3 102	4 866	5 655	6 236	6 540	6 509	6 039
% filles	-	-	63,2	63,2	65,8	70,8	73,1	73,0	73,7	71,2
CAP 2 ans										
1 ^{re} année	17 836	14 527	14 774	15 311	34 841	42 062	45 613	47 227	49 141	50 456
2 nd e année	18 030	14 079	16 370	16 824	28 521	33 481	36 606	38 996	40 360	41 064
Total CAP 2 ans	35 866	28 606	31 144	32 135	63 362	75 543	82 219	86 223	89 501	91 520
% filles	50,5	49,4	48,9	48,8	51,0	51,3	51,0	50,6	50,9	51,3
CAP 3 ans										
1 ^{re} année	182 922	164 257	32 628	34 850	2 345	-	-	238	188	151
2 ^e année	151 238	136 186	37 798	39 920	2 862	1 277	138	302	140	142
3 ^e année	141 368	128 867	40 722	42 824	3 523	1 273	1 034	488	265	147
Total CAP 3 ans	475 528	429 310	111 148	117 594	8 730	2 550	1 172	1 028	593	440
% filles	47,1	41,5	42,2	42,6	39,3	40,5	48,4	55,4	63,6	65,5
BEP 1 an	-	-	-	-	2 034	3 258	3 661	3 797	4 103	4 317
BEP 2 ans										
Seconde professionnelle	80 606	168 534	232 639	242 588	224 859	225 886	222 936	221 296	218 618	214 199
Terminale BEP	53 834	138 373	219 559	228 720	218 363	210 142	210 346	207 944	205 060	201 558
Total BEP 2 ans	134 440	306 907	452 198	471 308	443 222	436 028	433 282	429 240	423 678	415 757
% filles	57,4	55,8	47,8	48,1	45,4	44,8	44,4	44,2	44,1	44,2
Bac pro/BMA 2 et 3 ans										
Première professionnelle (2)	-	-	53 942	55 529	92 144	91 769	94 862	99 518	102 528	103 886
Terminale professionnelle (3)	-	-	39 774	40 897	83 107	81 442	82 877	85 042	88 916	89 313
Total bac pro/BMA 2 et 3 ans	-	-	93 716	96 426	175 251	173 211	177 739	184 560	191 444	193 199
% filles	-	-	47,6	47,8	46,7	45,8	45,2	44,4	44,1	44,0
M C (y compris niveau IV)	-	-	4898	5045	6716	6007	6247	6292	6413	6284
Formations diverses										
de niveaux IV et V			15811	16019	1180	1293	1503	1602	1712	2110
Ensemble	650 646	773 204	712 558	742 243	705 361	703 545	712 059	719 282	723 953	719 666
% filles	49,5	47,7	46,8	47,0	46,4	46,1	45,8	45,5	45,4	45,6

(1) Y compris EREA à partir de 2000.

(2) Y compris 1^{re} et 2^e année de bac pro en 3 ans, 1^{re} année de BMA en 2 ans, 1^{re} et 2^e années de BMA en 3 ans.

(3) Y compris 3^e année de bac pro et BMA en 3 ans, 2nde année de BMA en 2 ans, bac pro et BMA en 1 an.

[2] Répartition des effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le secteur d'activité à la rentrée 2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2006, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, 719 700 élèves sont inscrits dans une formation scolaire de second cycle professionnel dans un établissement sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (hors apprentissage et hors établissements relevant d'autres ministères). Par rapport à la rentrée 2005, cet effectif est en baisse de 4 300 élèves, soit - 0,6 %, mais toutes les formations du cycle ne sont pas affectées de la même façon par cette évolution. Ainsi, il ne reste que 400 élèves dans les formations préparant au CAP en trois ans, soit 150 élèves de moins que l'an dernier, du fait de la fermeture progressive du dispositif. En revanche, les formations au CAP en deux ans progressent de 2 000 élèves, soit + 2,3 %. Avec près de 415 800 élèves, les formations au BEP en deux ans sont en recul : - 7 900 élèves, soit - 1,9 %. Enfin, 193 200 élèves suivent cette année une formation préparant au baccalauréat professionnel, un effectif en hausse de 1 800 élèves, soit + 0,9 % [1].

À la rentrée 2006, 78,6 % des élèves du second degré professionnel sont scolarisés dans le secteur public, un pourcentage proche de celui des années précédentes. La part du public varie peu, également, d'une formation à l'autre : 73,4 % pour les préparations au CAP en deux ans, 80,2 % pour les préparations au BEP en deux ans et 79,0 % pour les préparations au baccalauréat professionnel [2]. Il n'y a que pour les préparations au CAP en un an que la part du secteur public devient minoritaire, au profit du secteur privé (67,3 %).

Dans l'ensemble, les garçons sont plus nombreux que les filles : 391 400 garçons, soit 54,4 %, pour 328 200 filles. Ils sont notamment surreprésentés dans les préparations au BEP en deux ans et dans les préparations au baccalauréat professionnel. Toutefois, la situation globale s'inverse dans le secteur privé, qui forme majoritairement à des métiers "tertiaires" (domaine des services).

Comme cela a été précisé, les chiffres mentionnés ci-dessus ne concernent que des élèves en formation scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Plus largement, le second cycle professionnel englobe également des élèves en apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères. Ainsi, dans les centres de formations d'apprentis (CFA) sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, 42 650 jeunes préparent un BEP, 5 200 une mention complémentaire, 173 900 un CAP ou un autre diplôme professionnel de niveau V et 37 200 un baccalauréat professionnel (données de l'enquête rapide sur l'apprentissage de 2006). Également, dans des établissements scolaires agricoles, on compte 93 650 élèves suivant une formation scolaire de second cycle professionnel.

(Voir aussi : 4.25 et chapitre 5).

Définitions

■ **Second cycle professionnel.** Les formations du second cycle professionnel sont généralement dispensées dans les lycées professionnels, même si certains collèges, lycées et EREA accueillent également des sections professionnelles. Elles concernent de nombreux secteurs d'activité (voir 4.12 et 4.13).

■ **Mention complémentaire (MC).** Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation qui peut être préparée à la suite de certains CAP ou BEP et qui est sanctionnée par un diplôme.

■ **Formations complémentaires (FC).** Ce sont des compléments de formation initiale à finalité professionnelle, donnés pour au moins un tiers du temps en établissement, destinés à des diplômés de niveau IV ou V.

■ **Brevets des métiers d'art (BMA).** Ces formations sont complétées avec les baccalauréats professionnels.

■ **Certificat d'aptitude professionnelle (CAP).** Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième ou en un an dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle. Les formations exceptionnelles en trois ans sont en voie d'extinction.

■ **Brevet d'études professionnelles (BEP).** Diplôme sanctionnant un cycle de un ou deux ans après la troisième (seconde professionnelle et terminale BEP).

→ Pour en savoir plus

Sources : "Les apprentis en 2006-2007", Note interne, enquête n° 10, MEN-DEPP A1.

Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Le second cycle professionnel par classe et par sexe

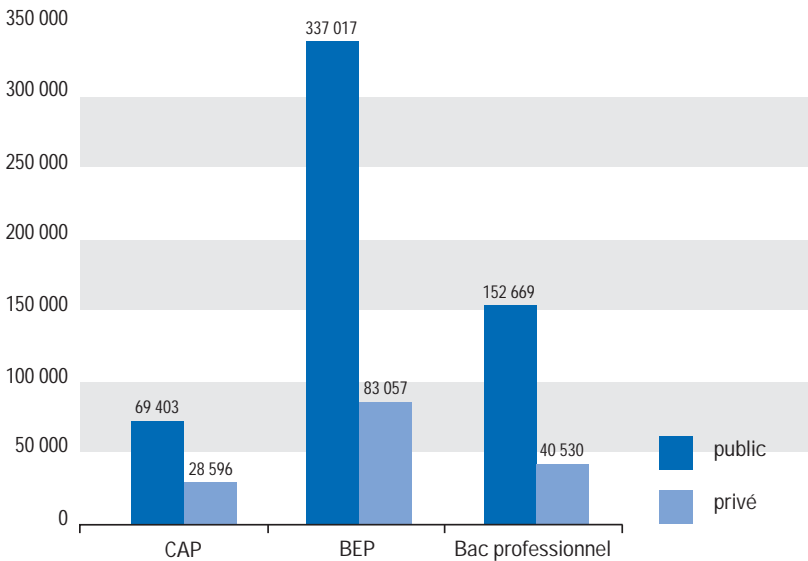
[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel par sexe et par section à la rentrée 2006 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
CAP en 1 an	1 277	697	1 974	462	3 603	4 065	6 039	71,2
1 ^{re} année CAP en 2 ans	20 745	16 346	37 091	4 244	9 121	13 365	50 456	50,5
2 ^{de} année CAP en 2 ans	16 306	13 811	30 117	3 243	7 704	10 947	41 064	52,4
Total CAP en 2 ans	37 051	30 157	67 208	7 487	16 825	24 312	91 520	51,3
1 ^{re} année CAP en 3 ans	35	15	50	2	99	101	151	75,5
2 ^e année CAP en 3 ans	46	32	78	4	60	64	142	64,8
3 ^e année CAP en 3 ans	60	33	93	5	49	54	147	55,8
Total CAP en 3 ans	141	80	221	11	208	219	440	65,5
BEP en 1 an	1 844	1 811	3 655	280	382	662	4 317	50,8
Seconde professionnelle	98 829	72 887	171 716	20 988	21 495	42 483	214 199	44,1
Terminale BEP	92 493	69 153	161 646	19 650	20 262	39 912	201 558	44,4
Total BEP en 2 ans	191 322	142 040	333 362	40 638	41 757	82 395	415 757	44,2
Première professionnelle (1)	47 295	35 006	82 301	11 213	10 372	21 585	103 886	43,7
Terminale professionnelle (2)	39 912	30 456	70 368	9 805	9 140	18 945	89 313	44,3
Total baccalauréat professionnel	87 207	65 462	152 669	21 018	19 512	40 530	193 199	44,0
Mentions complémentaires	2 000	2 737	4 737	313	1 234	1 547	6 284	63,2
FC post CAP BEP	201	639	840	16	49	65	905	76,0
FC post BT bac pro	38	53	91	39	193	232	323	76,2
Préparations diverses	82	651	733	18	131	149	882	88,7
Total second cycle professionnel	321 163	244 327	565 490	70 282	83 894	154 176	719 666	45,6

(1) Y compris 1^{re} et 2^e années de baccalauréat professionnel en 3 ans, 1^{re} année de BMA en 2 ans, 1^{re} et 2^e années de BMA en 3 ans.

(2) Y compris 3^e année de baccalauréat professionnel et BMA en 3 ans, 2^{de} année de BMA en 2 ans, BMA en 1 an, baccalauréat professionnel en 1 an.

[2] Effectifs d'élèves du second cycle professionnel par secteur à la rentrée 2006



4 Les élèves du second degré

Présentation

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont "à l'heure", la plupart des élèves scolarisés en première année de CAP en 2 ans et en seconde professionnelle ont un an ou deux ans de retard.

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la part des élèves de 15 ans et moins a augmenté, passant de 7 % en 1990 à 24,5 % en 2006, tandis que celle des élèves ayant 17 ans et plus est passée de 56,8 % à 24 % dans le même temps (France métropolitaine et départements d'outre-mer, secteurs public et privé).

Cette diminution des retards s'observe également en première professionnelle. La part des élèves "à l'heure" (ceux qui ont 17 ans et moins) a progressé de 7,8 % en 1990 à 30,4 % en 2006, alors que la part des plus âgés (19 ans et plus) a régressé de 56,0 % à 25,7 % (sur la même période et pour le même champ).

Ce phénomène de rajeunissement peut être attribué à deux causes essentielles : d'une part à la baisse des redoublements en premier cycle et d'autre part, au comportement différent dans l'orientation vers les formations en deux ans (CAP et BEP).

À tous les niveaux, les élèves sont presque toujours moins âgés dans les établissements publics que dans les établissements privés.

Définitions

■ **Âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier 2007 ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2006 sont tous nés durant l'année 1991.

■ **Âge théorique normal.** C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe.

■ **Mentions complémentaires (MC).** Années supplémentaires de spécialisation possibles à partir de certains CAP et BEP, et sanctionnées par un diplôme.

■ **BMA.** Brevets des métiers d'art.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.
Pour l'année 1990, voir Repères et références statistiques, édition 1992, pp. 90-91.

[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel par âge et par sexe à la rentrée 2006 (France métropolitaine + DOM)

		Public			Privé			Total
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Pu + Pr
Première année de CAP en 3 ans	15 ans et moins	13	4	17	1	34	35	52
	16 ans	12	9	21	1	38	39	60
	17 ans et plus	10	2	12	-	27	27	39
	Total	35	15	50	2	99	101	151
Deuxième année de CAP en 3 ans	16 ans et moins	12	3	15	2	23	25	40
	17 ans	21	22	43	2	23	25	68
	18 ans et plus	13	7	20	-	14	14	34
	Total	46	32	78	4	60	64	142
Troisième année de CAP en 3 ans	17 ans et moins	10	1	11	1	20	21	32
	18 ans	32	22	54	3	17	20	74
	19 ans et plus	18	10	28	1	12	13	41
	Total	60	33	93	5	49	54	147
Première année de CAP en 2 ans et seconde professionnelle	15 ans et moins	29 058	23 356	52 414	5 375	7 164	12 539	64 953
	16 ans	63 554	46 113	109 667	12 392	14 182	26 574	136 241
	17 ans et plus	26 962	19 764	46 726	7 465	9 270	16 735	63 461
	Total	119 574	89 233	208 807	25 232	30 616	55 848	264 655
Seconde année de CAP en 2 ans et terminale BEP	16 ans et moins	23 910	19 809	43 719	4 603	6 186	10 789	54 508
	17 ans	53 992	40 455	94 447	10 958	12 551	23 509	117 956
	18 ans et plus	30 897	22 700	53 597	7 332	9 229	16 561	70 158
	Total	108 799	82 964	191 763	22 893	27 966	50 859	242 622
Mentions complémentaires	17 ans et moins	213	479	692	46	211	257	949
	18 ans	599	1 049	1 648	111	491	602	2 250
	19 ans et plus	1 188	1 209	2 397	156	532	688	3 085
	Total	2 000	2 737	4 737	313	1 234	1 547	6 284
CAP en un an	17 ans et moins	197	112	309	68	355	423	732
	18 ans	394	199	593	124	817	941	1 534
	19 ans et plus	686	386	1 072	270	2 431	2 701	3 773
	Total	1 277	697	1 974	462	3 603	4 065	6 039
BEP en un an	16 ans et moins	1 226	1 266	2 492	161	207	368	2 860
	17 ans	492	448	940	77	101	178	1 118
	18 ans et plus	126	97	223	42	74	116	339
	Total	1 844	1 811	3 655	280	382	662	4 317
Première professionnelle (1)	17 ans et moins	15 152	11 279	26 431	2 654	2 537	5 191	31 622
	18 ans	20 430	15 252	35 682	5 131	4 714	9 845	45 527
	19 ans et plus	11 713	8 475	20 188	3 428	3 121	6 549	26 737
	Total	47 295	35 006	82 301	11 213	10 372	21 585	103 886
Terminale professionnelle (2)	18 ans et moins	10 546	8 233	18 779	2 096	2 063	4 159	22 938
	19 ans	17 410	13 403	30 813	4 459	4 132	8 591	39 404
	20 ans et plus	11 956	8 820	20 776	3 250	2 945	6 195	26 971
	Total	39 912	30 456	70 368	9 805	9 140	18 945	89 313
Formations diverses de niveaux IV et V								
	Total	321	1 343	1 664	73	373	446	2 110
Total second cycle professionnel		321 163	244 327	565 490	70 282	83 894	154 176	719 666

(1) Y compris première et deuxième années de bac pro et de BMA en 3 ans, première année de BMA en 2 ans.

(2) Y compris troisième année de bac pro en 3 ans, seconde année de BMA en 2 ans, bac pro et BMA en 1 an.

4 Les élèves du second degré

Présentation

L'orientation vers le second cycle professionnel se fait essentiellement vers un BEP ou un CAP en deux ans après une classe de troisième. À la rentrée 2006, près de 26 % des élèves de troisième ont intégré ces formations : 22 % en seconde professionnelle (première année de BEP en deux ans) et 4 % en première année de CAP en deux ans [1]. Les élèves issus d'une troisième de collège constituent 83 % des élèves qui entrent en seconde professionnelle mais seulement 55 % de ceux qui intègrent un CAP en deux ans. 26 % de ces derniers sont notamment issus d'une troisième de SEGPA.

Les passages en second cycle professionnel après une classe de troisième sont restés globalement stables depuis la rentrée 2001. Toutefois, l'orientation en seconde professionnelle diminue durant cette période au profit de l'enseignement général. Les taux de redoublement sont faibles dans le second cycle professionnel : de 1 à 5 % en première année et de 5 à 9 % en année terminale. Ils ont par ailleurs eu tendance à diminuer en année terminale de CAP en deux ans [2].

Les sorties en première année sont fréquentes : elles concernent un élève sur six en CAP et un sur huit en BEP. Par contre, elles incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères. Les sorties ont augmenté en 1999 et 2000 mais se sont ensuite stabilisées grâce aux mesures mises en place à la rentrée 2001. Elles restent toutefois plus fréquentes qu'au milieu des années quatre-vingt-dix.

En fin d'année, 41 % des élèves de terminale BEP choisissent de préparer un baccalauréat professionnel dans l'enseignement secondaire et intègrent une première professionnelle. Cette proportion n'a cessé d'augmenter, gagnant 7 points depuis 1996. 10 % des élèves de deuxième année de CAP choisissent également cette orientation. À l'inverse, le nombre d'élèves de terminale BEP qui s'orientent vers une première d'adaptation en lycée diminue : ils ne sont que 12 % à la rentrée 2006, contre 17 % en 1996.

Définitions

- **Seconde professionnelle.** Première année de BEP en deux ans.
- **Terminale BEP.** Seconde année de BEP en deux ans.
- **Première professionnelle.** Première année de la préparation du baccalauréat professionnel en deux ans.
- **Terminale professionnelle.** Seconde année de la préparation du baccalauréat professionnel en deux ans.
- **Taux de redoublement.** Nombre de redoublants dans une classe l'année n rapporté à l'effectif de cette classe l'année n-1.
- **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n.
- **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves qui, inscrits l'année n-1 dans une classe, ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- **Les sorties.** Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ou de la Santé et des Solidarités, et ceux qui s'orientent vers une formation par alternance (apprentissage).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Le second cycle professionnel : flux

[1] Évolution de l'origine des élèves de second cycle professionnel (France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé)

	Taux de passage depuis la classe d'origine							% de l'effectif de la formation						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
CAP 2 ans 1^{re} année														
Troisième générale	1,6	1,8	2,0	2,1	2,1	2,3	2,9	33,6	34,4	34,2	33,9	33,3	33,8	43,7
Troisième technologique	7,7	7,8	9,2	10,2	10,9	10,6		7,7	6,7	7,6	8,1	8,9	8,6	0,0
Troisième d'insertion	21,4	21,5	23,1	24,3	24,8	26,8	28,0	13,5	13,8	13,8	13,4	12,9	13,1	10,9
Ensemble troisièmes	2,4	2,7	3,0	3,2	3,3	3,4	3,5	54,8	54,9	55,6	55,4	55,1	55,5	54,6
Seconde	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	3,3	3,5	3,4	3,4	3,6	3,5	3,7
Troisième de SEGPA	29,5	33,1	35,4	39,7	41,9	43,2	45,3	24,6	25,2	24,8	25,3	25,5	24,9	25,5
Autre								17,4	16,5	16,2	15,9	15,8	16,1	16,1
Seconde professionnelle														
Troisième générale	21,6	22,1	21,8	21,2	20,9	20,7	22,5	69,8	71,4	70,6	70,0	69,2	69,3	81,2
Troisième technologique	67,3	67,3	67,2	67,5	68,1	66,4		10,4	9,7	10,3	11,0	11,9	12,0	
Troisième d'insertion	22,6	22,4	21,6	21,4	21,7	20,6	19,7	2,2	2,4	2,4	2,4	2,4	2,3	1,8
Ensemble troisièmes	23,7	24,0	23,8	23,4	23,2	23,0	22,4	82,4	83,6	83,3	83,5	83,5	83,6	83,0
Seconde	3,0	3,1	3,1	3,1	3,0	2,9	2,9	6,8	7,0	7,3	7,3	7,3	7,0	7,3
Autre								10,7	9,4	9,4	9,2	9,2	9,3	9,7

Lecture - 3,5 % des élèves inscrits en troisième l'année précédente sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2006. Ils représentent 54,6 % de l'effectif de la formation.

[2] Évolution des redoublements, passages et sorties dans les préparations en 2 ans aux CAP, BEP et baccalauréat professionnel (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
CAP 2 ans 1^{re} année	24 648	26 968	29 274	32 258	34 841	38 395	42 062	45 613	47 227	49 141	50 456
Redoublement	3,6	3,3	3,1	4,0	4,0	3,5	3,1	3,9	3,6	3,5	4,0
Passage 2 nd e année	79,7	80,0	80,6	79,8	76,3	77,4	78,0	77,6	77,1	77,2	76,3
Passage vers BEP	2,6	2,7	2,6	2,9	3,0	2,9	2,6	2,5	2,5	2,5	2,6
Autres	1,2	0,8	0,6	0,4	0,4	0,5	0,2	0,5	0,5	0,4	0,5
Sorties	13,0	13,2	13,1	12,9	16,2	15,8	16,1	15,5	16,3	16,4	16,5
CAP 2 ans 2nde année	21 323	22 957	24 738	26 653	28 521	31 007	33 481	36 606	38 996	40 360	41 064
Redoublement	10,1	9,2	8,5	8,4	7,5	8,0	7,3	6,9	6,6	5,8	5,3
Passage vers BEP	12,0	11,7	12,0	12,2	12,0	12,7	13,2	13,8	12,6	12,8	12,2
Passage en bac pro	7,9	8,2	8,1	8,3	8,1	8,3	8,6	8,5	8,8	10,1	10,0
Autres	8,1	7,5	7,4	7,0	6,7	6,4	6,2	6,4	6,2	7,0	7,1
Sorties	61,9	63,4	64,1	64,1	65,7	64,6	64,7	64,5	65,7	64,3	65,4
Seconde professionnelle	250 191	251 194	247 811	239 358	224 859	227 179	225 886	222 936	221 296	218 618	214 199
Redoublement	6,0	5,7	5,4	5,5	5,4	5,0	5,0	4,5	4,6	4,6	4,9
Passage	83,9	84,9	84,5	83,6	82,4	83,4	83,5	84,1	84,1	83,7	82,2
Passage vers CAP	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8
Sorties	9,8	9,0	9,7	10,5	11,7	11,1	10,9	10,7	10,6	10,3	11,5
Terminale BEP	234 312	239 035	237 650	231 584	218 363	209 888	210 142	210 346	207 944	205 060	201 558
Redoublement	10,8	10,2	9,7	9,2	8,2	8,9	8,3	8,1	8,0	7,6	8,6
Bac pro	34,4	35,3	35,6	36,5	37,0	37,9	39,4	40,3	41,2	41,8	41,4
LEGT	17,0	16,9	16,5	16,1	15,6	15,3	14,9	14,7	14,2	13,2	11,8
Autres	3,3	3,3	3,4	3,4	3,3	3,1	3,0	3,1	3,2	3,1	3,2
Sorties	34,6	34,2	34,8	34,7	36,0	34,7	34,3	33,7	33,4	34,2	34,9
Première professionnelle (2)	87 371	89 568	91 797	93 706	92 124	90 813	91 735	93 343	96 399	98 076	97 166
Redoublement	2,2	2,0	1,9	1,8	1,6	1,6	1,7	1,6	1,6	1,6	1,8
Passage	85,7	85,6	85,9	85,1	83,7	83,8	83,6	83,7	84,7	84,6	83,3
Autres	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4	0,5	0,4	0,6
Sorties	11,9	12,1	11,9	12,8	14,5	14,4	14,4	14,4	13,2	13,3	14,3
Terminale professionnelle (2)	77 283	79 064	81 553	82 926	82 526	81 890	80 824	82 145	84 121	87 373	87 106
Redoublement	5,1	4,4	5,0	5,1	4,2	4,9	5,3	5,8	5,5	6,0	5,3
LEGT	0,5	0,5	1,0	0,8	0,4	0,8	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3
Autres	1,5	1,8	1,8	2,1	2,0	2,3	2,5	2,4	2,5	2,3	2,1
Sorties	92,9	93,3	92,1	92,0	93,5	92,0	91,6	91,3	91,6	91,4	92,4

(1) Ces trois formations représentent 96 % de l'effectif du second cycle professionnel. (2) Y compris les élèves inscrits aux BMA en 2 ans.

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2006, les lycées de métropole et des DOM préparent 518 000 élèves à un CAP ou à un BEP. Les établissements publics forment 78 % des élèves. Les établissements privés, de leur côté, ont une offre de formation beaucoup plus développée dans le secteur des services : trois quarts des élèves y suivent un tel enseignement.

Cinq groupes de spécialités concentrent à eux seuls la moitié des élèves formés : quatre relèvent du secteur des services (Commerce vente, Comptabilité gestion, Secrétariat bureautique, Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales), un du secteur de la production (Électricité électronique).

Les filles constituent 46 % des effectifs accueillis en CAP ou BEP. Elles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 70 % des effectifs. Elles sont en général très peu présentes dans les spécialités de la production. Toutefois, dans les spécialités Matériaux souples, Textile et Habillement, elles sont beaucoup plus nombreuses (de 74 à 94 %).

La préparation d'un baccalauréat professionnel (bac pro) s'inscrit dans la suite logique de la poursuite d'études après un CAP ou BEP. En métropole et DOM, 193 000 élèves préparaient un baccalauréat professionnel ou un BMA à la rentrée 2006. Aussi, l'analyse faite sur les CAP/BEP en termes de répartition par secteur d'enseignement (public/privé), par spécialité de formation (production/services), par sexe, reste-t-elle valide dans les grandes lignes pour les baccalauréats professionnels. Quelques nuances peuvent cependant être apportées : la concentration des élèves est plus importante autour des spécialités des services. Les trois spécialités "Commerce vente", "Comptabilité gestion", "Secrétariat bureautique" représentent à elles seules 44 % des élèves. La spécialité "Électricité, électronique" scolarise la même proportion d'élèves en bac pro qu'en CAP/BEP. Dans les spécialités de production, seuls 14 % des élèves sont des filles en CAP/BEP et 10 % en bac pro ou BMA. La part du secteur privé dans la préparation aux métiers des services est plus faible pour les bacs pros que pour les CAP/BEP (- 2 points). L'ensemble de ces observations est d'une remarquable constance d'une année sur l'autre.

Définitions

■ **Les spécialités de formation.** Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en "47 groupes" du ministère de l'Éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialité détaillée (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'Éducation nationale.

- **CAP.** Certificats d'aptitude professionnelle.
- **BEP.** Brevets d'études professionnelles.
- **BMA.** Brevets des métiers d'art.
- **Bac pro.** Baccalauréat professionnel.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves préparant un diplôme professionnel selon la spécialité de formation (rentrée 2006) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Groupes de spécialités de formation	CAP et BEP			Bac pro et BMA				
	Effectifs	Part du %_privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du % privé (%)	Part des filles (%)		
200 Technologies industrielles fondamentales	595	.	13	10	2 086	1	13	5
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	902	.	9	3	1 044	1	9	4
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	69	.	.	22	-	-	-	-
211 Productions végétales, cultures spécialisées	408	.	2	57	77	.	.	71
212 Productions animales, élevage spécialisé	166	.	.	10	110	.	6	12
213 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche	102	.	.	28	-	-	-	-
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	733	.	.	16	51	.	.	18
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	607	.	27	66	879	.	3	19
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	11 673	2	18	50	1 312	1	11	45
222 Transformations chimiques et apparentées	2 326	.	13	29	37	.	.	70
223 Métallurgie	976	.	14	47	571	.	10	40
224 Matériaux de construction, verre, céramique	441	.	10	59	249	.	12	63
225 Plasturgie, matériaux composites	1 443	.	3	11	812	.	2	7
226 Papier, carton	86	.	7	5	12	-	-	17
227 Énergie, génie climatique	10 055	2	12	1	4 073	2	12	1
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	6 353	1	16	21	2 389	1	10	21
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	3 629	1	12	5	683	.	7	4
232 Bâtiment : construction et couverture	6 009	1	3	2	868	.	2	3
233 Bâtiment : finitions	10 327	2	5	9	1 780	1	7	22
234 Travail du bois et de l'ameublement	18 438	4	12	6	4 400	2	12	7
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	1 007	.	1	93	1 263	1	7	95
241 Textile	202	.	7	74	37	.	.	51
242 Habillement	14 175	3	8	94	3 012	2	12	95
243 Cuirs et peaux	216	.	.	61	-	-	-	-
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	18 670	4	15	3	11 821	6	16	2
251 Mécanique générale et de précision, usinage	13 755	3	12	4	5 632	3	12	3
252 Moteurs et mécanique auto	23 376	5	11	3	8 120	4	15	2
253 Mécanique aéronautique et spatiale	282	.	.	3	328	.	7	5
254 Structures métalliques	16 387	3	8	2	3 509	2	5	1
255 Électricité, électronique	59 320	11	17	2	23 418	12	19	2
Total des spécialités de la production	222 728	43	13	14	78 573	41	14	10
300 Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	-	20	.	100	45
311 Transport, manutention, magasinage	10 199	2	19	17	4 703	2	18	32
312 Commerce, vente	68 130	13	25	58	32 240	17	31	56
314 Comptabilité, gestion	50 652	10	24	55	27 235	14	24	59
321 Journalisme et communication	1 987	.	61	45	1 538	1	48	49
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	3 333	1	16	39	1 443	1	8	37
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	1 021	.	48	59	413	.	50	71
324 Secrétariat, bureautique	50 336	10	19	93	25 896	13	22	96
326 Informatique, traitement de l'information	-	-	-	-	71	.	.	6
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	45 918	9	38	94	10 467	5	27	88
331 Santé	1 104	.	41	48	-	-	-	-
332 Travail social	2 389	.	56	98	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	28 956	6	18	52	7 703	4	18	39
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	74	.	100	.	-	-	-	-
336 Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	20 081	4	73	97	1 583	1	64	100
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	62	.	55	69	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	9 293	2	11	81	1 150	1	11	77
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	1 810	.	46	28	164	.	15	37
Total des spécialités des services	295 345	57	28	70	114 626	59	26	67
Ensemble des spécialités	518 073	100	22	46	193 199	100	21	44

Lecture - 57 % des élèves de CAP ou BEP sont inscrits dans une spécialité des services. Les établissements privés scolarisent 28 % d'entre eux. Les filles représentent 70 % des élèves formés dans ces spécialités.

L'utilisation du point (.) matérialise un pourcentage inférieur à 1, l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Le second cycle général et technologique compte 1 491 200 élèves à la rentrée 2006, soit 21 800 élèves de moins qu'en 2005 (- 1,4 %).

Les séries générales accueillent un peu moins des deux tiers des élèves de terminale et les séries technologiques un peu plus du tiers. Entre 1994 et 2000, cette répartition a eu tendance à se modifier au profit de la voie technologique (+ 4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STG/STT et SMS, parallèlement à l'érosion de la série littéraire (L). À partir de la rentrée 2001, la part des séries évolue peu [2]. En particulier, celle de la série littéraire se maintient à 12 % pour la sixième année consécutive après avoir subi une baisse continue entre 1996 et 2001 (- 5 points en cinq ans). La part de la série scientifique (S) atteint le tiers, celle de la série économique et sociale (ES) dépasse le cinquième (21 %). Enfin, 10 % des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI et STL), 24 % dans les séries technologiques des services (essentiellement STG et SMS). En 2006, on note un léger fléchissement de la série STG au profit de la série ES.

Pour l'ensemble du second cycle général et technologique, les filles, globalement majoritaires (55 %), se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraires (80 % en terminale) et tertiaires (58 % en terminale STG, 95 % en SMS) et sous-représentées dans les séries à caractère scientifique (39 % dans l'ensemble des classes terminales des séries S, STI et STL). Mais d'importantes disparités existent entre ces dernières (46 % pour la série S, 9 % pour la série STI, 57 % pour la série STL). De plus, la proportion de filles dans ces séries "scientifiques", et notamment en terminale S, augmente régulièrement [1].

Définitions

■ **Secondes.** Les enseignements de la seconde GT de détermination comprennent :

- des enseignements communs à tous les élèves ("tronc commun") ;
 - des enseignements dits de "détermination" ou options.
- Depuis la rentrée 1999, les élèves n'ont plus de choix dans les enseignements communs.

Il existe également des classes de seconde préparant aux brevets de technicien et aux baccalauréats technologiques spécifiques (hôtellerie et techniques de la musique et de la danse).

■ **Premières et terminales.** Les classes de première et terminale comportent les séries suivantes :

- L : Littéraire ;
- ES : Économique et sociale ;
- S : Scientifique ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STI : Sciences et technologies industrielles ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- STG : Sciences et technologies de la gestion, qui remplace la série Sciences et technologies tertiaires (STT) depuis la rentrée 2005 en classe de première, depuis 2006 en terminale ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

À la rentrée 1997 en première et 1998 en terminale, la série Arts appliqués (AA) a été intégrée aux séries STI.

Il existe en outre des classes de première et terminale préparant aux brevets de technicien (BT), au baccalauréat technologique agricole (séries STAE et STPA) et au baccalauréat Hôtellerie. Les premières d'adaptation accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves du second cycle général et technologique par sexe et par série à la rentrée 2006 (France métropolitaine + DOM, y compris EREA)

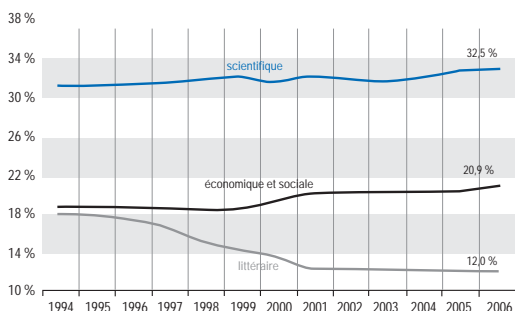
Séries	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
Secondes								
GT de détermination	188 531	228 173	416 704	49 452	56 645	106 097	522 801	54,5
Techno TMD et Hôtellerie, BT	1 330	1 300	2 630	270	253	523	3 153	49,3
Total secondes	189 861	229 473	419 334	49 722	56 898	106 620	525 954	54,4
Premières								
S	70 957	60 681	131 638	20 995	15 846	36 841	168 479	45,4
L	8 843	35 133	43 976	2 370	8 152	10 522	54 498	79,4
ES	26 771	47 182	73 953	9 679	13 362	23 041	96 994	62,4
STI (1)	28 706	2 912	31 618	4 033	710	4 743	36 361	10,0
STG	26 230	37 387	63 617	6 667	6 693	13 360	76 977	57,3
STL	2 926	3 639	6 565	771	888	1 659	8 224	55,0
SMS	703	10 146	10 849	509	6 216	6 725	17 574	93,1
Autres séries technologiques (2)	1 072	911	1 983	250	233	483	2 466	46,4
D'adaptation	5 912	8 347	14 259	1 688	3 602	5 290	19 549	61,1
Brevet de technicien	793	576	1 369	60	112	172	1 541	44,6
Total premières	172 913	206 914	379 827	47 022	55 814	102 836	482 663	54,4
Terminales								
S	65 936	58 117	124 053	18 378	14 406	32 784	156 837	46,2
L	9 074	38 033	47 107	2 348	8 492	10 840	57 947	80,3
ES	27 544	50 321	77 865	9 493	13 570	23 063	100 928	63,3
STI (1)	33 404	3 069	36 473	4 957	677	5 634	42 107	8,9
STG	29 035	42 786	71 821	7 236	8 034	15 270	87 091	58,4
STL	2 662	3 588	6 250	679	886	1 565	7 815	57,2
SMS	807	14 863	15 670	565	8 533	9 098	24 768	94,5
Autres séries technologiques (2)	1 311	1 111	2 422	265	229	494	2 916	46,0
Brevet de technicien	1 135	751	1 886	104	168	272	2 158	42,6
Total terminales	170 908	212 639	383 547	44 025	54 995	99 020	482 567	55,5
Total second cycle gén. et techno.	533 682	649 026	1 182 708	140 769	167 707	308 476	1 491 184	54,8

(1) Inclut quelques élèves (32 en première, 30 en terminale) de la série Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement (STAE).

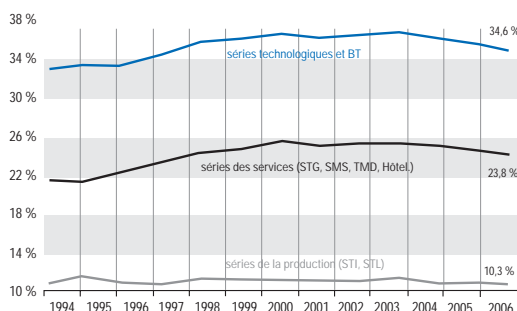
(2) Séries TMD et Hôtellerie.

[2] Évolution de la répartition par série des élèves de terminale générale et technologique en % par rapport au total (France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé)

Séries générales



Séries technologiques et BT



4 Les élèves du second degré

Présentation

Les élèves scolarisés dans le second cycle général et technologique (GT) sont de plus en plus jeunes chaque année. Ainsi, les parts des élèves âgés respectivement de 15 ans en seconde, de 16 ans en première et de 17 ans en terminale (âges "théoriques" correspondant aux élèves qui seraient entrés au cours préparatoire [CP] à 6 ans et n'auraient jamais redoublé ensuite) ont fortement augmenté depuis la fin des années quatre-vingt, avec une reprise marquée sur la période récente [2]. Ces évolutions s'expliquent en premier lieu par la baisse générale des redoublements dans l'élémentaire et au collège. Mais les taux de redoublement ont également diminué dans les classes du second cycle général et technologique, en première après la mise en place de la rénovation pédagogique en 1992, et en terminale avec la hausse du taux de réussite au baccalauréat [3]. Dans la lignée de cette tendance, les redoublements ont diminué dans toutes les classes du cycle à la rentrée 2006.

C'est en classe de seconde que les redoublements restent les plus fréquents : 14 % contre 8 % en première et 10 % en terminale. Les élèves de seconde sont également 4 % à s'orienter vers le second cycle professionnel à l'issue de cette classe et 2 % à sortir du système scolaire sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ce chiffre englobant des arrêts d'études, mais également des inscriptions dans d'autres systèmes de formation (hors ministère) ou en apprentissage [3].

Entre établissements publics et privés, les différences d'âges moyens des lycéens ont aujourd'hui quasiment disparu. Les situations "extrêmes" (1 an d'avance ou 2 ans de retard) restent toutefois surreprésentées dans le secteur privé. Ceci s'explique par une forte hétérogénéité de l'enseignement privé : certains établissements accueillent un public particulièrement favorisé socialement et scolairement, alors que d'autres accueillent une proportion élevée d'élèves originaires du second cycle professionnel et ayant un retard scolaire important.

Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles sont par ailleurs plus jeunes que les garçons [1]. Cette différence d'âge augmente de la seconde à la terminale, dans la mesure où les filles sont moins nombreuses à redoubler.

Définitions

■ **L'âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier de l'année scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans en 2006-2007 sont nés durant l'année 1991.

■ **L'âge théorique.** L'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale.

■ **Taux de redoublement.** Nombre de redoublants dans une classe l'année n rapporté à l'effectif de cette classe l'année n-1.

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Parmi les sortants de terminale se trouvent les élèves qui s'inscrivent dans le supérieur. Les sortants de seconde ou de première peuvent s'orienter vers l'apprentissage ou un établissement dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

→ Pour en savoir plus

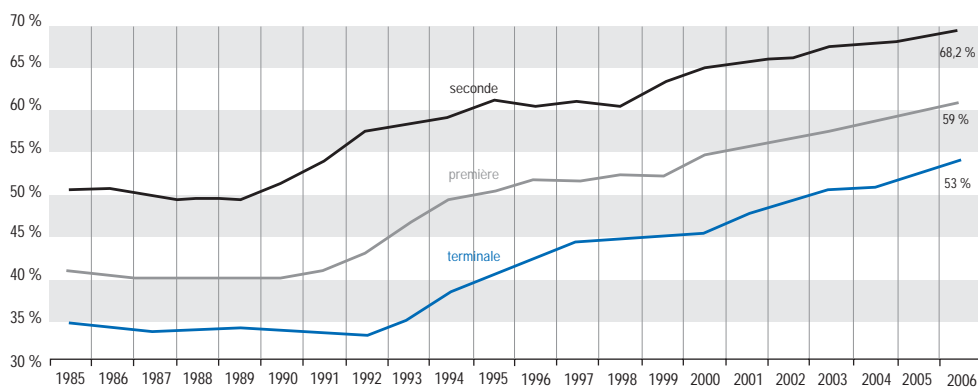
Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Le second cycle général et technologique : flux

[1] Second cycle général et technologique : répartition par âge selon le sexe en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Effectifs	%
Seconde								
14 ans ou moins	7 117	8 517	15 634	2 928	3 190	6 118	21 752	4,1
15 ans	126 907	161 679	288 586	31 636	38 587	70 223	358 809	68,2
16 ans	46 586	50 081	96 667	12 690	12 619	25 309	121 976	23,2
17 ans ou plus	9 251	9 196	18 447	2 468	2 502	4 970	23 417	4,5
Total seconde	189 861	229 473	419 334	49 722	56 898	106 620	525 954	100,0
Première								
15 ans ou moins	6 139	7 857	13 996	2 377	2 897	5 274	19 270	4,0
16 ans	100 201	131 859	232 060	24 760	31 998	56 758	288 818	59,8
17 ans	50 194	51 381	101 575	14 140	14 560	28 700	130 275	27,0
18 ans ou plus	16 379	15 817	32 196	5 745	6 359	12 104	44 300	9,2
Total première	172 913	206 914	379 827	47 022	55 814	102 836	482 663	100,0
Terminale								
16 ans ou moins	5 486	7 378	12 864	2 023	2 548	4 571	17 435	3,6
17 ans	84 441	121 676	206 117	20 797	29 651	50 448	256 565	53,2
18 ans	54 804	58 627	113 431	13 762	14 956	28 718	142 149	29,5
19 ans ou plus	26 177	24 958	51 135	7 443	7 840	15 283	66 418	13,8
Total terminale	170 908	212 639	383 547	44 025	54 995	99 020	482 567	100,0
Total second cycle général et technologique	533 682	649 026	1 182 708	140 769	167 707	308 476	1 491 184	

[2] Évolution des pourcentages des élèves d'âge théorique de 1985 à 2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



[3] Évolution des redoublements, passages, sorties (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Redoublements														
Seconde	15,8	16,9	16,7	17,2	16,8	16,2	15,5	15,4	16,0	15,9	15,4	15,1	14,7	14,4
Première	13,3	8,4	8,4	8,1	8,2	7,9	7,6	7,6	8,2	8,8	8,5	8,1	7,8	7,9
Terminale	19,9	17,7	17,2	16,1	15,5	13,9	14,3	13,3	13,9	13,5	11,8	12,4	11,8	10,0
Passages														
Seconde vers 2 nd cycle prof.	3,4	3,8	3,7	3,8	3,7	3,6	3,8	3,7	3,9	4,1	4,2	4,2	4,2	4,4
Seconde vers première	78,5	76,5	77,7	76,8	77,5	78,3	78,5	78,7	78,1	78,0	78,3	78,6	79,2	79,0
Première vers terminale	83,3	88,6	89,1	89,2	89,2	89,5	89,7	89,3	88,8	88,2	88,5	88,9	89,2	88,8
Sorties														
Seconde	2,3	2,8	1,9	2,2	2,1	2,0	2,2	2,2	2,0	2,0	2,1	2,0	1,9	2,2
Première	3,0	2,6	2,1	2,2	2,2	2,2	2,3	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5	2,4	2,7
Terminale	80,1	82,1	82,5	83,5	84,1	85,7	85,2	86,2	85,6	86,0	87,7	87,0	87,6	89,4

4 Les élèves du second degré

Présentation

La mise en place de la nouvelle classe de seconde à la rentrée 1999 a constitué la première étape de la réforme des lycées, laquelle a vu son aboutissement avec le baccalauréat de la session 2002. La seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat. Au-delà des enseignements communs, elle comprend deux enseignements de détermination optionnels, auxquels peuvent s'ajouter deux enseignements facultatifs. Les enseignements de détermination concernent des matières générales (sciences économiques et sociales, langues vivantes ou anciennes, arts) et des matières technologiques (principalement, initiation aux sciences de l'ingénieur, informatique et systèmes de production, mesures physiques et informatique, informatique de gestion et de communication, physique et chimie de laboratoire, biologie de laboratoire et paramédicale et SMS). Une option "lourde" d'éducation physique et sportive est également offerte.

À la rentrée 2006, la classe de seconde accueille 526 000 élèves (métropole et DOM, secteurs public et privé). Ils sont quasiment tous inscrits en seconde GT. L'enseignement privé scolarise 20 % d'entre eux [1].

La totalité des élèves ou presque poursuit l'apprentissage d'une deuxième langue vivante et plus de quatre élèves sur dix ont opté pour les sciences économiques et sociales [2]. De ce fait, le couple d'options "LV2-SES", auquel peut éventuellement s'ajouter un autre enseignement général, concerne 43 % des élèves (profil SES) [3]. C'est le choix dominant, le plus ouvert au regard de l'orientation en première. L'autre profil généraliste, basé sur les langues vivantes et les arts, attire 15 % des élèves, en nette majorité des lycéennes.

Les autres élèves (41 %) suivent au moins un enseignement technologique. C'est le cas de 53 % des garçons contre seulement 32 % des jeunes filles. Les lycéens qui se déterminent pour deux options technologiques privilégient le couple "initiation aux sciences de l'ingénieur + informatique et systèmes de production", tandis que les jeunes filles optent majoritairement pour "SMS + biologie de laboratoire et paramédicale".

En sus des deux options obligatoires de détermination, 18 % des lycéens suivent au moins un enseignement facultatif (langues vivantes ou anciennes, matières artistiques, EPS). Rares sont ceux qui en suivent deux (2 000 environ).

→ Pour en savoir plus

Publications

– F. Defresne, F. Rosenwald, "Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ?", revue *Éducation & formations*, n° 70, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, décembre 2004.

Sources : [1] et [2] Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[3] Système d'information SCOLARITÉ.

Définitions

■ Classes de seconde générale et technologique :

- GT : seconde générale et technologique ou seconde de détermination ;
- Hôtel. : seconde technologique, hôtellerie ;
- TMD : seconde technologique, techniques de la musique et de la danse.

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements de détermination en seconde GT) ou facultatifs :

- LV2, LV3 : deuxième langue vivante, troisième langue vivante ;
- Latin/Grec : latin et/ou grec ancien ;
- SES : sciences économiques et sociales ;
- IGC : informatique de gestion et de communication ;
- ISI : initiation aux sciences de l'ingénieur ;
- ISP : informatique et systèmes de production ;
- PhCh labo : physique et chimie de laboratoire ;
- SMS : sciences médico-sociales ;
- Bio labo : biologie de laboratoire et paramédicale ;
- MPI : mesures physiques et informatique ;
- Arts : au choix, musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, danse, et depuis la rentrée 2003, arts du cirque ;
- EPS de détermin. : EPS option de détermination (5 heures hebdomadaires) ;
- EPS : éducation physique et sportive, option facultative (3 heures hebdomadaires).

■ **Profils d'options.** Les associations d'options retenues par les élèves étant multiples, elles ont été regroupées en grands profils :

- profil "SES" : SES associée à d'autres options générales (langues et arts) ;
- profil "Langues et Arts" : choix d'options générales à l'exclusion de SES ;
- profils technologiques : une ou deux options technologiques associées à une ou plusieurs options générales ;
- profil "EPS de détermination" : EPS de détermination associée à des options générales ; profil à part quoique marginal (0,5 % des élèves).

Le profil d'option n'est pas connu pour 0,5 % des élèves qui relèvent souvent de programmes dérogatoires.

Les options de seconde générale et technologique

[1] Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2006

(France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé)

	Seconde GT	Hôtel.	TMD	BT	Total
Public	416 704	1 864	282	484	419 334
Privé	106 097	426	8	89	106 620
Ensemble	522 801	2 290	290	573	525 954
dont France métropolitaine	503 603	2 220	290	573	506 686
Répartition (%)	99,4	0,4	0,1	0,1	100,0
% de filles	54,5	48,2	57,2	49,6	54,4

[2] Répartition des élèves de seconde GT par option à la rentrée 2006

(France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé)

	Options de détermination ou facultatives					Options de détermination			
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	Arts	SES	Création, design	Culture, design	Info de gestion
	28 930	7 338	507 309	48 346	48 054	225 213	2 390	2 356	35 504
	5,5%	1,4%	97,0%	9,2%	9,2%	43,1%	0,5%	0,5%	6,8%

Options de détermination (suite)								Options facultatives		Effectif de 2 nd e GT
Initiation aux Sc. Ing	Inf & Syst. de Prod	MPI	Ph-Ch de labo	SMS	Bio de labo	EPS de détermin.	EPS	Atelier artistique		
68 704	22 566	77 518	14 405	16 129	16 536	2 861	13 073	448	522 801	
13,1%	4,3%	14,8%	2,8%	3,1%	3,2%	0,5%	2,5%	0,1%	(1)	

(1) La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit au moins deux options de détermination.

[3] Répartition des élèves de seconde GT selon les combinaisons d'options suivies à la rentrée 2006 (France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé sous contrat)

Combinaisons d'options suivies	Privé sous contrat				%/total	Public				Part des filles (%)
	Public	Privé sous contrat	Total	%/total		Garçons	% garçons	Filles	% filles	
Profils généralistes	239 114	62 773	301 887	58,3	109 945	46,7	191 942	68,0	63,6	
Profil SES	178 319	46 045	224 364	43,3	88 322	37,5	136 042	48,2	60,6	
SES + LV2	162 333	36 824	199 157	38,5	80 836	34,3	118 321	41,9	59,4	
SES + LV2 + Latin/Grec	4 984	3 020	8 004	1,5	2 669	1,1	5 335	1,9	66,7	
SES + LV2 + LV3	4 134	2 458	6 592	1,3	1 899	0,8	4 693	1,7	71,2	
SES + LV2 + Arts	6 868	3 743	10 611	2,0	2 918	1,2	7 693	2,7	72,5	
Profil Langues-Arts	60 795	16 728	77 523	15,0	21 623	9,2	55 900	19,8	72,1	
LV2 + LV3	26 582	5 820	32 402	6,3	8 326	3,5	24 076	8,5	74,3	
LV2 + Arts	21 860	4 716	26 576	5,1	6 806	2,9	19 770	7,0	74,4	
LV2 + Latin/Grec	12 353	6 192	18 545	3,6	6 491	2,8	12 054	4,3	65,0	
Profils technologiques	173 132	40 221	213 353	41,2	123 812	52,6	89 541	31,7	42,0	
dont deux options techno.	35 813	6 858	42 671	8,2	27 799	11,8	14 872	5,3	34,9	
IGC + opt géné.	27 871	7 441	35 312	6,8	16 008	6,8	19 304	6,8	54,7	
MPI + opt géné.	56 293	14 163	70 456	13,6	39 879	16,9	30 577	10,8	43,4	
MPI + ISP (+ opt géné.)	4 980	478	5 458	1,1	4 835	2,1	623	0,2	11,4	
MPI + PhCh.Labo (+ opt géné.)	1 158	76	1 234	0,2	734	0,3	500	0,2	40,5	
ISI + opt géné.	38 375	4 007	42 382	8,2	32 300	13,7	10 082	3,6	23,8	
ISP + opt géné.	1 419	335	1 754	0,3	1 581	0,7	173	0,1	9,9	
ISI + ISP (+ opt géné.)	18 987	1 675	20 662	4,0	19 458	8,3	1 204	0,4	5,8	
Bio.Labo + opt géné.	2 506	1 386	3 892	0,8	1 090	0,5	2 802	1,0	72,0	
PhCh.Labo + opt géné.	6 449	3 429	9 878	1,9	4 558	1,9	5 320	1,9	53,9	
PhCh.Labo + Bio.Labo (+ opt géné.)	2 546	501	3 047	0,6	1 161	0,5	1 886	0,7	61,9	
SMS + opt géné.	4 159	2 346	6 505	1,3	434	0,2	6 071	2,1	93,3	
SMS + Bio.Labo (+ opt géné.)	6 244	3 213	9 457	1,8	577	0,2	8 880	3,1	93,9	
Création-D / Culture-D (+ opt géné.)	1 712	873	2 585	0,5	770	0,3	1 815	0,6	70,2	
Autres profils techno.	433	298	731	0,1	427	0,2	304	0,1	41,6	
Profil EPS de détermination + opt géné.	2 173	436	2 609	0,5	1 703	0,7	906	0,3	34,7	
Total des profils connus	414 419	103 430	517 849	100,0	235 460	100,0	282 389	100,0	54,5	
Profil inconnu	2 285	275	2 560		1 121		1 439		56,2	
Ensemble	416 704	103 705	520 409		236 581		283 828		54,5	

Lecture - 58,3 % des élèves de seconde GT suivent des options générales uniquement, avec de fortes différences entre les garçons (46,7 %) et les filles (68,0 %). Les filles sont surreprésentées dans les profils généralistes (63,6 %).

4 Les élèves du second degré

Présentation

La seconde générale et technologique (GT), ou classe de détermination, a pour objectif de permettre aux élèves d'affiner leur choix à travers une très grande diversité d'options avant de s'orienter vers une des séries menant au baccalauréat général ou technologique.

Les lycées publics et privés sous contrat de métropole et des DOM ont accueilli 524 000 élèves en seconde GT à la rentrée 2005. En 2006, 508 000 poursuivent leurs études dans le même périmètre de scolarisation (les autres, au nombre de 16 000, sont scolarisés dans d'autres systèmes de formation ou à l'étranger, ou bien ont quitté le système éducatif), et ils se répartissent ainsi : 58 % ont intégré une première générale, 23 % une première technologique, 15 % redoublent et 4 % se sont réorientés vers la voie professionnelle [1]. Les flux vers ces différentes orientations varient selon les choix d'options retenus en seconde GT.

À partir de choix d'options générales uniquement (profils généralistes), un élève sur deux intègre une première scientifique ou économique et sociale. Les autres orientations concernent à part presque égale l'entrée en première littéraire, en Sciences et technologies de la gestion (STG, qui remplace depuis 2005 la première STT) ou le redoublement. Les élèves des profils "SES" ou "Langues et Arts" se dirigent principalement vers la série cible (respectivement ES ou L) et secondairement vers la série S. Cette dernière série constitue toutefois le premier choix pour ceux qui étudiaient les langues anciennes (plus de la moitié des élèves qui ont opté pour "LV2 + Latin/Grec").

Les profils d'options technologiques génèrent des parcours plus disparates et plus complexes. Ils conduisent majoritairement vers la voie générale (plus de quatre élèves sur dix), essentiellement vers la série S (41 %). Cette proportion continue de dépasser 50% pour les élèves qui ont suivi une des options MPI, ISI et PhCh.Labo en association avec des options générales. Les autres choix mènent en priorité vers la voie technologique. Certains choix, notamment SMS et Création/Culture-design, sont même synonymes de réorientation vers les séries SMS ou STI spécialité Arts appliqués. Quant aux élèves à profil technologique qui ne sont pas admis en première (17 %), ils se réorientent vers la voie professionnelle dans plus d'un cas sur quatre ; la poursuite d'études vers un CAP ou un BEP se révèle même comme une véritable alternative au redoublement pour les lycéens originaires des choix d'options IGC ou ISP associé à des options générales ou à ISI.

Face à ces orientations selon les profils d'options de seconde, garçons et filles ont des comportements très différenciés [2].

Définitions

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements de détermination en seconde GT) ou facultatifs.

- LV2, LV3 : deuxième langue vivante, troisième langue vivante ;
- Latin/Grec : Latin et/ou Grec ancien ;
- Arts : Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque ;
- SES : Sciences économiques et sociales ;
- IGC : Informatique de gestion et de communication ;
- MPI : Mesures physiques et informatique ;
- ISI : Initiation aux sciences de l'ingénieur ;
- ISP : Informatique et systèmes de production ;
- PhCh.Labo : Physique et chimie de laboratoire ;
- Bio.LP : Biologie de laboratoire et paramédicale ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- Créa-D, Cult-D : Création-Design, Culture-Design ;
- EPS de détermination : éducation physique et sportive, option de détermination.

■ **Profils d'options.** Les associations d'options retenues par les élèves étant multiples, elles ont été regroupées en grands profils :

- profil "SES" : SES associée à d'autres options générales (langues et arts) ;
- profil "Langues et Arts" : choix d'options générales à l'exclusion de SES ;
- profils technologiques : une ou deux options technologiques associées à une ou plusieurs options générales ;
- profil "EPS de détermination" : EPS de détermination associée à des options générales ; profil à part quoique marginal (0,5 % des élèves).

Le système d'information SCOLARITÉ ne permet pas de disposer des options de seconde GT pour 4 % des lycéens (environ 20 000). L'analyse sur les orientations à partir des profils d'options porte donc sur 96 % du champ des élèves concernés.

→ Pour en savoir plus

Publications

– F. Defresne, F. Rosenwald, "Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ?", revue Éducation & Formations, n° 70, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, décembre 2004.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Flux d'élèves après la seconde GT selon les options suivies dans cette classe

(France métropolitaine + DOM, établissements publics [y compris EREA] et privés sous contrat)

Options suivies en 2 nd e GT à la rentrée 2005	Situation à la rentrée 2006											Ensemble	
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique					Orient. vers pro.	Red. 2 nd e GT	% Effectif		
	S	L	ES	STI	STL	STG	SMS	Autres techno.					
Profils généralistes	23	16	26	. (1)	.	13	.	.	.	4	16	100	284 724
Profil SES	21	8	32	.	.	15	.	.	.	4	17	100	212 736
SES + LV2	21	8	31	.	.	16	.	.	.	4	17	100	188 491
SES + LV2 + Latin/Grec	38	13	37	.	.	3	8	100	7 834
SES + LV2 + LV3	21	13	43	.	.	8	.	.	.	1	12	100	6 237
SES + LV2 + Arts	20	16	32	.	.	10	.	.	.	3	18	100	10 174
Profil Langues-Arts	28	37	10	.	.	7	.	.	.	3	13	100	71 988
LV2 + LV3	24	35	12	.	.	10	.	.	.	3	15	100	30 259
LV2 + Arts	16	47	8	1	.	8	.	.	.	4	16	100	23 848
LV2 + Latin/Grec	52	29	9	.	.	2	7	100	17 881
Profils technologiques	41	2	5	13	3	12	6	.	.	5	12	100	198 861
IGC + opt géné.	7	3	5	.	.	57	.	.	.	11	16	100	32 675
MPI + opt géné.	71	2	8	3	.	4	.	.	.	1	10	100	63 923
MPI + ISP (+ opt géné.)	43	.	3	35	1	2	.	.	.	4	11	100	5 560
MPI + PhCh.Labo (+ opt géné.)	15	.	1	4	54	2	.	.	.	6	18	100	1 196
ISI + opt géné.	52	2	7	16	.	5	.	.	.	3	14	100	40 660
ISP + opt géné.	19	.	4	49	1	4	.	2	.	7	13	100	1 439
ISI + ISP (+ opt géné.)	13	.	1	60	.	3	.	.	.	9	13	100	21 070
Bio.Labo + opt géné.	36	2	6	.	20	3	17	.	.	3	12	100	3 379
PC.Labo + opt géné.	61	2	7	1	12	2	.	.	.	2	12	100	8 690
PC.Labo + Bio.Labo (+ opt géné.)	6	.	.	.	67	2	2	.	.	4	16	100	2 870
SMS + opt géné.	2	1	1	.	.	3	73	2	.	6	12	100	5 446
SMS + Bio.Labo (+ opt géné.)	1	1	79	1	.	5	11	100	9 066
Création-D / Culture-D (+ opt géné.)	3	2	1	82	3	7	100	2 308
Autres profils techno.	26	1	2	18	10	7	19	.	.	4	12	100	579
Profil EPS de détermination + opt géné.	36	5	20	2	.	14	.	.	.	5	17	100	2 334
Total des profils connus (%)	30	10	18	6	1	13	3	.	.	4	15	100	
Effectifs	148 559	48 084	86 254	28 114	6 440	62 243	14 336	1 446	.	19 598	70 845		485 919
Profils inconnus	4 491	1 666	2 648	1 534	429	2 979	576	391	.	2 895	4 691		22 300
Ensemble (2)	153 050	49 750	88 902	29 648	6 869	65 222	14 912	1 837	.	22 493	75 536		508 219

Lecture - Sur 100 élèves qui n'ont choisi que des options générales en seconde GT, 23 se sont orientés vers la première scientifique à la rentrée suivante.

(1) L'utilisation du point (.) matérialise un pourcentage inférieur à 1, l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

(2) Champ : élèves inscrits, à la rentrée 2005, en seconde GT, dans les lycées publics et privés sous contrat de métropole et des DOM, qui sont restés scolarisés dans ce périmètre à la rentrée suivante.

[2] Flux d'élèves par sexe selon les profils d'options en seconde GT

(France métropolitaine + DOM, établissements publics [y compris EREA] et privés sous contrat)

Profils d'options en 2 nd e GT à la rentrée 2005	Situation à la rentrée 2006											Ensemble	
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique					Orient. vers pro.	Red. 2 nd e GT	% Effectif		
	S	L	ES	STI	STL	STG	SMS	Autres techno.					
Garçons													
Profil généralistes	29	8	25	2	.	14	.	.	.	4	18	100	101 506
- profil SES	26	4	29	2	.	15	.	.	.	4	18	100	84 600
- profil Langues-Arts	40	24	10	1	.	6	.	.	.	3	15	100	18 103
Profils technologiques	43	.	5	20	2	10	.	.	.	5	13	100	116 358
Profil EPS de détermination	37	4	18	2	.	14	.	.	.	5	18	100	1 420
Total des profils connus (%)	36	4	14	11	1	12	.	.	.	4	15	100	
Effectifs	79 770	9 571	31 248	25 147	2 884	25 633	935	683	.	9 600	33 828		219 299
Filles													
Profil généralistes	20	20	27	.	.	13	.	.	.	4	15	100	183 218
- profil SES	19	11	34	.	.	15	1	.	.	4	16	100	130 427
- profil Langues-Arts	24	42	10	.	.	8	.	.	.	3	13	100	52 791
Profils technologiques	38	3	6	3	4	15	14	.	.	4	11	100	82 579
Profil EPS de détermination	34	8	24	.	.	13	1	.	.	4	14	100	823
Total des profils connus (%)	26	14	21	1	1	14	5	.	.	4	14	100	
Effectifs	68 789	38 513	55 006	2 967	3 556	36 610	13 401	763	.	9 998	37 017		266 620

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2006, 483 000 élèves sont scolarisés en première générale et technologique dans les établissements publics et privés de France métropolitaine et des DOM : 66 % en première générale (S, ES, L) et 34 % en première technologique [1].

Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient, en plus du tronc commun imposé, des options au choix des élèves. Dans les séries générales, les élèves ont une option obligatoire à choisir, laquelle pourra être poursuivie en terminale. Dans toutes les séries, qu'elles soient générales ou technologiques, des options facultatives sont par ailleurs proposées [2].

En première scientifique (S), l'option obligatoire choisie par les élèves est à 90 % "Sciences de la vie et de la Terre" et à 10 % "Sciences de l'ingénieur". Le choix de l'option "Biologie-écologie" est très marginal, cet enseignement étant assuré presque exclusivement dans des établissements relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche [3]. Depuis la rentrée 2000, les "Sciences de l'ingénieur" ont remplacé avec succès la "Technologie industrielle" qui, selon les années, attirait 7 à 8 % des élèves.

En première littéraire (L), le choix des élèves porte le plus souvent sur l'approfondissement de la première ou de la deuxième langue vivante (46 %), sinon sur un enseignement artistique (24 %), une troisième langue vivante (16 %), les mathématiques (11 %), ou encore, plus rarement, sur une langue ancienne (3 %).

En première économique et sociale (ES), les choix des élèves sont relativement équilibrés entre les sciences économiques et sociales (36 %), les mathématiques (32 %) et l'approfondissement d'une langue vivante (32 %). La prééminence des sciences économiques et sociales sur les mathématiques perdure depuis la rentrée 2002.

Les élèves de première générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives (arts, langues vivantes ou anciennes, EPS) [2]. La part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre (un lycéen sur trois en série L, près de un sur cinq en série ES) et selon le secteur d'enseignement (un lycéen sur cinq environ dans le secteur public, près de un sur trois dans le secteur privé) [4].

En première technologique, la poursuite d'une option facultative concerne en moyenne un élève sur cinq. Elle est beaucoup plus fréquente dans les séries STI, STL et SMS (un élève sur trois), où les élèves sont essentiellement intéressés par la poursuite d'une deuxième langue vivante. Dans la nouvelle série STG, où cet enseignement est imposé comme il l'était en série STT, moins d'un élève sur dix seulement suit une option facultative.

Définitions

■ **La réforme des lycées**, initiée en seconde à la rentrée 1999, s'est étendue à la classe de première à la rentrée 2000. Elle porte essentiellement sur le réaménagement des horaires et des options en série générale. À la rentrée 2005, la première Sciences et technologies tertiaires (STT) a été remplacée par la première Sciences et technologies de la gestion (STG).

■ **Classes de première générale et technologique :**

- S : première scientifique ;
- L : première littéraire ;
- ES : première économique et sociale ;
- STG : première technologique, Sciences et technologies de la gestion (en remplacement de STT) ;
- STI : première technologique, Sciences et technologies industrielles (y compris arts appliqués) ;
- SMS : première technologique, Sciences médico-sociales ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : première technologique, hôtellerie ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse.

■ **Les premières d'adaptation au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien (BT)** accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires ou des enseignements facultatifs.

→ Pour en savoir plus

Sources : [1] [2] Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat. [3] [4] Système d'information SCOLARITÉ.

Les options de première générale et technologique

[1] Répartition des élèves de première par série à la rentrée 2006

(France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé)

	Premières générales			Premières techno. rénovées				Autres premières techno.				Effectifs première
	S	L	ES	STG	STI (1)	SMS	STL	Hôtel.	TMD	Adaptation	Brevet techn.	
Public	131 638	43 976	73 953	63 617	31 618	10 849	6 565	1 676	307	14 259	1 369	379 827
Privé	36 841	10 522	23 041	13 360	4 743	6 725	1 659	478	5	5 290	172	102 836
Ensemble	168 479	54 498	96 994	76 977	36 361	17 574	8 224	2 154	312	19 549	1 541	482 663
France métr.	163 452	52 189	93 987	73 322	35 247	17 014	8 038	2 092	312	18 571	1 541	465 765
Répartition (%)	34,9	11,3	20,1	15,9	7,5	3,6	1,7	0,4	0,1	4,1	0,3	100,0
% de filles	45,4	79,4	62,4	57,3	10,0	93,1	55,0	45,4	53,2	61,1	44,6	54,4

(1) Y compris 32 élèves de première STAE (Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement).

[2] Choix d'options des élèves de première par série à la rentrée 2006

(France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé)

Séries de premières	Enseignements obligatoires au choix et options facultatives										Options fac.		Effectifs première
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renf.	Arts 5H en L	Sc. éco. et sociales	Maths	Sc. vie et Terre	Sciences ingénieur	Biologie écologie	Arts facult.	
Générales													
S	12 577	2 793	(1) 8 730	27	-	-	-	151 131	17 339	9	9 894	6 865	168 479
L	4 735	1 528	(1) 12 896	24 715	12 723	-	6 100	-	-	-	9 304	808	54 498
ES	2 863	559	(1) 5 125	30 609	-	34 431	31 249	-	-	-	5 698	3 440	96 994
Techno.													
STG	-	-	(1) 234	-	-	-	-	-	-	-	2 473	2 775	76 977
STI	-	-	11 776	-	-	-	-	-	-	-	551	1 125	36 361
SMS	-	-	5 558	-	-	-	-	-	-	-	318	215	17 574
STL	-	-	2 474	-	-	-	-	-	-	-	106	115	8 224

(1) La deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun. En série L, le latin peut lui être substitué (moins d'une centaine d'élèves).

(2) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] Répartition (en %) des élèves de première générale selon l'enseignement obligatoire choisi à la rentrée 2006

(France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé sous contrat)

Séries	Enseignement obligatoire choisi	Public	Privé s.c.	Pu + Pr	Part des filles
Scientifique	Sc. de la vie et de la Terre	88,0	95,6	89,7	49,2
	Sciences ingénieur	12,0	4,4	10,3	13,1
	Biologie-écologie	ns	ns	ns	ns
	Total première S	100,0	100,0	100,0	45,5
Littéraire	LV renforcée	44,3	53,5	46,0	78,5
	LV3	16,6	12,7	15,9	83,9
	Langues anciennes	3,0	4,0	3,1	76,2
	Arts	25,3	16,9	23,7	78,1
	Mathématiques	11,0	12,8	11,3	82,5
	Total première L	100,0	100,0	100,0	79,6
Economique et sociale	LV renforcée	32,3	29,9	31,8	68,3
	Sc. éco. et sociales	37,4	30,3	35,8	58,5
	Mathématiques	30,3	39,8	32,5	61,6
	Total première ES	100,0	100,0	100,0	62,6

[4] Options facultatives en première selon la série à la rentrée 2006

(France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé sous contrat)

Séries	Au moins une option facultative				%	dont deux (Pu + Pr)	Effectifs de première
	Public	Privé s. c.	Pu + Pr				
S	26 819	11 740	38 559	23	2 133	167 734	
L	13 448	4 078	17 526	33	1 201	53 830	
ES	11 387	5 657	17 044	18	584	96 223	
Séries générales	51 654	21 475	73 129		3 918	317 787	
%	21	31		23			
STG	4 458	938	5 396	7	67	76 509	
STI	11 386	1 576	12 962	36	438	36 235	
SMS	4 065	1 980	6 045	34	134	17 568	
STL	2 345	296	2 641	32	53	8 224	
Séries technologiques	22 254	4 790	27 044		692	138 536	
%	20	18		20			
Ensemble	73 908	26 265	100 173		4 610	456 323	
%	20	28		22	1		

Lecture – 22 % des élèves de première suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 1 % à en suivre deux.

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2006, 483 000 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique de France métropolitaine et des DOM (secteur public et secteur privé) : 65 % en terminale générale, 35 % en terminale technologique [1].

Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient, en plus du tronc commun imposé, des options au choix des élèves. Dans certaines séries (séries générales et SMS), les élèves ont une option obligatoire à choisir. Dans toutes les séries, des options facultatives sont par ailleurs proposées [2].

Dans les séries générales L et ES, les options obligatoires de première sont relayées par des enseignements de spécialité en terminale [3]. En série scientifique, seuls les élèves en dominante SVT (sciences de la vie et de la Terre) se voient imposer un enseignement de spécialité, lequel revêt un caractère facultatif pour les élèves à dominante SI (sciences de l'ingénieur).

En terminale S, dans la continuité de la classe de première, neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT. La majorité d'entre eux approfondissent cette discipline au titre de l'enseignement de spécialité, tandis que le choix des mathématiques (21 %) et celui de la physique-chimie (33 %) se stabilisent.

En terminale L (littéraire), la hiérarchie des choix observée aux rentrées précédentes se maintient : langues vivantes pour deux élèves sur trois, "arts" pour un élève sur cinq, langues anciennes pour une minorité. Les mathématiques attirent un élève sur dix.

Depuis 2002, les élèves de terminale ES (économique et sociale) optent majoritairement pour les sciences économiques et sociales (38 %). Les autres élèves choisissent dans les mêmes proportions les mathématiques et l'approfondissement des première et deuxième langues vivantes (autour de 30 %).

Les élèves de terminale générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives [2]. Comme en première, la part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre et selon le secteur de scolarisation [4].

En terminale technologique, les options facultatives offertes au choix des élèves varient selon les séries. Au choix commun à toutes les séries (arts et Éducation physique et sportive), s'ajoutent des options spécifiques, telles la deuxième langue vivante en STI, STL et SMS, la bureautique en SMS [2]. La part des élèves qui suit une option facultative dépend donc beaucoup de l'offre d'options plus ou moins diversifiée selon la série. Ainsi, la part des élèves concernés par un apprentissage facultatif varie de 6 % en STG, série où la deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires, à 44 % en SMS, série où l'offre est la plus riche [4].

Définitions

■ **La réforme des lycées**, initiée en seconde à la rentrée 1999, s'est étendue à la classe de terminale à la rentrée 2001. Comme en première, la réforme porte essentiellement sur le réaménagement des horaires et des options en série générale. Le choix du futur baccalauréat débute dès la classe de seconde et se précise par le biais d'une option obligatoire en première, d'un enseignement de spécialité en terminale.

À la rentrée 2006, la terminale Sciences et technologies tertiaires (STT) est remplacée par la terminale Sciences et technologies de la gestion (STG).

■ Classes de terminale générale et technologique :

- S : terminale scientifique ;
- L : terminale littéraire ;
- ES : terminale économique et sociale ;
- STG : terminale technologique, Sciences et technologies de la gestion (en remplacement de STT) ;
- STI : terminale technologique, Sciences et technologies industrielles (y compris arts appliqués) ;
- SMS : terminale technologique, Sciences médico-sociales ;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : terminale technologique, Hôtellerie ;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse.

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

Pour en savoir plus

Sources : [1] [2] Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.
[3] [4] Système d'information SCOLARITÉ.

Les options de terminale générale et technologique

[1] Répartition des élèves de terminale par série à la rentrée 2006

(France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé)

	Terminales générales			Terminales techno. rénovées				Autres terminales techno.			Effectifs terminale
	S	L	ES	STG	STI (1)	SMS	STL	Hôtellerie	TMD	BT	
Public	124 053	47 107	77 865	71 821	36 473	15 670	6 250	2 156	266	1 886	383 547
Privé	32 784	10 840	23 063	15 270	5 634	9 098	1 565	488	6	272	99 020
Ensemble	156 837	57 947	100 928	87 091	42 107	24 768	7 815	2 644	272	2 158	482 567
France métr.	152 318	55 441	97 536	83 195	40 637	23 843	7 664	2 582	272	2 158	465 646
Répartition (%)	32,5	12,0	20,9	18,0	8,7	5,1	1,6	0,5	0,1	0,4	100,0
dont filles (%)	46,2	80,3	63,3	58,4	8,9	94,5	57,2	45,2	53,3	42,6	55,5

(1) Y compris 30 élèves de terminale STAE.

[2] Choix d'options des élèves de terminale par série à la rentrée 2006

(France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé)

Séries de terminales	Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) et options facultatives										
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renf.	Arts 5H en L	SES	Maths	Physique chimie	Sc. vie et Terre (2)	spécialité
S	10 438	2 188	(1)	6 732	-	-	-	37 061	54 574	141 145	56 205
L	4 556	1 274	(1)	12 617	28 226	12 763	-	6 485	-	-	-
ES	2 406	395	(1)	4 254	30 008	-	38 269	32 651	-	-	-
STG	-	-	(1)	38	5	-	-	-	-	-	-
STI	-	-	9 185	-	-	-	-	-	-	-	-
SMS	-	-	3 132	-	-	-	-	-	-	-	-
STL	-	-	1 600	-	-	-	-	-	-	-	-

Séries de terminales (suite)	Sciences ingénieur	Biologie écologie	Arts facult.	EPS (3)	Prépa. concours		Effectifs de terminale
					sanitaire et social	Bureautique	
S	15 677	15	10 174	6 692	-	-	156 837
L	-	-	11 619	986	-	-	57 947
ES	-	-	6 461	3 889	-	-	100 928
STG	-	-	2 497	2 898	-	-	87 091
STI	-	-	713	1 145	-	-	42 107
SMS	-	-	278	311	14 177	17 802	24 768
STL	-	-	90	111	-	-	7 815

(1) La deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun. En série L, le latin peut lui être substitué (moins d'une centaine d'élèves).

(2) Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière. (3) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] Répartition des élèves de terminale générale selon l'enseignement de spécialité choisi à la rentrée 2006 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé sous contrat)

Séries	Public	Privé sc	Pu + Pr sc	Part des filles
SVT-Maths (1)	19,8	25,3	21,0	40,9
SVT-Physique-chimie	32,5	34,8	33,0	46,3
SVT-Sc. vie et Terre	36,1	35,4	36,0	58,7
Sc. ingénieur (2)	11,5	4,5	10,1	13,3
Agronomie (3)	ns	ns	ns	ns
Total terminale S	100,0	100,0	100,0	46,3
LV renforcée	46,2	58,5	48,4	79,2
LV3	16,8	11,0	15,7	86,4
Langues anciennes	2,2	2,3	2,2	79,0
Arts	23,7	15,9	22,3	78,5
Mathématiques	11,1	12,4	11,3	81,9
Total terminale L	100,0	100,0	100,0	80,5
LV renforcée	29,9	30,0	29,9	68,8
Sc. éco. et sociales	40,2	31,1	38,2	60,2
Mathématiques	30,0	38,9	31,9	62,7
Total terminale ES	100,0	100,0	100,0	63,5

(1) Dominante "Sciences de la vie et de la Terre", enseignement de spécialité "Mathématiques". (2) Dans ce tableau, la dominante "Sciences de l'ingénieur" est assimilée à un enseignement de spécialité. (3) Enseignement de spécialité proposé aux élèves de la dominante "Biologie-écologie".

[4] Options facultatives en terminale selon la série (France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé sous contrat)

Séries de terminales	Au moins une option facultative				dont deux		Effectifs de terminale
	Public	Privé sc	Pu + Pr	%	Pu + Pr		
S	29 974	10 437	40 411	26	2 607	156 092	
L	14 854	4 266	19 120	33	1 355	57 251	
ES	11 693	5 129	16 822	17	586	100 034	
Séries gén.	56 521	19 832	76 353		4 548	313 377	
%	23	31		24			
STI	4 366	1 043	5 409	6	107	86 689	
STT	9 194	1 405	10 599	25	431	42 008	
SMS	6 564	3 335	9 899	40	1 024	24 753	
STL	1 538	222	1 760	23	41	7 815	
Séries techno.	21 662	6 005	27 667	17	1 603	161 265	
%	17	19	17				
Ensemble	78 183	25 837	104 020		6 151	474 642	
%	21	27		22	1		

Lecture - 22 % des élèves de terminale suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 1 % à en suivre deux.

4 Les élèves du second degré

Présentation

La quasi-totalité des élèves du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement. L'infime proportion qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève vraisemblablement d'adaptations des programmes sur le terrain liées à des situations particulières. L'anglais est étudié par 5 000 000 d'élèves, soit près de 93 % de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est davantage choisi dans les établissements privés (94 %) que dans les établissements publics (92 %). Sa prédominance déjà importante se renforce encore en 2006. L'allemand est choisi par moins de 8 % des élèves ; les autres premières langues concernent moins de deux élèves sur cent [1].

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est stabilisée autour de 78 %. Comme les années antérieures, l'espagnol voit sa part, parmi les deuxième langues étudiées, augmenter (supérieure à 70 %). Il est plus appris dans le secteur privé (72 %) que dans le secteur public (70 %). L'allemand, étudié comme deuxième langue par un élève sur sept, est davantage enseigné au lycée général et technologique (16 %) qu'au collège (à peine 13 % en quatrième et troisième) [2]. 99 000 élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante, soit 6,5 % d'entre eux. Plus de quatre sur dix apprennent l'italien, près d'un sur cinq l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le russe et le chinois (7 %), l'allemand (5 %), puis le portugais (4 %), chacune de ces langues ne concernant tout au plus que quelques milliers d'élèves. Le choix de la troisième langue peut également porter sur une langue régionale, comme c'est le cas pour 6 % des lycéens qui étudient trois langues.

En définitive, si l'on fait le bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré, quelle que soit la place qu'elles occupent dans le choix des élèves (première, deuxième ou troisième langue), l'anglais est enseigné à 97 % des élèves, l'espagnol à 40 %, l'allemand à 15 %, l'italien venant ensuite loin derrière (4 %). Sur la période 2000-2006, le poids de chacune de ces langues a progressé, à l'exception de l'allemand [3].

Définitions

■ **Étude des langues vivantes.** L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. Les élèves des classes préparatoires à l'apprentissage sont dispensés de l'apprentissage des langues, tandis que l'étude à part égale de deux premières langues (ou "bilanguisme") dès la sixième se développe (9 % des élèves en 2006, 5 % en 2004). Ce démarrage d'une deuxième langue vivante dès l'entrée au collège est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de quatrième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

La deuxième langue vivante est un enseignement obligatoire en classe de quatrième, optionnel en troisième. En seconde générale et technologique, elle est proposée au titre des enseignements de détermination au choix. En première et en terminale générales, elle est obligatoire pour les séries Scientifique et Économique et sociale, quasiment incontournable en série Littéraire. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue de faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs). La troisième langue est également un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, première et terminale générales et technologiques.

L'étude d'une langue vivante ne concerne pas tous les élèves de second cycle professionnel : elle est obligatoire pour ceux des classes de baccalauréat professionnel, de BEP et de certains CAP (secteur tertiaire et hôtellerie-restauration).

■ Les formations :

- collège : classes de sixième à troisième, CPA, CLIPA, formation d'apprenti junior, UPI et dispositifs-relais ;
- lycée général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien ;
- lycée professionnel : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 05.26.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

L'étude des langues vivantes dans le second degré

[1] Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2006
(France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé)

	Effectif total		Élèves étudiant une LV1		Répartition par langue étudiée					
			Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)	
Sixième	792 003	790 993	99,9		84 061	750 076	16 762	3 967	3 198	
Cinquième	750 760	750 247	99,9		77 899	709 592	16 894	3 386	2 773	
Quatrième	768 672	768 135	99,9		55 410	705 294	5 883	418	1 130	
Troisième	778 650	777 224	99,8		57 109	712 654	5 857	501	1 103	
CPA, CLIPA, App.Junior, UPI, dispo-relais	10 499	9 678	92,2		180	9 330	89	30	49	
Total collège hors SEGPA (1)	3 100 584	3 096 277	99,9		274 659	2 886 946	45 485	8 302	8 253	
SEGPA	106 597	105 071	98,6		3 501	100 111	1 335	70	54	
Seconde	525 954	525 676	99,9		39 218	481 598	3 549	331	980	
Première	482 663	482 453	100,0		36 260	440 550	4 305	341	997	
Terminale	482 567	482 401	100,0		36 540	439 142	5 190	443	1 086	
Total lycée général et techno. (1)	1 491 184	1 490 530	100,0		112 018	1 361 290	13 044	1 115	3 063	
Total lycée professionnel (1)	719 666	706 139	98,1		17 426	672 828	14 970	779	136	
Total second degré	5 418 031	5 398 017	99,6		407 604	5 021 175	74 834	10 266	11 506	
%					7,5	92,7	1,4	0,2	0,2	
Public	4 295 459	4 283 517	99,7		346 394	3 964 850	61 010	9 118	9 622	
Privé	1 122 572	1 114 500	99,3		61 210	1 056 325	13 824	1 148	1 884	

(1) Voir définitions. (2) Y compris langues par correspondance. (3) Une partie de ces élèves étudient deux premières langues vivantes. Le "bilinguisme" concerne 67 071 élèves de sixième (8,5 %), et 60 297 élèves de cinquième (8,0 %).

Lecture - 99,6 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 7,5 % apprennent l'allemand.

[2] Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2006
(France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé)

	Effectif total		Élèves étudiant une LV2		Répartition par langue étudiée						Langues régionales
			Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)		
Quatrième	768 672	762 651	99,2		95 591	61 030	548 210	50 931	6 625		264
Troisième	778 650	728 808	93,6		92 957	61 338	518 989	48 886	6 302		336
Total 4^e + 3^e	1 547 322	1 491 459	96,4		188 548	122 368	1 067 199	99 817	12 927		600
Seconde	525 954	509 726	96,9		77 216	42 787	353 472	31 033	4 914		304
Première	482 663	425 688	88,2		66 945	39 283	289 641	25 022	4 456		341
Terminale	482 567	418 955	86,8		68 453	40 296	281 655	23 680	4 457		414
Total lycée général et techno. (1)	1 491 184	1 354 369	90,8		212 614	122 366	924 768	79 735	13 827		1 059
Total lycée professionnel (1)	719 666	81 425	11,3		9 096	5 041	63 196	3 212	769		111
Ensemble	3 758 172	2 927 253	77,9		410 258	249 775	2 055 163	182 764	27 523		1 770
%					14,0	8,5	70,2	6,2	0,9		
Public	2 966 306	2 314 738	78,0		307 631	212 623	1 612 795	160 184	20 095		1 410
Privé	791 866	612 515	77,4		102 627	37 152	442 368	22 580	7 428		360

(1) Voir définitions. (2) Y compris langues régionales et par correspondance.

Lecture - 77,9 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 14,0 % apprennent l'allemand.

[3] Bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré (première, deuxième, troisième langues et autre modalité [1]) à la rentrée 2006
(France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé)

	Effectif total	Répartition par langue étudiée										Langues Autres	
		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Portugais	Chinois	Arabe	Hébreu	Japonais	régio.	(3)
Collège hors SEGPA	3 100 584	463 234	3 009 321	1 112 920	108 149	4 089	5 562	2 367	2 176	3 323	299	28 012	2 948
SEGPA	106 597	3 501	100 111	1 335	70	-	49	-	-	-	-	-	5
Lycée général et techno. (2)	1 491 184	328 807	1 483 843	955 224	123 147	10 618	6 392	10 097	4 292	3 658	2 603	8 179	8 864
Lycée professionnel (2)	719 666	26 522	677 869	78 166	3 991	-	220	-	93	100	-	782	492
Total second degré	5 418 031	822 064	5 271 144	2 147 645	235 357	14 707	12 223	12 464	6 561	7 081	2 902	36 973	12 309
%		15,2	97,3	39,6	4,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	< 0,1	0,7	0,2
Public	4 295 459	656 769	4 177 490	1 686 998	201 451	13 228	11 667	9 455	6 200	543	2 004	30 588	9 906
Privé	1 122 572	165 295	1 093 654	460 647	33 906	1 479	556	3 009	361	6 538	898	6 385	2 403
Rappel rentrée 2005	5 485 437	15,4	97,1	39,5	4,4	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	< 0,1	0,7	0,2
Rappel rentrée 2000	5 614 427	18,4	95,3	34,2	3,8	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	< 0,1	0,4	0,2

(1) Au-delà des langues prévues dans les programmes d'enseignement, les académies peuvent ponctuellement développer l'apprentissage de langues "surnuméraires", notamment les langues régionales au collège. (2) Voir définitions. (3) Y compris langues par correspondance.

Lecture - En 2006, 15,2 % des élèves du second degré apprennent l'allemand au titre de la première, deuxième ou troisième langue.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Les sections européennes ou internationales scolarisent 205 000 élèves à la rentrée 2006, soit près de 4 % des élèves du second degré de la métropole et des DOM. Ces sections linguistiques sont avant tout développées dans l'enseignement général [1]. Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et cinquième (moins de 1 %) et démarrent véritablement en classe de quatrième et troisième (7 % des élèves) pour se prolonger dans les mêmes proportions au lycée général (7 % en seconde GT). Au sein des séries qui conduisent au baccalauréat général, des différences sensibles s'observent : 8,5 % des scientifiques, 6 % des littéraires et des économistes sont inscrits dans de telles structures. Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales même si elles tendent à se développer. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes.

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 94 % et 6 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières [2]. Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien, ...) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais. Dans les établissements privés sous contrat, qui n'ont quasiment que des sections européennes, l'anglais est surreprésenté comme langue de section (79 % contre 58 % dans le public). Les filles quant à elles voient leur part renforcée dans les sections d'espagnol, et *a contrario*, amoindrie dans les sections de langues orientales ("Langues O").

Dans les académies, le développement des sections européennes reflète la mise en œuvre des politiques locales. La part des élèves du second degré accueillis dans ces structures varie de moins de 1 % en Guadeloupe et en Guyane à plus de 5 % à Lille, Rennes et Toulouse [3]. La diversité des langues est également facteur de différenciation. L'anglais prédomine partout sauf en Corse et à Nice où il est supplanté par l'italien, et à Nancy-Metz où un élève sur deux est inscrit en section d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud (Montpellier) et du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse). Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs approchent ceux des sections d'espagnol et d'allemand.

À la rentrée 2006, les sections européennes scolarisent 11 300 élèves de plus qu'en 2005, soit une progression de 6 %. Dans le même temps, les effectifs des sections internationales ont augmenté de 2,5 % (+ 300 élèves).

Définitions

■ **Sections européennes.** Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention "section européenne" ou "section de langue orientale") pour les élèves ayant satisfait aux conditions d'attribution de cette mention. La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs, et dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne, qui intègre les sections de langues orientales, est ici étendue également aux sections franco-allemandes.

■ **Sections internationales.** Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (ils doivent représenter entre 25 % et 50 % de l'effectif de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français. Elles ont été aussi l'occasion de créer un cadre propice à l'apprentissage, par les élèves français, d'une langue vivante étrangère à un haut niveau. L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention "option internationale".

■ Les formations :

- lycée général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien ;
- lycée professionnel : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 05.26.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Part des élèves du second degré inscrits dans une section européenne ou internationale selon la formation à la rentrée 2006

(France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé sous contrat)

	Public		Privé sous contrat		Public + Privé sous contrat			Part des filles (%)	
	Effectif total	Effectif en section	Effectif total	Effectif en section	Effectif total	Effectif en section	% en section	au total	en section
6 ^e - 5 ^e	1 217 511	9 441	321 795	1 891	1 539 306	11 332	0,7	48,8	53,4
4 ^e - 3 ^e	1 218 108	83 001	325 266	19 146	1 543 374	102 147	6,6	49,6	57,0
Total 6^e à 3^e	2 435 619	92 442	647 061	21 037	3 082 680	113 479	3,7	49,2	56,6
2 nd e générale et technologique	419 334	26 989	104 213	6 944	523 547	33 933	6,5	54,5	60,8
1 ^{re} et terminale générales	498 592	37 488	132 572	9 385	631 164	46 873	7,4	57,3	62,7
1 ^{re} et terminale technologiques	264 782	1 410	63 522	680	328 304	2 090	0,6	50,7	52,2
Total lycée général et techno.	1 182 708	65 887	300 307	17 009	1 483 015	82 896	5,6	54,8	61,7
Lycée professionnel	565 490	6 640	139 028	1 719	704 518	8 359	1,2	44,8	57,1
Ensemble	4 183 817	164 969	1 086 396	39 765	5 270 213	204 734	3,9	50,2	58,7

Lecture - 204 734 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 3,9 % des élèves du second degré. Les filles représentent 58,7 % des effectifs de ces sections, alors qu'elles ne constituent que 50,2 % des effectifs totaux du second degré.

[2] Répartition des élèves du second degré inscrits dans une section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2006 (France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé sous contrat)

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues O	Autres	Ensemble
Public	96 253	30 497	25 173	9 920	824	1 748	554	164 969
Privé sous contrat	31 288	3 590	4 152	598	-	137	-	39 765
Métropole + DOM	127 541	34 087	29 325	10 518	824	1 885	554	204 734
%	62,3	16,6	14,3	5,1	0,4	0,9	0,3	100,0
Sections européennes	121 505	32 523	27 171	9 548	340	1 620	69	192 776
Sections internationales	6 036	1 564	2 154	970	484	265	485	11 958
Part des filles (%)	58,5	55,7	62,5	61,3	54,6	51,8	53,6	58,7

Lecture - Les sections d'espagnol accueillent 14,3 % des élèves scolarisés en section linguistique. 62,5 % des élèves sont des filles.

[3] Scolarisation en section européenne par académie à la rentrée 2006

(Public [y compris EREA] + Privé sous contrat)

	Effectif de référence (1)	Sections européennes		Répartition en % selon la langue de la section						
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues O	Autres (2)	Ensemble
Aix-Marseille	238 932	5 630	2,2	61,3	16,1	12,4	10,2	-	-	100,0
Amiens	163 211	6 244	3,8	69,5	24,5	3,8	1,7	-	0,5	100,0
Besançon	94 302	2 931	3,1	66,2	15,6	15,8	2,4	-	-	100,0
Bordeaux	235 611	6 539	2,5	64,8	9,6	21,3	3,0	1,1	0,2	100,0
Caen	119 110	5 765	4,4	79,5	9,9	9,3	1,3	-	-	100,0
Clermont-Ferrand	96 178	4 518	4,6	75,1	9,2	10,6	5,1	-	-	100,0
Corse	21 249	285	1,5	36,8	-	-	63,2	-	-	100,0
Dijon	123 727	3 372	2,4	70,2	21,4	6,0	2,3	-	-	100,0
Grenoble	258 986	7 658	2,7	55,1	5,1	7,8	32,0	-	-	100,0
Lille	372 279	20 236	5,2	76,6	12,8	8,5	1,7	0,0	0,4	100,0
Limoges	49 352	1 842	3,5	84,7	5,5	8,4	-	1,4	-	100,0
Lyon	250 821	11 338	4,0	56,8	26,4	8,7	7,9	0,2	-	100,0
Montpellier	201 433	8 191	3,8	56,5	7,2	35,3	1,0	-	-	100,0
Nancy-Metz	195 873	8 563	4,2	24,2	50,6	17,8	7,4	-	-	100,0
Nantes	277 044	7 435	2,5	79,9	9,6	8,6	2,0	-	-	100,0
Nice	159 875	4 051	2,5	15,6	7,7	16,9	59,8	-	-	100,0
Orléans-Tours	196 062	5 716	3,0	78,0	9,8	12,1	-	-	-	100,0
Poitiers	124 274	3 373	2,3	77,0	11,1	9,1	2,2	-	0,6	100,0
Reims	111 325	4 289	3,6	56,3	32,1	11,6	-	-	-	100,0
Rennes	248 637	13 525	5,2	72,7	8,6	17,4	0,9	0,3	-	100,0
Rouen	161 416	5 460	2,7	75,0	15,4	6,7	2,1	0,6	0,2	100,0
Strasbourg	146 704	5 272	3,4	55,8	38,6	5,4	0,2	-	-	100,0
Toulouse	209 397	11 454	5,2	50,8	8,8	38,8	1,6	-	-	100,0
Paris	156 670	7 288	4,0	48,0	16,8	15,3	4,5	15,0	0,4	100,0
Créteil	360 845	9 280	2,4	72,3	22,1	3,5	1,7	0,4	0,1	100,0
Versailles	474 148	16 284	3,2	64,5	20,0	14,4	0,4	0,2	0,5	100,0
Guadeloupe	51 865	516	0,9	66,9	-	33,1	-	-	-	100,0
Guyane	26 059	331	0,9	39,9	-	16,6	-	-	43,5	100,0
Martinique	45 248	658	1,6	79,6	-	20,4	-	-	-	100,0
La Réunion	99 580	4 732	4,3	47,0	29,4	18,4	-	5,3	-	100,0
Métropole + DOM	5 270 213	192 776	3,4	63,0	16,9	14,1	5,0	0,8	0,2	100,0

(1) Effectif de référence : total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e et dans celles des LEGT et LP. (2) Y compris portugais.

Lecture - 3,4 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section européenne. Pour 16,9 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Au collège, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. En métropole et dans les DOM, 23 % des élèves de cette classe ont choisi cette option à la rentrée 2006 [1]. Ce pourcentage s'est stabilisé depuis 2001, faisant suite à une baisse continue sur la période 1997-2000. L'apprentissage de cette langue ancienne est toujours plus développé dans les établissements privés (28 % des élèves de cinquième) que dans ceux du secteur public (21 %).

Après une augmentation sensible à la rentrée 1997, rentrée suivant celle de la généralisation de l'offre d'étude du latin en cinquième, la part des élèves de quatrième qui optent pour un enseignement de latin a chuté, passant de 27 % en 1997 à moins de 20 % depuis 2002. De même en troisième, avec un décalage d'un an, s'est produit une baisse importante de l'apprentissage du latin (24 % en 1998, 16 % depuis 2002). Ainsi, depuis 2000, l'étude du latin semble se stabiliser dans l'ensemble du premier cycle autour de 20 %, avec une perte d'intérêt pour son apprentissage tout au long des "années collège" (autour de 22 à 23 % en cinquième, de 19 % en quatrième, de 16 % en troisième). L'option de grec ancien ne peut être étudiée qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie, par environ 2 % des élèves des établissements publics et privés. Au lycée, en 2006, l'étude des langues anciennes est peu suivie : 6 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 16 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en seconde générale et technologique, classe de détermination qui ouvre la voie aux baccalauréats généraux et technologiques, l'éventail des options offertes au choix des élèves est important et les langues anciennes y figurent au même titre que d'autres enseignements (enseignements artistiques, langues vivantes, enseignements technologiques, ...), avec lesquels elles peuvent se trouver "en concurrence". En classe de première et terminale, l'étude du latin concerne avant tout les lycéens des séries littéraire (8 % d'entre eux) et scientifique (7 %). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques, à l'exception de la série Techniques de la musique et de la danse, série qui attire néanmoins très peu de latinistes.

En définitive, si l'on fait le bilan de l'apprentissage des langues anciennes dans le second degré, on peut dire que 14 % des élèves en étudient au moins une (le latin ou le grec, ou les deux). Il existe cependant de fortes disparités entre le collège (20 % des collégiens sont dans ce cas) et le lycée (cas de 5 % des lycéens généraux et technologiques) [2].

Définitions

■ **Étude du latin et du grec ancien.** L'enseignement du latin débute désormais en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien.

En classe de seconde générale et technologique, de première ou de terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou optionnels (obligatoires ou facultatifs). En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

→ Pour en savoir plus

Sources : [1] Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat. [2] Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2006 (France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA], Privé, Public + Privé)

		Effectif total	Latin		Grec ancien	
			Effectif	%	Effectif	%
Public	Cinquième	592 058	124 975	21,1	-	-
	Quatrième	604 718	110 824	18,3	-	-
	Troisième	613 390	93 341	15,2	15 924	2,6
	Total 5^e à 3^e	1 810 166	329 140	18,2	15 924	2,6 (1)
	Seconde générale et technologique	419 334	18 549	4,4	5 221	1,2
	Première générale et technologique	379 827	12 867	3,4	3 419	0,9
	première S	131 638	7 930	6,0	1 935	1,5
	première L	43 976	3 301	7,5	1 127	2,6
	première ES	73 953	1 635	2,2	357	0,5
	Terminale générale et technologique	383 547	11 281	2,9	2 754	0,7
	terminale S	124 053	6 695	5,4	1 556	1,3
	terminale L	47 107	3 242	6,9	950	2,0
	terminale ES	77 865	1 344	1,7	248	0,3
	Total 2nd cycle général et technologique	1 182 708	42 697	3,6	11 394	1,0
Total Public	2 992 874	371 837	12,4	27 318	1,5 (1)	
Privé	Cinquième	158 702	44 472	28,0	-	-
	Quatrième	163 954	38 774	23,6	-	-
	Troisième	165 260	33 463	20,2	3 468	2,1
	Total 5^e à 3^e	487 916	116 709	23,9	3 468	2,1 (1)
	Seconde générale et technologique	106 620	10 381	9,7	2 117	2,0
	Première générale et technologique	102 836	7 309	7,1	1 461	1,4
	première S	36 841	4 647	12,6	858	2,3
	première L	10 522	1 434	13,6	401	3,8
	première ES	23 041	1 228	5,3	202	0,9
	Terminale générale et technologique	99 020	6 119	6,2	1 103	1,1
	terminale S	32 784	3 743	11,4	632	1,9
	terminale L	10 840	1 314	12,1	324	3,0
	terminale ES	23 063	1 062	4,6	147	0,6
	Total 2nd cycle général et technologique	308 476	23 809	7,7	4 681	1,5
Total Privé	796 392	140 518	17,6	8 149	1,7 (1)	
Public + Privé	Cinquième	750 760	169 447	22,6	-	-
	Quatrième	768 672	149 598	19,5	-	-
	Troisième	778 650	126 804	16,3	19 392	2,5
	Total 5^e à 3^e	2 298 082	445 849	19,4	19 392	2,5 (1)
	Seconde générale et technologique	525 954	28 930	5,5	7 338	1,4
	Première générale et technologique	482 663	20 176	4,2	4 880	1,0
	première S	168 479	12 577	7,5	2 793	1,7
	première L	54 498	4 735	8,7	1 528	2,8
	première ES	96 994	2 863	3,0	559	0,6
	Terminale générale et technologique	482 567	17 400	3,6	3 857	0,8
	terminale S	156 837	10 438	6,7	2 188	1,4
	terminale L	57 947	4 556	7,9	1 274	2,2
	terminale ES	100 928	2 406	2,4	395	0,4
	Total 2nd cycle général et technologique	1 491 184	66 506	4,5	16 075	1,1
Total Public + Privé	3 789 266	512 355	13,5	35 467	1,6 (1)	

(1) Ces pourcentages sont calculés hors classes de 5^e et de 4^e puisque le grec ancien n'y est pas proposé.

[2] Répartition des effectifs d'élèves selon le nombre de langues anciennes étudiées à la rentrée 2006 (France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé sous contrat)

	Effectif total classe	Latin seul	Grec seul	Latin + grec	Latin et/ou Grec	%
Cinquième	749 039	168 918	-	-	168 918	22,6
Quatrième	766 788	149 223	-	-	149 223	19,5
Troisième	776 586	120 935	13 750	5 500	140 185	18,1
Total 5^e à 3^e	2 292 413	439 076	13 750	5 500	458 326	20,0
Seconde générale et technologique	523 547	27 419	5 992	1 237	34 648	6,6
Première générale et technologique	479 836	19 126	3 962	836	23 924	5,0
première S	167 734	12 154	2 414	376	14 944	8,9
première L	53 830	4 152	1 029	421	5 602	10,4
première ES	96 223	2 819	519	39	3 377	3,5
Terminale générale et technologique	479 632	16 486	3 042	728	20 256	4,2
terminale S	156 092	10 120	1 888	296	12 304	7,9
terminale L	57 251	3 986	783	408	5 177	9,0
terminale ES	100 034	2 380	371	24	2 775	2,8
Total 2nd cycle général et technologique	1 483 015	63 031	12 996	2 801	78 828	5,3
Total Public + Privé sous contrat (1)	3 775 428	502 107	26 746	8 301	537 154	14,2

(1) Les données ne sont pas disponibles pour les établissements privés hors contrat.

4 Les élèves du second degré

Présentation

En 2006-2007, 111 600 élèves sont scolarisés dans des établissements ou des classes d'enseignement adapté dépendant de l'Éducation nationale (France métropolitaine et DOM, secteurs public et privé), soit une baisse des effectifs de 2,5 %. Après une croissance importante jusqu'en 1980-1981, les effectifs se sont stabilisés et décroissent légèrement depuis la rentrée 1999. Cette baisse est pour l'essentiel liée à la démographie de la population accueillie.

Alors que le nombre d'élèves de SEGPA est resté stable entre 1995 et 1999, il décroît légèrement depuis huit ans, en partie du fait d'une orientation accentuée des élèves de troisième de SEGPA en première année de CAP hors section d'enseignement adapté.

Il existe 80 EREA, relevant tous du secteur public ; pour la seconde année consécutive, les EREA enregistrent une très légère baisse de leurs effectifs (- 1,1 %) [1].

Les unités pédagogiques d'intégration (UPI), de statut différent, sont spécifiquement destinées aux enfants en situation de handicap. Les élèves des UPI ont des difficultés rendant malaisée leur scolarisation dans une classe ordinaire, sans pour autant nécessiter une prise en charge globale dans un établissement spécialisé. On estime à 1 040 le nombre des UPI (France métropolitaine et DOM). La mise en œuvre de la loi du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a entraîné l'ouverture d'une centaine d'UPI supplémentaires et une augmentation de 20 % des élèves qui y sont accueillis. Les trois quarts des enfants scolarisés au sein d'une UPI présentent des troubles des fonctions cognitives ou des troubles psychiques [2].

La part des garçons est d'environ 60 % en SEGPA et en UPI, et de 70 % en EREA [2] [3] [4].

Définitions

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Dispensés dans des établissements adaptés (SEGPA, EREA) du ministère de l'Éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère chargé de la Santé.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; cinq EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et trois EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel, adapté ou non.

■ **Unités pédagogiques d'intégration (UPI).** Les UPI ont été créées dans certains collèges par la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995, abrogée par la circulaire n° 2001-035 du 21 février 2001. Cette dernière a confirmé le principe de la création de dispositifs collectifs de scolarisation et a, d'une part, étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices, et a, d'autre part, encouragé leur création, non seulement en collège mais également en lycée.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'information, 00.44, 03.11.

– "La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap", Données sociales 2002-2003, INSEE.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ, enquête "Les élèves handicapés intégrés dans le second degré au cours de l'année scolaire 2006-2007". Enquête DGESCO-DGAS.

Les enseignements adaptés dans le second degré

[1] Évolution des effectifs des enseignements adaptés du second degré (1) (France métropolitaine + DOM)

	1975	1980	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	1976	1981	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
SEGPA											
Public	86 370	114 923	108 786	108 682	107 279	106 098	104 394	102 451	101 321	99 623	96 944
Privé			3 583	3 594	3 738	3 813	3 910	3 903	4 002	4 045	3 970
Total SEGPA	86 370	114 923	112 369	112 276	111 017	109 911	108 304	106 354	105 323	103 668	100 914
EREA (2)	9 629	11 612	11 736	11 526	11 142	10 952	10 669	10 746	10 926	10 798	10 676
Total France métr. + DOM	95 999	126 535	124 105	123 802	122 159	120 863	118 973	117 100	116 249	114 466	111 590

(1) Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

(2) Hors élèves scolarisés en BTS (41 en 2006).

[2] Répartition des élèves des UPI par établissement et par sexe en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges			LP			LEGT			Ensemble
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
Public	3 210	4 810	8 020	118	156	274	99	130	229	8 523
Privé	257	404	661	23	32	55	65	46	111	827
France métropolitaine + DOM	3 467	5 214	8 681	141	188	329	164	176	340	9 350

[3] Répartition des élèves des SEGPA (hors EREA) par établissement et par sexe en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Formation générale	36 975	58 714	95 689	1 519	2 432	3 951	38 494	61 146	99 640
Sixième	7 607	11 915	19 522	330	569	899	7 937	12 484	20 421
Cinquième	9 200	14 718	23 918	381	670	1 051	9 581	15 388	24 969
Quatrième	9 978	16 083	26 061	437	623	1 060	10 415	16 706	27 121
Troisième	10 190	15 998	26 188	371	570	941	10 561	16 568	27 129
Formation professionnelle	604	651	1 255	8	11	19	612	662	1 274
Première année CAP 2 ans	319	358	677	2	5	7	321	363	684
Seconde année CAP 2 ans	285	293	578	6	6	12	291	299	590
France métropolitaine + DOM	37 579	59 365	96 944	1 527	2 443	3 970	39 106	61 808	100 914

[4] Répartition des élèves des EREA par cycle et par sexe en 2006-2007 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Filles	Garçons	Total
Premier cycle	310	673	983
Second cycle général et technologique	61	92	153
Second cycle professionnel	1 304	2 553	3 857
Enseignement adapté	1 618	4 065	5 683
premier cycle adapté	1 157	2 988	4 145
formation professionnelle adaptée	461	1 077	1 538
BTS	11	30	41
Total (1)	3 304	7 413	10 717

(1) Les EREA relèvent tous du secteur public et n'existent qu'en France métropolitaine.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Pour l'année scolaire 2006-2007, la scolarisation individuelle ou collective, à temps plein ou à temps partiel, concerne 44 300 élèves en métropole et dans les départements d'outre-mer, soit 1 % des effectifs du second degré.

79 % des élèves handicapés sont scolarisés individuellement [1] [2]. Toutefois, ce constat masque une situation très contrastée selon les déficiences. Ce sont les adolescents présentant une atteinte intellectuelle ou psychique qui semblent rencontrer le plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire : ils sont moins souvent scolarisés dans le cadre d'une intégration individuelle que les autres élèves handicapés [1] [3]. Parmi les élèves handicapés scolarisés individuellement, ils bénéficient moins souvent d'une scolarisation à temps plein [1] [2]. Et parmi les élèves bénéficiant d'une scolarisation à temps plein, ils sont moins présents dans les établissements du second cycle [1]. De plus, leur présence au sein des collèges tient surtout à leur scolarisation en SEGPA. À l'opposé, les élèves affectés par des déficiences physiques (viscérale ou métabolique, motrice ou sensorielle) sont plus en mesure de suivre un cursus ordinaire : parmi les élèves inscrits dans une classe ordinaire à temps plein, leur poids augmente avec l'avancée de la scolarité (67 % en LEGT et 66 % en LP contre 40 % en collège) [1].

Cernant les EREA, l'effectif élevé d'enfants souffrant de handicap moteur et de déficience visuelle, est due en grande partie à l'existence de huit EREA spécialisés dans l'accueil des handicapés moteurs et visuels [1].

9 400 élèves handicapés sont scolarisés en unités pédagogique d'intégration (UPI), soit 21 % des élèves handicapés du second degré. Les enfants présentant une atteinte intellectuelle ou mentale y sont surreprésentés (75 %). Outre cette dernière catégorie, les UPI en lycées et LP accueillent un contingent important de déficients auditifs [3].

La scolarisation des élèves handicapés à temps partiel s'accompagne dans la plupart des cas d'un suivi éducatif et/ou thérapeutique. Elle concerne principalement les élèves souffrant d'un handicap psychique ou d'une atteinte intellectuelle [2] [4].

Définitions

■ **Classification des principales déficiences présentées par les élèves.**

- **Les troubles des fonctions cognitives** concernent les déficiences intellectuelles.
- **Les troubles psychiques** recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement comme les troubles envahissants du développement (TED) dont l'autisme.
- **Les troubles spécifiques des apprentissages** comprennent la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, etc. Ils comprennent aussi le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral.
- **Les troubles des fonctions motrices** sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; ils comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle.
- **Les troubles des fonctions auditives** concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme "sourd" ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage.
- **Les troubles des fonctions viscérales métaboliques ou nutritionnelles** sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- **Les troubles des fonctions visuelles** regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.23.

Sources : Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré (année 2006).

[1] Répartition des élèves handicapés scolarisés individuellement à temps plein selon le type d'établissement en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges		Dont SEGPA		LEGT		LP		EREA		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Troubles des fonctions cognitives	4 527	19,0	3 616	53,6	64	1,3	179	6,6	147	16,1	4 917	15,2
Troubles psychiques	3 671	15,4	1 497	22,2	337	6,9	222	8,2	86	9,4	4 316	13,4
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	6 723	28,3	532	7,9	976	20,1	473	17,5	75	8,2	8 247	25,6
Troubles des fonctions motrices	2 097	8,8	172	2,5	966	19,9	537	19,8	275	30,1	3 875	12,0
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	2 695	11,3	198	2,9	993	20,4	439	16,2	23	2,5	4 150	12,9
Troubles des fonctions visuelles	1 024	4,3	58	0,9	494	10,2	210	7,8	194	21,2	1 922	6,0
Troubles des fonctions auditives	1 423	6,0	200	3,0	630	13,0	390	14,4	14	1,5	2 457	7,6
Plusieurs fonctions associées	940	4,0	374	5,5	152	3,1	134	5,0	72	7,9	1 298	4,0
Autre	682	2,9	102	1,5	250	5,1	123	4,5	28	3,1	1 083	3,4
Total	23 782	100,0	6 749	100,0	4 862	100,0	2 707	100	914	100	32 265	100,0

[2] Répartition des élèves handicapés scolarisés individuellement à temps partiel selon le type d'établissement en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges		Dont SEGPA		LEGT		LP		EREA		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Troubles des fonctions cognitives	414	19,5	301	36,6	10	2,9	14	10,1	20	35,7	458	17,2
Troubles psychiques	875	41,3	352	42,8	145	41,4	47	34,1	14	25,0	1 081	40,6
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	148	7,0	28	3,4	3	0,9		0,0	2	3,6	153	5,7
Troubles des fonctions motrices	208	9,8	35	4,3	76	21,7	29	21,0	3	5,4	316	11,9
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	107	5,0	16	1,9	62	17,7	17	12,3	1	1,8	187	7,0
Troubles des fonctions visuelles	43	2,0	4	0,5	5	1,4	6	4,3		0,0	54	2,0
Troubles des fonctions auditives	119	5,6	8	1,0	7	2,0	11	8,0		0,0	137	5,1
Plusieurs fonctions associées	145	6,8	58	7,1	21	6,0	8	5,8	13	23,2	187	7,0
Autre	60	2,8	20	2,4	21	6,0	6	4,3	3	5,4	90	3,4
Total	2 119	100,0	822	100,0	350	100,0	138	100,0	56	100,0	2 663	100,0

[3] Répartition des élèves handicapés scolarisés collectivement à temps plein selon le type d'établissement en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges		LEGT		LP		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Troubles des fonctions cognitives	5 066	67,1	196	66,0	165	67,6	5 427	67,0
Troubles psychiques	583	7,7	11	3,7	36	14,8	630	7,8
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	417	5,5	3	1,0	4	1,6	424	5,2
Troubles des fonctions motrices	485	6,4	24	8,1	12	4,9	521	6,4
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	38	0,5	1	0,3	1	0,4	40	0,5
Troubles des fonctions visuelles	127	1,7	12	4,0	3	1,2	142	1,8
Troubles des fonctions auditives	394	5,2	36	12,1	16	6,6	446	5,5
Plusieurs fonctions associées	386	5,1	12	4,0	6	2,5	404	5,0
Autre	59	0,8	2	0,7	1	0,4	62	0,8
Total	7 555	100,0	297	100,0	244	100,0	8 096	100,0

[4] Répartition des élèves handicapés scolarisés collectivement à temps partiel selon le type d'établissement en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges		LEGT		LP		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Troubles des fonctions cognitives	643	57,1	21	48,8	38	44,7	702	56,0
Troubles psychiques	244	21,7	9	20,9	20	23,5	273	21,8
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	26	2,3	1	2,3	1	1,2	28	2,2
Troubles des fonctions motrices	80	7,1	10	23,3	18	21,2	108	8,6
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	4	0,4	2	4,7	-	0,0	6	0,5
Troubles des fonctions visuelles	7	0,6	-	0,0	-	0,0	7	0,6
Troubles des fonctions auditives	20	1,8	-	0,0	-	0,0	20	1,6
Plusieurs fonctions associées	91	8,1	-	0,0	8	9,4	99	7,9
Autre	11	1,0	-	0,0	-	0,0	11	0,9
Total	1 126	100,0	43	100,0	85	100,0	1 254	100,0

4 Les élèves du second degré

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2006-2007, 44 300 élèves handicapés étaient scolarisés dans un établissement public local d'enseignement (EPLE). Cette scolarisation des élèves handicapés est bien moins fréquente lorsque les élèves ont plus de 16 ans [1]. Les élèves handicapés intégrés du second degré sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent. Près de 70 % d'entre eux sont âgés de 12 à 15 ans, alors que cette proportion n'est que de 55 % pour l'ensemble du second degré. Néanmoins, les situations sont très contrastées selon le type de déficience : les élèves souffrant de déficience auditive ou visuelle, les handicapés moteurs ou les élèves présentant des troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle ont plus de chances d'être scolarisés au-delà de 16 ans que les élèves souffrant de déficience intellectuelle ou mentale ou de trouble des apprentissages. Les adolescents souffrant de déficience intellectuelle ou mentale se dirigent vraisemblablement vers d'autres types de structures à l'issue du premier cycle et/ou une fois passé l'âge de la scolarité obligatoire. 27 % des élèves handicapés scolarisés dans le second degré bénéficient d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire [2]. Cet accompagnement peut être collectif (18 % des élèves handicapés scolarisés), individuel à temps complet (moins de 4 % élèves handicapés scolarisés) ou individuel à temps partiel (6 % des élèves handicapés scolarisés). L'accompagnement individuel est accompli par des assistants d'éducation en titre (AVS-I) ou des personnes recrutées sur des emplois de vie scolaire (EVS) dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi. Toutefois, les EVS ont plutôt fonction à intervenir dans les classes maternelles.

De plus, un dispositif permet le soutien d'un enseignant spécialisé dans le cas d'une scolarisation individuelle [4]. 14 des élèves handicapés fréquentant une classe ordinaire en ont bénéficié ; cette aide a profité en priorité aux adolescents souffrant d'une déficience intellectuelle (33 %), à ceux présentant un handicap sensoriel (29 %) ainsi qu'aux polyhandicapés (21 %).

Outre ces différentes formes d'accompagnement, d'autres mesures ont été prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés. Elles concernent le financement de matériel pédagogique adapté, d'aménagement de locaux ainsi que celui de la mise en place de transport spécifique. 15 % des élèves handicapés du second degré bénéficient d'un matériel pédagogique adapté. Cette mesure concerne surtout les élèves souffrant d'une déficience visuelle (62 %), d'un trouble moteur (39 %) et d'une déficience auditive (23 %).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.23.

Sources : Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré (année 2006).

Définitions

■ **Classification des principales déficiences présentées par les élèves :**

- **Les déficiences dues à une atteinte intellectuelle ou mentale** recouvrent un champ très large. Y sont regroupées les déficiences intellectuelles, les atteintes du psychisme (y compris l'épilepsie), les troubles de la personnalité ou du comportement.
- **Les déficiences motrices** sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; elles peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; elles comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle.
- **Les déficiences auditives** concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme "sourd" ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage.
- **Les déficiences viscérales métaboliques ou nutritionnelles** sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique.
- **Les déficiences du langage et de la parole** comprennent le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral, les troubles de la voix et de l'élocution.
- **Les déficiences visuelles** vont des différentes atteintes du champ visuel à la cécité totale.

[1] Répartition par déficience et par âge des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	11 ans et moins	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus	Total
Troubles des fonctions cognitives	114	3 138	2 769	2 470	1 880	578	307	149	69	30	11 504
Troubles psychiques	414	1 438	1 418	1 218	925	381	246	152	64	44	6 300
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie etc.)	1 002	2 120	1 776	1 542	1 067	514	448	200	107	76	8 852
Troubles des fonctions motrices	388	605	633	642	632	550	490	335	276	269	4 820
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	571	698	671	612	499	484	381	263	126	78	4 383
Troubles des fonctions visuelles	216	241	303	279	272	270	242	154	76	72	2 125
Troubles des fonctions auditives	184	417	405	479	438	362	317	206	136	116	3 060
Plusieurs fonctions associées	91	395	401	345	307	160	119	78	47	45	1 988
Autre	126	174	195	209	152	114	115	78	48	35	1 246
%	7,0	20,8	19,4	17,6	13,9	7,7	6,0	3,6	2,1	1,7	100,0

[2] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le second degré selon la déficience et l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	AVS Individuel		AVS collectif	EVS		Pas d'accompagnement	Total
	Temps plein	Temps partiel		Temps plein	Temps partiel		
Troubles des fonctions cognitives	111	199	4 808	31	147	6 208	11 504
Troubles psychiques	94	172	756	42	103	5 133	6 300
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	76	321	529	24	203	7 699	8 852
Troubles des fonctions motrices	651	651	605	107	216	2 590	4 820
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	52	64	73	13	27	4 154	4 383
Troubles des fonctions visuelles	71	171	208	22	84	1 569	2 125
Troubles des fonctions auditives	41	116	337	5	36	2 525	3 060
Plusieurs fonctions associées	91	139	437	20	54	1 247	1 988
Autre	22	25	58	3	25	1 113	1 246
%	2,7	4,2	17,6	0,6	2,0	72,8	100,0

[3] Effectif d'élèves handicapés scolarisés dans le second degré bénéficiant d'un matériel pédagogique adapté en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Matériel pédagogique adapté		Total
	Oui	Non	
Troubles des fonctions cognitives	466	11 038	11 504
Troubles psychiques	173	6 127	6 300
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	1 384	7 468	8 852
Troubles des fonctions motrices	1 895	2 925	4 820
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	154	4 229	4 383
Troubles des fonctions visuelles	1 313	812	2 125
Troubles des fonctions auditives	713	2 347	3 060
Plusieurs fonctions associées	388	1 600	1 988
Autre	86	1 160	1 246
%	14,8	85,2	100,0

[4] Effectifs des élèves handicapés du second degré scolarisés individuellement avec l'aide d'un enseignant spécialisé en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Effectifs scolarisés individuellement	Dont aidés par un enseignant spécialisé	%
Troubles des fonctions cognitives	5 375	1 758	32,7
Troubles psychiques	5 397	676	12,5
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	8 400	462	5,5
Troubles des fonctions motrices	4 191	297	7,1
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	4 337	96	2,2
Troubles des fonctions visuelles	1 976	505	25,6
Troubles des fonctions auditives	2 594	801	30,9
Plusieurs fonctions associées	1 485	315	21,2
Autre	1 173	66	5,6

4 Les élèves du second degré

Présentation

Le nombre d'élèves du second degré de nationalité étrangère, scolarisés dans les établissements publics et privés de France métropolitaine, est passé de 254 600 en 1975-1976, à 412 200 en 1990-1991. Depuis 1992, les effectifs ont diminué de moitié pour s'établir à 201 100 en 2006-2007, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. La proportion de ces élèves a évolué dans le même temps de 5,1 % en 1975, à 7,5 % en 1990 ; à cette rentrée, elle est de 3,7 % [1].

Les pays d'origine les plus représentés sont, dans l'ordre décroissant, le Maroc, les autres nationalités d'Afrique, l'Algérie, le Portugal, et la Turquie. Dans le second degré ordinaire, la proportion des élèves de nationalité étrangère reste en 2006-2007 nettement plus élevée dans le secteur public (4,2 %) que dans le secteur privé (1,7 %). Dans l'enseignement adapté, les élèves étrangers sont surreprésentés : leur proportion atteint 6 % [2].

La proportion d'élèves de nationalité étrangère varie également selon les filières de l'enseignement ordinaire. En 2006-2007, elle est plus élevée dans le second cycle professionnel (5,5 %) qu'en second cycle général et technologique (2,9 %). Les élèves étrangers bénéficient donc moins fréquemment que les autres de scolarisations longues [3].

Les élèves de nationalité étrangère sont davantage présents dans les académies de Guyane (22 %), d'Île-de-France (Paris 11 %, Créteil 8,7 %, Versailles 5,8 %), de Corse (9,2 %), de Strasbourg (5,7 %) et de Nice (5,2 %). Ce sont les académies de la Martinique (0,8 %) et de La Réunion (0,2 %) qui en accueillent le moins, ainsi que celles de l'Ouest : Poitiers (1,5 %), Nantes et Caen (1,2 %), Rennes (1,1 %).

8 600 élèves étrangers sont scolarisés dans les départements d'outre-mer, dont 70 % en Guyane ; ils y représentent 3,7 % de l'ensemble des élèves du second degré. Ces élèves sont originaires le plus souvent de Chine, de Haïti ou du Surinam.

Définitions

■ **Élèves de nationalité étrangère.** L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécisions :

- les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés, à tort, parmi les enfants étrangers ;
 - il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle de la personne qui en est responsable.
- Il est cependant indiqué dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est français ; autrement dit, les enfants des couples dits "mixtes" sont français.

Est français, par la naissance, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les chefs d'établissement : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France par exemple) et de la population d'origine étrangère.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

■ **EREA.** Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires de l'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel adapté ou non.

→ Pour en savoir plus

Publications

- É. de LACERDA, X. NIEL, "Collégiens et lycéens étrangers", revue *Éducation & Formations*, n° 49, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, mars 1997.
- "Les élèves de nationalité étrangère scolarisés dans les premier et second degrés", *Ville-école-intégration (VEI)*, n° 125, CNDP, juin 2001.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés sous contrat.

Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré 4.24

[1] Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le second degré (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM						
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	1995 1996	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
Élèves de nationalité étrangère	383 539	412 226	357 194	362 134	251 991	245 362	238 756	231 360	226 904	201 128
% du nombre d'élèves	7,0	7,5	6,4	6,3	4,5	4,4	4,3	4,2	4,1	3,7

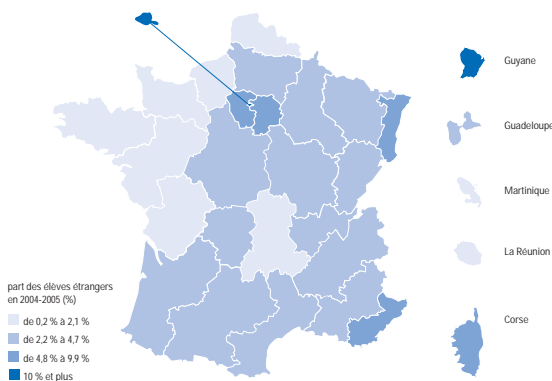
[2] Répartition des élèves étrangers du second degré par nationalité ou origine géographique en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Second degré (hors enseignement adapté)			Enseignement adapté			Total France métro. + DOM	Dont DOM
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total		
Algériens	17 157	1 078	18 235	847	7	854	19 089	5
Marocains	34 118	1 040	35 158	1 334	5	1 339	36 497	-
Tunisiens	11 026	459	11 485	393	1	394	11 879	-
Autres nationalités d'Afrique	27 764	2 927	30 691	1 014	13	1 027	31 718	222
Espagnols	1 398	571	1 969	31	1	32	2 001	1
Portugais	16 673	1 743	18 416	539	5	544	18 960	19
Italiens	1 924	483	2 407	32	1	33	2 440	9
Autres nationalités de l'Union européenne	11 816	4 185	16 001	124	8	132	16 133	179
Autres nationalités d'Europe	9 736	1 568	11 304	415	5	420	11 724	31
Turcs	15 991	768	16 759	876	8	884	17 643	-
Chinois	4 222	377	4 599	10	-	10	4 609	130
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	2 364	247	2 611	30	-	30	2 641	29
Autres nationalités	21 841	3 246	25 087	704	3	707	25 794	7 978
Total France métropolitaine + DOM	176 030	18 692	194 722	6 349	57	6 406	201 128	-
% du total d'élèves	4,2	1,7	3,7	6,2	1,4	6,0	3,7	3,7
Dont DOM	7 898	334	8 232	371	-	371	-	8 603

[3] Répartition des élèves étrangers du second degré par cycle et leur part dans les effectifs totaux en 2006-2007 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Adaptés (SEGPA)	Second cycle professionnel	Second cycle général et technologique	Total
Public : effectifs d'élèves étrangers	96 840	5 978	34 370	36 922	174 110
%	4,2	6,2	6,5	3,3	4,3
Privé : effectifs d'élèves étrangers	10 562	57	2 996	4 800	18 415
%	1,6	1,4	2,0	1,6	1,7
Total France métropolitaine	107 402	6 035	37 366	41 722	192 525
Total France métro. + DOM	112 652	6 406	39 388	42 682	201 128
% du nombre d'élèves	3,6	6,0	5,5	2,9	3,7

[4] Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré en 2006-2007



4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2006, en France métropolitaine et dans les DOM, 155 300 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, y compris 238 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Agriculture). Près des deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2005, l'effectif global est stable, mais les évolutions sont différentes selon le secteur : - 1,5 % dans le secteur public et + 0,9 % dans le secteur privé [1].

Si le poids du second cycle professionnel dans le second degré de l'enseignement agricole est supérieur à 50 % dans le secteur privé comme dans le secteur public, les deux secteurs d'enseignement présentent une structure par formation très différente concernant le premier cycle et le second cycle général et technologique. Dans le secteur public, le poids du second cycle général et technologique est de 37 %, contre 8 % dans le secteur privé. Ce contraste se reflète en creux sur le premier cycle, qui représente moins de 10 % dans le secteur public contre près de 30 % dans le secteur privé. Au sein du second cycle professionnel, les structures sont également très différentes entre secteurs public et privé. Dans le secteur public, les formations au CAPA et au CAP scolarisent plus de 3 % des élèves du second cycle professionnel, contre plus de 10 % dans le secteur privé. Au contraire, les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont plus représentés dans le secteur public par rapport au secteur privé (le poids de cette formation est de 36 % contre 27 % pour le privé).

Les établissements agricoles privés sont plus féminisés que ceux du public. Les filles représentent plus de 56 % des effectifs scolaires du secteur privé dans le second degré contre moins de 42 % de ceux du public.

Lors de la session de 2006, les présents aux examens du baccalauréat professionnel et du baccalauréat scientifique ont connu un taux de réussite plus élevé que lors de la session précédente. Le taux de succès des candidats aux examens de CAPA, de BEPA, de BTA et du baccalauréat technologique baisse [2].

L'enseignement agricole est dispensé aujourd'hui dans 826 établissements, publics et privés, répartis sur le territoire national [3]. Parmi eux, le secteur public en compte 215, et le secteur privé 611.

Définitions

■ **L'enseignement agricole est sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.** Les données de cette page concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Les données présentées ici sont calculées à partir de données individuelles sur les élèves (système SAFRAN).

■ **Le baccalauréat général série S** concerne la spécialité "Biologie – écologie - agronomie".

■ **Le baccalauréat technologique** concerne les séries : STAE (Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement) et STPA (Sciences et technologies du produit agroalimentaire). À la rentrée 2006, les séries STAE et STPA ont été remplacées par la série STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et de la vie).

→ Pour en savoir plus

Sources : [1] Système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche - Traitements DEPP.

[2] [3] Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Site Internet (www.educagri.fr)

[1] Effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole à la rentrée 2006 (France métropolitaine + DOM)

	Établissements publics			Établissements privés			Total Pu + Pr	Part des filles (%)
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total		
Quatrième	954	325	1 279	7 693	4 505	12 198	13 477	35,8
Troisième	1 659	741	2 400	9 487	7 362	16 849	19 249	42,1
CPA, CLIPA	725	166	891	161	74	235	1 126	21,3
Total premier cycle	3 338	1 232	4 570	17 341	11 941	29 282	33 852	38,9
CAP 1 an	48	22	70	70	31,4
1 ^{re} année de CAPA, CAP en 2 ans	249	287	536	1 379	2 520	3 899	4 435	63,3
2 nd s année de CAPA, CAP en 2 ans	207	228	435	1 208	1 837	3 045	3 480	59,3
Total CAPA, CAP	456	515	971	2 635	4 379	7 014	7 985	61,3
Seconde professionnelle	5 239	4 172	9 411	7 397	14 196	21 593	31 004	59,2
Terminale BEPA, BEP	4 737	3 486	8 223	6 408	12 048	18 456	26 679	58,2
Total BEPA, BEP	9 976	7 658	17 634	13 805	26 244	40 049	57 683	58,8
Première professionnelle	2 976	2 364	5 340	3 386	6 367	9 753	15 093	57,8
Terminale professionnelle	2 986	2 063	5 049	3 100	4 741	7 841	12 890	52,8
Total bac professionnel	5 962	4 427	10 389	6 486	11 108	17 594	27 983	55,5
Total second cycle professionnel	16 394	12 600	28 994	22 926	41 731	64 657	93 651	58,0
Seconde générale et technologique	3 479	2 742	6 221	1 253	986	2 239	8 460	44,1
Première S	690	829	1 519	222	214	436	1 955	53,4
Première STL	44	68	112	.	.	.	112	60,7
Première STAV	2 778	1 711	4 489	1 205	909	2 114	6 603	39,7
Première BTA	254	145	399	151	134	285	684	40,8
Total première générale et technologique	3 766	2 753	6 519	1 578	1 257	2 835	9 354	42,9
Terminale S	626	690	1 316	237	208	445	1 761	51,0
Terminale STL	35	73	108	.	.	.	108	67,6
Terminale STAE	2 867	1 490	4 357	1 103	593	1 696	6 053	34,4
Terminale STPA	151	165	316	104	98	202	518	50,8
Terminale BTA	226	227	453	247	798	1 045	1 498	68,4
Total terminale générale et technologique	3 905	2 645	6 550	1 691	1 697	3 388	9 938	43,7
Total second cycle général et technologique	11 150	8 140	19 290	4 522	3 940	8 462	27 752	43,5
Total second degré	30 882	21 972	52 854	44 789	57 612	102 401	155 255	51,3
Part des filles par secteur d'enseignement (%)		41,6			56,3			

[2] Résultats aux examens de l'enseignement agricole en 2006 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Diplômes					
	CAPA	BEPA	BTA	Bac pro	Bac S	Bac techno.
Présentés	6 145	29 175	5 789	11 010	1 759	6 602
Admis	5 063	24 004	4 192	8 870	1 527	5 046
% de réussite	82,4	82,3	72,4	80,6	86,8	76,4

(1) Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

[3] Nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole (1) (France métropolitaine + DOM)

Types d'établissements	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Publics	266	258	220	212	213	214	214	214	214	215
Privés	769	738	628	628	625	624	618	614	614	611
Total	1 035	996	848	840	838	838	832	828	828	826

(1) Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Les évaluations diagnostiques passées en septembre 2006 par les élèves scolarisés en classe de sixième ont permis à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) de recueillir des informations concernant les acquis et les points faibles des élèves en mathématiques et en français à l'entrée au collège.

Les élèves ont répondu correctement, en moyenne, à 64 % des items de mathématiques et à 57 % des items de français. On observe une grande hétérogénéité des résultats pour les deux matières. En effet, le rapport du score moyen obtenu en mathématiques par les 10 % les plus forts sur les 10 % les plus faibles est supérieur à 3 ; on note la même chose pour le français. À l'entrée en sixième, en français, les élèves réussissent, en moyenne, plus de 52 % des items du champ "Connaissance et reconnaissance des mots", environ 60 % des items du champ "Compréhension/réception" et plus de 55 % des items de "Production de textes".

En mathématiques, la réussite des élèves varie d'un champ à l'autre. Ainsi, le score moyen obtenu en "Exploitation de données numériques" avoisine 69 % et celui en "Connaissance de nombres" est de 57 %.

En mathématiques et en français, les élèves scolarisés dans les établissements privés obtiennent un score significativement meilleur que celui des élèves des collèges publics. Les élèves scolarisés dans les collèges classés en zone d'éducation prioritaire obtiennent, quant à eux, des résultats significativement inférieurs aux autres élèves. L'écart entre les élèves du privé et ceux de ZEP est supérieur à 11 points pour les deux matières. Plusieurs caractéristiques des élèves sont également liées à leurs réussites. L'âge et l'origine sociale sont les deux variables les plus liées à la réussite des élèves. Ainsi, on observe une différence de 30 points entre les élèves ayant un an d'avance et ceux ayant un an de retard. Les élèves issus de catégories sociales favorisées (cadres et professions libérales) réussissent significativement mieux que les enfants d'employés (plus de 9 points d'écart) ou d'ouvriers (15 points d'écart).

Définitions

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis la rentrée 1989, une évaluation diagnostique des compétences en français et en mathématiques est proposée aux enseignants pour les aider à repérer les acquis et les éventuelles difficultés des élèves en début de sixième et à adapter ainsi leurs pratiques pédagogiques.

■ **Les items.** Ils ont été répartis en champs. Les champs, ancrés dans les programmes, sont des regroupements d'items qui correspondent à un ensemble d'activités spécifiques.

■ **En français,** l'évaluation en début de sixième vise à apprécier les compétences en Connaissance et reconnaissance de mots, en Compréhension/réception et en Production de textes.

■ **En mathématiques,** l'évaluation en début de sixième vise à apprécier les objectifs de savoir, de savoir-faire et de résolution de problèmes à travers cinq champs d'application : espace et géométrie, exploitation de données numériques, grandeurs et mesures, connaissance de nombres et calcul.

■ **L'échantillon.** Afin de fournir des références nationales à l'ensemble des acteurs du système éducatif, les résultats nationaux sont calculés sur un échantillon, tiré aléatoirement, de 7 098 élèves de sixième scolarisés dans des collèges publics ou privés sous contrat de France métropolitaine. L'échantillon est ensuite redressé pour être le plus semblable possible à la population des élèves de sixième.

→ Pour en savoir plus

Sites Internet

<http://www.evace26.education.gouv.fr>

<http://educ-eval.education.fr>

Sources : "Enquête d'évaluation des compétences à l'entrée en sixième", DEPP, septembre 2006.

[1] Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques en début de sixième (France métropolitaine, septembre 2006)

	Moyenne	Médiane	Écart type (1)
Français (sur 100)	57,1	57,9	18,5
Mathématiques (sur 100)	64,0	65,7	18,3

(1) L'écart type est un indicateur de dispersion autour de la moyenne.

	10 % les plus faibles	10 % les plus forts
Français (sur 100)	25,0	85,6
Mathématiques (sur 100)	30,3	92,1

[2] Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques en début de sixième (France métropolitaine, septembre 2006)

Français		Mathématiques	
Connaissance/reconnaissance des mots	52,2	Espace et géométrie	64,6
Compréhension/réception	60,1	Exploitation de données numériques	68,6
Production de textes	55,5	Grandeurs et mesures	59,8
		Connaissance des nombres	57,0
		Calcul	68,3

[3] Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques à l'entrée en sixième selon le type d'établissement fréquenté (France métropolitaine, septembre 2006)

Français		Mathématiques	
Public	56,1	Public	63,2
Privé	60,1	Privé	66,7
Public hors ZEP/REP	57,7	Public hors ZEP/REP	65,2
REP/ZEP	49,9	REP/ZEP	55,9
ZEP	48,8	ZEP	55,1

[4] Disparités de résultats des élèves de sixième selon l'origine sociale (%) (France métropolitaine, septembre 2006)

	Cadres, professions libérales	Professions intermédiaires	Agriculteurs exploitants	Employés	Artisans, commerçants	Ouvriers	Inactifs
Français	66,8	61,3	53,8	57,5	59,7	51,4	48,6
Mathématiques	73,8	69,2	65,5	64,0	66,8	58,9	55,2

[5] Disparités de résultats des élèves de sixième selon le sexe (%) (France métropolitaine, septembre 2006)

	Garçons	Filles
Français	54,3	59,8
Mathématiques	65,8	62,1

[6] Disparités de résultats des élèves de sixième selon l'âge (%) (France métropolitaine, septembre 2006)

	10 ans	11 ans	12 ans
Français	73,2	60,3	43,2
Mathématiques	80,2	68,0	50,0

Remarque - Les élèves de 11 ans sont nés en 1995 et sont donc "à l'heure". Les élèves de 10 ans ont un an d'avance et les élèves de 12 ans un an de retard.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Dix ans après le commencement de leurs études secondaires, 66 % des élèves entrés en 6^e (hors SEGPA) à la rentrée 1995 ont obtenu le baccalauréat. La majorité des lauréats de ce diplôme sont entrés dans l'enseignement supérieur. La moitié des bacheliers sont issus de filières générales et un tiers de filières technologiques.

Quelques élèves entrés en sixième en 1995 sont encore scolarisés dans le secondaire, la quasi-totalité dans le professionnel. La proportion de jeunes ayant quitté le système éducatif s'élève à 36 %. Par rapport aux parcours des élèves du panel 1989, on observe une nette amélioration des scolarités secondaires : les jeunes sortent moins souvent sans qualification et poursuivent plus souvent leurs études dans le supérieur [1].

Les disparités sociales de réussite restent très prononcées. Dix ans après l'entrée en 6^e, 94 % des enfants de cadres ou d'enseignants ont atteint le niveau IV de formation contre seulement 62 % des enfants d'ouvriers et 40 % de ceux d'inactifs [2]. L'obtention du baccalauréat dépend fortement du milieu social : si neuf enfants de cadres ou d'enseignants sur dix terminent leurs études secondaires bacheliers, seulement la moitié des enfants d'ouvriers et un tiers des enfants d'inactifs obtiennent ce diplôme. Les trajectoires scolaires dans l'enseignement secondaire varient aussi fortement avec l'âge d'entrée en sixième : 83 % des élèves arrivés à 11 ans ou moins au collège ont atteint le niveau IV de formation contre seulement 19 % de ceux qui y sont entrés avec deux ans de retard. Un tiers d'entre eux sont sortis du système éducatif. Ces écarts ne reflètent pas seulement les différences de réussite liées à l'origine sociale : à milieu social donné, des différences de réussite subsistent entre les élèves étant entrés à des âges différents en sixième. Quand l'élève a redoublé à l'école élémentaire, les chances d'obtention du baccalauréat restent très faibles : seulement le quart des élèves entrés en sixième avec un an de retard et 15 % de ceux ayant un retard de deux ans terminent leurs études secondaires avec le baccalauréat. Ces inégalités de réussite présentaient une ampleur comparable parmi les élèves du panel 1989.

Une même stabilité marque les différences de réussite entre garçons et filles. Celles-ci sont beaucoup plus fréquemment bachelières (72 %) que les garçons (60 %). Dix ans après l'arrivée au collège, 7 % de ces derniers ont quitté le système éducatif sans qualification contre seulement 5 % des filles. Ces écarts reflètent davantage des différences de réussite scolaire que des choix d'orientation différents. Ils sont proches de ceux relevés sur le panel recruté en 1989.

Définitions

■ Les panels utilisés :

- le panel 1989, représentatif au 1/30^e de la population scolarisée en sixième et en SES en septembre 1989, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 5 de chaque mois et scolarisés en sixième ou en SES dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer ;
- le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième et en SES en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième ou en SES dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine.

■ **La population étudiée.** Les entrants en sixième hors SEGPA de ces deux panels. Afin de ne pas fausser la comparaison, les élèves du panel 1989 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

■ Le niveau de formation des sortants :

- niveaux VI-Vbis : sorties en cours de premier cycle (sixième à troisième) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale ;
- niveau V : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP, ou sorties de second cycle général et technologique avant l'année terminale (sorties de seconde ou première) ;
- niveau IV : sorties de terminale générale, technologique ou professionnelle (y compris année terminale de brevet professionnel).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 06.11.
- J.-P. Caille, "Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants immigrés", Éducation & formations, n° 74.
- J.-P. Caille, "Les projets d'avenir des enfants d'immigrés", INSEE Références, 2005.
- J.-P. Caille, "Le vécu des phases d'orientation scolaire en fin de troisième et de seconde", Éducation & formations, n° 72.

Sources : Fichier du panel 1989, fichier du panel 1995, DEPP.

[1] Situation scolaire des élèves dix ans après leur entrée en sixième (hors SEGPA) (France métropolitaine, Public + Privé)

	Élèves entrés en sixième en 1995 (hors SEGPA) Année scolaire 2005-2006	Élèves entrés en sixième en 1989 (hors SEGPA) Année scolaire 1999-2000
Bacheliers au terme de neuf ans d'études secondaires	66	62
dont bacheliers généraux	37	
dont bacheliers technologiques	20	
dont bacheliers professionnels	9	
Second cycle général et technologique ou professionnel	1	1
Terminale GT ou professionnelle	1	1
Première GT ou professionnelle	—	—
BEP ou CAP	—	—
Autre classe professionnelle	—	—
Sortis du système éducatif	36	43
Sans qualification	6	8
Niveau V	20	21
Niveau IV	10	14

Lecture – 66 % des élèves entrés en sixième (hors SEGPA) en 1995 sont bacheliers dix ans plus tard.

[2] Différences de parcours scolaire des élèves selon divers critères (France métropolitaine, Public + Privé)

	Parmi les élèves entrés en sixième générale en 1995, % d'élèves selon leur situation dix ans après :				Parmi les élèves entrés en sixième générale en 1989, % d'élèves selon leur situation dix ans après :			
	sortis sans qualification	ont atteint le niveau V	ont atteint le niveau IV	ont obtenu le baccalauréat	sortis sans qualification	ont atteint le niveau V	ont atteint le niveau IV	ont obtenu le baccalauréat
Selon la PCS de la personne de référence du ménage (1)								
agriculteur exploitant	1	15	84	72	4	17	79	65
artisan, commerçant, chef d'entreprise	5	18	77	69	8	21	71	62
cadre, enseignant	1	5	94	90	2	6	92	87
profession intermédiaire	2	13	85	79	4	15	81	74
employé	8	23	69	61	8	24	68	58
ouvrier	9	29	62	53	11	30	59	50
inactif	27	33	40	31	24	33	43	36
Selon l'âge d'entrée en sixième								
11 ans ou moins	3	14	83	75	3	13	84	76
12 ans	19	45	36	27	17	42	41	31
13 ans ou plus	30	51	19	15	32	49	19	12
Selon le sexe de l'élève								
garçon	7	24	69	60	9	25	66	56
filles	5	15	80	72	6	17	77	69

(1) PCS : profession et catégorie sociale.

Lecture - Sur 100 élèves entrés en sixième (hors SEGPA) en 1995 à l'âge de 11 ans ou moins, 3 sont sortis sans qualification du système éducatif dix ans plus tard, 14 ont atteint le niveau V, 83 ont atteint le niveau IV et 75 ont obtenu un baccalauréat général ou technologique ou professionnel.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Huit ans après leur entrée au cours préparatoire (CP), 68 % des élèves ont atteint la classe de troisième. Compte tenu des 1 % des jeunes en avance, c'est donc au total près de sept collégiens sur dix qui ont accompli toute leur scolarité sans avoir redoublé depuis l'entrée au cours préparatoire. Tous les élèves du panel 1997 sont maintenant dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, 3 % d'entre eux fréquentant une classe de SEGPA.

Au cours de la décennie précédente, les redoublements ont fortement baissé puisque seulement 59 % des élèves accédaient en troisième sans jamais avoir redoublé depuis l'entrée au cours préparatoire. Cette baisse sensible des redoublements s'observe tant à l'école élémentaire qu'au début du collège. Le début des études secondaires reste marqué par de fortes disparités sociales de réussite. Seulement 37 % des enfants d'inactifs ne redoublent pas avant la troisième, contre 89 % des collégiens dont le père est cadre ou enseignant [2]. De même, plus le diplôme de la mère est élevé et plus le taux d'accès en troisième sans redoublement est élevé : 91 % des enfants ayant une mère titulaire d'un diplôme du supérieur connaissent un tel parcours contre seulement 45 % des jeunes dont la mère n'a aucun diplôme. Les disparités de réussite selon le niveau de diplôme du père sont moins marquées mais restent prononcées.

Si ces écarts sont importants, ils traduisent néanmoins un resserrement des disparités sociales de réussite par rapport à ce qui pouvait être observé dans la décennie précédente. Dans le panel 1995, seulement 27 % des enfants d'inactifs accédaient à la troisième sans redoubler, alors que 85 % de ceux dont le père est enseignant étaient dans ce cas. Cette réduction des disparités de réussite s'observe aussi sur d'autres critères, comme le diplôme du père, le sexe ou la structure parentale.

Définitions

■ Les panels utilisés :

- le panel 1997 est un échantillon au 1/81^e des élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire à la rentrée scolaire 1997 dans une école publique ou privée de France métropolitaine. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Un échantillon aléatoire d'écoles a d'abord été constitué en retenant quatre critères de stratification : la taille de l'école – appréciée par le nombre d'élèves scolarisés au CP –, le secteur, l'appartenance ou non à une zone d'éducation prioritaire et la taille de l'unité urbaine. Dans chaque école, les élèves ont été ensuite tirés aléatoirement selon des modalités qui diffèrent selon le nombre de classes de CP et le nombre d'élèves scolarisés à ce niveau ;
- le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième et en SES en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième ou en SES dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine.

■ La population étudiée :

- pour le panel 1997, elle comprend les 8 579 élèves de l'échantillon principal dont la scolarité a pu être observée au cours des neuf premières années d'études élémentaires ;
- pour le panel 1995, elle comporte les 17 350 élèves entrant en sixième en 1995 dont la scolarité a pu être observée au cours des quatre premières années d'études secondaires. Ces jeunes étaient donc entrés au cours préparatoire aux rentrées 1990 ou 1989.

→ Pour en savoir plus

Publications

- J.-P. Caille, "Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire", *Éducation & Formations*, n° 60, MEN-DEP, juillet-septembre 2001.
- M. Colmant, J.-P. Jeanthau, F. Murat, "Les compétences des élèves à l'entrée en cours préparatoire", *Les dossiers*, n° 132, MEN-DEP, août 2002.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, "Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats", *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.
- L. Davezies, "Influence des caractéristiques du groupe des pairs sur la scolarité élémentaire", *Éducation & formations*, n° 72, MEN-DEP, septembre 2005.
- S. O'Prey, "Les activités extrascolaires des écoliers : usages et effets sur la réussite", *Éducation & formations*, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.
- J.-P. Caille, F. Rosenwald, "Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution", *France Portrait social*, novembre 2006.

Sources : [1] Fichier du panel 1997, DEPP. [2] Fichier du panel 1995, fichier du panel 1997, DEPP.

[1] Situation scolaire des élèves huit ans après leur entrée en cours préparatoire (%) (France métropolitaine, Public + Privé)

	Élèves entrés en CP en 1997 : année scolaire 2005-2006				
	Ensemble	Garçons	Filles	Enfants de cadres	Enfants d'ouvriers
Seconde	1	1	1	3	–
Premier cycle dans l'enseignement secondaire					
Troisième	68	63	73	87	58
Quatrième	26	29	22	10	33
Cinquième	2	3	2	–	3
SEGPA	3	4	2	–	6
BEP-CAP	–	–	–	–	–
Ensemble	100	100	100	100	100

Lecture – 63 % des garçons entrés en cours préparatoire en 1997 sont scolarisés en troisième huit ans plus tard.

[2] Taux d'accès en troisième sans redoublement en élémentaire et au collège (France métropolitaine, Public + Privé)

	Panel d'élèves entrés au cours préparatoire en 1997 (en %)	Panel d'élèves entrés en sixième en 1995 (en %)
Ensemble	69	59
Selon la structure familiale		
père et mère	71	62
monoparentale	58	48
recomposée	58	49
autre situation	48	25
Selon le diplôme de la mère		
aucun diplôme	45	38
CEP ou brevet	62	56
CAP/BEP	67	59
baccalauréat	84	79
diplôme du supérieur	91	86
inconnu	59	43
Selon le diplôme du père		
aucun diplôme	52	41
CEP ou brevet	63	57
CAP BEP	69	61
baccalauréat	84	76
diplôme du supérieur	90	87
inconnu	57	45
Selon la PCS de la personne de référence du ménage (1)		
agriculteur exploitant	78	66
artisan, commerçant, chef d'entreprise	72	62
cadre, enseignant	89	85
profession intermédiaire	79	71
employé	65	53
ouvrier	58	46
inactif	37	27
Selon le sexe de l'élève		
garçon	65	52
filles	74	66

(1) PCS : profession et catégorie sociale.

Lecture – 69 % des élèves entrés au cours préparatoire à la rentrée scolaire 1997 sont parvenus en troisième sans avoir redoublé, alors que 59 % des élèves entrés "à l'heure" en sixième en 1995 parviennent en troisième sans redoubler.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Le surpoids et l'obésité constituent un problème majeur de santé publique, en raison de leur retentissement potentiel sur la santé. Au cours de l'année scolaire 2003-2004, 7 229 adolescents scolarisés en classe de troisième ont fait l'objet, dans le cadre du cycle triennal, d'une enquête réalisée en milieu scolaire par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère chargé de la santé, la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO, maintenant DGESCO) et la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP, maintenant DEPP) du ministère chargé de l'Éducation nationale, et de l'Institut de veille sanitaire (InVS).

En France métropolitaine, la prévalence du surpoids (obésité incluse) en classe de troisième s'élève à 16,7 %, elle comprend le surpoids, qui concerne 12,4 % des adolescents, et l'obésité, dont la part est de 4,3 %. Ces pourcentages ne diffèrent pas selon le sexe. En revanche, les facteurs socio-économiques approchés dans l'enquête par la profession des parents et la scolarisation dans un collège situé ou non en zone d'éducation prioritaire (ZEP) apparaissent particulièrement discriminants : les prévalences du surpoids et de l'obésité sont plus élevées dans les milieux socialement peu favorisés.

Ainsi, 23,4 % des enfants dont le père est "ouvrier non qualifié" sont en surpoids contre 9,8 % de ceux dont le père est "cadre" [1]. La prévalence du surpoids est plus élevée pour les élèves scolarisés dans un collège situé en ZEP, 20,9 % contre 16,1 % hors ZEP [2]. Des disparités géographiques sont également observées, avec des prévalences de surpoids variant de 22,1 % dans la zone d'étude et d'aménagement du territoire (ZEAT) "Est" à 13,8 % dans la ZEAT "Centre-Est" [3]. Une augmentation de la surcharge pondérale est observée entre la grande section de maternelle et le collège, avec des prévalences du surpoids global et de l'obésité qui sont respectivement passées de 13,6 % et 3,3 % en maternelle à 16,5 % et 4,3 % en classe de troisième pour ces mêmes enfants.

Définitions

■ **Surpoids et obésité.** L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/taille² exprimé en kg/m².

À la différence des adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent selon l'âge et le sexe du fait des variations de corpulence au cours de la croissance. Les seuils utilisés pour le surpoids et l'obésité sont ceux établis pour les enfants par un groupe de travail réuni sous l'égide de l'OMS, l'International Obesity Task Force (IOTF). Ces seuils sont fournis pour chaque sexe et pour chaque tranche d'âge de 6 mois, et ont été définis par les courbes de corpulence, reposant sur l'IMC, qui rejoignent, à 18 ans, les valeurs de 25 et 30 qui correspondent respectivement au surpoids et à l'obésité chez l'adulte.

■ **ZEAT.** Les zones d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT) ont été définies en 1967 par l'INSEE en relation avec le Commissariat général au plan et la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Au niveau européen, le découpage en ZEAT correspond au niveau 1 de la Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS 1).

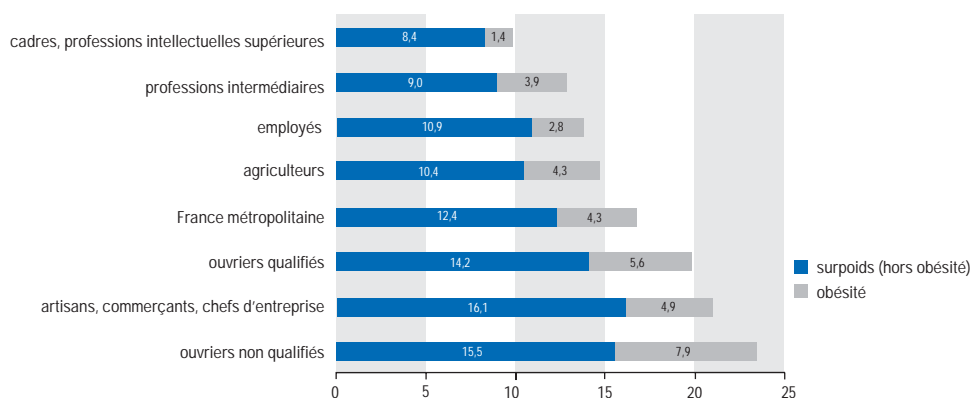
→ Pour en savoir plus

Publications

– N. Guignon, avec la collaboration de J.-B. Herbet et S. Danet (DREES), L. Fonteneau (INVS), "La santé des adolescents scolarisés en classe de troisième en 2003-2004. Premiers résultats", *Études et résultats*, n° 573, mai 2007, DREES.

Sources : Enquêtes triennales en milieu scolaire organisées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale ; et l'InVS.

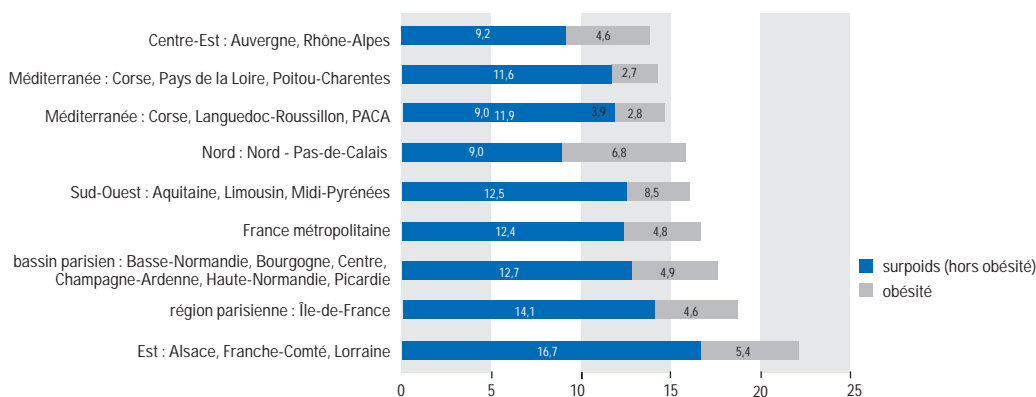
[1] Prévalence du surpoids et de l'obésité des adolescents des classes de troisième selon la catégorie socioprofessionnelle du père (France métropolitaine)



[2] Surpoids et obésité chez les adolescents scolarisés en classe de troisième en ZEP et hors ZEP en 2003-2004 (%) (France métropolitaine)

	ZEP	Hors ZEP	Ensemble
Surpoids (obésité incluse)	20,9	16,1	16,7
Surpoids seul	15,0	12,0	12,4
Obésité	5,9	4,1	4,3

[3] Prévalence du surpoids et de l'obésité selon la ZEAT (France métropolitaine)



Source : Enquête du cycle triennal auprès des élèves des classes de troisième, année scolaire 2003-2004.

5 Les apprentis



5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution	156
5.2	Les apprentis par région et académie	158
5.3	Poids des formations par apprentissage sur l'ensemble du second cycle professionnel (Éducation nationale et Agricultre)	160
5.4	Les origines scolaires des apprentis du second degré	162
5.5	Les apprentis par spécialité de formations et par sexe	164
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	166
5.7	Les apprentis en 2006-2007	168

Présentation

En 2005-2006, le nombre d'apprentis poursuit sa croissance, amorcée en 2004-2005, mais de façon plus marquée pour atteindre un effectif de 385 859. Toutefois, les évolutions par niveau de formation sont beaucoup plus différenciées.

Cette année, aucun niveau de formation ne perd des apprentis [1].

Après une période de décroissance, les formations de niveau V gagnent des apprentis (+ 1,5 %), ce niveau reste celui qui en attire le plus grand nombre : près des trois cinquièmes y sont scolarisés (228 613 apprentis).

Les niveaux de formation supérieurs ou équivalents au baccalauréat continuent d'accueillir de plus en plus de jeunes, de façon plus soutenue que l'année précédente, excepté pour les formations de niveau II.

Ainsi, les formations de niveau IV, principalement le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel, augmentent leurs effectifs.

Sur l'ensemble du niveau III, le BTS reste la formation la plus choisie et concerne 79,9 % des apprentis de niveau III.

Les formations du supérieur autres que le BTS accueillent encore peu d'apprentis, mais leurs effectifs ont été multipliés par 4,7 en onze ans. Au niveau II, l'augmentation est principalement le fait de la licence avec l'ouverture, en 2000, des licences professionnelles. Au niveau I, les préparations au diplôme d'ingénieur, suivies par les masters, restent les plus attractives. Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage, dont elles ne représentent que 30 % des effectifs. Toutefois, leur part varie en fonction du niveau de diplôme préparé. Elles représentent 24 % des effectifs de niveau V (moins un point par rapport à l'an passé) mais 38 % au niveau IV (stable par rapport à l'an passé), et 42 % des apprentis préparant un diplôme de niveau III (plus un point par rapport à l'an passé) ; au niveau II, leur proportion atteint les 50 %, et au niveau I elles ne sont plus que 26 % [2].

Les centres de formation d'apprentis (CFA) sont gérés par des organismes privés (47,0 %), des chambres de métiers ou de commerce et d'industrie (30,6 %), des établissements d'enseignement (lycées, universités, sections d'apprentissage) (15,3 %) [3].

À 17 ans, 9,4 % des jeunes sont en apprentissage [4].

Définitions

■ **Apprentis.** Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

■ **CPA.** Classe préparatoire à l'apprentissage.

■ **CLIPA.** Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **Centres de formation d'apprentis (CFA).** Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'Éducation nationale ou par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes, pour une durée de cinq ans renouvelable. Ainsi, les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits "à convention nationale", sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

■ **Taux de scolarisation en apprentissage.** Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête n° 51 sur les centres de formation d'apprentis.

[1] Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
CAP et autres diplômes niveau V	189 591	191 226	187 942	185 843	180 389	176 087	173 263	174 540	177 140
BEP	36 129	51 282	53 170	52 974	51 244	50 395	47 490	46 467	46 554
MC	6 432	7 576	7 284	6 516	6 345	6 241	5 242	4 267	4 919
BP et autres diplômes niveau IV	25 678	34 386	35 326	35 951	36 979	39 198	40 802	43 511	46 789
Baccalauréat professionnel	15 632	28 002	30 831	33 404	34 317	35 047	35 900	37 112	39 820
BTS	12 539	23 415	25 497	27 800	28 982	29 639	30 245	31 435	35 345
Autres diplômes d'enseignement supérieur	7 511	17 745	20 187	23 386	24 672	26 869	29 024	31 656	35 292
France métropolitaine + DOM	293 512	353 632	360 237	365 874	362 928	363 476	361 966	368 988	385 859
CPA/CLIPA	10 409	9 174	9 640	10 184	10 300	10 052	9 254	9 771	9 718

[2] Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Première année	Deuxième année	Troisième année	Cursus 1 an	Total	% de filles
Niveau V	115 648	94 068	1 284	17 613	228 613	24 %
Niveau IV	44 400	38 642	794	2 773	86 609	38 %
Niveau III	22 718	18 760	449	2 306	44 233	42 %
Niveau II	10 564	3 666	833		15 063	50 %
Niveau I	6 252	2 981	2 108		11 341	26 %
Total	199 582	158 117	5 468	22 692	385 859	30 %

[3] Répartition des apprentis par niveau et selon l'organisme gestionnaire en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	V	IV	III	II	I	Total
Association mixte consulaire	7 922	2 137	539	66	-	10 664
Chambre d'agriculture	370	317	181	-	-	868
Chambre de commerce et d'industrie	18 383	10 072	9 603	3 236	1 165	42 459
Chambre des métiers	58 768	15 221	1 637	62	95	75 783
CFA résultant d'une convention nationale	4 189	1 138	698	340	116	6 481
Association, organisation professionnelle, entreprise groupement	100 114	40 045	22 821	9 767	8 513	181 260
Collectivité locale et territoriale	7 350	1 980	139	-	-	9 469
EPLE et formation professionnelle agricoles	12 452	6 335	3 489	49	37	22 362
Établissement de formation ou recherche	151	546	1 227	906	1 156	3 986
Établissement public local d'enseignement	13 538	5 857	2 542	361	-	22 298
Établissement scolaire privé sous contrat	3 959	1 678	459	19	12	6 127
Section d'apprentissage	1 405	1 279	898	257	247	4 086
Groupement d'intérêt public	12	4	-	-	-	16
Total	228 613	86 609	44 233	15 063	11 341	385 859

[4] Évolution des taux de scolarisation par âge des apprentis (%) (France métropolitaine + DOM)

Âge	Effectif apprentis en 2005	Taux de scolarisation en apprentissage en 1997	Taux de scolarisation en apprentissage en 2005
16	71 910	7,8	8,9
17	76 819	9,1	9,4
18	64 125	7,4	7,9
19	52 877	5,4	6,4
20	40 439	4,1	5,0
21	28 916	3,0	3,6
22	20 437	2,1	2,6
23	13 888	1,4	1,7
24	8 683	0,9	1,0
25	7 765	0,7	0,9

Présentation

La répartition géographique de l'apprentissage, qui est liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales.

Tous niveaux de formation confondus, l'apprentissage est fortement développé dans les régions du Sud, du Sud-Ouest et en Île-de-France, mais Nantes reste l'académie où il y a le plus d'apprentis. Cette année, les académies de la Corse, de Versailles, de Nancy-Metz et, pour les DOM, de la Guyane, de la Martinique et de la Guadeloupe connaissent une croissance importante de leur effectif d'apprentis. À l'inverse, l'académie de Toulouse perd des apprentis et celle de Poitiers voit son effectif stagner.

L'Île-de-France concentre 16,9 % de l'ensemble des apprentis de France.

Cette année, les effectifs de jeunes en apprentissage augmentent dans toutes les régions, sauf en Midi-Pyrénées où ils stagnent.

Définitions

■ **Niveau V.** Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.

■ **Niveau IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

■ **Niveau III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

■ **Niveaux II et I.** Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête n° 51 sur les centres de formation d'apprentis.

[1] Effectifs des centres de formation d'apprentis par région, académie et niveau de formation en 2005-2006 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

Régions	Académies	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total	Rappel 2004-2005
Alsace	Strasbourg	8 715	2 800	1 452	219	130	13 316	12 829
Aquitaine	Bordeaux	11 253	3 239	1 416	170	409	16 487	15 802
Auvergne	Clermont-Ferrand	5 489	1 715	317	304	6	7 831	7 612
Basse-Normandie	Caen	7 029	2 163	701	130	171	10 194	9 822
Bourgogne	Dijon	8 045	2 566	890	119	153	11 773	11 409
Bretagne	Rennes	10 659	3 971	1 529	411	355	16 925	16 333
Centre	Orléans-Tours	11 278	3 725	1 813	328	154	17 298	16 308
Champagne-Ardenne	Reims	5 442	1 682	532	302	132	8 090	7 808
Corse	Corse	1 122	216	80	17	-	1 435	1 244
Franche-Comté	Besançon	5 023	2 281	1 553	101	71	9 029	8 574
Haute-Normandie	Rouen	8 239	3 267	1 558	477	447	13 988	13 658
Île-de-France	Créteil	10 444	3 156	2 175	1 575	1 296	18 646	18 012
	Paris	7 232	3 952	4 293	3 104	1 303	19 884	19 627
	Versailles	11 579	5 344	4 391	3 007	2 206	26 527	24 527
	Total Île-de-France	29 255	12 452	10 859	7 686	4 805	65 057	62 166
Languedoc-Roussillon	Montpellier	8 815	2 425	922	389	231	12 782	12 203
Limousin	Limoges	2 269	939	170	93	42	3 513	3 363
Lorraine	Nancy-Metz	9 245	3 928	1 796	369	85	15 423	14 259
Midi-Pyrénées	Toulouse	9 876	3 124	1 335	383	406	15 124	15 165
Nord - Pas-de-Calais	Lille	9 883	4 560	1 812	333	740	17 328	16 487
Pays de la Loire	Nantes	16 698	8 120	3 691	318	435	29 262	28 349
Picardie	Amiens	6 890	2 474	1 450	446	214	11 474	11 265
Poitou-Charentes	Poitiers	7 873	2 911	1 118	83	246	12 231	12 227
Provence - Alpes - Côte d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	12 588	4 834	2 738	733	906	21 799	20 333
	Nice	8 469	2 230	525	23	37	11 284	10 806
	Total PACA	21 057	7 064	3 263	756	943	33 083	31 139
Rhône-Alpes (1)	Grenoble	9 597	4 381	2 119	515	306	16 918	-
	Lyon	9 204	4 818	3 171	1 054	860	19 107	-
	Total Rhône-Alpes	18 801	9 199	5 290	1 569	1 166	36 025	33 671
Total France métropolitaine		222 956	84 821	43 547	15 003	11 341	377 668	361 693
Guadeloupe	Guadeloupe	986	227	208	7	-	1 428	1 230
Guyane	Guyane	248	8	-	-	-	256	206
Martinique	Martinique	1 589	513	217	34	-	2 353	1 950
La Réunion	La Réunion	2 834	1 040	261	19	-	4 154	3 909
Total DOM		5 657	1 788	686	60	-	8 191	7 295
Total France métr. + DOM		228 613	86 609	44 233	15 063	11 341	385 859	368 988

(1) La répartition des apprentis entre les académies de Grenoble et de Lyon n'était pas possible en 2004-2005 en raison d'un problème de remontée des données.

Présentation

Le poids de l'apprentissage par rapport aux formations scolaires du second degré (niveaux V et IV) est très variable selon les académies et les niveaux de formation.

L'apprentissage représente aujourd'hui 27,9 % de l'ensemble des formations du second degré, mais son poids varie pour le niveau V de 15,6 % dans l'académie de Lille à 37,1 % dans l'académie de Nice, et pour le niveau IV de 18,0 % dans l'académie de Créteil à 43,1 % dans celle de Paris.

Ainsi au niveau V, quinze académies se situent au-dessus de la moyenne nationale qui est de 27,6 %. Au niveau IV, treize académies se situent au-dessus de la moyenne nationale qui est de 28,8 %.

La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit un engagement régional différent en matière de développement de l'apprentissage.

Définitions

■ Champ :

- **second cycle professionnel Éducation nationale** : les élèves dans des établissements du second degré publics et privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale préparant un CAP en 1, 2 ou 3 ans, un BEP en 1 ou 2 ans, une mention complémentaire pour le niveau V. Pour le niveau IV, les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'arts en 1, 2 ou 3 ans ;
- **second cycle professionnel agricole** : les élèves dans des établissements du second degré publics et privés sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche préparant un CAP en 1, 2 ou 3 ans, un BEP en 1 ou 2 ans, une mention complémentaire pour le niveau V. Pour le niveau IV, les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'arts en 1, 2 ou 3 ans ;
- **apprentis** : les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, BEP, MC ou autres diplômes de ce niveau) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau IV) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier associant formation en entreprise et des enseignements dispensés en centre de formation d'apprentis.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête n° 51 sur les centres de formation d'apprentis.

[1] Poids de l'apprentissage sur l'ensemble du second cycle professionnel par région et académie en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

Régions	Académies	Ministère de l'Éducation nationale		Ministère de l'Agriculture et de la Pêche		Apprentis		Poids de l'apprentissage (1)	
		Niveau V (CAP/BEP/MC)	Niveau IV (bac pro/BMA)	Niveau V (CAP/BEP/MC)	Niveau IV (bac pro/BMA)	Niveau V	Niveau IV	Niveau V	Niveau IV
Alsace	Strasbourg	14 823	5 064	481	242	8 715	2 800	36,3	34,5
Aquitaine	Bordeaux	24 244	9 062	3 644	1 453	11 253	3 239	28,7	23,5
Auvergne	Clermont-Ferrand	9 298	4 052	1 839	880	5 489	1 715	33,0	25,8
Basse-Normandie	Caen	12 704	4 572	3 070	1 019	7 029	2 163	30,8	27,9
Bourgogne	Dijon	12 364	4 559	2 537	886	8 045	2 566	35,1	32,0
Bretagne	Rennes	21 097	8 830	7 148	2 689	10 659	3 971	27,4	25,6
Centre	Orléans-Tours	18 041	6 689	3 149	1 059	11 278	3 725	34,7	32,5
Champagne-Ardenne	Reims	13 322	5 138	1 597	710	5 442	1 682	26,7	22,3
Corse	Corse	1 924	546	104	36	1 122	216	35,6	27,1
Franche-Comté	Besançon	10 088	3 841	2 130	660	5 023	2 281	29,1	33,6
Guadeloupe	Guadeloupe	6 796	2 303	403	149	986	227	12,0	8,5
Guyane	Guyane	3 141	692	158	53	248	8	7,0	1,1
Haute-Normandie	Rouen	17 701	6 099	1 174	430	8 239	3 267	30,4	33,4
Île-de-France	Créteil	35 593	14 184	410	186	10 444	3 156	22,5	18,0
	Paris	13 369	5 167	89	50	7 232	3 952	35,0	43,1
	Versailles	38 512	15 796	722	189	11 579	5 344	22,8	25,1
	Total Île-de-France	87 474	35 147	1 221	425	29 255	12 452	24,8	25,9
Languedoc-Roussillon	Montpellier	20 195	6 426	2 978	962	8 815	2 425	27,6	24,7
Limousin	Limoges	5 502	1 869	1 049	459	2 269	939	25,7	28,7
Lorraine	Nancy-Metz	23 770	8 509	1 380	576	9 245	3 928	26,9	30,2
Martinique	Martinique	6 449	2 101	369	96	1 589	513	18,9	18,9
Midi-Pyrénées	Toulouse	20 008	7 261	3 476	1 330	9 876	3 124	29,6	26,7
Nord - Pas-de-Calais	Lille	50 522	16 906	2 874	1 074	9 883	4 560	15,6	20,2
Pays de la Loire	Nantes	24 965	9 375	7 070	2 476	16 698	8 120	34,3	40,7
Picardie	Amiens	19 794	6 153	2 307	667	6 890	2 474	23,8	26,6
Poitou-Charentes	Poitiers	12 071	4 085	3 377	1 180	7 873	2 911	33,8	35,6
Provence - Alpes - Côte d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	24 481	8 024	2 025	629	12 588	4 834	32,2	35,8
	Nice	13 663	4 901	702	202	8 469	2 230	37,1	30,4
	Total PACA	38 144	12 925	2 727	831	21 057	7 064	34,0	33,9
La Réunion	La Réunion	12 679	3 202	674	208	2 834	1 040	17,5	23,4
Rhône-Alpes	Grenoble	22 837	7 395	4 738	1 323	9 597	4 381	25,8	33,4
	Lyon	23 998	8 643	3 103	1 086	9 204	4 818	25,4	33,1
	Total Rhône-Alpes	46 835	16 038	7 841	2 409	18 801	9 199	25,6	33,3
Total France métropolitaine + DOM		533 951	191 444	64 777	22 959	228 613	86 609	27,6	28,8

(1) Apprentis/ensemble du second cycle professionnel (%).

Présentation

En 2005-2006, 70,4 % des apprentis inscrits en première année d'apprentissage de niveau IV ou V arrivent du système scolaire. Cette proportion continue à baisser (74 % en 2004-2005).

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (CAP, BEP, MC...), 47,1 % arrivent en apprentissage après une classe de troisième. Cette année, le nombre d'apprentis entrant sans avoir atteint la classe de troisième est en baisse de 1,6 point.

En ce qui concerne les apprentis inscrits en formation de niveau IV, la plupart sont issus d'une formation de niveau V sous statut apprenti (48,7 %) ou du second cycle professionnel sous statut scolaire (30,0 %).

23,6 % des apprentis préparant en 2005-2006 un diplôme de niveau IV ou V, suivaient déjà une formation en apprentissage l'année précédente. Cette proportion est beaucoup plus élevée pour les apprentis en première année de formation de niveau IV, dont 51,7 % étaient en apprentissage l'année précédente. Ceci montre que l'apprentissage est une filière professionnelle à part entière associant formation et emploi, au côté des filières sous statut scolaire.

Définitions

- **BEP.** Brevet d'études professionnelles.
- **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.
- **CFA.** Centres de formations d'apprentis.

- **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage. Les classes préparatoires à l'apprentissage peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.
- **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance. Ces classes peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.

- **MC.** Mentions complémentaires.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête n° 51 sur les centres de formation d'apprentis.

[1] Situation des apprentis de première année en 2005-2006 (cursus 2 et 3 ans) (France métropolitaine + DOM)

Situation en 2004-2005	Niveau V		Niveau IV		Total niveaux V et IV	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Scolaires						
Cinquième, quatrième, enseignement adapté	11 196	9,7	8	0,0	11 204	7,0
Troisième	54 517	47,1	280	0,6	54 797	34,2
CPA / CLIPA	6 509	5,6	9	0,0	6 518	4,1
Second cycle professionnel	13 201	11,4	13 330	30,0	26 531	16,6
Second cycle général et technologique	8 006	6,9	3 658	8,2	11 664	7,3
Autres scolaires	376	0,3	39	0,1	415	0,3
Supérieurs	541	0,5	1 051	2,4	1 592	1,0
Total origines scolaires	94 346	81,6	18 375	41,4	112 721	70,4
Apprentis						
Niveau V	14 475	12,5	21 642	48,7	36 117	22,6
Niveau IV	251	0,2	1 243	2,8	1 494	0,9
Niveau III	62	0,1	70	0,2	132	0,1
Supérieur	8	0,0	9	0,0	17	0,0
Total origines apprentissage	14 796	12,8	22 964	51,7	37 760	23,6
Ni scolaire, ni apprentis	4 492	3,9	2 284	5,1	6 776	4,2
Origine inconnue	2 014	1,7	777	1,8	2 791	1,7
Ensemble	115 648	100,0	44 400	100,0	160 048	100,0

Lecture - 48,7 % des apprentis de niveau IV de première année étaient l'année précédente en apprentissage de niveau V.

Présentation

En 2005-2006, l'apprentissage en France métropolitaine et dans les DOM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers les domaines technico-professionnels de la production. Cela est principalement dû aux effectifs importants d'apprentis en niveau V qui préparent, pour plus des deux tiers d'entre eux (71,5 %), leur diplôme dans ces domaines. Les effectifs les plus importants se concentrent dans les industries mécaniques, de transformation, le génie civil et la construction. Les domaines technico-professionnels de la production sont à dominance fortement masculine, puisque plus de 93,6 % de ces apprentis sont des garçons au niveau V.

Les filles sont majoritaires, en revanche, dans les formations relevant du domaine des échanges et gestion et du domaine des services aux personnes.

Les formations de niveau IV relevant des domaines technico-professionnels de la production concentrent elles aussi un grand nombre d'apprentis (53,9 %) mais l'écart avec les formations des domaines technico-professionnels des services s'estompe doucement (55,1 % en 2004-2005).

Les formations relevant du domaine des échanges et gestion regroupent 41,6 % des apprentis préparant un diplôme de niveau III, plus particulièrement dans les spécialités du commerce et de la vente, comptabilité, gestion.

Les apprentis suivant une formation de niveau II relèvent en grande partie des domaines technico-professionnels des services. À l'inverse, ceux préparant une formation de niveau I, pour la plupart d'entre eux un diplôme d'ingénieur, relèvent principalement des domaines technico-professionnels de la production.

Ces spécificités en termes de spécialités expliquent en partie à ces différents niveaux les parts des filles, plus nombreuses dans les spécialités relevant des domaines des services. Ainsi, la part des filles est plus élevée au niveau II et plus faible au niveau I.

Définitions

■ **Spécialités de formations.** La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'Information statistique (CNIS) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 17, dit des "domaines de spécialités".

■ **Niveau V.** Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.

■ **Niveau IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

■ **Niveau III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

■ **Niveaux II et I.** Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire ou équivalent.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête n° 51 sur les centres de formation d'apprentis.

[1] Effectifs des apprentis par domaine de spécialités et par niveau de formation en 2005-2006 Pourcentages de filles (France métropolitaine + DOM)

Domaines de spécialité	Niveau V			Niveau IV			Niveau III		
	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	-			-			219	48,9	0,5
12 - Sciences humaines et droit	-			-			-		0,0
13 - Lettres et arts	-			38	63,2	0,0	-		0,0
Total domaines disciplinaires	-			38	63,2	0,0	219	48,9	0,5
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	20	5,0	0,0	803	4,1	0,9	4 525	3,3	10,2
21 - Agriculture, pêche, forêt	15 201	15,6	6,6	7 675	14,7	8,9	4 372	21,6	9,9
22 - Transformations	48 378	12,6	21,2	8 457	12,3	9,8	2 198	30,8	5,0
23 - Génie civil, constructions, bois	55 074	1,7	24,1	9 459	4,0	10,9	1 148	8,3	2,6
24 - Matériaux souples	833	60,4	0,4	250	77,6	0,3	72	87,5	0,2
25 - Mécanique, électricité, électronique	43 890	1,2	19,2	20 002	1,4	23,1	5 000	4,1	11,3
Total domaines technico-professionnels de la production	163 396	6,4	71,5	46 646	6,5	53,9	17 315	12,3	39,1
30 - Spécialités plurivalentes des services									
31 - Échanges et gestion	27 072	67,9	11,8	11 814	61,7	13,6	18 399	60,4	41,6
32 - Communication et information	2 034	38,1	0,9	2 220	67,5	2,6	4 396	57,4	9,9
33 - Services aux personnes	35 335	72,1	15,5	25 543	82,4	29,5	3 383	71,9	7,6
34 - Services à la collectivité	776	33,5	0,3	348	23,6	0,4	521	33,8	1,2
Total domaines technico-professionnels des services	65 217	68,9	28,5	39 925	75,0	46,1	26 699	61,2	60,4
Total	228 613	24,2	100,0	86 609	38,1	100,0	44 233	41,8	100,0

Domaines de spécialité	Niveau II			Niveau I			Ensemble		
	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	14	71,0	0,1	190	31,6	1,7	423	41,8	0,1
12 - Sciences humaines et droit	76	63,2	0,5	257	63,8	2,3	333	63,7	0,1
13 - Lettres et arts	-		0,0	48	81,3	0,4	86	73,3	0,0
Total domaines disciplinaires	90	64,4	0,6	495	53,1	4,4	842	30,4	0,2
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	1 210	18,8	8,0	2 091	12,6	18,4	8 649	7,8	2,2
21 - Agriculture, pêche, forêt	123	28,5	0,8	323	32,8	2,8	27 694	16,5	7,2
22 - Transformations	610	61,1	4,0	485	53,6	4,3	60 128	17,0	15,6
23 - Génie civil, constructions, bois	242	22,3	1,6	533	11,6	4,7	66 456	2,3	17,2
24 - Matériaux souples	22	77,3	0,1	67	40,3	0,6	1 244	64,6	0,3
25 - Mécanique, électricité, électronique	272	9,2	1,8	3 331	8,0	29,4	72 495	1,8	18,8
Total domaines technico-professionnels de la production	2 479	29,5	16,5	6 830	14,4	60,2	236 666	7,3	61,3
30 - Spécialités plurivalentes des services	18	38,9	0,1	10	0,2	0,1	28	32,1	0,0
31 - Échanges et gestion	10 547	58,1	70,0	1 993	56,0	17,6	69 825	63,1	18,1
32 - Communication et information	1 570	20,9	10,4	1 590	22,1	14,0	11 810	46,4	3,1
33 - Services aux personnes	221	70,6	1,5	115	68,7	1,0	64 597	76,2	16,7
34 - Services à la collectivité	138	51,4	0,9	308	44,8	2,7	2 091	34,8	0,5
Total domaines technico-professionnels des services	12 494	53,2	82,9	4 016	42,0	35,4	148 351	67,4	38,4
Total	15 063	49,7	100,0	11 341	25,9	100,0	385 859	30,4	100,0

Présentation

Poursuivant la tendance observée depuis 1993, l'apprentissage continue de se développer dans l'enseignement supérieur. En 2005-2006, 70 637 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage, soit une hausse de près de 12 % par rapport à l'année précédente. Le BTS occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe 50,0 % des apprentis du supérieur. Après quatre années pendant lesquelles les préparations au DUT perdaient des apprentis, les effectifs sont en augmentation. Quant aux effectifs d'apprentis préparant une licence ou un master, ils sont toujours en progression.

7 153 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 6 631 l'an passé), surtout dans les spécialités de la mécanique, technologie et de l'électricité, électronique, ce qui explique en partie le faible taux de féminisation de ces formations (12,1 % de filles).

Les autres effectifs se répartissent entre des diplômés très variés, essentiellement dans le secteur du commerce, vente, comptabilité, gestion [1].

55,9 % des jeunes inscrits en BTS ou en DUT par apprentissage sont issus d'une terminale de lycée ; la part de ceux venant de terminale générale a varié de + 1,9 point et ceux venant de terminale professionnelle de - 2,3 points. Ils sont beaucoup moins nombreux (15,5 %) à intégrer une formation de niveau III, par apprentissage après un parcours dans un autre cursus du supérieur. Cette année, le nombre de jeunes inscrits en BTS ou DUT déjà apprentis l'an passé a augmenté de 0,6 point (16,9 %) [2].

31,7 % des jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage poursuivaient des études en DUT l'année précédente (diminution de 8 points par rapport à l'an passé), 20,4 % suivaient déjà une formation par apprentissage (+ 7,8 points par rapport à l'année précédente) [3].

Concernant les jeunes en première année de niveau I ou II (hors ingénieurs), 24,9 % étaient déjà sous ce statut en 2004-2005, cette part est en augmentation.

Définitions

■ Structures juridiques des CFA du supérieur.

Pour la plupart des formations autres que le BTS, des CFA ont été créés, avec différents types de structures :

- soit l'université est seul organisme gestionnaire ;
- soit l'organisme gestionnaire est une association-loi 1901 où coopèrent des établissements d'enseignement supérieur et des organismes professionnels ou des entreprises ;
- soit une branche professionnelle, une entreprise ou une chambre consulaire passe une convention avec une université à laquelle elle sous-traite tout ou partie de la formation assurée dans le CFA qu'elle gère.

■ BTS. Brevets de techniciens supérieurs.

■ DUT. Diplômes universitaires de technologie.

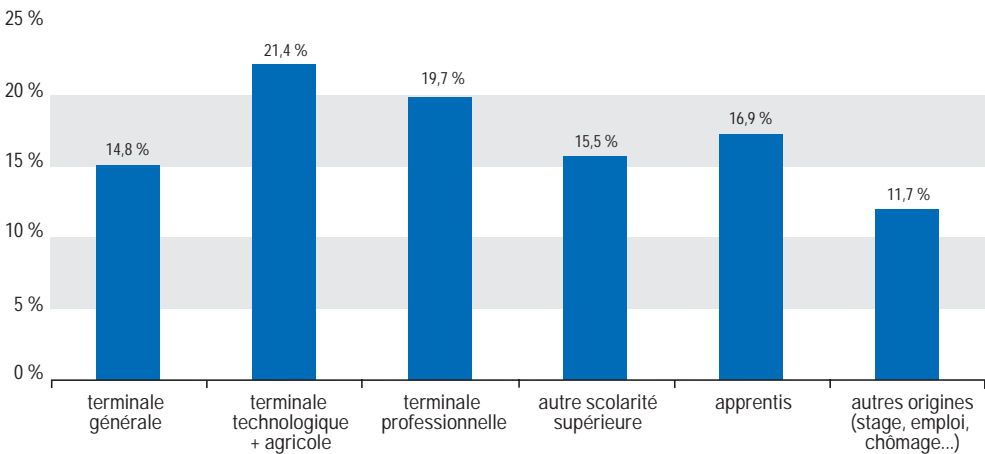
→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête n° 51 sur les centres de formation d'apprentis.

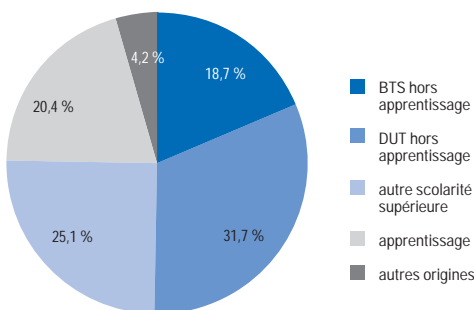
[1] Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
BTS / BTSA	12 539	16 770	20 580	23 415	25 497	27 800	28 982	29 639	30 245	31 435	35 345
DUT	2 067	1 917	2 889	3 357	3 702	4 285	4 490	4 397	4 325	4 188	4 717
Autres diplômes et titres homologués de niveau III	667	1 265	2 134	2 809	3 308	3 468	3 762	3 715	3 647	3 937	4 171
Total niveau III	15 273	19 952	25 603	29 581	32 507	35 553	37 234	37 751	38 217	39 560	44 233
Licence	56	41	184	312	411	692	1 298	2 203	3 004	3 945	5 392
Maîtrise	577	590	1 033	1 334	1 572	1 837	2 031	2 034	2 068	1 989	1 489
Niveau II non compris licence et maîtrise	2 196	3 285	4 551	5 497	5 797	6 919	6 239	7 006	7 602	8 190	8 182
Total niveau II	2 829	3 916	5 768	7 143	7 780	9 448	9 568	11 243	12 674	14 124	15 063
Diplômes ingénieurs	1 734	2 044	2 777	3 539	4 171	4 644	5 086	5 514	6 218	6 631	7 153
DESS	193	275	438	603	941	1 162	1 461	1 614	1 772	1 464	411
Master									11	848	3 168
Niveau I non compris master, DESS et ingénieurs	21	122	35	294	285	379	305	386	377	464	609
Total niveau I	1 948	2 441	3 250	4 436	5 397	6 185	6 852	7 514	8 378	9 407	11 341
Total apprentis enseignement supérieur	20 050	26 309	34 621	41 160	45 684	51 186	53 654	56 508	59 269	63 091	70 637

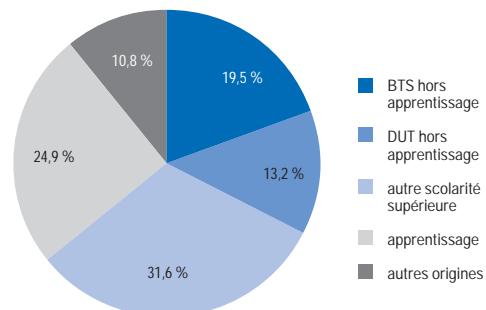
[2] Origine des apprentis de première année du niveau III en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)



[3] Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)



[4] Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Les CFA sous contrôle pédagogique du ministère de l'Éducation nationale.

Selon les résultats provisoires issus d'enquêtes rapides, au cours de l'année scolaire 2006-2007, 400 929 jeunes sont en formation dans les centres de formation d'apprentis (CFA) de la métropole et des DOM (apprentis, CPA, CLIPA et jeunes sous contrat de professionnalisation) et 4 042 en section d'apprentissage [1].

Cette augmentation confirme celle observée l'an passé.

Les effectifs des formations de niveau V augmentent : 221 713 apprentis préparent un diplôme CAP/BEP ou un titre homologué. Mais la part, dans l'ensemble des apprentis, de ceux préparant un diplôme de ce niveau, continue de se réduire : 58,8 % des effectifs contre 60 % en 2005. À ce niveau, seules les mentions complémentaires voient leur effectif décroître [2].

La diminution du poids du niveau V est liée au développement de l'apprentissage aux niveaux supérieurs au baccalauréat. Le nombre d'apprentis préparant un diplôme de niveau IV augmente de 4,1 %. Les effectifs d'apprentis préparant un baccalauréat professionnel augmentent de 5,3 %, et les formations aux brevets professionnels de 3,1 %.

Pour le niveau III, le nombre d'apprentis augmente de 10,1 % par rapport à l'année précédente, avec une augmentation de 13,9 % des effectifs préparant un BTS ou un titre homologué de niveau III. Les niveaux II et I gagnent 19,4 %. Cette augmentation est due au développement des préparations au diplôme d'ingénieur, à la licence professionnelle et aux masters professionnels.

Selon les régions, le développement de l'apprentissage est inégal. Cette année, vingt-huit académies voient leurs effectifs d'apprentis augmenter.

Les CFA sous contrôle pédagogique du ministère de l'Agriculture et de la Pêche accueillent eux aussi un nombre accru d'apprentis (33 121, soit 6,8 % de plus que l'an passé).

Définitions

■ **Champ de l'enquête.** Ensemble des apprentis, y compris les CFA "agriculture".

■ **Les apprentis** sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre homologué) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

■ **CFA.** Centres de formation d'apprentis.

■ **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.

■ **BEP.** Brevet d'études professionnelles.

■ **BPA.** Brevet professionnel agricole.

■ **CAPA.** Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

■ **BEPA.** Brevet d'études professionnelles agricoles.

■ **MC.** Mentions complémentaires.

■ **BTS.** Brevet de technicien supérieur.

■ **BTSA.** Brevet de technicien supérieur agricole.

■ **DUT.** Diplôme universitaire de technologie.

■ **TH.** Titres homologués.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note interne, n° 2007-20.

Sources : CFA "éducation" : enquête n° 10 (Enquête rapide sur les effectifs en CFA de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale - résultats provisoires au 31 décembre 2006).

CFA "agriculture" : prévisions réalisées en septembre 2006.

[1] Effectifs des apprentis par région et académie en 2006-2007 (résultats provisoires) Résultats de l'enquête rapide au 31 décembre 2006

		Sous contrôle pédagogique de l'Éducation nationale				Apprentis dans les CFA agricoles	Total
		Apprentis en CFA	CPA/CLIPA en CFA	Contrats de prof. en CFA	Sections appren.		
Alsace	Strasbourg	13 404	15	374		859	14 652
Aquitaine	Bordeaux	14 913	232	119	280	2 231	17 775
Auvergne	Clermont-Ferrand	7 421	49	81		1 000	8 551
Basse-Normandie	Caen	9 348	111	281	12	1 446	11 198
Bourgogne	Dijon	10 622	365	349	82	1 272	12 690
Bretagne	Rennes	16 492	171		403	1 764	18 830
Centre	Orléans-Tours	17 109	389	316	187	1 768	19 769
Champagne-Ardenne	Reims	7 709	242	99	19	704	8 773
Corse	Corse	1 490	72	38	12	45	1 657
Franche-Comté	Besançon	8 265	229	54	155	1 359	10 062
Haute-Normandie	Rouen	13 325	421			1 380	15 126
Île-de-France	Paris	22 094	668	1 750			24 512
	Créteil	19 968	742	324			21 034
	Versailles	25 906	1 672	906			28 484
	Total Ile-de-France	67 968	3 082	2 980		2 130	76 160
Languedoc-Roussillon	Montpellier	12 631	78	243	438	948	14 338
Limousin	Limoges	3 301	146	226		569	4 242
Lorraine	Nancy-Metz	15 558	327	704	59	1 328	17 976
Midi-Pyrénées	Toulouse	15 208	730	724	678	1 332	18 672
Nord - Pas-de-Calais	Lille	16 745			231	1 901	18 877
Pays de la Loire	Nantes	27 956	494		711	2 433	31 594
Picardie	Amiens	10 937	629		33	1 339	12 938
Poitou-Charentes	Poitiers	12 134	240	163	519	1 286	14 342
Provence – Alpes – Côte d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	20 705	385	279	223		21 592
	Nice	10 467	482	107			11 056
	Total PACA	31 172	867	386	223	2 695	35 343
Rhône-Alpes	Grenoble
	Lyon
	Total Rhône-Alpes	36 272	897	6 467	4 042	2 715	46 351
France métropolitaine	369 980	9 786	13 604	4 042	32 504	429 916	
Guadeloupe		1 228		74	-	120	1 422
Guyane		189		5	-		194
Martinique		2 117	165	5	-	135	2 422
La Réunion		3 750	-	26	-	338	4 114
Nouvelle-Calédonie		-	-	-	-	24	24
DOM et Nouvelle-Calédonie		7 284	165	110		617	8 176
France entière		377 264	9 951	13 714	4 042	33 121	438 092

[2] Effectifs d'apprentis en CFA sous tutelle de l'Éducation nationale par niveau et diplôme en 2006-2007 (résultats provisoires) (France métropolitaine + DOM)

	2005-2006	2006-2007	Évolution (%)
CAP + titres homologués	168 063	173 876	3,5
BEP	42 111	42 654	1,3
Mentions complémentaires	5 200	5 183	-0,3
Niveau V	215 374	221 713	2,9
BP + titres homologués	42 906	44 248	3,1
Baccalauréat professionnel	35 365	37 223	5,3
Niveau IV	78 271	81 471	4,1
BTS	31 575	35 955	13,9
DUT + titres homologués	9 404	9 168	-2,5
Niveau III	40 979	45 123	10,1
Ingénieur	7 575	8 428	11,3
Autres	16 668	20 529	23,2
Niveaux II et I	24 243	28 957	19,4
Total	358 867	377 264	5,1

Sources : enquêtes rapides 2005-2006 et 2006-2007.

6 Les étudiants

6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	172
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	174
6.3	Les effectifs dans les formations scientifiques	176
6.4	Les étudiants des universités en 2006-2007	178
6.5	La population universitaire par établissement et académie	180
6.6	Les universités : disciplines, cursus, âge et sexe	182
6.7	Les IUT par spécialité : évolution	184
6.8	Les étudiants des filières d'ingénieurs	186
6.9	Les écoles de commerce, gestion et vente	188
6.10	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	190
6.11	Les sections de techniciens supérieurs (STS)	192
6.12	Les sections de techniciens supérieurs (STS) par spécialité	194
6.13	Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	196
6.14	L'origine socioprofessionnelle des étudiants français	198
6.15	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur	200
6.16	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité	202
6.17	Les étudiants étrangers dans les universités	204
6.18	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	206
6.19	L'évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur	208
6.20	Provenance et devenir un an après des entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire	210
6.21	Que deviennent les bacheliers quatre ans après leur baccalauréat ?	212

Présentation

À la rentrée 2006, 2 254 000 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM. De 2000 à 2005, le nombre d'étudiants avait fortement augmenté (+ 1,1 % en moyenne annuelle). Cette croissance s'expliquait principalement par celle des étrangers qui constituaient les trois quarts des hausses d'effectifs. En 2006, les effectifs diminuent de 1,3 % : on compte 30 000 étudiants en moins cette année par rapport à l'année dernière. Les étrangers ne contribuent plus à l'augmentation des effectifs puisque leur nombre a diminué de 1,0 %.

La diminution du nombre d'étudiants en 2006 vient principalement des disciplines générales dans les universités. Les formations de santé continuent de progresser. Cette diminution (hors IUT) constatée en 2005 (- 0,2 %) se poursuit mais de manière plus accentuée (- 1,8 %). Cette évolution du nombre d'étudiants dans les universités hors IUT contribue pour 1,0 point à la baisse de 1,3 % des effectifs. Pourtant, le nombre d'étudiants dans les formations d'ingénieurs universitaires repart à hausse (+ 1,5 %) après une légère baisse en 2005. Dans les IUT, la hausse amorcée en 2005 après quatre années de baisse se confirme : le nombre d'étudiants progresse de 1,0 %.

Depuis 2000, le nombre d'étudiants en STS a diminué tous les ans à l'exception de 2005, année pour laquelle il avait stagné. En 2006, on compte 2 000 étudiants en moins dans ces formations, soit une baisse de 0,9 %. Comme en 2005, les effectifs en CPGE augmentent de manière soutenue malgré un léger ralentissement (+ 1,8 % après + 2,2 %).

De 1999 à 2004, les effectifs dans les formations d'ingénieurs ont connu une progression importante avec une croissance annuelle moyenne de 3,4 %. Néanmoins, on constate une décélération progressive, notamment en 2005 (+ 0,8 % après + 2,1 % en 2004). En 2006, le rythme de progression se maintient (+ 0,7 %). Les fortes augmentations du nombre d'étudiants en université de technologie (+ 5,8 %) et en écoles publiques hors ministère de l'Éducation nationale (+ 5,5 %) compensent la baisse importante des effectifs dans les écoles publiques de ce ministère (- 4,5 %).

Comme pour les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce et de gestion ont connu un essor important depuis 1999. En 2005, les effectifs avaient augmenté de 5,4 %. En 2006, ils chutent de 1,2 %.

Le nombre d'étudiants en IUFM diminue fortement en 2006 (- 9,1 %). Cette baisse contribue négativement pour 0,3 point à l'évolution totale des effectifs dans l'enseignement supérieur.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieurs non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

■ **Le supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié. Ont été ajoutés :

- les formations d'ingénieurs en partenariat, créées à la rentrée 1991 sous le nom de "nouvelles formations d'ingénieurs (NFI)";
- les masters des écoles d'ingénieurs, repérés depuis 1994, qui sont classés au sein de la rubrique "autres écoles et formations" ;
- à partir de 1994, certaines formations diverses post-bac ou post-niveau IV dispensées au sein des lycées et des établissements d'enseignement supérieur privés, qui sont également classées au sein des "autres écoles et formations" ;
- les effectifs des diplômes post-secondaires de niveau IV du secteur social.

Enfin, sur les cinq dernières années, a été effectué un travail de repérage des doubles recensements de certaines formations paramédicales et sociales.

Au total, le changement de définition a augmenté les effectifs de près de 11 000 sur la rentrée 2001.

■ **Universités.** Voir définition en 6.2.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'INALCO, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le DMA et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le DSAA sont désormais classés en "autres écoles et formations".

■ **Formations comptables.** Regroupent le diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF), le diplôme d'études comptables et financières (DECF) et le diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF).

■ **Écoles d'ingénieurs.** Voir définition en 6.2.

Les effectifs du supérieur : évolution

[1] Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1990-1991	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Universités	1 159 937	1 374 364	1 392 531	1 425 665	1 424 536	1 421 719	1 399 177
Disciplines générales et de santé	1 085 609	1 256 321	1 277 066	1 311 943	1 312 141	1 309 122	1 285 408
dont : formations d'ingénieurs universitaires (1)	10 545	23 760	25 240	24 855	25 759	25 606	25 983
IUT	74 328	118 043	115 465	113 722	112 395	112 597	113 769
Grands établissements	15 536	15 856	16 872	18 655	25 603	25 944	25 776
IUFM		84 009	89 062	85 808	83 622	81 565	74 161
STS (2)	199 333	236 824	235 459	234 195	230 275	230 403	228 329
Public MEN	108 262	151 090	151 085	151 023	149 688	149 849	147 948
Public autres ministères	9 343	14 312	13 556	12 881	12 482	12 202	11 826
Privé	81 728	71 422	70 818	70 291	68 105	68 352	68 555
CPGE	64 427	70 703	72 015	72 053	73 147	74 790	76 160
Public MEN	52 572	58 241	59 431	59 160	60 407	61 938	62 904
Public autres ministères	1 419	1 689	1 694	1 715	1 772	1 708	1 677
Privé	10 436	10 773	10 890	11 178	10 968	11 144	11 579
Formations comptables non universitaires	5 587	7 890	7 682	7 643	7 788	7 499	7 430
Public (MEN)	3 951	4 616	4 680	4 875	4 909	4 979	4 910
Privé	1 636	3 274	3 002	2 768	2 879	2 520	2 520
Préparations intégrées	3 965	3 459	3 323	3 271	3 309	3 058	3 162
Université de technologie	3 157	6 231	6 603	6 974	6 962	7 375	7 604
INP	8 250	11 295	12 392	12 794	12 514	12 478	12 445
Formations d'ingénieurs (1)	57 653	99 260	102 407	105 007	107 219	108 057	108 846
Universitaires	10 545	23 760	25 240	24 855	25 759	25 606	25 983
Des UT	1 689	3 758	4 075	4 321	4 511	4 838	5 118
Des INP	5 091	8 275	9 252	9 600	9 494	9 532	9 483
Public MEN	15 461	23 208	24 128	22 550	23 525	23 431	22 342
Public autres ministères	10 865	16 261	14 577	17 270	17 178	17 458	18 420
Privé	14 002	23 998	25 135	26 411	26 752	27 192	27 500
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	46 128	69 823	74 680	80 619	83 176	88 437	87 333
Établissements d'enseignement universitaire privés	19 971	20 667	19 644	18 058	19 820	21 306	21 024
Écoles normales d'instituteurs	16 500						
Écoles normales supérieures	2 675	2 968	3 044	3 104	3 122	3 191	3 658
Écoles juridiques et administratives	7 328	11 921	11 001	10 858	10 750	10 477	10 425
Écoles supérieures artistiques et culturelles (3)	41 988	55 857	60 366	61 444	62 864	64 598	64 531
Écoles paramédicales et sociales (4)	74 435	102 861	111 191	119 456	124 201	131 654	131 654
Autres écoles et formations (5)	7 515	25 707	28 716	29 322	30 653	30 692	33 255
France métropolitaine + DOM (6)	1 717 060	2 163 902	2 208 421	2 256 150	2 269 797	2 283 267	2 254 386

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. (2) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991. (3) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication. (4) Données provisoires en 2005-2006 pour les formations sociales, données de 2005-2006 en 2006-2007, estimation pour les données de la santé en 2001-2002. (5) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, autres écoles dépendant d'autres ministères, ...). (6) Sans double compte des formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP et des universités de technologie.

[2] Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960 (France métropolitaine + DOM)

	1960	1970	1980	1990	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	1961 (2)	1971 (2)	1981	1991	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Universités (hors IUT)	214,7	637,0	804,4	1 085,6	1 272,9	1 277,5	1 256,3	1 277,1	1 311,9	1 312,1	1 309,1	1 285,4	
Évolution annuelle (en %)					-0,7	0,4	-1,7	1,7	2,7	0,0	-0,2	-1,8	
IUT		24,2	53,7	74,3	117,4	119,2	118,0	115,5	113,7	112,4	112,6	113,8	
Évolution annuelle (en %)					2,5	1,6	-1,0	-2,2	-1,5	-1,2	0,2	1,0	
STS (3)	(1) 8,0	(1) 26,8	67,9	199,3	238,8	238,9	236,8	235,5	234,2	230,3	230,4	228,3	
Évolution annuelle (en %)					1,1	0,0	-0,9	-0,6	-0,5	-1,7	0,1	-0,9	
CPGE (3)	(1) 21,0	(1) 32,6	40,1	64,4	70,9	70,3	70,7	72,0	72,1	73,1	74,8	76,2	
Évolution annuelle (en %)					-0,7	-0,8	0,6	1,9	0,1	1,5	2,2	1,8	
Autres établissements et formations	(1) 66,0	(1) 130,0	215	310,7	467,9	489,2	517,8	547,0	563,0	581,6	596,3	591,3	
Évolution annuelle (en %)					3,4	4,5	5,8	5,6	2,9	3,3	2,5	-0,8	
Ensemble	309,7	850,6	1 181,1	1 717,1	2 136,5	2 160,3	2 163,9	2 208,4	2 256,2	2 269,8	2 283,3	2 254,4	
Évolution annuelle (en %)					0,5	1,1	0,2	2,1	2,2	0,6	0,6	-1,3	

(1) Estimation. (2) Données France métropolitaine pour 1960-1961 et 1970-1971. (3) Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et avec les autres établissements et formations ensuite.

Présentation

En 2006, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM s'élève à 2 254 000. 26,4 % des effectifs se concentrent en Île-de-France, dont 13,5 % à Paris. Les principales académies en province sont Lille, Lyon et Toulouse qui accueillent à elles trois 18,6 % des étudiants. Les académies les plus petites sont la Corse, Limoges et Besançon, qui ne regroupent que 2,6 % des effectifs totaux. En 2006, les effectifs dans l'ensemble de l'enseignement supérieur diminuent de 1,3 % par rapport à 2005. Cette baisse est quasi générale sur le territoire puisqu'elle affecte 22 des 26 académies de métropole. Les plus fortes chutes concernent les académies de Besançon (- 4,0 %), Grenoble (- 2,8 %), Montpellier (- 2,6 %) et Orléans-Tours (- 2,3 %). À Paris, la baisse est proche de la moyenne nationale (- 1,2 %). Le poids de cette académie continue donc de stagner autour de 13,5 % comme depuis 2002. À l'inverse, les effectifs progressent dans quatre académies : la Corse (+ 2,1 %), Lyon (+ 0,8 %), Bordeaux (+ 0,2 %) et Strasbourg (+ 0,2 %). Dans les DOM, la croissance des effectifs dans les académies de Guyane (+ 7,0 %) et de Martinique (+ 3,3 %) compense les baisses en Guadeloupe (- 2,6 %) et à la Réunion (- 2,1 %). Au final, les effectifs se stabilisent dans ces académies et leur part dans l'ensemble des académies de France métropolitaine et des DOM se maintient à 1,6 %.

Les différentes académies présentent des structures très différentes selon les types de formations suivies. Dans certaines petites académies (Amiens, Limoges, Orléans-Tours, Reims), la part des STS est très élevée (plus de 14 % contre 10 % pour la moyenne en métropole), compensant dans deux d'entre elles (Amiens et Reims) la faiblesse des effectifs à l'université (51 % et 54 % contre 62 % en moyenne). À l'inverse, dans d'autres académies (Strasbourg, Montpellier, Corse), la part de l'université est supérieure à 70 % (contre 62 % pour la moyenne en métropole) et celle des autres formations, des écoles de commerce ou d'ingénieurs inférieure à la moyenne nationale. À Paris, les poids de l'université, des IUT et des STS sont parmi les plus faibles de France. À l'inverse, ils sont très élevés pour les CPGE, les écoles de commerce et les autres formations. Les deux autres académies d'Île-de-France ont des profils opposés : à Créteil, le poids de l'université est prépondérant alors qu'il est faible à Versailles au profit des CPGE et des écoles de commerce ou d'ingénieurs. La part de l'université dans les DOM, pris dans leur ensemble, est proche de la moyenne nationale et globalement homogène d'une académie à l'autre (entre 60 % et 64 %). Le poids des STS y est plus élevé qu'en métropole sauf pour la Guyane où en revanche, la part des étudiants en IUFM est bien supérieure à la moyenne (17 % contre 3 % pour la France entière et les DOM).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

■ **Le supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié (voir 6.1).

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé les deux CUFR de Nîmes et Albi, appelés à devenir des universités.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés concernent les étudiants préparant un DUT, et non tous ceux inscrits en IUT, où sont également proposées des licences professionnelles (celles-ci sont intégrées au total des universités hors IUT). Ces effectifs comprennent également les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le DMA et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le DSAA sont désormais classés en "autres écoles et formations".

■ **Formations comptables.** Regroupent le diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF), le diplôme d'études comptables et financières (DECF) et le diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF).

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. On isole les écoles dépendantes des universités : écoles internes ou rattachées aux universités. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses dans ce total, contrairement à la page 6.7.

À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit par des transferts d'effectifs d'une académie à l'autre, en particulier à l'intérieur de l'Île-de-France et entre la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.

[1] Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2006-2007

Académies	Universités			IUFM	STS	CPGE	Formations d'ingénieurs (1)	Écoles de commerce, vente, gestion, comptabilité	Autres écoles et formations d'enseignement supérieur (2)	Ensemble (3)	Évolution 2006/2007
	Ensemble	hors IUT	IUT								
Aix-Marseille	70 118	66 041	4 077	3 389	9 815	3 054	2 414	3 728	9 735	101 242	-1,8
Amiens	20 916	18 157	2 759	2 043	5 891	1 081	3 180	1 070	8 742	40 814	-0,8
Besançon	19 829	17 517	2 312	1 410	4 626	861	2 516	379	5 020	32 125	-4,0
Bordeaux	70 370	65 239	5 131	3 366	10 280	2 723	3 600	5 057	10 113	103 456	0,2
Caen	25 102	22 325	2 777	1 464	4 684	1 155	1 195	698	3 941	37 442	-0,4
Clermont-Ferrand	27 180	24 511	2 669	1 466	4 819	1 290	2 137	1 088	5 381	42 155	-1,2
Corse	3 932	3 563	369	302	463	91	-	84	595	5 467	2,1
Créteil	83 580	75 663	7 917	4 387	11 947	3 075	4 400	1 258	16 667	124 607	-2,0
Dijon	26 167	23 541	2 626	1 666	5 340	1 516	1 600	1 952	4 178	41 429	-0,9
Grenoble	52 634	45 315	7 319	2 217	10 141	2 515	5 099	3 206	12 699	83 596	-2,8
Lille	94 612	86 643	7 969	6 291	18 407	5 128	7 884	4 304	19 740	153 830	-2,2
Limoges	14 317	12 663	1 654	765	3 214	485	1 068	144	2 554	21 937	-1,7
Lyon	93 477	86 699	6 778	4 242	11 597	5 186	10 734	7 066	20 877	152 490	0,8
Montpellier	62 845	58 909	3 936	2 931	9 901	2 161	2 412	3 059	8 204	90 283	-2,6
Nancy-Metz	49 061	43 778	5 283	2 736	8 420	2 251	5 779	1 157	12 133	76 713	-2,0
Nantes	58 176	52 569	5 607	3 153	14 823	3 680	7 068	2 969	17 830	106 708	-1,5
Nice	34 613	30 904	3 709	2 077	5 073	2 245	1 482	4 064	4 515	53 032	-2,1
Orléans-Tours	37 177	32 769	4 408	2 536	7 831	2 214	2 165	1 014	6 257	57 159	-2,3
Paris	165 380	163 231	2 149	4 714	15 509	14 264	8 784	18 919	77 292	303 991	-1,2
Poitiers	31 091	27 901	3 190	1 724	5 348	1 220	1 539	2 064	3 718	45 857	-1,5
Reims	21 051	17 978	3 073	1 565	5 413	1 186	2 094	4 243	5 173	39 101	-1,2
Rennes	67 742	61 076	6 666	2 842	13 053	3 473	6 407	1 861	14 510	108 321	-1,7
Rouen	29 821	25 978	3 843	2 092	5 482	1 339	3 201	2 841	5 507	50 073	-1,6
Strasbourg	48 277	44 465	3 812	2 378	6 016	2 231	2 655	432	6 735	67 404	0,2
Toulouse	71 332	65 078	6 254	3 089	10 274	3 389	8 190	3 662	16 331	113 087	-0,9
Versailles	97 894	91 089	6 805	6 644	13 328	7 164	11 211	10 777	19 159	165 500	-0,2
France métro.	1 376 694	1 263 602	113 092	71 489	221 695	74 977	108 814	87 096	317 606	2 217 819	-1,3
Guadeloupe	4 937	4 831	106	495	1 667	336	-	-	784	8 219	-2,6
Guyane	1 591	1 483	108	448	265	18	-	-	243	2 565	7,0
Martinique	5 376	5 306	70	519	1 791	340	-	92	845	8 963	3,3
La Réunion	10 579	10 186	393	1 210	2 911	489	32	145	1 486	16 820	-2,1
France métro. + DOM	1 399 177	1 285 408	113 769	74 161	228 329	76 160	108 846	87 333	320 964	2 254 386	-1,3

(1) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir la rubrique "Définitions".

(2) Grands établissements, INP, universités de technologie, formations comptables, Écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées.

Pour les écoles sociales et les facultés privées, données 2002.

(3) Sans double compte des écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, des universités de technologie et des INP.

Présentation

Depuis 2000, le nombre d'étudiants en formations scientifiques a progressé plus rapidement que le total de l'enseignement supérieur (+ 5,7 % contre + 4,2 %). Leur poids dans l'ensemble du champ a donc gagné 0,4 point en six ans pour atteindre 31,2%. Néanmoins, on constate deux mouvements bien distincts sur cette période : jusqu'en 2003, la part des formations scientifiques diminue de 30,7 % à 30,2 %. Depuis, elle progresse chaque année. Cette hausse est particulièrement soutenue en 2006 (+ 0,5 point) : en effet, cette année, les formations scientifiques gagnent des étudiants (+ 0,4 %) alors que l'ensemble de l'enseignement supérieur en perd (- 1,3 %).

Si la part des scientifiques dans l'enseignement supérieur progresse depuis 2003, cette croissance tient quasi exclusivement aux formations de santé à l'université. Ces dernières, qui concentrent en 2006 plus d'un étudiant scientifique sur quatre, ont vu leurs effectifs croître de près d'un tiers depuis 2000. Cette hausse spectaculaire tient à plusieurs facteurs : tout d'abord les *numerus clausus* ont été fortement relevés. Mécaniquement, le nombre d'étudiants, une fois passée la sélection en première année, augmente. L'effet est cumulatif dans le temps puisque, au fur et à mesure, les générations les moins nombreuses finissent leurs années d'études et sont remplacées. Ensuite, l'augmentation du nombre de places au concours conduit à une hausse des étudiants inscrits en première année. Enfin, à partir de 2002, le concours de sage-femme a été intégré aux concours de médecine et d'odontologie, renforçant la hausse des effectifs. Hors formations de santé, le poids des formations scientifiques diminue de façon quasi continue depuis 2000. La baisse très forte entre 2000 et 2003 (- 0,9 point) est plus contenue depuis (- 0,3 point de 2003 à 2006). Les universités (hors formations de santé), IUT et STS contribuent le plus à cette diminution. En particulier, les IUT scientifiques ont perdu un étudiant sur dix en six ans. À l'université (hors formations de santé), on compte 10 000 étudiants de moins en 2006 qu'en 2000, soit une baisse de 3,5 %. À l'inverse, les effectifs en formations d'ingénieurs hors université ont beaucoup progressé (+ 10,8 % en six ans) malgré une stagnation en 2006 (+ 0,3 %). En effet, le nombre d'étudiants dans les écoles publiques du ministère de l'Éducation nationale diminue, cette année, de 4,6 %. Cette baisse est compensée par la progression des effectifs en écoles publiques ne dépendant pas du ministère de l'Éducation nationale (+ 5,5 %). Le nombre d'étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (CPGE) progresse en 2006 à un rythme moindre que les années précédentes (+ 0,9 % après + 2,0 % en 2005 et + 2,4 % en 2004). Au final, le poids des CPGE dans le total des formations scientifiques a stagné depuis 2000 (6,7 % environ).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieurs non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés concernent les étudiants préparant un DUT, et non tous ceux inscrits en IUT, où sont également proposées des licences professionnelles (celles-ci sont intégrées au total des universités hors IUT). Ces effectifs comprennent également les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le DMA et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le DSAA sont désormais classés en "autres écoles et formations".

■ **Formations comptables.** Regroupent le diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF), le diplôme d'études comptables et financières (DECF) et le diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF).

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. On isole les écoles dépendantes des universités : écoles internes ou rattachées aux universités. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses dans ce total, contrairement à la page 6.7.

Les effectifs dans les formations scientifiques

[1] Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2000	2001	2002	2003	2004 (1)	2005	2006	Poids en 2006 dans total des formations scientifiques	Évolution total 2000 /2006
Université	407 772	400 510	409 830	422 560	430 491	439 377	443 252	63,0%	8,7%
Université (formations scientifiques + ingénieurs)	267 108	260 490	263 551	265 923	264 171	263 164	257 880	36,7%	-3,5%
dont : - sciences fondamentales et applications	183 368	181 213	184 390	183 175	174 760	169 158	165 377	23,5%	-9,8%
- sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	83 740	79 277	79 161	78 291	73 791	72 389	71 320	10,1%	-14,8%
- pluri-sciences	-	-	-	4 457	15 620	21 617	21 183	3,0%	
Université (santé)	140 664	140 020	146 279	156 637	166 320	176 213	185 372	26,4%	31,8%
dont : - médecine odontologie	114 427	114 606	120 930	130 356	138 532	146 589	154 076	21,9%	34,7%
- pharmacie	26 237	25 414	25 349	26 281	27 788	29 624	31 296	4,5%	19,3%
Grands établissements	149	166	205	197	1 240	1 392	1 439	0,2%	865,8%
Université de technologie	5 945	6 147	6 546	6 872	6 848	7 240	7 413	1,1%	24,7%
INP	10 831	11 076	12 214	12 624	12 411	12 384	12 350	1,8%	14,0%
IUT production	61 851	60 398	57 892	56 419	55 366	55 691	55 928	8,0%	-9,6%
Formations d'ingénieur hors université, INP et UT (2)	61 609	63 467	63 840	66 231	67 455	68 081	68 262	9,7%	10,8%
dont : - publiques MEN	22 199	23 208	24 128	22 550	23 525	23 431	22 342	3,2%	0,6%
- publiques hors MEN	15 875	16 261	14 577	17 270	17 178	17 458	18 420	2,6%	16,0%
- privées	23 535	23 998	25 135	26 411	26 752	27 192	27 500	3,9%	16,8%
CPGE scientifiques	43 862	44 164	44 511	44 853	45 947	46 858	47 285	6,7%	7,8%
dont : - publiques MEN	37 128	37 316	37 713	37 851	39 013	39 968	40 269	5,7%	8,5%
- publiques hors MEN	771	774	783	816	846	814	808	0,1%	4,8%
- privées	5 963	6 074	6 015	6 186	6 088	6 076	6 208	0,9%	4,1%
STS secondaire	73 513	73 160	72 680	72 099	70 322	69 487	67 292	9,6%	-8,5%
dont : - publiques MEN	61 810	60 951	60 403	59 862	58 599	58 124	56 164	8,0%	-9,1%
- privées	11 703	12 209	12 277	12 237	11 723	11 363	11 128	1,6%	-4,9%
Total formations scientifiques	665 532	659 088	667 718	681 855	690 080	700 510	703 221	100,0%	5,7%
Total formations scientifiques hors santé	524 868	519 068	521 439	525 218	523 760	524 297	517 849	73,6%	-1,3%
Total enseignement supérieur	2 160 253	2 163 902	2 208 421	2 256 150	2 269 797	2 283 267	2 254 386		4,2%
Poids formations scientifiques	30,8%	30,5%	30,2%	30,2%	30,4%	30,7%	31,2%		
Poids formations scientifiques hors santé	24,3%	24,0%	23,6%	23,3%	23,1%	23,0%	23,0%		
Poids du public dans total des formations scientifiques	91,3%	90,9%	90,7%	90,5%	90,6%	90,6%	93,6%		
Poids du public MEN dans total des formations scientifiques	88,8%	88,4%	88,4%	87,9%	88,0%	88,0%	90,9%		

(1) Année de passage de Paris IX du champ des universités aux grands établissements.

(2) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

Présentation

À la rentrée 2006, 1 399 200 étudiants sont inscrits dans les universités françaises en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Le nombre d'inscrits diminue de 1,6 % après deux années d'évolutions modérées (- 0,2 % en 2005 et + 0,5 % en 2004).

La hausse des effectifs dans les formations de santé – médecine, odontologie et pharmacie – se poursuit à un rythme soutenu depuis plusieurs années (+ 5,2 % en 2006, + 5,9 % en 2005, + 6,2 % en 2004 et + 7,1 % en 2003).

La baisse des effectifs en Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) est plus importante en 2006 que les années précédentes (- 11,7 % en 2006 contre - 7,9 % en 2005 et - 5,6 % en 2004).

On note une réduction d'effectifs en Sciences fondamentales et applications (- 2,2 %) et en Sciences de la nature et de la vie (- 1,5 %). Par ailleurs, les formations pluridisciplinaires en sciences, récemment créées avec les cursus LMD, ne compensent pas cette baisse ; leurs effectifs diminuent également (- 2,0 %). Ces formations permettent de rester dans un cadre généraliste et de ne pas se spécialiser avant la dernière année du cursus (licence ou master).

En IUT, le nombre d'étudiants progresse (+ 1,0 %). Les effectifs en IUT étaient stables en 2005 (+ 0,2 %) après quatre années de baisse consécutive (- 2,2 % en 2001 et en 2002, - 1,5 % en 2003 et - 1,2 % en 2004).

Le nombre de nouveaux entrants diminue de 1,7 % par rapport à la rentrée 2005, alors qu'il avait augmenté de 1,0 % en 2005. Cette baisse des nouveaux entrants contraste avec le fait que le nombre de bacheliers a augmenté de 3,4 % à la session de juin 2006.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 83 universités publiques, y compris les deux centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) de Nîmes et d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.).

■ **Nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD).** À la rentrée 2006, l'ensemble des universités ont offert des formations LMD. Les disciplines pluri-lettres-langues-sciences humaines et pluri-sciences ont été créées pour ces nouvelles formations.

■ **Cursus licence.** Il s'agit des trois premières années d'études supérieures.

■ **Cursus master.** Il permet, dans un même domaine de formation, d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants, soit dans une voie à dominante professionnelle débouchant sur un "master professionnel", soit dans une voie à dominante recherche débouchant sur un "master recherche".

■ **Cursus doctorat.** À vocation recherche, il conduit à la thèse.

■ **Les évolutions du tableau [2]** sont présentées en anciens cycles pour pouvoir effectuer des comparaisons sur le passé :

- premier cycle : cycle de formation fondamentale et d'orientation ouvert aux titulaires du baccalauréat et d'une durée de deux ans, sanctionné par un DEUG ;
- deuxième cycle : cycle d'approfondissement, de formation générale scientifique et technique d'une durée d'un à deux ans après le DEUG, sanctionné par une licence puis une maîtrise ;
- troisième cycle : cycle conduisant soit à la recherche (DEA, doctorat), soit à une plus grande spécialisation (DESS).

■ **La rubrique IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST). Les licences professionnelles en IUT (23 326) sont comptabilisées dans les disciplines générales de l'université.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE.

[1] Répartition des effectifs des universités françaises par cursus et par discipline en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM) (1)

Disciplines	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble		Nouveaux entrants (2)	
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% variation	Effectifs	% variation
Droit, sciences politiques	105 774	63 842	8 749	178 365	1,4	33 807	3,0
Sciences économiques, gestion	73 364	56 575	4 789	134 728	-0,1	17 167	0,9
AES	33 883	7 485	-	41 368	-6,9	9 566	-8,0
Lettres, sciences du langage	71 689	25 173	7 287	104 149	-6,6	17 925	-9,8
Langues	88 063	17 914	2 852	108 829	-2,4	28 945	-0,4
Sciences humaines et sociales	149 596	67 080	15 824	232 500	-5,2	41 014	-9,4
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	2 541	2 996	39	5 576	12,7	1 040	51,8
Sciences fondamentales et application	83 604	66 180	15 593	165 377	-2,2	17 735	-1,4
Sciences de la nature et de la vie	41 120	19 961	10 239	71 320	-1,5	10 237	-0,4
STAPS	29 509	6 608	524	36 641	-11,7	8 649	-12,9
Pluri-sciences	19 941	1 113	129	21 183	-2,0	9 662	-2,8
Total disciplines générales	699 084	334 927	66 025	1 100 036	-2,9	195 747	-3,7
Médecine - odontologie	53 545	98 926	1 611	154 082	5,1	28 853	6,6
Pharmacie	11 655	19 033	602	31 290	5,6	6 226	10,9
Total disciplines de santé	65 200	117 959	2 213	185 372	5,2	35 079	7,3
IUT	113 769	-	-	113 769	1,0	48 700	0,5
Total France métropolitaine + DOM	878 053	452 886	68 238	1 399 177	-1,6	279 526	-1,7

(1) Données pour les DOM-COM et la Nouvelle-Calédonie : voir 12.9.

(2) Nouveaux entrants en première année de cursus licence.

[2] Évolution en cycles des effectifs universitaires depuis 1985-1986 (France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total	Évolution (%)
1985-1986	497 573	288 579	159 599	945 751	
1990-1991	615 751	366 250	177 936	1 159 937	6,3
1995-1996	782 071	478 443	201 482	1 461 996	2,3
1996-1997	755 161	483 431	204 485	1 443 077	-1,3
1997-1998	734 074	481 784	201 137	1 416 995	-1,8
1998-1999	720 731	474 767	201 412	1 396 910	-1,4
1999-2000	713 232	469 568	207 534	1 390 334	-0,5
2000-2001	708 648	472 565	215 547	1 396 760	0,5
2001-2002	685 368	467 422	221 574	1 374 364	-1,6
2002-2003	683 067	479 521	229 943	1 392 531	1,3
2003-2004	692 169	491 634	241 862	1 425 665	2,4
2004-2005	689 689	486 677	248 170	1 424 536	0,5 (2)
2005-2006	683 726	476 741	261 252	1 421 719	-0,2
2006-2007	668 110	466 050	265 017	1 399 177	-1,6

(1) Voir rubrique "Définitions" ci-contre.

(2) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en incluant les étudiants de Paris-Dauphine (cette université est devenue un grand établissement en 2004-2005).

[3] Évolution en cursus des effectifs universitaires depuis 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Total
2004-2005	897 069	460 426	67 041	1 424 536
2005-2006	900 196	453 333	68 190	1 421 719
2006-2007	878 053	452 886	68 238	1 399 177

Présentation

Le nombre d'étudiants dans les universités françaises (IUT et écoles d'ingénieurs inclus) diminue en 2006-2007 de 1,6 % après deux années d'évolutions modérées (- 0,2 % en 2005-2006 et + 0,5 % en 2004-2005).

L'académie de Créteil est celle qui enregistre la diminution la plus importante (- 3,2 %). En 2005-2006, ses effectifs avaient déjà diminué de 5,2 %. Cette baisse résulte de celle de l'université de Marne-la-Vallée (- 4,2 %) mais surtout de celle de l'université de Paris VIII (- 6,4 %). Cette dernière avait déjà connu en 2005-2006 une forte baisse de ses effectifs (- 11,4 %). L'académie de Corse enregistre quant à elle la plus forte hausse : + 3,8 %.

Du point de vue des établissements, les plus fortes baisses d'effectifs ont été constatées dans les universités d'Aix-Marseille I (- 7,7 %), d'Avignon (- 7,0 %) et de Montpellier III (- 6,9 %). En revanche, les effectifs augmentent sensiblement dans les universités de Cergy-Pontoise (+ 7,1 %) et de Bordeaux IV (+ 5,8 %).

Le cursus licence englobe 62,9 % des étudiants sur l'ensemble du territoire. Cette part dépasse 59 % dans toutes les académies, à l'exception de Paris (51,7 %).

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 83 universités publiques y compris les deux centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) de Nîmes et d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.). Depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ université.

■ **Nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD).** À la rentrée 2006, l'ensemble des universités ont offert des formations LMD. les disciplines pluri-lettres-langues-sciences humaines et pluri-sciences ont été créées pour ces nouvelles formations.

■ **Cursus licence.** Il s'agit des trois premières années d'études supérieures.

■ **Cursus master.** Il permet, dans un même domaine de formation, d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants, soit dans une voie à dominante professionnelle débouchant sur un "master professionnel", soit dans une voie à dominante recherche débouchant sur un "master recherche".

■ **Cursus doctorat.** À vocation recherche, il conduit à la thèse.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE.

[1] Population universitaire par établissement et académie en 2006-2007 (France entière)

Universités et académies	Premières inscriptions	Poids du cursus licence (%)	Effectifs totaux	Évol./ 2005-2006	Universités et académies	Premières inscriptions	Poids du cursus licence (%)	Effectifs totaux	Évol./ 2005-2006
Aix I	4 050	66,1	21 125	-7,7	Angers	3 486	61,3	17 622	0,6
Aix II	3 949	51,3	20 991	1,2	Le Mans	2 145	77,3	8 542	0,0
Aix III	3 820	53,7	21 365	-0,2	Nantes	6 906	64,1	32 012	-1,8
Avignon	1 699	77,3	6 637	-7,0	Nantes	12 537	65,2	58 176	-0,8
Aix-Marseille	13 518	59,0	70 118	-2,9	Nice	5 200	63,2	24 942	-4,0
Amiens	4 986	68,5	20 916	0,1	Toulon	2 271	75,1	9 671	-0,8
Amiens	4 986	68,5	20 916	0,1	Nice	7 471	66,6	34 613	-3,1
Besançon	4 241	65,9	19 829	-5,5	Orléans	3 301	69,8	15 082	-3,3
Besançon	4 241	65,9	19 829	-5,5	Tours	4 984	62,8	22 095	-1,3
Bordeaux I	2 225	58,5	11 512	0,1	Orléans-Tours	8 285	65,6	37 177	-2,1
Bordeaux II	2 949	46,0	17 694	1,2	Paris I	5 554	55,0	37 057	-3,3
Bordeaux III	3 217	75,6	15 600	0,5	Paris II	2 261	48,0	15 637	-4,2
Bordeaux IV	2 882	60,0	14 388	5,8	Paris III	2 968	61,1	16 419	-5,3
Pau	2 473	73,0	11 733	-4,0	Paris IV	3 718	55,6	22 285	-3,7
Bordeaux	13 746	61,8	70 927	0,9	Paris V	4 924	46,0	31 160	0,1
Caen	5 867	68,0	25 102	-0,7	Paris VI	4 504	49,0	29 413	0,0
Caen	5 867	68,0	25 102	-0,7	Paris VII	3 643	49,7	24 684	-4,2
Clermont I	2 770	56,9	13 347	0,9	Paris	27 572	51,7	176 655	-2,6
Clermont II	2 883	66,7	13 833	-2,8	La Rochelle	1 392	73,5	6 444	-1,1
Clermont-Ferrand	5 653	61,9	27 180	-1,0	Poitiers	5 120	60,8	24 647	-1,0
Corse	790	69,4	3 932	3,8	Poitiers	6 512	63,4	31 091	-1,0
Corse	790	69,4	3 932	3,8	Reims	4 745	70,9	21 051	-2,2
Marne-la-Vallée	2 100	66,3	10 552	-4,2	Reims	4 745	70,9	21 051	-2,2
Paris VIII	3 200	60,2	22 239	-6,4	Brest	3 993	66,7	17 325	-2,3
Paris XII	4 847	63,5	24 546	-1,8	Bretagne-Sud	1 785	78,1	7 372	-4,1
Paris XIII	4 099	67,4	20 081	-0,6	Rennes I	4 899	54,4	24 093	-0,6
Créteil	14 246	64,0	77 418	-3,2	Rennes II	4 386	73,5	18 937	-6,0
Dijon	5 644	64,6	26 167	0,0	Rennes	15 063	65,5	67 727	-2,9
Dijon	5 644	64,6	26 167	0,0	Le Havre	1 515	77,5	6 370	-2,9
Chambéry	2 496	71,4	11 493	-2,9	Rouen	5 142	66,5	23 451	-1,9
Grenoble I	3 340	56,2	16 865	-3,9	Rouen	6 657	68,8	29 821	-2,1
Grenoble II	3 694	63,0	18 238	-1,9	Mulhouse	1 812	75,7	7 502	-0,4
Grenoble III	1 176	68,3	6 038	-3,5	Strasbourg I	3 335	49,5	18 846	2,2
Grenoble	10 706	63,3	52 634	-3,0	Strasbourg II	2 224	70,0	11 981	-3,3
Artois	2 810	82,0	10 574	-3,4	Strasbourg III	1 681	53,4	9 948	4,7
Lille I	2 914	57,1	18 904	-2,6	Strasbourg	9 052	59,5	48 277	0,9
Lille II	4 782	52,6	24 098	4,7	Albi	918	97,0	2 599	3,7
Lille III	4 212	76,0	19 795	-3,6	Toulouse I	2 470	53,3	16 590	0,0
Littoral	2 427	75,5	11 012	-2,0	Toulouse II	3 940	74,8	23 332	-5,7
Valenciennes	2 238	73,8	10 229	-1,5	Toulouse III	6 142	61,9	28 254	0,7
Lille	19 383	66,7	94 612	-1,0	Toulouse	13 470	65,4	70 775	-1,6
Limoges	2 967	65,5	14 317	-1,1	Cergy-Pontoise	3 242	75,2	12 580	7,1
Limoges	2 967	65,5	14 317	-1,1	Évry-Val-d'Essonne	2 320	73,8	9 935	-2,1
Lyon I	5 533	52,8	29 522	1,3	Paris X	5 686	66,2	29 643	-2,0
Lyon II	5 257	62,5	27 806	-1,3	Paris XI	4 530	51,3	26 188	-0,6
Lyon III	4 080	64,3	22 087	0,5	Versailles-Saint-Quentin	3 452	62,2	14 450	-2,1
Saint-Étienne	3 393	69,7	14 062	0,4	Versailles	19 230	63,4	92 796	-0,5
Lyon	18 263	61,0	93 477	0,2	France métropolitaine	272 992	62,5	1 376 694	-1,6
Montpellier I	3 298	48,4	20 508	0,1	Antilles et Guyane	3 506	81,2	11 904	-0,5
Montpellier II	2 387	61,9	12 490	0,7	La Réunion	3 028	82,5	10 579	-2,9
Montpellier III	3 350	70,7	16 245	-6,9	DOM	6 534	81,3	22 483	-1,6
CUFR Nîmes	1 159	90,1	3 437	6,6	France métro. + DOM	279 526	62,7	1 399 177	-1,6
Perpignan	1 776	65,6	10 165	-3,7	Nouvelle-Calédonie	810	98,5	2 412	1,2
Montpellier	11 970	61,9	62 845	-2,0	Polynésie française	863	97,6	2 547	6,1
Metz	3 531	71,4	15 052	-5,0	COM + N^{lle}-Calédonie	1 673	98,0	4 959	3,7
Nancy I	2 986	52,2	16 597	1,9	France entière (1)	281 199	62,9	1 404 136	-1,6
Nancy II	3 901	74,7	17 412	-3,2					

(1) Pour en savoir plus sur les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie, voir 12.9.

Présentation

Au 15 janvier 2007, 1 399 200 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer. Le nombre d'inscrits diminue par rapport à l'année universitaire 2005-2006 (- 1,6 %).

En 2006-2007, 62,7 % des étudiants sont inscrits en cursus licence, 32,4 % en cursus master et 4,9 % en cursus doctorat. Les femmes représentent 56,7 % de la population universitaire. Si elles sont majoritaires en cursus licence (57,4 %) et en cursus master (56,7 %), elles ne sont plus que 46,9 % en cursus doctorat. La répartition hommes/femmes par discipline varie très peu par rapport à l'année précédente.

C'est en médecine-odontologie qu'elle a le plus évolué, la proportion de femmes passant de 57,2 % à 59,9 %. Les femmes restent majoritaires, en particulier en langues (75,2 %), pluri-lettres-langues-sciences humaines (72,2 %) et en lettres-sciences du langage-arts (73,0 %). Elles restent en revanche minoritaires en sciences fondamentales et applications (27,3 %) et en STAPS (31,7 %).

En 2006-2007, 56,8 % des nouveaux entrants ont 18 ans ou moins, 24,0 % ont 19 ans, 9,9 % ont 20 ans et 9,3 % ont 21 ans ou plus.

Ils se dirigent principalement vers les IUT (17,4 %), les sciences humaines et sociales (14,7 %), les disciplines juridiques (12,1 %) et linguistiques (10,4 %).

Comme les années précédentes, les femmes sont plus jeunes que les hommes à leur entrée à l'université : par exemple, en droit et sciences politiques, 69,4 % des nouveaux entrants de 18 ans ou moins sont des femmes, alors qu'elles ne représentent que 58,6 % des nouveaux entrants de 21 ans ou plus.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 83 universités publiques, y compris les deux centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) de Nîmes et d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.). Depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ université.

■ **Nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD).** À la rentrée 2006, l'ensemble des universités ont offert des formations LMD. Les disciplines pluri-lettres-langues-sciences humaines et pluri-sciences ont été créées pour ces nouvelles formations.

■ **Cursus licence.** Il s'agit des trois premières années d'études supérieures.

■ **Cursus master.** Il permet, dans un même domaine de formation, d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants, soit dans une voie à dominante professionnelle débouchant sur un "master professionnel", soit dans une voie à dominante recherche débouchant sur un "master recherche".

■ **Cursus doctorat.** À vocation recherche, il conduit à la thèse.

■ **La rubrique IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Les nouveaux entrants en première année de premier cycle** sont les étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de premier cycle ou cursus licence (capacité en droit et DAEU non compris).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE.

[1] Répartition des étudiants en université par sexe, cursus et discipline en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

Disciplines	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Ensemble	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	105 774	65,5	63 842	66,0	8 749	48,2	178 365	64,8
Sciences économiques, gestion	73 364	50,9	56 575	52,3	4 789	42,9	134 728	51,2
AES	33 883	59,5	7 485	58,5	-	-	41 368	59,3
Lettres, sciences du langage	71 689	73,0	25 173	75,3	7 287	65,1	104 149	73,0
Langues	88 063	75,0	17 914	78,0	2 852	66,1	108 829	75,2
Sciences humaines, sociales	149 596	69,7	67 080	67,3	15 824	52,0	232 500	67,8
Pluri-lettres-langues-sciences humaines	2 541	71,4	2 996	73,1	39	51,3	5 576	72,2
Sciences fondamentales et application	83 604	28,5	66 180	25,8	15 593	27,5	165 377	27,3
Sciences de la nature et de la vie	41 120	60,7	19 961	56,4	10 239	50,7	71 320	58,0
STAPS	29 509	31,7	6 608	31,9	524	35,1	36 641	31,7
Pluri-sciences	19 941	40,9	1 113	43,4	129	31,0	21 183	41,0
Médecine-odontologie	53 545	65,6	98 926	57,1	1 611	50,7	154 082	59,9
Pharmacie	11 655	64,9	19 033	68,3	602	56,3	31 290	66,8
IUT	113 769	38,7	-	-	-	-	113 769	38,7
Total France métropolitaine + DOM	878 053	57,4	452 886	56,7	68 238	46,9	1 399 177	56,7
Pourcentage par cursus	62,7		32,4		4,9		100,0	

(1) Pour en savoir plus sur les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie, voir 12.9.

[2] Répartition des nouveaux entrants à l'université par sexe, âge et discipline en 2006-2007 (1) (France métropolitaine + DOM)

Disciplines	18 ans ou moins		19 ans		20 ans		21 ans ou plus		Ensemble	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	19 238	69,4	8 241	59,8	3 209	59,2	3 119	58,6	33 807	65,1
Sciences économiques, gestion	8 769	52,5	4 193	41,9	2 058	41,1	2 147	47,7	17 167	47,9
AES	3 731	65,5	2 766	58,1	1 590	56,0	1 479	57,1	9 566	60,5
Lettres, sciences du langage	9 068	81,5	4 020	72,0	1 956	67,3	2 881	67,1	17 925	75,5
Langues	15 852	83,1	6 116	72,1	2 927	66,2	4 050	64,7	28 945	76,5
Sciences humaines, sociales	19 801	75,0	10 641	70,1	5 015	64,6	5 557	63,7	41 014	70,9
Pluri-lettres-langues-sciences humaines	265	78,1	163	64,4	268	76,9	344	75,0	1 040	74,6
Sciences fondamentales et application	11 753	34,3	3 538	24,3	1 408	21,9	1 036	18,9	17 735	30,4
Sciences de la nature et de la vie	6 319	65,8	2 413	57,6	940	51,4	565	56,1	10 237	62,0
STAPS	4 283	37,9	2 529	27,5	1 173	22,3	664	19,0	8 649	31,3
Pluri-sciences	6 548	42,2	1 902	34,2	697	34,6	515	36,1	9 662	39,7
Médecine-odontologie	21 927	65,7	4 618	58,5	1 270	60,6	1 038	63,0	28 853	64,3
Pharmacie	4 675	70,7	1 056	60,4	292	57,5	203	69,5	6 226	68,3
IUT	26 449	41,0	14 894	33,6	5 017	31,7	2 340	35,1	48 700	37,5
Total France métr. + DOM	158 678	61,2	67 090	52,3	27 820	50,9	25 938	55,9	279 526	57,6
Pourcentage par âge	56,8		24,0		9,9		9,3		100,0	

(1) Nouveaux entrants en première année de cursus licence.

Présentation

En 2006-2007, 112 480 étudiants préparent un diplôme universitaire de technologie (DUT) en France métropolitaine et dans les DOM. En tenant compte de la population préparant un diplôme post-DUT (1 289) ou une licence professionnelle (23 326), les effectifs des instituts universitaires de technologie atteignent 137 095. Les effectifs inscrits en DUT augmentent de 1,1 %, faisant suite à une très légère reprise en 2005 (0,2 %). Cette augmentation concerne essentiellement le secteur tertiaire (+ 1,8 %).

La capacité d'accueil des IUT s'est accrue en 2006-2007 avec la création de dix départements :

- cinq dans le secteur secondaire (Réseaux et télécommunications [deux], Génie chimique-génie des procédés [un], Hygiène-sécurité et environnement [un], et Qualité-logistique industrielle et organisation [un]) ;
- cinq dans le secteur tertiaire (Gestion administrative et commerciale [un], Services et réseaux de communications [un] et Techniques de commercialisation [trois]).

Ce mouvement s'accompagne d'une hausse du nombre de nouveaux bacheliers (+ 0,9 %).

Les bacheliers généraux de la session 2006 préparant un DUT en 2006-2007 sont relativement plus nombreux cette année : ils représentent 66,0 % des nouveaux bacheliers en IUT (65,2 % en 2005-2006). En contrepartie, la part des bacheliers technologiques diminue et atteint 31,4 % (33,2 % en 2005-2006). La proportion de bacheliers professionnels reste très faible et stable (1,6 %).

Les femmes représentent 38,6 % de l'ensemble des effectifs préparant un DUT. Elles sont aussi nombreuses que les hommes dans le secteur tertiaire (50,9 %). Inversement, elles représentent juste 21,6 % des effectifs du secteur secondaire, même si elles sont majoritaires dans les spécialités Chimie (54,2 %) et Génie biologique (64,2 %). Globalement, la proportion de femmes dans les spécialités du secteur secondaire s'est accrue de 3 points depuis 1996-1997, une augmentation supérieure à celle dans l'ensemble des spécialités secondaires et tertiaires (+ 1,1 point).

Définitions

■ **DUT.** Diplôme universitaire de technologie. Les données concernent uniquement les étudiants inscrits à la préparation du diplôme universitaire de technologie (DUT). Pour information, les effectifs inscrits en licence professionnelle ou en diplôme post-DUT sont signalés en évolution.

■ **IUT.** Les instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. 115 IUT fonctionnent à la rentrée 2006.

Contrairement aux informations des pages 6.1 à 6.6, les enseignements post-DUT dispensés par certains établissements ne sont pas dénombrés dans les tableaux ci-contre. Les effectifs comprennent l'ensemble des formations diplômantes (initiales, permanentes, continues et par apprentissage).

■ **Spécialités.** Les spécialités des DUT sont définies dans le cadre de l'Espace européen, notamment par un arrêté du 10 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. Depuis la rentrée 2005, la spécialité "Génie des télécommunications et réseaux" est devenue "Réseaux et télécommunications". "Métrologie contrôle qualité" et "Organisation et génie de la production" ont fusionné pour donner "Qualité, logistique industrielle et organisation". L'enseignement dispensé est assuré dans 24 spécialités. En seconde année, le choix est encore plus large, avec des options proposées dans certaines spécialités.

■ **Année spéciale post-premier cycle.** Les étudiants ayant déjà suivi un enseignement supérieur de deux ans sont admis en année spéciale post-premier cycle et reçoivent une formation d'un an à temps plein.

■ **Licence professionnelle.** Dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur, la licence professionnelle est venue modifier l'offre de formation, au moins dans les universités, y compris les IUT. Prolongement des formations professionnelles en deux ans (DUT et BTS), la licence professionnelle est toutefois ouverte à tous les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2, professionnel ou généraliste, dans la mesure où le domaine étudié est compatible avec celui de la licence demandée.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6251, 6345, 6417, 6649, 6720, 6845, 6893, 6942, 7017.
- Notes d'information, 93.23, 94.27, 95.24, 96.23, 99.24. 00.42, 01 54, 02.46, 03.53, 05 02, 05 33, 07.18.

Sources : Système d'information SISE (résultats observés à la date du 15 janvier 2007).

Les IUT par spécialité : évolution

[1] Répartition des effectifs préparant un DUT en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

Spécialités	Étudiants en formation en 2006-2007				Rappel effectifs 2005	Départements d'enseignement en 2006-2007
	Hommes	Femmes	Total	% femmes		
Chimie	1 579	1 871	3 450	54,2	3 416	19
Génie biologique	2 240	4 010	6 250	64,2	6 170	37
Génie chimique - génie des procédés	653	421	1 074	39,2	1 004	12
Génie civil	4 298	515	4 813	10,7	4 454	20
Génie du conditionnement et de l'emballage	149	78	227	34,4	199	4
Génie électrique et informatique industrielle	7 774	504	8 278	6,1	8 978	54
Génie industriel et maintenance	1 786	97	1 883	5,2	2 020	24
Génie mécanique et productique	6 596	441	7 037	6,3	7 140	46
Génie thermique et énergie	1 772	128	1 900	6,7	1 688	16
Hygiène, sécurité et environnement	1 186	535	1 721	31,1	1 623	13
Mesures physiques	3 908	871	4 779	18,2	4 689	30
Qualité, logistique industrielle et organisation (1)	1 350	382	1 732	22,1	1 695	23
Réseaux et télécommunications (2)	2 889	209	3 098	6,7	3 162	28
Science et génie des matériaux	783	113	896	12,6	865	12
Ensemble du secteur secondaire	36 963	10 175	47 138	21,6	47 103	338
Carrières juridiques	374	1 868	2 242	83,3	2 216	8
Carrières sociales	620	2 053	2 673	76,8	2 506	13
Gestion des entreprises et des administrations	8 395	11 354	19 749	57,5	19 772	76
Gestion administrative et commerciale	582	1 099	1 681	65,4	1 588	12
Gestion, logistique et transport	1 917	1 028	2 945	34,9	2 939	22
Information - communication	840	3 066	3 906	78,5	3 894	18
Informatique	7 454	687	8 141	8,4	8 005	44
Services et réseaux de communications	2 376	726	3 102	23,4	3 005	30
Statistique et traitement informatique des données	766	485	1 251	38,8	1 303	12
Techniques de commercialisation	8 745	10 907	19 652	55,5	18 965	80
Ensemble du secteur tertiaire	32 069	33 273	65 342	50,9	64 193	315
Total France métropolitaine + DOM	69 032	43 448	112 480	38,6	111 296	653

(1) Fusion de "Organisation et génie de la production" et de "Métrologie contrôle qualité"

(2) Spécialité anciennement appelée "Génie des télécommunications et réseaux" avant 2005-2006.

[2] Évolution des effectifs préparant un DUT, un diplôme post-DUT ou une licence professionnelle (France métropolitaine + DOM)

Étudiants en formation	DUT		Total	Nombre de départements d'enseignement (4)	Licence professionnelle Total (5)	Diplôme post-DUT Total
	Secteur secondaire	Secteur tertiaire				
1975-1976 (1)	21 246	22 090	43 336			
1980-1981 (1)	25 445	28 164	53 609			
1985-1986 (1)	28 166	32 548	60 714			
1990-1991 (1)	34 957	37 387	72 344			
1991-1992 (1)	37 178	40 067	77 245			
1992-1993 (1)	39 506	43 477	82 983			
1993-1994 (1)	42 588	47 075	89 663			
1994-1995 (1)	44 535	49 270	93 805			
1995-1996 (1)	45 321	50 837	96 158			
1996-1997 (2) (3)	48 370	57 251	105 621			2 318
1997-1998 (2) (3)	49 149	60 482	109 628			2 346
1998-1999 (2)	49 244	62 297	111 541			2 042
1999-2000 (2)	50 143	63 762	113 905			2 481
2000-2001 (2)	50 465	65 630	116 095	582	2 179	2 357
2001-2002 (2)	49 680	66 022	115 702	607	4 692	1 871
2002-2003 (2)	47 902	65 647	113 549	624	7 784	1 715
2003-2004 (2)	47 120	65 163	112 283	631	10 856	1 311
2004-2005 (2)	46 645	64 451	111 096	639	15 070	1 268
2005-2006 (2)	47 103	64 193	111 296	643	19 816	1 234
2006-2007 (2)	47 138	65 342	112 480	653	23 326	1 289

(1) Hors formation continue mais y compris année spéciale. (2) Toutes formations confondues pour les effectifs et le nombre de départements. (3) Répartition par secteur au prorata des effectifs en France métropolitaine. (4) Données non disponibles pour les DOM avant 2000. (5) Création des licences professionnelles en 2000.

Présentation

En 2006-2007, 224 écoles d'ingénieurs accueillent près de 101 300 élèves, soit 0,1 % de moins par rapport à la rentrée précédente. Le nombre d'élèves des écoles publiques sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale est stable (+ 0,6%), tandis que celui des écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère baisse de 4,1 %. Le contingent d'inscrits en écoles privées augmente de 1 %, comme l'année précédente.

Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche forment toujours plus de la majorité des futurs ingénieurs (six sur dix), plus du tiers de ces élèves étant inscrits dans une école interne ou rattachée à une université. Le taux de féminisation de l'ensemble des écoles, qui est de 26,8 % en 2006-2007, est en hausse par rapport à l'année précédente, soit une progression de 4,7 % du nombre de filles. La part de celles-ci reste très variable selon le type d'école. Bien qu'en constante hausse depuis la rentrée 2000, l'ENSAM reste l'école la moins féminisée avec presque 13 % de filles, à l'inverse des écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère de l'Agriculture ou de la Santé qui accueillent davantage de filles que de garçons.

Le flux de nouveaux inscrits est en recul avec 32 900 nouveaux inscrits, soit 4,6 % de moins qu'en 2005. La baisse touche les trois secteurs : les écoles privées (- 9,5 %), les écoles publiques sous tutelle des ministères autres que l'Éducation nationale (- 5,8 %) et les écoles sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (- 2,1 %).

La voie d'intégration la plus fréquente reste celle des classes préparatoires aux grandes écoles (47 % des élèves-ingénieurs en sont issus) et particulièrement dans le secteur public relevant d'un autre ministère que celui de l'Éducation nationale (67,5 %). Les admissions à la suite d'un DUT ou d'un BTS sont cette année encore en progression (14,3 % contre 13,2 % l'année précédente).

Définitions

■ **Écoles d'ingénieurs.** Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs.

■ **Champ.** Les élèves inscrits en formation continue ne sont pas pris en compte dans ces données (les diplômes décernés à ce titre non plus), à l'exception des Centres d'études supérieures industrielles (CESI). Quelques écoles, majoritairement privées, possèdent un cycle préparatoire intégré, mais les élèves ne sont pas ici comptabilisés comme élèves ingénieurs.

■ **À noter.** Cette année, les écoles d'ingénieurs internes ou rattachées aux universités et aux INP, les Universités de technologie et 53 écoles d'ingénieurs hors université ont été enquêtées par l'intermédiaire du Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE). À terme, l'ensemble des écoles le seront.

■ **Les formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).** Les élèves inscrits dans ces formations ne figurent pas dans les tableaux.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 03.24, 03.25, 03.51, 05.14, 06.22.
- Tableaux statistiques, n° 6850, 6898, 6949, 6994, 7018.

Sources : Système d'information SISE.

Les étudiants des filières d'ingénieurs

[1] Répartition des effectifs des écoles d'ingénieurs en 2006-2007 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Nombre d'écoles	Étudiants en formation en 2006-2007					Progression du nombre de filles 2006-2005 / 2005-2006
		Effectifs inscrits en 2006-2007	Répartition (en %)	Progression effectifs 2006-2005 / 2005-2006	Dont étudiantes	Taux de féminisation	
Écoles publiques sous tutelle du MEN							
Écoles internes ou rattachées aux universités	70	23 450	23,2	0,1	6 534	27,9	3,1
Écoles externes aux universités	47	36 397	35,9	0,9	8 797	24,2	1,3
INP	23	9 171	9,1	-0,3	2 668	29,1	1,3
Universités de technologie	3	5 071	5,0	5,9	1 066	21,0	4,7
INSA	5	10 234	10,1	2,6	2 954	28,9	2,1
ENSAM et assimilées	3	4 320	4,3	-2,2	547	12,7	0,6
Écoles centrales	4	4 536	4,5	-3,2	1 007	22,2	1,2
Autres écoles	9	3 065	3,0	1,4	555	18,1	-7,0
Ensemble	115	59 847	59,1	0,6	15 331	25,6	2,1
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une autre collectivité							
Agriculture et Pêche	15	4 309	4,3	-1,8	2 611	60,6	0,4
Défense	11	3 749	3,7	-6,5	667	17,8	-0,4
Industrie	8	3 434	3,4	-10,1	924	26,9	-7,2
Télécommunications	3	2 024	2,0	-2,5	439	21,7	1,4
Équipement, transport, logement	5	1 710	1,7	11,3	456	26,7	11,2
Santé	1	22	0,0	-18,5	15	68,2	-25,0
Économie et Finances	1	211	0,2	-28,2	97	46,0	-28,1
Ville de Paris	2	471	0,5	2,4	187	39,7	0,5
Ensemble	46	15 930	15,7	-4,1	5 396	33,9	-1,0
Écoles privées	61	25 517	25,2	1,0	6 399	25,1	17,5
Ensemble	224	101 294	100,0	-0,1	27 126	26,8	4,7

(1) Hors formation continue et formations d'ingénieurs en partenariat.

[2] Évolution des effectifs des écoles d'ingénieurs en formation initiale (2) (France métropolitaine + DOM)

Types d'écoles	Étudiants en formation pendant l'année scolaire						Progression 2006-2007/ 2005-2006 (2)	
	1980-1981	1990-1991	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	Relative	Absolue
Écoles publiques relevant du MEN	20 650	34 475	57 304	59 561	59 503	59 847	0,6	344
Écoles internes ou rattachées aux universités		12 234	21 996	22 966	23 419	23 450	0,1	31
Écoles externes aux universités		22 241	35 308	36 595	36 084	36 397	0,9	313
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale, dont	8 127	10 865	16 156	16 610	16 607	15 930	-4,1	-677
Agriculture et Pêche	2 506	3 078	4 296	4 358	4 386	4 309	-1,8	-77
Défense	2 347	3 238	3 930	4 051	4 009	3 749	-6,5	-260
Industrie	1 083	1 571	3 526	3 668	3 818	3 434	-10,1	-384
Télécommunications	666	1 302	1 953	2 070	2 076	2 024	-2,5	-52
Équipement, transport, logement	1 246	1 338	1 779	1 785	1 537	1 710	11,3	173
Santé	25	18	29	29	27	22	-18,5	-5
Économie et Finances			228	209	294	211	-28,2	-83
Ville de Paris	254	320	415	440	460	471	2,4	11
Écoles privées	8 490	14 002	24 534	25 012	25 268	25 517	1,0	249
Ensemble	37 267	59 342	97 994	101 183	101 378	101 294	-0,1	-84

(2) Progression tenant compte des changements de type intervenus en 2006-2007.

[3] Origine scolaire des nouveaux inscrits dans les écoles d'ingénieurs (%) (France métropolitaine + DOM)

	Niveau de l'étudiant à l'entrée								Total	Effectif
	Bac	CPGE	DEUG	DUT-BTS	Licence-maîtrise	Inqénieur, 3 ^e cycle	Autres			
Écoles publiques sous tutelle du MEN	14,9	44,9	4,1	16,8	4,6	1,2	13,4	100,0	19 735	
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	3,3	67,5	2,6	3,9	5,0	8,2	9,2	100,0	5 387	
Écoles privées	33,7	38,0	2,3	15,2	3,9	0,9	5,5	100,0	7 744	
Ensemble	17,4	47,0	3,4	14,3	4,5	2,3	10,9	100,0	32 866	

Présentation

À la rentrée 2006, 219 écoles forment près de 83 300 personnes aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente. Les effectifs des écoles de management diminuent pour la première fois depuis huit ans (- 2,1 % entre les rentrées 2005 et 2006). Cependant, seules les écoles qui ne sont pas reconnues par l'État accueillent un nombre moins élevé d'étudiants : les effectifs des établissements du groupe III chutent de 19,3 % alors que ceux des groupes I et II continuent à augmenter.

Avec 63 300 étudiants, les 87 établissements du groupe I (83 en 2005) constituent le contingent le plus important en termes d'effectifs. Ces derniers ont augmenté de 1,1 % par rapport à l'an passé. Ces écoles recrutent leurs élèves en premier lieu dans les classes préparatoires aux grandes écoles (24,6 %) puis chez les nouveaux titulaires du baccalauréat (23,8 %). Au nombre de 41, les écoles du groupe II comptent 7 300 étudiants (+ 9,3 %). Elles accueillent principalement des nouveaux bacheliers (28,1 %), des étudiants provenant de l'université (18,1 %), de STS ou d'IUT (11,2 %).

Alors qu'il comporte le plus grand nombre d'établissements (91), le groupe III forme seulement 15 % des étudiants en 2006. Ses écoles intègrent peu d'élèves issus de CPGE (0,3 %) mais accueillent en nombre des nouveaux bacheliers (30,2 %), des titulaires d'un BTS ou d'un DUT (31 %).

En 2006-2007, la part des étudiantes en école de commerce se stabilise à 48,1 % (48,2 % en 2005). Elles sont majoritaires dans le groupe III avec 51,9 %.

La proportion d'étudiants étrangers baisse également et atteint 12,0 % ; elle s'élevait à 12,5 % à la rentrée 2005. C'est dans le groupe I qu'ils sont les moins nombreux (10,6 %).

Définitions

■ **Les écoles de commerce et de gestion** sont des établissements privés ou consulaires. Elles sont au nombre de 219 en 2006 (d'après les listes arrêtées au 1^{er} septembre 2006 de la Direction générale de l'enseignement supérieur) et sont classées en trois groupes (I, II et III) :

- les écoles du groupe I (87 établissements) sont reconnues par l'État et l'un de leur diplômes est visé par le ministère de l'Éducation nationale ;
- les écoles du groupe II (41 établissements) sont également reconnues par l'État, mais leur diplôme n'est pas visé par le ministère ;
- les écoles du groupe III (91 établissements) ne sont pas reconnues par l'État et leur diplôme n'est pas visé par le ministère.

■ **BTS, DUT.** Brevets de techniciens supérieurs, diplômes universitaires de technologie.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Champ.** Les étudiants en formation initiale en écoles de management en France métropolitaine et dans les DOM (dont 83 doctorants).

Dans les écoles couvertes par le système d'information SISE (soit 98 écoles), sont inscrits en outre 2 500 étudiants en apprentissage et 1 500 en formation continue (financée ou non).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 04.35.

Sources : Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités.
Système d'information SISE.

Les écoles de commerce, gestion et vente

[1] Évolution des effectifs inscrits en école de commerce, gestion, vente (France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
Effectifs	46 128	47 293	46 987	51 329	56 303	63 905	70 363	74 680	80 619	83 176	85 092	83 333
Évolution annuelle (en %)	-	-6,7	-0,6	9,2	9,7	13,5	10,1	6,1	8,0	3,2	2,3	-2,1
Nombre d'écoles	193	233	227	217	224	230	234	225	228	227	220	219

[2] Effectifs selon la catégorie d'établissement en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

Types d'établissement	Nombre d'établissements		Hommes	Femmes	Total	dont % femmes	dont % étrangers	Rappel effectif 2005-2006	Évolution annuelle en % (1)
Groupe I	87		32 950	30 326	63 276	47,9	10,6	62 607	1,1
Groupe II	41		4 148	3 165	7 313	43,3	17,5	6 691	9,3
Groupe III	91		6 129	6 615	12 744	51,9	15,8	15 794	-19,3
Total	219		43 227	40 106	83 333	48,1	12,1	85 092	-2,1

(1) Sur les variations du champ concernant les groupes, voir page ci-contre.

[3] Niveaux de formation des étudiants à leur entrée dans une école de commerce et gestion en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

Origines	Groupe I		Groupe II		Groupe III		Total		Rappel 2005 2006	Évolution annuelle en %
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Niveau terminale	-	-	-	-	15	0,2	15	-	30	-50,0
Baccalauréat 2006	5 336	23,8	860	28,1	1 837	30,2	8 033	25,4	7 780	3,3
CPGE	5 508	24,6	15	0,5	18	0,3	5 541	17,5	5 463	1,4
BTS-DUT	2 399	10,7	342	11,2	1 884	31,0	4 625	14,6	5 487	-15,7
Université	3 386	15,1	554	18,1	1 448	23,8	5 388	17,1	5 871	-8,2
École d'ingénieur	447	2,0	26	0,8	56	0,9	529	1,7	543	-2,6
École de commerce	1 459	6,5	175	5,7	155	2,5	1 789	5,7	1 905	-6,1
Autre origine (1)	2 350	10,5	928	30,3	573	9,4	3 851	12,2	3 925	-1,9
Non déclarés	1 550	6,9	162	5,3	98	1,6	1 810	5,7	2 945	-38,5
Total	22 435	100,0	3 062	100,0	6 084	100,0	31 581	100,0	33 949	-7,0

(1) Dont baccalauréat antérieur à 2006.

Présentation

En 2006-2007, 76 200 étudiants sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Les effectifs sont en hausse par rapport à 2005-2006 (+ 1,8 %), et atteignent leur valeur la plus haute depuis la réforme de 1995. Cette croissance est plus prononcée pour le secteur privé (+ 3,9 %) que pour le secteur public (+ 1,5 %). L'enseignement public assure la formation de 85 % des étudiants inscrits en CPGE.

Le dynamisme des classes scientifiques, perceptible à travers les hausses annuelles consécutives des effectifs, depuis cinq ans, se poursuit cette année (+ 0,9 %). Parallèlement, le nombre d'inscrits dans la filière littéraire augmente de nouveau (+ 0,5 % cette année). Enfin, l'évolution des effectifs en classes économiques est plus importante que l'année précédente (+ 5,7 % contre + 2,4 % en 2005) [1][2].

32 000 femmes, soit deux élèves sur cinq, sont inscrites en classes préparatoires. En classes littéraires, la prépondérance des filles semble bien implantée : avec trois inscrits sur quatre, elles y sont largement majoritaires. Inversement, dans les préparations scientifiques, les filles sont peu nombreuses alors qu'on est proche de la parité dans les classes économiques et commerciales (55 % d'étudiantes).

Sur 39 100 nouveaux étudiants inscrits en première année de CPGE, 95,4 % viennent d'obtenir un baccalauréat général, 4,1 % un baccalauréat technologique, et 0,5 % proviennent d'autres filières de l'enseignement supérieur. Les bacheliers S sont les plus présents (71,7 %). Ils remplissent la presque totalité des classes scientifiques, près de la moitié des classes économiques et un quart des classes littéraires. La proportion de bacheliers L parmi les entrants en CPGE est en légère hausse (9,9 % cette année contre 9,7 % à la rentrée 2005). La part des bacheliers ES augmente cette année (+ 0,3 point).

Définitions

■ **CPGE.** Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles sont réparties en trois catégories :

- la filière scientifique conduit aux écoles d'ingénieurs, aux Écoles normales supérieures et aux Écoles nationales vétérinaires ;
- la filière économique et commerciale prépare aux Écoles supérieures de commerce et de gestion, aux Écoles normales supérieures et au groupe des Écoles nationales d'économie et de statistiques ;
- la filière littéraire prépare aux Écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux Instituts d'études politiques et au groupe des Écoles nationales d'économie et de statistiques.

■ **Champ.** Les élèves des établissements publics ou privés, en France métropolitaine et dans les DOM.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 98.19, 99.39, 00.18, 01.13, 03.29, 04.16, 05.22, 06.23.
- Tableaux statistiques, "Classes préparatoires aux grandes écoles, 2006-2007", à paraître.

Sources : Système d'information SCOLARITE, système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, enquête n° 17.

[1] Évolution des effectifs d'élèves en CPGE (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Filière scientifique	45 874	44 975	44 373	44 690	45 051	45 385	46 467	47 369	47 772
Évolution annuelle en %	-4,4	-2,0	-1,3	0,7	0,8	0,7	2,4	1,9	0,9
Filière économique et commerciale	15 076	15 506	15 778	15 738	16 376	16 127	15 792	16 177	17 092
Évolution annuelle en %	4,4	2,9	1,8	-0,3	4,1	-1,5	-2,1	2,4	5,7
Filière littéraire	10 423	10 374	10 112	10 275	10 588	10 541	10 888	11 244	11 296
Évolution annuelle en %	-2,5	-0,5	-2,5	1,6	3,0	-0,4	3,3	3,3	0,5
Total CPGE	71 373	70 855	70 263	70 703	72 015	72 053	73 147	74 790	76 160
Évolution annuelle en %	-2,4	-0,7	-0,8	0,6	1,9	0,1	1,5	2,2	1,8

[2] Effectifs d'élèves en CPGE par année et par sexe en 2006-2007

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Public			Privé			Public + Privé			
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	dont filles (%)
Éducation nationale	35 486	27 418	62 904	7 508	4 027	11 535	42 994	31 445	74 439	42,2
Filière scientifique	27 856	12 413	40 269	4 926	1 282	6 208	32 782	13 695	46 477	29,5
Première année	13 485	6 343	19 828	2 499	697	3 196	15 984	7 040	23 024	30,6
Seconde année	14 371	6 070	20 441	2 427	585	3 012	16 798	6 655	23 453	28,4
Filière économique et commerciale	5 295	7 203	12 498	2 276	2 065	4 341	7 571	9 268	16 839	55,0
Première année	2 897	3 969	6 866	1 185	1 119	2 304	4 082	5 088	9 170	55,5
Seconde année	2 398	3 234	5 632	1 091	946	2 037	3 489	4 180	7 669	54,5
Filière littéraire	2 335	7 802	10 137	306	680	986	2 641	8 482	11 123	76,3
Première année	1 334	4 749	6 083	204	461	665	1 538	5 210	6 748	77,2
Seconde année	1 001	3 053	4 054	102	219	321	1 103	3 272	4 375	74,8
Autres ministères (1)	1 172	505	1 677	15	29	44	1 187	534	1 721	31,0
Filière scientifique	888	407	1 295	-	-	-	888	407	1 295	31,4
Première année	399	145	544	-	-	-	399	145	544	26,7
Seconde année	489	262	751	-	-	-	489	262	751	34,9
Filière économique et commerciale	174	35	209	15	29	44	189	64	253	25,3
Première année	103	15	118	7	17	24	110	32	142	22,5
Seconde année	71	20	91	8	12	20	79	32	111	28,8
Filière littéraire	110	63	173	-	-	-	110	63	173	36,4
Première année	56	34	90	-	-	-	56	34	90	37,8
Seconde année	54	29	83	-	-	-	54	29	83	34,9
Total CPGE	36 658	27 923	64 581	7 523	4 056	11 579	44 181	31 979	76 160	42,0

(1) Tous ministères, y compris le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

[3] Origine scolaire des élèves entrant en première année de CPGE en 2006-2007 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Bacs généraux			Bacs techno.	Autres origines (1)	Total (en %)	Entrants 2006-2007	Progression annuelle d'entrants
	Terminale S	Terminale ES	Terminale L					
Filière scientifique	95,4	0,0	0,0	4,2	0,4	100,0	23 203	2,1
Filière économique et commerciale	48,3	43,3	0,7	7,0	0,7	100,0	9 157	8,0
Filière littéraire	22,2	21,0	56,3	0,0	0,5	100,0	6 764	1,5
Total CPGE	71,7	13,8	9,9	4,1	0,5	100,0	39 124	3,3

(1) Université, IUT, vie active et autres.

Présentation

À la rentrée 2006, 228 300 élèves sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS), diplômés des métiers d'art (DMA) et classes de mise à niveau.

Après une légère hausse en 2005, l'effectif de ces classes est en baisse (- 0,9 % par rapport à 2005). Cette baisse concerne les établissements de tous les ministères de tutelle avec - 1,4 % pour le secteur public. Les effectifs du secteur privé sont stables (+ 0,3 %).

Les établissements publics relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comptent 147 900 élèves et forment plus de six étudiants sur dix inscrits en STS. Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche (18 000 élèves) forme près de 8 % des étudiants. Cependant, le nombre d'inscrits en STS agricoles ne cesse de diminuer depuis cinq ans (soit une chute de 16,9 % entre les rentrées 2002 et 2006).

Depuis plusieurs années déjà, on dénombre autant de femmes que d'hommes en STS et assimilés. Les écoles de l'enseignement public sont moins féminisées que celles du secteur privé (47,9 % contre 54,9 %) car elles offrent plus souvent des formations industrielles, davantage suivies par les garçons. Les formations dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (STS agricoles) ont le taux de féminisation le moins élevé (36,6 %). Les sections de techniciens supérieurs sont particulièrement fréquentées par les bacheliers technologiques : ils représentent 51,2 % des effectifs totaux des entrants alors qu'ils constituent seulement 27 % des admis au baccalauréat 2006. Parmi ces bacheliers technologiques, se dégagent plus précisément deux viviers principaux : 43,2 % des bacheliers entrant dans le domaine de la production détiennent un baccalauréat STI et 40,6 % un baccalauréat STG dans le domaine des services. Deux élèves sur dix entrant en STS sont des bacheliers généraux alors qu'ils sont un peu plus de la moitié des admis au baccalauréat. Les bacheliers professionnels représentent 12 % des entrants.

Définitions

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs. Ce sont des classes qui préparent après le baccalauréat au brevet de technicien supérieur (BTS).

■ **Classes de mise à niveau.** Ces classes s'adressent aux élèves des BTS "Arts appliqués" et "Hôtellerie-restauration".

■ **DMA.** Diplômes des métiers d'art préparés en deux ans après le baccalauréat. Ils forment des professionnels spécialistes de la conception.

■ **Champ.** Les élèves des établissements publics ou privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou dépendant d'autres ministères, en France métropolitaine et dans les DOM.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 96.25, 97.20, 98.10, 99.21, 01.03, 01.16, 02.47, 05.02, 05.33, 07.20.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ, système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, enquête n° 18.

[1] Évolution des effectifs d'élèves dans les STS, classes de mise à niveau et DMA (France métropolitaine + DOM)

Sections de techniciens supérieurs	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
Public								
Effectifs	166 748	166 435	165 464	164 641	163 904	162 170	162 051	159 774
Évolution annuelle en %	0,6	-0,2	-0,6	-0,5	-0,4	-1,1	-0,1	-1,4
% par rapport à l'effectif total	69,8	69,7	69,8	69,9	70	70,4	70,3	70,0
Privé								
Effectifs	72 041	72 459	71 360	70 818	70 291	68 105	68 352	68 555
Évolution annuelle en %	2,1	0,6	-1,4	-0,9	-0,7	-3,1	0,4	0,3
% par rapport à l'effectif total	30,2	30,3	30,2	30,1	30,0	29,6	29,7	30,0
Public + Privé								
Effectifs	238 789	238 894	236 824	235 459	234 195	230 275	230 403	228 329
Évolution annuelle en %	1,1	0,0	-0,8	-0,6	-0,5	-1,7	0,1	-0,9
% par rapport à l'effectif total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[2] Effectifs d'élèves (STS, classes de mise à niveau et DMA) par année et par sexe en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé			
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	dont filles (%)
Éducation nationale	75 768	72 180	147 948	26 003	34 344	60 347	101 771	106 524	208 295	51,1
Classes de mise à niveau	535	1 488	2 023	730	1 181	1 911	1 265	2 669	3 934	67,8
STS en 1, 2 et 3 ans	74 934	70 173	145 107	25 199	33 101	58 300	100 133	103 274	203 407	50,8
DMA en 1 et 2 ans	299	519	818	74	62	136	373	581	954	60,9
Agriculture	7 398	4 428	11 826	4 043	2 177	6 220	11 441	6 605	18 046	36,6
STS en 1, 2 et 3 ans	7 398	4 428	11 826	4 043	2 177	6 220	11 441	6 605	18 046	36,6
Autres ministères	-	-	-	841	1 147	1 988	841	1 147	1 988	57,7
Classes de mise à niveau	-	-	-	89	192	281	89	192	281	68,3
STS en 1, 2 et 3 ans	-	-	-	729	930	1 659	729	930	1 659	56,1
DMA en 1 et 2 ans	-	-	-	23	25	48	23	25	48	52,1
Total STS	83 166	76 608	159 774	30 887	37 668	68 555	114 053	114 276	228 329	50,0

[3] Origine scolaire des élèves entrant en première année de STS, DMA et classes de mise à niveau en 2006-2007 (%) (France métropolitaine + DOM)

	Bacs généraux			Bacs technologiques			Bacs pro	Autres origines (1)	Total (en %)	Entrants 2006-2007	Progression annuelle des entrants (%)
	Term. S	Term. ES	Term. L	Term. STI	Term. STG	Autres					
Domaines professionnels											
disciplinaires (lettres et arts)	2,6			28,9				68,4	100,0	38	-63,5 (2)
de la production	11,0	1,1	2,4	43,2	1,0	11,3	13,4	16,6	100,0	40 531	-2,2
des services	5,7	10,3	5,1	2,4	40,6	5,8	11,3	18,8	100,0	76 462	0,8
Total	7,6	7,1	4,2	16,6	26,9	7,7	12,0	18,0	100,0	117 031	-0,3

(1) Brevet de technicien, université, IUT, vie active et autres.

(2) La diminution annuelle de 63,5 % des entrants dans les spécialités disciplinaires correspond à une baisse d'effectif de 86 étudiants.

Présentation

À la rentrée 2006, 228 300 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS), diplômés des métiers d'art (DMA) ou en classes de mise à niveau.

Les établissements publics forment 70 % des étudiants avec une part plus élevée dans les spécialités de production (80 %) que dans les spécialités des services (65 %). Un tiers des étudiants sont en spécialités de production. Un étudiant sur sept de ce domaine est inscrit en "Électricité, électronique". Dans le domaine des services, les formations de "Commerce, vente" et "Comptabilité gestion" regroupent la moitié des étudiants.

La formation "Musique, arts du spectacle", seule formation disciplinaire, compte 76 étudiants.

Les spécialités de services sont plus féminisées que les spécialités de production (65 % et 21 % respectivement). Les formations "Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes", "Travail social" et "Secrétariat, bureautique" sont presque exclusivement composées de filles alors que les spécialités "Technologies industrielles fondamentales", "Énergie, génie climatique", "Moteurs et mécanique auto" et "Structures métalliques" sont en situation inverse.

Définitions

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs. Ce sont des classes qui préparent après le baccalauréat au brevet de technicien supérieur (BTS).

■ **Classes de mise à niveau.** Ces classes s'adressent aux élèves des BTS "Arts appliqués" et "Hôtellerie-restauration".

■ **DMA.** Diplômes des métiers d'art préparés en deux ans après le baccalauréat. Ils forment des professionnels spécialistes de la conception.

■ **Champ.** Les élèves des établissements publics ou privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou dépendant d'autres ministères, en France métropolitaine et dans les DOM.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 96.25, 97.20, 98.10, 99.21, 01.03, 01.16, 02.47, 05.02, 05.33, 07.20.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ, système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, enquête n° 18.

[1] Répartition par spécialité des élèves inscrits en STS, classes de mise à niveau ou DMA (France métropolitaine + DOM)

Groupes de spécialités de formation	Effectifs	%	Part du privé (%)	Part des filles (%)
133 Musique, arts du spectacle	76	.	33	57
Total des spécialités disciplinaires	76	.	33	57
200 Technologies industrielles fondamentales	8 277	4	28	33
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	13 365	6	15	3
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	5 426	2	45	26
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	2 839	1	26	33
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 659	1	28	49
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	2 472	1	33	31
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 631	1	32	27
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	360	.	26	26
221 Agrolimentaire, alimentation, cuisine	3 821	2	20	60
222 Transformations chimiques et apparentées	3 150	1	32	62
223 Métallurgie	1 074	.	6	13
224 Matériaux de construction, verre, céramique	89	.	-	76
225 Plasturgie, matériaux composites	544	.	-	9
226 Papier, carton	62	.	-	15
227 Énergie, génie climatique	1 811	1	11	3
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	4 207	2	20	34
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 703	1	12	11
232 Bâtiment : construction et couverture	231	.	-	9
233 Bâtiment : finitions	295	.	9	38
234 Travail du bois et de l'ameublement	1 126	.	11	6
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	1 034	.	7	94
241 Textile	257	.	2	89
242 Habillement	686	.	32	93
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	6 596	3	10	7
251 Mécanique générale et de précision, usinage	19	.	-	21
252 Moteurs et mécanique auto	2 255	1	14	2
253 Mécanique aéronautique et spatiale	167	.	32	7
254 Structures métalliques	1 472	1	5	3
255 Électricité, électronique	11 862	5	12	4
Total des spécialités de production	78 490	34	20	21
311 Transport, manutention, magasinage	1 794	1	28	35
312 Commerce, vente	40 106	18	34	56
313 Finances, banque, assurances	5 784	3	35	66
314 Comptabilité, gestion	32 582	14	29	65
320 Spécialités plurivalentes de la communication	5 139	2	61	75
321 Journalisme et communication	206	.	-	84
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	842	.	5	47
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	4 024	2	42	50
324 Secrétariat, bureautique	16 692	7	22	96
326 Informatique, traitement de l'information, transmission des données	8 995	4	35	12
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	639	.	44	76
331 Santé	8 352	4	50	73
332 Travail social	6 363	3	51	98
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	14 278	6	40	71
336 Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	2 552	1	81	99
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 415	1	32	33
Total des spécialités des services	149 763	66	35	65
Ensemble des spécialités	228 329	100	30	50

Lecture – 66 % des étudiants de STS sont inscrits dans une spécialité des services. Les établissements privés scolarisent 35 % d'entre eux. Les filles représentent 65 % des étudiants formés dans cette spécialité.

L'utilisation du point (.) représente un pourcentage inférieur à 1, l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

Présentation

À la rentrée 2006, 75 000 étudiants et stagiaires sont inscrits dans les IUFM de France métropolitaine, des DOM et des COM. Les effectifs en IUFM enregistrent la plus forte baisse depuis leur création (- 9 % hors formations spécialisées par rapport à l'année précédente). Après une année de stabilisation en 2005, les effectifs du premier degré diminuent à nouveau (- 6 %). Ceux du second degré sont toujours en baisse (- 12 %).

Dans le premier degré, la diminution du nombre de stagiaires (seconde année ou année de formation) se poursuit et s'accroît par rapport à 2005 (- 15 % contre - 6 % en 2005). L'augmentation des effectifs de première année (année préparatoire) se ralentit en 2006 (2 % contre 6 % en 2005).

Dans le second degré, la baisse des effectifs de première année, amorcée en 2005, après deux années de hausse, s'accroît (- 8 %). Après une hausse de 3 % en 2005, les effectifs de seconde année diminuent à nouveau au même rythme qu'en 2004 (- 20 %).

Sept étudiants ou stagiaires sur dix sont des femmes. Elles représentent 79 % des étudiants et stagiaires du premier degré et 63 % du second degré.

À la rentrée 2006, les formations destinées aux professeurs titulaires en vue de leur spécialisation voient leurs effectifs augmenter (3 %). Cette hausse concerne principalement les professeurs du second degré préparant le 2CA-SH (38 % contre 30 % en 2005). La diminution des effectifs inscrits en CAPSAIS est compensée par l'augmentation des effectifs inscrits en CAPA-SH (remplacement des CAPSAIS pour les professeurs du premier degré).

La répartition des effectifs au sein des IUFM met en évidence un engouement plus grand pour le professorat du second degré (61 % de l'effectif de première année), avec une prédilection pour les CAPES : 43 % contre 39 % pour le professorat des écoles. Dans quatre IUFM, plus de sept étudiants de première année sur dix préparent un concours du second degré. Près de la moitié des IUFM privilégient les préparations au CAPES. En Île-de-France, à l'IUFM de Paris, celles-ci représentent 79 % des effectifs de première année alors que dans l'IUFM de Versailles, ce sont les préparations au professorat des écoles qui concernent le plus d'étudiants (59 %). Dans les DOM-COM, ces dernières sont également importantes, à l'exception de la Réunion et du Pacifique.

Définitions

■ **Instituts de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré, du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ Types de préparation.

Concours du premier degré :

- CRPE : concours de recrutement des professeurs des écoles ;
- CAPSAIS : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire ;
- CAPA-SH : certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Concours du second degré :

- CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ;
- CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive ;
- CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique ;
- CAPLP : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel ;
- CAFEP : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé ;
- CPE : conseiller principal d'éducation ;
- 2CA-SH : certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

■ Niveaux de scolarité.

Sont comptabilisés en :

première année (année préparatoire) :

- les étudiants de première année préparant un concours d'enseignement ;
- les étudiants de seconde année du cycle préparatoire au CAPLP ;
- les étudiants du cycle préparatoire au second concours interne de professeur des écoles.

seconde année (année de formation) :

- les professeurs stagiaires ayant réussi les concours : CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, CAFEP, et CPE ;
- les formations spécialisées des professeurs titulaires : CAPSAIS, CAPA-SH, 2CA-SH ;

Les psychologues scolaires ne sont plus recensés dans SISE depuis 2005-2006 (12 étudiants en 2004).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 01.45, 02.56, 03.54, 04.32, 05.34, 07.07.

Sources : Système d'information SISE (IUFM).

[1] Évolution des effectifs des IUFM depuis 1991-1992 (France entière)

	1991 1992 (1)	1995 1996 (2)	2004 2005 (3)	2005 2006 (3)	2006 2007 (3)	(4) dont	
						hommes	femmes
1 ^{re} année 1 ^{er} degré	6 973	14 415	17 591	18 696	19 067	4 429	14 638
Évolution annuelle (%)						6 %	2 %
2 ^{nde} année 1 ^{er} degré hors form. spéc. professeurs titulaires (5)	15 168	13 028	17 385	16 255	13 844	2 567	11 277
Évolution annuelle (%)						-6%	-15 %
2 ^{nde} année 1 ^{er} degré y compris form. spéc. professeurs titulaires (5)			19 355	17 647	15 241	2 932	12 309
Total 1^{er} degré hors form. spéc. professeurs titulaires (5)	22 141	27 443	34 976	34 951	32 911	6 996	25 915
Évolution annuelle (%)						0 %	-6 %
1 ^{re} année du 2 nd degré	21 553	44 232	33 909	32 095	29 479	10 932	18 547
Évolution annuelle (%)						-5 %	-8 %
2 ^{nde} année 2 nd degré hors form. spéc. professeurs titulaires (5)	12 087	14 512	12 997	13 445	10 703	4 098	6 605
Évolution annuelle (%)						3 %	-20 %
2 ^{nde} année 1 ^{er} degré y compris form. spéc. professeurs titulaires (5)			13 089	13 565	10 869	4 134	6 735
Total 2nd degré hors form. spéc. professeurs titulaires (5)	33 640	58 744	46 906	45 540	40 182	15 030	25 152
Évolution annuelle (%)						-3%	-12 %
Total 1^{re} année	28 526	58 647	51 500	50 791	48 546	15 361	33 185
Évolution annuelle (%)						-1 %	-4 %
Total 2nd année hors form. spéc. professeurs titulaires (5)	27 255	27 540	30 382	29 700	24 547	6 665	17 882
Évolution annuelle (%)						-2 %	-17 %
Total hors form. spéc. professeurs titulaires (5)	55 781	86 187	81 882	80 491	73 093	22 026	51 067
Évolution annuelle (%)						-2 %	-9 %
Total y compris form. spéc. professeurs titulaires (5)			83 944	82 003	74 656	22 427	52 229
Évolution annuelle (%)						-2 %	-9 %

(1) Source : enquête DGES à laquelle ont été retranchés les élèves-instituteurs en formation professionnelle spécifique à temps partiel. (2) Source : enquête DEPP n° 54. (3) Source : enquête DEPP SISE. (4) % : par rapport à l'effectif total. (5) Voir "Définitions".

[2] Répartition des effectifs par IUFM en 2006-2007 (y compris spécialisation des professeurs titulaires des premier et second degrés)

	Première année (préparatoire)					Seconde année (de formation)				Effectifs totaux	
	1 ^{er} degré	2 nd degré			Total 1 ^{re} année	1 ^{er} degré	2 nd degré		Total 2 nd année		
		Total	dont CAPES	dont CAPET			dont CAFEP	Total			CAFEP
Aix-Marseille	873	1 456	1 022	93	-	2 329	506	554	-	1 060	3 389
Amiens	642	593	410	23	25	1 235	503	305	9	808	2 043
Besançon	436	568	349	53	20	1 004	207	199	6	406	1 410
Bordeaux	733	1 501	1 130	46	141	2 234	577	555	71	1 132	3 366
Caen	440	597	426	-	34	1 037	223	204	11	427	1 464
Clermont-Ferrand	360	563	362	24	48	923	246	297	10	543	1 466
Corse	140	112	84	-	-	252	32	18	-	50	302
Dijon	367	726	455	48	30	1 093	331	242	9	573	1 666
Grenoble	498	673	550	24	53	1 171	629	417	4	1 046	2 217
Lille	2 053	2 506	1 764	113	223	4 559	1 044	688	41	1 732	6 291
Limoges	175	362	260	9	9	537	123	105	-	228	765
Lyon	714	2 147	1 346	82	229	2 861	740	641	95	1 381	4 242
Montpellier	723	1 290	843	51	68	2 013	465	453	32	918	2 931
Nancy-Metz	700	1 079	734	54	39	1 779	466	491	17	957	2 736
Nantes	834	1 208	800	45	234	2 042	560	551	139	1 111	3 153
Nice	661	727	576	34	41	1 388	423	266	19	689	2 077
Orléans-Tours	824	780	608	34	34	1 604	536	396	13	932	2 536
Poitiers	503	642	401	29	21	1 145	273	306	8	579	1 724
Reims	545	402	250	14	28	947	331	287	6	618	1 565
Rennes	619	1 479	1 114	55	241	2 098	344	400	77	744	2 842
Rouen	539	738	502	27	37	1 277	445	370	36	815	2 092
Strasbourg	450	927	704	44	48	1 377	590	411	-	1 001	2 378
Toulouse	542	1 375	901	63	102	1 917	504	668	66	1 172	3 089
Total province	14 371	22 451	15 591	965	1 705	36 822	10 098	8 824	669	18 922	55 744
Paris	521	3 333	3 028	101	256	3 854	515	345	43	860	4 714
Créteil	826	988	629	46	39	1 814	1 883	690	-	2 573	4 387
Versailles	2 339	1 614	942	93	130	3 953	1 899	792	55	2 691	6 644
Total Île-de-France	3 686	5 935	4 599	240	425	9 621	4 297	1 827	98	6 124	15 745
Total France métro.	18 057	28 386	20 190	1 205	2 130	46 443	14 395	10 651	767	25 046	71 489
Guadeloupe	204	126	54	-	-	330	145	20	-	165	495
Guyane	207	54	33	15	-	261	183	4	-	187	448
Martinique	174	194	137	-	-	368	125	26	-	151	519
La Réunion	269	510	289	33	5	779	296	135	1	431	1 210
Total DOM	854	884	513	48	5	1 738	749	185	1	934	2 672
Total France métro.											
+ DOM	18 911	29 270	20 703	1 253	2 135	48 181	15 144	10 836	768	25 980	74 161
Pacifique	156	209	168	14	-	365	97	33	-	130	495
Total France entière	19 067	29 479	20 871	1 267	2 135	48 546	15 241	10 869	768	26 110	74 656

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, l'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année sur l'autre : les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés au détriment des jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 30,1 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale, 11,2 % sont enfants d'ouvriers et seulement 2,4 % fils ou filles d'agriculteurs [1].

Dans les filières CPGE et STS sous tutelle du ministère de l'Agriculture, les enfants d'agriculteurs sont bien mieux représentés : 14,4 % et 23,5 % des jeunes inscrits dans ces filières en 2006-2007 sont enfants d'agriculteurs contre respectivement, 1,9 % et 2,4 % dans les établissements sous tutelle des autres ministères. Près d'un tiers des étudiants inscrits dans une formation longue à l'université (hors IUT) ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale. Cette surreprésentation est toujours plus accentuée dans les CPGE et les disciplines de santé, où respectivement 50,8 % et 43,4 % des étudiants sont issus de cette catégorie sociale.

En revanche, les filières technologiques courtes, IUT et surtout STS, recrutent davantage parmi les enfants d'ouvriers et d'employés : ceux-ci représentent 31,2 % des inscrits en IUT et 38 % des effectifs en STS.

À la rentrée 2006, la poursuite d'études longues à l'université est plus encore le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale : leur part passe de 28,7 % en cursus Licence et IUT à 38,3 % en cursus Doctorat. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 12,3 % des étudiants inscrits à l'université en cursus L, cette part est de 4,4 % en cursus D [2].

La structure de la rentrée 2004, année de réalisation d'une enquête complète sur les PCS dans tout l'enseignement supérieur, présente, en termes d'origine sociale de la population étudiante française [3], de grandes différences en comparaison avec celle de l'ensemble de la nation. Les enfants de cadres représentent une grande proportion des étudiants (30 %).

À l'inverse, ceux d'origine ouvrière ou dont la personne responsable est inactive sont relativement peu nombreux (22 % des étudiants contre 54 % de la population totale). La sous-représentation des enfants d'inactifs et de retraités chez les étudiants provient en partie de la structure par âge de cette population dont, pour la majorité, les parents n'ont pas encore l'âge de la retraite.

Ce constat global est néanmoins très contrasté selon le type de formation. La part des enfants de cadre est très forte en classes préparatoires, dans les INP et les ENS où elle dépasse 50 %. Ils sont peu nombreux en formations comptables et en STS (moins de 15 %).

Les enfants de professions intermédiaires et d'employés présentent un profil plus homogène, malgré une légère surreprésentation en IUT, STS, écoles paramédicales et sociales. Cette surreprésentation dans ces filières est fortement accentuée pour les étudiants dont le chef de famille est inactif ou ouvrier.

Définitions

■ **Professions et catégories sociales (PCS).** Nomenclature des professions et catégories sociales de l'INSEE de 1989. Pour le tableau [3], les agriculteurs exploitants ont été intégrés aux artisans, commerçants, chefs d'entreprises, du fait de la faiblesse de leurs effectifs.

■ **STS et CPGE.** Sont incluses dans le tableau [1] les sections de techniciens supérieurs (STS) et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) publiques et privées sous contrat, quel que soit le ministère de tutelle.

■ **Autres enseignements du tableau [1].** Formations autres que les universités, les STS et les CPGE. Voir 6.1 et 6.2.

■ **Formations du tableau [3].** Voir 6.1 et 6.2

→ Pour en savoir plus

Sources : Systèmes d'information SISE et SCOLARITÉ.

L'origine socioprofessionnelle des étudiants français

[1] Origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les principales filières de l'enseignement supérieur en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Droit	Économie	Lettres	Sciences	Santé	IUT	Université (1) avec IUT	CPGE (2)	STS (2)	Autres ens. (3)	Ensemble
Agriculteurs	1,6	2,1	1,7	2,2	1,6	3,0	1,9	2,0	4,2	2,7	2,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,0	7,8	6,0	6,2	5,7	8,2	6,7	7,8	8,1	9,0	7,4
Professions libérales, cadres supérieurs	36,1	26,2	27,1	32,0	43,4	27,0	31,4	50,8	14,6	30,8	30,1
Professions intermédiaires	11,7	12,0	15,6	16,6	14,3	18,4	15,0	13,9	15,8	12,8	14,5
Employés	13,6	14,0	14,6	13,4	8,1	16,2	13,4	9,7	17,4	12,3	13,4
Ouvriers	8,7	12,5	11,0	11,1	5,3	15,0	10,5	5,0	20,6	9,4	11,2
Retraités, inactifs	12,8	14,8	14,3	10,3	6,9	8,2	11,7	7,2	14,3	6,4	10,5
Indéterminé	7,7	10,6	9,7	8,2	14,8	4,0	9,4	3,6	5,0	16,6	10,5
Effectifs	154 947	132 257	385 620	246 589	164 157 107 600	1 191 170	73 456	220 550	483 445	1 968 621	

(1) Ne comprend pas les grands établissements. (2) CPGE et STS publiques tous ministères, CPGE et STS privées du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et STS et CPGE privées sous contrat sous tutelle des autres ministères. (3) Répartition observée en 2004-2005 pour ces formations, sauf pour les IUJFM et les grands établissements.

[2] Origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les universités par sexe et par cursus LMD en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Cursus Licence			Cursus Master			Cursus Doctorat			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes
Agriculteurs	1,7	2,3	2,0	1,4	2,0	1,8	1,2	1,3	1,2	1,6	2,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6,9	7,2	7,1	5,7	6,2	6,0	4,4	4,9	4,7	6,5	6,8
Employés	14,5	15,6	15,1	10,2	10,6	10,4	7,0	7,4	7,2	12,8	13,8
Ouvriers	11,5	12,8	12,3	7,3	7,4	7,3	4,4	4,5	4,4	9,9	10,9
Professions intermédiaires	15,9	15,3	15,6	14,0	14,0	14,0	11,5	11,2	11,4	15,2	14,8
Professions libérales, cadres supérieurs	30,8	27,1	28,7	37,5	36,0	36,6	38,2	38,4	38,3	33,1	30,2
Retraités, inactifs	10,9	12,0	11,5	11,8	11,8	11,8	15,6	15,4	15,5	11,4	12,0
Indéterminé	7,7	7,7	7,7	12,2	12,2	12,2	17,7	16,8	17,3	9,5	9,3
Effectifs	330 484	452 487	782 971	150 921	214 279	365 200	22 327	20 672	42 999	503 732	687 438

[3] Répartition en 2004 des étudiants français selon la PCS de la personne responsable de l'étudiant (France métropolitaine + DOM)

	Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités, inactifs	Non renseignés
Universités	9%	32%	16%	13%	11%	11%	9%
Disciplines générales et de santé	8%	32%	15%	13%	10%	12%	9%
IUT	11%	27%	19%	16%	15%	8%	4%
Grands établissements	10%	47%	7%	6%	3%	9%	18%
IUJFM	8%	25%	15%	11%	11%	14%	16%
STS	13%	14%	16%	17%	22%	13%	5%
CPGE	10%	51%	14%	8%	5%	7%	4%
Formations comptables non universitaires	12%	14%	16%	17%	22%	13%	6%
Université de technologie	9%	47%	19%	7%	7%	6%	4%
INP	9%	52%	15%	8%	6%	8%	2%
Autres formations d'ingénieurs non universitaires (1)	11%	43%	12%	7%	4%	5%	18%
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	13%	36%	9%	6%	2%	5%	30%
Établissements d'ens. universitaire privés	12%	34%	10%	7%	5%	9%	24%
Écoles normales supérieures	5%	57%	7%	5%	2%	5%	19%
Écoles supérieures artistiques et culturelles (2)	12%	29%	10%	8%	4%	5%	31%
Écoles paramédicales et sociales (3)	14%	22%	16%	24%	21%	3%	0%
Autres écoles et formations (4)	12%	23%	11%	10%	7%	7%	29%
Total	10%	30%	15%	13%	11%	10%	10%
Population française (5)	8%	11%	16%	11%	25%	29%	

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. (2) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication. (3) Pour la santé : poids calculés sur les nouveaux entrants ; pour le social : poids de 2002. (4) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, autres écoles dépendant d'autres ministères...).

(5) Source INSEE : Recensement de la population 1999.

Présentation

Le nombre d'étudiants étrangers en France a connu un essor considérable depuis la fin des années 1990. Entre 1998 et 2005, il a progressé de 74,8 %. Toutefois, en 2006, les étudiants étrangers en France métropolitaine et dans les DOM sont moins nombreux qu'en 2005 (263 000 contre 266 000, soit une baisse de 1,0 %). Au final, du fait de la diminution encore plus importante du nombre d'étudiants français, la proportion d'étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français progresse très légèrement : 11,7 % (contre 11,6 % en 1998).

C'est dans les disciplines générales et de santé à l'université, ainsi que dans les universités de technologie et les INP, que cette proportion est la plus forte (15,7 %, 19,8 % et 18,5 %). Si les étrangers continuent de progresser dans les UT, ils sont moins nombreux en 2006 qu'en 2005 dans les INP et les universités (- 0,5 %).

À l'université, y compris les IUT, les étudiants étrangers représentent 14,9 % des inscrits. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 10,8 % des inscriptions en cursus licence, 19,4 % en cursus master et 37,0 % en cursus doctorat. Parmi eux, la part de non-bacheliers augmente avec le degré d'études de la formation universitaire : elle est de 70,8 % en cursus licence, 81,8 % en cursus master et 85,8 % en cursus doctorat. L'origine géographique varie aussi avec le degré d'études de la formation à l'université. Ainsi, on constate une plus forte représentation des étudiants originaires d'Asie en cursus doctorat, où ils représentent 25,5 % des étudiants étrangers inscrits, contre respectivement 19,2 % et 21,7 % en cursus licence et master. Les étudiants africains représentent à l'université près d'un étudiant étranger sur deux. Leur part est moins élevée en cursus doctorat (42,7 %) qu'en cursus licence (48,5 %) et master (49,8 %).

La part des étrangers en IUFM, écoles paramédicales et sociales, en formation comptable non universitaire, en IUT, en STS et en CPGE est faible (entre 1 et 6 %). La tendance n'est pas au rattrapage : en effet, en 2006, le nombre d'étudiants étrangers en STS et en CPGE a diminué de plus de 19 %. Pour les CPGE, les effectifs totaux sont pourtant en hausse (+ 1,8 %), ce qui conduit à une nouvelle baisse de la proportion d'étrangers dans ces formations (3,1 % après 4,0 %).

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 81 universités publiques et les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) de Nîmes et d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.).

■ **Étudiants étrangers.** Sont pris en compte dans les différentes enquêtes de recensement des étudiants inscrits en France, ceux se déclarant de nationalité étrangère, ce qui inclut ceux ayant effectué leur scolarité du secondaire dans le système scolaire français. Il est possible de distinguer ceux n'étant pas titulaires d'un baccalauréat à l'université, mais pas dans les autres filières du supérieur.

■ **Filières de l'enseignement supérieur.** Voir définitions en 6.1 et 6.2.

■ **Non-bacheliers.** En ce qui concerne les étudiants étrangers, cela indique que ces étudiants n'ont pas obtenu un baccalauréat français mais un titre étranger admis nationalement en équivalence du baccalauréat.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.02.

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieurs non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

[1] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine et cursus en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	dont % non-bacheliers	Total	dont % non-bacheliers	Total	dont % non-bacheliers	Total	dont % non-bacheliers
Union européenne (UE)	18 631	73,3	15 987	83,9	4 748	87,8	39 366	79,3
Europe hors UE	4 860	71,7	3 249	82,7	906	90,0	9 015	77,5
Afrique	46 099	63,9	43 704	77,5	10 780	81,2	100 583	71,7
Amérique	6 950	74,7	5 583	87,0	2 330	89,1	14 863	81,6
Asie	18 263	83,7	19 031	88,4	6 429	90,1	43 723	86,7
Océanie	218	86,7	83	84,3	34	85,3	335	86,0
Apatriés ou non-déclarés	61	29,5	49	63,3	12	91,7	122	49,2
Total	95 082	70,8	87 686	81,8	25 239	85,8	208 007	77,3
en % du nombre d'étudiants	10,8		19,4		37,0		14,9	

[2] Évolution du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1990	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2006	2006
	1991	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2007 (6)	
Universités	131 901	125 706	137 559	154 749	174 864	194 194	202 836	209 523	208 007	208 007	14,9
Disciplines générales et de santé dont : formations d'ingénieurs universitaires (1)	128 843	121 152	132 340	148 722	168 420	187 602	196 290	202 933	201 838	201 838	15,7
IUT	490	918	1 201	1 454	1 782	2 142	2 653	2 879	3 271	3 271	12,6
IUFM	3 058	4 554	5 219	6 027	6 444	6 592	6 546	6 590	6 169	6 169	5,4
STES (2)			477	408	408	510	712	752	833	833	1,1
CPGE	5 969	8 352	8 280	8 760	9 693	9 625	8 746	8 134	6 514	6 514	2,9
Formations comptables non universitaires	1 310	1 868	2 166	2 587	2 955	2 806	2 822	2 961	2 392	2 392	3,1
Université de technologie	234	356	385	415	435	457	609	461	404	404	5,4
dont : formations d'ingénieurs	477	316	410	586	841	1 043	1 095	1 337	1 508	1 508	19,8
INP	98	135	142	192	285	422	547	735	891	891	17,4
dont : formations d'ingénieurs (1)	1 661	1 511	1 683	1 896	2 040	2 311	2 204	2 308	2 297	2 297	18,5
Autre formations d'ingénieurs non universitaires (1)	372	731	788	854	902	1 095	1 091	1 195	1 145	1 145	12,1
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	1 789	2 902	3 342	4 072	4 503	5 409	6 138	6 748	7 151	7 151	10,5
Écoles supérieures artistiques et culturelles (3)	2 519	5 424	6 273	7 457	8 408	9 983	9 944	11 047	10 570	10 570	12,1
Écoles paramédicales et sociales (4)	5 328	5 317	5 303	6 146	6 721	7 457	7 762	8 459	8 606	8 606	13,3
Autres écoles et formations (5)	1 289	681	678	1 321	1 442	1 064	1 231	1 823	1 823	1 823	1,4
France métropolitaine + DOM	8 671	8 100	8 001	8 351	9 161	9 476	11 486	12 157	13 021	13 021	13,4
En % du nombre total d'étudiants	161 148	160 533	174 557	196 748	221 471	244 335	255 585	265 710	263 126	263 126	11,7
	9,4	7,5	8,1	9,1	10,0	10,8	11,3	11,6	11,7	11,7	

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(2) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991.

(3) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(4) Estimation pour 2001-2002, données 2005 pour 2006.

(5) Groupe non homogène.

(6) En % du nombre total d'étudiants.

Présentation

Dans l'enseignement supérieur français (hors formations paramédicales, sociales et établissements dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche), près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain : 27 % d'entre eux viennent du Maghreb et 20 % du reste de l'Afrique. Un quart est issu d'Europe, dont 16 % de l'Union européenne. Enfin, 22 % sont originaires d'Asie, du Moyen-Orient, ou d'Océanie.

Le Maroc constitue la nationalité la plus représentée parmi les étudiants étrangers en France en 2006 (32 000 personnes). Néanmoins, le nombre d'étudiants marocains a baissé de 6,7 % par rapport à 2005. Le nombre de Chinois est depuis plusieurs années en forte croissance. En 2006, leur effectif a progressé de 8,5 %, et pour la première fois, les Chinois sont plus nombreux que les Algériens et constituent le deuxième contingent d'étudiants étrangers en France (22 452, contre 22 346 Algériens, dont les effectifs ont baissé de 7,0 % cette année). Les étudiants italiens sont également plus nombreux en France cette année (+ 6,4 %).

Les étudiants africains et maghrébins (hors Maroc et Tunisie) sont fortement concentrés dans les universités (hors IUT et formations d'ingénieurs) : entre 81 % et 89 % selon la nationalité, contre 76 % en moyenne pour l'ensemble des étudiants étrangers. Les Marocains, quant à eux, sont, en proportion, moins nombreux à l'université (67 %) mais plus présents en formations d'ingénieurs non universitaires (7 % contre 1 % en moyenne), en CPGE (3 % contre 1 %) et en IUT (5 % contre 2 %). La répartition des étudiants chinois dans les différentes formations est proche de la distribution de l'ensemble des étrangers. Ils sont tout de même assez nombreux dans les écoles d'ingénieurs non universitaires (5 %). Les autres étudiants asiatiques ont une forte propension à opter pour des formations artistiques ou culturelles (14 % contre 3 % en moyenne).

Définitions

■ **Le supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié. Ont été ajoutés :

- les formations d'ingénieurs en partenariat, créées à la rentrée 1991 sous le nom de "nouvelles formations d'ingénieurs (NFI)";
- les masters des écoles d'ingénieurs, repérés depuis 1994, qui sont classés au sein de la rubrique "autres écoles et formations" ;
- à partir de 1994, certaines formations diverses post-bac ou post-niveau IV dispensées au sein des lycées et des établissements d'enseignement supérieur privés, qui sont également classées au sein des "autres écoles et formations" ;
- les effectifs des diplômes post-secondaires de niveau IV du secteur social.

Enfin, sur les cinq dernières années, a été effectué un travail de repérage des doubles recensements de certaines formations paramédicales et sociales. Au total, le changement de définition a augmenté les effectifs de près de 11 000 sur la rentrée 2001.

■ **Universités.** Voir définition en 6.2.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'INALCO, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

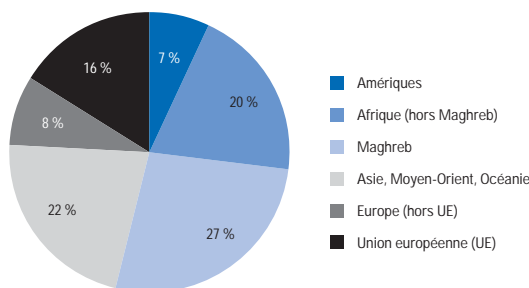
■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le DMA et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le DSAA sont désormais classés en "autres écoles et formations".

■ **Écoles d'ingénieurs.** Voir définition en 6.2.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

[1] Répartition des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par origine



[2] Orientation des étudiants étrangers selon leur pays d'origine (France métropolitaine + DOM, Public + Privé) (1)

Origine	Universités hors IUT et ingénieurs	IUT	Formations d'ingénieurs des universités	Formations d'ingénieurs autres hors université (2)	STS et assimilés	CPGE	Écoles de commerce, gestion et comptabilité
Allemagne	75%	2%	1%	4%	0%	0%	8%
Italie	74%	1%	0%	3%	1%	0%	5%
Autres Union européenne (UE)	76%	2%	1%	3%	2%	0%	5%
Europe hors UE	81%	1%	0%	2%	2%	1%	3%
Maroc	67%	5%	4%	7%	4%	3%	5%
Algérie	88%	1%	0%	1%	2%	0%	1%
Tunisie	76%	1%	2%	6%	2%	1%	3%
Autre Maghreb	89%	2%	1%	2%	1%	0%	2%
Sénégal	81%	4%	2%	2%	3%	1%	3%
Cameroun	75%	3%	2%	5%	5%	2%	3%
Autres Afrique	82%	3%	1%	2%	5%	1%	3%
Liban	77%	1%	2%	6%	0%	0%	5%
Autres Moyen-Orient	85%	1%	0%	1%	2%	0%	2%
Chine	73%	2%	1%	5%	1%	1%	5%
Viet Nam	75%	4%	1%	5%	2%	1%	1%
Autres Asie	67%	3%	1%	1%	0%	0%	5%
Amérique du Sud	77%	1%	1%	6%	0%	0%	3%
Amérique du Nord	75%	1%	0%	1%	0%	0%	9%
Antilles – Amérique centrale	79%	1%	1%	3%	0%	0%	5%
Océanie	77%	1%	0%	1%	0%	0%	8%
Total	76%	2%	4%	1%	2%	1%	4%

Origine	Écoles supérieures artistiques et culturelles	Autres écoles de spécialités diverses (3)	Total	Effectifs	Évolution 2007
Allemagne	2%	8%	100%	8 354	3,0%
Italie	4%	11%	100%	5 790	6,4%
Autres UE	4%	8%	100%	27 670	-1,7%
Europe hors UE	3%	6%	100%	19 569	0,3%
Maroc	1%	4%	100%	32 129	-6,7%
Algérie	2%	4%	100%	22 346	-7,0%
Tunisie	1%	6%	100%	11 879	-0,8%
Autre Maghreb	0%	3%	100%	1 431	-62,7%
Sénégal	0%	3%	100%	10 177	-0,7%
Cameroun	0%	5%	100%	6 364	1,3%
Autres Afrique	1%	4%	100%	35 930	-3,4%
Liban	1%	8%	100%	5 908	3,3%
Autres Moyen-Orient	2%	6%	100%	10 036	1,9%
Chine	5%	7%	100%	22 452	8,5%
Viet Nam	2%	7%	100%	5 684	5,9%
Autres Asie	14%	8%	100%	13 132	1,8%
Amérique du Sud	4%	8%	100%	9 357	9,3%
Amérique du Nord	4%	10%	100%	5 267	5,7%
Antilles – Amérique centrale	2%	8%	100%	4 225	7,4%
Océanie	6%	8%	100%	4 31	-69,3%
Total	3%	6%	100%		-0,9%

(1) Hors formations paramédicales et sociales et établissements dépendants du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (2) Hors formations paramédicales et sociales et établissements dépendants du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (3) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. (3) Groupe non homogène.

Présentation

Pour la première fois depuis 1998, et après trois années de ralentissement de la croissance des effectifs, le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les universités publiques françaises baisse. À la rentrée 2006, 208 000 étudiants des universités de France métropolitaine et des DOM sont étrangers, soit 0,7 % de moins qu'en 2005. Leur part augmente de 0,2 point par rapport à 2005, soit 14,9 %, le nombre d'étudiants de nationalité française diminuant plus fortement (- 1,7 %).

La baisse du nombre d'étudiants étrangers ne concerne que les titulaires d'un baccalauréat français (- 7,0 %), le nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat français continuant à augmenter : + 1,3 % par rapport à 2005-2006, représentant 77,3 % des étudiants étrangers.

Les étudiants africains représentent près d'un étudiant étranger sur deux. Ils se dirigent de manière équivalente vers les disciplines scientifiques et sportives (29,0 %), littéraires (20,9 %) et économiques (24,1 %). Parmi ces étudiants, 71,7 % sont non-bacheliers. Les femmes sont majoritaires parmi les étudiants venant de tous les continents, excepté l'Afrique, continent pour lequel elles ne représentent que 39,8 % des étudiants.

La croissance du nombre d'étudiants asiatiques ralentit : + 4,9 %, après 14 % en 2004 et 10 % en 2005.

Les étudiants européens représentent 23,3 % des étudiants étrangers. Parmi eux, les étudiants allemands sont les plus représentés (13,5 % des Européens), suivi des étudiants roumains (9,3 %) et italiens (8,9 %).

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 81 universités publiques ainsi que les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) de Nîmes et d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.).

Pour l'année universitaire 2004-2005, les évolutions sont calculées sur le champ des 81 universités et de Paris IX-Dauphine qui était une université en 2003-2004, et est devenue grand établissement en 2004-2005. À partir de 2005-2006, les évolutions sont calculées sur le champ des 81 universités.

■ **La rubrique IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ **Non-bacheliers.** En ce qui concerne les étudiants étrangers, cela indique que ces étudiants n'ont pas obtenu un baccalauréat français mais un titre étranger admis nationalement en équivalence du baccalauréat.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'information, 07.02.
- Tableaux statistiques, n° 7013.

Sources : Système d'information SISE.

Présentation

Le nombre de nouveaux bacheliers inscrits à la rentrée 2006 dans les différentes formations de l'enseignement supérieur stagne (+ 0,1 %), alors que les bacheliers dans les séries générales sont plus nombreux avec 10 330 bacheliers supplémentaires dont 9 154 en série "S".

Ces nouvelles inscriptions progressent dans les différentes filières de l'enseignement supérieur, à l'exception des disciplines générales de l'université (- 0,8 %).

Si l'on confronte cette stabilité à l'augmentation conséquente des bacheliers généraux, le taux d'inscription immédiate des bacheliers dans l'enseignement supérieur baisse ou stagne, quelle que soit la filière choisie. Ce taux ne tient pas compte des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, ni des poursuites d'études sous contrat de professionnalisation, ni des sorties du système éducatif français vers d'autres pays. L'université demeure la filière privilégiée de poursuite des nouveaux bacheliers généraux. En 2006, le taux d'inscription immédiate des bacheliers généraux à l'université (hors IUT) diminue pour la troisième année consécutive. Il s'établit à 58,8 %. Dans les filières courtes, il stagne à 10,4 % en IUT et 7,8 % en STS. L'orientation en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) concerne 13,2 % des bacheliers généraux, soit une stabilité par rapport à l'année précédente.

Le nombre de bacheliers technologiques a diminué d'une centaine d'admis entre les deux dernières sessions. Leur taux d'inscription a baissé cette année et se situe à 75,9 % (après 78,6 %).

42,5 % des bacheliers technologiques s'inscrivent en STS. Le taux d'inscription des bacheliers technologiques diminue aussi bien en "STS services" qu'en "STS production". La baisse affecte l'université, y compris les IUT, où s'orientent 27,2 % des bacheliers technologiques (28,5 % en 2005-2006). Moins d'un bachelier professionnel sur quatre poursuit ses études l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Leur effectif a augmenté de 6 % cette année et s'établit à 22 700 étudiants (21 420 en 2005), ils ne représentent que 22,6 % du nombre total de lauréats de la voie professionnelle. Les STS constituent la filière qui accueille le plus grand nombre de bacheliers professionnels (15,5 %) avant les disciplines générales de l'université hors IUT (5,8 %).

→ Pour en savoir plus

Sources : Systèmes d'informations SCOLARITÉ et SISE. Enquêtes auprès des effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles d'ingénieurs (n° 27), des formations d'ingénieurs en partenariat (n° 27bis), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48).

Données du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Définitions

■ **Champ.** France métropolitaine et départements d'outre-mer.

■ **Nouveaux bacheliers.** Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

■ **Accès à l'enseignement supérieur.** Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plus d'une filière, les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (ce qui explique que le taux puisse être supérieur à 100 %).

■ **Le champ "universités"** ne prend en compte que les 81 universités et les 2 centres universitaires de formation et de recherche. Il ne prend plus en compte :

– les 3 universités de technologies, les 3 Instituts nationaux polytechniques et l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois, comptabilisés avec les effectifs des écoles d'ingénieurs non universitaires (cycle prépa ou formation ingénieurs) ;

– les 5 établissements spécifiques à la région parisienne (IEP, INALCO, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe de Paris et Paris-Dauphine) comptabilisés avec les effectifs des "formations et autres écoles de spécialités diverses".

■ **Formations et autres écoles de spécialités diverses.** Cette rubrique regroupe des établissements, essentiellement privés, qui recrutent au niveau du baccalauréat.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs. Cette filière n'intègre plus les préparations au DPECF (diplôme préparatoire aux études comptables et financières). Elles sont répertoriées dans les "formations et autres écoles de spécialités diverses".

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).** Effectifs pris en compte depuis 2002-2003.

[1] Taux d'inscription immédiate (%) des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

Baccalauréat général Établissements	L	Séries ES	S	Total	Rappel 2005-2006
Universités (1)	73,6	68,0	68,5	69,3	71,7
Disciplines générales, de santé et formations ingénieurs	71,7	56,5	55,6	58,8	61,3
IUT secondaire	0,0	0,1	8,7	4,5	4,3
IUT tertiaire	1,9	11,3	4,2	5,9	6,1
STS (2)	9,6	9,7	6,1	7,8	7,7
production	1,9	0,5	3,1	2,1	1,9
services (hors DPECF)	7,7	9,1	3,0	5,7	5,8
CPGE	7,6	6,3	19,2	13,2	13,3
CPGE éco	0,1	4,6	3,0	3,0	2,9
CPGE lettres	7,5	1,7	1,0	2,4	2,4
CPGE sciences (2)	0,0	0,0	15,2	7,8	8,0
Autres formations	8,8	12,0	10,7	10,8	11,1
Écoles d'ingénieurs non universitaires (4)	0,0	0,0	3,5	1,8	1,9
cycle prépa intégré	0,0	0,0	1,4	0,7	0,7
formation ingénieurs	0,0	0,0	2,1	1,1	1,2
Formations d'ingénieurs en partenariat	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,8	5,5	1,6	2,6	2,5
Facultés privées	1,8	1,5	0,8	1,2	1,2
Écoles de notariat	0,1	0,2	0,0	0,1	0,1
Écoles d'architecture	0,3	0,3	0,9	0,6	0,6
Écoles supérieures artistiques et culturelles	3,6	0,9	0,6	1,2	1,3
Écoles paramédicales (5)	0,8	1,7	1,4	1,4	1,6
Écoles préparant aux fonctions sociales (6)	0,3	0,4	0,0	0,2	0,2
Formations et autres écoles de spécialités diverses (7)	1,1	1,4	1,8	1,6	1,7
Nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	50 580	82 446	152 643	285 669	282 853
Bacheliers 2006	50 792	85 965	146 031	282 788	272 512
Total baccalauréat général	99,6	95,9	104,5	101,0	103,8

Baccalauréat technologique ou professionnel Établissements	STI	Séries STT	Autres (3)	Total	Rappel 2005-2006	Séries pro	Rappel 2005-2006
Universités (1)	25,7	30,4	21,6	27,2	28,5	6,5	6,7
Disciplines générales, de santé et formations ingénieurs	7,9	21,3	18,2	17,4	18,1	5,8	5,9
IUT secondaire	15,0	0,1	3,0	4,3	4,5	0,2	0,2
IUT tertiaire	2,9	9,1	0,4	5,5	5,9	0,5	0,6
STS (2)	57,9	42,6	26,9	42,5	44,0	15,5	15,7
production	52,4	0,5	13,6	16,0	17,0	6,9	7,3
services (hors DPECF)	5,5	42,1	13,2	26,5	26,9	8,6	8,4
CPGE	2,4	0,9	0,5	1,1	1,1	0,0	0,0
CPGE éco	0,0	0,9	0,0	0,5	0,4	0,0	0,0
CPGE lettres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CPGE sciences (2)	2,4	0,0	0,5	0,7	0,7	0,0	0,0
Autres formations	2,8	3,6	10,5	5,0	5,0	0,6	0,6
Écoles d'ingénieurs non universitaires (4)	0,4	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
cycle prépa intégré	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
formation ingénieurs	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Formations d'ingénieurs en partenariat	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,3	1,1	0,1	0,7	0,7	0,1	0,1
Facultés privées	0,0	0,2	0,3	0,2	0,2	0,0	0,0
Écoles de notariat	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Écoles d'architecture	0,4	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,9	0,3	0,4	0,5	0,5	0,2	0,2
Écoles paramédicales (5)	0,1	0,5	8,8	2,4	2,5	0,1	0,1
Écoles préparant aux fonctions sociales (6)	0,0	0,1	0,4	0,2	0,2	0,0	0,0
Formations et autres écoles de spécialités diverses (7)	0,6	1,2	0,3	0,9	0,8	0,2	0,1
Nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	29 734	57 157	19 909	106 800	110 642	22 728	21 420
Bacheliers 2006	33 475	73 730	33 502	140 707	140 828	100 562	93 268
Total baccalauréat technologique ou professionnel	88,8	77,5	59,4	75,9	78,6	22,6	23,0

(1) Uniquement les 81 universités et les 2 centres universitaires de formation et de recherche. (2) Y compris les CPGE ou les STS dépendant du ministère de l'Agriculture. (3) STL, SMS, Hôtellerie, STAE, STPA, F11, F11', F12. (4) Y compris les 3 universités de technologies, les 3 INP et l'ENS nature et paysage de Blois. (5) Données de l'année 2005-2006. (6) Données de l'année 2004-2005. (7) Y compris les 5 établissements parisiens (IEP, INALCO, observatoire et institut de physique du Globe, établissement Paris-Dauphine) et les diplômés préparatoires aux études comptables et financières (DPECF).

Présentation

78,7 % de l'ensemble des bacheliers, (cf. "Définitions") s'inscrivent dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur. Cette année, ce taux de poursuite d'études baisse de 1,2 point par rapport à 2005.

La quasi-totalité des bacheliers généraux accède immédiatement à l'enseignement supérieur. Pour les bacheliers technologiques, le taux d'accès est en forte diminution (- 2,7 points) par rapport à la rentrée précédente (78,6 % en 2005), en raison d'une baisse des nouveaux bacheliers poursuivant vers les universités, les IUT ou les STS. La part des bacheliers professionnels qui entreprennent immédiatement des études supérieures s'établit à 22,6 %. Ces taux ne tiennent cependant compte ni des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, ni des bacheliers professionnels étudiant sous contrat de professionnalisation, ni des sorties du système éducatif français vers d'autres pays.

À la rentrée 2006, 38,8 % des bacheliers généraux et technologiques se sont orientés vers les filières sélectives (CPGE, IUT, STS), soit une baisse de 0,8 point par rapport à 2005. Les nouveaux bacheliers généraux sont moins nombreux à avoir choisi l'université que l'année dernière : 58,8 %, (soit 2,5 points de moins). L'augmentation exceptionnelle du nombre de reçus au baccalauréat général (essentiellement les bacheliers S) n'a pas eu de répercussion équivalente sur le nombre de nouveaux bacheliers généraux poursuivant à l'université (hors IUT).

Les bacheliers scientifiques (série S) se distinguent par une orientation diversifiée, fortement tournée vers les classes préparatoires : 19 % de ces bacheliers s'y inscrivent. Les bacheliers STI s'orientent principalement en STS (57,9 %).

Le taux d'inscription immédiate des bacheliers diminue cette année, après avoir connu une relative stabilité depuis la rentrée 2000. Globalement, la diminution des taux est sensible à l'université, quel que soit le baccalauréat d'origine. Cette baisse est moins forte pour les bacheliers professionnels, mais elle concerne une population beaucoup plus faible. Les fluctuations sont plus importantes à l'université où les inscriptions se font sans aucun critère de sélection ; ce qui n'est pas le cas des autres formations sélectives (CPGE, IUT, STS), plus contingentes et liées à leur capacité d'accueil.

Définitions

■ **Champ.** Ces résultats correspondent au champ "France métropolitaine + DOM".

■ **Taux d'accès.** Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Cependant, si on admet que les inscriptions multiples restent exceptionnelles pour les bacheliers technologiques, il est possible de calculer pour eux un taux d'accès à l'enseignement supérieur : 75,9 % en 2006.

Sur la base d'un taux d'accès de 100 % pour les bacheliers généraux, on estime le taux d'accès global des bacheliers généraux et technologiques à 92,0 % en 2006 (92,7 % en 2005). Un calcul analogue incluant les bacheliers professionnels conduit à estimer à 78,7 % le taux d'accès à l'enseignement supérieur de l'ensemble des bacheliers de l'année 2006, après 79,9 % en 2005.

Les "autres formations" correspondent aux écoles d'ingénieurs non universitaires, aux établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (commerce, gestion, vente, comptabilité, notariat, architecture, spécialités diverses), aux écoles d'arts et de la culture, aux facultés privées, aux écoles paramédicales et de formations sociales.

Pour les écoles paramédicales, les données sont celles de 2005-2006.

Pour les formations sociales, les données sont celles de 2004-2005.

Les années figurant dans le tableau représentent les dates de rentrée : ainsi, 2006 signifie rentrée universitaire 2006 ou année universitaire 2006-2007.

→ Pour en savoir plus

Sources : Systèmes d'informations SCOLARITÉ et SISE. Enquêtes auprès des effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.) et des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles d'ingénieurs (n° 27), des formations d'ingénieurs en partenariat (n° 27 bis), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48) ;

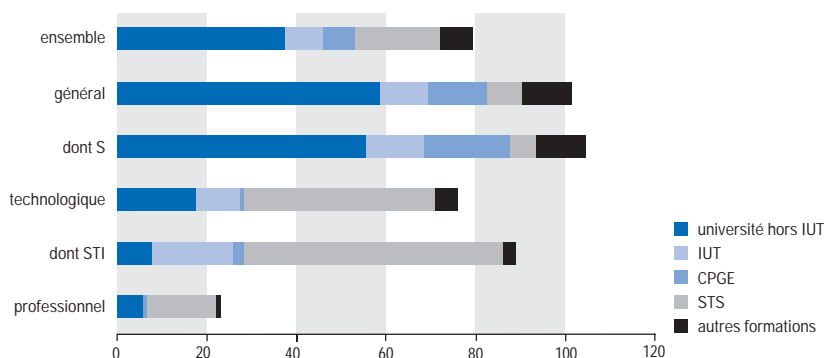
Données du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

[1] Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

		1997	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Baccalauréat général	Université hors IUT	66,7	61,8	61,5	62,4	62,8	62,1	61,3	58,8
	IUT	9,8	11,2	11,5	11,4	10,7	10,7	10,4	10,5
	CPGE	13,0	12,6	13,1	13,6	13,0	13,6	13,3	13,2
	STS	9,0	9,0	8,9	8,4	8,0	7,8	7,7	7,8
	Autres formations	7,7	9,1	9,6	9,7	9,7	10,8	11,1	10,8
dont baccalauréat S	Université hors IUT	62,5	57,1	56,5	58,2	59,1	58,2	57,7	55,6
	IUT	13,2	14,6	15,0	14,6	13,5	13,6	13,2	12,9
	CPGE	21,0	19,1	20,2	20,6	19,8	20,8	20,0	19,2
	STS	7,2	7,0	7,0	6,7	6,3	6,0	5,9	6,1
	Autres formations	8,4	10,1	10,6	10,4	10,4	11,3	11,4	10,7
Baccalauréat technologique	Université hors IUT	22,0	19,1	18,2	17,8	18,1	18,1	18,1	17,4
	IUT	10,2	9,1	9,3	9,5	10,0	10,2	10,4	9,9
	CPGE	0,9	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1	1,1
	STS	46,1	44,5	44,7	45,8	45,1	44,1	44,0	42,5
	Autres formations	3,0	3,9	3,9	4,2	4,2	4,7	5,0	5,0
dont baccalauréat STI	Université hors IUT	8,2	7,3	7,7	7,7	8,2	8,3	8,2	7,9
	IUT	17,7	16,2	16,3	16,6	17,2	17,7	18,5	17,9
	CPGE	2,0	2,1	2,2	2,3	2,1	2,1	2,2	2,4
	STS	62,5	60,5	61,6	63,0	60,6	58,2	59,8	57,9
	Autres formations	0,9	2,3	2,0	2,3	2,2	2,3	2,5	2,8
Ensemble général et technologique	Université hors IUT	51,7	46,4	45,7	46,6	47,3	46,5	46,5	45,0
	IUT	9,9	10,5	10,7	10,7	10,4	10,5	10,4	10,3
	CPGE	8,9	8,4	8,7	9,1	8,9	9,2	9,1	9,2
	STS	21,5	21,8	21,9	21,7	20,9	20,6	20,1	19,3
	Autres formations	6,1	7,2	7,5	7,7	7,8	8,6	9,0	8,9
Baccalauréat professionnel	Université hors IUT	6,8	6,4	5,8	6,0	6,3	6,4	5,9	5,8
	IUT	0,8	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,7
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS	8,9	9,7	10,9	12,8	14,4	15,2	15,7	15,5
	Autres formations	0,8	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Ensemble tous baccalauréats (généraux, technologiques et professionnels)	Université hors IUT	44,5	39,2	38,3	38,9	39,8	38,9	39,1	37,5
	IUT	8,5	8,7	8,8	8,8	8,7	8,7	8,7	8,4
	CPGE	7,5	6,9	7,1	7,4	7,3	7,4	7,4	7,4
	STS	19,5	19,6	19,9	20,0	19,7	19,6	19,3	18,6
	Autres formations	5,3	6,0	6,2	6,4	6,5	7,1	7,5	7,3
	Total (1)	85,3	80,4	80,3	81,5	82,0	81,7	82,0	79,2

(1) Voir la rubrique "Définitions".

[2] Taux d'inscription immédiate des bacheliers 2006 dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (1) (France métropolitaine + DOM)



(1) La somme des taux peut être supérieure à 100 % (voir "Définitions").

Présentation

Les bacheliers généraux constituent les trois quarts des entrants de 2005-2006 en première année de l'enseignement supérieur universitaire (73,9 %). Si la part des bacheliers technologiques parmi les entrants est nettement plus modérée (16,8 %), celle des lauréats d'une série professionnelle est très faible (2,9 %). Les étudiants qui bénéficient d'une dispense du baccalauréat représentent 6,4 % des entrants [1].

Les entrants en médecine sont presque exclusivement des bacheliers généraux (92,8 %), de même que dans la filière ingénieurs (92,0 %) et en pharmacie (90,7 %). Dans ces trois disciplines, les bacheliers scientifiques constituent l'essentiel des effectifs (90,0 %, 91,9 % et 89,3 %). Majoritaires en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers (86,0 %) et en sciences fondamentales et applications (84,1 %), les bacheliers généraux sont aussi très nombreux en droit-science politiques (76,0 %) et en langues (73,5 %).

En revanche, seul un entrant sur deux est titulaire d'un baccalauréat général en AES, les bacheliers technologiques représentant près d'un tiers des nouveaux inscrits. De même, les titulaires d'un baccalauréat professionnel y sont plus représentés que dans d'autres disciplines (9,4 % des entrants).

Deux tiers des entrants de 2005-2006 en première année de l'enseignement supérieur universitaire poursuivent dans la même discipline l'année suivante, qu'il s'agisse d'un redoublement en première année ou d'un passage en deuxième année. Un entrant sur dix se réoriente vers une autre filière universitaire, tandis qu'un quart des entrants quitte, provisoirement ou définitivement, le système universitaire. Ils n'arrêtent pas pour autant leurs études et poursuivent pour certains dans d'autres filières du supérieur [2].

C'est en IUT que le taux de poursuite dans la même discipline est le plus important (82,3 %). Également très élevé dans la filière ingénieurs (80,7 %) et en pharmacie (77,5 %), il reste important en médecine (68,7 %) et STAPS (65,6 %) malgré une nette baisse dans ces deux disciplines par rapport à l'année précédente (respectivement - 2,1 et - 4,8 points).

Dans les disciplines universitaires générales, le taux de poursuite dans la même filière varie fortement. Il est élevé en droit - sciences politiques (65,9 %), en STAPS (65,6 %), en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers (62,7 %) et en sciences fondamentales et applications (62,2 %). Il est modéré en langues (54,6 %) et en lettres - sciences du langage - arts (54,1 %). C'est en AES qu'il est le plus faible, puisqu'un étudiant sur deux seulement poursuit ses études dans cette discipline. La réorientation vers une autre discipline universitaire est plus fréquente pour les entrants inscrits dans la filière ingénieurs (15,2 %), en médecine (13,2 %) en AES (12,6 %) et en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'univers (12,5 %). La part des réorientations est beaucoup plus faible en STAPS (7,7 %) et en IUT (4,2 %).

Définitions

■ **Champ.** La répartition des entrants de 2005-2006 en première année d'enseignement universitaire et leur devenir l'année suivante sont calculés sur le champ "France métropolitaine et DOM".

■ **Entrant.** Étudiant s'inscrivant pour la première fois en première année de l'enseignement supérieur à l'université (y compris en IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées, diplômes d'université).

■ **Première année de l'enseignement supérieur universitaire.** Sont prises en compte les formations dispensées à l'université d'une durée d'au moins un an, donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université, et ouvertes aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence.

■ **Taux de poursuite dans la discipline.** Proportion d'entrants de 2005-2006 inscrits dans la même discipline l'année suivante, en 2006-2007. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année de l'enseignement supérieur à l'université.

■ **Taux de réorientation vers une autre discipline.** Proportion d'entrants de 2005-2006 inscrits l'année suivante, en 2006-2007, dans une discipline universitaire différente de celle choisie initialement.

■ **Taux de sortie.** Proportion d'entrants de 2005-2006 non réinscrits à l'université l'année suivante.

■ **AES.** Filière administrative, économique et sociale des universités.

■ **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes SISE, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

[1] Répartition des entrants de 2005-2006 en première année d'enseignement supérieur universitaire par filière et série de baccalauréat (%) (France métropolitaine + DOM)

	Baccalauréat général				Baccalauréat technologique			Baccalauréat Professionnel	Dispensés sur titre	Total général
	Littéraire	Économique	Scientifique	Total	STT	Autres	Total			
Droit - sciences politiques	18,4	42,5	15,1	76,0	13,3	2,1	15,5	3,6	4,9	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	1,3	45,1	22,7	69,2	10,9	1,7	12,6	3,9	14,3	100,0
AES	2,5	45,1	4,0	51,5	28,4	3,5	31,9	9,4	7,2	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	49,9	11,8	9,9	71,6	5,0	4,0	9,0	3,1	16,2	100,0
Langues	39,6	24,0	9,8	73,5	12,6	2,6	15,2	3,0	8,4	100,0
Sciences humaines et sociales	26,0	31,9	12,4	70,4	11,7	8,5	20,2	4,5	5,0	100,0
Sciences fondamentales et applications	0,5	2,1	81,5	84,1	0,8	5,3	6,1	0,8	9,0	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	0,6	1,6	83,9	86,0	0,5	9,3	9,8	0,7	3,4	100,0
STAPS	4,2	25,7	40,8	70,7	13,6	9,1	22,8	5,0	1,6	100,0
Médecine	0,6	2,2	90,0	92,8	0,6	3,7	4,3	0,2	2,7	100,0
Pharmacie	0,4	0,9	89,3	90,7	0,4	3,8	4,2	0,4	4,8	100,0
IUT	2,3	20,7	39,9	62,9	15,5	16,7	32,2	1,8	3,1	100,0
Ingénieurs	0,1	0,1	91,9	92,0	0,0	4,7	4,7	0,0	3,2	100,0
Total	14,7	22,6	36,6	73,9	10,0	6,8	16,8	2,9	6,4	100,0

[2] Devenir un an après des entrants de 2005-2006 en première année d'enseignement supérieur universitaire (%) (France métropolitaine + DOM)

	Poursuite dans la même discipline	Réorientation vers une autre filière universitaire	Non réinscription à l'université	Total
Droit - sciences politiques	65,9	9,1	24,9	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	57,0	11,8	31,2	100,0
AES	49,5	12,6	37,9	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	54,1	11,3	34,7	100,0
Langues	54,6	10,7	34,7	100,0
Sciences humaines et sociales	58,2	9,0	32,9	100,0
Sciences fondamentales et applications	62,2	11,3	26,5	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	62,7	12,5	24,7	100,0
STAPS	65,6	7,7	26,6	100,0
Médecine	68,7	13,2	18,1	100,0
Pharmacie	77,5	10,3	12,2	100,0
IUT	82,3	4,2	13,5	100,0
Ingénieurs	80,7	15,2	4,1	100,0
Ensemble	64,4	9,6	26,0	100,0

Présentation

Neuf bacheliers 2002 sur dix ont continué leurs études après obtention du baccalauréat et quatre ans plus tard, six sur dix poursuivent toujours leurs études. Trois sur dix sont inscrits à l'université (hors IUT mais y compris la première année d'IUFM). Un sur dix a rejoint une "grande école" (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, d'architecture, Instituts d'études politiques, etc.), le plus souvent après deux ou trois années en CPGE. Les étudiants inscrits en STS ou en IUT ne représentent plus que 4 % des bacheliers 2002.

Six bacheliers 2002 sur dix entrés en première année de licence LMD immédiatement, après l'obtention du baccalauréat, sont toujours inscrits à l'université quatre ans plus tard.

Globalement, 39 % des étudiants inscrits en licence après le bac ont obtenu ce diplôme en trois ans d'études. Alors que près de la moitié des inscrits en "Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers" mais aussi en "Lettres-sciences du langage-arts" obtiennent leur licence trois ans plus tard, le taux de réussite n'est que de 25 % pour ceux inscrits en "Sciences économiques-gestion" et 27 % en "Sciences fondamentales et ses applications". 95 % des titulaires de la licence poursuivent leurs études et sept fois sur dix, ils s'inscrivent en master.

Les deux tiers des titulaires d'un DUT obtenu en deux ans après le bac continuent leurs études en 2005-2006. Un quart de ces derniers se sont inscrits en première année de master LMD et 20 % dans une école les amenant à un niveau bac + 5. 39 % ont obtenu une licence LMD ou professionnels en 2004-2005. Mais seulement un tiers des titulaires d'un BTS obtenu en deux ans poursuivent toujours leurs études quatre ans après le baccalauréat. Ils sont 7 % inscrits en master et 5 % dans une école. En 2004-2005, 23 % des jeunes en poursuite d'études ont obtenu une licence LMD ou professionnelle. Quatre ans après le baccalauréat, tous les bacheliers 2002 qui étaient inscrits en CPGE ont quitté la filière et continuent leurs études.

Ainsi, 81 % des étudiants des classes préparatoires scientifiques et 66 % de ceux des classes économiques et commerciales ont intégré une école, généralement d'ingénieurs pour les premiers et de management pour les seconds.

Définitions

■ **Panel de bacheliers 2002.** Un panel de 17 830 collégiens a été mis en place à la rentrée 1995 : 4 800 élèves de ce panel ont obtenu leur baccalauréat en 2002, sept ans après leur entrée en sixième. Un échantillon complémentaire de 2 000 bacheliers généraux et technologiques arrivés au bac avec au moins un an de retard ainsi que de bacheliers professionnels, a été constitué à partir des fichiers du baccalauréat afin de reconstituer une cohorte représentative de l'ensemble des bacheliers 2002.

■ **Population étudiée.** Cet échantillon est représentatif de l'ensemble des bacheliers scolarisés en France métropolitaine (hors ministère de l'Agriculture et de la Pêche). Les candidats individuels, ainsi que ceux qui ont préparé leur baccalauréat par correspondance ou par la formation continue, ne sont pas représentés.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **IUT.** Institut universitaire de technologie.

■ **DUT.** Diplôme universitaire de technologie.

■ **BTS.** Brevet de technicien supérieur.

■ **IUFM.** Institut de formation des maîtres.

→ Pour en savoir plus

Publications

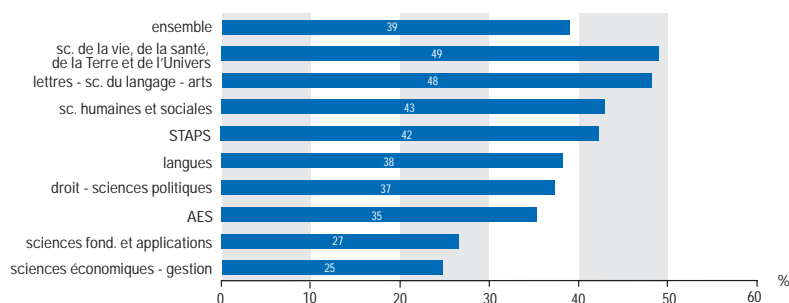
– Notes d'Information, 00.25, 01.31, 04.14, 05.19, 06.29.

Sources : DEPP, panel de bacheliers 2002.

[1] Poursuite d'études des bacheliers 2002, la quatrième année après le bac selon le type de baccalauréat (%) (France métropolitaine)

	Bacheliers généraux		Bacheliers technologiques		Bacheliers professionnels		Ensemble bacheliers	
	en 2002-2003	en 2005-2006	en 2002-2003	en 2005-2006	en 2002-2003	en 2005-2006	en 2002-2003	en 2005-2006
Université (hors IUT), dont	52	48	17	15	8	1	35	31
licence	44	18	16	6	8	-	30	12
master	-	18	-	4	-	-	-	11
IUT-STES	18	3	60	6	26	3	33	4
Autres formations, dont	28	31	14	20	11	5	18	25
écoles bac + 5	5	17	1	4		1	3	11
formations paramédicales	4	7	6	7	1	1	4	6
autres	19	7	7	9	10	3	11	8
Total poursuites d'études	98	83	91	41	45	9	86	60
Ne font pas d'études	2	17	9	59	55	91	14	40

[2] Taux d'obtention de la licence en trois ans des bacheliers 2002 inscrits en licence après le baccalauréat (France métropolitaine)

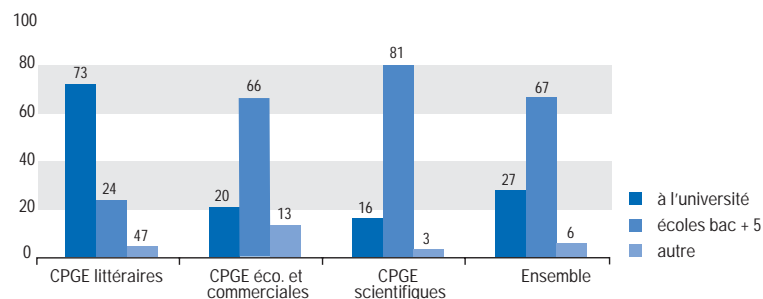


[3] Devenir à la rentrée 2005 des bacheliers 2002 inscrits en STS ou IUT après leur baccalauréat et ayant obtenu leur BTS ou DUT en deux ans (%) (France métropolitaine)

	Ont obtenu le DUT en 2 ans		Ont obtenu le BTS en 2 ans	
	Situation après le diplôme (rentrée 2004)	Situation l'année suivante (rentrée 2005)	Situation après le diplôme (rentrée 2004)	Situation l'année suivante (rentrée 2005)
Ensemble	100	100	100	100
Poursuivent leurs études	84	66	52	34
en master 1	-	24	-	7
autres université	55	13	28	6
écoles bac + 5	14	20	3	5
autres études	15	9	21	16
Ont arrêté leurs études	16	34	48	66

Lecture - Sur 100 bacheliers 2002 ayant obtenu leur DUT en 2 ans, 84 ont poursuivi leurs études en 2004-2005 et 66 en 2005-2006.

[4] Devenir à la rentrée 2005 des bacheliers 2002 entrés en classes préparatoires après le baccalauréat (%) (France métropolitaine)



7 La formation continue



7.1	La formation continue : bilan global, évolution	216
7.2	La formation continue dans les GRETA de l'Éducation nationale : évolution	218
7.3	La formation continue de l'Éducation nationale par académie	220
7.4	La formation continue dans l'enseignement supérieur : bilan global	222

Présentation

En 2004, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'élève à 24 milliards d'euros. Elle s'accroît de 2 % par rapport à 2003, poursuivant pour la deuxième année consécutive sur un rythme de croissance supérieur à celui des années 1997 à 2001 et qui était en moyenne de 1,4 % par an.

Cette augmentation est due essentiellement à la forte croissance des dépenses des Régions en direction des jeunes (+ 27 %) et dans une moindre mesure à celle des dépenses de formation de l'UNEDIC en direction des chômeurs (+ 8 %). Les dépenses de formation de l'État diminuent sensiblement (- 11 %) à l'exception de la dépense de la fonction publique affectée à la formation de ses propres agents, qui augmente légèrement (5 %). Les dépenses de formation des entreprises en direction de leurs salariés sont quasiment stables depuis trois ans. Elles représentent toutefois 40 % de la dépense globale de formation continue. Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue (4 % de la dépense globale) ont progressé de 2 % entre 2003 et 2004, moins rapidement qu'en 2001 et 2002 [1].

Les jeunes, à eux seuls, bénéficient de 24 % de la dépense de formation continue. Les demandeurs d'emploi ont également un poids un peu plus important dans la population bénéficiaire de la formation continue (14 % de la dépense globale) que dans l'ensemble de la population. Les actifs occupés du secteur privé sont les principaux bénéficiaires des dépenses de formation continue, dont 38 % leur sont consacrés [2].

L'ensemble des établissements de l'Éducation nationale réalise, en 2004, un chiffre d'affaires de 715 millions d'euros au titre des activités de formation continue, en augmentation de 1,3 % par rapport à 2003. Cette croissance provient principalement de l'activité des établissements d'enseignement supérieur dont le chiffre d'affaires progresse de 4,4 %, alors que celui des GRETA stagne. L'augmentation modeste du chiffre d'affaires global s'accompagne d'une légère diminution du nombre de stagiaires. En effet, la baisse du nombre des stagiaires des GRETA (- 1,1 %) n'est pas compensée par la hausse de celui de l'enseignement supérieur (+ 3,3 %).

Depuis 2002, le nombre d'heures-stagiaires ne cesse de diminuer dans les GRETA, tandis qu'il reste stable en 2004 pour l'enseignement supérieur. Au total, le nombre d'heures-stagiaires diminue de 2,1 % en 2004 [3].

Définitions

■ **Formation continue.** Obligation légale depuis 1971, elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

■ **Marché de la formation professionnelle.** Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un Bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue est l'activité principale (NAF 804C), mais tous les organismes d'enseignement, les écoles de conduite et d'autres organismes dispensateurs de formation continue mais dont ce n'est pas l'activité principale.

■ **Financement de l'État.** Fonds provenant surtout du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le Fonds national pour l'emploi (FNE), l'ANPE, le Fonds social européen (FSE), le budget de formation des agents de la fonction publique.

■ **Financement des collectivités territoriales.** La décentralisation des fonds publics est intervenue au 1^{er} juin 1983 et a été confortée par la loi quinquennale de décembre 1993, relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Les Régions ont par ailleurs pris en charge, depuis le 1^{er} janvier 1999, les formations qualifiantes et préqualifiantes des jeunes de moins de 26 ans.

■ **Financement des entreprises.** Prélèvement sur la masse salariale de 1,6 % au titre de la formation continue. On distingue le secteur "1,6 % strict" : les entreprises participent soit directement, soit indirectement par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), nationaux ou régionaux ; et le secteur "1,6 % extensions" : formation pour les collectivités locales, les personnels hospitaliers, les artisans et les agriculteurs.

■ **Stagiaires en formation.** Le nombre des stagiaires pour une année donnée comptabilise toutes les personnes qui ont suivi un stage dont une partie s'est déroulée durant cette année (civile). Une partie des stagiaires suit, au cours de l'année, plusieurs stages et se trouve donc comptée plusieurs fois.

■ **Heures-stagiaires.** Voir 7.2.

■ **GRETA.** Voir 7.3.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Premières synthèses, n° 02.1, DARES, janvier 2007.
- Premières synthèses, n° 15.2, DARES, avril 2007.

Sources : Comptes économiques de la formation professionnelle, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité.

[1] Évolution de la dépense globale de formation continue (1) par financeur final (millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Structure 2004 (%)	Évolution 2004/2003 (%)
État	5 048	4 944	5 014	4 626	4 625	4 121	17	-11
Régions	2 026	1 961	1 970	2 063	2 132	2 717	11	27
Autres collectivités territoriales	29	30	29	29	41	43	0	5
Autres administrations publiques et UNEDIC	1 215	1 064	1 062	1 154	1 252	1 388	6	11
dont : autres administrations publiques	819	674	548	122	54	92	0	70
dont : UNEDIC	396	390	514	1 032	1 198	1 296	5	8
Entreprises	8 733	9 066	9 352	9 351	9 450	9 506	40	1
Ménages	771	766	835	863	855	875	4	2
Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	17 822	17 831	18 262	18 086	18 355	18 650	78	2
Fonctions publiques pour leurs propres agents	4 413	4 518	4 907	5 099	5 106	5 375	22	5
Total	22 235	22 349	23 169	23 185	23 461	24 025	100	2

(1) Y compris formation des apprentis.

Source : DARES.

[2] La dépense globale par public bénéficiaire (millions d'euros)

	2000	2001	2002	2003	2004	Évolution 2004/2003 (%)	Structure en 2004 (%)
Jeunes	5 602	5 720	5 584	5 550	5 732	3,3	24
Demandeurs d'emploi	3 354	3 366	3 275	3 302	3 378	2,3	14
Agents de la fonction publique	4 518	4 907	5 099	5 106	5 375	5,3	22
Actifs occupés du secteur privé	8 639	8 896	8 971	9 196	9 212	0,2	38
Investissement	236	280	256	307	328	7,1	1
Total	22 349	23 169	23 185	23 461	24 025	2,4	100

Source : DARES, données provisoires.

[3] L'activité de formation continue de l'Éducation nationale

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)			Nombre de stagiaires			Nombre d'heures -stagiaires (en milliers)		
	2002	2003	2004 (1)	2002	2003	2004 (1)	2002	2003	2004 (1)
GRETA	409,1	405,3	406,1	484 900	478 300	472 900	65 600	64 600	62 300
Enseignement supérieur	244,4	295,9	309	400 600	413 400	427 000	57 600	62 000	62 000
dont Universités et grandes écoles	194,5	210,5	213	324 200	330 000	339 000	52 100	45 400	45 000
Total Éducation nationale	663,7	706,1	715,1	904 000	901 000	899 900	123 700	127 000	124 300

(1) Les données figurant dans l'édition 2006 ont été corrigées pour l'enseignement supérieur.

Source : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

Présentation

Le ministère de l'Éducation nationale tient traditionnellement une place importante dans les actions de formation continue et notamment dans la promotion sociale. À la suite des lois de 1971, s'est mis en place progressivement un réseau chargé d'organiser et de gérer les actions de formation continue pour les divers publics.

En 2005, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 259 groupements d'établissements (GRETA) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipement pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli 446 085 stagiaires, qui ont suivi une action de formation continue dont la durée et le coût moyens ont été respectivement de 130 heures et de 6,90 € par heure et par individu.

Après avoir diminué de 2,9 % entre 2003 et 2004, les effectifs de stagiaires financés par leurs entreprises ou par eux-mêmes continuent à diminuer entre 2004 et 2005. Ils représentent toutefois près de la moitié du total des effectifs (45 %). Le nombre de stagiaires financés par l'État diminue, lui, de 3 900 en 2005, alors que ceux des actions financées par les collectivités locales diminuent de 3,5 % [1][2]. Ces effectifs ainsi que le nombre des heures-stagiaires sont sans doute sous-estimés en raison des difficultés rencontrées dans l'utilisation du système d'information [3].

Comme pour l'ensemble des organismes de formation, cette absence de concordance entre l'analyse des heures-stagiaires et celle des stagiaires est due à la différence des durées moyennes des stages ; ceux financés par les fonds publics des collectivités territoriales ont une durée moyenne de 210 heures en 2005, nettement supérieure à celle des stages financés par les entreprises assujetties (140 heures en moyenne).

Définitions

■ **Le réseau "Formation continue"** des établissements du second degré du ministère de l'Éducation nationale.

Au niveau de l'administration centrale :

– le service de formation continue, rattaché à la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), qui s'occupe des actions menées dans les établissements du second degré.

Au niveau académique :

– la Délégation académique à la formation continue (DAFCO), qui est responsable de l'activité de formation continue dans l'académie sous l'autorité du recteur.

■ **Les établissements publics d'enseignement.** Les établissements du second degré sont essentiellement regroupés en GRETA (groupement d'établissements). Au sein des GRETA, ce sont les conseillers en formation continue (CFC) qui assurent la mise en place des actions.

■ **Heures-stagiaires.** (Stagiaires) X (Durée en heures des stages). Certaines actions réalisées dans les établissements d'enseignement secondaire, étant cofinancées par deux ou trois types de financeurs, l'effectif d'ensemble peut comprendre des doubles comptes.

→ Pour en savoir plus

Publications

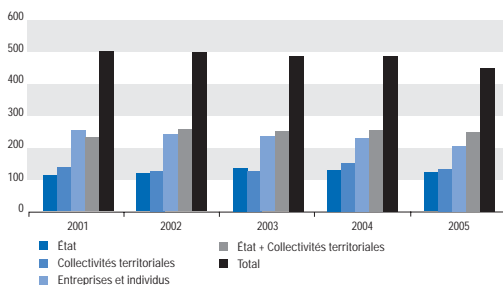
– Note d'Information, 07.17.

Sources : Enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (DEPP).

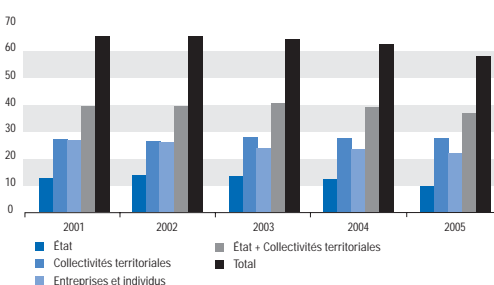
[1] Bilan de la formation continue dans les établissements secondaires (GRETA) (France métropolitaine + DOM)

	1997	% du total	2004	% du total	2005	% du total
Stagiaires (milliers)						
État	128,7	25,9%	120,4	25,5%	116,5	26,1%
Collectivités territoriales	127,5	25,6%	133,3	28,2%	128,6	28,8%
Entreprises et individus	241,3	48,5%	219,2	46,4%	201,0	45,1%
Total	497,5	100,0%	472,9	100,0%	446,1	100,0%
Heures-stagiaires (millions)						
État	18,5	24,6%	11,7	18,8%	9,5	16,4%
Collectivités territoriales	31,8	42,3%	27,3	43,8%	26,9	46,5%
Entreprises et individus	24,9	33,1%	23,3	37,4%	21,5	37,1%
Total	75,2	100,0%	62,3	100,0%	57,9	100,0%
Volume financier (millions d'€)						
État	82,8	21,7%	72,8	17,9%	69,7	17,4%
Collectivités territoriales	124,6	32,7%	133,5	32,9%	141,7	35,4%
Entreprises et individus	173,8	45,6%	199,8	49,2%	188,6	47,2%
Total	381,2	100,0%	406,1	100,0%	400,0	100,0%

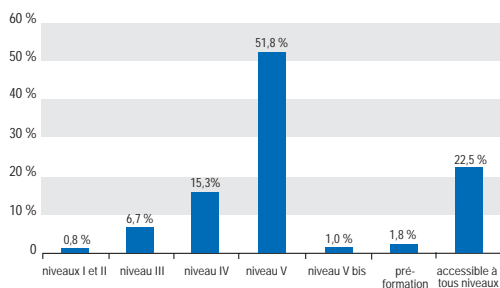
[2] Stagiaires du réseau des GRETA (en milliers)



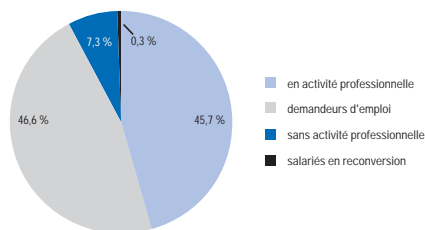
[3] Heures-stagiaires du réseau des GRETA (en millions)



[4] Répartition des stagiaires selon le niveau de leur formation en 2005



[5] Répartition des stagiaires selon leur situation face à l'emploi en 2005



Présentation

Le nombre d'heures-stagiaires (France métropolitaine + DOM) a atteint 57 981 milliers au cours de l'année, en décline de 6,8% par rapport à l'année précédente [1].

Sur ce total, 10 960 milliers sont assurées par les trois académies d'Île-de-France, soit 19 % du total.

Trois autres académies dispensent plus de 3 000 milliers d'heures-stagiaires : Aix-Marseille, Grenoble et Lille.

La part des stages financés par les fonds publics est prépondérante dans certaines académies comme Lille ou Créteil alors qu'elle est minoritaire dans d'autres comme Paris, Strasbourg et Bordeaux.

Pour les académies de Limoges, Corse, Lille et de la Martinique, la part des heures financées par les collectivités territoriales représente plus de 60 % de l'ensemble (la moyenne étant de 46,5 %).

Par rapport à 2004, la part de financement par les entreprises ou les individus a décliné (passant de 49,2 % à 47,2%), ainsi que celle de l'État, de 0,5 % (17,4 %, contre 17,9 % en 2004) et celle des collectivités territoriales est passée de 32,9 % en 2004 à 35,4 % en 2005, confirmant la tendance déjà perceptible les années précédentes [2]. Le total du chiffre d'affaires s'élève à 400 millions d'euros et diminue de 1,5 % par rapport à l'année 2004.

Définitions

■ **GRETA.** Groupement d'établissements. Voir 7.2, rubrique "Définitions".

■ **Champ.** Tous les établissements publics du premier degré et du second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale font partie du champ d'étude.

■ **Heures-stagiaires.** (Stagiaires) X (Durée en heures de stage). Certaines actions réalisées dans les établissements d'enseignement secondaires étant cofinancées par deux des trois types de financeurs (fonds publics, entreprises, individus), l'effectif d'ensemble peut comprendre des doubles comptes.

→ Pour en savoir plus

Publications

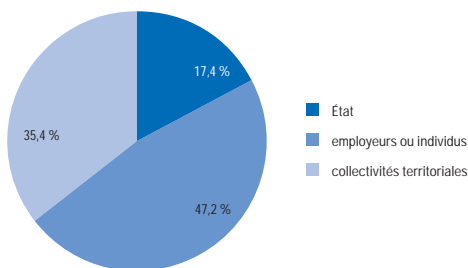
– Note d'Information, 07.17.

Sources : Enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (DEPP).

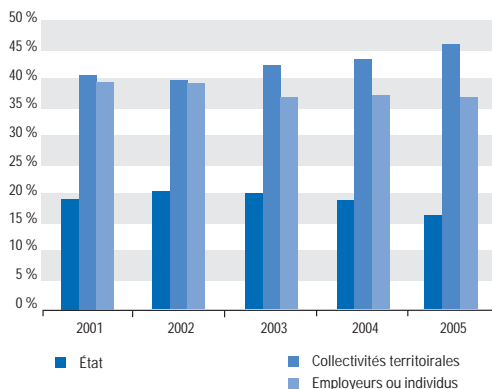
[1] Répartition des heures-stagiaires par académie selon l'origine du financement en 2005 (milliers d'heures-stagiaires)

Académies	Financement par les entreprises ou les individus				Financement par les fonds publics			Total général
	1,5 % strict	1,5 % extension	Individus	Total	État	Collectivités territoriales	Total	
Aix-Marseille	758	186	123	1 067	626	1 397	2 023	3 090
Amiens	249	47	29	325	133	852	985	1 310
Besançon	173	32	51	256	137	341	478	734
Bordeaux	1 048	208	294	1 550	375	723	1 098	2 648
Caen	257	94	43	394	309	641	950	1 344
Clermont-Ferrand	347	175	51	573	471	505	976	1 549
Corse	12	19	0	31	41	184	225	256
Créteil	963	283	162	1 408	899	2 605	3 504	4 912
Dijon	355	73	44	472	88	1 077	1 165	1 637
Grenoble	1 158	195	240	1 593	768	1 199	1 967	3 560
Lille	663	171	22	856	668	2 351	3 019	3 875
Limoges	69	74	7	150	243	623	866	1 016
Lyon	643	194	110	947	335	572	907	1 854
Montpellier	566	290	106	962	256	1 676	1 932	2 894
Nancy-Metz	540	78	52	670	546	1 383	1 929	2 599
Nantes	365	253	46	664	223	719	942	1 606
Nice	570	107	83	760	319	1 023	1 342	2 102
Orléans-Tours	487	104	108	699	215	407	622	1 321
Paris	1 215	102	212	1 529	144	426	570	2 099
Poitiers	205	68	23	296	321	1 229	1 550	1 846
Reims	399	91	48	538	259	810	1 069	1 607
Rennes	460	106	108	674	325	972	1 297	1 971
Rouen	751	96	43	890	266	1 713	1 979	2 869
Strasbourg	325	37	178	540	96	499	595	1 135
Toulouse	678	207	172	1 057	549	775	1 324	2 381
Versailles (estimation)	1 911	181	222	2 314	361	1 274	1 635	3 949
France métropolitaine	15 167	3 471	2 577	21 215	8 973	25 976	34 949	56 164
Guadeloupe	4	4	2	10	164	71	235	245
Guyane	24	18	1	43	76	87	163	206
Martinique	38	54	19	111	137	582	719	830
La Réunion	74	82	5	161	143	232	375	536
DOM	140	158	27	325	520	972	1 492	1 817
France métr. + DOM	15 307	3 629	2 604	21 540	9 493	26 948	36 441	57 981

[2] Ventilation des volumes financiers en 2005 (France métropolitaine + DOM)



[3] Répartition des heures-stagiaires assurées par le réseau des GRETA selon les organismes financeurs en 2005



Présentation

Les universités ont commencé à investir le champ de la formation continue au début des années 1950 avec la création progressive des instituts de promotion sociale du travail qui, aujourd'hui, leur sont intégrés.

Avec la création en 1957 de l'ESEU, devenu depuis le DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires), qui permet à des personnes issues du système scolaire d'entrer à l'université sans posséder le baccalauréat, et la mise en place dès 1985 de la validation des acquis professionnels pour l'entrée à l'université, complétée par le décret de 1993 autorisant la délivrance de modules ou d'unités de formation sur la base des acquis professionnels, la formation continue dans l'enseignement supérieur accueille dès le début des années 2000 plus de 300 000 stagiaires.

En 2005, les universités et les instituts nationaux polyvalents (INP) ont accueilli 324 000 stagiaires contre 321 000 en 2004, soit un accroissement de 1 % par rapport à l'année précédente. Mais le nombre d'heures-stagiaires a décliné de 6 %, en raison de la baisse de la durée moyenne des formations, de 124 heures à l'université contre 189 au CNAM. Cette évolution touche tous les types de publics mais est particulièrement forte pour les stagiaires bénéficiant d'un congé individuel de formation et les particuliers inscrits à leur initiative (- 24 et - 23 %).

Renforçant la tendance de 2004, plus d'un stagiaire sur deux s'est inscrit "de sa propre initiative" dont un tiers sont des personnes inscrites aux universités du temps libre. La part des salariés pris en charge par l'employeur reste stable à 31 % et celle des demandeurs d'emploi diminue légèrement (10 % des stagiaires).

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur atteint 321 millions d'euros en 2005, dont 193 millions pour les universités qui ont vu leur chiffre d'affaires diminuer de 1 % en un an. Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur proviennent pour près d'un tiers des entreprises et des OPCA, pour une part équivalente (35 %) de fonds publics (Régions et État) et pour un quart des stagiaires eux-mêmes.

Définitions

■ **Champ.** Tous les établissements supérieurs sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en fonction de leur catégorie juridique telle que définie par la loi du 26 janvier 1984, qui distingue : les universités et les INP, les trois universités de technologie, les Écoles normales supérieures et les grands établissements, les écoles et instituts extérieurs aux universités, et les établissements publics rattachés aux EPCSCP (notamment les EPA rattachés). Entrent également dans le champ de l'enquête les EPA autonomes. En 2005, trente-sept EPCSCP et EPA ont répondu à l'enquête comme en 2003 (UT de Belfort, Compiègne et Troyes, IEP Paris, INALCO, ENSAM [7 centres ont répondu], ENS Cachan, École centrale de Paris, Écoles centrales de Lille, Lyon et Nantes, ENSAIT Lille, EGIM Marseille, ENI Brest, Metz, Saint-Étienne et Tarbes, ENSCI Limoges, ENSEA Cergy, ENSMM Besançon, ENSI Caen, ENSSIB Lyon, IFMA Clermont-Ferrand, SUPMECA Saint-Ouen, INSA Lyon, Rennes, Strasbourg, Rouen et Toulouse). Cette année, la remontée des résultats du CNAM et de ses centres régionaux associés a gagné en exhaustivité mais il manque les centres de l'Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, La Réunion et Rhône-Alpes, pour lesquels on a dû faire une estimation à partir des données 2004. Avec ses 103 millions d'euros de chiffre d'affaires, l'activité du CNAM représente plus de la moitié de celle des universités pour un peu plus du quart des stagiaires (90 000).

■ **La loi d'orientation sur l'enseignement supérieur** introduit, pour la première fois en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi de 1984 au même rang que la formation initiale.

■ **EPA, EPCSCP.** Établissement public à caractère administratif, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

■ **INP.** Institut national polytechnique.

■ **OPCA.** Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête sur la formation continue dans l'enseignement supérieur.

[1] Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2005 (millions d'euros) (France métropolitaine + DOM)

	Universités et INP	Autres EPSCP et EPA (1)	Ensemble	CNAM (1)	Ensemble avec CNAM	Part de l'ensemble
Entreprises						
pour la formation des salariés	45,8	6,5	52,3	19,8	72,1	
pour la formation des travailleurs privés d'emploi	0,8	0,0	0,8	0,1	0,9	
Total entreprises	46,6	6,6	53,1	20,0	73,1	23 %
Organismes collecteurs des fonds (OPCA)	23,1	1,3	24,4	3,3	27,6	9 %
Contrats avec particuliers	33,0	1,9	34,9	21,0	55,9	
Contrats des stagiaires	16,8	0,4	17,2	6,0	23,2	
Total particuliers	49,8	2,3	52,1	27,0	79,1	25 %
Ensemble des fonds privés	119,5	10,1	129,6	50,2	179,8	57 %
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales						
pour la formation de leurs agents	11,0	3,3	14,3	0,4	14,7	
pour la formation de publics spécifiques :						
- des instances européennes	3,1	0,3	3,4	0,8	4,2	
- de l'État	7,8	0,1	7,9	17,8	25,7	
- des Régions	32,2	0,8	33,0	24,9	57,9	
Autres ressources publiques	6,0	0,1	6,1	1,5	7,6	
Total fonds publics	60,0	4,7	64,7	45,4	110,1	34 %
Autres organismes de formation	5,3	2,7	8,0	2,9	10,9	3 %
Autres ressources	8,1	4,4	12,5	7,3	19,8	6 %
Total général	192,9	21,9	214,8	105,7	320,6	100 %

(1) Voir "Champ" dans la rubrique "Définitions".

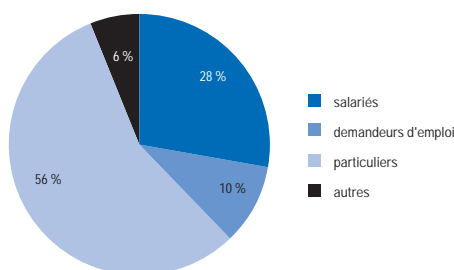
[2] Répartition des stagiaires (milliers) et heures-stagiaires (millions) par type de dispositif, année civile 2005 (France métropolitaine + DOM)

Types de dispositifs et types d'établissements	Universités, INP et EPA rattachés			Autres EPSCP et EPA autonomes (1)		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	82,4	7,6	92	8,1	0,5	65
Credit individuel de formation	14,6	4,1	280	0,3	0,1	526
Sous-contrat en alternance	3,8	1,6	421	0,4	0,1	194
Total salariés	100,7	13,2	131	8,8	0,8	85
Demandeurs d'emploi	34,2	9,0	264	0,6	0,3	456
dont demandeurs d'emploi aidés	27,1	7,4	271	0,6	0,2	432
Particuliers inscrits à leur initiative	165,3	15,6	95	2,1	0,5	261
dont inter-âge	59,5	2,9	48	0,0	0,0	
Prof. libérales, commerçants, artisans	23,7	2,3	97	0,1	0,0	159
Total général	323,9	40,2	124	11,6	1,6	137

	CNAM 2005 (1)			Total tous types d'établissements		
Plan de formation	11,5	2,1	187	101,9	10,2	101
Credit individuel de formation	0,1	0,1	787	14,9	4,3	42
Sous-contrat en alternance	0,3	0,1	246	4,5	1,7	17
Total salariés	11,8	2,3	192	121,3	16,3	159
Demandeurs d'emploi	8,6	1,7	202	43,5	11,1	254
dont demandeurs d'emploi aidés	4,2	0,8	194	31,9	8,4	83
Particuliers inscrits à leur initiative	66,5	12,8	192	233,9	29,0	150
dont inter-âge	0,0	0,0		59,5	2,9	28
Prof. libérales, commerçants, artisans	3,8	0,4	95	27,6	2,7	26
Total général	90,8	17,2	189	426,3	59,0	138

(1) Voir "Champ" dans la rubrique "Définitions".

[3] Répartition des stagiaires selon leur statut face à l'emploi en 2005 (France métropolitaine + DOM)



8 Résultats, diplômes, insertion

8.1	Le diplôme national du brevet	226
8.2	La réussite au diplôme national du brevet par sexe, âge, catégorie sociale	228
8.3	Le baccalauréat : nombre de bacheliers par série	230
8.4	La réussite au baccalauréat par sexe, âge, catégorie sociale	232
8.5	La proportion de bacheliers dans une génération	234
8.6	Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel du second degré	236
8.7	Les diplômes de BTS : présentation générale	238
8.8	Les diplômes de BTS	240
8.9	Les diplômes de DUT	242
8.10	La réussite en IUT	244
8.11	Les diplômes universitaires	246
8.12	Les diplômes universitaires : évolution	248
8.13	La réussite en troisième année de cursus licence	250
8.14	Les diplômés des écoles d'ingénieurs et de commerce	252
8.15	Les sorties du système éducatif	254
8.16	L'emploi à la sortie du lycée au 1 ^{er} février 2006	256
8.17	L'emploi des sortants d'apprentissage au 1 ^{er} février 2006	258
8.18	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	260
8.19	La validation des acquis de l'expérience (enseignement professionnel et technologique) : évolution	262
8.20	La validation des acquis professionnels et de l'expérience (enseignement supérieur)	264
8.21	L'évaluation bilan des compétences en histoire, géographie et éducation civique en fin d'école	266
8.22	L'évaluation bilan des compétences en histoire, géographie et éducation civique en fin de collège	268
8.23	Les objectifs européens de Lisbonne	270

Présentation

Toutes séries confondues, 776 937 candidats se sont présentés à la session 2007 de l'examen du diplôme national du brevet en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer ; parmi eux, 634 565 ont été admis. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 81,7 %, en forte progression par rapport à la session 2006 (+ 3 points). Pour la première fois, la barre des 80 % a été franchie.

La série collège, très largement majoritaire, représente 89 % des élèves présentés, la série technologique 5 % et la série professionnelle 6 %.

Le taux de succès diffère selon les séries : la série collège enregistre toujours le taux le plus élevé (82,3 %), devant la série technologique (80,5 %) et la série professionnelle (73,4 %). Les résultats de la série collège gagnent 3,2 points, de même que ceux de la série technologique. Seul le taux de la série professionnelle diminue très légèrement, de 0,3 point. Aussi, les écarts entre les séries s'accroissent-ils fortement, passant de 5,4 à 8,9 points.

Parmi les inscrits, les filles sont un peu plus nombreuses que les garçons dans la série collège (50,9 %), tandis que les garçons sont davantage représentés dans la série professionnelle (53,7 %) et surtout technologique (61,9 %). Dans la série collège, 85,5 % des filles et 79 % des garçons ont obtenu leur brevet lors de la session 2007. Cet écart en faveur des filles existe également dans la série technologique (4,3 points). Pour l'ensemble des séries, l'écart est de 6,1 points, en stabilité par rapport à l'an passé (6,3).

Les résultats restent également hétérogènes selon les académies, et des écarts importants persistent lors de cette session : toutes séries confondues, le taux de réussite varie de 72,2 % dans l'académie de la Martinique à 86,8 % pour celle de Rennes.

Définitions

■ **Diplôme national du brevet.** Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classes de quatrième et de troisième. Il comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle, accessibles notamment aux élèves des lycées professionnels.

■ **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présents à l'examen.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête n° 61 auprès des inspections académiques, enquête rapide sur les résultats au DNB, DEPP, juillet 2007.

[1] Les résultats du diplôme national du brevet par académie – Session 2007

Académies	Collège		Technologique		Professionnel		Ensemble % d'admis
	Présentés	Admis	Présentés	Admis	Présentés	Admis	
Aix-Marseille	30 408	24 255	1 597	1 248	1 472	1 007	79,2
Amiens	21 005	16 683	1 041	872	520	414	79,6
Besançon	12 417	10 137	1 478	1 159	481	385	81,3
Bordeaux	29 907	25 670	1 982	1 652	3 196	2 536	85,1
Caen	15 320	12 742	1 988	1 525	708	514	82,0
Clermont-Ferrand	12 608	10 550	528	392	1 901	1 420	82,2
Corse	2 856	2 233	20	16	49	44	78,4
Créteil	48 033	37 349	385	306	4 099	2 875	77,2
Dijon	16 202	13 166	1 590	1 279	749	581	81,0
Grenoble	33 855	29 089	2 082	1 752	2 945	2 194	85,0
Lille	47 141	38 228	1 776	1 360	4 753	3 028	79,4
Limoges	6 299	5 526	702	572	383	225	85,6
Lyon	33 523	28 151	1 872	1 544	1 184	954	83,8
Montpellier	26 627	21 461	1 458	1 117	1 518	1 111	80,0
Nancy-Metz	25 100	20 065	3 027	2 401	1 371	918	79,3
Nantes	36 665	32 122	2 350	1 827	4 593	3 727	86,4
Nice	22 472	18 831	107	93	812	687	83,8
Orléans-Tours	26 452	21 563	2 175	1 748	1 533	1 103	80,9
Paris	19 677	16 356	163	130	1 209	895	82,6
Poitiers	16 298	13 497	1 780	1 521	1 702	1 240	82,2
Reims	13 848	11 139	1 860	1 466	1 165	838	79,7
Rennes	33 181	29 192	2 846	2 373	2 716	2 071	86,8
Rouen	21 070	17 314	1 618	1 351	898	636	81,8
Strasbourg	20 226	16 380	947	769	144	116	81,0
Toulouse	26 827	23 069	2 796	2 331	1 738	1 357	85,3
Versailles	64 197	52 133	1 299	1 027	3 877	2 806	80,7
France métropolitaine	662 214	546 901	39 467	31 831	45 716	33 682	81,9
Guadeloupe	6 874	5 444	40	29	72	7	78,4
Guyane	2 827	2 349	253	170	32	17	81,5
Martinique	5 908	4 290	49	27	209	136	72,2
La Réunion	12 516	9 165	-	-	760	517	72,9
DOM	28 125	21 248	342	226	1 073	677	75,0
France métr. + DOM	690 339	568 149	39 809	32 057	46 789	34 359	81,7

[2] Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet par académie
(France métropolitaine + DOM)

Académies	2001	Variation	2002	Variation	2003	Variation	2004	Variation	2005	Variation	2006	Variation	2007
Aix-Marseille	76,2	-1,9	74,3	1,9	76,2	-0,6	75,6	-0,8	74,8	-2,4	72,5	6,7	79,2
Amiens	74,0	0,5	74,5	0,8	75,3	0,2	75,5	0,3	75,8	0,0	75,8	3,8	79,6
Besançon	76,9	1,6	78,5	-2,2	76,3	2,8	79,1	0,8	79,9	-2,7	77,2	4,1	81,3
Bordeaux	78,3	0,8	79,1	-0,2	78,9	2,6	81,5	-0,8	80,7	3,1	83,8	1,3	85,1
Caen	77,5	2,8	80,3	-0,9	79,5	2,9	82,4	-2,2	80,2	0,6	80,7	1,3	82,0
Clermont-Ferrand	78,8	-2,1	76,7	-1,9	74,8	1,5	76,3	3,2	79,5	1,9	81,4	0,8	82,2
Corse	76,7	0,2	76,9	1,0	77,9	0,5	78,4	1,1	79,5	-7,0	72,5	5,9	78,4
Créteil	73,7	2,2	75,9	-0,5	75,5	-2,3	73,2	0,3	73,5	-0,3	73,2	4,0	77,2
Dijon	78,4	0,5	78,9	-2,1	76,8	2,2	79,0	-0,4	78,6	-1,3	77,2	3,8	81,0
Grenoble	81,1	-0,2	80,9	-1,1	79,9	2,4	82,3	1,2	83,5	-1,7	81,7	3,2	85,0
Lille	75,5	0,1	75,6	-0,2	75,4	1,2	76,6	4,6	81,2	-0,6	80,6	-1,2	79,4
Limoges	83,2	-1,4	81,8	-0,7	81,1	0,9	82,0	1,7	83,7	1,9	85,6	0,1	85,6
Lyon	79,2	1,4	80,6	0,1	80,7	2,5	83,2	-0,5	82,7	-2,2	80,5	3,2	83,8
Montpellier	79,5	-0,9	78,6	-0,2	78,4	-0,2	78,2	0,6	78,8	0,1	78,9	1,1	80,0
Nancy-Metz	78,3	0,9	79,2	0,7	79,9	1,0	80,9	-1,5	79,4	-1,4	78,0	1,3	79,3
Nantes	81,8	1,8	83,6	-0,9	82,7	2,2	84,9	-2,3	82,6	1,1	83,7	2,7	86,4
Nice	81,3	-0,7	80,6	1,0	81,6	-1,6	80,0	0,6	80,6	-0,6	80,0	3,9	83,8
Orléans-Tours	77,9	0,0	77,9	-2,0	75,9	3,9	79,8	-2,1	77,7	1,9	79,6	1,3	80,9
Paris	75,7	-1,6	74,1	1,8	76,0	-1,4	74,6	0,7	75,3	2,8	78,1	4,5	82,6
Poitiers	80,8	-0,7	80,1	-0,6	79,5	1,1	80,6	-1,0	79,6	1,9	81,5	0,7	82,2
Reims	77,0	0,3	77,3	-2,4	74,9	2,9	77,8	0,2	78,0	-3,6	74,3	5,3	79,7
Rennes	84,7	0,8	85,5	-0,6	84,9	1,4	86,3	-1,9	84,4	1,9	86,2	0,6	86,8
Rouen	78,4	-0,1	78,3	-0,6	77,7	0,5	78,2	0,3	78,5	-0,2	78,3	3,5	81,8
Strasbourg	76,7	2,1	78,8	-3,4	75,4	1,6	77,0	2,6	79,6	-2,7	76,8	4,2	81,0
Toulouse	81,2	-1,3	79,9	3,3	83,2	-0,9	82,3	0,2	82,5	-1,0	81,5	3,8	85,3
Versailles	75,4	1,7	77,1	-0,2	77,0	-0,5	76,5	0,8	77,3	-2,4	75,0	5,7	80,7
France métr.	78,2	0,4	78,6	-0,3	78,3	0,9	79,2	0,2	79,4	-0,4	79,0	2,9	81,9
Guadeloupe	64,9	0,7	65,6	2,2	67,7	4,6	72,3	-4,0	68,3	-3,5	64,8	13,6	78,4
Guyane	72,9	0,4	73,3	-2,5	70,8	6,1	76,9	-2,6	74,3	-1,5	72,8	8,7	81,5
Martinique	67,0	-0,9	66,1	-0,7	65,4	3,8	69,2	-3,7	65,5	-0,4	65,1	7,1	72,2
La Réunion	67,3	0,2	67,5	4,2	71,8	-6,0	65,8	6,3	72,1	-0,1	72,0	0,9	72,9
DOM	67,1	0,1	67,2	2,0	69,3	-0,2	69,1	0,8	69,9	-1,0	69,0	6,0	75,0
France métr. + DOM	77,8	0,4	78,2	-0,2	78,0	0,9	78,9	0,2	79,1	-0,4	78,7	3,0	81,7

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, avec 788 100 candidats présents et 620 200 admis, le taux de réussite à la session 2006 au diplôme national du brevet est de 78,7 %. Après une nette amélioration entre les sessions 1995 et 2000 (plus de 4 points), le taux de succès plafonne, depuis, autour de 79 %.

Depuis onze ans, la série collège est toujours en tête : à la session 1995, la proportion de lauréats était égale à 75,3 %, loin devant les séries technologique (10 points de moins) et professionnelle (15 points de moins). Même si les écarts se réduisent à la session 2006 pour la série technologique (1,8 point de moins), ils persistent encore pour la série professionnelle (5,2 points de moins).

Comme les années passées, les filles réussissent davantage que les garçons à obtenir le diplôme national du brevet. C'est dans la série collège que les différences sont les plus importantes : près de 7 points d'écart, contre 3,1 points pour la série technologique. On note, en revanche, une moindre réussite des filles inscrites dans la série professionnelle (0,9 point de moins).

Les candidats de la série collège sont plus jeunes que ceux des deux autres séries : l'âge le plus fréquent est 15 ans ; il est de 16 ans, ou de 17 ans, dans les séries technologique ou professionnelle, ce qui s'explique par des parcours scolaires plus lents. Au sein de chaque série, les candidats les plus jeunes réussissent généralement le mieux.

Globalement, les enfants de cadres supérieurs ou d'agriculteurs ont de meilleurs taux de réussite (respectivement 92,2 % et 88,3 %) que ceux de professions intermédiaires (84,8 %) ou d'employés (78 %). Cependant, parmi les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les enfants d'enseignants ont des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe. Les enfants d'ouvriers, de retraités ou de parents sans activité professionnelle comptent parmi ceux ayant les taux les plus faibles (72 % et moins).

Définitions

■ **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.

■ **Présents.** Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2006, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 1991. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 1991, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 1991.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête n° 61 auprès des inspections académiques, fichiers détaillés des candidats au DNB, DEPP, octobre 2006.

[1] Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet par sexe (France métropolitaine + DOM)

Sessions		1987	1989	1992 (1)	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Série collège	Garçons			75,1				75,0	75,0	75,8	76,2	75,6
	Filles			77,8				82,0	81,9	82,8	82,9	82,4
	Ensemble			76,5	75,3	78,4	78,2	78,7	78,5	79,4	79,7	79,1
Série technologique	Garçons			66,2				77,2	76,7	75,6	76,1	76,2
	Filles			67,9				79,9	80,9	78,0	79,8	79,3
	Ensemble			66,8	65,2	73,4	75,0	78,1	78,2	76,4	77,5	77,3
Série professionnelle	Garçons			53,4				69,3	67,3	71,3	71,1	74,3
	Filles			54,6				70,3	69,7	73,1	72,3	73,4
	Ensemble			53,9	59,8	73,6	73,4	69,8	68,5	72,2	71,7	73,9
Total	Garçons	61,8	69,5	73,0				74,9	74,7	75,5	75,9	75,5
	Filles	63,4	71,4	76,3				81,4	81,2	82,1	82,3	81,8
	Ensemble			74,7	73,5	77,9	77,8	78,2	78,0	78,9	79,1	78,7

(1) Candidats scolarisés en France métropolitaine dans un établissement sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale

[2] Répartition des lauréats au diplôme national du brevet et taux de réussite par âge à la session 2006 (France métropolitaine + DOM)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
13 ans ou moins	807	96,9	-	-	-	-	807	96,9
14 ans	21 777	98,5	14	66,7	6	75,0	21 797	98,4
15 ans	429 593	90,3	4 974	88,5	1 458	87,4	436 025	90,2
16 ans	91 381	53,1	20 760	77,8	12 101	79,2	124 242	58,0
17 ans	10 230	36,7	7 090	72,7	13 360	72,6	30 680	54,8
18 ans	649	33,2	649	58,3	3 542	64,6	4 840	56,6
19 ans	98	37,1	95	52,2	668	57,5	861	53,5
20-24 ans	54	31,0	89	58,2	355	54,7	498	51,0
25 ans ou plus	52	43,3	164	77,4	202	74	418	69,1
Total	554 641	79,1	33 835	77,3	31 692	73,9	620 168	78,7

[3] Répartition des lauréats au diplôme national du brevet et taux de réussite par catégorie socioprofessionnelle à la session 2006 (France métropolitaine + DOM)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	14 903	89,2	1 705	83,3	649	81,9	17 257	88,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	50 910	81,7	3 079	79,7	2 519	78,6	56 508	81,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures	127 616	92,5	1 918	82,9	1 835	82,4	131 369	92,2
dont professeurs et assimilés (1)	17 652	94,6	164	79,6	147	78,6	17 963	94,3
Professions intermédiaires	96 454	85,2	3 590	81,0	3 022	78,8	103 066	84,8
dont instituteurs et assimilés (2)	7 135	93,1	125	81,7	128	84,2	7 388	92,8
Employés	93 947	77,9	6 316	79,8	6 159	77,4	106 422	78,0
Ouvriers	117 479	70,9	11 471	76,4	9 439	73,6	138 389	71,5
Retraités	7 312	69,5	536	73,2	573	71,4	8 421	69,8
Autres personnes sans activité professionnelle	34 560	61,2	3 209	69,6	3 553	65,7	41 322	62,1
Indéterminé	11 460	64,0	2 011	71,2	3 943	67,3	17 414	65,5
Ensemble	554 641	79,1	33 835	77,3	31 692	73,9	620 168	78,7

(1) PCS : 34. (2) PCS : 42.

Présentation

Le nombre de lauréats de la session 2006 s'élève à 524 100 en France métropolitaine et dans les DOM. Il est en hausse de 3,4 % par rapport à 2005 (+ 17 400 bacheliers). Cette augmentation est à mettre en rapport avec la hausse des lauréats en filière générale (+ 3,8 %), plus particulièrement dans les séries scientifiques (+ 6,7 %) et littéraires (+ 2,7 %). La hausse des bacheliers professionnels est importante (+ 7,8 %), avec notamment + 9 % dans le secteur des services. Le nombre de bacheliers technologiques est stable (- 0,1 %).

Le taux de réussite de la session 2006 est supérieur à celui de 2005 (82,1 % contre 79,9 %) ainsi qu'à celui de toutes les sessions précédentes. Il a augmenté en 2006 dans les séries générales (+ 2,5 points) pour atteindre un niveau jamais atteint auparavant (86,6 %). Le taux de réussite au baccalauréat professionnel est supérieur à celui de 2005 (+ 2,7 points) ; c'est aussi le cas pour le baccalauréat technologique (77,3 % d'admis contre 76,2 % en 2005).

Aussi, la hausse du nombre de bacheliers par rapport à la session précédente est essentiellement due à l'augmentation conjuguée du nombre de candidats (+ 4 800 supplémentaires par rapport à 2005), et du taux de réussite (+ 2,1 points).

Sur la période 1995-2006, la répartition des bacheliers s'est modifiée en faveur des séries professionnelles (+ 49,9 % soit 33 500 lauréats de plus), et technologiques (+ 1,8 % soit 2 400 bacheliers supplémentaires), au détriment des séries générales (- 1,5 % soit 4 300 lauréats de moins). La progression du nombre de bacheliers professionnels provient plus particulièrement de la croissance des effectifs du secteur de la production (+ 76, %). Dans les séries technologiques, la hausse des bacheliers est forte en SMS (+ 49,7 %) et dans les séries agricoles où les effectifs en STAE et STPA ont plus que doublé entre 1995 et 2000 (pour légèrement décroître depuis). Au sein du baccalauréat général, ce sont les séries littéraires qui ont décliné avec en tout 28,9 % de lauréats en moins. À l'inverse, les effectifs de bacheliers ont augmenté en ES et S (respectivement + 12,3 % et + 5 %).

À la session 2006, pour 100 bacheliers, on compte 54 généralistes, 27 technologiques et 19 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995.

Définitions

■ **Le baccalauréat général** sanctionne une formation générale à dominante scientifique, économique et sociale ou littéraire. La dernière grande réforme du baccalauréat général a été définie en 1993 par le décret n° 93-1092 du 15 septembre 1993, qui a institué à partir de la session 1995, à la place des anciennes séries (A, B, C, D, E), les nouvelles séries ES (économique et sociale), L (littéraire) et S (scientifique) organisées autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

■ **Le baccalauréat technologique** associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble. Créé en 1968, avec des bacheliers technologiques à partir de la session 1969, ce baccalauréat devait avoir une double finalité : principalement l'insertion professionnelle immédiate et secondairement la poursuite d'études supérieures. De même que pour le baccalauréat général, une importante rénovation des filières a été définie en 1993 et les anciennes séries (F, G et H) ont été réformées (sauf F11 et F11'). Les premiers bacheliers des nouvelles séries sont apparus à la session 1995. La série Hôtellerie a été créée en 1994 et fait partie du secteur tertiaire du baccalauréat technologique. Avant cette date, cette spécialité était sanctionnée par un diplôme de brevet de technicien.

■ **Le baccalauréat professionnel** sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier. La finalité principale de ce diplôme est l'entrée dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Sa création en 1985 a répondu à un besoin croissant, exprimé par les entreprises, d'emplois qualifiés à ce niveau en même temps qu'il constituait une filière de poursuite d'études positive pour les jeunes titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un certificat d'aptitude professionnelle. Le diplôme est généralement préparé en deux ans dans les lycées professionnels par des élèves déjà titulaires du BEP. Il peut être préparé soit par la voie scolaire, soit par la voie de l'apprentissage, soit par la voie de la formation professionnelle continue. Pour s'y présenter, il faut soit avoir suivi la formation y conduisant, soit justifier de trois ans d'activité professionnelle dans un emploi de niveau V, en rapport avec la finalité de la spécialité postulée. Les premiers bacheliers professionnels sont apparus à la session 1987. Les séries agricoles du baccalauréat professionnel ont été créées en 1998 à partir d'anciens brevets de technicien délivrés par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, tout comme les séries STAE et STPA du baccalauréat technologique l'avaient été en 1995.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 04.07, 05.09, 06.16, 07.15.

– Tableaux statistiques, n° 6878, 6932, 6997, 7024 (général), 6879, 6933, 6998, 7025 (technologique), 6869, 6934, 6999, 7026 (professionnel).

Sources : Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2006.

[1] Évolution du nombre d'admis au baccalauréat de 1960 à 1990 (France métropolitaine)

Séries	1960	1970	1980	1985	1990
A (philosophie - lettres) (1)	23 344	64 502	40 391	46 704	63 727
B (économique et sociale)	191	11 304	31 521	40 381	60 092
C (mathématiques et sciences physiques)	17 061	21 443	32 658	33 516	56 812
D (math. et sciences de la nature) et D' (sciences agronomiques et techniques)	15 443	36 011	48 545	44 536	58 672
E (mathématiques et techniques)	3 248	5 447	5 823	5 427	7 910
Expérimental	-	-	831	-	-
Total baccalauréat général	59 287	138 707	159 769	170 564	247 213
F (2)	-	11 081	26 612	33 179	41 948
G (3)	-	17 465	35 605	48 025	70 249
H (techniques informatiques)	-	54	443	1 282	424
Total baccalauréat technologique	-	28 600	62 660	82 486	112 621
Baccalauréat professionnel	-	-	-	-	24 116
Ensemble	59 287	167 307	222 429	253 050	383 950

(1) La série A regroupe A1 (Lettres - mathématiques), A2 (Lettres - langues) et A3 (Lettres - arts).

(2) Les séries F sont F1A (Génie mécanique, option productique mécanique), F1B (option systèmes motorisés), F1C (option structures métalliques), F1D (option bois et matériaux associés), F1E (option matériaux souples), F2 (Électronique), F3 (Électrotechnique), F4 (Génie civil, bâtiments et travaux publics), F5 (Physique), F6 (Chimie), F7 (Sciences biologiques, option biochimie), F7' (Sciences biologiques, option biologie), F8 (Sciences médico-sociales), F9 (Énergie et équipement), F10A (Microtechniques option appareillage), F10B (Microtechniques option optique), F11 (Musique option instrument), F11' (Musique option danse), F12 (Arts appliqués).

(3) La série G regroupe G1 (Techniques administratives), G2 (Techniques quantitatives de gestion) et G3 (Techniques commerciales).

[2] Évolution du nombre d'admis au baccalauréat de 1995 à 2006

(France métropolitaine en 1995, France métropolitaine + DOM de 1995 à 2006)

Séries 1995	France métró.	France métropolitaine + DOM								2006	
	1995	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Effectifs	% filles	
L (littéraire)	69 490	71 460	59 642	56 673	50 320	51 893	49 418	49 434	50 792	81,5	
ES (économique et sociale)	74 961	76 555	75 299	75 459	78 967	81 068	81 494	86 201	85 965	64,0	
S (scientifique)	136 553	139 031	136 214	126 653	128 905	135 374	130 225	136 877	146 031	46,2	
Total baccalauréat général (1)	281 004	287 046	271 155	258 785	258 192	268 335	261 137	272 512	282 788	57,9	
STI (sciences et technologies industrielles)	34 429	35 217	36 940	35 737	33 906	35 271	36 427	34 567	33 475	9,2	
STL (sciences et technologies de laboratoire)	4 802	4 840	6 327	6 080	5 950	5 794	6 491	6 426	6 515	57,0	
F10B (génie optique)	32	32	-	-	-	-	-	-	-	-	
STT (sciences et technologies tertiaires)	76 373	78 894	82 221	78 369	75 837	76 098	74 312	73 565	73 730	61,5	
SMS (sciences médico-sociales)	12 969	13 337	18 469	19 164	18 042	17 836	18 254	18 689	19 967	95,5	
Hôtellerie	2 269	2 284	2 623	2 666	2 509	2 417	2 305	2 201	2 062	44,6	
Séries agricoles STAE et STPA	2 229	2 247	5 828	5 529	5 388	5 146	5 238	5 107	4 686	32,6	
Autres séries technologiques	1 395	1 416	370	399	351	237	250	273	272	62,9	
Total baccalauréat technologique (2)	134 498	138 267	152 778	147 944	141 983	142 799	143 277	140 828	140 707	52,5	
Secteur de la production	25 592	26 218	42 029	42 034	42 460	42 469	42 831	43 586	46 388	11,0	
Secteur des services	39 560	40 878	50 588	50 465	51 119	49 068	51 127	49 682	54 174	68,9	
Total baccalauréat professionnel	65 152	67 096	92 617	92 499	93 579	91 537	93 958	93 268	100 562	42,2	
Ensemble	480 654	492 409	516 550	499 228	493 755	502 671	498 372	506 608	524 057	53,4	

(1) La correspondance avec les anciennes séries du baccalauréat général est la suivante : L (littéraire) : A1, A2, A3. ES (économique et sociale) : B. S (scientifique) : C, D, D', E.

(2) La correspondance avec les anciennes séries du baccalauréat technologique est la suivante : STI (sciences et technologies industrielles) : F1A à F1E, F2 à F4, F9, F10A, ainsi que F10B et F12 à partir de 1999. STL (sciences et technologies de laboratoire) : F5, F6, F7, F7'. F10B (génie optique, série comptée en STI à partir de 1999), F11 (musique, option danse). F11' (musique, option instrument). F12 (arts appliqués). STT (sciences et technologies tertiaires) : G, H. SMS (sciences médico-sociales) : F8. STAE (sciences et techniques de l'agriculture et de l'environnement). STPA (sciences et techniques du produit agroalimentaire). La ligne Autres séries technologiques regroupe F11, F11' et, jusqu'en 1998, F12 (comptée en STI à partir de 1999).

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, avec 638 700 candidats présents et 524 100 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2006 est de 82,1 % [1]. Ce taux est supérieur à tous ceux des sessions précédentes, il dépasse celui de l'année précédente de 2,1 points.

Le taux de réussite au baccalauréat général est en hausse (+ 2,5 points, soit 86,6 % de reçus), ainsi qu'au baccalauréat technologique (+ 1,1 point), et professionnel (+ 2,7 points), où la réussite atteint le même niveau avec 77,3 % de reçus dans ces deux types de baccalauréat.

Tous baccalauréats confondus, les filles réussissent mieux que les garçons (83,7 % contre 80,2 %). C'est aussi le cas dans chaque série au sein de chaque baccalauréat. L'écart des taux de réussite entre les sexes continue de s'amenuiser depuis 2002 (3,6 points en 2006 contre 5,2). Cette année à nouveau, l'écart favorable aux filles est le plus prononcé au baccalauréat technologique (79,7 % contre 74,8 %). L'écart de leur réussite comparée à celle de leurs pairs se creuse, passant de 4 points à 4,9 points entre 2005 et 2006. C'est aussi le cas au baccalauréat professionnel, où cet écart passe de 1,8 point en 2005 à 3,2 points cette année. En revanche, au baccalauréat général, bien qu'il reste important dans la série scientifique (4,3 points en faveur des filles), l'écart en faveur des filles s'amenuise à cette session pour atteindre seulement 1,1 point.

En raison de la durée de leur formation, les bacheliers professionnels sont plus âgés que les autres bacheliers [2]. L'âge le plus fréquent est 18 ans pour un bachelier général, 19 ans pour un bachelier technologique et 20 ans pour un bachelier professionnel. Au sein de chaque série, les candidats les plus jeunes réussissent le mieux.

Le taux de réussite des enfants issus des milieux de cadres et professions intellectuelles supérieures est le plus élevé, suivi de près par celui des enfants d'agriculteurs exploitants, qui est même en tête pour les baccalauréats technologique et professionnel [3]. Le taux de réussite est sensiblement moins élevé, quelle que soit la série du baccalauréat, parmi les élèves des milieux ouvriers, retraités et autres personnes sans activité professionnelle. Au baccalauréat général, l'écart entre le taux de réussite des enfants des cadres et professions intellectuelles supérieures et des ouvriers est maximal mais s'amenuise (10,6 points en 2006 contre 11,3 points l'année dernière) ; à l'inverse, il est minimal au baccalauréat professionnel et stable depuis la session précédente (3,9 points en 2005 comme en 2006).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 04.07, 05.09, 06.16, 07.15.

– Tableaux statistiques, n° 6878, 6932, 6997, 7024 (général), 6879, 6933, 6998, 7025 (technologique), 6869, 6934, 6999, 7026 (professionnel).

Sources : Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2006.

Définitions

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents.

■ **Présents.** Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2006, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1988. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1988, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1988.

[1] Évolution du taux de réussite au baccalauréat par sexe (France métropolitaine + DOM)

	1970	1980	1985	1990	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Baccalauréat général														
Garçons	...	64,5	66,2	73,9	73,9	76,5	75,6	77,4	76,4	77,5	81,0	79,9	82,1	85,9
Filles	...	66,9	68,9	76,6	76,0	81,2	80,5	81,8	81,6	82,3	85,6	84,4	85,5	87,0
Ensemble	69,0	65,9	67,8	75,4	75,1	79,2	78,4	79,9	79,4	80,3	83,7	82,5	84,1	86,6
Baccalauréat technologique														
Garçons	...	57,9	65,0	68,5	71,8	75,7	74,5	76,2	75,2	73,8	74,5	75,3	74,2	74,8
Filles	...	60,2	65,8	68,3	79,3	83,3	82,5	81,9	80,8	79,8	78,9	78,5	78,2	79,7
Ensemble	57,7	59,2	65,4	68,4	75,5	79,5	78,5	79,1	78,1	76,8	76,7	76,9	76,2	77,3
Baccalauréat professionnel														
Garçons				73,6	70,4	74,4	76,6	78,2	76,7	75,2	75,2	75,6	73,9	76,0
Filles				75,3	75,3	79,8	79,3	80,5	78,5	78,6	76,8	78,7	75,7	79,2
Ensemble				74,3	72,7	76,7	77,7	79,1	77,5	76,6	75,9	76,9	74,7	77,3
Total														
Garçons	...	62,5	65,6	72,1	72,7	75,8	75,5	77,2	76,1	75,8	77,6	77,4	77,7	80,2
Filles	...	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	80,9	81,6	80,9	81,0	82,3	81,8	81,9	83,7
Ensemble	67,2	63,9	67,2	73,1	74,9	78,9	78,3	79,5	78,6	78,6	80,1	79,7	79,9	82,1

[2] Répartition des bacheliers et taux de réussite en 2006 par âge (France métropolitaine + DOM)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	494	97,2	22	100,0	4	100,0	520	97,4
17 ans	15 299	96,3	892	90,2	5	83,3	16 196	96,0
18 ans	186 091	91,6	47 250	85,7	428	84,9	233 769	90,3
19 ans	61 147	78,4	54 406	77,4	23 321	87,1	138 874	79,3
20 ans	16 079	71,3	27 565	71,4	40 484	79,1	84 128	74,9
21 ans	2 792	61,0	7 947	65,6	20 974	72,9	31 713	69,7
22 ans	571	50,4	1 834	59,6	7 258	67,5	9 663	64,6
23 ans	153	40,2	407	48,6	2 442	62,1	3 002	58,3
24 ans	62	38,3	143	45,7	1 221	62,3	1 426	58,6
25-29 ans	56	30,4	122	37,9	2 128	67,5	2 306	63,1
30 ans ou plus	44	26,8	119	53,6	2 297	77,5	2 460	73,5
Ensemble	282 788	86,6	140 707	77,3	100 562	77,3	524 057	82,1

[3] Répartition des bacheliers et taux de réussite en 2006 par catégorie socioprofessionnelle (France métropolitaine + DOM)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	7 108	90,3	4 380	85,7	4 255	85,2	15 743	87,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	25 320	86,5	12 878	79,9	9 232	79,8	47 430	83,3
Cadres, professions intellectuelles supérieures	98 452	91,7	20 525	81,5	7 863	81,3	126 840	89,2
dont professeurs et assimilés (1)	14 345	93,1	2 215	79,9	479	79,7	17 039	90,7
Professions intermédiaires	50 293	87,5	23 943	79,7	9 795	79,8	84 031	84,2
dont instituteurs et assimilés (2)	5 735	90,9	1 203	83,3	455	82,9	7 393	89,1
Employés	40 176	84,3	26 496	77,4	16 264	79,4	82 936	81,0
Ouvriers	33 898	81,1	31 167	75,7	27 082	77,4	92 147	78,1
Retraités	5 104	82,3	3 795	72,7	3 841	72,5	12 740	76,2
Autres personnes sans activité professionnelle	16 072	78,0	12 657	71,4	8 475	70,1	37 204	73,8
Indéterminé	6 365	74,8	4 866	68,0	13 755	73,8	24 986	72,9
Ensemble	282 788	86,6	140 707	77,3	100 562	77,3	524 057	82,1

(1) PCS : 34. (2) PCS : 42.

Présentation

Compte tenu de la structure par âge de la population, les résultats de la session 2006 conduisent, pour la France métropolitaine, à une proportion de 64,3 % de bacheliers dans une génération : 34,8 % dans une série générale, 17,2 % dans une série technologique et 12,3 % dans une série professionnelle [1].

Depuis 1985, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a doublé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné 34,9 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux, ainsi que l'essor du baccalauréat professionnel, mis en place à partir de 1987. Entre 1995 et 2005, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé 1995, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 % ; le taux de 2006 se démarque avec 64,3 %. L'écart entre filles et garçons reste élevé : voisin de 12 points entre 1998 et 2000, supérieur à 13 en 2001-2002, il est de 11 points en 2006 [2]. L'élévation de la proportion en 2006 est donc davantage due à la hausse de la réussite des garçons qu'à celle des filles.

Par ailleurs, les disparités géographiques d'obtention du baccalauréat ont évolué. L'opposition Nord-Sud, sensible en 1975, prévalait encore au milieu des années 1980. Depuis, si l'on répartit les candidats selon leur lieu de résidence (cf. infra), la Bretagne s'est progressivement installée en tête des régions les plus diplômées, avec plus de 70 % de jeunes bacheliers dans l'académie de Rennes, devant les académies de Grenoble, Versailles, Paris et Nantes [3]. À l'opposé, les académies de Lille, Amiens, Montpellier et Strasbourg figurent en-deçà de la moyenne nationale. Le classement selon le lieu de scolarisation est différent, notamment pour les académies d'Île-de-France, où les flux migratoires de candidats sont importants.

En termes de taux de réussite, les académies de Rennes et Grenoble obtiennent les meilleurs résultats en 2006 tous baccalauréats confondus (respectivement 87,9 % et 87 %), et dans les séries générales (respectivement 90,8 % et 91 %). Pour le baccalauréat technologique, le plus fort taux revient à Rennes avec 85 % (suivi de Nantes avec 84,3 %). C'est aussi le cas pour le baccalauréat professionnel, où la réussite à Rennes atteint 84,6 % (vient ensuite Strasbourg avec 83,9 % de reçus).

Définitions

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2006, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1988. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1988, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1988.

■ **Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat.** Il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. Les âges pris en compte dans le calcul ne sont pas les mêmes pour les séries générales et technologiques que pour les séries professionnelles, compte tenu pour ces dernières d'une scolarité décalée d'un an et d'une répartition par âge assez différente, notamment aux âges élevés. Les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'INSEE qui intègrent les résultats des enquêtes annuelles du recensement (mises en place en 2004) et figurant dans la base en vigueur fin mai 2007.

Pour les résultats par académie, on rapporte habituellement les candidats **scolarisés** dans une académie aux jeunes résidant dans cette académie (colonnes [b] du tableau 2). Ce mode de calcul est généralement retenu en l'absence de données fiables sur le lieu de résidence des parents. On peut aussi procéder autrement, en rapportant les candidats **résidant** dans une académie aux jeunes résidant dans cette même académie (colonnes [a] du tableau 2). Ceci permet d'éviter d'introduire un biais pour les académies qui accueillent beaucoup de candidats résidant dans une autre académie, ou inversement, ce qui est le cas notamment pour les académies d'Île-de-France. Toutefois, les données sur l'académie de résidence des candidats sont moins fiables que celles sur l'académie de scolarisation. De plus, lorsque le département de résidence du candidat n'a pas été déclaré, on l'a redressé automatiquement en le remplaçant par le département de scolarisation.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 02.37, 04.07, 05.09, 06.16, 07.15.
- Tableaux statistiques, n° 7024 (général), 7025 (technologique), 7026 (professionnel).

Sources : Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2006.

La proportion de bacheliers dans une génération

[1] Proportions de bacheliers dans une génération par type de baccalauréat (%) (France métropolitaine)

	1970	1980	1985	1990	1995 (1)	1998 (2)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Baccalauréat général	16,7	18,6	19,8	27,9	37,2	33,8	32,2	32,9	32,6	32,6	33,6	32,3	33,7	34,8
Baccalauréat technologique	3,4	7,3	9,6	12,8	17,6	18,3	18,3	18,5	18,2	17,8	17,9	17,8	17,3	17,2
Baccalauréat professionnel	-	-	-	2,8	7,9	10,5	11,1	11,4	11,2	11,5	11,3	11,7	11,5	12,3
Ensemble	20,1	25,9	29,4	43,5	62,7	62,6	61,6	62,8	62,0	61,8	62,8	61,8	62,5	64,3

(1) 1995 et années antérieures : anciennes séries, avec pour 1990 et 1995 les données démographiques calées sur le recensement de 1990.

(2) 1998 et années suivantes : nouvelles séries, avec les données démographiques calées sur le recensement de 1999.

[2] Proportions de bacheliers dans une génération par sexe (%) (France métropolitaine)

	1970	1980	1985	1990	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Garçons	56,7	55,9	56,9	55,6	55,3	56,6	56,0	56,9	58,9
Filles	68,8	67,6	69,1	68,6	68,5	69,2	67,8	68,4	69,9
Ensemble	20,1	25,9	29,4	43,5	62,7	62,6	61,6	62,8	62,0	61,8	62,8	61,8	62,5	64,3

[3] Résultats du baccalauréat par académie - Session 2006 (France métropolitaine + DOM)

Académies	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble		Bacheliers en proportion d'une génération (%)			
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	2006 (a)	Rappel 2005 (a)	2006 (b)	Rappel 2005 (b)
Aix-Marseille	12 570	84,8	5 931	77,2	4 644	76,2	23 145	81,0	62,2	60,7	64,7	62,9
Amiens	7 590	83,1	4 316	72,5	3 134	77,4	15 040	78,6	60,0	58,1	58,9	56,9
Besançon	4 839	87,2	2 588	77,4	2 082	80,7	9 509	82,9	64,1	62,6	64,4	62,8
Bordeaux	13 013	87,6	5 688	79,9	4 827	81,4	23 528	84,3	63,0	61,5	62,7	61,1
Caen	6 012	85,4	2 967	80,2	2 859	83,5	11 838	83,6	63,6	61,1	63,2	61,7
Clermont-Ferrand	5 394	86,8	2 481	80,4	2 146	80,5	10 021	83,7	64,8	64,9	64,5	64,2
Corse	1 198	88,8	551	76,8	222	74,2	1 971	83,3	63,1	60,5	61,9	60,0
Créteil	17 044	80,9	9 856	67,8	5 485	65,4	32 385	73,6	63,2	60,9	59,4	57,2
Dijon	6 865	89,0	3 633	79,2	2 649	82,0	13 147	84,6	65,6	61,0	67,0	62,7
Grenoble	15 087	91,0	7 073	83,7	4 374	80,3	26 534	87,0	67,8	67,4	68,1	67,8
Lille	18 150	83,7	10 787	75,1	7 513	74,0	36 450	78,9	60,1	58,0	60,4	58,2
Limoges	2 775	88,4	1 583	80,2	1 148	81,4	5 506	84,4	65,3	64,1	68,6	66,9
Lyon	14 033	87,9	6 434	81,7	4 922	78,3	25 389	84,3	62,8	61,2	62,7	60,9
Montpellier	10 513	85,1	4 948	77,4	3 314	76,7	18 775	81,4	60,4	58,8	58,7	57,1
Nancy-Metz	10 223	88,3	5 821	77,7	4 389	81,1	20 433	83,5	64,4	61,8	64,6	61,9
Nantes	15 990	90,6	7 581	84,3	5 740	79,2	29 311	86,5	66,3	65,8	66,4	65,4
Nice	8 906	86,4	3 425	74,7	2 494	76,7	14 825	81,7	64,2	62,4	62,6	61,1
Orléans-Tours	10 346	85,5	5 399	78,2	3 507	77,6	19 252	81,9	63,3	62,6	62,4	61,6
Paris	13 132	86,9	3 601	74,2	2 905	72,9	19 638	82,0	68,5	64,4	84,3	80,0
Poitiers	6 711	87,1	3 530	80,2	2 715	82,5	12 956	84,1	65,1	63,2	64,1	62,5
Reims	5 688	83,4	3 070	77,5	2 478	77,2	11 232	80,3	62,7	61,0	63,3	61,5
Rennes	14 734	90,8	8 110	85,0	5 408	84,6	28 252	87,9	71,6	71,1	72,6	72,1
Rouen	7 717	84,7	4 528	71,3	3 410	77,4	15 655	78,8	62,4	61,3	62,8	61,5
Strasbourg	7 768	90,1	3 916	83,0	3 199	83,9	14 883	86,8	61,9	59,5	61,8	59,4
Toulouse	11 510	89,3	5 547	80,2	4 121	81,4	21 178	85,2	62,8	62,5	62,7	62,6
Versailles	26 909	87,1	12 344	74,9	7 240	72,4	46 493	81,0	69,2	66,2	66,1	63,4
France métropolitaine	274 717	86,8	135 708	77,6	96 921	77,6	507 346	82,3	64,3	62,5	64,3	62,5
Guadeloupe	2 017	75,7	1 171	70,8	1 048	72,2	4 236	73,4	68,1	60,0	68,1	59,9
Guyane	577	75,0	377	63,8	301	65,0	1 255	68,8	36,3	32,1	36,3	32,0
Martinique	1 812	78,3	1 277	65,5	902	61,6	3 991	69,7	68,8	59,7	68,8	59,8
La Réunion	3 665	82,6	2 174	78,5	1 390	77,1	7 229	80,2	51,7	51,3	51,7	51,3
DOM	8 071	79,2	4 999	71,8	3 641	70,3	16 711	74,8	56,2	52,7	56,2	52,7
France métr. + DOM	282 788	86,6	140 707	77,3	100 562	77,3	524 057	82,1	64,0	62,1	64,0	62,1

Colonnes (a) : Candidats classés par académie selon le lieu de résidence (voir "Définitions").

Colonnes (b) : Candidats classés par académie selon le lieu de scolarisation.

Présentation

L'allongement de la durée de la scolarité a entraîné une forte augmentation, depuis les années 70, du nombre de diplômes délivrés dans l'enseignement technologique et professionnel. La création, en 1987, des quatrièmes et troisièmes technologiques avait considérablement modifié l'orientation et le recrutement des lycées professionnels. La fermeture de ces classes en 1998 avait favorisé, à la fin du premier cycle, une orientation vers le second cycle général et technologique au détriment du professionnel. Ceci peut expliquer en partie la diminution du nombre de diplômés de BEP et de CAP. Mais la chute du nombre de CAP délivrés s'explique surtout par la suppression progressive des CAP associés au BEP (ou leur remplacement par des CAP non associés). Les élèves de terminales BEP n'ayant plus la possibilité de passer un CAP, la perte nette du nombre de candidats présents depuis dix ans se chiffre à 117 000. Entre 2005 et 2006, le nombre de diplômés au CAP comme au BEP diminue après la hausse des CAP en 2005. Les diplômes MC5 sont stables [1].

Ainsi, au niveau V, par rapport à la session 2005, le nombre de diplômes baisse de 6 %. À l'inverse, au niveau IV (baccalauréats technologiques ou professionnels, y compris agricoles, brevets de technicien, brevets professionnels, MC4), le nombre de diplômés augmente de 3,3 %.

Les spécialités du domaine des services prédominent pour les BEP et les BP : elles rassemblent 60,1 % des admis en BEP et 71,7 % en BP, mais seulement 44,2% en CAP [2].

Les filles sont minoritaires dans les niveaux IV et V d'enseignement, sauf en BP où elles sont presque deux fois plus nombreuses. Le taux de réussite des filles est meilleur que celui des garçons pour tous les diplômes technologiques ou professionnels. Les différences se réduisent toutes choses égales par ailleurs, par exemple à type de formation égale [2].

Définitions

■ **Taux d'admission.** Nombre de diplômes délivrés par rapport au nombre de candidats présentés. Une même personne peut être candidate à plusieurs examens la même année : à différentes spécialités de CAP ou bien de BEP. Un même élève peut obtenir plusieurs diplômes au cours de sa scolarité (un BEP, puis un baccalauréat par exemple).

■ **Diplômes de niveau V.** Diplômes de second cycle court professionnel (CAP, BEP).

■ **Diplômes de niveau IV.** Diplômes type brevet professionnel ou baccalauréat.

■ **CAP.** Certificats d'aptitude professionnelle.

■ **BEP.** Brevets d'études professionnelles.

■ **MC4.** Mentions complémentaires de niveau IV.

■ **MC5.** Mentions complémentaires de niveau V.

■ **BP.** Brevets professionnels.

■ **BT.** Brevets de technicien.

■ **BMA.** Brevets des métiers d'art.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 02.50, 04.31.

Sources : Enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel.

[1] Évolution du nombre des diplômes par niveau (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Sessions	Niveau V				Niveau IV					
	CAP	MC5 (1)	BEP	Total	BP	BT et BMA	Bac techno.	Bac pro	MC4 (1)	Total
1990	273 237	9 518	161 140	443 895	12 267	8 348	115 808	24 602	-	161 025
1995	265 730	11 531	188 531	465 792	13 133	2 963	138 267	67 096	-	221 459
2000	215 812	10 882	208 559	435 253	16 060	2 027	152 778	92 617	454	263 936
2001	202 826	9 924	193 626	406 376	17 514	1 724	147 944	92 499	920	260 601
2002	168 092	9 187	186 966	364 245	18 234	2 022	141 983	93 579	972	256 790
2003	159 339	8 600	189 652	357 591	17 058	1 848	142 799	91 537	1 316	254 558
2004	139 972	8 391	191 055	339 418	19 376	2 080	143 277	93 958	1 490	260 181
2005	145 913	8 229	188 961	343 103	18 798	1 677	140 828	93 268	1 496	256 067
2006	132 192	8 247	182 131	322 570	19 942	1 953	140 707	100 562	1 436	264 600

(1) MC4, MC5 : mentions complémentaires de niveau IV, de niveau V.

[2] Nombre de candidats aux diplômes de l'enseignement technologique et professionnel par origine d'établissement et par secteur d'activité (session 2006) (France métropolitaine + DOM)

	Niveau V			Niveau IV		
	CAP	BEP	MC5 (1)	BP	BT et BMA	MC4 (1)
Formation scolaire						
présents	49 527	205 860	4 915	-	2 362	781
admis	40 114	155 046	4 233	-	1 811	627
taux d'admission	81,0	75,3	86,1	-	76,7	80,3
dont Établissements publics						
présents	31 435	165 287	3 598	-	2 067	550
admis	25 017	120 580	3 112	-	1 593	442
taux d'admission	79,6	73,0	86,5	-	77,1	80,4
Enseignement à distance						
présents	1 413	307	62	386	26	158
admis	998	175	39	261	8	35
taux d'admission	70,6	57,0	62,9	67,6	30,8	22,2
Formation d'apprentis						
présents	73 235	21 145	4 266	16 853	144	594
admis	56 205	15 090	3 346	12 587	97	505
taux d'admission	76,7	71,4	78,4	74,7	67,4	85,0
Formation continue						
présents	18 198	5 707	541	7 727	63	292
admis	14 894	3 929	434	5 687	37	267
taux d'admission	81,8	68,8	80,2	73,6	58,7	91,4
Autres (candidats libres, ...)						
présents	28 496	14 076	229	2 688	-	ns
admis	19 981	7 891	195	1 407	-	-
taux d'admission	70,1	56,1	85,2	52,3	-	-
Total des candidats						
présentés	170 869	247 095	10 013	27 654	2 595	1 827
admis	132 192	182 131	8 247	19 942	1 953	1 436
taux d'admission	77,4	73,7	82,4	72,1	75,3	78,6
dont filles						
présentées	72 572	107 136	4 206	17 818	1 070	857
admis	56 915	83 174	3 562	13 046	874	785
taux d'admission	78,4	77,6	84,7	73,2	81,7	91,6
dont garçons						
présentés	98 297	139 959	5 807	9 836	1 525	970
admis	75 277	98 957	4 685	6 896	1 079	651
taux d'admission	76,6	70,7	80,7	70,1	70,8	67,1
Domaine de spécialités						
production	73 710	72 737	4 756	5 646	1 647	352
services	58 482	109 394	3 491	14 296	306	1 084
Part du domaine des services (%)	44,2	60,1	42,3	71,7	15,7	75,5

(1) MC4, MC5 : mentions complémentaires de niveau IV, de niveau V.

ns : non significatif.

Présentation

À la session 2006, 155 340 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur.

La baisse des effectifs constatée pour la session 2005 se confirme avec une diminution de près de 2 500 candidats pour cette année.

102 150 brevets ont été délivrés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la session 2006.

Le taux de réussite enregistré (65,8 %) est plus élevé qu'en 2005 (65,0 %), aussi la baisse du nombre de ces brevets est-elle moins importante que celle des candidats.

Les filles sont plus nombreuses que les garçons et sont majoritairement présentes dans le domaine des services : en "échanges et gestion" et "communication et information". Le domaine de la production (23 % des présents) regroupe pour près de la moitié des candidats en "mécanique, électricité et électronique".

Les principaux types de formation suivis sont les sections de techniciens supérieurs, la formation continue ou l'apprentissage. Les apprentis sont de plus en plus nombreux chaque année ; malgré tout, leur part parmi les candidats reste faible : 9 %. Les bacheliers technologiques représentent plus de la moitié des candidats et les bacheliers généraux, plus du quart.

Le poids des bacheliers professionnels progresse, passant de 10,4 % des candidats en 1999 à 16,5 % en 2006.

La réussite dépend de plusieurs facteurs : les candidats issus d'une formation scolaire (STS) ou bien titulaires d'un baccalauréat général enregistrent les scores les plus élevés.

Il existe des disparités territoriales en terme de succès : les académies de Rennes et de Nantes se situent en tête du classement (respectivement : 75,8 % et 75,2 %) loin devant Paris, Versailles, Créteil et les départements d'outre-mer (moins de 39 % pour la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane). L'écart entre les scores extrêmes, entre académies, atteint 38,7 points.

Définitions

■ **BTS.** Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé en deux ans.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs (voir 6.11).

■ **CFA.** Centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

■ **GRETA.** Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).

■ **Apprentissage.** Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

■ **La formation continue** permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).

■ **Formation individuelle.** Il s'agit de candidats libres non scolaires inscrits à l'examen du BTS sans être inscrits administrativement dans un établissement ; la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

■ **Champ de l'enquête.** Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2006, hors diplômes des métiers d'art (DMA), diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNNTS) et assimilés. Le nombre de diplômés en DMA, DNNTS et assimilés s'élève à 3 750 en 2006, le nombre de diplômés de l'enseignement technologique du second degré et de niveau III est de 105 900 pour 2006. En 2005, 3 559 candidats étaient diplômés d'un DMA, DNNTS ou d'un diplôme assimilé BTS, 102 544 étaient diplômés d'un BTS ; le nombre de diplômés du second degré et de niveau III était de 106 103.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.19 (session 2006).

Sources : Système d'information OCEAN.

[1] Effectifs en BTS selon la spécialité en 2006 (France métropolitaine + DOM)

Domaines de spécialité	Hommes			Femmes			Total			% de filles/présents
	Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admises	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite	
20 - Spécialités pluritechnologiques de production	10 453	7 481	71,6	531	423	79,7	10 984	7 904	72,0	4,8
21 - Agriculture, pêche, forêts et espaces verts	24	17	70,8	17	12	70,6	41	29	70,7	41,5
22 - Transformations	3 112	2 269	72,9	1 593	1 266	79,5	4 705	3 535	75,1	33,9
23 - Génie civil, constructions et bois	3 415	2 425	71,0	930	672	72,3	4 345	3 097	71,3	21,4
24 - Matériaux souples	77	54	70,1	957	734	76,7	1 034	788	76,2	92,6
25 - Mécanique, électricité, électronique	14 417	10 504	72,9	680	511	75,1	15 097	11 015	73,0	4,5
2 - Domaine technico-professionnel de la production	31 498	22 750	72,2	4 708	3 618	76,8	36 206	26 368	72,8	13,0
31 - Échanges et gestion	26 716	16 626	62,2	45 774	29 765	65,0	72 490	46 391	64,0	63,1
dont : 31209 Management des unités commerciales	9 144	5 302	58,0	11 853	7 499	63,3	20 997	12 801	61,0	56,5
31405 Assistant de gestion PME-PMI	2 371	1 396	58,9	12 019	7 420	61,7	14 390	8 816	61,3	83,5
31406 Comptabilité et gestion des organismes	5 300	3 479	65,6	8 758	5 939	67,8	14 058	9 418	67,0	62,3
32 - Communication et information	8 908	5 679	63,8	18 725	11 669	62,3	27 633	17 348	62,8	67,8
dont : 32405 Assistant de direction	197	121	61,4	11 876	6 949	58,5	12 073	7 070	58,6	98,4
33 - Services aux personnes	3 799	2 366	62,3	14 678	9 323	63,5	18 477	11 689	63,3	79,4
34 - Services à la collectivité	361	251	69,5	171	107	62,6	532	358	67,3	32,1
3 - Domaine technico-professionnel des services	39 784	24 922	62,6	79 348	50 864	64,1	119 132	75 786	63,6	66,6
Total BTS	71 282	47 672	66,9	84 056	54 482	64,8	155 338	102 154	65,8	54,1

Source : OCEAN.

[2] Effectifs selon la formation initiale en 2006 (France métropolitaine + DOM)

	Total		Taux de réussite
	Présents	Admis	
Scolaires (STS)	93 392	68 635	73,5
public	65 834	49 435	75,1
privé sous contrat	19 124	14 707	76,9
privé hors contrat	8 434	4 493	53,3
Apprentissage (CFA)	13 481	9 210	68,3
Formation continue (GRETA...)	32 659	18 472	56,6
Enseignement à distance	2 999	1 031	34,4
Individuels	12 807	4 806	37,5
Total BTS	155 338	102 154	65,8

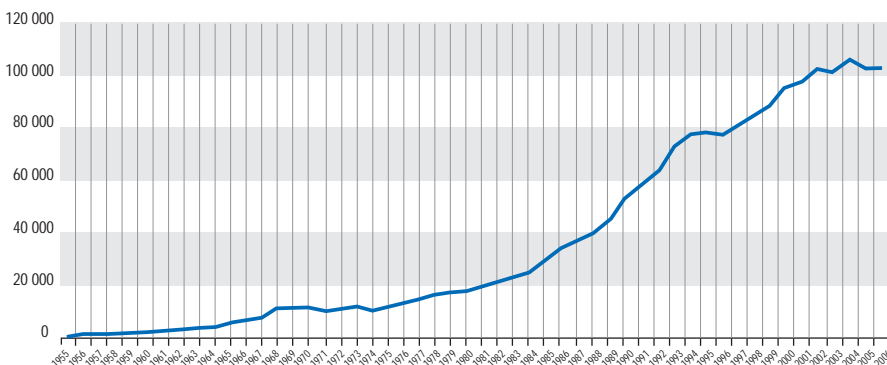
Source : OCEAN.

[3] Effectifs selon le diplôme initial en 2006 (France métropolitaine + DOM)

Total	Total		Taux de réussite
	Présents	Admis	
Baccalauréat général	40 388	31 376	77,7
série L	10 464	7 645	73,1
série ES	16 308	13 041	80,0
série S	13 616	10 690	78,5
Baccalauréat technologique	82 293	55 109	67,0
série STT	49 364	31 296	63,4
série STI	23 968	17 847	74,5
série STL	3 277	2 210	67,4
série SMS	3 136	1 745	55,6
série hôtellerie	1 607	1 267	78,8
autres séries	941	744	79,1
Baccalauréat professionnel	25 628	12 263	47,9
Brevet de technicien (BT), BMA	1 970	1 212	61,5
Autres diplômes (étrangers...)	5 059	2 194	43,4
Total BTS	155 338	102 154	65,8

Source : OCEAN.

[4] Évolution du nombre de BTS délivrés par le ministère de l'Éducation nationale (France métropolitaine + DOM)



Source : OCEAN.

Présentation

Les services regroupent plus des trois quarts des candidats aux diplômes de brevets de technicien supérieur (BTS). Deux spécialités : "Commerce, vente" et "Comptabilité et gestion" concentrent à elles seules 40,3 % des candidats en 2006. Les spécialités liées à la production, moins attractives, regroupent des candidats essentiellement en "Commandes de transformations industrielles" et "Électricité, électronique".

Les taux de réussite en production sont plus élevés que dans les services (72,8 %, contre 63,6 %).

Les spécialités liées à la production concentrent une forte part de garçons (87 %), à l'exception des spécialités "Matériaux souples", "Textile" et "Habillement", où les filles représentent plus de 85 % des effectifs. La part des filles dans les services est importante et atteint des niveaux élevés, supérieurs à 98 % dans les spécialités "Secrétariat, bureautique" et "Travail social". La spécialité "Comptabilité et gestion" qui concentre 18 % des candidats, est présentée principalement par des filles (73 %).

Quel que soit le domaine de spécialités au BTS, les filles obtiennent des taux de réussite supérieurs à ceux enregistrés par les garçons, bien qu'elles enregistrent un score final moins élevé. Ce phénomène étant lié à la répartition des candidates dans les différents domaines : elles sont majoritairement présentes dans les spécialités où les taux de réussite sont les plus faibles. Les établissements privés ont formé le tiers des candidats au BTS pour la session 2006.

Cette proportion varie selon le domaine de spécialités : 37,0 % des candidats ayant présenté un BTS dans le domaine des services ont préparé leur diplôme dans le secteur privé, contre 21,5 % des candidats à un BTS production.

Définitions

■ **BTS.** Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé en deux ans.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs (voir 6.11).

■ **Les spécialités de formation.** Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en "47 groupes" du ministère de l'Éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialité détaillée (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Formation individuelle.** Il s'agit de candidats libres non scolaires inscrits à l'examen du BTS sans être inscrits administrativement dans un établissement ; la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

■ **Champ de l'enquête.** Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2006, hors diplômes des métiers d'art (DMA), diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS) et assimilés. Le nombre de diplômés en DMA, DNTS et assimilés s'élève à 3 750 en 2006, le nombre de diplômés de l'enseignement technologique du second degré et de niveau III est de 105 900 pour 2006. En 2005, 3 559 candidats étaient diplômés d'un DMA, DNTS ou d'un diplôme assimilé BTS, 102 544 étaient diplômés d'un BTS ; le nombre de diplômés du second degré et de niveau III était de 106 103.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.19 (session 2006).

Sources : Système d'information OCEAN.

[1] Répartition des candidats préparant un BTS selon la spécialité de la formation (France métropolitaine + DOM)

Groupes de spécialités de formation	2005		2006						
	Présents	Taux de réussite (%)	Présents	% présents par spécialité	Taux de réussite (%)	Part du Privé (%)	Part des filles (%)	Taux de réussite Hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	2 004	75,6	2 047	1,3	78,0	19,1	13,6	77,1	83,5
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	8 921	68,9	8 937	5,8	70,6	27,5	2,8	70,4	75,4
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	41	53,7	41	-	70,7	26,8	41,5	70,8	70,6
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	148	85,1	178	-	83,1	24,7	20,8	79,4	97,3
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	533	69,4	543	-	74,2	3,9	64,8	69,6	76,7
222 Transformations chimiques et apparentées	1 874	70,9	1 701	1,1	76,2	29,5	62,8	70,7	79,4
223 Métallurgie	625	74,9	616	-	72,7	13,5	7,5	71,9	82,6
224 Matériaux de construction, verre	44	84,1	33	-	78,8	.	57,6	64,3	89,5
225 Plasturgie, matériaux composites	415	68,2	381	-	74,0	25,2	10,2	74,3	71,8
226 Papier, carton	47	70,2	59	-	69,5	25,4	20,3	68,1	75,0
227 Énergie, génie climatique	1 127	70,0	1 194	-	74,6	24,4	1,6	74,2	100,0
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	2 150	65,4	2 269	1,5	69,5	19,6	31,1	68,8	71,2
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 064	73,8	1 113	-	74,5	10,6	10,0	74,4	75,7
232 Bâtiment : construction et couverture	113	61,9	115	-	64,3	.	12,2	64,4	64,3
233 Bâtiment : finitions	168	71,4	171	-	77,2	12,9	35,7	77,3	77,0
234 Travail du bois et de l'ameublement	701	71,9	677	-	71,5	17,3	5,8	71,2	76,9
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	556	79,1	575	-	74,3	8,5	94,3	60,6	75,1
241 Textile	164	76,2	151	-	82,8	2,6	86,1	66,7	85,4
242 Habillement	270	73,3	308	-	76,6	40,9	92,5	87,0	75,8
243 Cuir et peaux
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	5 149	73,2	5 031	3,2	72,0	20,3	7,3	71,7	75,3
251 Mécanique générale et de précision, usinage
252 Moteurs et mécanique auto	1 585	61,1	1 729	1,1	64,3	27,1	1,0	64,4	58,8
253 Mécanique aéronautique et spatiale	79	64,6	127	-	69,3	48,0	7,9	69,2	70,0
254 Structures métalliques	987	68,8	950	-	69,6	18,6	2,5	69,2	83,3
255 Électricité, électronique	7 091	69,8	7 260	4,7	76,2	17,2	3,6	76,2	75,4
Total des spécialités de la production	35 856	70,2	36 206	23,3	72,8	21,5	13,0	72,2	76,8
311 Transport, manutention, magasinage	1 420	62,0	1 333	-	66,8	38,7	34,2	68,4	63,6
312 Commerce, vente	35 473	66,0	34 076	21,9	64,7	38,9	55,4	62,0	66,9
313 Finances, banque, assurances	7 571	58,1	8 633	5,6	60,4	37,6	65,8	58,1	61,6
314 Comptabilité, gestion	29 446	61,7	28 448	18,3	64,1	34,3	73,0	63,6	64,3
320 Spécialités plurivalentes de la communication	3 405	69,3	3 325	2,1	69,0	51,5	76,6	63,9	70,6
321 Journalisme et communication	100	92,0	109	-	92,7	.	82,6	84,2	94,4
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	515	73,2	523	-	75,9	20,3	43,6	70,8	82,5
323 Techniques de l'image, du son, spectacle	2 625	64,8	2 831	1,8	65,3	39,0	48,1	63,7	66,9
324 Secrétariat, bureautique	14 895	62,5	14 006	9,0	60,2	28,2	98,0	64,4	60,2
326 Informatique, traitement de l'information	7 590	60,5	6 839	4,4	62,5	34,7	11,4	63,3	55,9
331 Santé	4 703	55,8	4 939	3,2	54,8	39,1	70,8	52,4	55,8
332 Travail social	3 892	59,6	3 896	2,5	59,0	45,1	97,8	45,2	59,3
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	8 381	70,9	8 058	5,2	71,1	38,6	71,8	69,2	71,8
336 Coiffure, esthétique et autres soins	1 426	59,6	1 584	1,0	60,5	68,2	99,7	50,0	60,6
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	506	68,6	532	-	67,3	39,5	32,1	69,5	62,6
Total des spécialités des services	121 948	63,4	119 132	76,7	63,6	37,0	66,6	62,6	64,1
Ensemble des spécialités	157 804	65,0	155 338	100,0	65,8	33,4	54,1	66,9	64,8

Source : système d'information OCEAN.

Présentation

En 2004-2005, en France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés est de 45 799, dont 27 562 dans le secteur tertiaire (60,2%) et 18 237 dans le secteur secondaire (39,8 %). La baisse du nombre de diplômes délivrés commencée en 2002-2003 se poursuit : en 2004-2005, elle est de - 2,6 % par rapport à 2003-2004. Plus élevée dans le secteur secondaire (- 3,4 %) que dans le secteur tertiaire (- 2,0 %), elle est particulièrement importante dans certaines spécialités.

Ainsi, dans le secteur secondaire, en Technologies industrielles fondamentales et Mécanique générale et de précision, usinage, la baisse est respectivement de - 11,0 % et - 10,7 %. Dans le secteur tertiaire et dans la spécialité Application des droits et statuts des personnes, la diminution est de - 10,3% par rapport à l'année précédente.

La proportion de femmes diplômées en 2004-2005 est de 42,0 %. Après avoir progressé jusqu'en 2002-2003 pour atteindre 43,3 %, leur part parmi l'ensemble des diplômés diminue pour se situer au même niveau qu'en 2000-2001 (42,1 %). Les femmes représentent seulement 22,9 % des diplômés du secteur secondaire, dont les spécialités Informatique, traitement de l'information, transmission des données, et Électricité, électronique, en comptent la part la plus faible (5,5 %). Les femmes sont en revanche majoritaires parmi les lauréats du DUT du secteur tertiaire. En Application des droits et statuts des personnes, elles représentent 86 % des diplômés, 84,2 % en Travail social, et 81,9 % en Techniques de l'imprimerie et de l'édition.

Définitions

■ **Champ.** L'enquête recense les diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et départements d'outre-mer. Les diplômes post-DUT, les DNTS (diplômes nationaux de technologie spécialisée) ne sont pas comptabilisés.

■ **Les spécialités de formation.** Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF), qui permet de rapprocher un diplôme d'une famille de métiers. Elle définit un cadre général de classement des formations avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation).

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes SISE, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

[1] Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés depuis 1999-2000 (France métropolitaine + DOM)

Groupes de spécialités de formation	1999-2000		2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	
	Ensemble	Dont femmes	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Dont femmes
Bâtiment : construction et couverture	771	90	749	826	831	756	848	127
Chimie	1 409	779	1 399	1 368	1 384	1 295	1 270	718
Électricité, électronique	2 707	143	2 577	2 651	2 716	2 461	2 370	131
Énergie, génie climatique	824	67	763	695	701	590	665	51
Informatique, traitement de l'information, transmission des données	986	100	1 116	1 209	1 150	1 273	1 137	62
Mécanique générale et de précision, usinage	3 177	168	3 204	3 068	2 824	2 852	2 664	152
Mines et carrières, génie civil, topographie	619	53	570	595	593	630	619	64
Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	523	165	564	617	617	606	605	197
Physique	1 220	217	1 168	1 071	969	931	909	158
Physique-chimie	1 326	316	1 336	1 309	1 261	1 151	1 204	242
Santé	234	213	232	231	272	263	260	246
Sciences de la vie	2 490	1 528	2 487	2 496	2 441	2 459	2 386	1 541
Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	22	5	50	77		56	46	8
Technologies de commandes des transformations industrielles	1 582	109	1 572	1 498	1 380	1 282	1 171	67
Technologies industrielles fondamentales	1 765	200	1 836	1 863	1 876	1 783	1 586	214
Transformations chimiques et apparentées	484	150	488	527	520	493	497	193
Ensemble secteur secondaire	20 139	4 303	20 111	20 101	19 535	18 881	18 237	4 173
Accueil, hôtellerie, tourisme	-	-	-	-	-	45	47	44
Animation culturelle, sportive et de loisirs	572	356	582	789	806	745	789	601
Application des droits et statuts des personnes	835	704	891	963	910	924	829	713
Commerce, vente	7 967	4 736	8 210	8 481	8 466	8 280	8 206	4 757
Comptabilité, gestion	4 055	2 490	3 799	3 892	3 666	3 656	3 601	2 238
Documentation, bibliothèques	568	479	529	486	475	480	436	346
Informatique, traitement de l'information, transmission des données	3 609	623	3 674	3 835	3 645	3 368	3 131	334
Journalisme et communication	298	184	333	305	306	332	362	227
Mathématiques	640	354	635	634	613	561	525	238
Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi	1 242	947	1 134	1 325	1 440	1 448	1 453	1 132
Spécialités plurivalentes de la communication	1 170	681	1 325	1 603	1 741	1 857	1 844	828
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	3 949	2 427	4 121	4 080	4 098	4 065	3 999	2 334
Techniques de l'imprimerie et de l'édition	503	431	569	467	603	580	575	471
Technologies de commandes des transformations industrielles	223	14	343	194	172	303	172	7
Transport, manutention, magasinage	1 401	649	1 410	1 363	1 308	1 181	1 170	460
Travail social	307	250	331	359	358	312	423	356
Ensemble secteur tertiaire	27 339	15 325	27 886	28 776	28 607	28 137	27 562	15 086
Total France métropolitaine + DOM	47 478	19 628	47 997	48 877	48 142	47 018	45 799	19 257

Présentation

Parmi les étudiants qui se sont inscrits pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2001, 75,9 % obtiennent le DUT dans les trois années qui suivent, dont 65,8 % en deux ans, lorsqu'ils ne se sont pas réorientés. Une année supplémentaire est nécessaire à 8,0 % des étudiants dans le même cas.

En revanche, la part des inscrits qui obtiennent leur diplôme après avoir changé d'orientation est très faible, que ce soit dans les deux premières années (0,6 %), ou à la suite d'un redoublement (1,5 %) [1].

La réussite au DUT en deux ans des étudiants qui ne se sont pas réorientés est plus élevée dans le secteur des services (67,7 %). En particulier, les chances de succès de deux spécialités sont très élevées : Information communication (81,4 %) et Services et réseaux de communication (74,2 %). En revanche, les taux de réussite en deux ans sont beaucoup plus modérés en Gestion logistique et transport (57,7 %) et Statistiques et traitement informatique des données (53,0 %).

Sur trois années, les chances de succès dans le secteur des services demeurent supérieures à celles du secteur de la production (76,3 %, contre 75,4 %), mais l'écart de réussite entre les deux secteurs est moins élevé qu'en deux ans (67,7 % et 63,1 %).

Dans le secteur des services, les spécialités qui ont les meilleures chances de succès en trois ans sont les mêmes qu'en deux ans. La situation est identique pour celles dont les résultats sont peu élevés en trois ans. La situation diffère dans le secteur de la production. Ainsi, en Mesures physiques, et en Chimie, où la réussite en deux ans est modérée, la proportion de redoublants qui obtiennent leur diplôme est assez élevée. Ces deux spécialités parviennent ainsi à des chances de réussite cumulées en trois ans (78,1 % et 78,8 %) supérieures à la moyenne du secteur.

Les lauréats d'un baccalauréat général réussissent mieux que les autres en deux ans dans le secteur des services (74,7 %) et les résultats des bacheliers économiques y sont particulièrement élevés (75,7 %). Dans le secteur de la production, la réussite en deux ans des bacheliers généraux reste très forte (71,3 %), mais les écarts se creusent entre les bacheliers scientifiques (71,5 %) et économiques (55,7 %). Les chances de succès des bacheliers technologiques sont plus faibles, que ce soit dans le secteur des services (58,1 %) ou celui de la production (51,4 %). C'est aussi le cas pour les bacheliers professionnels, puisque 40,0 % d'entre eux peuvent espérer obtenir le DUT en deux ans dans le secteur des services et 21,8 % dans le secteur de la production. Pour les dispensés du baccalauréat, les difficultés sont plus importantes encore. Leurs chances de succès en deux ans sont de 35,6 % dans le secteur des services et de 32,0 % dans le secteur de la production [2].

Définitions

■ **Methodologie.** L'étude de la réussite en IUT en deux ans et trois ans est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (55 187 inscrits) entrant pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2002 est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de spécialité comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte.

■ **Non-bacheliers.** Parmi les non-bacheliers sont regroupées différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité de droit ou du DAEU. Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes SISE, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

[1] Réussite en DUT en deux et trois ans, par secteur de formation professionnelle et spécialité (%) (France métropolitaine + DOM)

Spécialités	Effectif total	En deux ans		En trois ans		Cumulée en trois ans
			dont sans réorientation		dont sans réorientation	
Chimie	1 746	64,4	64,1	14,4	12,9	78,8
Génie biologique	3 007	76,5	75,9	6,7	6,0	83,2
Génie chimique - génie des procédés	478	68,8	68,4	10,9	9,4	79,7
Génie civil	1 917	66,2	65,6	10,7	9,3	76,9
Génie des télécommunications et réseaux	1 693	64,0	63,4	10,8	7,6	74,8
Génie du conditionnement et de l'emballage	89	80,9	78,7	4,5	4,5	85,4
Génie électrique et informatique industrielle	4 921	55,2	54,7	14,2	12,0	69,4
Génie industriel et maintenance	1 081	55,2	54,8	10,1	9,0	65,3
Génie mécanique et productique	3 616	60,9	60,5	12,3	10,6	73,1
Génie thermique et énergie	614	60,3	59,8	15,0	14,0	75,2
Hygiène sécurité environnement	723	72,1	71,2	6,9	5,9	79,0
Mesures physiques	2 185	62,7	62,2	15,3	13,0	78,1
Métrologie contrôle qualité	41	75,6	73,2	7,3	7,3	82,9
Organisation génie de la production	856	69,5	68,9	7,9	7,1	77,5
Sciences et génie des matériaux	373	70,8	70,8	11,8	9,9	82,6
Ensemble du secteur de la production	23 340	63,6	63,1	11,8	10,0	75,4
Carrières juridiques	1 174	69,3	68,8	6,6	5,8	75,8
Carrières sociales	1 239	73,1	73,0	7,3	7,3	80,4
Gestion administrative et commerciale	612	71,6	70,6	7,7	7,4	79,2
Gestion des entreprises et des administrations	10 044	66,5	65,5	8,2	7,0	74,6
Gestion logistique et transport	1 495	58,3	57,7	8,8	7,6	67,0
Information communication	1 734	82,1	81,4	3,2	2,7	85,2
Informatique	4 267	61,0	60,3	13,3	9,2	74,2
Services et réseaux de communication	1 365	74,7	74,2	6,8	5,9	81,5
Statistiques et traitement informatique des données	709	53,7	53,0	18,5	15,2	72,2
Techniques de commercialisation	9 208	72,5	71,8	5,2	4,5	77,6
Ensemble du secteur des services	31 847	68,5	67,7	7,8	6,5	76,3
Ensemble des étudiants	55 187	66,4	65,8	9,5	8,0	75,9

[2] Réussite en IUT en deux et trois ans par secteur de formation professionnelle et par filière de baccalauréat (%) (France métropolitaine + DOM)

Filières de baccalauréat	IUT secteur de la production				IUT secteur des services			
	Effectifs	Deux ans	Trois ans	Cumulée en trois ans	Effectifs	Deux ans	Trois ans	Cumulée en trois ans
Littéraire	58	34,5	19,0	53,4	1 920	73,5	5,4	79,0
Économique	88	55,7	10,2	65,9	11 498	75,7	6,5	82,2
Scientifique	15 376	71,5	10,3	81,8	8 254	73,6	8,8	82,4
Baccalauréat général	15 522	71,3	10,3	81,6	21 672	74,7	7,3	82,0
Techno. STI	5 551	50,7	14,9	65,6	621	53,9	14,0	68,0
Techno. STT	53	47,2	11,3	58,5	7 850	58,2	8,6	66,7
Autres	1 085	55,2	14,4	69,6	287	63,8	4,9	68,6
Baccalauréat technologique	6 689	51,4	14,8	66,2	8 758	58,1	8,8	66,9
Baccalauréat professionnel	234	21,8	15,4	37,2	535	40,0	7,9	47,9
Ensemble des bacheliers	22 445	64,9	11,7	76,5	30 965	69,4	7,7	77,1
Dispensés	895	32,0	13,6	45,6	882	35,6	10,5	46,1
Ensemble des étudiants	23 340	63,6	11,8	75,4	31 847	68,5	7,8	76,3

Présentation

En cursus licence et master, pour les principaux diplômes, c'est en lettres-langues et sciences humaines que le nombre de diplômes délivrés a été le plus élevé, représentant plus de quatre diplômes sur dix en cursus licence (excepté en DEUST) et en licence professionnelle, et plus de deux sur trois en cursus master, excepté pour le master professionnel.

En cursus licence et master, les femmes sont en proportion plus nombreuses parmi les lauréats des principaux diplômes en 2004-2005, sauf pour la licence professionnelle où elles représentent quatre diplômés sur dix. Leur part parmi les diplômés de la session 2005 est comparable à celle parmi les inscrits aux années terminales de ces différents diplômes la même année. Cette part varie selon la discipline. Les femmes sont minoritaires parmi les diplômés en STAPS et en sciences et majoritaires en droit, sciences politiques et en lettres-langues-sciences humaines.

Plus d'un diplôme de docteur en santé sur deux a été délivré à une femme en 2005.

Elles sont moins nombreuses en proportion parmi les diplômés d'un DEA ou master recherche que parmi les diplômés d'un DESS ou master professionnel (51,8 % contre 56,1 %).

En 2004-2005, 9 277 thèses ont été soutenues, dont six sur dix en sciences. Le nombre de thèses soutenues dans la filière STAPS reste faible. 3 798 thèses ont été soutenues par des femmes, soit 40,9 %. Les femmes sont minoritaires dans toutes les disciplines, excepté en lettres-langues-sciences humaines où elles représentent 53,9 % des diplômés. Comme dans les autres cursus, c'est en sciences et en STAPS que leur part est la plus faible (respectivement 34,8 % et 32,9 %).

Définitions

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête est effectuée dans les universités, les universités de technologie, les Instituts nationaux polytechniques, l'Institut d'études politiques de Paris, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, Paris-Dauphine, et l'École du paysage de Blois. Elle recense les diplômes nationalement habilités, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

■ **Diplômes de la session 2005 non mentionnés dans les tableaux :** la capacité en droit (637 diplômés), le DAEU (4 953 diplômés), les magistères (957 diplômés). Les diplômes d'IUP sont comptés avec les DEUG, licences et maîtrises. Les DUT apparaissent dans les page 8.9 et 8.10.

■ **Nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD).** En 2004-2005, 72 établissements de France métropolitaine et des DOM (62 universités, 3 établissements assimilés, les 2 CUFR, 2 INP et les 3 universités technologiques) ont délivré des diplômes LMD, contre 16 l'année précédente. Les évolutions entre disciplines sont difficilement interprétables.

■ **Diplômes d'ingénieurs et des écoles de commerce.** Voir la page 8.14.

■ **Diplômes intermédiaires (DEUG et maîtrises intermédiaires).** Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire. Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire.

■ **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7019.

Sources : Système d'information SISE.

[1] Principaux diplômes universitaires délivrés dans les disciplines non médicales à la session 2005 (France métropolitaine + DOM, France métropolitaine)

Cursus licence	DEUG		DEUG intermédiaire		DEUST		Licences		Licences LMD		Licences professionnelles	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	5 623	72,3	8 846	71,2	169	68,6	6 317	69,1	10 085	69,8	704	61,5
Économie, gestion	5 661	54,1	4 147	54,1	192	63,5	9 458	57,4	7 095	53,6	6 883	58,3
Administration économique et sociale	2 448	64,4	2 808	66,4	18	33,3	3 067	66,2	4 140	66,3	1 080	61,9
Lettres, langues et sciences humaines	22 736	76,1	27 844	77,6	484	63,6	29 081	75,9	35 991	78,5	3 237	60,1
Sciences	8 429	45,3	13 966	48,6	613	33,3	9 914	38,9	19 703	42,7	11 697	24,1
STAPS	1 497	34,9	5 578	36,5	411	51,6	1 372	37,0	5 698	37,2	273	36,6
France métropolitaine + DOM	46 394	65,4	63 189	64,6	1 887	51,3	59 209	64,6	82 712	63,3	23 874	41,8
France métropolitaine	44 398	65,3	63 189	64,6	1 849	50,4	57 054	64,5	82 712	63,3	23 630	41,8
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2005	74 659	62,7			2 198	48,0	87 703	62,3	110 735	59,9	26 723	41,4

Cursus master	Maitrise		Maitrise intermédiaire		DEA / master recherche		DESS / master professionnel		Master indifférencié	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	6 293	68,9	9 399	69,8	4 961	61,3	10 582	68,3	186	54,8
Économie, gestion	11 085	55,1	7 593	55,4	2 168	45,4	19 234	53,6	35	65,7
Administration économique et sociale	2 465	64,6	1 277	62,4	118	37,3	1 080	59,6	-	-
Lettres, langues et sciences humaines	16 857	74,8	19 106	74,8	9 977	63,8	12 968	73,3	51	54,9
Sciences	6 956	35,9	15 105	38,3	10 185	37,1	13 662	34,5	299	25,1
STAPS	432	35,4	1 657	36,0	168	39,9	701	33,4	10	50,0
France métropolitaine + DOM	44 088	61,9	54 137	59,6	27 577	51,8	58 227	56,1	581	40,1
France métropolitaine	43 311	61,9	54 085	59,5	27 426	51,8	57 944	56,1	581	40,1
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2005	70 210	62,3			35 959	53,8	65 700	54,7		

Cursus doctorat	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	694	48,1
Économie, gestion	478	42,5
Administration économique et sociale	-	-
Lettres, langues et sciences humaines	2 303	53,9
STAPS	76	32,9
Sciences	5 726	34,8
France métropolitaine + DOM	9 277	40,9
France métropolitaine	9 231	41,0

[2] Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2005 (France métropolitaine + DOM)

Diplôme	Médecine		Odontologie		Pharmacie	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Diplôme de docteur	3 441	55,5	868	53,7	2 535	68,7
Diplôme de fin de deuxième cycle	3 468	58,7	-	-	1 781	70,1
Capacité en médecine	2 185	38,1	-	-	-	-
DES, DIS, DESC	2 297	52,3	3	33,3	189	69,8
AFS, AFSA	1 000	31,8	-	-	3	33,3
DE sage-femme	577	98,4	-	-	-	-
DEUST	121	76,0	-	-	48	85,4
DESS	25	28,0	-	-	182	74,7
Doctorats	148	45,9	14	42,9	148	60,1
France métropolitaine + DOM	13 262	53,0	885	53,4	4 886	69,4

Présentation

En 2004-2005, en France métropolitaine et dans les DOM, 72 des 93 universités et établissements assimilés ont délivré des diplômes de nouvelles formations LMD (licences LMD et masters LMD), contre 16 l'année précédente. La tendance à la baisse du nombre de diplômes de l'ancien système délivrés s'accélère donc tandis que le nombre de licences LMD et de masters LMD délivrés explose. Ainsi en 2004-2005, 82 712 licences LMD ont été délivrées, soit près de six fois plus qu'en 2003-2004. Le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés est passé de 2 544 et 2 415 en 2003-2004 à respectivement 17 061 et 39 415 en 2004-2005.

46 400 DEUG et 44 100 maîtrises ont été délivrés. Pour ces deux diplômes, c'est deux fois moins qu'en 2003-2004. 63 189 DEUG intermédiaires et 54 137 maîtrises intermédiaires ont été délivrés à des étudiants validant respectivement leur deuxième année de licence LMD ou leur première année de master LMD.

Depuis leur création en 2000-2001, le nombre de licences professionnelles délivrées a fortement augmenté, passant de 3 620 à la session 2001 à 23 874 à la session 2005, soit une augmentation de 60 % en moyenne annuelle. Le rythme d'accroissement ralentit depuis la session 2001 mais reste soutenu (+ 39,3 % à la session 2005 par rapport à la session précédente).

Le nombre de docteurs augmente de 3,9 % en 2005. Cette augmentation concerne les doctorats de sciences (+ 8,4 %), de lettres (+ 1,3 %). Le nombre de thèses soutenues en droit-sciences politiques et en sciences économiques diminue (respectivement de 15,0 % et 1,8 %).

Définitions

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête est effectuée dans les universités, les universités de technologie, les Instituts nationaux polytechniques, l'Institut d'études politiques de Paris, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, Paris-Dauphine et l'École du paysage de Blois. Elle recense les diplômes nationalement habilités, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

■ **Diplômes de la session 2005 non mentionnés dans les tableaux :** la capacité en droit (637 diplômés), le DAEU (4 953 diplômés), les magistères (957 diplômés). Les diplômés d'IUP sont comptés avec les DEUG, licences et maîtrises. Les DUT apparaissent dans les pages 8.9 et 8.10.

■ **Nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD).** En 2004-2005, 72 établissements de France métropolitaine et des DOM (62 universités, 3 établissements assimilés, les 2 CUFR, 2 INP et les 3 universités technologiques) ont délivré des diplômes LMD, contre 16 l'année précédente. Les évolutions entre disciplines sont difficilement interprétables.

■ **Cursus licence.** Il s'agit des trois premières années d'études supérieures.

■ **Cursus master.** Il permet, dans un même domaine de formation, d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants, soit dans une voie à dominante professionnelle débouchant sur un "master professionnel", soit dans une voie à dominante recherche débouchant sur un "master recherche".

■ **Cursus doctorat.** À vocation recherche, il conduit à la thèse.

■ **Diplômes d'ingénieurs et des écoles de commerce.** Voir la page 8.14.

■ **Diplômes intermédiaires (DEUG et maîtrises intermédiaires).** Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire. Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire.

Remarque : Une évolution du mode de collecte de l'information sur les diplômes a eu lieu en 2002, entraînant des écarts sur certains diplômes dans certaines disciplines.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7019.

Sources : Système d'information SISE.

[1] Évolution du nombre de diplômes de l'enseignement supérieur universitaire
(France métropolitaine + DOM)

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	STAPS	Ensemble
DEUG-DEUST (1)	1982	9 764	4 959	2 597	22 361	10 384	1 076	51 141
	1990	12 355	7 747	6 080	39 127	21 096	1 948	88 353
	2000	16 606	10 720	6 601	54 550	28 960	7 263	124 700
	2001	16 354	11 191	6 580	53 064	27 502	7 142	121 833
	2002	15 768	11 403	6 674	52 732	26 709	7 649	120 935
	2003	15 057	11 500	6 453	52 484	25 843	7 680	119 017
	2004	13 620	11 045	6 371	50 253	23 481	6 176	110 946
	2005	5 792	5 853	2 466	23 220	9 042	1 908	48 281
DEUG intermédiaire	2005	8 846	4 147	2 808	27 844	13 966	5 578	63 189
Licences	1982	8 912	4 029	1 908	19 191	8 587	1 125	43 752
	1990	11 424	5 400	4 502	31 703	16 729	1 567	71 325
	2000	18 213	11 381	6 393	61 937	30 435	6 658	135 017
	2001	16 993	11 685	6 505	58 293	28 929	6 786	129 191
	2002	17 064	12 517	6 617	59 275	27 904	6 811	130 188
	2003	16 911	13 631	7 015	60 269	28 791	6 820	133 437
	2004	14 785	14 000	7 249	56 794	25 402	5 084	123 314
	2005	6 317	9 458	3 067	29 081	9 914	1 372	59 209
Licences professionnelles	2001	143	792	103	218	2288	76	3 620
	2002	236	1709	173	980	4842	73	8 013
	2003	302	3549	313	1677	6951	129	12 921
	2004	462	4950	571	2229	8789	141	17 142
	2005	704	6883	1080	3237	11697	273	23 874
Licence LMD (1)	2004	1 202	918	359	5 926	3 825	1 763	13 993
	2005	10 085	7 095	4 140	35 991	19 703	5 698	82 712
Maîtrises	1982	6 978	3 704	967	10 357	8 180	34	30 220
	1990	9 710	7 060	3 397	16 308	14 325	369	51 169
	2000	16 563	14 369	4 661	29 423	26 433	1 855	93 304
	2001	17 550	15 093	4 930	30 444	25 426	2 309	95 752
	2002	17 173	15 706	5 063	31 333	24 354	2 405	96 034
	2003	16 906	17 087	5 356	31 889	23 791	2 149	97 178
	2004	14 699	17 419	5 457	32 137	22 369	2 065	94 146
	2005	6 293	11 085	2 465	16 857	6 956	432	44 088
Maîtrises intermédiaires	2005	9 399	7 593	1 277	19 106	15 105	1 657	54 137
DESS	1982	1 393	2 874	-	1 819	293	-	6 379
	1990	2 794	4 773	-	2 562	2 495	-	12 624
	2000	5 900	10 479	444	7 742	7 805	242	32 612
	2001	6 901	12 149	483	8 907	9 253	401	38 094
	2002	7 705	13 907	457	9 915	10 744	528	43 256
	2003	8 574	15 480	591	10 748	11 221	560	47 174
	2004	8 149	16 313	679	10 899	10 840	471	47 351
	2005	3 364	6 920	341	4 727	3 350	110	18 812
Master professionnel (1)	2004	23	361	-	387	1 529	115	2 415
	2005	7 218	12 314	739	8 241	10 312	591	39 415
DEA	1982	2 162	1 292	-	5 058	6 304	-	14 816
	1990	3 047	1 557	-	5 843	9 466	111	20 024
	2000	5 042	1 588	-	7 459	9 227	112	23 428
	2001	4 754	1 694	-	7 999	9 925	131	24 503
	2002	5 269	1 904	-	8 553	10 687	116	26 529
	2003	5 181	1 920	-	8 858	10 730	130	26 819
	2004	5 207	2 183	-	9 272	9 584	93	26 339
	2005	2 342	945	-	5 282	1 923	24	10 516
Master recherche (1)	2004	726	150	-	245	1 334	89	2 544
	2005	2 619	1 223	118	4 695	8 262	144	17 061
Master indifférencié	2005	186	35	-	51	299	10	581
Doctorats	1982	478	559	-	2 099	3 916	-	7 052
	1990	521	411	-	1 513	4 705	11	7 161
	2000	1 254	637	-	2 449	5 621	30	9 991
	2001	1 034	532	2	2 201	5 195	47	9 011
	2002	697	430	2	2 101	4 976	37	8 243
	2003	681	436	1	2 121	4 799	49	8 087
	2004	816	487	3	2 274	5 283	68	8 931
	2005	694	478	-	2 303	5 726	76	9 277

(1) En 2003-2004, 16 établissements ont commencé à délivrer des nouvelles formations LMD (Licence LMD, Master LMD et Doctorat LMD). Une évolution du mode de collecte de l'information sur les diplômes a eu lieu en 2002, entraînant des écarts sur certains diplômes dans certaines disciplines.

Présentation

Au bout de trois ans, 78,3 % des étudiants inscrits pour la première fois en troisième année de cursus licence (licences antérieures au schéma LMD et L3 proprement dites) à la rentrée universitaire 2002 ont obtenu leur diplôme. 66,6 % ont réussi en un an. Une année supplémentaire a été nécessaire à 9,0 % des inscrits qui ont redoublé sans changer de discipline ou d'établissement ; 1,3 % des étudiants dans le même cas ont eu besoin de deux années complémentaires. Par contre, la part des inscrits qui obtiennent la licence après un redoublement accompagné d'une réorientation est très faible (0,9 %) et elle l'est plus encore après deux années supplémentaires (0,5 %).

Parmi les bacheliers généraux, les titulaires d'un baccalauréat économique ont plus de chances de réussite en licence en un an (75,4 %) que les bacheliers scientifiques (71,7 %) ou littéraires (70,2 %). Ces probabilités restent néanmoins élevées au regard de la réussite moyenne de l'ensemble des étudiants, et l'amplitude des écarts est assez modérée. En revanche, les chances de succès sont beaucoup plus faibles pour les lauréats d'un baccalauréat technologique (57,3 %) ou d'un baccalauréat professionnel (55,6 %). Les difficultés sont encore plus importantes pour les non-bacheliers, puisque seulement 33,1 % d'entre eux peuvent espérer obtenir leur diplôme en un an [1].

La réussite en un an des femmes est nettement plus élevée que celle des hommes : 70,0 % contre 60,3 %. C'est particulièrement le cas pour les bacheliers scientifiques (76,7 % contre 66,4 %) et littéraires (71,9 % contre 62,2 %). Seules les lauréates d'un baccalauréat professionnel ont moins de chances de réussir que leurs homologues masculins, en un an comme en trois ans. Dans toutes les autres séries de baccalauréat, les taux de réussite cumulés en trois ans des femmes sont plus élevés [3].

C'est en Droit que les étudiants réussissent le mieux en un an (72,6 %). Viennent ensuite les Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers (72,0 %). Dans certaines disciplines, les étudiants ont plus de difficultés : c'est le cas en Sciences fondamentales et applications et en Langues, où les chances de succès en un an sont les moins élevées (61,7 % et 59,5 %) [2].

La part supplémentaire des inscrits qui obtiennent leur diplôme suite à un redoublement est assez forte dans certaines disciplines, comme en Sciences fondamentales et applications (12,9 %) ou STAPS (11,4 %). En revanche, quelle que soit la discipline considérée, très peu d'étudiants obtiennent leur licence à la troisième tentative.

Sur les trois années cumulées, c'est en STAPS et en Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'univers que la réussite est la plus importante (84,2 % et 84,1 %). À l'opposé, elle est inférieure à 75 % en Sciences économiques, Lettres - arts, et Langues, où elle demeure la moins élevée (70,1 %).

Définitions

■ **Non-bacheliers.** Parmi les non-bacheliers sont regroupées différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité de droit ou du DAEU. Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

■ **Méthodologie.** L'étude de la réussite en licence est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (139 899 inscrits) entrant pour la première fois en licence générale, bidisciplinaire ou pluridisciplinaire, en L3 de la licence LMD, à la rentrée universitaire 2002 est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de discipline comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 05.08. Les dossiers, n° 161, MEN-DEPP, février 2005.

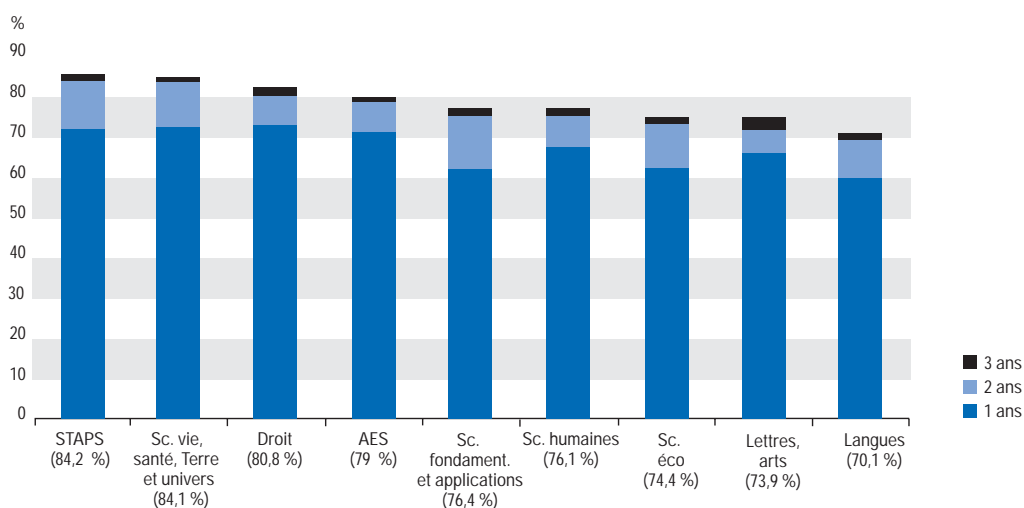
Sources : Enquêtes SISE, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

La réussite en troisième année de cursus licence

[1] Réussite en licence en un an, deux ans et trois ans selon la filière du baccalauréat (%)
(France entière)

Filières de baccalauréat	Un an	Deux ans		Trois ans		Cumulée en trois ans
		dont sans réorientation	dont sans réorientation	dont sans réorientation	dont sans réorientation	
Littéraire	70,2	9,0	7,9	1,8	1,2	81,0
Économique	75,4	8,4	7,6	1,3	0,9	85,0
Scientifique	71,7	10,7	9,8	1,5	1,1	83,9
Bacheliers généraux	72,2	9,5	8,5	1,6	1,1	83,3
Techno. STT	57,0	11,7	10,8	2,3	1,6	71,0
Autre techno.	57,7	12,3	11,7	1,8	1,4	71,7
Bacheliers technologiques	57,3	11,9	11,2	2,1	1,6	71,3
Professionnel	55,6	8,8	8,4	2,1	1,6	66,4
Ensemble des bacheliers	70,7	9,7	8,8	1,6	1,1	82,0
Dispensés	33,1	11,2	10,4	3,6	3,0	47,9
Ensemble des étudiants	66,6	9,9	9,0	1,8	1,3	78,3

[2] Réussite en licence des étudiants qui ne se sont pas réorientés en un, deux et trois ans, par discipline (%) (France entière)

[3] Réussite en un an, deux ans et trois ans par sexe et selon la filière du baccalauréat (%)
(France entière)

Filières de baccalauréat	Un an		Deux ans		Trois ans		Cumulée en trois ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Littéraire	62,2	71,9	10,2	8,8	2,1	1,7	74,5	82,4
Économique	70,2	78,0	10,0	7,5	1,5	1,2	81,7	86,7
Scientifique	66,4	76,7	12,1	9,4	2,0	1,2	80,4	87,2
Baccalauréat général	66,7	75,1	11,2	8,6	1,9	1,4	79,8	85,1
Techno. STT	54,4	58,3	11,8	11,7	2,6	2,1	68,8	72,1
Autre techno.	53,4	62,1	13,1	11,5	1,7	1,8	68,2	75,3
Baccalauréat technologique	53,9	59,5	12,4	11,6	2,2	2,0	68,5	73,1
Baccalauréat professionnel	57,0	54,3	8,2	9,3	2,7	1,5	67,9	65,2
Ensemble baccalauréat	65,2	73,6	11,3	8,9	1,9	1,5	78,4	83,9
Dispensés	28,8	36,5	11,9	10,6	5,0	2,6	45,6	49,7
Ensemble	60,3	70,0	11,4	9,0	2,3	1,6	74,0	80,6

Présentation

À la session 2005, 27 600 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés contre 24 600 en 2000, soit une hausse de 12,2 % en cinq ans. Après une période de progression jusqu'en 2001, puis de stagnation les trois années suivantes, le nombre de diplômes délivrés en 2005 augmente à nouveau (+ 3,1 % de 2004 à 2005). Cette reprise est essentiellement due aux écoles privées, où le nombre de diplômes délivrés en 2005 a augmenté de 7,7 %. La répartition du nombre de diplômes délivrés est stable. Plus de la moitié ont en effet été délivrés par des établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (56,8 %), près d'un cinquième par des écoles sous tutelle d'un autre ministère ou une collectivité locale et près d'un quart par des établissements privés.

La part de femmes diplômées augmente en 2005. Elles représentent désormais plus d'un quart des diplômés (25,4 %). Les écoles universitaires et les écoles publiques des autres ministères sont les écoles délivrant le plus de titres à des femmes [1].

Avec 1 800 diplômés en 2005, le nombre de lauréats des formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) est en reprise (+ 12,1 % par rapport à 2004 et + 87,1 % par rapport à 1996), après une inflexion en 2003. Le nombre de diplômés issus de la formation initiale par apprentissage continue de progresser : + 16,3 % depuis 2004 (leur nombre a presque quintuplé en dix ans). Après avoir constamment baissé depuis 1996, le nombre de diplômés issus de la formation continue augmente en 2005 (+ 15,7 % par rapport à l'an dernier mais - 28,8 % par rapport à 1996). La formation initiale accuse cette année une baisse ; celle-ci est légère, compte tenu du fait que ses effectifs sont peu nombreux (- 20,4 % par rapport à 2004, ce qui représente seulement 39 diplômés en moins).

La part de femmes parmi les diplômés est restée globalement stable de 2001 à 2004. Cette année, elle recommence à baisser, à raison de 1,5 % [2].

En 2005, 26 100 diplômes et titres ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion. De 1985 à 2005, le nombre des diplômés a triplé. Après une baisse assez sensible entre 1997 et 1999, il s'agit de la cinquième année consécutive de hausse. Le nombre de diplômés suit ainsi l'augmentation des effectifs d'inscrits amorcée à la rentrée 1998 (voir 6.9). Les diplômés visés par le ministère de l'Éducation nationale représentent le contingent le plus important des titres délivrés (50,7 %). Comme pour les inscrits, la part des femmes dans les effectifs des diplômés des écoles de commerce se stabilise : 47,2 % des diplômés 2005 sont des femmes ; elles représentaient 38,1 % en 1985 [3].

Définitions

■ **Diplômes d'ingénieurs.** Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI). Ne sont pas comptabilisés les diplômes décernés au titre de la formation continue, à l'exception des Centres d'études supérieures industrielles (CESI) et de l'Institut national de promotion supérieure agricole (INPSA). Les diplômes obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ne sont pas comptabilisés [1].

■ **Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP).** Anciennement intitulées "nouvelles formations d'ingénieur" (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2004-2005, 56 établissements situés en France métropolitaine, assurent la formation conjointement avec une entreprise. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI [2].

■ **Visa du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.** Une école reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'Enseignement supérieur l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'Enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans après l'avis de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

■ **MBA.** Master of business administration. Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger [3].

→ Pour en savoir plus

Sources : [1] Enquête n° 27 auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, Système d'information SISE, SISE-ingénieurs.

[2] Enquête n° 27 bis auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées - Les formations d'ingénieurs en partenariat, SISE, SISE-ingénieurs.

[3] Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités.

[1] Évolution du nombre de diplômés des écoles d'ingénieurs de 1985 à 2005 (France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Écoles universitaires (2)	3 551	5 044	7 847	8 395	8 881	9 571	9 888	9 864	10 266	10 373
% femmes			26,5	25,6	25,7	28,0	25,7	27,4	27,7	27,7
Écoles indépendantes des universités	3 314	3 891	5 262	5 098	5 237	5 467	5 156	5 346	5 383	5 316
% femmes			17,6	17,0	17,6	19,2	18,6	18,9	19,6	21,1
Total Public Éducation nationale	6 865	8 935	13 109	13 493	14 118	15 038	15 044	15 210	15 649	15 689
% femmes	15,1	18,3	23,0	22,4	22,7	24,8	23,3	24,4	24,9	25,5
Écoles publiques autres ministères	3 250	3 624	4 333	4 553	4 621	4 749	4 800	4 824	4 815	5 107
% femmes	16,9	20,2	24,4	28,4	27,6	27,3	29,0	30,1	29,0	30,9
Écoles privées	2 888	3 521	5 626	5 612	5 885	6 236	6 311	6 403	6 353	6 842
% femmes	16,0	17,9	19,8	19,3	19,5	19,1	19,1	21,3	21,0	21,0
Total	13 003	16 080	23 068	23 658	24 624	26 023	26 155	26 437	26 817	27 638
% femmes	15,7	18,7	22,5	22,8	22,8	23,9	23,3	24,7	24,7	25,4

(1) Toutes les écoles d'ingénieurs décernant des diplômes sont situées en France métropolitaine.

(2) Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie ont été classées parmi les écoles universitaires.

[2] Évolution du nombre de diplômés des formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) de 1996 à 2005 (France métropolitaine + DOM)

	1996	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Formation initiale	170	188	206	169	199	219	321	191	152
% femmes	15,9	17,0	16,5	20,1	15,1	20,5	16,2	17,8	15,1
Formation initiale par apprentissage	258	311	660	890	957	1077	1 051	1069	1 249
% femmes	6,2	8,0	8,2	8,0	8,5	11,0	10,8	11,8	10,5
Formation continue	518	495	453	393	444	417	376	319	369
% femmes	5,8	5,7	5,5	4,8	4,5	4,3	5,3	6,3	4,9
Ensemble	946	994	1 319	1 452	1 600	1 713	1 748	1 579	1 770
% femmes	7,7	8,6	8,6	8,5	8,2	10,6	10,6	11,2	9,7

(1) Il n'y a pas de FIP dans les DOM.

[3] Évolution du nombre de diplômés des écoles de commerce de 1985 à 2005 (France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Diplômes visés	4 071	5 580	8 600	7 937	8 825	10 553	10 477	11 923	12 062	13 219
% femmes	40,2	45,2	48,3	46,3	46,4	47,7	48,1	48,5	48,2	48,8
Certificats d'école	3 254	6 571	7 824	8 056	9 517	10 131	10 963	12 440	13 117	12 847
dont :										
mastères	-	-	1 223	1 211	1 730	1 961	2 294	2 439	2 153	2 624
MBA	-	-	958	1 091	1 303	1 379	1 481	1 792	1 872	1 925
autres (1)	429	791	409	651	1 166	1 129	1 279	1 746	1 621	2 004
Total	7 325	12 151	16 424	15 993	18 342	20 684	21 440	24 363	25 179	26 079
% femmes	38,1	44,2	46,0	44,3	45,4	45,5	46,8	47,1	47,5	47,3

(1) Attestations d'école et diplômes de spécialisation.

Présentation

700 milliers de jeunes ont interrompu pour la première fois leurs études en 2004, selon les enquêtes françaises sur l'emploi de 2005 (France métropolitaine). Ce flux semble être un peu sous-estimé, étant nettement inférieur à l'effectif des générations concernées (780 milliers), dans un contexte où les taux de poursuite d'études par âge sont quasiment stables.

Près de 180 milliers de sortants de formation initiale ont déclaré qu'ils possédaient un diplôme sanctionnant la réussite d'études "générales" de l'enseignement supérieur, effectuées en université ou en école. Par ailleurs, 120 milliers ont mentionné un diplôme sanctionnant des études supérieures technologiques ou professionnelles "courtes", tel qu'un brevet de technicien supérieur ou un diplôme d'infirmière [1]. La grosse majorité d'entre eux a un diplôme d'une discipline de lettres, sciences sociales, santé ou d'une spécialité professionnelle orientée vers le commerce et les services.

Les jeunes sortants dont le diplôme le plus élevé est un baccalauréat ont, comme les diplômés de l'enseignement supérieur, majoritairement étudié les lettres, l'économie et les spécialités professionnelles orientées vers le commerce et les services ; en revanche, ceux dont le diplôme le plus élevé est un CAP ou un BEP ont plus souvent suivi un enseignement et une formation orientés vers les métiers de l'industrie.

La réussite d'un second cycle de l'enseignement secondaire, définie par l'obtention d'un diplôme, est considérée être un bagage scolaire minimum dans l'Union européenne. En France, 83 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans en 2005 ont obtenu un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire [3]. Les jeunes femmes ont plus souvent le baccalauréat que les hommes qui ont, pour leur part, plus souvent un CAP ou un BEP. À l'opposé, 19 % des garçons et 14 % des filles âgés de 20 à 24 ans en 2005 n'ont pas de diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire [3]. Le "minimum de qualification" correspondant aux niveaux de formation VI et V bis de la classification française de 1969 est moins exigeant que le seuil européen : seuls 7 % des garçons et 6 % des filles qui ont de 20 à 24 ans en 2005 ont au mieux atteint une classe du premier cycle de l'enseignement secondaire ou une première année de CAP ou BEP [3]. Ces jeunes en grave échec scolaire représentent, en moyenne, moins de 6 % des flux sortis en 2005 des établissements d'enseignement secondaire (centres de formation inclus) ; des indicateurs de ce type sur les jeunes en grave échec scolaire sont suivis à l'échelle de chaque académie [2].

→ Pour en savoir plus

Publications

- S. Durier, P. Poulet-Coulibando, "Formation initiale, orientation et diplômes de 1985 à 2002", Éducation & formations, n° 74, MEN-DEPP, avril 2007.
- F. Léger, "Trajectoires scolaires dans le secondaire entre 1996 et 2002 : des bilans académiques inégaux", Données sociales, INSEE, 2006.

Sources : Enquêtes emploi INSEE, enquêtes sur l'enseignement secondaire (SCOLARITÉ), les apprentis, les lycées agricoles.

Définitions

■ **Champ.** France métropolitaine.

■ **Les flux de sortants de formation initiale** présentés ici sont fondés sur les enquêtes sur l'emploi de l'INSEE [1] ainsi que sur les statistiques scolaires [2].

La fin de la formation initiale est la première interruption d'un parcours scolaire contiguë à la scolarité obligatoire.

■ **Le "niveau de formation" des sortants** dans le tableau [2] est estimé à partir des origines scolaires des jeunes inscrits dans l'ensemble des établissements de l'enseignement secondaire (avec les apprentis et lycéens agricoles). Ces statistiques tiennent compte de mouvements migratoires, mais ignorent les rares enfants qui n'ont pas été scolarisés dans l'enseignement secondaire (0,5 % d'une classe d'âge).

■ **Les diplômes obtenus et les enseignements suivis** dans les tableaux [1] et [3] sont ceux que déclarent les individus aux enquêtes Emploi de l'INSEE de 2005 (celles de 2006 posent des problèmes en cours de résolution).

Les échantillons des enquêtes Emploi correspondant à un flux de sortie étant de petite taille, les fortes variations sont seules significatives.

■ **Les âges de 20 à 24 ans** dans le tableau [3] sont les âges possédés au moment de l'enquête ("années révolues" à l'enquête). Par exemple, un jeune né en avril 1985 avait 19 ans en mars 2005 et 20 ans en juin de la même année.

Les sorties du système éducatif

[1] Nombre de sortants de formation initiale en fonction de leur niveau de diplôme et de leur spécialité ou discipline (milliers) (France métropolitaine)

Spécialité ou discipline	CITE (1)	Enquête : Cohorte de sortants :		Moyenne 2003-2004		
		2004	2005	Sciences, technologie industrielle	Lettres, commerce et services	NR, sans objet
Diplômes						
DEUG, licence, diplôme de grande école, doctorat	5A/6	183	175	40	138	1
DUT, BTS, paramédical et social	5B	125	119	26	96	-
Total Enseignement supérieur	5-6	308	293	66	234	1
Baccalauréat et équivalents	3	169	168	63	99	7
CAP/BEP	3C	126	121	70	54	-
Aucun diplôme, diplôme national du brevet	0-2	118	117	-	-	117
Total sortants de formation initiale		721	700	199	387	125
Estimation des flux de sortants à partir des inscrits		708	737			

(1) La Classification internationale type des enseignements (CITE) de l'UNESCO est utilisée pour les comparaisons entre pays. Les personnes sont classées en fonction des diplômes qu'elles détiennent.

Sources : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE (la dernière ligne est cependant basée sur les statistiques scolaires)

Champ : ces statistiques portent sur l'ensemble des jeunes (avec ceux des institutions médico-éducatives).

Remarque - Les variations entre catégories sont peu significatives.

NR : non renseigné.

[2] Répartition des élèves finissant l'enseignement secondaire par classe et niveau de formation (France métropolitaine)

Classe atteinte	Niveaux de formation	1998	2000	2002	2003	2004	2005
Terminales générales et technologiques	IV	55,1	53,8	54,1	54,8	54,7	55,6
Terminales professionnelles (bac pro et équivalents)	IV	12,2	13,1	13,9	13,7	14,3	14,4
Total niveau du baccalauréat	IV	67,3	66,9	68,0	68,5	69,0	70,0
Première année de bac pro et BP	V	2,1	2,4	2,5	2,6	2,5	2,6
Fin de CAP ou BEP	V	21,3	21,3	20,8	20,1	19,9	19,9
Fin de CAP ou BEP + première année de bac pro	V	23,4	23,7	23,3	22,7	22,4	22,5
Fin de seconde ou premières générales et technologiques	V	2,0	2,4	2,3	2,3	2,3	2,0
Premier cycle, première année CAP/BEP (*sans qualification*)	VI-Vbis	7,3	7,0	6,4	6,5	6,3	5,5
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire		9,3	9,4	8,7	8,8	8,6	7,5
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire		100	100	100	100	100	100

Sources : statistiques scolaires, MEN-DEPP.

[3] Jeunes âgés de 20 à 24 ans en fonction de leur niveau de diplôme et de leur niveau d'études, selon le genre (%) (France métropolitaine)

Diplôme et niveau d'études	CITE (1)	NF (2)	Hommes			Femmes		
			1996	2000	2005	1996	2000	2005
Diplômes d'enseignement supérieur, baccalauréat et équivalents	3-6	I-IV	50	57	60	60	67	72
CAP et BEP	3C	V	25	23	21	19	16	14
Total Diplômés de l'enseignement supérieur, du baccalauréat, d'un BEP ou CAP			75	80	81	79	83	86
N'ont ni diplôme d'enseignement supérieur, ni baccalauréat, ni BEP, ni CAP								
- ont étudié jusqu'en classe terminale de second cycle	2	IV-V	15	12	10	11	9	7
Fin de seconde ou premières générales et technologiques	2	V	2	1	2	1	1	1
Premier cycle, première année CAP/BEP (*sans qualification*)	0-2	Vbis-VI	8	7	7	9	7	6
- ont arrêté avant la fin d'un second cycle			10	8	9	10	8	7
Ensemble			100	100	100	100	100	100

(1) Cf. tableau [1].

(2) Cette classification des niveaux de formation est utilisée en France depuis 1969. Dans l'enseignement secondaire, la dernière classe fréquentée (au lieu du diplôme) est prise en compte lorsque les élèves arrêtent leurs études.

Sources : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE.

Présentation

Au 1^{er} février 2006, soit environ sept mois après la fin de leur formation initiale, 55 % des lycéens sortant l'année du diplôme et ne poursuivant pas d'études ont trouvé un emploi. 47 % sont en emploi non aidé, les autres ayant le plus souvent signé un contrat de professionnalisation (4,8 %). Plus du tiers d'entre eux est en recherche d'emploi. Le taux d'emploi dépend principalement du diplôme : 70 % des diplômés de BTS et 64 % des diplômés de baccalauréat professionnel sont en emploi, alors que seuls 43 % des diplômés de BEP ou de CAP le sont, et 27 % des non diplômés [1].

Les filles trouvent moins facilement un emploi que les garçons, malgré leur niveau de formation plus élevé. Sept mois après avoir quitté le système éducatif, 51 % d'entre elles occupent un emploi contre 59 % des garçons. Cet écart est relativement faible pour les diplômés de BTS, de baccalauréat technologique ou général. Il est très important chez les non-diplômés (les filles étant plus souvent inactives), les diplômés de CAP ou BEP, et de baccalauréat professionnel. Quand elles suivent une formation au sein du secteur de la production (où elles sont relativement peu nombreuses), les filles ont plus de difficultés à trouver un emploi : l'écart entre filles et garçons est de plus de 20 points en défaveur des filles, contre 8 points dans le secteur des services [2]. Dans les formations de la production, leurs effectifs sont effet concentrés dans des spécialités moins porteuses d'emploi (agroalimentaire, alimentation ou habillement). Mais les filles s'insèrent un peu mieux que les garçons quand elles ont suivi une formation tertiaire et obtenu un BTS.

Définitions

■ **Champ.** L'enquête IVA interroge les sortants des formations professionnelles et technologiques en lycée (sous tutelle Éducation nationale uniquement). Depuis 2003, seule la moitié des formations est concernée : en 2006, les formations interrogées sont le complémentaire de celles interrogées en 2005. De plus, en 2006, le champ minimum ne comprend que les années terminales de formation, contrairement aux années passées. Il est donc extrêmement délicat de comparer directement les résultats de ces deux années.

Les données concernant les diplômés de brevet de technicien, de baccalauréat général et de diplômés de niveau II sont à prendre avec précaution, étant donné le faible nombre de répondants.

Dans le tableau [1], les non-réponses à la question sur le statut d'emploi (CDI, CDD, etc.) et le diplôme ont été exclues des calculs.

■ **Les sortants de lycée.** Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée l'année scolaire 2004-2005, mais non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2006 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

■ **Taux d'emploi.** Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs et stagiaires).

■ **Les emplois non aidés** regroupent les contrats à durées déterminées (CDD) et indéterminée (CDI), les intérimaires, les fonctionnaires, les aides familiaux, les personnes installées à leur compte et les engagés dans l'armée.

■ **Les emplois aidés** regroupent les contrats de professionnalisation (CP), et les autres contrats aidés : contrats emploi-solidarité (CES), contrats initiative-emploi (CIE), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), ...

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 04.21.

– "Insertion des apprentis et des lycéens : les résultats 2003 et 2004, académie par académie", Les Dossiers, Hors-série, n° 25, MEN-DEP.

Sources : Enquête menée auprès des sortants de lycée au 1^{er} février 2006.

L'emploi à la sortie du lycée au 1^{er} février 2006**[1] Situation au 1^{er} février 2006 des sortants de lycée par diplôme (%)**
(France métropolitaine + DOM)

Diplômes	Total en emploi	Emploi non aidé					Emploi aidé			Répartition des sortants			
		CDI	CDD	Intérim	Autres non aidé	Total	CP	Autres aidé	Total	Stages	Chômage	Inactifs	
Non diplômé	27,2	7,8	8,2	5,9	1,8	23,7	1,5	2,0	3,5	10,7	52,3	9,8	5,9
Diplôme national du brevet, CFG	40,3	12,7	10,8	7,7	4,0	35,2	2,8	2,3	5,1	9,1	41,5	9,1	8,3
BEP ou CAP	43,0	16,0	12,2	6,8	2,6	37,6	3,0	2,4	5,4	5,6	45,2	6,3	27,0
Brevet de technicien	55,7	25,1	14,0	8,3	2,3	49,7	4,2	1,8	6	3,6	35,4	5,2	1,0
Bac technologique	57,3	14,7	19,1	8,0	3,4	45,2	8,5	3,6	12,1	5,0	29,4	8,3	15,7
Bac professionnel	63,9	24,3	16,6	12,3	2,3	55,5	6,3	2,1	8,4	2,2	30,1	3,7	17,1
Bac général	60,8	22,6	20,0	5,8	2,3	50,7	6,3	3,8	10,1	3,4	29,4	6,6	1,1
BTS	70,2	25,9	24,2	10,1	1,8	62,0	4,5	3,7	8,2	1,8	25,4	2,5	23,0
Diplôme niveau II	74,0	35,0	21,2	4,7	1,7	62,6	9,7	1,7	11,4	0,9	22,6	2,6	0,9
Ensemble	54,6	19,1	16,6	8,7	2,6	47,0	4,8	2,8	7,6	4,6	35,2	5,7	100,0

[2] Taux d'emploi (aidé et non aidé) au 1^{er} février 2006 par diplôme, secteur et sexe
(France métropolitaine + DOM, hors formations générales)

Diplômes	Production			Services			Ensemble		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Non diplômé	32,8	13,2	28,6	37,1	23,4	26,7	33,8	21,2	27,6
Diplôme national du brevet, CFG	43,9	22,2	40,3	49,3	36,2	40,9	46,2	34,4	40,7
BEP ou CAP	49,0	27,6	42,9	56,2	38,0	43,7	51,7	35,5	43,4
Brevet de technicien	67,6	ns	65,0	ns	35,8	44,7	65,9	41	56,1
Bac technologique	61,5	61,1	61,4	58,0	56,2	56,7	59,6	56,4	57,6
Bac professionnel	69,2	51,1	67	67,4	56,2	61,1	68,7	55,2	64,2
Bac général	71,2	ns	62,7	61,5	60,2	60,6	64,2	59,3	61,0
BTS	78,2	71,1	77	66,0	69,4	68,4	71,8	69,6	70,5
Diplôme niveau II	ns	ns	ns	73,8	75,9	75,1	74,8	73,7	74,1
Ensemble	59,1	37,7	54,9	60	52,5	54,8	59,4	50,5	54,9

ns : non significatif.

Présentation

Au 1^{er} février 2006, les deux tiers des apprentis ayant terminé leurs études l'année scolaire 2004-2005 sont en emploi, soit une stabilité par rapport à l'année précédente [1]. Comme en 2005, les sortants d'apprentissage sans diplôme ou détenteurs du seul brevet des collèges continuent à trouver beaucoup plus difficilement un emploi (aidé ou non) que les autres : un sur trois est en emploi, alors que plus de deux sur trois titulaires d'un CAP ou d'un BEP et environ huit sur dix diplômés d'un brevet professionnel ou de niveau plus élevé le sont. Les diplômés de niveaux II et plus font exception à cette stabilité : leur taux d'emploi a progressé de 5 points.

Cette relative stabilité masque toutefois une légère dégradation du taux d'emploi des formations orientées vers les services, qui n'ont pas bénéficié des créations d'emplois dans le secteur tertiaire à cette période. Cette dégradation touche principalement les sortants peu ou pas diplômés et les détenteurs de BEP ou CAP de ces formations. Elle a affecté les filles, car elles sont plus nombreuses dans ces formations, en particulier dans les classes préparant à un diplôme de niveaux IV et V. L'écart entre filles et garçons, observable à pratiquement tous les niveaux de diplôme, s'est par conséquent accru globalement et plus particulièrement au sortir des formations tertiaires (sauf pour les diplômés de BTS), alors qu'il est resté stable (mais élevé) au sortir des formations de la production [2].

Dans le secteur de la production, les trois quarts au moins des sortants des filières "mines, carrières, génie civil", "technologies industrielles et de commande", "chimie, plasturgie, papiers, cartons, énergie", "mécanique générale, aéronautique et spatiale" ont trouvé un emploi non aidé, soit un taux d'emploi supérieur de plus de 10 points à la moyenne des formations de ce secteur. Il s'agit là en partie d'un effet de structure, puisque ces filières comptent davantage de diplômés de niveau IV et plus (la quasi-totalité pour les "technologies industrielles et de commande"). Mais dans le cas de la filière "mines, carrières, génie civil", on note une meilleure insertion des CAP (20 points de plus), par rapport aux taux d'insertion observés en moyenne pour les sortants du secteur de la production.

Dans le secteur des services, la filière "santé" affiche toujours de forts taux d'emploi (82 %), 8 apprentis sur 10 ayant préparé un BP de préparateur en pharmacie. La filière "transport, finances, comptabilité" bénéficie aussi d'une bonne insertion, car les deux tiers de ses sortants sont détenteurs d'un BTS au minimum. Les filières "commerce, vente", "accueil, hôtellerie, tourisme" et "coiffure, esthétique" affichent des taux d'emploi inférieurs à la moyenne. Dans les deux premiers cas, cela s'explique par la prépondérance des sortants de classe de CAP, qui pour autant ne trouvent pas plus difficilement un emploi que dans les autres filières des services. En revanche, dans le cas de la filière "coiffure, esthétique", les détenteurs de CAP ont peu de chances de trouver un emploi [3].

Définitions

■ **Champ.** Ces données sont tirées de l'enquête IPA 2006. Son champ géographique est la France métropolitaine et les DOM, mais les données de la Guyane ne sont pas disponibles.

■ **Les sortants d'apprentissage.** Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2004-2005, mais non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2006 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

■ **Taux d'emploi.** Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs et stagiaires).

■ **Les emplois non aidés.** Ils regroupent les contrats à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI), les intérimaires, les fonctionnaires, les aides familiaux, les personnes installées à leur compte et les engagés dans l'armée.

■ **Les emplois aidés.** Ils regroupent les contrats de professionnalisation (CP), et les autres contrats aidés : contrats emploi-solidarité (CES), contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrats initiative-emploi renouvelés (CIE), ...

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 04.21.

– "Insertion des apprentis et des lycéens : les résultats 2003 et 2004, académie par académie", Les Dossiers, Hors-série, n° 25, MEN-DEP.

Sources : Enquête menée auprès des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2006.

[1] Situation des sortants d'apprentissage selon le diplôme au 1^{er} février 2006 (%) (1) (France métropolitaine + DOM [sauf Guyane]) (hors formations générales)

Diplômes	Total en emploi	Emploi non aidé					Emploi aidé			Répartition des sortants			
		CDI	CDD	Intérim	Autres non aidé	Total	CP	Autres aidé	Total	Stages	Chômage	Inactifs	
Non diplômé	32,5	16,0	8,1	4,5	1,3	29,9	1,1	1,5	2,6	7,5	53,3	6,7	10,3
Diplôme national du brevet, CFG	33,8	15,0	8,9	5,4	1,3	30,6	1,7	1,5	3,2	8,4	50,7	7,1	7,5
BEP ou CAP	65,9	38,4	14,1	6,1	2,1	60,7	3,8	1,4	5,2	2,2	29,3	2,6	41,9
Brevet professionnel	84,7	61,0	14,5	3,3	2,7	81,5	2,2	1,0	3,2	1,4	11,5	2,4	7,1
Brevet de technicien	78,1	45,8	19,8	5,2	3,5	74,3	2,5	1,3	3,8	2,3	15,9	3,7	0,4
Bac technologique	77,7	48,6	19,1	3,7	2,5	73,9	2,5	1,3	3,8	3,0	16,4	3,0	3,0
Bac professionnel	79,2	46,2	15,6	8,4	3,6	73,8	4,3	1,1	5,4	2,4	16,0	2,4	10,5
Bac général	78,8	48,5	18,9	2,5	4,4	74,3	3,2	1,3	4,5	3,1	14,5	3,5	2,5
BTS	80,6	49,2	17,9	6,5	2,3	75,9	3,5	1,2	4,7	2,4	14,9	2,0	9,3
Diplôme niveau II	80,4	56,2	16,7	4,4	1,4	78,7	1,2	0,5	1,7	1,5	16,3	1,7	7,5
Ensemble	66,0	39,7	14,1	5,7	2,2	61,7	3,0	1,3	4,3	3,2	27,6	3,3	100,0

(1) Formations générales comprises.

[2] Taux d'emploi (aidé et non aidé) au 1^{er} février 2006 par diplôme, secteur et sexe (%) (France métropolitaine + DOM [sauf Guyane]) (hors formations générales)

Diplômes	Production			Services			Ensemble		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Non diplômé	35,4	23,9	34,5	37,0	24,3	28,0	35,6	24,3	32,5
Diplôme national du brevet, CFG	37,7	27,0	36,5	37,2	26,4	29,2	37,6	26,5	33,8
BEP ou CAP	72,2	51,7	70,7	63,4	52,2	55,2	71,1	52,2	65,8
Brevet professionnel	89,8	71,7	88,9	83,7	79,6	80,0	89,3	79,1	84,6
Brevet de technicien	82,0	ns	78,9	ns	ns	76,3	81,8	70,8	78,1
Bac technologique	75,2	58,4	71,7	74,0	80,9	79,7	74,7	79,2	77,8
Bac professionnel	84,2	63,7	82,6	77,2	71,3	73,3	82,9	70,0	79,2
Bac général	80,7	64,1	74,7	74,7	81,4	79,8	76,9	79,7	78,9
BTS	82,4	73,4	81,0	80,6	80,2	80,4	81,7	79,3	80,6
Diplôme niveau II	81,0	70,2	78,1	82,9	81,7	82,3	82,0	79,3	80,8
Ensemble	68,5	54,0	67,2	69,0	62,0	64,0	68,6	60,8	65,9

ns : non significatif.

[3] Taux d'emploi non aidé par domaine de formation et par diplôme (%) (France métropolitaine + DOM [sauf Guyane]) (hors formations générales)

Domaines de formation (1)	Aucun	Brevet, CFG	BEP-CAP	BP	Bac pro	Dipl. BTS	Niv. II	Ensemble	Répartition
									des sortants
Forêts, aménagement paysager	36,4	44,2	58,9	66,2	70,2	73,5	71,4	61,7	4,6
Productions végétales, animales et cultures	34,8	34,3	51,7	ns	69,1	69,2	ns	54,1	3,0
Chimie, plasturgie, papiers, cartons, énergie	37,5	ns	72,9	93,2	83,7	82,8	75,2	74,1	3,5
Agroalimentaire	23,7	28,9	63,5	83,7	77,8	72,3	73,8	54,8	11,7
Mines, carrières, génie civil	ns	ns	84,2	ns	ns	81,9	95,7	82,3	1,3
Bâtiment	32,4	30,2	70,6	87,7	ns	ns	ns	61,5	10,3
Bois, ameublement	38,5	46,1	65,5	90,6	84,0	ns	ns	64,8	4,0
Matériaux souples	ns	ns	52,4	ns	ns	ns	ns	49,7	0,5
Mécanique générale, aéronautique et spatiale	ns	ns	68,5	ns	79,7	78,7	75,0	75,0	3,0
Moteurs, mécanique auto	38,2	31,5	61,7	ns	81,6	79,0	ns	60,9	5,9
Structures métalliques	33,6	30,0	64,5	ns	80,9	ns	ns	60,0	4,1
Électricité, électronique	30,3	32,6	68,8	84,6	79,9	82,7	84,2	68,5	4,6
Technologies industrielles et de commande	ns	ns	ns	ns	74,3	75,8	74,2	74,6	2,3
Ensemble production	31,6	33,0	65,6	84,9	78,1	76,8	76,7	62,8	58,7
Transport, finances, comptabilité	ns	ns	72,7	ns	67,4	78,2	82,5	75,9	6,5
Commerce, vente	21,5	24,1	46,0	78,1	66,2	73,8	80,0	53,6	13,8
Communication, information	ns	ns	46,8	ns	56,8	73,4	80,3	64,5	3,2
Travail sanitaire et social, animation	ns	52,6	53,4	ns	59,1	ns	ns	55,7	1,8
Santé	ns	ns	65,1	88,2	ns	87,4	ns	82,4	3,9
Accueil, hôtellerie, tourisme	26,3	22,1	56,9	ns	79,8	68,2	ns	50,4	4,8
Coiffure, esthétique	20,5	23,9	37,2	73,5	ns	ns	ns	46,1	6,8
Services à la collectivité	ns	ns	ns	ns	ns	ns	66,3	62,4	0,6
Ensemble services	25,3	26,2	48,8	77,1	65,9	75,1	80,1	59,3	41,3

(1) Nomenclature propre à cette enquête. ns : non significatif.

Présentation

La plupart des jeunes recherchent un premier emploi régulier après avoir terminé l'école. Aussi, le taux de chômage des jeunes récemment sortis de formation initiale est étroitement corrélé à la situation générale du marché du travail. En écho à la légère reprise de l'emploi salarié dans le secteur privé, le taux de chômage des cohortes récemment sorties de l'éducation initiale a cessé d'augmenter en 2005. Au cours des quatre années qui suivent la sortie de l'école, le taux de chômage s'élève en moyenne à 20 % au cours du premier semestre et à 19 % sur l'ensemble de l'année, comme en 2004 [2]. Le taux de chômage est plus élevé parmi les jeunes qui ont terminé leurs études initiales en 2004. 35 % des jeunes actifs sont au chômage au premier trimestre 2005 puis 25 % au trimestre suivant, ce qui donne un taux de chômage moyen de 30 % au premier semestre 2005, semblable à celui constaté début 2004 parmi les sortants d'études initiales de 2003.

Le risque de chômage dépend étroitement du niveau de diplôme. Parmi les jeunes qui ont terminé leurs études depuis un à quatre ans et sont économiquement actifs, 42 % des jeunes n'ayant aucun diplôme ou seulement le diplôme national du brevet sont au chômage au premier semestre 2005, pour 21 % des diplômés des CAP, BEP et baccalauréats, et 11 % des diplômés de l'enseignement supérieur. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur diminue, relativement au premier semestre 2004.

Le niveau de diplôme surdétermine la catégorie professionnelle. 65 % des diplômés de l'enseignement supérieur sont cadres, techniciens ou indépendants, en 2005, cinq ans environ après la fin de leurs études, contre 18 % des diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire (CAP, BEP ou bacheliers), sans changement significatif par rapport à 2004, et 7 % seulement des jeunes moins diplômés.

Par ailleurs, un diplôme de science exacte, de technologie ou d'une spécialité professionnelle orientée vers l'industrie, confère un emploi plus qualifié et expose moins au chômage qu'un diplôme de niveau comparable de lettres, langues, économie ou d'une spécialité orientée vers le commerce ou les services [1].

Définitions

■ **Champ.** France métropolitaine.

■ **La fin de la formation initiale** est la première interruption d'un parcours scolaire initié, en général, à la maternelle. Lorsque l'apprentissage est effectué dans la foulée de l'école, la fin de formation initiale d'un apprenti est la fin de son apprentissage.

■ **La situation professionnelle.** Les catégories de professions sont inspirées de la classification socioprofessionnelle de l'INSEE ; cependant, les enseignants ont été regroupés et les employés ont été distingués en fonction de la qualification de leur poste. Les professions "supérieures" désignent les cadres et les professions libérales, tandis que les professions "intermédiaires" regroupent les responsables "non cadres" (techniciens, infirmières, représentants de commerce, par exemple). Les employés "qualifiés" sont définis, ici, comme les employés civils (sans les agents de service de la fonction publique), les policiers et militaires, et les employés administratifs d'entreprise (sans les agents de sécurité).

Le tableau [1] porte sur les personnes, interrogées au cours de l'année 2005 (quatre trimestres), qui ont terminé leur formation initiale de 1998 à 2002, depuis trois à sept ans, soit environ cinq ans. Ces résultats n'ont pas été actualisés, les résultats des enquêtes 2006 sur l'emploi n'étant pas disponibles.

■ Un "taux de chômage" rapporte les chômeurs à la seule "population active", qui est composée des personnes en emploi, des chômeurs et du contingent (jusqu'en 2001), conformément aux recommandations du Bureau international du Travail (BIT).

■ **Les effectifs de l'emploi salarié** sont estimés par la DARES, l'INSEE et l'UNEDIC sur les seules entreprises privées non agricoles.

→ Pour en savoir plus

Publications

- "Premiers résultats de l'enquête sur l'emploi 2005", INSEE Première, n° 1 070, INSEE, mars 2006.
- "Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la génération 2001, CEREQ, 2^e trimestre 2005.
- "Conjoncture de l'emploi et du chômage au troisième trimestre 2005", Premières informations - Premières synthèses, n° 52.2, DARES, décembre 2005.
- "Évolution de l'emploi salarié au quatrième trimestre 2005", Premières informations - Premières synthèses, n° 12.1, DARES, mars 2006.
- Économie et statistique, n° 378-379 (juillet 2005) et n° 388-389 (juin 2006), INSEE.

Sources : Publications citées.

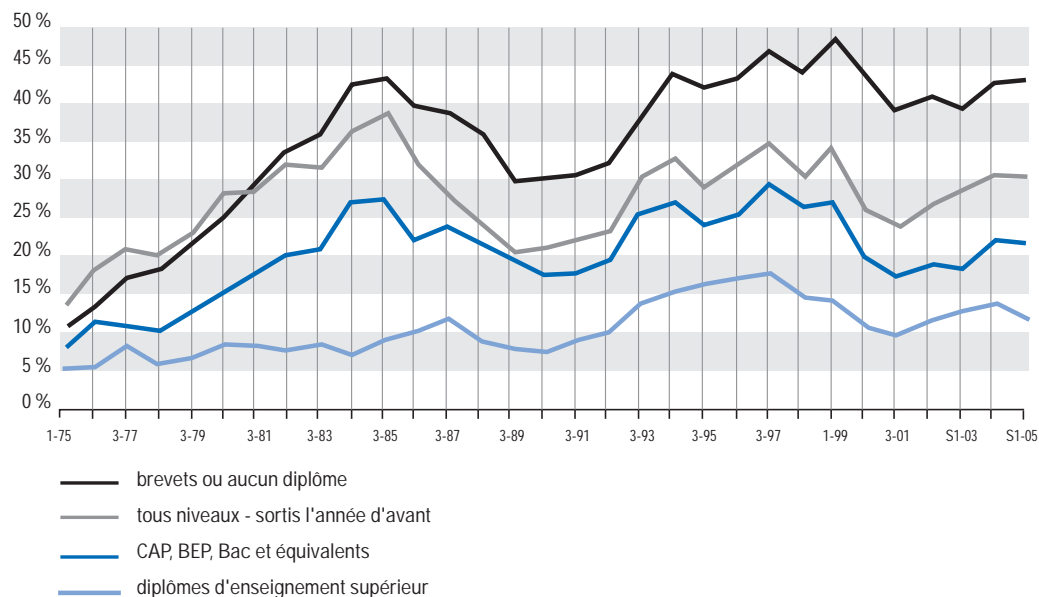
[1] Situation professionnelle en 2005 des jeunes sortis de formation initiale depuis environ cinq ans (%) (France métropolitaine)

	Chefs d'entreprise et professions supérieures	Enseignants	Agriculteurs, artisans, commerçants, prof. intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Au chômage	Sans activité d'ordre professionnel	Total
Licence au doctorat, diplômes d'Écoles, en sciences exactes et technologie	50	20	14	3	2	5	6	100
Licence au doctorat, diplômes d'Écoles de lettres, économie, et orientés vers le commerce et les services	32	16	21	10	5	7	9	100
DUT et BTS en sciences exactes et technologie	9	1	59	12	8	6	5	100
DUT et BTS orientés vers les services, diplômes paramédicaux et sociaux	5	0	46	27	10	6	6	100
Total diplômes d'enseignement supérieur	23	10	32	15	7	6	7	100
Baccalauréat, BEP et CAP en sciences exactes, technologie, et orientés vers l'industrie	2	0	16	42	23	11	6	100
Baccalauréat, BEP et CAP de lettres, économie, et orientés vers le commerce et les services	1	0	16	26	29	14	14	100
Total CAP, BEP, baccalauréats et équivalents	2	0	16	33	26	13	10	100
Total diplôme national du brevet et moins	1	0	6	17	28	27	21	100
Ensemble	11	4	21	23	18	12	11	100

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE (moyenne des quatre trimestres).

[2] Taux de chômage de un à quatre ans après la fin des études, en fonction du diplôme le plus élevé déclaré (1975 à 2005) (France métropolitaine)

taux de chômage



Sources : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE (premier et deuxième trimestres depuis 2003).

Présentation

La validation des acquis de l'expérience (VAE), généralisée dans le courant du second semestre de 2002, permet à ses candidats d'obtenir intégralement un diplôme ou une partie de celui-ci.

Il existe dans chaque rectorat au moins un centre de validation des acquis ainsi qu'une structure responsable du Dispositif académique de validation des acquis (DAVA). Outre l'information générale du public, les missions des DAVA sont l'accueil, l'accompagnement et le traitement des dossiers de candidatures.

Le nombre de personnes ayant assisté à des séances d'information est de 78 900 en 2006 contre 78 500 en 2005.

Plus de 61 000 dossiers de candidature (+ 5,3 % par rapport à 2005) ont été retirés auprès des services académiques de validation des acquis.

Un accompagnement a été proposé à chaque candidat dans le but de lui fournir une aide méthodologique pour constituer son dossier, ainsi que pour le choix du diplôme et pour préparer l'entretien avec le jury. 24 551 personnes ont effectivement bénéficié de cette aide en 2006, soit une hausse de 20,5 % par rapport à 2005.

En augmentation de 4,4 % par rapport à 2005, le nombre de candidats dont la demande de validation déclarée recevable a été examinée par un jury et ayant obtenu au moins une partie de diplôme (unité) est de 19 565 [1] sur 22 284 candidatures, le nombre de diplômes complets obtenus dépassant les 13 630. Ces candidats sont majoritairement des femmes (61 %) et à 75 % des actifs ayant un emploi (les demandeurs d'emploi en représentant 23 %) [3].

Le BTS est le diplôme le plus recherché par les candidats à la VAE pour l'obtention de diplômes professionnels, suivi par le CAP et la catégorie autres diplômes de l'Éducation nationale qui atteint une part non négligeable avec 10 % des candidats et recouvre surtout la validation du diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), le baccalauréat professionnel étant quasiment à égalité [2]. La tranche d'âge de 30 à 45 ans regroupe plus de 63 % des candidats [4].

Définitions

■ **La validation des acquis de l'expérience (VAE)** inscrite dans l'article L 335-5 du code de l'Éducation se substitue à la validation des acquis professionnels. Elle constitue une voie d'obtention des diplômes au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes. Elle concerne tous les diplômes à finalité professionnelle de l'Éducation nationale classés aux niveaux V, IV et III de la nomenclature des niveaux de formation. Sont exclus du champ d'application de la présente circulaire les diplômes nationaux délivrés au nom de l'État par les établissements publics d'enseignement supérieur. Les diplômes à caractère interministériel feront l'objet d'une instruction complémentaire.

La validation des acquis de l'expérience est effectuée au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, en rapport avec le champ du diplôme pour lequel la demande est déposée.

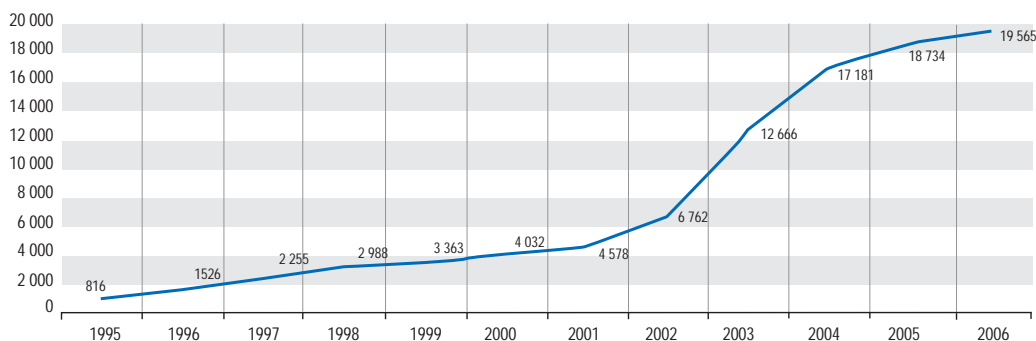
Tous les acquis issus de l'expérience du candidat doivent être pris en compte au titre de la validation, qu'ils relèvent du domaine professionnel ou des domaines généraux du diplôme. Quel que soit son statut (scolaire, apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle continue), une personne en formation ne peut postuler à la validation des acquis de l'expérience en substitution des modalités réglementaires prévues pour sanctionner cette formation.

La demande de validation des acquis de l'expérience relève d'une démarche individuelle telle qu'elle est précisée notamment par les articles L 900-1, L 900-2 et L 900-4-2 du code du Travail.

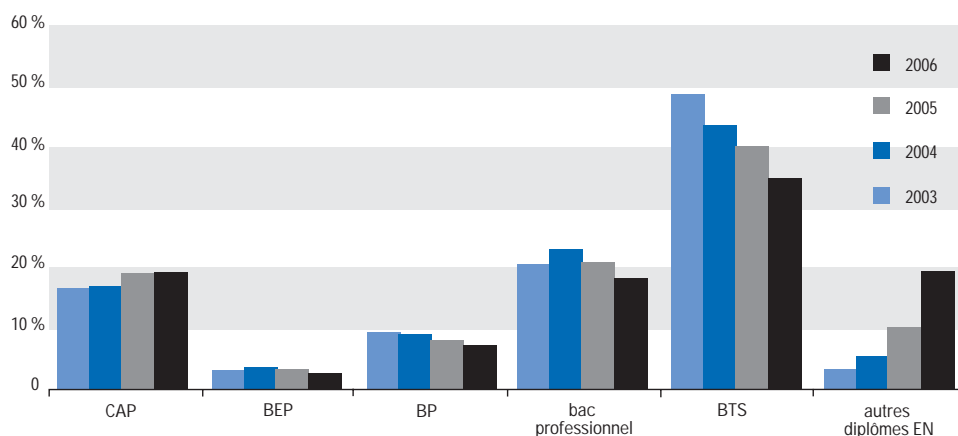
→ Pour en savoir plus

Enquête n° 62, "La validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement professionnel et technologique, 2006", DEPP.

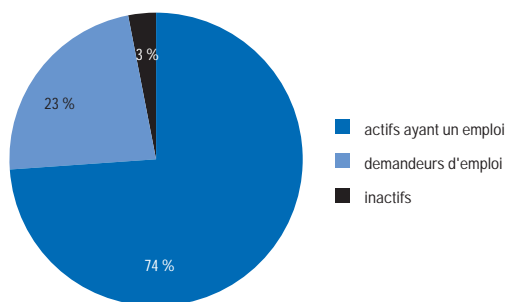
[1] Nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci dans l'année (France métropolitaine + DOM)



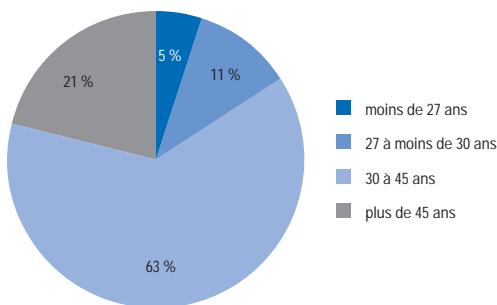
[2] Répartition des candidats à la validation des acquis selon le diplôme désiré



[3] Répartition des candidats à la VAE en 2006 selon leur statut professionnel



[4] Répartition des candidats à la validation des acquis de l'expérience en 2006 par tranche d'âge



Présentation

En 2005, à l'université et au CNAM, 16 092 personnes ont bénéficié d'une validation de leurs acquis, au titre du dispositif de 1985 (VAP) qui permet d'être dispensé du titre requis pour accéder à une formation, ou au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour obtenir tout ou partie d'un diplôme. 84 établissements d'enseignement supérieur ont mis en œuvre la VAE (contre 81 en 2004 et 74 en 2003) et 3 838 validations ont été délivrées à ce titre (soit une augmentation de 21,3 % par rapport à 2004). Dans 43 % des cas, les diplômes sont octroyés dans leur totalité (40 % en 2004). Aussi, la hausse du nombre des diplômes délivrés dans leur totalité, bien que moins prononcée qu'entre 2003 et 2004, reste soutenue en 2005 (+ 29 % par rapport à 2004). Les validations des acquis délivrées au titre des acquis de l'expérience (VAE) occupent une place croissante au sein du processus de validation : 16 % en 2003, 19 % en 2004 et 24 % en 2005. En revanche, la baisse des validations pour accéder à une formation (VAP) se poursuit depuis 2003 (- 10,5 %). Au total, le nombre global de validations d'acquis accordées dans l'enseignement supérieur continue de diminuer, mais de façon plus modérée (- 4,5 % en 2005, - 4,8 % en 2004 et - 5,2 % en 2003) [1].

Effet du LMD, en 2005 on constate une évolution dans les diplômes demandés. Les masters apparaissent les diplômes les plus recherchés pour la validation décret 1985 comme pour la VAE : ils concernent 28 % des bénéficiaires dans le cadre de la VAP, 21 % dans le cadre de la VAE. La licence classique reste prisée : 24 % des bénéficiaires au titre de la VAP suivent cette formation (28 % en 2004) et 20 % au titre de la VAE (19 % en 2004). La licence professionnelle est également recherchée par 19,6 % des bénéficiaires d'une VAE, plus orientée vers les diplômes professionnels, alors qu'elle ne représente que 10 % des bénéficiaires de la VAP. De même, le DUT est demandé par 12 % des bénéficiaires de VAE contre 7 % [4].

Les formations suivies varient selon l'âge. C'est notamment le cas pour les bénéficiaires de la dispense de diplôme (VAP 1985) : parmi les moins de 30 ans, 27 % préparent une licence classique alors que ce n'est le cas que de 22 % des plus de 30 ans. En revanche, ceux-ci sont plus nombreux à avoir obtenu une dispense pour préparer un master (25 %) [3]. Comme en 2004, les bénéficiaires des deux dispositifs sont en majorité des actifs en emploi (71 %) et plutôt des cadres et professions intermédiaires, mais la proportion des demandeurs d'emploi reste importante parmi les bénéficiaires par rapport à la population active (21 %).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.08.

Sources : Enquête n° 67 auprès des responsables de la validation des acquis des Services de formation continue des universités et du CNAM (articles L613-3 à L613-6 du nouveau Code de l'Éducation et sur le dispositif de la VAE (livre IX du Code du Travail)).

Définitions

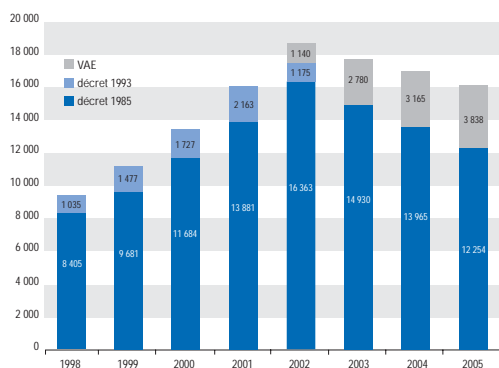
■ **L'enquête 2005** porte sur le dispositif actuel de la validation des acquis professionnels (VAP) prévu par les articles L613-3 à L613-6 du nouveau Code de l'Éducation ainsi que sur le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au Code de l'Éducation et au livre IX du Code du Travail.

■ **Le dispositif réglementaire du décret n° 85-906 du 23 août 1985** autorise la poursuite d'études aux différents niveaux post-baccalauréat. Des dispenses de titres ou de diplômes qui s'appuient sur un ensemble d'acquis personnels et professionnels et toutes les formations suivies par le candidat peuvent ainsi être accordées pour accéder directement à une formation mais sans qu'il y ait délivrance d'unités de valeurs ou de partie de diplôme. Ces dispenses sont accordées par des commissions pédagogiques.

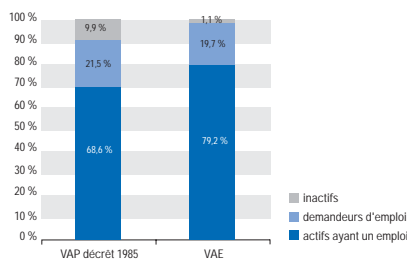
■ **La loi n° 92-678 du 20 juillet 1992 et le décret n° 53-538 du 27 mars 1993** introduisent la possibilité de prendre en compte les acquis du candidat pour justifier des connaissances et aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme. Ils permettent de dispenser par la VAP, d'une partie des épreuves conduisant à la délivrance du diplôme postulé (tous titres et diplômes nationaux de l'enseignement supérieur). Une activité professionnelle (d'au moins cinq ans) en rapport avec l'objet de la demande est requise.

■ **Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002** institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou partie de diplôme ou certification par la seule VAE sans passer par la formation, les textes faisant de la VAE un nouveau mode d'accès à la certification au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue. Toutes les certifications (diplômes, titres, certificats) à visée professionnelle, peuvent ainsi être délivrées par l'État, les branches professionnelles ou des organismes privés et doivent obligatoirement avoir été recensées dans un Répertoire (RNCP). La Commission nationale de la certification (CNCP) a pour mission de constituer et d'actualiser ce répertoire et d'en assurer la cohérence. Toute l'expérience peut être prise en compte, qu'elle ait été acquise dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, dès lors que l'expérience professionnelle (d'au moins trois ans) est en relation avec le diplôme visé. Un jury de validation peut, accorder la totalité de la certification, ou, à défaut des validations partielles, ou, se prononcer sur le parcours restant à accomplir pour la totalité de la validation.

[1] Évolution de la validation des acquis



[2] Répartition des bénéficiaires de la VAE selon leur situation vis-à-vis de l'emploi en 2005



[3] Répartition des bénéficiaires entre les différentes formations ou diplômes accordés selon l'âge en 2005 (%)

	Décret 1985			VAE		
	Moins de 30 ans	30-45 ans	46 ans et plus	Moins de 30 ans	30-45 ans	46 ans et plus
DEUG	15,4	5,9	3,4	0,3	0,8	1,9
DUT - DEUST-DNTS	10,0	6,0	5,2	14,2	12,5	13,0
Licence	26,7	21,9	22,3	18,6	19,1	21,9
Licence professionnelle	7,7	9,6	10,7	30,5	20,5	13,0
Licence IUP	2,0	1,9	1,2	1,5	1,7	1,2
Maîtrise	6,7	7,9	8,0	2,5	3,8	7,5
MST-MIAGE-MSG	1,6	1,5	0,9	1,8	1,7	1,2
Maîtrise IUP	0,7	1,0	0,5	1,3	1,4	1,1
Diplômes d'ingénieurs	0,1	0,2	0,2	0,5	0,7	0,4
DESS- DEA	7,0	13,4	12,7	11,2	17,0	9,3
Master	18,3	24,0	26,7	16,5	19,6	28,4
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	3,7	6,9	8,2	1,0	1,2	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part relative dans le dispositif	31,6	54,7	13,7	11,7	66,6	21,7

Remarque - Toutes les universités n'ont pas été en mesure de répondre sur l'âge des candidats dans les différentes formations ou diplômes : les résultats établis sur la base des répondants donnent des ordres de grandeur.

[4] Répartition des bénéficiaires entre les différentes formations ou diplômes accordés selon l'âge en 2005 (%)

	Décret 1985	VAE
DEUG	7,5	1,4
DUT-DEUST-DNTS	6,9	12,1
Licence	24,2	19,9
Licence professionnelle	9,7	19,6
Licence IUP	1,6	1,4
Maîtrise	7,3	4,1
MST-MIAGE-MSG	1,3	3,1
Maîtrise IUP	0,8	1,4
Diplômes d'ingénieurs	0,2	0,5
DESS-DEA	9,7	14,0
Master	27,9	21,4
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	2,9	1,1
Total	100,0	100,0

Remarques - Dans ce tableau, les universités de Rennes II, Toulouse II, et Paris VIII ne sont pas incluses car elles n'ont pu fournir une ventilation des diplômes accordés. Pour la VAE, la ventilation est hors CNAM.

Présentation

Les informations présentées ont été recueillies en mai 2006 dans le cadre du cycle d'évaluations bilans mis en place par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) en fin d'école. Cette année, l'évaluation permet d'apprécier le degré de maîtrise élèves au regard des objectifs d'histoire, de géographie et d'éducation civique définis à la fin de l'école. Elle porte sur les attendus du programme et notamment sur les capacités à mobiliser les connaissances mémorisées (repères temporels, spatiaux...) et la maîtrise des compétences de traitement de l'information (compréhension, interprétation, analyse de documents...).

28 % des élèves (groupes 4 et 5) ont des performances qui permettent de considérer qu'ils ont les acquis attendus du programme en fin d'école. Ils sont capables de mobiliser leurs connaissances et leurs compétences pour interpréter et mettre en relation des documents divers (textes, cartes, schémas, tableaux à double entrée...), de faire des inférences et de dégager une synthèse de ces documents. Ils manient les concepts attendus en fin d'école dans ces disciplines.

À l'opposé, 15 % (groupes 0 et 1) des élèves ne maîtrisent pas les compétences attendues en fin d'école. Ils ont quelques connaissances en histoire et ils répondent ponctuellement à quelques questions. Ils sont capables d'utiliser des supports visuels connus d'eux mais sont en très grande difficulté dans les tâches de traitement de plusieurs sources d'information. Parmi eux, 3 % se situent dans le groupe 0. On peut faire l'hypothèse qu'ils sont en difficulté dans toutes les disciplines de l'école.

Entre ces deux situations extrêmes, 30 % (groupe 3) des élèves maîtrisent imparfaitement les compétences attendues en fin d'école. Ils sont capables de manier des documents simples (textes courts, cartes et schémas) mais ne parviennent pas à effectuer des inférences, ou à interpréter des documents. Leur compréhension de concepts spécifiques à l'histoire, à la géographie et à l'éducation civique est fragile, mais offre un appui aux futurs apprentissages du collège. 27 % (groupe 2) des élèves ont des compétences et des connaissances limitées dans ces disciplines. Ils sont capables de reconnaître ou de décrire des personnages, des paysages ou des images et de mettre en relation terme à terme deux informations. Ils ont beaucoup de difficultés à utiliser et à mobiliser et à mettre en lien leurs connaissances parcellaires.

Les performances des élèves sont très différenciées selon le type d'établissement qu'ils fréquentent. On constate que les élèves en difficulté (groupes 0 et 1) constituent près du tiers des élèves en ZEP (29,1 %), contre 14,4 % dans les établissements publics hors ZEP, et seulement 6,8 % dans le privé.

Définitions

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter, sur la base d'un constat scientifique, les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels.

■ **Les situations d'évaluation.** Elles sont déclinées en deux parties testant la mobilisation des connaissances mémorisées d'une part, et les compétences de traitement de l'information d'autre part.

■ **L'échelle de performance.** Elle a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item (MRI). Le score moyen de performances en histoire géographie et éducation civique, correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et l'écart type à 50.

Sur la base de différentes évaluations internationales et de la première évaluation bilan 2003 (maîtrise du langage et de la langue française), la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves. Entre les deux, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires.

■ **L'échantillon.** Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 7 700 élèves, représentatif au niveau national des écoles, a été constitué (écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine).

■ **Comparaison.** Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes et qu'aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations, il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle du collège.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête Évaluation bilan en fin d'école, DEPP, juin 2006.

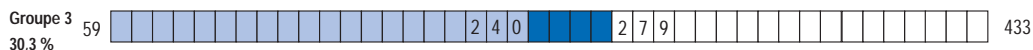
[1] Répartition des élèves selon l'échelle de performances en histoire, géographie et éducation civique en fin d'école (juin 2006) (France métropolitaine, Public et Privé sous contrat)



En histoire : ces élèves **placent** correctement les événements sur la frise chronologique et ils les associent aux éléments essentiels de la période concernée (**Dater**). **Dans toutes les disciplines** : ils montrent des compétences solides en **synthèse** et font preuve **d'analyse interprétative**. Ils effectuent **des mises en relation de plusieurs documents** en effectuant les **inférences** nécessaires. Ils ont des connaissances et des compétences affirmées dans tous les domaines.



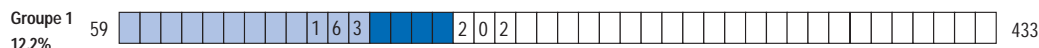
Ces élèves utilisent efficacement **des outils complexes nécessitant une interprétation** tels les cartes, les tableaux, les graphiques et les organigrammes. **En histoire** : ils réussissent les items ayant trait aux **attributs** des personnages ou aux lieux ; ils connaissent les **fonctions** des personnages, des lieux et ils savent **caractériser et catégoriser** des événements. Ils rangent des documents selon un **ordre chronologique** en se servant de tous les éléments de celui-ci : texte et paratexte. Ils mettent correctement **en relation deux documents** et ils peuvent **reconstituer une synthèse** à partir de phrases proposées. Ils commencent à faire des inférences et ils ont recours à un raisonnement déductif. **En géographie** : ils repèrent l'évolution des paysages. Ils sont capables de **localiser**. Les difficultés liées au niveau linguistique sont en grande partie surmontées (syntaxe et **lexique**). Ils répondent à un large éventail de questions et ils s'appuient sur une mémoire de travail efficace.



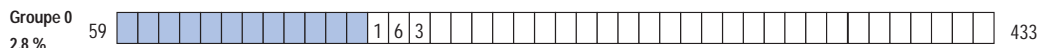
Ces élèves prennent appui essentiellement sur un vocabulaire courant. Ils répondent aux questions simples mettant en jeu des textes courts et de compréhension aisée, des consignes faciles à exécuter, et des légendes ne demandant pas d'interprétation complexe. **En histoire** : ces élèves ont des connaissances (**nommer**) sur les documents iconographiques "patrimoniaux". **En géographie** : ils répondent correctement aux items mettant en œuvre une lecture de carte mais ils réussissent moins bien cette dernière lorsqu'elle est utilisée en histoire. Ils utilisent correctement la carte pour localiser un relief, un département, une ville. Ils commencent à utiliser les outils de base comme les légendes, les tableaux de données à entrées multiples. Ils ont des connaissances du lexique spécifique aux disciplines, mais ils s'appuient sur des notions inégalement construites (fragiles). Des éléments de méthode de travail et l'utilisation plus efficace de la mémoire de travail apparaissent.



Ces élèves répondent aux questions mettant en jeu des consignes simples et qui ont trait à des **documents facilement identifiables**. **En histoire** : ils arrivent à reconnaître des personnages, des événements, des lieux sans pour autant les associer aux bonnes périodes ou sans pouvoir les relier à la notion historique. **En géographie** : ils savent décrire un paysage mais ne sont pas capable de l'interpréter. Ils sont capables d'utiliser une légende simple pour trouver une information dans une carte. Ils savent lire une image quand il s'agit de la décrire. Ils répondent aux questions qui mettent en relation l'image avec le texte quand il existe une relation "terme à terme" entre ce qu'ils voient dans l'image et les affirmations proposées dans l'évaluation. Ils ont des connaissances parcellaires dans tous les domaines.



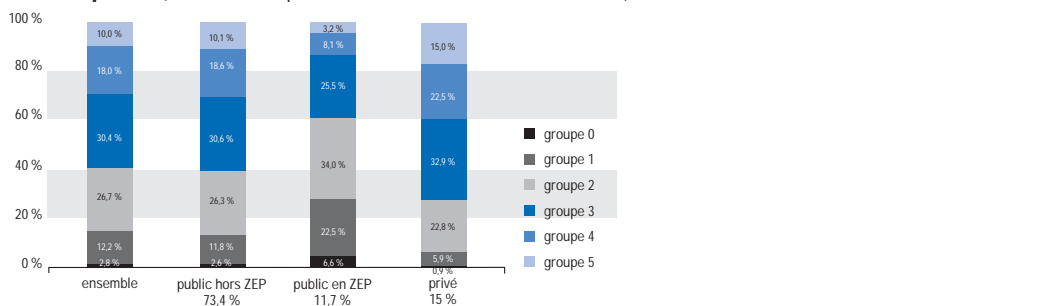
Ces élèves réussissent les items qui proposent un support visuel, celui-ci relevant d'une iconographie très répandue et connue d'eux. Ils font preuve de quelques connaissances ponctuelles établies essentiellement en histoire.



Bien que capables de répondre très ponctuellement à quelques questions, ces élèves ne maîtrisent aucune des connaissances et des compétences attendues en fin d'école élémentaire.

Lecture - La barre horizontale symbolise l'étendue croissante de la maîtrise des compétences du groupe 0 au groupe 5. Les élèves du groupe 3 représentent 30,3% des élèves. Ils sont capables de réaliser les tâches du niveau des groupes 0, 1 et 2. Ils ont une probabilité faible de réussir les tâches spécifiques aux groupes 4 et 5. L'élève le plus faible du groupe 3 a un score de 240, et le score du plus fort est 279.

[2] Répartition de la population sur l'échelle de performances en fonction du type d'établissement fréquenté (France métropolitaine, Public et Privé sous contrat)



Présentation

Les informations présentées ont été recueillies en mai 2006 dans le cadre du cycle d'évaluations bilans mis en place par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à la fin du collège. La quatrième évaluation de ce cycle permet d'apprécier la maîtrise des connaissances et des compétences en histoire, géographie et éducation civique des élèves en fin de collège au regard des exigences affichées dans les programmes.

25 % des élèves (groupes 4 et 5) attestent de connaissances solides auxquelles ils donnent du sens. Ils utilisent un vocabulaire précis relatif à des concepts difficiles de la discipline. Ils maîtrisent les compétences nécessaires à l'interprétation, notamment celles faisant appel à l'argumentation, et passent aisément d'un langage à un autre (une carte à un texte, un croquis...). Parmi ces élèves, 10 % (groupe 5) se démarquent en faisant preuve de qualités rédactionnelles abouties.

À l'opposé, 15 % des élèves (groupes 0 et 1) éprouvent des difficultés. Ils sont capables de prélever certaines informations très explicites sur des supports simples, mais leurs connaissances sont restreintes. Leur difficultés dans la maîtrise de la langue semblent faire obstacle à leur apprentissage. Parmi eux, 2 % sont en très grande difficulté. Ils répondent à quelques questions ponctuelles mais ne maîtrisent aucune compétence attendue.

Entre ces deux extrêmes, les élèves du groupe 2 ont acquis la lecture documentaire sur tous les types de supports leur permettant de réactiver des connaissances et de réussir certaines compétences simples (notamment organiser l'information). Ils ne sont pas capables d'effectuer des tâches complexes et ne passent pas le cap de la conceptualisation. Les élèves du groupe 3 (30 %) savent réaliser des cartes et des croquis à l'aide d'outils simples et possèdent un vocabulaire disciplinaire précis et plus vaste. Ils commencent à donner du sens à leurs savoirs et maîtrisent quelques composantes de la compétence "Interpréter" (mises en relation de supports différents, perception et de points de vue, explication de situations). Leurs connaissances des repères sont élargies à celles attendues au diplôme national du brevet.

Les élèves obtiennent des résultats bien différents selon le type d'établissement qu'ils fréquentent, sans doute en liaison avec la composition sociale des collèges. Les élèves scolarisés dans le secteur privé obtiennent les meilleurs résultats, suivis par les élèves du public hors ZEP, puis des collégiens de l'éducation prioritaire. Ces derniers sont surreprésentés dans les groupes faibles, près du quart étant dans les groupes 0 ou 1, tandis que les élèves du privé sont plus nombreux que l'ensemble à avoir des compétences de haut niveau, près de 35 % faisant partie des groupes 4 et 5.

Définitions

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter, sur la base d'un constat scientifique, les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels.

■ **Les situations d'évaluation.** Chaque situation se réfère à l'une des trois compétences évaluées (identifier, traiter l'information et interpréter), chacune étant définie par plusieurs objectifs spécifiques.

■ **Le format des questions.** La grande majorité des questions posées sont au format QCM et 9 % sont des questions ouvertes.

■ **L'échelle de performance.** Elle a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item (MRI). Le score moyen, correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et l'écart type à 50. Sur la base de différentes évaluations internationales et des évaluations bilans précédentes (compétences générales et langues vivantes), la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves. Entre les deux, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires.

■ **L'échantillon.** Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon de 5 856 élèves, représentatif au niveau national des collèges et des élèves inscrits en troisième, a été constitué (collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine).

■ **Comparaison.** Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes et qu'aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations, il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle de l'école élémentaire.

→ Pour en savoir plus

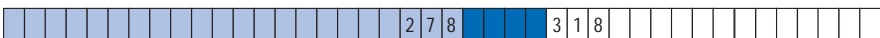
Sources : Enquête Évaluation bilan en fin de collège, DEPP, juin 2006.

[1] Répartition des élèves selon l'échelle de performances en histoire, géographie et éducation civique en fin de collège (juin 2006) (France métropolitaine, Public et Privé sous contrat)

Groupe 5 60  434

10,0 %

Les élèves ont des savoirs nettement installés.
Ils réalisent l'ensemble du travail demandé.
Ils démontrent des compétences rédactionnelles abouties en répondant à l'ensemble des questions ouvertes.

Groupe 4 60  434

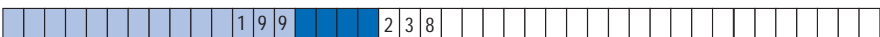
16,9 %

Les élèves ont des connaissances approfondies sur l'ensemble du programme même sans réactivation de celui-ci.
Le vocabulaire, y compris conceptuel, est maîtrisé et utilisé pour définir des critères et répondre à des questions ouvertes.
Ils maîtrisent la compétence "Interpréter" à partir de documents et de tâches complexes. Ils témoignent de savoirs qui font sens pour eux.
Ils passent d'un langage à un autre (construction de légende, de carte, de schéma ...) et argumentent en autonomie dans les questions ouvertes.
Ils commencent à appréhender la démarche de la discipline qu'ils intègrent dans leur analyse.

Groupe 3 60  434

30,0 %

Les élèves élargissent leurs connaissances à des repères de la discipline depuis le programme de sixième (souvent attendus au DNB). Ils ont une perception du temps à différentes échelles (temps long et temps court).
Ils font appel à leur mémoire d'évocation pour répondre aux questions ouvertes.
Leur vocabulaire est plus complet, plus précis et élargi à des champs variés. Ils maîtrisent certains concepts fondamentaux du programme de troisième dans les trois disciplines.
Ils savent traiter l'information (hiérarchisations complexes, mises en relations de supports différents).
Ils parviennent à généraliser et commencent à justifier à partir de prélèvement d'informations.
Ils perçoivent la différence de points de vue.
Ils donnent du sens aux représentations cartographiques (cartes, schématiques, croquis...) qu'ils commencent à élaborer.

Groupe 2 60  434

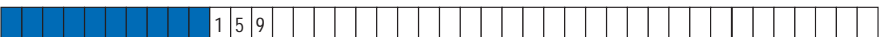
28,1 %

Les élèves reconnaissent des repères géographiques, pré-indiqués, à différentes échelles et représentations cartographiques.
Ils ont des connaissances, activées par des supports, des repères en histoire du programme de troisième et de ceux attendus au DNB.
Déjà la lecture documentaire est acquise sur tous les types de supports de la discipline (langage cartographique, documents iconographiques, tableau de données chiffrées, textes courts...), ce qui leur permet de sélectionner l'information.
Ils sont capables de traitement simple de l'information (classement et hiérarchisation).
Leur vocabulaire est encore restreint (connaissance d'un vocabulaire élémentaire dans les domaines économique, juridique, historique).

Groupe 1 60  434

12,7 %

Les élèves ont des connaissances fragmentaires et restreintes.
Ils sont capables de prélever une information très explicite lorsqu'elle est facilement repérable dans un document simple de la discipline (cartes, courbes, données chiffrées).

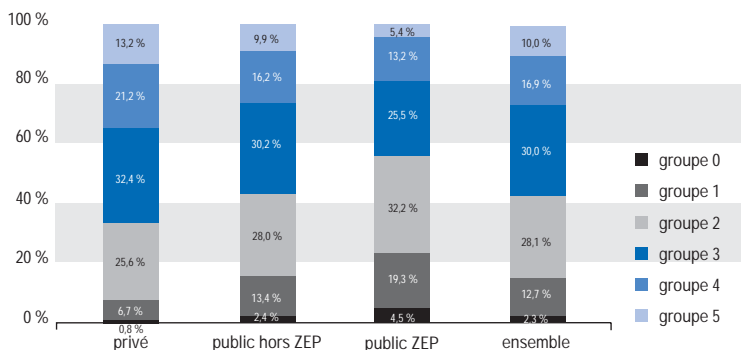
Groupe 0 60  434

2,3 %

Les élèves ne donnent que des réponses ponctuelles, essentiellement sur la compétence "identifier". Ils ont très peu de connaissances et des lacunes dans la compréhension de l'écrit, qui les empêchent d'accéder aux compétences attendues.

Lecture - Les élèves du groupe 3 représentent 30 % des élèves. L'élève le plus faible de ce groupe a un score de 238 points et le score du plus fort est de 278 points. Les élèves de ce groupe sont capables aussi de réaliser les tâches du niveau des groupes 0, 1 et 2 (partie grisée) mais ils ont des probabilités faibles de réussir les tâches des groupes 4 et 5.

[2] Répartition de la population sur l'échelle de performances en fonction du type d'établissement fréquenté (France métropolitaine, Public et Privé sous contrat)



Présentation

Les gouvernements européens se sont entendus au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une société et une économie accordant un rôle croissant au développement des connaissances.

Les questions prioritaires dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle sont l'objet d'objectifs chiffrés, au nombre de cinq : généralisation du second cycle de l'enseignement secondaire, réduction des sorties précoces, développement de la "formation" des adultes, amélioration des compétences de base en lecture, et augmentation des flux de diplômés de sciences et de technologie.

Pour que les jeunes générations disposent d'un bagage scolaire à la hauteur d'une économie de la connaissance, la cible pour 2010 est d'atteindre 85 % de "réussite" du second cycle de l'enseignement secondaire, sur l'ensemble de l'Union européenne, pour 78 % en 2006 (82 % en France). Les progrès attendus sont donc de 7 points en quatre ans, après 1 point de mieux depuis 2000.

Les capacités scientifiques sont cruciales et sont évaluées par un développement des flux de diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologie, qui a été atteint en 2003. Symétriquement, éviter les échecs personnels est important pour garantir harmonie et cohésion à la société. En premier lieu, une baisse de 20 % de la proportion de jeunes ne possédant pas les bases de la lecture est espérée en 2010. En second lieu, la proportion de sortants précoces devrait passer sous le seuil de 10 % en 2010 sur l'ensemble de l'Union. En 2006, 15 % des jeunes de l'Union étaient sortants précoces (13 % en France). Les progrès à venir (- 5 points en quatre ans) devraient être plus rapides que ceux enregistrés depuis 2000 (- 3 points en six ans). Les différences de "niveau d'étude" entre pays sont anciennes, en général, et les pays où les plus faibles proportions de jeunes terminent leurs études sans un bagage suffisant sont ceux où leurs parents avaient déjà massivement accès au second cycle de l'enseignement secondaire.

Pour que la population enrichisse et actualise ses connaissances à tous âges, l'objectif est de porter à 12,5 % d'ici 2010 la proportion d'adultes qui ont suivi un cours ou une formation au cours du mois, soit d'augmenter de plus d'un quart la participation actuelle des adultes. Plus de 20 % des adultes bénéficient d'études et de formations dans les pays scandinaves et en Grande-Bretagne, alors que la situation française est plutôt médiocre (7,5 %).

Définitions

■ **Champ.** Union européenne.

■ **La généralisation de l'enseignement secondaire** est évaluée par le pourcentage des jeunes âgés de 20 à 24 ans ayant terminé avec succès le second cycle de l'enseignement secondaire (poste 3 de la classification internationale type de l'éducation). En France, c'est le pourcentage de jeunes de 20-24 ans diplômés au moins d'un CAP, BEP ou baccalauréat (source : enquête communautaire sur les forces de travail).

■ **Le développement des flux de diplômés de sciences et technologie** est évalué à partir du nombre de diplômés d'enseignement supérieur délivrés dans les spécialités scientifiques et technologiques (sources : statistiques scolaires – ces statistiques peuvent être entachées de doubles comptes). L'indicateur [5] du tableau rapporte le flux de diplômés 2004 à l'effectif d'une classe d'âge.

■ **Les compétences "de base" en lecture** permettent de mettre en relation un texte simple avec des connaissances de la vie courante (niveaux 0 et 1 aux tests de PISA) (source : tests de littéracie du programme international pour l'évaluation des élèves [PISA], soumis à des enfants de 15 ans).

■ **Les jeunes sortants précoces** sont âgés de 18 à 24 ans, ont arrêté en premier cycle de l'enseignement secondaire ou en deçà ou, surtout, n'ont pas "réussi" le second cycle, soit parce qu'ils ont abandonné avant sa dernière année, soit parce qu'ils ont échoué au diplôme. En France, ce sont les jeunes de 18 à 24 ans (dénominateur) qui ne poursuivent pas d'études ni de formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé (numérateur) (source : enquête communautaire sur les forces de travail).

■ **La participation des adultes à un cours ou à une formation** est estimée à partir des poursuites d'études dans les établissements courants d'enseignement (lycées, centres de formation d'apprentis, universités...), ou en dehors de ces établissements (mairies, entreprises...). Cet indicateur porte sur les personnes âgées de 25 à 64 ans (source : enquête communautaire sur les forces de travail).

→ Pour en savoir plus

Publications

– "Progress towards the Lisbon objectives in education and training", rapports 2005 et 2006 (2007 à paraître).

Sources : http://ec.europa.eu/education/policies/2010/objectives_en.html#measuring

[1] Les cinq critères de référence chiffrés de Lisbonne (Union européenne)

	Réussite du secondaire (2006) [1]	Sorties précoces (2006) [2]	Formation des adultes (2006) [3]	Faibles compétences en lecture (2003) [4]	Diplômés de sciences et technologies (2003-2004) [5]
Allemagne	72	14	7,5	22	9
Autriche	86	10	13,1	21	9
Belgique	82	13	7,5	18	11
Bulgarie	81	18	1,3		9
Chypre	84	16	7,1		4
Danemark	77	11	29,2	17	14
Espagne	62	30	10,4	21	13
Estonie	82	13	6,5		9
Finlande	85	8	23,1	6	
France	82	13	7,5	18	
Grèce	81	16	1,9	25	8
Hongrie	83	12	3,8	21	5
Irlande	85	12	7,5	11	23
Italie	76	21	6,1	24	10
Lettonie	81	19	6,9	18	9
Lituanie	88	10	4,9		18
Luxembourg	69	17	8,2	23	
Malte	50	42	5,5		
Pays-Bas	75	13	15,6	11	8
Pologne	92	6	4,7	17	9
Portugal	50	39	3,8	22	11
République tchèque	92	6	5,6	19	7
Roumanie	77	19	1,3		10
Royaume-Uni	79	13	26,6		18
Slovaquie	92	6	4,3	25	9
Slovénie	89	5	15,0		9
Suède	87	12	32,1 (1)	13	16
EU27	78	15	9,6	20	12
Cible 2010	85	10	12,5	16	
Situation en 2000	77	18	7,1	19	

(1) Valeur 2005.

Source : Eurostat à partir des enquêtes européennes sur les forces de travail ([1], [2] et [3]) et des statistiques scolaires [5] ; PISA, enquête 2003 [4]. Les données 2006 sont provisoires.

Remarques :

Certains indicateurs de ce tableau ne sont pas immédiatement comparables aux précédents, portant à présent sur l'ensemble de l'année (moyennes annuelles) au lieu d'un seul trimestre (indicateurs [1] et [3]).

L'enquête communautaire sur les forces de travail exploitée par Eurostat est la réunion de données comparables provenant d'enquêtes effectuées par les États-membres de l'Union Européenne ; en France, c'est l'enquête Emploi de l'INSEE, avec un périmètre un peu particulier.

Voir rubrique "Définitions" ci-contre.

9 Les personnels

9.1	Éducation nationale : les personnels du secteur public	274
9.2	La féminisation du personnel du ministère de l'Éducation nationale	276
9.3	Structure par âge du personnel enseignant du secteur public	278
9.4	Les enseignants du premier degré public : évolution	280
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	282
9.6	Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé	284
9.7	Enseignants du second degré public devant élèves : évolution	286
9.8	Enseignants du second degré public devant élèves par académie	288
9.9	Enseignants du second degré public devant élèves par corps	290
9.10	Enseignants du second degré public devant élèves par discipline	292
9.11	Le service des enseignants devant élèves dans le second degré public	294
9.12	Le temps de travail des enseignants du second degré public	296
9.13	Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé	298
9.14	Les enseignants du supérieur par discipline	300
9.15	Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative	302
9.16	Personnel administratif, technique et d'encadrement (supérieur et formation)	304
9.17	Personnel administratif, technique et d'encadrement	306
9.18	Les concours de recrutement d'enseignants (1)	308
9.19	Les concours de recrutement d'enseignants (2)	310
9.20	Les concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection	312
9.21	Les concours de recrutement des personnels d'éducation et d'orientation	314
9.22	Les concours de recrutement des personnels ATSS	316
9.23	Les concours de recrutement des personnels ITRF et des bibliothèques	318
9.24	La formation continue des enseignants des premier et second degrés publics en 2004-2005	320

Présentation

Avec un effectif de 1 065 327 agents au 31 janvier 2007, pour la France métropolitaine et les DOM, le personnel rémunéré dans le secteur public sur le budget de l'État par le ministère de l'Éducation nationale est composé à 65,4 % de femmes. Il a en moyenne 42 ans et demi et plus d'un sur dix exerce à temps partiel.

Presque quatre cinquièmes de ces personnels ont une fonction d'enseignement (838 177) et parmi eux 97,7 % sont titulaires. Ces enseignants sont en moyenne plus jeunes (41,8 ans) et moins nombreux à exercer à temps partiel (8,9 %). 49,3 % d'entre eux sont rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire du second degré, 38,3 % sur le premier degré et moins de 10 % au titre de l'enseignement supérieur et des établissements de formation. Les 24 751 stagiaires des établissements de formation sont majoritairement en IUFM (93 %), enseignants-stagiaires du premier degré (13 404) ou du second degré (9 584).

227 150 personnes assument des fonctions administratives, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Elles sont en moyenne plus âgées que les enseignants du scolaire (44,6 ans), mais sont beaucoup plus nombreuses à exercer à temps partiel ou incomplet (13 % des titulaires et 40 % des non-titulaires). À l'inverse des enseignants, les non-titulaires sont plus féminisés (75,9 %). Cet effectif subit en 2007 une forte baisse par rapport à l'année passée. Globalement, l'écart est dû au transfert des maîtres ouvriers, ouvriers professionnels, ouvriers d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement (soit 48 850 agents) aux collectivités territoriales. On enregistre une diminution très importante (presque un sur deux) des personnels non titulaires, maîtres d'internat et surveillants d'externat et une légère augmentation (+ 2 %) des assistants de vie scolaire (6 559).

À ces personnels, on peut ajouter, rémunérés sur un autre titre, les assistants d'éducation dont l'effectif progresse (56 724, soit + 13,7 %) et 3 911 aides éducateurs dont le contrat se termine à la fin de l'année scolaire 2006-2007.

Définitions

■ **Les personnels.** Personnels titulaires, stagiaires et non-titulaires rémunérés au titre du secteur public du ministère de l'Éducation nationale, au 31 janvier 2007.

Les données contenues dans cette note résultent de l'exploitation statistique d'un extrait de l'enquête académique masse indiciaire (EMI) destinée à la Direction des affaires financières. Les fichiers de paye pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer remontent directement des académies. Ne figurent pas dans cette page, les enseignants du secteur privé. Ne sont pas inclus les personnels de la Recherche.

■ **Les enseignants.** Instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants du premier degré chargés de classe, directeurs d'écoles et psychologues déchargés de classe ; enseignants du second degré y compris les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance, (mais ne sont pas inclus les personnels de direction et d'éducation), enseignants du supérieur (y compris les établissements de formation) ; avec enseignants et élèves-enseignants ou stagiaires.

■ **Les autres personnels.** Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation, de surveillance, d'orientation et ATOSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé). Ne sont pas pris en compte à partir de 2007 certains agents techniques et ouvriers des établissements d'enseignement, désormais à la charge des collectivités territoriales. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et rectorat et appartenant le plus souvent au programme "soutien".

■ **IUFM et ENS.** Instituts universitaires de formation des maîtres et Écoles normales supérieures.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.04.

– Tableaux statistiques, n° 7008.

Sources : Fichiers de paye au 31 janvier 2007.

[1] Personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur en 2006-2007 (1) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Enseignants			Personnel administratif, technique, éducation, encadrement, surveillance et assistance éducative			Total général			
	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	
	(2)	(3)		(2)	(3)		(2)	(3)		
France métr.	Effectif total	785 593	17 087	802 680	196 155	22 275	218 430	981 748	39 362	1 021 110
	Âge moyen	41,9	37,2	41,8	46,1	32,1	44,7	42,7	34,3	42,4
	% femmes	65,2	51,9	64,9	67,7	75,6	68,5	65,7	65,3	65,7
	% temps partiel	8,8	20,0	9,1	13,3	38,9	15,9	9,7	30,7	10,5
France métr. + DOM	Effectif total	819 313	18 864	838 177	203 836	23 314	227 150	1 023 149	42 178	1 065 327
	Âge moyen	41,9	37,0	41,8	46,1	32,0	44,7	42,7	34,3	42,4
	% femmes	65,0	52,1	64,7	67,3	75,7	68,1	65,4	65,1	65,4
	% temps partiel	8,6	19,9	8,9	12,9	39,8	15,6	9,5	30,9	10,3

(1) Ne sont pas comptabilisées dans cet effectif 4 598 personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation. (2) Y compris stagiaires.

(3) Le décompte des non-titulaires à une date fixe de l'année entraîne des fluctuations d'effectifs, liées aux délais de prise en compte des départs et fins de contrats. L'effectif n'est donc pas directement comparable à ceux publiés les années antérieures.

[2] Personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur en 2006-2007 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Enseignants			Autres personnels			Total			
	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	
Enseignement du premier degré	321 082	257	321 339	1 766	-	1 766	322 848	257	323 105	
	Âge moyen	40,1	32,5	40,1	50,9	50,9	40,2	32,5	40,2	
	% de femmes	80,7	68,9	80,7	43,3	43,3	80,5	68,9	80,4	
	% temps partiel	10,4	8,9	10,4	0,7	0,7	10,3	8,9	10,3	
Enseignement du second degré	398 532	14 575	413 107	59 338	1 408	60 746	457 870	15 983	473 853	
	Âge moyen	43,3	38,7	43,2	47,6	39,9	47,4	43,9	38,8	43,7
	% de femmes	57,5	52,9	57,3	70,3	92,5	70,8	59,1	56,4	59,0
	% temps partiel	9,0	23,7	9,6	10,2	27,5	10,6	9,2	24,1	9,7
CNED 1^{er} et 2nd degrés	1 110	11	1 121	-	-	-	1 110	11	1 121	
	Âge moyen	50,5	43,6	50,4			50,5	43,6	50,4	
	% de femmes	68,7	72,7	68,8			68,7	72,7	68,8	
	% temps partiel	1,8	18,2	2,0			1,8	18,2	2,0	
Stagiaires des établissements de formation	24 751	-	24 751	-	-	-	24 751	-	24 751	
	Âge moyen	26,6		26,6			26,6		26,6	
	% de femmes	72,0		72,0			72,0		72,0	
	% temps partiel	0,0		0,0			0,0		0,0	
Enseignement du supérieur et IUFM	73 838	4 021	77 859	52 777	3 458	56 235	126 615	7 479	134 094	
	Âge moyen	46,8	31,2	46,0	45,3	36,6	44,7	46,2	33,7	45,5
	% de femmes	34,9	47,8	35,6	62,5	66,0	62,7	46,4	56,2	47,0
	% temps partiel	1,7	6,8	2,0	13,9	21,0	14,3	6,8	13,3	7,1
Programme soutien (2)	-	-	-	21 362	1 943	23 305	21 362	1 943	23 305	
	Âge moyen			45,9	37,2	45,2	45,9	37,2	45,2	
	% de femmes			76,5	76,2	76,5	76,5	76,2	76,5	
	% temps partiel			19,7	12,1	19,1	19,7	12,1	19,1	
Programme vie de l'élève	-	-	-	65 498	16 301	81 799	65 498	16 301	81 799	
	Âge moyen			45,3	29,6	42,1	45,3	29,6	42,1	
	% de femmes			66,1	76,5	68,2	66,1	76,5	68,2	
	% temps partiel			12,6	48,5	19,8	12,6	48,5	19,8	
Administration centrale	-	-	-	3 095	204	3 299	3 095	204	3 299	
	Âge moyen			50,1	45,4	49,8	50,1	45,4	49,8	
	% de femmes			64,4	57,8	64,0	64,4	57,8	64,0	
	% temps partiel			11,7	9,8	11,6	11,7	9,8	11,6	
Total personnel du secteur public	819 313	18 864	838 177	203 836	23 314	227 150	1 023 149	42 178	1 065 327	
	Âge moyen	41,9	37,0	41,8	46,1	32,0	44,7	42,7	34,3	42,4
	% de femmes	65,0	52,1	64,7	67,3	75,7	68,1	65,4	65,1	65,4
	% temps partiel	8,6	19,9	8,9	12,9	39,8	15,6	9,5	30,9	10,3

(1) Ne sont pas comptabilisées dans cet effectif 4 598 personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation.

(2) Programme soutien sans le personnel de l'administration centrale.

Présentation

Parmi l'ensemble des effectifs de la fonction publique d'État, c'est au ministère de l'Éducation nationale que l'effectif féminin est le plus important, en nombre et en pourcentage. Les femmes composent pratiquement les deux tiers de cet effectif mais elles ont, au 31 janvier 2007, pour la France métropolitaine et les DOM, gagné 2 points par rapport à 1996-1997 (64,4 %), et représentent 66,4 % de l'ensemble du personnel des secteurs public et privé (soit 803 415 agents). 696 963 femmes exercent dans le secteur public, soit 65,4 % des agents, et 106 452 dans le secteur privé (73,7 %).

Dans l'enseignement public, il y a quatre femmes pour cinq enseignants dans le premier degré public et moins de trois sur cinq dans le second degré. À ce niveau d'enseignement, les répartitions sont très différentes selon les corps, proportionnellement deux fois moins de femmes professeurs de chaire supérieure que professeurs certifiés, pratiquement autant de femmes que d'hommes parmi les PLP.

Dans l'enseignement supérieur, la part des femmes dépasse à peine le tiers des effectifs malgré une progression régulière. Elles sont très peu nombreuses dans le corps des professeurs des universités (18 %) et proportionnellement deux fois plus nombreuses parmi les maîtres de conférences.

Les femmes sont très présentes dans les classes sous contrat de l'enseignement privé scolaire, occupant 73,7 % des postes. Au même niveau d'enseignement dans le secteur public, elles représentent 67,5 % de l'effectif (- 6,2 points). Il y a neuf enseignantes et un enseignant sur dix dans le premier degré, deux enseignantes et un enseignant sur trois dans le second degré, avec par rapport au secteur public moins de femmes agrégées mais davantage parmi les PLP et parmi les certifiés.

68,1 % des personnels non enseignants sont des femmes, plus nombreuses parmi les ATOSS (75,5 %) que parmi les personnels d'encadrement (55,1 %), avec des écarts d'âges moyens qui peuvent dépasser 5 ans entre hommes et femmes, malgré un même âge moyen de 44,7 ans pour l'ensemble de ces personnels. 5 fois plus de femmes que d'hommes exercent à temps partiel, mais ce rapport masque d'importants écarts selon les catégories. L'indice moyen de rémunération féminin (398 points) ne représente que 86,5 % de l'indice moyen masculin, c'est parmi les personnels des bibliothèques que ce ratio d'indice moyen femmes-hommes est le plus élevé.

Définitions

■ **Les enseignants.** Instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants du premier degré chargés de classe, directeurs d'écoles et enseignants déchargés ; enseignants du second degré y compris les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance, mais ne sont pas inclus les personnels de direction et d'éducation ; enseignants du supérieur (y compris les établissements de formation) ; avec enseignants et élèves-enseignants ou stagiaires.

■ **Les autres personnels.** Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation, de surveillance, d'orientation et ATOSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé). Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et rectorat et appartenant le plus souvent au programme "soutien".

■ **Champ.** Personnels du ministère de l'Éducation nationale au 31 janvier 2007.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 06.14.

Sources : Fichiers de paye au 31 janvier 2007.

[1] Les enseignants du secteur public au 31 janvier 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Total	Effectifs		Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
		Femmes	% femmes	Femmes	Ecart f/h (2)	% femmes	Ratio f/h (2)	Femmes	Ratio f/h (2)
Enseignants dans le premier degré	321 339	259 165	80,7	39,5	-3,1	12,3	5,1	493	94,4
dont professeurs des écoles	291 849	235 668	80,7	39,1	-3,2	11,8	5,6	497	94,3
instituteurs	29 062	23 226	79,9	43,5	-1,8	17,6	3,7	453	96,8
instituteurs suppléants	246	167	67,9	31,7	0,2	9,0	0,8	291	100,0
Enseignants dans le second degré	413 107	236 725	57,3	42,9	-0,7	14,0	4,0	565	97,4
dont chaires supérieures	2 139	653	30,5	53,3	-0,1	ns	ns	924	99,8
agrégés	49 023	24 820	50,6	43,6	-0,5	10,1	4,4	715	99,2
certifiés et assimilés	258 700	159 150	61,5	42,2	-0,2	14,8	4,5	547	98,7
PLP	64 603	31 272	48,4	44,1	-0,6	10,7	5,3	560	98,0
PEGC	11 722	6 684	57,0	55,4	-0,3	16,7	2,4	664	99,0
Enseignants dans le supérieur	77 859	27 725	35,6	43,9	0,3	4,4	7,3	668	87,9
dont professeurs des universités	20 277	3 642	18,0	51,8	-1,2	0,6	6,0	938	95,3
maîtres de conférences	37 135	14 946	40,2	43,5	-0,8	3,9	13,0	659	100,0
assistants	257	110	42,8	50,5	-2,5	ns	ns	557	98,6
Enseignants dans le secteur public (1)	838 177	542 211	64,7	40,8	-2,8	12,2	4,5	530	89,2

(1) Y compris enseignants au CNED et stagiaires (IUFM et ENS). (2) En % : f : femmes ; h : hommes.

[2] Les enseignants du secteur privé au 31 janvier 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Total	Effectifs		Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
		Femmes	% femmes	Femmes	Ecart f/h	% femmes	Ratio f/h	Femmes	Ratio f/h %
Enseignants dans le premier degré	46 123	41 944	90,9	41,7	0,2	15,8	2,5	473	98,5
dont professeurs des écoles	38 870	35 349	90,9	42,7	0,0	12,5	3,2	500	92,2
instituteurs	2 593	2 409	92,9	42,1	-0,4	20,6	3,4	393	98,7
instituteurs suppléants	4 636	4 163	89,8	33,1	0,9	40,2	1,7	292	100,3
Enseignants dans le second degré	98 378	64 508	65,6	44,3	-0,3	23,2	1,5	504	96,2
dont chaires supérieures	44	6	13,6	52,3	-4,1	ns	ns	900	95,7
agrégés	3 262	1 478	45,3	47,7	0,0	8,1	1,8	729	97,9
certifiés et assimilés	56 370	37 772	67,0	45,0	-0,5	18,1	1,7	536	96,6
PLP	10 161	6 279	61,8	46,1	1,6	15,0	2,4	554	99,6
PEGC	544	312	57,4	57,7	0,0	17,0	0,9	668	100,1
Enseignants dans le secteur privé	144 501	106 452	73,7	43,3	-1,0	20,3	1,4	492	94,8

[3] Les personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, d'encadrement du secteur public par type de personnel au 31 janvier 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Total	Effectifs		Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
		Femmes	% femmes	Femmes	Ecart f/h	% femmes	Ratio f/h	Femmes	Ratio f/h %
Catégorie A (attachés adm., ...)	11 794	7 072	60,0	47,7	0,9	9,7	8,1	570	93,3
Catégorie B (secrétaires adm.)	18 679	15 835	84,8	47,3	3,1	19,2	5,3	410	103,5
Catégorie C (adjoints adm, agents)	35 932	33 325	92,7	46,5	3,3	22,5	3,8	331	104,1
Total filière administrative	66 405	56 232	84,7	46,9	1,7	20,0	6,5	383	80,5
Filière ouvrière	45 270	26 113	57,7	46,5	0,8	13,5	6,7	302	96,2
Filière santé	11 190	10 745	96,0	46,0	0,3	37,0	6,6	468	97,3
Filière laboratoire	6 145	4 295	69,9	42,6	-0,6	23,8	5,5	315	96,0
Total ATOSS (1)	136 590	103 144	75,5	46,0	1,1	20,6	6,6	364	98,7
Catégorie A (ingénieurs, assistants ...)	9 551	3 989	41,8	45,7	1,7	19,6	7,5	531	99,6
Catégorie B (techniciens ...)	79 254	3 697	4,6	46,9	3,6	20,0	7,7	414	104,3
Catégorie C (agents, adjoints techn ...)	16 286	8 771	53,9	45,5	1,4	16,8	8,0	317	99,1
Ensemble des ITRF (1)	33 809	16 489	48,8	45,9	2,0	18,2	7,6	391	96,1
Cat. A (conservateurs, documentalistes ...)	1 439	1 064	73,9	46,5	2,8	14,1	4,9	616	98,7
Catégorie B (techniciens ...)	1 218	943	77,4	42,7	0,7	27,9	7,8	393	101,0
Catégorie C (agents, adjoints techn ...)	1 839	1 116	60,7	42,6	1,0	25,6	3,6	308	96,9
Personnels des bibliothèques (1)	4 497	3 124	69,5	44,0	0,4	22,4	4,2	439	105,5
Catégorie A (direct. étab., CPE ...)	36 513	20 109	55,1	45,6	-3,6	7,0	10,0	637	85,6
Catégorie B	56	26	46,4	50,4	5,1	7,7	7,7	486	98,2
Non-titulaires (surveillance ...)	15 685	11 860	75,6	29,6	0,5	51,6	1,4	282	99,6
Autres personnels (1)	52 254	31 995	61,2	39,7	-5,4	23,5	3,1	505	76,7
Total non-enseignants (1)	227 150	154 752	68,1	44,7	0,0	21,0	5,0	398	86,5

(1) Y compris non-titulaires.

Présentation

Les 838 177 enseignants du secteur public des programmes scolaires premier et second degrés et du supérieur pour la France métropolitaine et les DOM ont en moyenne 41,8 ans. La part des moins de 30 ans est moins importante que l'année passée, 14,8 % contre 15,5 %, et les enseignants ayant 50 ans et plus représentent 28,4 %.

Les professeurs des écoles sont des enseignants jeunes, avec un âge moyen de 39,3 ans, et plus de trois ans séparent l'âge moyen des femmes (38,6 ans) de celui des hommes (41,9 ans). La pyramide des âges montre très nettement l'importance de l'effectif féminin (79,7 %) et la dispersion des tranches d'âge autour de deux pics bien marqués. 38 % des femmes ont de 26 à 35 ans, pour 28 % des hommes. De 47 à 55 ans, les proportions s'inversent ; sur cette dizaine d'années, on dénombre 36 % des hommes pour 23,5 % des femmes [1].

En janvier 2007, avec 243 692 certifiés, on constate une diminution de 1,4 % des effectifs de ce corps, avec proportionnellement un peu moins d'hommes que de femmes, qui restent majoritaires à 63 %. L'âge moyen des hommes a un peu augmenté, pour dépasser 42 ans et demi, alors que les femmes ont en moyenne six mois de moins. Les répartitions hommes-femmes par tranche d'âge sont comparables, 40 % des femmes et des hommes ont de 28 à 40 ans ; au-delà, de 53 à 59 ans, il y a pratiquement autant d'hommes que de femmes (de 22,1 % à 22,4 %) [2].

Le corps des agrégés, avec 57 471 enseignants, a un effectif constant mais un âge moyen plus élevé que l'année passée (43,8 ans soit + 0,3 point). Il y a moins d'un an d'écart entre l'âge moyen des hommes et celui des femmes, qui n'atteignent toujours pas la parité (49,4 %) malgré une petite progression (+ 0,2 %). L'allure massive de la pyramide montre une répartition quasi symétrique des hommes et des femmes et deux pôles sensiblement équivalents représentant 27 % des enseignants hommes ou femmes de 32 à 40 ans, et plus de 21 % de 54 à 59 ans [3].

Les 18 562 professeurs des universités représentent presque le tiers des enseignants chercheurs. Ils ont en moyenne 52,7 ans ; les femmes, peu nombreuses, progressent néanmoins (18,1 % soit + 0,5 % par rapport à 2006). Elles ont en moyenne un an de moins que leurs collègues masculins (51,8 ans contre 52,9 ans). À partir de 55 ans, il y a 49,1 % d'hommes et 42,8 % de femmes [4].

Définitions

■ **Les professeurs des écoles, les certifiés, les agrégés, les professeurs des universités.** Est représentée ici l'intégralité des effectifs de chacun des corps (titulaires et stagiaires) quels que soient le lieu d'affectation et la fonction exercée.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 07.04.
- Tableaux statistiques n° 7008.

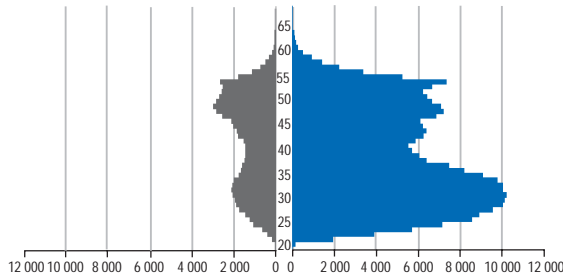
Sources : Fichiers de paye au 31 janvier 2007.

[1] Les professeurs des écoles au 31 janvier 2007 (France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes
Effectifs : 64 645
Âge moyen : 41,9

Femmes
Effectifs : 253 878
Âge moyen : 38,6

Hommes + Femmes
Effectifs : 318 523
Âge moyen : 39,3
% Femmes : 79,7 %

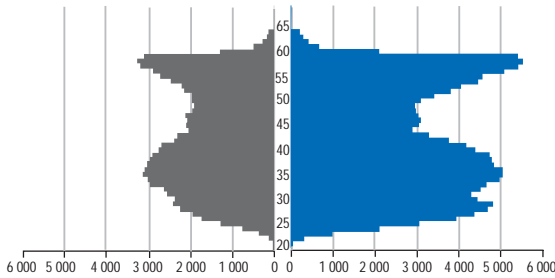


[2] Les professeurs certifiés au 31 janvier 2007 (France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes
Effectifs : 89 942
Âge moyen : 42,6

Femmes
Effectifs : 153 750
Âge moyen : 42,0

Hommes + Femmes
Effectifs : 243 692
Âge moyen : 42,2
% Femmes : 63,0 %

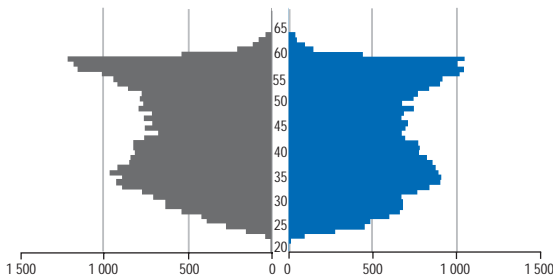


[3] Les professeurs agrégés au 31 janvier 2007 (France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes
Effectifs : 29 061
Âge moyen : 44,2

Femmes
Effectifs : 28 410
Âge moyen : 43,3

Hommes + Femmes
Effectifs : 57 471
Âge moyen : 43,8
% Femmes : 49,4 %

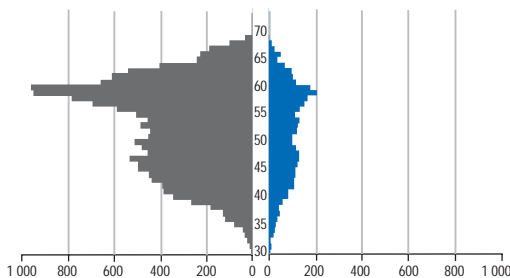


[4] Les professeurs des universités au 31 janvier 2007 (France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes
Effectifs : 15 189
Âge moyen : 52,9

Femmes
Effectifs : 3 373
Âge moyen : 51,8

Hommes + Femmes
Effectifs : 18 562
Âge moyen : 52,7
% Femmes : 18,1 %



Présentation

Au 31 janvier 2007, pour la France métropolitaine et les DOM, 337 274 instituteurs et professeurs des écoles sont rémunérés au titre du programme de l'enseignement scolaire public du premier degré. 321 339 enseignants sont affectés à l'enseignement préélémentaire et élémentaire, dont 8,2 % sont rémunérés au titre de besoins éducatifs particuliers : 15 432 pour la prévention et le traitement des difficultés scolaires et 7 925 pour la scolarisation des élèves malades ou handicapés. Cette répartition est identique à celle de l'année précédente. Les formateurs et enseignants en formation en IUFM sont au nombre de 15 472 (- 11 % par rapport à 2005-2006), et 463 enseignants occupent un poste au Centre national d'enseignement à distance (CNED) [1]. Les professeurs des écoles représentent 90,8 % des effectifs de l'enseignement scolaire (90,4 % dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire, et 92,8 % pour les besoins éducatifs). Parmi les enseignants, 15,7 % assument des fonctions de direction et 9,6 % sont remplaçants [2].

Le taux de temps partiel (10,4 %) pour l'ensemble des enseignants du premier degré progresse de 1,5 point par rapport à 2006. On observe toujours des disparités selon les corps (9,9 % pour les professeurs des écoles contre 15,0 % pour les instituteurs) et le type d'enseignement : 10,7 % pour le préélémentaire et l'élémentaire contre 4,6 % pour l'enseignement relevant des besoins éducatifs particuliers.

En raison d'un recrutement important, le nombre d'enseignants dans les écoles du premier degré a connu une période de forte croissance allant de 1960 à 1985 (+ 38 %), suivie d'une baisse jusqu'en 1988 (- 1 %). Depuis la rentrée 1988, les effectifs restent stables, avec toutefois de faibles fléchissements (- 0,8 % en 1992, - 0,3 % en 2000 et en 2005) ou de légères augmentations comme ces deux dernières années (+ 0,6 % en 2005-2006 et + 0,4 % en 2006-2007) [3].

Définitions

■ **Champ.** Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles et instituteurs suppléants et quelques autres enseignants titulaires ou non titulaires) en activité (formation initiale – titulaires et stagiaires en formation – y compris le CNED).

À partir du 31 janvier 2005, une nouvelle répartition des personnels rémunérés sur des chapitres budgétaires différents a été effectuée suite à la mise en place de la Loi organique relative aux Lois de finances (LOLF) qui implique de profondes évolutions dans la budgétisation et la gestion des moyens de l'État. Elle distingue les enseignants affectés à l'enseignement spécialisé et adapté. Les personnels affectés dans l'administration, dans l'enseignement secondaire ou privé sous contrat, ou rémunérés au titre de l'enseignement supérieur (IUFM et établissements de formation) ou du ministère de la Jeunesse et des Sports, ne sont pas compris. Il en est de même pour les personnels hors poste (détachement, hors cadre, disponibilité, congé de longue durée, congé parental, congé de mobilité).

Les données présentées ici diffèrent de celles des éditions antérieures à 1997, qui pour la formation initiale ne comportaient pas les stagiaires.

■ **Directeurs d'écoles ou d'établissements.** Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou seulement partiellement déchargés de classe. Les directeurs d'écoles régionales du premier degré (ERPD), totalement déchargés de classe, ne sont pas comptabilisés.

■ **Besoins éducatifs particuliers :** adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH). Le certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS) (présentant différentes options), est le titre de spécialisation des personnels enseignants du premier degré de l'éducation relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires.

■ **RASED.** Réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté, animés par des maîtres chargés de rééducation (ex-rééducateurs en psychopédagogie et psychomotricité).

■ **Le psychologue scolaire.** Le DEPS, diplôme d'État de psychologue scolaire, est le titre de spécialisation requis pour cet emploi.

■ Voir également rubrique "Définitions" en 9.5.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye de janvier, de 1992 à 2007.

Les effectifs au 31 janvier 1999 étant très sous-estimés dans certaines académies, ils ont été redressés à l'aide des fichiers de paye exploités par l'INSEE, en tenant compte de l'évolution de la masse indiciaire.

Les enseignants du premier degré public : évolution

[1] Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine						France métropolitaine + DOM					
	Janvier 2002	Janvier 2003	Janvier 2004	Janvier 2005	Janvier 2006	Janvier 2007	Janvier 2002	Janvier 2003	Janvier 2004	Janvier 2005	Janvier 2006	Janvier 2007
Affectation												
Enseignement préélémentaire et élémentaire (1)	286 002	287 440	289 397	294 659	296 472	297 696	298 531	300 111	302 048	308 630	310 173	311 460
Adaptation et intégration scolaires (2)	17 924	17 269	15 492	9 337	9 506	9 441	18 762	18 125	16 333	9 606	9 930	9 879
Sous-total	303 926	304 709	304 889	303 996	305 978	307 137	317 293	318 236	318 381	318 236	320 103	321 339
Formation initiale (3)	18 359	19 647	18 595	19 973	16 496	14 671	19 526	20 948	20 041	20 733	17 376	15 472
CNED	389	399	438	456	473	462	389	399	438	456	474	463
Total	322 674	324 755	323 922	324 425	322 947	322 270	337 208	339 583	338 860	339 425	337 953	337 274

(1) Changement de champ au 31 janvier 2005 : sont inclus les personnels exerçant dans le cadre de la prévention et le traitement des difficultés scolaires.

(2) Sont comptabilisés dans cette rubrique les personnels relevant de la scolarisation des élèves malades ou handicapés (7 925 personnes) et de l'enseignement extérieur à l'école (1 954 personnes).

(3) Ces effectifs sont composés de formateurs, et très majoritairement de personnels en formation.

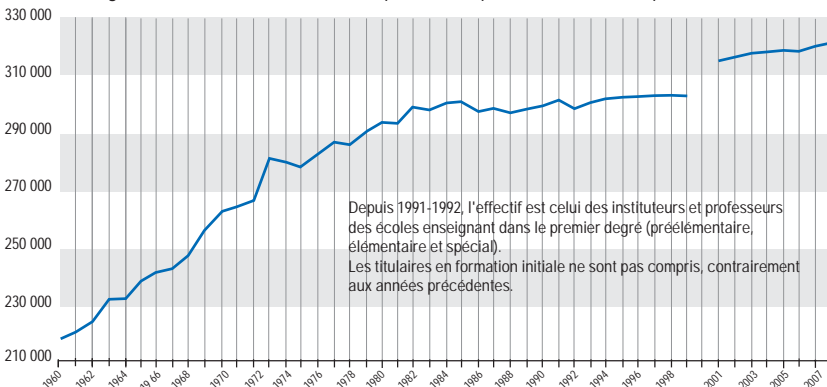
[2] Les instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le préélémentaire, l'élémentaire et dans l'enseignement relevant des besoins éducatifs particuliers au 31 janvier 2007 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Corps (1)				Ensemble		
	Instituteurs	Professeurs des écoles	Autres titulaires	Non-titulaires (2)	Effectif	% femmes	% temps partiel
Affectation							
Enseignants dans le préélémentaire et élémentaire	26 594	254 615	21	255	281 485	81,5	10,7
- dont directeurs d'écoles	3 690	40 654			44 344	72,1	3,6
- dont remplaçants	2 783	24 101	14	8	26 906	63,6	3,1
Besoins éducatifs particuliers (1)	1 892	24 415	10	1	26 318	75,3	4,6
- dont prévention et traitement des difficultés scolaire	1 235	14 196	1	-	15 432	76,3	4,8
- dont scolarisation des élèves malades ou handicapés	453	7 464	8	-	7 925	73,5	4,1
Pilotage, encadrement pédagogique et situations diverses	576	12 819	140	1	13 536	73,7	14,0
Effectif	29 062	291 849	171	257	321 339	80,7	10,4
% femmes	79,9	80,7	55,0	68,9			
% temps partiel	15,0	9,9	0,6	8,9			

(1) Voir rubrique "Définitions" (Champ).

(2) Les non-titulaires sont essentiellement des instituteurs suppléants (246 personnes).

[3] Évolution des effectifs d'enseignants dans les écoles publiques, du 1^{er} janvier 1960 au 31 janvier 2007 (France métropolitaine, puis France métropolitaine + DOM à partir de 2000)



Présentation

La répartition des effectifs d'enseignants du premier degré par département présente des disparités importantes. Tandis que trois départements ont des effectifs inférieurs à 700 (la Lozère, la Creuse et la Corse-du-Sud), d'autres comme les Bouches-du-Rhône ou la Seine-Saint-Denis ont des effectifs quinze fois supérieurs, respectivement 9 650 et 9 735. L'effectif le plus important (13 219) est recensé dans le département du Nord [1].

La répartition des enseignants par âge est stable par rapport à l'année dernière. Au 31 janvier 2007, 16,2 % des enseignants du premier degré public ont moins de 30 ans. La proportion de jeunes enseignants augmente (ils étaient 10 % en 2001, par exemple). Les taux les plus faibles, inférieurs à 10 %, sont enregistrés en Guadeloupe, en Martinique et dans les départements de Haute-Corse et des Alpes-de-Haute-Provence. Les proportions des "moins de 30 ans" les plus élevées sont enregistrées dans les départements de la Meuse (24,3 %), la Mayenne (22,9 %), la Creuse (22,6 %) et la Nièvre (22,3 %). Par ailleurs, 20,5 % des enseignants ont au moins 50 ans. Leur part baisse régulièrement puisqu'elle atteignait 27 % en 2001. Très contrastés, les taux sont largement plus élevés en Guadeloupe (35,8 %) et, dans une moindre mesure, à Paris (29,5 %). La part des "50 ans et plus" est également importante en Martinique (28,5 %) et dans le Lot (27,5 %).

Le ratio des "50 ans et plus" par rapport aux moins de 30 ans reste le même (1,2) que celui de l'année précédente. Ce ratio s'échelonne entre 0,6 dans la Meuse et 2,4 dans le Lot pour les départements métropolitains, et entre 0,7 en Guyane et 4 en Guadeloupe pour les DOM [2].

L'âge moyen est de 40,1 années. Il tend à rajeunir ; la moyenne se situait à 41 ans en 1999, par exemple. La population est plus jeune en Guyane (38 ans), dans les départements de la Mayenne et de la Meuse (38,4 ans) et des Deux-Sèvres (38,5 ans). Les moyennes d'âge les plus élevées oscillent entre 43,4 ans en Guadeloupe et respectivement 42,2 et 42,1 ans en Martinique et à Paris.

Définitions

■ **Champ.** Même définition que celle donnée en 9.4, à l'exception des enseignants rémunérés au titre de la formation initiale ou affectés au CNED, qui ne sont pas pris en compte ici.

■ **Le corps des professeurs des écoles.** Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs. L'accès au corps se fait :

- au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;
- au niveau académique par les concours externes (ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent) ou les seconds concours internes (ouverts aux agents de l'État titulaires d'une licence ou équivalent et ayant trois ans de service effectifs, et aux élèves du cycle préparatoire des IUFM).

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 9.4.

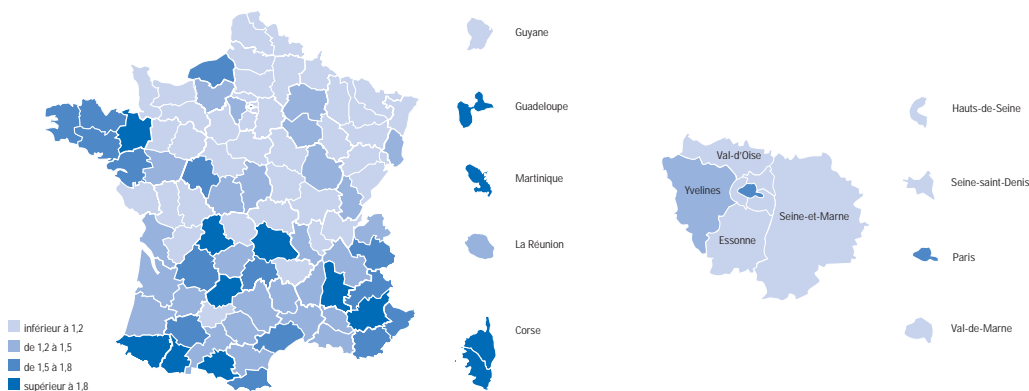
→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye du 31 janvier 2007.

[1] Répartition des instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public par académie et département au 31 janvier 2007

Départements /académies	Effectifs	Départements /académies	Effectifs	Départements /académies	Effectifs
Alpes-de-		Ardèche	1 338	Paris	7 816
-Haute-Provence	868	Drome	2 484	Charente	1 647
Hautes-Alpes	785	Isère	6 280	Charente-Maritime	2 812
Bouches-du-Rhône	9 656	Savoie	2 076	Deux-Sèvres	1 621
Vaucluse	2 806	Haute-Savoie	3 635	Vienne	1 959
Aix-Marseille	14 115	Grenoble	15 813	Poitiers	8 039
Aisne	3 034	Nord	13 219	Ardennes	1 771
Oise	4 679	Pas-de-Calais	8 105	Aube	1 625
Somme	2 941	Lille	21 324	Marne	3 008
Amiens	10 654	Corrèze	1 142	Haute-Marne	1 153
Doubs	2 913	Creuse	651	Reims	7 557
Jura	1 408	Haute-Vienne	1 575	Côtes-d'Armor	2 288
Haute-Saône	1 347	Limoges	3 368	Finistère	3 125
Territoire de Belfort	729	Ain	3 135	Ille-et-Vilaine	3 483
Besançon	6 397	Loire	3 381	Morbihan	2 117
Dordogne	1 814	Rhône	8 184	Rennes	11 013
Gironde	6 642	Lyon	14 700	Eure	3 245
Landes	1 701	Aude	1 703	Seine-Maritime	6 594
Lot-et-Garonne	1 502	Gard	3 368	Rouen	9 839
Pyrénées-Atlantiques	2 724	Hérault	4 883	Bas-Rhin	5 651
Bordeaux	14 383	Lozère	436	Haut-Rhin	4 026
Calvados	3 382	Pyrénées-Orientales	2 280	Strasbourg	9 677
Manche	2 302	Montpellier	12 670	Ariège	766
Orne	1 346	Meurthe-et-Moselle	3 880	Aveyron	1 162
Caen	7 030	Meuse	1 180	Haute-Garonne	5 924
Allier	1 706	Moselle	5 667	Gers	899
Cantal	785	Vosges	2 162	Lot	812
Haute-Loire	974	Nancy-Metz	12 889	Hautes-Pyrénées	1 089
Puy-de-Dôme	2 890	Loire-Atlantique	4 847	Tarn	1 642
Clermont-Ferrand	6 355	Maine-et-Loire	2 929	Tarn-et-Garonne	1 162
Corse-du-Sud	670	Mayenne	1 238	Toulouse	13 456
Haute-Corse	766	Sarthe	2 715	Yvelines	8 034
Corse	1 436	Vendée	1 683	Essonne	6 925
Seine-et-Marne	7 787	Nantes	13 412	Hauts-de-Seine	7 574
Seine-Saint-Denis	9 735	Alpes-Maritimes	4 892	Val-d'Oise	7 296
Val-de-Marne	6 940	Var	4 860	Versailles	29 829
Créteil	24 462	Nice	9 752	France métropolitaine	307 137
Côte-d'Or	2 752	Cher	1 549	Guadeloupe	3 160
Nièvre	1 123	Eure-et-Loir	2 354	Guyane	2 058
Saône-et-Loire	2 752	Indre	1 128	Martinique	2 787
Yonne	1 845	Indre-et-Loire	2 729	La Réunion	6 197
Dijon	8 472	Loir-et-Cher	1 616	Total DOM	14 202
		Loiret	3 303	France métropolitaine + DOM	321 339
		Orléans-Tours	12 679		

[2] Enseignants du premier degré public : ratio des 50 ans et plus/ moins de 30 ans au 31 janvier 2007



Présentation

Au 31 janvier 2007 pour la France métropolitaine et les DOM, 144 501 enseignants exercent dans les classes sous contrat des établissements privés, effectif stable par rapport à celui de l'année passée. 68 % enseignent dans le second degré. Sur les 47 760 enseignants rémunérés sur une échelle de professeurs des écoles, d'instituteurs et d'instituteurs suppléants, 46 099 (soit 96,5 %) le sont au titre de l'enseignement du premier degré dont 10 % sont instituteurs suppléants. Plus de neuf enseignants sur dix sont des femmes. Tous corps confondus, la proportion d'enseignants exerçant à temps partiel ou incomplet continue d'augmenter et atteint 14,9 % en 2007 [1].

L'effectif d'enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires dans les classes sous contrat des établissements du second degré (83 382 enseignants), est globalement stable par rapport à 2006. On enregistre une progression de + 2,8 % des certifiés et assimilés, + 2,2 % pour les agrégés et + 1,8 % pour les PLP pour compenser la diminution des PEGC, adjoints et chargés d'enseignement. Le taux de temps partiel global des corps du second degré se maintient au dessus de 20 %.

Les enseignants rémunérés sur des échelles de maîtres contractuels ou de maîtres délégués auxiliaires sont moins nombreux (- 2,8 % par rapport à 2006) et représentent 9,6 % de l'ensemble des enseignants. Ils sont pour 47,4 % d'entre eux à temps partiel ou incomplet. Il y a moins de femmes (64 %) parmi ces personnels plus jeunes (36,8 ans en moyenne). La répartition par académie et département des enseignants rémunérés aux titres des enseignements préélémentaire et élémentaire permet d'estimer la part relative du préélémentaire (22,4 %) [2]. Tout comme dans l'enseignement du premier degré public, il existe de fortes disparités dans les effectifs d'enseignants selon les départements. Les effectifs les plus importants se retrouvent, comme pour le secteur public, dans le département du Nord (3 324). Les académies de l'Ouest (Nantes et Rennes) et plus particulièrement les départements de la Loire-Atlantique (2 436) et d'Ille-et-Vilaine (2 034) ont, contrairement au secteur public, un nombre important de professeurs du premier degré privé.

Définitions

■ **Contrat de l'école ou de l'établissement.** Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État. Seuls figurent dans ce document les personnels enseignants des classes sous contrat.

■ **Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement.** Les maîtres exerçant dans les classes possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat.

Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé, et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

■ **Les enseignants.** Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de maîtres délégués et maîtres délégués contractuels. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'écoles, quand ils sont chargés d'enseignement. Les personnels du premier degré sont rémunérés sur les actions LOLF, du préélémentaire, de l'élémentaire. Sur les autres actions, remplacement, formation initiale et continue, dispositifs spécifiques... les enseignants sont répartis par niveau selon les corps d'appartenance.

Les personnels du second degré sont rémunérés sur les actions d'enseignement en collège et les dispositifs spécifiques de scolarisation pour les corps du second degré, enseignement général, technologique et post-baccalauréat en lycée, enseignement professionnel sous statut scolaire et autres actions en fonction des corps.

■ **Échelle de rémunération.** Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.04.

– Tableaux statistiques, n° 7006.

Sources : Fichiers de paye au 31 janvier 2007.

[1] Répartition des enseignants des classes sous contrat des établissements privés au 31 janvier 2007 (France métropolitaine + DOM)

Grade ou grade assimilé	Premier degré 2007 (1)					Second degré 2007 (2)					Total 2007				
	Effectif 2006 (rappel)	Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	Effectif 2006 (rappel)	Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	
Prof. des écoles, instituteurs	41 665	41 463	42,7	91,1	12,2	2 030	1 660	54,8	63,3	18,0	43 123	43,1	90,0	12,5	
Agrégés et chaire supérieure	-	-	-	-	-	3 236	3 306	47,8	44,9	6,0	3 306	47,8	44,9	6,0	
Certifiés et assimilés	31	15	45,0	93,3	20,0	54 814	56 370	45,2	67,0	15,7	56 385	45,2	67,0	15,7	
PLP	7	5	37,2	100,0	20,0	9 979	10 161	45,5	61,8	11,7	10 166	45,5	61,8	11,7	
AE-CE (hors EPS)	2	1	31,0	100,0	0,0	12 582	11 341	46,3	70,8	20,8	11 342	46,3	70,8	20,8	
PEGC	-	-	-	-	-	707	544	57,7	57,4	18,2	544	57,7	57,4	18,2	
Échelle de titulaires	41 695	41 484	42,7	91,1	12,3	83 348	83 382	45,8	65,9	15,6	124 866	44,7	74,2	14,5	
Instituteurs suppléants	4 432	4 636	33,0	89,8	38,5	9	1	36,0	100,0	100,0	4 637	33,0	89,8	38,5	
Maîtres contractuels	5	3	40,7	100,0	33,3	15 339	14 933	36,8	63,8	47,4	14 936	36,8	63,8	47,4	
Maîtres délégués auxiliaires	-	-	-	-	-	81	62	36,8	84,7	39,0	62	36,8	84,7	39,0	
Échelle de non-titulaires	4 437	4 639	33,0	89,8	38,5	15 429	14 996	36,8	63,9	47,4	19 635	35,9	70,0	45,3	
Tous grades	46 132	46 123	41,7	90,9	14,9	98 777	98 378	44,4	65,6	20,4	144 501	43,5	73,7	18,7	

[2] Enseignants des classes sous contrat du 1^{er} degré privé au 31 janvier 2007 (1)

Dépts-académies	Préél.	Él + disp.	Total	Dépts-académies	Préél.	Él + disp.	Total	Dépts-académies	Préél.	Él + disp.	Total
Alpes-Hte-Provence	10	36	46	Ardèche	100	404	504	Paris	382	1 410	1 792
Hauts-Alpes	15	45	60	Drôme	64	266	330	Charente	38	137	175
Bouches-du-Rhône	237	766	1 003	Isère	153	463	616	Charente-Mar.	32	170	202
Vaucluse	63	208	271	Savoie	47	146	193	Deux-Sèvres	83	312	395
Aix-Marseille	325	1 055	1 380	Haute-Savoie	36	484	520	Vienne	-	264	264
Aisne	65	188	253	Grenoble	400	1 763	2 163	Poitiers	153	883	1 036
Oise	55	206	261	Nord	992	2 332	3 324	Ardennes	28	77	105
Somme	124	286	410	Pas-de-Calais	308	752	1 060	Aube	23	99	122
Amiens	244	680	924	Lille	1 300	3 084	4 384	Marne	76	292	368
Doubs	41	189	230	Corrèze	10	59	69	Haute-Marne	12	33	45
Jura	39	100	139	Creuse	1	7	8	Reims	139	501	640
Haute-Saône	16	60	76	Haute-Vienne	24	81	105	Côtes-d'Armor	8	964	972
Territoire de Belfort	12	58	70	Limoges	35	147	182	Finistère	463	1 350	1 813
Besançon	108	407	515	Ain	9	352	361	Ille-et-Vilaine	551	1 483	2 034
Dordogne	22	90	112	Loire	236	698	934	Morbihan	472	1 427	1 899
Gironde	145	480	625	Rhône	351	1 199	1 550	Rennes	1 494	5 224	6 718
Landes	157	157	157	Lyon	596	2 249	2 845	Eure	64	186	250
Lot-et-Garonne	41	128	169	Aude	26	83	109	Seine-Maritime	161	460	621
Pyrénées-Atlantiques	9	703	712	Gard	111	320	431	Rouen	225	646	871
Bordeaux	217	1 558	1 775	Hérault	140	466	606	Bas-Rhin	34	240	274
Calvados	126	394	520	Lozère	45	123	168	Haut-Rhin	26	217	243
Manche	137	354	491	Pyr.-Orientales	31	172	203	Strasbourg	60	457	517
Orne	84	255	339	Montpellier	353	1 164	1 517	Arlège	8	54	62
Caen	347	1 003	1 350	Meurthe-et-Moselle	86	190	276	Aveyron	17	337	354
Allier	26	114	140	Meuse	54	83	83	Hte-Garonne	101	431	532
Cantal	25	89	114	Moselle	54	222	276	Gers	22	91	113
Haute-Loire	100	346	446	Vosges	41	129	170	Lot	15	67	82
Puy-de-Dôme	34	380	414	Nancy-Metz	181	624	805	Htes-Pyrénées	41	110	151
Clermont-Ferrand	185	929	1 114	Loire-Atlantique	660	1 776	2 436	Tarn	56	254	310
Corse-du-Sud	10	24	34	Maine-et-Loire	537	1 219	1 756	Tarn-et-Gar.	31	113	144
Haute-Corse	4	12	16	Mayenne	140	477	617	Toulouse	291	1 457	1 748
Corse	14	36	50	Sarthe	7	508	515	Yvelines	152	506	658
Seine-et-Marne	91	267	358	Vendée	426	1 172	1 598	Essonne	78	296	374
Seine-Saint-Denis	77	346	423	Nantes	1 770	5 152	6 922	Hauts-de-Seine	188	568	756
Val-de-Marne	106	364	470	Alpes-Maritimes	93	301	394	Val-d'Oise	46	278	324
Créteil	274	977	1 251	Var	60	259	319	Versailles	464	1 648	2 112
Côte-d'Or	49	166	215	Nice	153	560	713	France métro.	10 147	34 999	45 146
Nièvre	12	49	61	Cher	18	82	100	Guadeloupe	50	187	237
Saône-et-Loire	53	157	210	Eure-et-Loir	57	169	226	Guyane	17	96	113
Yonne	32	103	135	Indre	17	54	71	Martinique	21	217	238
Dijon	146	475	621	Indre-et-Loire	75	269	344	La Réunion	97	292	389
				Loir-et-Cher	47	131	178	DOM	185	792	977
				Loiret	77	205	282	France métro. + DOM	10 332	35 791	46 123
				Orléans-Tours	291	910	1 201				

(1) Enseignement préélémentaire, élémentaire, autres enseignants des corps du 1^{er} degré.

Présentation

En 2006-2007, 378 807 enseignants en face d'élèves du second degré exercent dans les lycées et collèges publics, dont 361 311 en métropole. En France, y compris les DOM, ce nombre est en baisse de 5 518 enseignants par rapport à la rentrée précédente et confirme la tendance observée depuis la rentrée 2003-2004. 6 843 enseignants d'un corps du premier degré, essentiellement en SEGPA, ne sont pas pris en compte [1].

En France métropolitaine et dans les DOM, par rapport à la rentrée 2005, le nombre total d'enseignants devant élèves – titulaires, stagiaires ou non titulaires – a connu une baisse de 1,4 %. Pendant cette même période, les effectifs d'enseignants non titulaires ont connu une légère hausse (+ 1,1 %), alors que les effectifs de titulaires ont diminué de 1,5 %. Le nombre de professeurs du second degré (titulaires, stagiaires et non titulaires) est à la rentrée 2006 (378 807) inférieur à celui constaté à la rentrée 1999 (384 953, soit une baisse de 1,6 %) bien que celui-ci ait augmenté de 17 065 personnes entre les rentrées 1999 et 2002 [1].

Parmi les titulaires, les effectifs des agrégés et chaires supérieures sont les seuls à progresser régulièrement depuis la rentrée 1999 ; ils ont augmenté de 0,1 % en 2005-2006. Les effectifs des PEGC, d'adjoints et chargés d'enseignement baissent en raison de l'arrêt du recrutement en 1986 et de l'intégration d'une partie d'entre eux au sein du corps des certifiés. Le nombre de PLP a diminué de 1,2 % entre 2005 et 2006. Le nombre de certifiés, qui avait augmenté chaque année entre la rentrée 1999 et la rentrée 2003, diminue de 1,3 % à la rentrée 2006, accélérant la tendance des deux années précédentes [2].

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP), hors enseignement religieux.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Agrégés.** Professeurs agrégés, chefs de travaux lorsqu'ils exercent une activité d'enseignement.

■ **Certifiés et assimilés.** Professeurs certifiés (titulaires d'un CAPES ou CAPET ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Adjoints d'enseignement.** Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et n'apparaissent alors pas ici, soit d'enseignement.

■ **Chargés d'enseignement.** Ce sont d'anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

■ **Non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'information, 73.31, 78.20, 83.30, 84.22, 85.43, 87.08, 87.33, 88.56, 90.01, 90.35, 92.03, 92.46, 93.47, 94.49, 96.02, 97.11, 97.51, 99.11, 00.15, 00.52, 02.32, 03.09, 03.49.

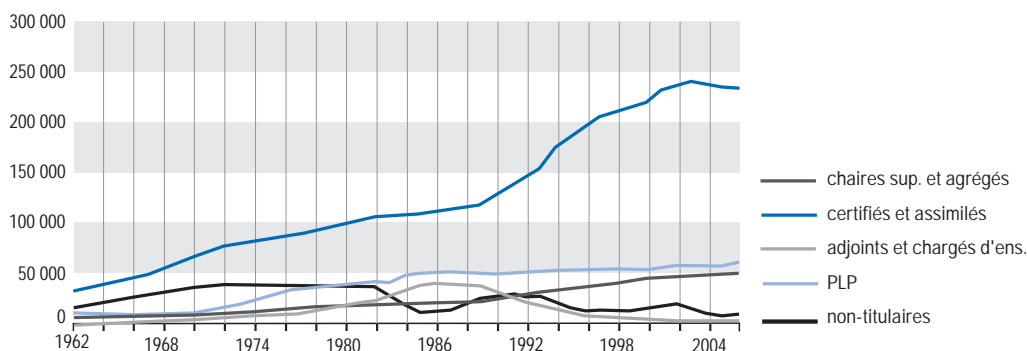
Sources : Enquête sur le service des enseignants (bases relais académiques, à partir du module "Structures et services" du logiciel STS Web en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels"), DEPP, 2006-2007.

[1] Évolution du nombre d'enseignants du second degré (y compris les stagiaires) devant élèves en lycées et collèges publics (1) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM à partir de 1999-2000)

	France métropolitaine					France métropolitaine + DOM							
	1986 1987	1991 1992	1996 1997	2001 2002	2006 2007	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
Agrégés et chaires supérieures	21 716	27 978	39 578	46 480	48 943	45 717	46 723	47 556	48 346	48 868	49 772	50 196	50 223
Certifiés et assimilés	115 518	146 597	203 790	231 602	231 850	232 013	235 697	240 775	247 464	250 010	248 082	245 580	242 422
Adjoints et chargés d'enseignement	41 916	27 608	9 265	4 734	2 720	6 257	5 605	5 053	4 592	3 936	3 562	3 157	2 906
PEGC	73 657	59 706	39 021	18 906	10 530	26 317	23 091	20 509	18 047	16 054	14 402	12 894	11 400
PLP	55 093	52 636	56 114	57 396	58 085	59 462	59 396	60 436	61 877	62 619	62 170	62 198	61 444
Total titulaires	307 900	314 525	347 771	359 118	352 128	369 766	370 512	374 329	380 326	381 487	377 988	374 025	368 395
Non-titulaires	13 162	31 206	14 066	18 305	9 183	15 087	17 483	19 538	21 692	17 983	13 059	10 300	10 412
Total général	321 062	345 731	361 837	377 423	361 311	384 953	387 995	393 867	402 018	399 470	391 047	384 325	378 807

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

[2] Évolution du nombre d'enseignants (hors stagiaires) des établissements publics du second degré depuis 1962 (1) (France métropolitaine)



Présentation

En 2006-2007, 378 807 enseignants du second degré effectuent un service annuel devant des élèves dans les lycées et collèges publics de France métropolitaine et des DOM, dont 17 497 dans les DOM.

En métropole, trois académies concentrent presque un quart des enseignants (24,3 %) ; il s'agit de Versailles, Créteil et Lille avec respectivement 33 606, 28 208 et 25 891 enseignants. À l'autre extrémité de la distribution, on recense 4 379 enseignants dans l'académie de Limoges et 1 843 dans celle de Corse. Les autres académies de la métropole comptent entre 7 100 et 17 800 enseignants.

En métropole, le corps enseignant est majoritairement féminin (57,4 %). Le pourcentage de femmes varie toutefois de 52,9 à 62,0 % selon les académies. La proportion de non-titulaires est de 2,5 %. Elle est également très variable d'une académie à l'autre (de 1,4 % dans les académies de Montpellier et de Toulouse à 5,3 % dans celle de Corse).

Les DOM se caractérisent par un taux de féminisation plus faible que la moyenne métropolitaine (de 42,4 % en Guyane à 55,4 % en Martinique) et par un pourcentage de non-titulaires plus élevé que la moyenne métropolitaine dans les académies de la Martinique (5,0 %), de la Guadeloupe (6,6 %) et surtout de Guyane (24,7 %), alors que celui de la Réunion (3,7 %) est plus proche de la moyenne métropolitaine.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1986 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

→ Pour en savoir plus

Publications

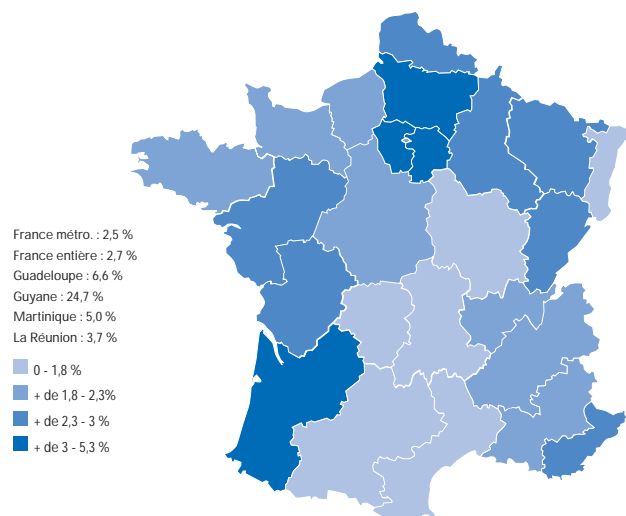
– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases relais académiques, à partir du module "Structures et services" du logiciel STS Web en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels"), DEPP, 2006-2007.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par académie et type d'établissement en 2006-2007

Académies	Collèges et SEGPA	Lycées professionnels	LEGT	Total (1)	Taux de féminisation
Aix-Marseille	8 155	2 473	6 281	16 909	58,7
Amiens	5 950	2 428	4 201	12 579	55,3
Besançon	3 439	1 204	2 909	7 552	55,9
Bordeaux	8 176	2 844	6 255	17 275	58,1
Caen	4 069	1 266	3 081	8 416	54,1
Clermont-Ferrand	3 423	1 103	2 625	7 151	56,6
Corse	940	292	611	1 843	57,1
Créteil	13 630	2 380	12 198	28 208	57,6
Dijon	4 763	854	4 115	9 732	56,8
Grenoble	8 792	2 038	6 943	17 773	59,3
Lille	11 627	5 573	8 691	25 891	52,9
Limoges	2 029	657	1 693	4 379	56,4
Lyon	7 994	2 312	6 328	16 634	59,9
Montpellier	7 250	1 997	5 218	14 465	56,5
Nancy-Metz	7 276	2 698	5 693	15 667	55,2
Nantes	7 279	2 468	5 469	15 216	54,6
Nice	6 033	1 434	4 198	11 665	58,8
Orléans-Tours	7 299	2 006	5 355	14 660	57,8
Paris	3 937	1 111	6 108	11 156	61,0
Poitiers	4 703	1 490	3 532	9 725	56,9
Reims	4 165	1 619	3 093	8 877	55,9
Rennes	6 128	1 756	5 251	13 135	55,1
Rouen	5 851	1 424	4 670	11 945	56,9
Strasbourg	5 542	927	5 176	11 645	56,5
Toulouse	7 429	2 524	5 253	15 206	59,7
Versailles	16 334	2 791	14 481	33 606	62,0
Total France métropolitaine	172 213	49 669	139 428	361 310	57,4
Guadeloupe	1 896	518	1 407	3 821	51,3
Guyane	1 210	206	616	2 032	42,4
Martinique	1 703	681	1 358	3 742	55,4
La Réunion	3 945	1 332	2 625	7 902	48,0
Total DOM	8 754	2 737	6 006	17 497	49,7
Total France métropolitaine + DOM	180 967	52 406	145 434	378 807	57,1

[2] Enseignants du second degré public devant élèves : part des non-titulaires en 2006-2007



Présentation

En 2006, 180 967 enseignants effectuent leur service principal dans un collège, soit 47,8 % de l'ensemble des professeurs. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) regroupent 145 434 professeurs (38,4 %) tandis que 52 406 enseignants (13,8 %) sont affectés dans un lycée professionnel (LP) [1]. Dans les collèges et les LEGT, les certifiés ou professeurs d'EPS sont majoritaires (respectivement 83,6 % et 60,1 % du corps enseignant). Dans les collèges, les PEGC ne représentent plus que 6,3 % du corps enseignant et les non-titulaires 2,1 %. Dans les LEGT, les agrégés représentent 26,6 % du corps enseignant et les non-titulaires 2,0 %.

Dans les LP, 84,8 % des enseignants sont des professeurs de lycée professionnel (PLP). C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (7,1 %) [2].

La proportion de femmes, 57,1 % en moyenne, est plus importante dans les collèges (63,4 %) que dans les LEGT (52,7 %) et surtout que dans les LP (47,7 %). Selon le corps, c'est parmi les certifiés que l'on retrouve la part la plus importante de femmes (61,0 %) et, parmi les agrégés, un enseignant sur deux est une femme. Les PLP, les adjoints et chargés d'enseignement et les professeurs de chaire supérieure sont les corps enseignants les moins féminisés, avec respectivement 48,7 %, 48,0 % et 30,4 % de femmes.

Globalement, 11,7 % des enseignants titulaires choisissent de travailler à temps partiel. Ce mode de service est plus fréquent dans les collèges (14,2 %) que dans les LEGT et les LP (respectivement 9,8 % et 8,4 %). Plus d'un quart des PEGC (25,9 %) travaillent à temps partiel [1].

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP), hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs vacataires essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance ("obligation réglementaire de service").

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases relais académiques, à partir du module "Structures et services" du logiciel STS Web en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels"), DEPP, 2006-2007.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps (1) et par type d'établissement en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges (2)	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	.	.	2 143	2 143	30,4	0,7
Agrégés	9 153	311	38 616	48 080	51,2	7,7
Certifiés, professeurs EPS	151 375	3 618	87 429	242 422	61,0	12,8
Adjoints et chargés d'enseignement	1 946	310	650	2 906	48,0	13,2
PEGC	11 370	18	12	11 400	57,6	25,9
PLP	3 271	44 441	13 732	61 444	48,7	8,2
Total titulaires et stagiaires	177 115	48 698	142 582	368 395	57,3	11,7
Maîtres auxiliaires	650	275	281	1 206	51,2	
Professeurs contractuels	2 594	3 281	2 337	8 212	46,8	
Autres non-titulaires	608	152	234	994	66,4	
Total général	180 967	52 406	145 434	378 807	57,1	
% femmes	63,4	47,7	52,7	57,1		
% temps partiel des titulaires	14,2	8,4	9,8	11,7		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

Lecture – 2 143 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT, dont 30,4 % sont des femmes et 0,7 % travaillent à temps partiel. En collèges, 63,4 % des enseignants sont des femmes et 14,2 % des titulaires travaillent à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps ou grade et par type d'établissement en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges (1)	Lycées professionnels	Lycées d'enseignement général et technologique	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	-	1,5	0,6
Agrégés	5,1	0,6	26,6	12,7
Certifiés, professeurs EPS	83,6	6,9	60,1	64,0
Adjoints et chargés d'enseignement	1,1	0,6	0,4	0,8
PEGC	6,3	0,0	0,0	3,0
PLP	1,8	84,8	9,4	16,2
Total titulaires et stagiaires	97,9	92,9	98,0	97,3
Non-titulaires	2,1	7,1	2,0	2,7
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, 69,3 % des enseignants du second degré en lycées et collèges publics exercent dans les domaines "disciplinaires" à la rentrée scolaire 2006. Parmi eux, près des deux tiers enseignent en lettres, mathématiques ou langues vivantes (63,9 %).

14,0 % des enseignants exercent dans les domaines technico-professionnels de la production, dont 26,5 % en génie mécanique et 23,9 % en technologie.

Les domaines technico-professionnels des services regroupent quant à eux 8,5 % des enseignants, principalement en économie et gestion, soit 79,8 % des enseignants de ces domaines.

Le nombre de professeurs d'EPS (éducation physique et sportive) est équivalent à celui des domaines technico-professionnels des services : ils représentent 8,2 % de l'ensemble des enseignants du second degré public.

Dans les collèges, ce sont les enseignants du groupe de disciplines "lettres" qui sont les plus nombreux (35 842 enseignants), de même qu'en lycée professionnel (10 873 enseignants), alors qu'en lycée général et technologique, les enseignants de langues vivantes sont les plus nombreux (23 634 enseignants).

La proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre, elle est plus importante dans les domaines technico-professionnels (6,8 % dans les domaines de la production et 6,3 % dans ceux des services contre 2,7 % pour l'ensemble) et plus faible en éducation physique et sportive (0,2 %).

Les femmes sont majoritaires dans les domaines relatifs aux services (68,9 %) ainsi que dans les domaines disciplinaires (63,8 %) où l'on observe néanmoins de fortes disparités avec des taux allant de 39,1 % de femmes en philosophie à 81,8 % en langues vivantes. Moins d'un enseignant sur quatre est une femme dans les domaines technico-professionnels de la production (22,9 %), bien que 90,8 % des enseignants de biotechnologie - santé - environnement - génie biologique soient des femmes.

Définitions

■ **Groupe de disciplines "lettres"**. Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines "mathématiques"**. Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques - sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines "biologie-géologie"**. Ce groupe comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

■ **Enseignement non spécialisé**. Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) par des enseignants du premier degré ou des maîtres auxiliaires, ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

■ **Non-titulaires**. Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases relais académiques, à partir du module "Structures et services" du logiciel STS Web en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels"), DEPP, 2006-2007.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par groupe de disciplines en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total	% femmes	% non-titulaires
Domaines disciplinaires						
Philosophie	3	8	4 087	4 098	39,1	1,4
Lettres	35 842	10 873	16 357	63 072	77,1	1,2
Langues	32 852	133	23 634	56 619	81,8	1,7
Histoire - géographie	18 285	40	10 507	28 832	52,7	0,7
Sciences économiques et sociales	1	10	4 032	4 043	46,9	3,1
Mathématiques	24 700	5 692	17 595	47 987	46,2	1,2
Physique - chimie	7 741	61	13 925	21 727	41,9	1,1
Biologie - géologie	11 352	21	6 617	17 990	64,8	1,0
Éducation musicale	6 095	6	186	6 287	58,1	3,4
Arts plastiques	6 088	5	508	6 601	62,4	9,2
Métiers des arts appliqués	1	1 965	1 554	3 520	59,2	15,4
Biotechnologie - génie biologique et biochimie	211	65	1 505	1 781	64,1	10,7
Total domaines disciplinaires	143 171	18 879	100 507	262 557	63,8	1,8
Domaines technico-professionnels de la production						
Technologie	12 619	22	6	12 647	32,1	1,6
Encadrement des ateliers : industrie (1)	2	2	1	5	60,0	0,0
Génie industriel	1 203	3 631	1 477	6 311	31,4	16,3
Génie chimique	-	129	61	190	27,9	3,2
Génie civil	714	1 704	1 306	3 724	8,4	13,2
Génie thermique	231	673	431	1 335	4,1	16,4
Génie mécanique	114	5 443	8 468	14 025	3,4	5,6
Génie électrique	10	3 216	4 817	8 043	4,2	2,3
Biotechnologie - santé - environnement - génie biologique	885	3 185	1 098	5 168	90,8	11,9
Hôtellerie : techniques culinaires	73	785	639	1 497	9,2	4,7
Total domaines technico-professionnels de la production	15 851	18 790	18 304	52 945	22,9	6,8
Domaines technico-professionnels des services						
Informatique - télématique	-	1	208	209	6,2	0,5
Industries graphiques	7	157	140	304	27,6	31,9
Autres activités : conduite, navigation	-	517	59	576	4,5	15,1
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	23	328	145	496	29,0	33,5
EFS - Employé technique des collectivités	422	86	21	529	94,0	18,0
Paramédical et social - soins personnels	-	1 299	1 647	2 946	89,9	17,9
Économie et gestion	75	8 783	16 814	25 672	70,6	3,9
Hôtellerie : services, tourisme	28	662	759	1 449	43,1	3,5
Total domaines technico-professionnels des services	555	11 833	19 793	32 181	68,9	6,3
Enseignement non spécialisé	46	3	5	54	61,1	88,9
Éducation physique et sportive	21 344	2 901	6 825	31 070	46,1	0,2
Total France métropolitaine + DOM	180 967	52 406	145 434	378 807	57,1	2,7

(1) Encadrement des ateliers, seuls les chefs de travaux effectuant au moins 1 heure d'enseignement sont comptabilisés.

Lecture - Les regroupements de disciplines correspondent en général à la nomenclature des "pivots" du système d'information Emplois-Postes-Personnels des personnels enseignants du second degré, à l'exception des pivots : activités non spécialisées, encadrement des ateliers, biotechnologie - santé - environnement - collectivité et hôtellerie - tourisme dont les disciplines ont été rattachées à des domaines de spécialités différents, en cohérence avec la nomenclature des spécialités de formation en vigueur depuis septembre 1994.

Présentation

En 2006-2007, le service moyen hebdomadaire d'un enseignant du second degré public est de 17,7 heures, dont 16,5 heures d'enseignement. Sur ces 17,7 heures, en moyenne, 1,0 heure est rémunérée en heure supplémentaire année [1].

Ce sont les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui effectuent le plus d'heures supplémentaires (1,6 h en moyenne). Au total, 6 231 387 heures d'enseignement, dont près de la moitié en collèges (48,5 %) ont été dispensées en 2006-2007. Ce nombre est en baisse par rapport à la rentrée précédente (60 902 heures de moins, soit - 1,0 %) [2].

Le ratio global d'heures par élève est de 1,42 h. Il est de 2,08 h en lycée professionnel (LP) où les formations sont plus lourdes (ateliers, etc.), de 1,38 h en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et de 1,22 h en collège.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur ("E/S") est de 22,9 en premier cycle (hors SEGPA), 16,1 en second cycle professionnel et 23,0 en second cycle général et technologique [3].

Il faut noter que le service décrit dans ce chapitre n'est pas tout le travail réalisé par les enseignants puisque ne sont pas comptés les heures de correction des copies, préparation des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc.

Définitions

■ **Service total des enseignants.** Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en trois parties : 1) des heures d'enseignement, 2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, Union nationale du sport scolaire...), des majorations de service (pour classe à faible effectif...), des réductions de service (heures de première chaire...), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement, 3) les pondérations pour l'enseignement post-baccalauréat. Le service total ainsi constitué peut, dans les cas où il dépasse l'obligation de service, être rémunéré sous forme d'heures supplémentaires.

■ **Heures d'enseignement.** Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

■ **Heures supplémentaires.** Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

■ **Heures d'enseignement par élève.** Rapport des heures d'enseignement sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions.

■ **E/S.** C'est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'information, 02.32, 02.43.
- "Temps et charge de travail estimés par les enseignants du second degré dans les établissements publics", G. Bonnet et S. Murcia, Éducation & formations, n° 46, MEN-DEP, juillet 1996.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases relais académiques à partir du module "Structures et services" du logiciel STS Web en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels"), DEPP, 2006-2007.

Enquête détaillée sur les effectifs d'élèves dans les établissements publics du second degré, DEPP, 2006-2007.

[1] Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Effectifs	Heures rémunérées			
		Enseignement	Autres activités (1)	Service total (2)	Dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	50 223	13,9	1,2	15,5	1,6
Certifiés et assimilés	242 422	16,7	1,2	18,0	0,9
Adjoints et chargés d'enseignement	2 906	16,4	3,1	19,5	0,6
PEGC	11 400	16,3	0,5	16,8	0,6
PLP	61 444	17,9	0,5	18,4	1,1
Titulaires	368 395	16,5	1,1	17,7	1,0
Non-titulaires	10 412	15,4	0,1	15,6	0,7
Ensemble (3)	378 807	16,5	1,1	17,7	1,0

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(3) Y compris les temps partiels.

Lecture - Toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 15,5 heures qui se décompose en 13,9 heures devant élèves, 1,2 heure dans une autre activité. Sur ce service moyen, 1,6 heure est rémunérée en heure supplémentaire.

[2] Répartition des heures enseignées par type d'établissement et par corps ou groupe de corps dans le second degré public en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total
Agrégés et chaires supérieures	133 027	4 380	560 746	698 153
Certifiés et assimilés	2 557 475	59 760	1 424 986	4 042 220
Adjoints et chargés d'enseignement	31 788	5 247	10 680	47 715
PEGC	185 726	288	211	186 225
PLP	59 591	790 386	247 225	1 097 201
Total titulaires et stagiaires	2 967 606	860 060	2 243 849	6 071 515
Maîtres auxiliaires	9 416	4 396	4 114	17 925
Professeurs contractuels	41 217	57 119	37 247	135 584
Autres non-titulaires	3 344	1 335	1 685	6 363
Total général	3 021 583	922 910	2 286 894	6 231 387

Lecture - Les PLP dispensent 790 386 heures d'enseignement dans les lycées professionnels. Au total, l'ensemble des enseignants assure 3 021 583 heures d'enseignement dans les collèges.

[3] Effectifs d'heures/élève et élèves/enseignant dans le second degré public en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total
Heures/élève	1,22	2,08	1,38	1,42

(1) L'enseignement général dispensé par les enseignants du premier degré en SEGPA est pris en compte.

Nombre moyen d'élèves devant un enseignant par niveau de formation (E/S)

	Premier cycle hors SEGPA	Second cycle professionnel	Second cycle général et technologique	Ensemble
E/S	22,9	16,1	23,0	21,1

Présentation

Pendant l'année scolaire, un enseignant à temps complet effectuée, en moyenne, 39 h 47 de travail par semaine, dont 20 h 27 hors de la présence d'élèves. Hors enseignement, les enseignants sont occupés essentiellement à la préparation des cours et aux corrections de devoirs, pour respectivement, 7 h 40 et 6 h 10 par semaine. Ils consacrent en moyenne près d'une heure par semaine aux parents d'élèves et une heure au suivi des élèves. La documentation semble être aussi une part importante puisqu'ils y consacrent en moyenne 2 h 12 par semaine. Ils passent en moyenne 1 h 17 à travailler avec d'autres enseignants. En dehors des heures de cours, 65,6 % du temps de travail est effectué au domicile des enseignants, soit 13 h 25 par semaine, alors qu'ils passent en moyenne 26 h 22 à travailler dans l'établissement.

Un enseignant à temps complet donne, en moyenne, 19 h 20 de cours. Ces heures de cours dépendent fortement des Obligations réglementaires de service (ORS) ; elles sont complétées par des heures supplémentaires. 58,8 % des enseignants effectuent, en moyenne, 1 h 26 supplémentaires par semaine, dont 1 h 07 en HSA et 0 h 19 en HSE, et bénéficient en moyenne de 0 h 34 de décharge.

En moyenne, les enseignants déclarent travailler 5 jours pendant les congés d'été et 2 jours par semaine pour les autres congés. Soit, pour une journée moyenne de 6 heures, 116 h de travail pendant les congés [1] [2] [3].

Selon la discipline d'enseignement, le nombre d'heures travaillées passe de 42 h 55 pour les disciplines littéraires, à une moyenne comprise entre 38 et 40 h pour les disciplines scientifiques, technologiques et de langues vivantes, puis à 35 h 30 pour les autres disciplines (EPS, arts, musique...).

Les conditions de travail de ces enseignants ont été appréhendées par des questions sur la fatigue et l'intérêt d'une heure de cours par rapport à une heure de préparation. Pour 83,4 %, l'heure de cours est plus fatigante, et parallèlement plus intéressante, pour 53,7 % des enseignants, qu'une heure passée à la préparation des cours [4].

Définitions

■ **Champ.** Un panel représentatif de la population globale des enseignants du second degré public a été interrogé en face-à-face. Cette interrogation de 806 enseignants a été réalisée en février-mars 2002 et s'intéressait en particulier au temps de travail et conditions de travail. Il a été demandé aux enseignants le nombre d'heures qu'ils avaient effectué la dernière semaine complète.

■ **HSA.** Heures supplémentaires années. Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminées en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service et sa discipline de poste.

■ **HSE.** Heures supplémentaires effectives. Ce sont des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire (par exemple, remplacement d'un collègue malade).

■ **Heures rémunérées.** Correspond à l'ensemble des heures payées, comprenant les HSA et HSE, soit les heures d'enseignement et les décharges.

■ **Heures travaillées.** Correspond au nombre d'heures rémunérées auxquelles s'ajoutent les heures hors enseignement.

■ **Heures de décharge.** Ce sont les heures consacrées aux Activités à responsabilité établissement (ARE) et académiques (ARA). Pour les ARE, il s'agit par exemple des activités de coordination pédagogique ou d'assistance informatique, et pour les ARA, des missions académiques ou des décharges syndicales.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **ORS.** Obligation réglementaire de service : il s'agit généralement de 15 h pour un professeur agrégé et 18 h pour un certifié.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête sur le panel enseignant, vague 2, DPD, 2002.

[1] Répartition des heures de travail hebdomadaire par corps en 2002

Moyennes d'heures	Agrégés	Certifiés	PLP	PEGC	Total
Effectifs	86	376	106	33	601
%	14,3	62,6	17,6	5,5	100,0
Heures rémunérées	16 h 52	19 h 40	20 h 12	19 h 11	19 h 20
dont HSA	1 h 38	0 h 59	1 h 13	0 h 56	1 h 07
dont HSE	0 h 10	0 h 20	0 h 26	0 h 08	0 h 19
Heures d'enseignement	15 h 48	19 h 04	20 h 01	19 h 05	18 h 46
Heures de décharge	1 h 04	0 h 35	0 h 12	0 h 05	0 h 34
Heures hors enseignement	24 h 10	19 h 49	19 h 52	19 h 51	20 h 27
Heures de préparation des cours	8 h 33	7 h 19	8 h 20	7 h 09	7 h 40
Heures de correction des copies	8 h 44	5 h 59	4 h 11	7 h 39	6 h 10
Heures de suivi des élèves	0 h 37	0 h 53	1 h 49	0 h 32	1 h 00
Heures passées avec les parents	0 h 35	1 h 08	0 h 44	1 h 02	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 27	1 h 05	1 h 16	0 h 59	1 h 10
Heures de documentation	3 h 04	2 h 10	1 h 55	1 h 23	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 09	1 h 16	1 h 37	1 h 08	1 h 17
dont heures de travail à la maison	17 h 55	12 h 55	11 h 32	13 h 31	13 h 25
Total heures travaillées	41 h 02	39 h 29	40 h 04	39 h 02	39 h 47
Jours de congés travaillés sur l'année	21,1 j.	18,9 j.	20,2 j.	17,4 j.	19,4 j.

[2] Répartition des heures de travail hebdomadaires par discipline en 2002

Moyennes d'heures	Littéraires	Scientifiques	Technologiques	Langues vivantes	Autres (1)	Total
Effectifs	161	152	123	101	64	601
%	26,8	25,3	20,5	16,8	10,6	100,0
Heures rémunérées	18 h 52	19 h 01	19 h 56	18 h 47	20 h 59	19 h 20
dont HSA	1 h 05	1 h 01	1 h 27	1 h 04	0 h 54	1 h 07
dont HSE	0 h 19	0 h 23	0 h 22	0 h 16	0 h 11	0 h 19
Heures d'enseignement	18 h 20	18 h 30	19 h 31	18 h 19	19 h 46	18 h 46
Heures de décharge	0 h 31	0 h 31	0 h 25	0 h 28	1 h 12	0 h 34
Heures hors enseignement	24 h 04	19 h 14	19 h 59	20 h 50	14 h 31	20 h 27
Heures de préparation des cours	8 h 59	6 h 56	7 h 59	7 h 35	5 h 33	7 h 40
Heures de correction des copies	7 h 56	6 h 42	4 h 52	6 h 15	2 h 45	6 h 10
Heures de suivi des élèves	1 h 01	0 h 46	1 h 27	0 h 57	0 h 43	1 h 00
Heures passées avec les parents	1 h 06	1 h 07	0 h 32	1 h 09	0 h 54	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 11	1 h 01	1 h 15	1 h 11	1 h 16	1 h 10
Heures de documentation	2 h 29	1 h 43	2 h 08	2 h 44	1 h 55	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 21	0 h 59	1 h 46	1 h 01	1 h 26	1 h 17
dont heures de travail à la maison	17 h 10	13 h 28	11 h 08	13 h 38	7 h 58	13 h 25
Total heures travaillées	42 h 55	38 h 15	39 h 55	39 h 37	35 h 30	39 h 47
Jours de congés travaillés sur l'année	24,4 j.	17,0 j.	19,3 j.	19,7 j.	12,0 j.	19,4 j.

(1) EPS, arts, musique, etc.

[3] Répartition des heures de travail hebdomadaire par sexe en 2002

Moyennes d'heures	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectifs	278	323	601
%	46,3	53,7	100,0
Heures rémunérées	19 h 37	19 h 05	19 h 20
dont HSA	1 h 18	0 h 58	1 h 07
dont HSE	0 h 25	0 h 14	0 h 19
Heures d'enseignement	18 h 53	18 h 40	18 h 46
Heures de décharge	0 h 44	0 h 24	0 h 34
Heures hors enseignement	20 h 04	20 h 47	20 h 27
Heures de préparation des cours	7 h 52	7 h 29	7 h 40
Heures de correction des copies	5 h 29	6 h 44	6 h 10
Heures de suivi des élèves	0 h 59	1 h 01	1 h 00
Heures passées avec les parents	0 h 49	1 h 07	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 08	1 h 11	1 h 10
Heures de documentation	2 h 26	1 h 59	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 20	1 h 15	1 h 17
dont heures de travail à la maison	13 h 13	13 h 37	13 h 25
Total heures travaillées	39 h 41	39 h 52	39 h 47
Jours de congés travaillés sur l'année	17,6 j.	20,9 j.	19,4 j.

[4] Répartition des agents à temps complet selon l'intérêt et la fatigue d'une heure de cours par rapport à une heure de préparation en 2002

Fatigue : 1 h de cours est (...)	plus	ni plus ni moins	moins	ne sait pas	Total
fatigante qu'1 h de préparation	44,5	29,9	5,1	4,0	83,4
plus fatigante	6,2	4,7	0,5	0,1	11,5
ni plus ni moins fatigante	2,6	1,1	0,4	0,4	4,5
moins fatigante	0,4	0,0	0,0	0,1	0,5
ne sait pas	53,7	35,6	6,0	4,7	100,0

Présentation

Au 31 janvier 2007 en France métropolitaine et dans les DOM, 144 501 enseignants sont rémunérés dans les classes sous contrat des établissements privés, dont 98 378 exercent au titre de l'enseignement du second degré et des actions diverses. Pour le second degré, 46,8 % des enseignants exercent en collège, 34,4 % en lycée d'enseignement général et technologique, y compris dans les classes de niveau post-baccalauréat, 15,7 % au titre de l'enseignement professionnel et 3,1 % pour les actions diverses [1]. La majorité sont des professeurs certifiés (57,3 %). Ainsi, ils représentent 66,2 % des 46 058 enseignants en collège, et 70,1 % des 33 428 enseignants de lycées d'enseignement général et technologique.

L'enseignement professionnel sous statut scolaire est dispensé par 15 443 enseignants dont 58,2 % sont rémunérés sur une échelle de PLP.

La quasi-totalité des maîtres contractuels (14 933 personnes) exercent dans le second degré.

La répartition par académie et département des enseignants rémunérés aux titres des enseignements du second degré et des actions diverses est très irrégulière. Les départements aux plus faibles effectifs sont les mêmes que pour le premier degré privé, à savoir : la Creuse (17) et les deux départements de Corse (57 et 58). Les départements du Nord, du Rhône et de la Loire-Atlantique regroupent les effectifs les plus nombreux, respectivement 6 724, 4 035 et 3 991 enseignants.

Définitions

■ **Contrat de l'établissement.** Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État. Seuls figurent ici les personnels enseignants des classes sous contrat.

■ **Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement.** Les maîtres exerçant dans les classes possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat.

Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé, et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

■ **Les enseignants.** Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de maîtres délégués et maîtres délégués contractuels. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'écoles, quand ils sont chargés d'enseignement. Les personnels du premier degré sont rémunérés sur les actions d'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Les personnels du second degré sont rémunérés sur les actions d'enseignement en collège, enseignement général, technologique et post-baccalauréat en lycée, enseignement professionnel sous statut scolaire.

Les autres actions : les personnels sont rémunérés aux titres soit de la formation initiale et continue des personnels, soit du remplacement, du soutien ou des dépenses diverses...

■ **Échelle de rémunération.** Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 07.04.
- Tableaux statistiques, n° 7006.

Sources : Fichiers de paye au 31 janvier 2007.

[1] Enseignants des classes sous contrat du second degré privé (31 janvier 2007) : répartition géographique

Départements / académies	LEGT,		Autres actions	Total 2 nd degré	Départements / académies	LEGT,		Autres actions	Total 2 nd degré		
	Collèges	post-bac				Collèges	post-bac				
Alpes-de-Hte-Provence	42	18	4	2	66	Meurthe-et-Moselle	435	380	262	23	1 100
Hautes-Alpes	34	18	21		73	Meuse	88	74	33	1	196
Bouches-du-Rhône	1 221	1 227	788	112	3 348	Moselle	515	356	360	16	1 247
Vaucluse	402	220	83	19	724	Vosges	226	114	103	10	453
Aix-Marseille	1 699	1 483	896	133	4 211	Nancy-Metz	1 264	924	758	50	2 996
Aisne	232	218	134	11	595	Loire-Atlantique	1 905	1 368	568	150	3 991
Oise	434	212	67	23	736	Maine-et-Loire	1 369	906	398	133	2 806
Somme	476	385	107	27	995	Mayenne	431	269	109	24	833
Amiens	1 142	815	308	61	2 326	Sarthe	459	254	194	18	925
Doubs	329	146	101	5	581	Vendée	1 163	796	344	91	2 394
Jura	231	162	58	4	455	Nantes	5 327	3 593	1 613	416	10 949
Haute-Saône	119	-	51	3	173	Alpes-Maritimes	462	305	181	44	992
Territoire de Belfort	108	72	34	4	218	Var	366	258	97	26	747
Besançon	787	380	244	16	1 427	Nice	828	563	278	70	1 739
Dordogne	160	76	51	8	295	Cher	105	80	67	5	257
Gironde	712	514	311	87	1 624	Eure-et-Loir	258	98	110	8	474
Landes	129	62	62	7	260	Indre	77	21	7	5	110
Lot-et-Garonne	204	85	27	8	324	Indre-et-Loire	348	326	100	18	792
Pyrénées-Atlantiques	692	418	239	72	1 421	Loir-et-Cher	180	117	42	5	344
Bordeaux	1 897	1 155	690	182	3 924	Loiret	293	265	162	17	737
Calvados	531	405	279	25	1 240	Orléans-Tours	1 261	907	488	58	2 714
Manche	453	229	139	8	829	Paris	1 940	2 208	452	93	4 693
Orne	278	150	135	7	570	Charente	161	105	50	8	324
Caen	1 262	784	553	40	2 639	Charente-Maritime	225	112	56	15	408
Allier	143	113	59	39	354	Deux-Sèvres	303	193	71	15	582
Cantal	108	71	39	31	249	Vienne	244	157	165	19	585
Haute-Loire	360	244	87	82	773	Poitiers	933	567	342	57	1 899
Puy-de-Dôme	459	334	119	57	969	Ardennes	125	41	36	3	205
Clermont-Ferrand	1 070	762	304	209	2 345	Aube	153	78	123	8	362
Corse-du-Sud	41	16	-	1	58	Marne	413	284	179	21	897
Haute-Corse	31	26	-	-	57	Haute-Marne	107	74	53	4	238
Corse	72	42	-	1	115	Reims	798	477	391	36	1 702
Seine-et-Marne	586	417	123	19	1 145	Côtes-d'Armor	665	554	245	47	1 511
Seine-Saint-Denis	666	388	257	52	1 363	Finistère	1 369	1 032	458	83	2 942
Val-de-Marne	660	451	147	40	1 298	Ille-et-Vilaine	1 444	1 028	377	101	2 950
Créteil	1 912	1 256	527	111	3 806	Morbihan	1 287	799	386	78	2 550
Côte-d'Or	255	327	170	17	769	Rennes	4 765	3 413	1 466	309	9 953
Nièvre	79	87	80	3	249	Eure	292	144	89	7	532
Saône-et-Loire	253	123	120	11	507	Seine-Maritime	766	576	495	21	1 858
Yonne	128	57	33	5	223	Rouen	1 058	720	584	28	2 390
Dijon	715	594	403	36	1 748	Bas-Rhin	455	389	113	20	977
Ardèche	390	270	178	23	861	Haut-Rhin	463	187	127	10	787
Drôme	392	256	109	18	775	Strasbourg	918	576	240	30	1 764
Isère	665	484	269	66	1 484	Ariège	58	12	18	5	93
Savoie	207	123	148	12	490	Aveyron	369	239	80	15	703
Haute-Savoie	609	347	292	30	1 278	Haute-Garonne	491	644	316	67	1 518
Grenoble	2 263	1 480	996	149	4 888	Gers	101	45	4	9	159
Nord	2 949	3 030	578	167	6 724	Lot	100	66	26	14	206
Pas-de-Calais	972	782	76	41	1 871	Hautes-Pyrénées	150	106	58	12	326
Lille	3 921	3 812	654	208	8 595	Tarn	268	172	108	26	574
Corrèze	113	113	31	4	261	Tarn-et-Garonne	176	50	48	13	287
Creuse	8	9	-	-	17	Toulouse	1 713	1 334	658	161	3 866
Haute-Vienne	115	109	34	5	263	Yvelines	858	725	123	79	1 785
Limoges	236	231	65	9	541	Essonne	598	457	26	28	1 109
Ain	419	93	101	12	625	Hauts-de-Seine	1 171	779	150	53	2 153
Loire	786	458	492	79	1 815	Val-d'Oise	577	413	120	21	1 131
Rhône	1 842	1 416	599	178	4 035	Versailles	3 204	2 374	419	181	6 178
Lyon	3 047	1 967	1 192	269	6 475	France métro.	45 429	33 428	15 085	2 992	96 934
Aude	108	67	51	3	229	Guadeloupe	187	76	167	22	452
Gard	442	327	251	26	1 046	Guyane	75	39	36	-	150
Hérault	506	314	83	28	931	Martinique	121	174	73	9	377
Lozère	123	124	116	9	372	La Réunion	246	135	82	2	465
Pyrénées-Orientales	218	179	63	13	473	DOM	629	424	358	33	1 444
Montpellier	1 397	1 011	564	79	3 051	France métro. + DOM	46 058	33 852	15 443	3 025	98 378

Présentation

En 2006-2007, 89 698 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur pour la France métropolitaine et les DOM, dont 79,9 % exercent en université, 11,1 % en IUT, 1,5 % dans un institut ou une école rattachée aux universités et 7,5 % dans un autre établissement. L'effectif global des enseignants du supérieur se maintient, avec une faible hausse (+ 0,4 %) entre 2006 et 2007.

Parmi ces enseignants, deux sur trois appartiennent à l'un des corps des enseignants-chercheurs, seuls les maîtres de conférences connaissent une progression importante et dépassent leur effectif de 2005. Ils se composent de professeurs des universités (22,3 % du total des enseignants), de maîtres de conférences (41,6 %) et d'assistants titulaires. Les deux autres catégories de personnel sont constituées par 14 434 enseignants de type "second degré" (16,1 %), 13 469 personnels non titulaires (ATER et moniteurs, 15,0 %) et 4 234 chefs de clinique, AH, PHU (4,7 %). Dans la répartition par discipline, le poids des sciences reste constant avec 41,2 % des enseignants, domaine dans lequel exercent plus de deux maîtres de conférences sur cinq (46,2 %) et plus d'un ATER ou moniteur sur deux (51,9 %). Le nombre des maîtres de conférences continue à progresser en droit et représente 45 % des enseignants de cette discipline. Ils sont nombreux dans les disciplines littéraires, où ils occupent deux cinquièmes des postes avec 29,2 % de leur effectif. C'est également dans les disciplines littéraires qu'exercent plus de la moitié (56,2 %) des "autres" enseignants. Le domaine de la "santé", rassemble 14,1 % des enseignants du supérieur dont 38,5 % sont des professeurs et 33,4 % sont chefs de clinique, AHU et PHU [1].

Globalement, les enseignantes sont toujours minoritaires (35,6 %) [2] malgré un accroissement sensible de leur proportion (à peine moins de 1 % depuis 2005). Dans les disciplines littéraires, leur part déjà élevée augmente davantage (1,2 %) et elles y occupent plus de la moitié des postes de maîtres de conférences (51,9 %).

Définitions

■ **Personnels enseignants du supérieur.** Personnels enseignant dans les universités, y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les Écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les Écoles normales supérieures et les grands établissements. Les données contenues dans cette note couvrent un champ différent, par rapport aux résultats des indicateurs 1.8 et 9.1, qui ne prennent en compte que les personnels rémunérés sur crédits d'État.

■ **La discipline.** La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline "Droit" regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline "Lettres", les lettres et les sciences humaines ; la discipline "Sciences", les sciences et techniques. La discipline "Santé" regroupe médecine, pharmacie, et odontologie.

■ **ATER et moniteurs.** Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, et moniteurs.

■ **AHU.** Assistants hospitalo-universitaires.

■ **PHU.** Praticiens hospitalo-universitaires.

■ **Personnels enseignants de type "second degré".** Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

→ Pour en savoir plus

Sources : [1] Fichier GESUP et enquête sur les personnels non permanents, DGRH A1-1.

[2] Fichiers de paye DEPP.

[1] Répartition des enseignants du supérieur par discipline, fonction et type d'établissement en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

Disciplines	Fonctions	Universités	IUT	Instituts ou écoles (1)	Sous-total universités et rattachement	Autres établissements (2)	Total	Part des femmes (%)
Droit	Professeurs	2 479	46	73	2 598	97	2 695	18,7
	Maîtres de conférences	4 534	1 053	117	5 704	90	5 794	40,3
	Assistants titulaires	33	4	2	39	-	39	
	Attachés et moniteurs	2 724	-	-	2 724	-	2 724	
	Autres (3)	543	950	18	1 511	100	1 611	
	Total	10 313	2 053	210	12 576	287	12 863	
Lettres	Professeurs	4 253	56	22	4 331	261	4 592	30,6
	Maîtres de conférences	9 263	714	54	10 031	877	10 908	51,9
	Assistants titulaires	23	4	-	27	8	35	
	Attachés et moniteurs	3 614	-	-	3 614	-	3 614	
	Autres (3)	5 284	1 048	98	6 430	1 681	8 111	
	Total	22 437	1 822	174	24 433	2 827	27 260	
Sciences	Professeurs	6 021	829	321	7 171	746	7 917	12,8
	Maîtres de conférences	12 098	3 036	523	15 657	1 586	17 243	31,3
	Assistants titulaires	39	11	1	51	1	52	
	Attachés et moniteurs	6 993	-	-	6 993	-	6 993	
	Autres (3)	1 166	2 193	98	3 457	1 255	4 712	
	Total	26 317	6 069	943	33 329	3 588	36 917	
Santé	Professeurs	4 863	3	-	4 866	2	4 868	13,6
	Maîtres de conférences	3 378	9	-	3 387	2	3 389	49,7
	Assistants titulaires	29	-	-	29	-	29	
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 234	-	-	4 234	-	4 234	
	Attachés et moniteurs	138	-	-	138	-	138	
	Total	12 642	12	-	12 654	4	12 658	
Toutes disciplines	Professeurs	17 616	934	416	18 966	1 106	20 072	17,9
	Maîtres de conférences	29 273	4 812	694	34 779	2 555	37 334	40,4
	Assistants titulaires	124	19	3	146	9	155	
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 234	-	-	4 234	-	4 234	
	Attachés et moniteurs	13 469	-	-	13 469	-	13 469	
	Total (4)	71 709	9 956	1 327	82 992	6 706	89 698	

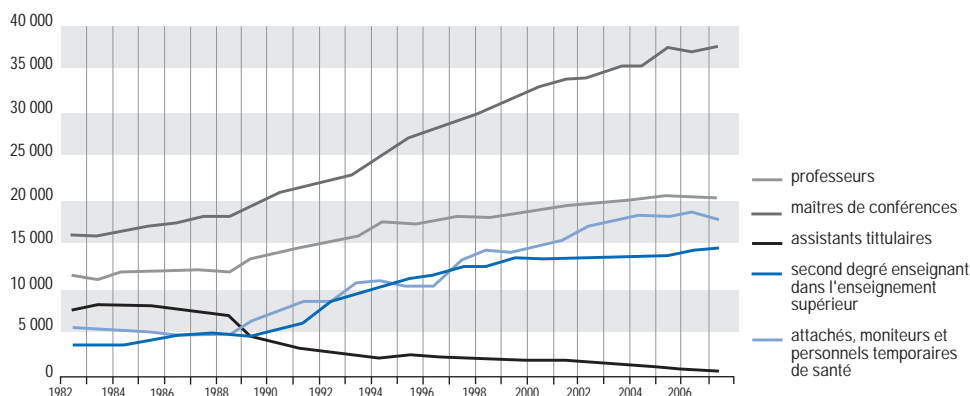
Sources : DGRH A1-1.

(1) Instituts ou écoles rattachés aux universités. (2) ENI, INSA, ENS, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, IUUFM, etc.

(3) Enseignants de type "second degré" et ENSAM, fonctions spécifiques des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger, lecteurs et maîtres de langue étrangère pour un effectif de 1 026.

(4) Ces effectifs ne sont pas directement comparables à ceux indiqués en 9.1, en raison des différences de champ et de date d'observation.

[2] Évolution des effectifs des personnels de l'enseignement supérieur de 1982 à 2006 (France métropolitaine, Public)



Présentation

Pour la France métropolitaine et les DOM, les 144 311 agents administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative dans les établissements sont à 87,7 % des personnels titulaires. Ils ont en moyenne 44 ans et demi, 7 sur 10 sont des femmes et la proportion d'agents exerçant à temps partiel est élevée : 15,7 %.

43,3 % de l'ensemble de ces personnes sont rémunérées sur les actions LOLF des enseignements scolaires des premier et second degrés, 56,7 % sur les actions du programme "vie de l'élève".

Un peu moins des deux tiers de ces personnels sont des ATOSS (64,3 %) avec un effectif global de 92 828 personnes, soit 49 885 de moins par rapport à janvier 2006. La quasi-totalité de ces personnels, qui ne sont plus rémunérés par le MEN, sont des ouvriers professionnels, maîtres ouvriers, ouvriers d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement, à la charge des collectivités territoriales. Les ATOSS restent majoritairement des personnels de catégorie C (7 sur 10), ouvriers mais aussi adjoints administratifs, moins de 1 sur 5 est en catégorie B (SASU ou infirmier). Ils ont en moyenne 46 ans ; les non-titulaires sont plus proches des 40 ans ; à l'opposé, les médecins ont en moyenne plus de 50 ans. Près de 3 agents sur 4 sont des femmes, largement présentes dans les professions médicales et sociales mais n'occupant qu'un poste sur trois parmi les conseillers d'administration scolaire et universitaire. Les corps les plus féminisés ont également les taux les plus élevés de travail à temps partiel, 42,5 % pour les assistants sociaux et 35 % pour les infirmiers.

Parmi les autres agents, personnels de direction, d'orientation, d'éducation ou d'administration (51 483), 69,6 % sont titulaires et quasiment tous de catégorie A. Les non-titulaires sont essentiellement les 15 337 surveillants d'externat, maîtres d'internat ou assistants de vie scolaire. En dehors des non-titulaires ayant en moyenne moins de 30 ans, ces personnels ont un âge moyen supérieur à 47 ans, mais des écarts importants séparent les IA-IPR, proches des 54 ans, des conseillers d'orientation psychologues, ayant en moyenne 46 ans et demi. Les femmes, majoritaires (61,5 %), sont moins présentes malgré une progression au sein des corps d'inspection (38 % pour les IA-IPR et 40,3 % pour les IEN) mais elles occupent 79 % des postes des conseillers d'orientation-psychologues.

Définitions

■ **Programmes : enseignements scolaires des premier et second degrés.** Personnels exerçant des fonctions autres que d'enseignement dans le cadre de l'encadrement pédagogique, de l'inspection, de la direction, des besoins éducatifs particuliers, de la réadaptation ou du réemploi, des décharges syndicales, des partenariats divers... Ne sont pas pris en compte dans cette page les personnels des IUFM.

■ **Programme : vie de l'élève.** Personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves.

■ **ATOSS.** Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux. Les personnels techniques ouvriers (MO, OP, OEA, conducteurs auto et chefs de garage en poste au MEN ont été depuis les décrets "Jacob" regroupés dans un corps unique d'adjoints techniques des établissements d'enseignement.)

■ **MI-SE.** Maîtres d'internat - surveillants d'externat.

■ **SASU.** Secrétaires d'administration scolaire et universitaire.

■ **DIEO.** Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.

■ **Les personnels de direction d'établissement du second degré.** Proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège ont été regroupés.

■ **IA-IPR.** Inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux.

■ **IEN.** Inspecteurs de l'Éducation nationale. Ils peuvent exercer des fonctions d'inspection dans le second degré (enseignement technique et enseignement général) ou être affectés en circonscription (enseignement du premier degré).

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye au 31 janvier 2007.

[1] Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative au 31 janvier 2007 (France métropolitaine + DOM)

ATOSS		1 ^{er} et 2 nd degrés	Vie de l'élève	Total	Age moyen	% femmes	% temps partiel
Catégorie A	Attachés et attachés principaux	5 045	-	5 045	45,9	61,1	4,0
	Conseillers d'adm. scolaire et universitaire	634	-	634	49,7	35,2	0,2
	Médecins	-	1 201	1 201	50,4	94,9	41,0
	Conseillers techniques, service social	-	198	198	49,8	94,5	23,5
	Total catégorie A	5 679	1 399	7 078	47,1	65,5	10,5
Catégorie B	Secrétaires d'adm. scolaire et universitaire	8 602	1	8 603	47,4	84,3	11,0
	Infirmiers	-	6 398	6 398	45,8	96,2	35,0
	Assistants de service social	-	2 367	2 367	42,4	96,4	42,5
	Techniciens de laboratoire	309	-	309	43,5	45,6	10,4
	Techniciens de l'Éducation nationale	9	30	39	40,4	5,1	0,0
	Total catégorie B	8 920	8 796	17 716	46,1	89,4	23,8
Catégorie C	Adjoints administratifs	17 173	1	17 174	46,9	94,0	17,8
	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	21	42 946	42 967	46,2	58,6	8,7
	Adjoints techniques de laboratoire	5 813	1	5 814	42,8	71,2	18,3
	Total catégorie C	23 007	42 948	65 955	46,1	69,0	11,9
Total titulaires	37 606	53 143	90 749	46,1	72,7	14,2	
	Personnel de santé	-	717	717	41,4	97,2	55,6
	Auxiliaires de bureau et de service	82	-	82	39,8	97,6	24,4
	Contractuels et autres non-titulaires	1 214	66	1 280	40,4	91,5	27,0
Total non-titulaires	1 296	783	2 079	40,7	93,7	36,7	
Total	38 902	53 926	92 828	46,0	73,1	14,7	

Autres personnels		1 ^{er} et 2 nd degrés	Vie scolaire	Total	Age moyen	% femmes	% temps partiel
Catégorie A	Personnels de direction d'étab. 2 nd degré	13 227	2	13 229	51,1	42,4	0,0
	Inspecteurs IA-IPR	978	-	978	53,7	38,0	0,0
	Inspecteurs IEN	2 001	-	2 001	51,9	40,3	0,0
	Conseillers principaux d'éducation	155	12 322	12 477	41,7	67,3	6,0
	Personnels d'orientation	4 511	-	4 511	46,5	79,0	15,7
	Enseignants	2 551	29	2 580	48,4	40,7	1,1
	Total catégorie A	23 423	12 353	35 776	47,2	55,3	4,2
	Catégorie B	Secrétaires d'administration	54	1	55	47,6	47,3
Techniciens (ITRF)		14	-	14	47,7	78,6	42,9
Total catégorie B		68	1	69	47,6	53,6	11,6
Catégorie C	Adjoints administratifs, adjoints techniques	7	1	8	44,9	0,0	0,0
Total titulaires	23 498	12 355	35 853	47,2	55,3	4,2	
	Surveillance et assistance éducative	2	15 335	15 337	28,8	75,8	48,7
	Contractuels et autres non-titulaires	110	183	293	40,4	69,3	21,2
Total non-titulaires	112	15 518	15 630	29,1	75,6	48,1	
Total	23 610	27 873	51 483	41,7	61,5	17,5	

Ensemble

Total titulaires	61 104	65 498	126 602	46,4	67,8	11,3
Total non-titulaires	1 408	16 301	17 709	30,4	77,8	46,8
Total	62 512	81 799	144 311	44,5	69,0	15,7

Présentation

Le ministère de l'Éducation nationale rémunère, sur les programmes budgétaires "Formations supérieures et recherche universitaire" et "Vie étudiante", y compris dans les établissements de formation, 56 235 personnes qui assument des fonctions administratives, techniques et d'encadrement pour la France métropolitaine et les DOM.

Dans ces établissements, la représentativité des ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation (ITRF) continue sa progression : elle est de 55,4 %, au bénéfice des agents de catégorie A avec des augmentations de 8 % des ingénieurs de recherche et d'études, et de 2,6 % des assistants ingénieurs par rapport aux effectifs de janvier 2006. Parmi ces ITRF, une personne sur deux est adjoint technique avec un effectif global moindre que l'année passée (- 1,1 %), mais une proportion de femmes légèrement supérieure.

Les personnels ATOSS (36,4 %), pour près de la moitié d'entre eux, sont des agents de catégorie C (49,2 %), le plus fréquemment adjoints administratifs. Un sur cinq est agent de catégorie B sur un poste de secrétaire d'administration. Parmi les ATOSS, 16,7 % des personnels ne sont pas titulaires.

Les 4 479 personnels des bibliothèques sont magasiniers (41,1 %), bibliothécaires (10,6 %), bibliothécaires adjoints spécialisés (20,4 %) et conservateurs (21,2 %) avec des effectifs et des proportions très proches de celles de 2006.

Dans les établissements du supérieur, l'âge moyen des agents est élevé (44,7 ans) mais moindre que celui des enseignants (46 ans). Les personnels des bibliothèques sont en moyenne les plus jeunes (43,8 ans), les ATOSS de catégorie A, les plus âgés avec 48,3 ans.

Les femmes occupent 62,7 % des postes, mais les disparités sont importantes. Elles assument la quasi-totalité des fonctions médicales et sociales (97,4 %), occupent presque neuf postes sur dix parmi les ATOSS des catégories B ou C, mais moins d'un poste sur deux en catégorie A ou B des ITRF.

Autour d'une moyenne de 14,3 %, selon les corps, les proportions de travail à temps partiel ou incomplet varient de 35,8 % pour les infirmières, à 3,2 % pour les ingénieurs de recherche et d'études (CNRS), voire à des valeurs quasi nulles dans certains corps.

Définitions

■ **Établissements du supérieur.** Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement du tableau ci-contre sont les personnels des universités, instituts universitaires de technologie (IUT), des Écoles nationales supérieures d'ingénieurs, ENSI compris, et autres écoles : Conservatoire national des arts et métiers, École nationale supérieure des arts et métiers, Institut national des sciences appliquées...

Les personnels non comptabilisés ici sont des personnels ne relevant pas de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les personnels spécifiques de grands établissements comme le Muséum, le Collège de France, l'Observatoire...

■ **Effectifs des établissements de formation.** Les personnels des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), des Écoles normales supérieures (ENS), de l'École nationale des chartes, de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

■ **ATOSS.** Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux. Les personnels techniques, ouvriers (MO, OP, OEA), conducteurs auto et chefs de garage en poste au ministère de l'Éducation nationale ont été depuis les décrets "Jacob" regroupés dans un corps unique d'adjoints techniques des établissements d'enseignement.

■ **ITRF.** Personnels ingénieurs, techniciens, de recherche et formation.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 7008.
- Note d'Information, 07.04.

Sources : Fichiers de paye au 31 janvier 2007.

[1] Personnel administratif, technique et d'encadrement rémunéré sur les programmes budgétaires "Formations supérieures et recherche universitaire" et "Vie étudiante" (1) (France métropolitaine + DOM)

			Formations supérieure	Âge moyen	% de femmes	% temps partiel
ITRF	Catégorie A	Ingénieurs de recherche et d'études	5 964	45,7	43,9	8,7
		Assistants ingénieurs	2 144	41,8	37,0	9,0
		Attachés d'administration	3	42,0	100,0	66,7
		Total	8 111	44,6	42,1	8,8
	Catégorie B	Techniciens de recherche	7 096	45,4	47,9	10,4
		Secrétaires d'administration	12	51,3	100,0	25,0
		Total	7 108	45,4	48,0	10,4
	Catégorie C	Adjoints techniques	15 837	44,8	54,1	10,0
		Adjoints administratifs	38	45,2	94,7	26,3
		Total	15 875	44,8	54,2	10,0
	Non-titulaires	Contractuels	49	51,4	70,6	35,3
		Total ITRF	31 143	44,9	49,6	9,8
	ATOSS	Catégorie A	Secrétaires généraux et administrateurs civils	175	52,3	37,1
Attachés ASU			2 011	47,7	69,9	9,7
Conseillers ASU			111	45,9	53,2	4,5
Conseillers techniques de service social			16	55,3	100,0	0,0
Agents comptable d'université			101	51,2	41,6	0,0
Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)			157	51,2	33,1	3,2
Assistants ingénieurs (CNRS)			53	39,5	45,3	5,7
		Total	2 624	48,3	63,7	8,0
Catégorie B		Secrétaires d'administration	3 966	47,1	87,1	20,7
		Infirmiers	310	49,8	97,4	35,8
		Assistants de service social	77	47,6	97,4	33,8
		Total	4 353	47,3	88,1	22,0
Catégorie C		Adjoints administratifs	9 291	45,4	91,0	24,3
		Adjoints techniques des étab. d'enseignement	751	45,7	53,4	9,8
		Adjoints techniques de laboratoire	22	39,6	52,9	29,4
		Total	10 064	45,4	88,1	23,3
Non-titulaires		Contractuels	3 388	36,4	65,8	20,9
		Auxiliaires de bureau et de service	18	37,5	70,4	11,1
		Total	3 406	36,4	65,9	20,8
		Total ATOSS	20 447	44,6	81,2	20,6
Bibliothèques et musées	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	948	45,5	71,0	10,4
		Bibliothécaires	473	46,1	80,3	13,1
	Catégorie B	Bibliothécaires adjoints spécialisés	915	42,9	83,1	24,4
		Assistants de bibliothèque	282	42,6	60,3	15,6
		Techniciens d'art	21	45,5	61,9	28,6
	Catégorie C	Magasiniers	1 840	43,0	60,7	18,4
		Total bibliothèques et musées	4 479	43,8	69,5	17,2
Autres personnels	Catégorie A	Personnels de direction d'établissement	7	55,0	0,0	0,0
		Inspecteurs IA et IEN	58	54,0	31,0	0,0
		Directeurs CIO et COP	66	39,2	68,8	0,0
		Conseillers principaux d'éducation	35	38,9	57,1	8,6
		Total autres personnels	166	45,0	50,0	1,8
Ensemble du personnel		56 235	44,7	62,7	14,3	

(1) Sont inclus les personnels exerçant en établissement de formation et rémunérés sur les programmes budgétaires "Enseignement scolaire du premier et du second degrés".

Présentation

Au 31 janvier 2007, 26 604 personnes assument des fonctions administratives, techniques, d'inspection, d'encadrement, d'orientation au titre du programme soutien dans les services académiques (87,6 % en inspection académique et rectorat) et à l'administration centrale (12,4 %). Elles représentent 11,7 % de l'ensemble des personnels non enseignants, mais leurs effectifs ont diminué davantage à l'administration centrale (- 8,7 %) en catégorie A par des départs à la retraite non remplacés, que dans les services académiques (- 2,2 %). Ces personnels sont majoritairement des titulaires (92 %). Parmi les ATOSS, deux sur trois ont des fonctions administratives, le tiers des DIEO assume des fonctions d'inspection, plus d'un ITRF sur deux est ingénieur de recherche, d'études ou assistant. Les personnels DIEO sont en moyenne plus âgés, plus de 51 ans, pratiquement 6 ans de plus que les ATOSS et 7 ans de plus que les ITRF. Ces derniers sont plus jeunes et moins féminisés, il y a une femme pour trois agents techniciens et deux pour cinq ingénieurs de recherche et d'études.

Comme pour l'ensemble des personnels non enseignants, les taux de travail à temps partiel sont très variables, allant de 34 % pour les personnels de santé contractuels et 26,5 % pour les titulaires assistants de service social à des valeurs nulles, pas de fonction à temps partiel pour certains personnels d'encadrement [1].

Les personnels d'encadrement supérieur, gérés par la Direction de l'encadrement, sont pour plus de 7 sur 10 des personnels de direction d'établissement (proviseurs et proviseurs adjoints de collège, principaux et principaux adjoints de lycée). 3 279 personnes appartiennent à des corps d'inspection dont presque les deux tiers sont des inspecteurs de l'Éducation nationale. L'ensemble de ces personnels a en moyenne 51 ans. La proportion de femmes, moins importante que parmi les autres personnels, augmente néanmoins (41,2 % en 2007 contre 39,8 % en 2005). Elles ne représentent que 10,8 % des inspecteurs d'académie mais atteignent 42,3 % parmi les personnels de direction d'établissement, fonction dans laquelle elles gagnent des affectations [2].

Définitions

■ **Programme soutien de la politique de l'Éducation nationale.** Sont rémunérés sur ce programme les personnels assurant des fonctions destinées "au pilotage et à la mise des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information...".

■ **ATOSS.** Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.

■ **Les personnels de direction.** Proviseurs et proviseurs adjoints, principaux et principaux adjoints de collège ont été ici regroupés.

■ **IA-IPR.** Inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux.

■ **IEN.** Inspecteurs de l'Éducation nationale.

■ **DIEO.** Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.

■ **ITRF.** Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye au 31 janvier 2007.

Présentation

11 725 postes ont été ouverts au recrutement 2006 d'enseignants du second degré public : 2 200 postes à l'agrégation, 6 862 au CAPES, 440 au CAPEPS, 405 au CAPET et 1 818 au CAPLP [1]. Les concours réservés et les examens professionnels, issus du "Plan Sapin", n'ont pas été reconduits en 2006. 11 671 candidats ont été reçus sur les listes principales (11 669) et complémentaires (2) aux concours externes et internes, contre 16 029 en 2005, soit une baisse de 27,2 %, à rapprocher de celle des postes offerts (- 27,7%). 83,2 % des admissions résultent des concours externes et 16,8 % des concours internes. Tous concours confondus, 99,5 % des postes offerts ont été pourvus (98,9 % en 2005).

143 lauréats sont recensés aux troisièmes concours (- 5,3 %) : 85 candidats ont été admis à celui du CAPES et 58 à celui du CAPLP. Les troisièmes concours du CAPEPS et du CAPET n'ont pas eu lieu en 2006.

Pour la première fois en 2006, des mentions complémentaires en français, mathématiques ou langues vivantes ont été proposées aux candidats de certaines sections du CAPES externe et du CAPEPS externe. Ainsi, parmi les 59 124 candidats inscrits aux CAPES et CAPEPS externes, 6 419 se sont également inscrits pour obtenir une mention complémentaire. Parmi eux, 443 ont été admis aux CAPES et CAPEPS, 268 d'entre eux se sont présentés à une mention complémentaire et 27 mentions complémentaires ont été attribuées : vingt en français, une en allemand et six en mathématiques.

En 2006, 3 096 postes ont été ouverts aux concours du second degré de l'enseignement privé, respectivement 1 146 au CAFEP et 1 950 au CAER. Globalement, la baisse du nombre d'admis (- 17,2 %) est sensiblement inférieure à celle du nombre de postes (- 26,7 %) ; le taux de couverture s'améliore, 72,4 % des postes ont été pourvus contre 64 % en 2005. Le rendement se révèle toujours contrasté selon le concours : 78,4 % pour le CAFEP contre 68,8 % pour le CAER [2].

Dans le premier degré public, 14 172 postes ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles : 11 000 pour les concours externes dont 550 pour les troisièmes concours et 140 pour les concours externes spéciaux de langues régionales, 238 pour les seconds concours internes et 2 934 pour les premiers concours internes (réservés aux instituteurs titulaires) [3].

Définitions

■ **CAPES et CAPET internes.** Voir arrêté du 20 mai 1986 (BO spécial n° 5 du 26 juin 1986).

■ **Les concours internes statutaires** permettent aux fonctionnaires titulaires et aux maîtres auxiliaires d'accéder aux différents corps d'enseignants du second degré, sous certaines conditions de titre et d'ancienneté de services. **Des concours spécifiques** (de 1995 à 1998) ont permis aux maîtres auxiliaires et aux enseignants titulaires d'accéder sous certaines conditions aux corps des professeurs certifiés, PEPS et PLP. **Des concours réservés et examens professionnels**, organisés de 2001 à 2005 dans le cadre du dispositif de résorption de l'emploi précaire "loi Sapin", (loi n°2001-2 du 3 janvier 2001). N'ayant pas été reconduits en 2006, ces recrutements sont exclus de l'ensemble des données comparatives.

■ **Les troisièmes concours**, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils s'adressent aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins au cours des cinq années précédant la date de clôture des registres d'inscription au dit concours, d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation. Ces activités doivent avoir été accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

■ **L'arrêté du 26 juillet 2005** (JO du 10 août 2005) définit les modalités d'attribution d'une **mention complémentaire** aux lauréats de certaines sections du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et du concours externe du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS).

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis (listes principales et complémentaires) au nombre de présents, en %.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 75.43, 77.44, 80.44, 82.05, 83.11, 84.14, 85.24, 88.32, 91.32, 92.30, 93.18, 94.19, 95.26, 95.37, 96.38, 97.28, 97.41, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04, 02.19, 02.41, 03.17, 03.43, 04.08, 04.30, 05.16, 05.17, 06.10.

– Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986, 7011.

Sources : Système d'information OCEAN (hors examens professionnels), DEPP. Données antérieures à 2000 et examens professionnels : Direction générale des ressources humaines.

Les concours de recrutement d'enseignants (1)

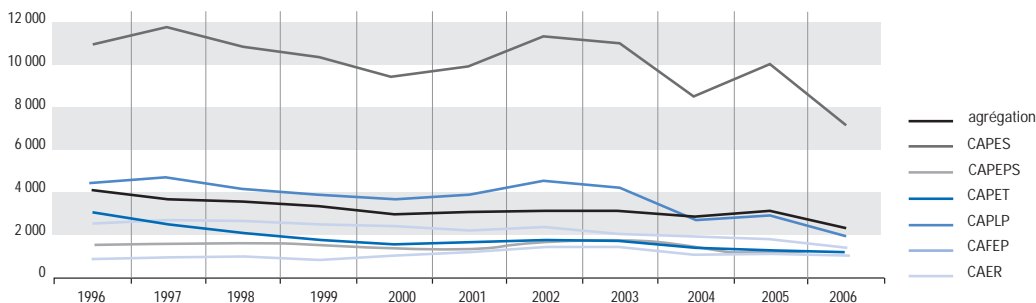
[1] Évolution du nombre de postes et d'admis sur les listes principales aux concours d'enseignants (France métropolitaine + DOM)

		1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Enseignement public												
Agrégation (externe + interne)	postes	5 000	4 100	3 710	3 364	2 850	2 900	2 980	3 000	2 650	2 890	2 200
	admis	3 940	3 554	3 399	3 246	2 835	2 878	2 962	2 974	2 645	2 872	2 196
CAPES (externe + 3 ^e concours + interne + réservé + spécifique) (1) (5)	postes	16 200	13 774	12 409	10 755	9 265	9 550	11 171	10 745	8 217	9 645	6 862
	admis	10 603	11 246	10 429	10 007	9 059	9 541	10 911	10 502	8 188	9 601	6 836
CAPEPS (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (2) (5)	postes	1 330	1 668	1 675	1 545	1 370	1 425	1 671	1 610	963	950	440
	admis	1 307	1 546	1 554	1 466	1 337	1 419	1 646	1 610	963	950	440
CAPET (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (5)	postes	3 530	2 857	2 147	1 828	1 325	1 250	1 443	1 340	820	835	405
	admis	2 853	2 371	1 962	1 658	1 246	1 234	1 310	1 270	801	810	405
CAPLP (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (5)	postes	4 600	4 903	4 409	3 957	3 960	3 875	4 665	4 400	2 640	2 840	1 818
	admis	4 112	4 390	3 880	3 578	3 424	3 718	4 157	3 947	2 524	2 674	1 792
Professeurs des écoles (externe + 3 ^e concours + concours spécial + 2 nd concours interne) (3)	postes	9 813	9 195	9 214	10 050	10 324	11 245	11 309	12 250	13 190	12 750	11 238
	admis	9 727	9 195	9 214	10 044	10 324	11 229	11 299	12 250	13 170	12 696	11 206
Liste complémentaire : inscrits		3 075	1 078	953	3 577	6 579	7 394	7 387	6 299	4 827	4 033	2 898
Enseignement privé												
CAFEP (CAFEP + 3 ^e concours) (4) (5)	postes	2 100	1 920	1 920	1 850	1 850	1 850	2 220	2 220	1 453	1 300	1 146
	admis	825	868	852	778	896	1 140	1 291	1 289	1 026	1 077	899
CAER + spécifique	postes	3 252	2 666	2 650	2 650	2 500	2 500	2 925	2 925	2 925	2 925	1 950
	admis	2 486	2 418	2 482	2 379	2 248	2 093	2 162	1 968	1 838	1 628	1 342

(1) Concours réservés dans le cadre de la loi Perben (de 1997 à 2000) puis du plan Sapin à partir de 2001 jusqu'en 2005. (2) Concours interne ouvert à partir de 1989. (3) Les premiers concours internes ne sont pas comptabilisés. (4) Concours organisé à partir de 1994. (5) Troisièmes concours organisés à partir de 2002.

CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. **CAPET** : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. **CAPEPS** : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive. **CAPLP** : concours d'accès au professorat de lycée professionnel. **CAFEP** : concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les classes du second degré sous contrat, correspondant aux concours externes du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP. **CAER** : concours d'accès à une échelle de rémunération correspondant aux concours internes de l'agrégation, du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP.

[2] Évolution du nombre d'admis sur les listes principales aux différents concours d'enseignants du second degré (France métropolitaine + DOM)



[3] Professeurs des écoles : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis en 2006 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	% admis/présents	Inscrits sur liste complémentaire
Concours externes	11 000	94 035	55 298	11 019	19,9	2 885
Premiers concours internes	2 934	5 303	3 752	2 725	72,6	83
Seconds concours internes	238	2 247	751	187	24,9	13
Total	14 172	101 585	59 801	13 931	23,3	2 981

Remarque - Les troisièmes concours et les concours externes spéciaux sont comptabilisés avec les concours externes. Les concours internes spéciaux sont comptabilisés avec les seconds concours internes.

Présentation

Globalement, 27,6 % de postes en moins ont été offerts aux différents concours externes et 27,8 % aux concours internes de recrutement de personnels enseignants du second degré public. Par conséquent, le nombre d'admis baisse aux concours externes (- 27,1 %) comme aux concours internes (- 27,6 %). Aux concours externes, si le nombre d'inscrits reste quasiment stable (- 0,3 %), les candidats présents sont un peu moins nombreux (- 5,4 %). Par ailleurs, les candidats inscrits et présents aux concours internes sont sensiblement plus nombreux, respectivement + 11,3 % et + 8,6 %. Ces évolutions génèrent un recul des taux de réussite : 12,8 % aux concours externes et 6,4 % aux concours internes (respectivement 16,6 % et 9,6 % en 2005).

1 440 candidats ont été admis à l'agrégation externe (- 25,4 %) et 756 à l'agrégation interne (- 19,7 %). L'agrégation externe est le seul concours externe à enregistrer une augmentation des candidats inscrits (+ 1,3 %). Si les candidats présents sont plus nombreux au concours interne qu'en 2005 (+ 4,2 %), leur nombre décroît de 4,3 % à l'externe. Corollaire de ces évolutions contrastées et de la baisse générale du nombre de postes, les taux de réussite fléchissent à l'agrégation externe (9,5 % au lieu de 12,2 % en 2005) comme à l'agrégation interne (6,3 % contre 8,2 %). Les taux de couverture, toujours proches pour les deux concours et légèrement en hausse, s'établissent à 100 % pour l'agrégation externe et 99,5 % pour l'interne [1]. Le CAPES externe représente à lui seul 51,7 % des postes offerts à la session 2006. 6 032 candidats ont été admis au CAPES externe (dont 85 au troisième concours), soit un lauréat pour six présents contre un pour cinq en 2005. Au CAPET, les nombres de postes et d'admis enregistrent des baisses parmi les plus marquées, respectivement - 47,7 % et - 47,2 % au CAPET externe, - 42,9 % et - 41,2 % au CAPET interne. Au CAPLP, le taux de couverture global s'améliore (98,6 % au lieu de 95 % en 2005), en particulier au CAPLP externe où il gagne quatre points [2].

Définitions

■ **Admis ou lauréats.** Les inscrits sur listes complémentaires ayant tous été admis (2 en 2006), le nombre de lauréats correspond ainsi aux admis sur listes principales et complémentaires.

■ **Définitions des concours, des présents, des taux.** Voir 9.18.

■ **Disciplines littéraires et sciences humaines.** Philosophie, lettres classiques et modernes, histoire-géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et CAPES) ; grammaire (agrégation) ; documentation (CAPES).

■ **Disciplines scientifiques.** Mathématiques, physique-chimie, physique-électricité appliquée, sciences de la Vie-Terre-Univers (agrégation), sciences de la vie et de la Terre (CAPES).

■ **Langues.** Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, néerlandais, portugais, russe (agrégation et CAPES) ; japonais (agrégation) ; basque, breton, catalan, corse, occitan-langue d'oc, créole, tahitien (CAPES).

■ **Disciplines artistiques.** Éducation musicale, arts plastiques (agrégation et CAPES) ; arts appliqués (agrégation).

■ **EPS.** Éducation physique et sportive (agrégation et CAPES).

■ **Disciplines bivalentes.** Lettres-histoire, mathématiques-sciences physiques, allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres (CAPLP).

■ **Disciplines technologiques.** Génie civil, mécanique, génie mécanique, biotechnologie-génie biologique, économie et gestion (agrégation, CAPET et CAPLP) ; génie industriel du bois, des matériaux souples, du textile et cuir, des structures métalliques, des plastiques/composites, génie chimique, génie thermique, génie mécanique de la maintenance, industries graphiques, transports, métiers arts appliqués, biotechnologie-santé environnement, paramédical et social, hôtellerie-tourisme (CAPET et CAPLP) ; génie électrique électronique (agrégation) ; génie électrique électrotechnique, métiers d'art, soins personnels (CAPLP) ; technologie (CAPET).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 75.43, 77.44, 80.44, 82.05, 83.11, 84.14, 85.24, 88.32, 91.32, 92.30, 93.18, 94.19, 95.26, 95.37, 96.38, 97.28, 97.41, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04, 02.19, 02.41, 03.17, 03.43, 04.08, 04.30, 05.16, 05.17, 06.10.

– Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986, 7011.

Sources : Système d'information OCEAN, DEPP.

Les concours de recrutement d'enseignants (2)

[1] Agrégation : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis par groupe de disciplines en 2006 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externe					Concours interne				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis /présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/ présents
Disciplines scientifiques	603	9 324	5 338	603	11,3	196	4 523	3 356	196	5,8
dont : Mathématiques	290	3 104	1 961	290	14,8	110	2 170	1 652	110	6,7
Physique-chimie, physique-électricité	208	3 145	1 527	208	13,6	45	1 373	957	45	4,7
Sciences de la vie-Terre-Univers	105	3 075	1 850	105	5,7	41	980	747	41	5,5
Disciplines littéraires et sc. humaines	350	7 769	4 641	350	7,5	245	4 910	3 429	245	7,1
dont : Lettres modernes	114	1 726	1 082	114	10,5	100	1 823	1 308	100	7,6
Histoire	92	2 989	1 807	92	5,1
Histoire-géographie	90	1 794	1 235	90	7,3
Philosophie	47	1 371	859	47	5,5	16	593	381	16	4,2
Langues	263	3 588	2 156	263	12,2	118	2 711	1 952	118	6,0
dont : Anglais	145	1 854	1 133	145	12,8	56	1 441	1 036	56	5,4
Espagnol	55	931	563	55	9,8	30	872	610	30	4,9
Allemand	40	345	238	40	16,8	25	277	217	25	11,5
Disciplines technologiques	166	4 314	1 550	166	10,7	72	2 259	1 396	72	5,2
dont : Économie et gestion	69	2 446	749	69	9,2	38	1 183	674	38	5,6
Mécanique	30	404	202	30	14,9	8	254	173	8	4,6
Génie mécanique	26	351	176	26	14,8	11	238	166	11	6,6
Disciplines artistiques	43	1 310	766	43	5,6	29	646	470	25	5,3
Éducation physique et sportive	15	1 640	633	15	2,4	100	2 057	1 387	100	7,2
Total	1 440	27 945	15 084	1 440	9,5	760	17 106	11 990	756	6,3

[2] CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis par groupe de disciplines en 2006 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/ présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/ présents
CAPES										
Disciplines scientifiques	1 975	15 316	10 869	1 951	18,0	252	4 099	3 005	252	8,4
dont : Mathématiques	977	5 960	4 200	961	22,9	146	1 772	1 369	146	10,7
Physique et chimie	628	4 855	3 288	620	18,9	48	1 280	859	48	5,6
Sciences de la vie et de la Terre	370	4 501	3 381	370	10,9	58	1 047	777	58	7,5
Disciplines littéraires et sc. humaines	2 200	20 468	13 972	2 200	15,7	314	6 038	4 307	314	7,3
dont : Lettres modernes	990	5 150	3 702	990	26,7	158	2 055	1 542	158	10,2
Histoire-géographie	740	7 535	5 499	740	13,5	80	1 918	1 353	80	5,9
Documentation	200	3 394	2 009	201	10,0	50	1 439	1 016	50	4,9
Langues	1 662	12 162	8 707	1 661	19,1	214	3 338	2 714	214	7,9
dont : Anglais	1 034	5 788	4 188	1 034	24,7	142	1 679	1 341	142	10,6
Espagnol	410	3 954	2 951	410	13,9	53	1 224	1 019	53	5,2
Allemand	125	759	555	125	22,5
Disciplines artistiques	220	3 585	2 716	220	8,1	25	854	678	25	3,7
Total CAPES	6 057	51 531	36 264	6 032	16,6	805	14 329	10 704	805	7,5
CAPEPS	400	7 593	6 316	400	6,3	40	2 295	1 544	40	2,6
CAPET	345	8 915	4 403	346	7,9	60	2 223	1 311	60	4,6
CAPLP										
Disciplines d'enseignement général	565	11 322	6 387	565	8,8	83	3 664	2 034	83	4,1
dont : Lettres-histoire	235	4 229	2 319	235	10,1	40	1 485	795	40	5,0
Mathématiques-sciences physiques	225	3 989	2 384	225	9,4	33	1 174	753	33	4,4
Anglais-lettres	90	2 156	1 256	90	7,2	8	669	335	8	2,4
Disciplines technologiques	943	13 377	7 453	925	12,4	227	4 569	3 196	219	6,9
dont : Économie et gestion	240	6 483	3 285	239	7,3	45	1 588	1 036	45	4,3
Génie mécanique de la maintenance	99	593	402	98	24,4	28	418	344	28	8,1
Mécanique	81	448	289	81	28,0	6	102	69	6	8,7
Total CAPLP	1 508	24 699	13 840	1 490	10,8	310	8 233	5 230	302	5,8

Remarque - Deux candidats ont été admis sur listes complémentaires. Ces listes ont été ouvertes aux concours externes du CAPES de documentation et du CAPET de technologie.

Présentation

Le nombre de candidats continue d'augmenter pour la troisième année consécutive aux concours de recrutement des personnels de direction. Pour les deux concours, le nombre de dossiers étudiés est passé de 2 381 en 2003 à 3 458 en 2006, soit une hausse de 45,2 %. Cette hausse a été de 11,3 % entre les sessions 2006 et 2005. Simultanément, la baisse du nombre de postes offerts, amorcée en 2004, se ralentit en 2006 (- 1,4 % contre - 5,4 % en 2005 et - 19,6 % en 2004). L'évolution globale du nombre d'admis est comparable (- 1,6 % en 2006) et génère ainsi un taux de réussite toujours en recul (19,9 % en 2006 au lieu de 22,5 % en 2005 et 25,6 % en 2004). Les taux de couverture s'établissent à 98,9 % pour le concours de première classe et 100 % pour le concours de deuxième classe [1].

Après une baisse importante (- 25,2 %) en 2005, le nombre de postes offerts au concours de recrutement d'IEN progresse en 2006 : 124 postes au lieu de 119 en 2005, soit une hausse de 4,2 %, en particulier dans les spécialités de l'enseignement technique. En revanche, les candidats sont moins nombreux (- 20,4 %). Comme le taux de couverture, la sélectivité du concours s'abaisse sensiblement puisqu'il y a 6,9 candidats pour un poste offert en 2006 contre 9,1 en 2005. Le nombre d'admis diminue de 2,5 % pour l'ensemble des spécialités, principalement pour celles de l'enseignement du premier degré [2].

Depuis plusieurs années, malgré une hausse ponctuelle en 2003 (+ 4,4 %), le nombre de candidats au concours de recrutement des IA-IPR ne cesse de fléchir : 290 candidats à la session 2006, soit - 5,2 %. Cette baisse doit être rapprochée de celle des admis (- 13,9 %). Par ailleurs, 81 postes étaient mis au concours (80 en 2005) ; le ratio "candidats-poste" diminue encore en 2006, 3,6 candidatures par poste contre 3,9 en 2005. Certaines disciplines sont plus sélectives : administration et vie scolaires avec 10,4 candidats pour un poste offert, économie et gestion avec 8,5 candidats. Par contre, on ne compte qu'un candidat par poste en espagnol ou en anglais. La stabilité du nombre de postes et la baisse du nombre d'admis produisent un net recul du taux de couverture : 84 % contre 98,8 % en 2005 [3].

Définitions

■ **Les emplois de direction des établissements d'enseignement ou de formation relevant de l'Éducation nationale** sont occupés par des personnels appartenant au corps des personnels de direction. Il existe deux concours : le concours de première classe (C1) et le concours de deuxième classe (C2). Les dispositions relatives au recrutement sont définies dans le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001.

■ **Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) et Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR).** Les concours de recrutement sont organisés suivant les dispositions fixées par le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 96.04, 96.53, 97.44, 98.35, 01.10, 02.45.

Sources : Direction de l'encadrement du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Rapports de M. R.-F. Gauthier, président du jury de concours de recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement et de formation, de M. Y. Bottin, président du jury de concours des IEN, et de M^{me} N. Ferrier, présidente du jury de concours des IA-IPR (session 2006).

[1] Concours des personnels de direction (France métropolitaine + DOM)

Concours	2004				2005				2006			
	Postes	Dossiers étudiés	Admis (1)	% admis/dossiers	Postes	Dossiers étudiés	Admis (1)	% admis/dossiers	Postes	Dossiers étudiés	Admis (1)	% admis/dossiers
C1	70	179	70	39,1	90	185	90	48,6	90	192	89	46,4
C2	670	2 713	670	24,7	610	2 923	610	20,9	600	3 266	600	18,4
Total	740	2 892	740	25,6	700	3 108	700	22,5	690	3 458	689	19,9

(1) Sur liste principale.

[2] Concours des inspecteurs de l'Éducation nationale (session 2006) (1)

Spécialités	Postes	Inscrits (2)	Admissibles (2)	Admis (3)	% admis/postes	% admis/ inscrits
Enseignement du premier degré	94	581	243	86	91,5	14,8
Information et orientation	7	30	16	7	100,0	23,3
Enseignement technique	15	160	43	16	106,7	10,0
Économie et gestion	7	69	18	7	100,0	10,1
Sciences et techniques industrielles	4	77	15	5	125,0	6,5
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées	4	14	10	4	100,0	28,6
Enseignement général	8	89	24	7	87,5	7,9
Lettres - langues vivantes	1	25	3	-	-	-
Lettres - histoire et géographie	3	31	9	3	100,0	9,7
Mathématiques - sciences physiques	4	33	12	4	100,0	12,1
Total 2006	124	860	326	116	93,5	13,5
Rappel 2005	119	1 081	351	119	100,0	11,0
Rappel 2004	159	978	342	158	99,4	16,2

(1) Champ : France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie.

(2) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

(3) Sur liste principale.

[3] Concours des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (session 2006) (1)

Spécialités	Postes	Inscrits (2)	Admissibles (2)	Admis (3)	% admis/postes	% admis/ inscrits
Administration et vie scolaires	10	104	25	10	100,0	9,6
Allemand	3	5	4	2	66,7	40,0
Anglais	12	12	7	3	25,0	25,0
Arts plastiques	2	5	4	1	50,0	20,0
Économie et gestion	2	17	8	3	150,0	17,6
Éducation musicale	2	1	-	-	-	-
Éducation physique et sportive	3	11	6	4	133,3	36,4
Espagnol	6	6	6	4	66,7	66,7
Histoire et géographie	4	20	8	4	100,0	20,0
Italien	1	5	3	1	100,0	20,0
Lettres	8	24	12	8	100,0	33,3
Mathématiques	12	33	24	12	100,0	36,4
Philosophie	1	1	-	-	-	-
Sciences de la vie et de la Terre	6	8	6	5	83,3	62,5
Sciences économiques et sociales	1	1	1	1	100,0	100,0
STI - secteur industriel	4	21	10	6	150,0	28,6
STI - secteur biochimie biologie	1	3	2	1	100,0	33,3
Sciences physiques	3	17	9	3	100,0	17,6
Total 2006	81	(3) 294	135	68	84,0	23,1
Rappel 2005	80	(4) 313	146	79	98,8	25,2
Rappel 2004	83	(5) 348	167	80	96,4	23,0

(1) Champ : France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie.

(2) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

(3) 290 candidats - 294 candidatures dont 4 au titre de deux spécialités. (4) 306 candidats - 313 candidatures dont 7 au titre de deux spécialités.

(5) 342 candidats - 348 candidatures dont 6 au titre de deux spécialités.

Présentation

En 2006, 275 postes ont été ouverts en vue de recruter des personnels d'éducation et d'orientation : 220 pour les concours de conseillers principaux d'éducation (CPE) et 55 pour les concours de conseillers d'orientation-psychologues (COP) [1]. Les concours réservés et les examens professionnels, issus du "Plan Sapin", n'ont pas été reconduits en 2006. 275 candidats ont été reçus sur les listes principales aux concours externes et internes, contre 590 en 2005, soit une baisse de 53,4 %, identique à celle des postes offerts. La majorité des recrutements s'effectue par la voie des concours externes, soit 90,9 % des admissions. Tous les postes offerts ont été pourvus pour l'ensemble des concours [2]. Globalement, le taux de réussite est nettement plus élevé aux concours de COP (5,8 %) qu'aux concours de CPE (1,9%).

Les personnels d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation, surveillants d'externat, maîtres d'internat) composent la moitié des admis aux concours de CPE. Parmi les 55 lauréats aux concours de COP, 14 sont des étudiants hors IUFM et 13 des conseillers d'orientation intérimaires. Globalement, les femmes constituent 76 % des lauréats pour 73,4 % des présents. Cette représentativité s'élève à 86 % au concours externe de COP contre seulement 60 % au concours interne de COP. L'âge moyen des admis aux différents concours est de 30,4 ans en 2006 (30,1 ans pour les femmes et 31,2 ans pour les hommes) ; il est plus élevé aux concours internes, respectivement 31,1 ans pour les CPE et 34,9 ans pour les COP [3]. Tous concours confondus, 53,1 % des lauréats possèdent une licence ; si les titulaires d'une licence représentent 54,1 % des admis aux concours de CPE, leur part descend à 49,1 % aux concours de COP. Par ailleurs, un tiers des lauréats aux concours de CPE possède une maîtrise et près d'un quart des admis aux concours de COP détient un diplôme de psychologie bac + 5 ou plus. Enfin, le principal centre d'examen est celui d'Arcueil (académies de Créteil, Paris et Versailles) avec 18,5 % des lauréats, respectivement 17,3 % pour les concours de CPE et 23,6 % pour ceux de COP.

Définitions

■ **Conseillers d'orientation-psychologues.** Décret n° 91-290 du 20 mars 1991 relatif au statut. Ils sont recrutés parmi les candidats qui, ayant subi avec succès les épreuves d'un concours externe ou d'un concours interne, ont suivi, en qualité de conseiller d'orientation-psychologue stagiaire, une formation de deux années sanctionnée par le diplôme d'État de conseiller d'orientation-psychologue. Peuvent se présenter au concours externe les candidats justifiant de la licence en psychologie, ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant au moins trois années d'études post-secondaires en psychologie, ou d'un diplôme en psychologie équivalent. Peuvent se présenter au concours interne les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales, les personnels non titulaires exerçant, ou ayant exercé, des fonctions d'information et d'orientation. Les candidats doivent justifier de trois années de service public.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis (listes principales et complémentaires) au nombre de présents, en %.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986, 7011.

Sources : Système d'information OCEAN, DEPP.

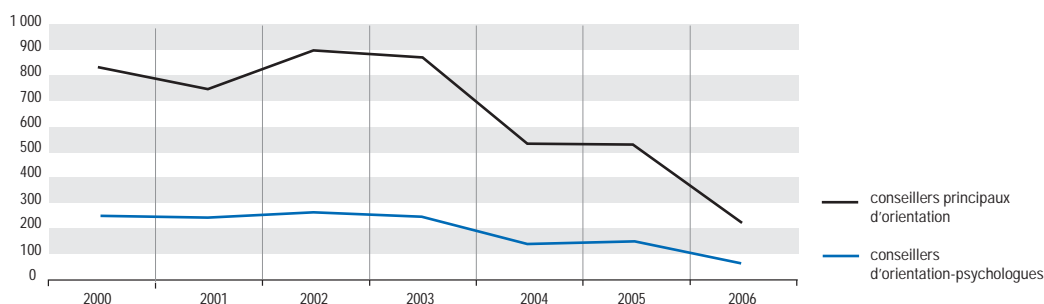
[1] Évolution du nombre de postes et d'admis sur les listes principales aux concours des personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM)

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Conseillers principaux d'éducation (externe + 3 ^e concours + interne + réserve) (1) (2)		Postes	820	740	918	865	525	510
		Admis	820	740	883	865	525	220
Conseillers d'orientation-psychologues (externe + interne + réserve) (1)		Postes	240	225	252	240	135	130
		Admis	239	225	252	240	135	55

(1) Concours réservés dans le cadre de la loi Perben (de 1997 à 2000) puis du plan Sapin à partir de 2001 jusqu'en 2005.

(2) Troisièmes concours organisés à partir de 2002.

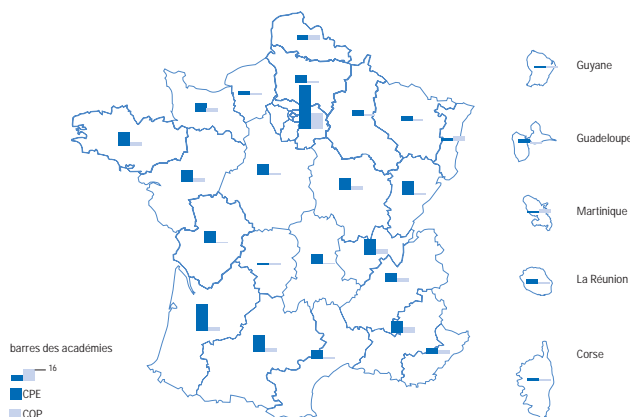
[2] Évolution du nombre d'admis sur les listes principales aux différents concours des personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM)



[3] Concours des personnels d'éducation et d'orientation en 2006 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur listes principales	Taux de réussite	% de femmes parmi les lauréats	Âge moyen des lauréats
Conseillers principaux d'éducation	220	19 790	11 635	220	1,9	74,1	30,4
dont externe	200	13 898	7 737	200	2,6	73,5	30,0
dont interne	20	5 892	3 898	20	0,5	80,0	31,1
Conseillers d'orientation-psychologues	55	2 207	941	55	5,8	83,6	30,6
dont externe	50	2 020	875	50	5,7	86,0	30,2
dont interne	5	187	66	5	7,6	60,0	34,9
Total	275	21 997	12 576	275	2,2	76,0	30,4

[4] Répartition académique des lauréats aux concours des personnels d'éducation et d'orientation Session 2006



Présentation

À la session 2006, 2 516 postes ont été offerts aux différents concours externes et internes de recrutement des personnels ATSS en France métropolitaine et dans les DOM. Ces postes sont principalement affectés dans les filières administrative (58,2 %) et médico-sociale (34 %) ; la filière laboratoire ne représente que 7,8 % des postes. La majorité des recrutements s'est effectuée par la voie des concours externes : 58,6 % des admissions résultent des concours externes et 41,4 % des concours internes.

Les concours externes se caractérisent par un nombre important de candidats inscrits (47 213) et de candidats présents (30 698) au regard des 1 416 admis sur listes principales ; le taux de réussite global s'élevé ainsi à 4,6 % mais il varie fortement selon les concours et les filières. Le taux le plus faible s'établit aux concours externes de personnels administratifs (2,5 %) et le plus élevé aux concours externes de personnels médico-sociaux (26,3%). Ces deux filières constituent les recrutements par concours externes les plus importants : 45,9 % des lauréats sont issus de la filière médico-sociale et 45,6 % de la filière administrative. Tous concours externes confondus, 95,4 % des postes ont été pourvus. Les filières administrative et laboratoire présentent les taux les plus importants, respectivement 100 % et 98,4 %. Parmi les 20 007 candidats présents aux concours internes, 1 000 ont été admis, soit un taux de réussite (5 %) légèrement supérieur à celui des concours externes (4,6 %). Des contrastes existent selon les concours : dans la filière médico-sociale, un tiers des présents à ces concours a été admis contre 4,3 % dans la filière administrative. Contrairement aux autres filières, les admis sont plus nombreux aux concours internes de personnels administratifs (82 %) qu'aux concours externes (45,6 %). Le taux de couverture est légèrement plus élevé aux concours internes (96,9 %) que le taux global, tous concours ATSS réunis (96 %).

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, 45 candidats sont admis pour 2 392 inscrits et 1 558 présents. 46,7 % des admissions résultent des concours externes et 53,3 % des concours internes. Le taux de réussite est nettement plus élevé aux concours internes (7,1 %) qu'aux concours externes (1,7 %).

Définitions

■ **Le recrutement des personnels administratifs, techniques, de service, sociaux et de santé (ATSS)** s'opère selon deux modalités : les concours sont organisés au niveau national pour les corps de catégorie A (AASU, médecins, CASU et conseiller technique de service social), ainsi que pour les techniciens de laboratoire ; pour les autres corps, les concours sont organisés par les services déconcentrés.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le recrutement des personnels des corps de la filière ouvrière et technique, soit les techniciens de l'Éducation nationale, les maîtres ouvriers, les ouvriers professionnels et les ouvriers d'entretien et d'accueil, appelés à être affectés dans des collèges et des lycées, s'effectue à l'initiative des collectivités territoriales (loi 2004-809 du 13 août 2004).

■ **AASU, SASU, CASU.** Respectivement attaché, secrétaire et conseiller d'administration scolaire et universitaire.

■ **Inscrits.** Candidats remplissant les conditions de recevabilité des concours de recrutement concernés.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours.

■ **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s). Il n'y a pas de phase d'admissibilité pour le premier concours (externe) de médecin, le second concours (interne) de médecin, les concours externe et interne d'assistant(e) de service social.

■ **Taux de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information OCEAN, DEPP ; Direction générale des ressources humaines.

[1] Concours des personnels ATSS - Session 2006 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
AASU (1)	18	4 971	2 331	111	18	15	3 760	1 910	79	15
SASU	217	16 277	10 651	885	217	324	7 873	6 342	1 125	325
CASU (2)	-	-	-	-	-	80	602	474	127	79
Adjoint administratif	410	19 126	12 913	1 325	410	399	12 011	10 186	1 448	401
dont : adm. et dactylographie	107	7 975	5 586	426	107	133	3 548	3 062	488	135
administration générale	303	11 151	7 327	899	303	266	8 463	7 124	960	266
Total personnels administratifs	645	40 374	25 895	2 321	645	818	24 246	18 912	2 779	820
Médecin de l'Éducation nationale	35	172	147	nc	35	70	246	200	nc	70
Conseiller technique de service social (2)	-	-	-	-	-	30	126	107	58	30
Assistant(e) de service social	79	487	406	nc	78	40	18	16	nc	9
Infirmier(e) (3)	602	2 234	1 922	1 082	537	-	-	-	-	-
Total personnels médico-sociaux	716	2 893	2 475	1 082	650	140	390	323	58	109
Technicien de laboratoire	5	1 934	1 185	28	5	4	346	278	20	4
dont : spé. biologie-géologie	2	924	516	10	2	2	149	117	7	2
spé. sciences physiques et industrielles	3	1 010	669	18	3	2	197	161	13	2
Aide de laboratoire	91	1 355	697	248	91	55	521	380	128	52
Aide technique de laboratoire	27	657	446	94	25	15	140	114	41	15
dont : spé. sciences naturelles	6	165	118	24	4	3	49	39	9	3
spé. sciences physiques	21	492	328	70	21	10	84	71	29	10
spé. biochimie et microbiologie	-	-	-	-	-	2	7	4	3	2
Total personnels de laboratoire	123	3 946	2 328	370	121	74	1 007	772	189	71
Total	1 484	47 213	30 698	3 773	1 416	1 032	25 643	20 007	3 026	1 000

(1) Le troisième concours d'AASU est comptabilisé avec le concours externe.

(2) Les concours uniques de CASU et de conseiller technique de service social sont comptabilisés dans les concours internes.

(3) Depuis la session 2004, le concours infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

nc : non concerné.

Présentation

À la session 2006, 2 336 postes ont été ouverts aux différents concours de recrutement des personnels ITRF. On compte ainsi 1 193 postes pour la catégorie A qui regroupe les ingénieurs de recherche, d'études et assistants ingénieurs, 646 pour la catégorie C (adjoints et agents techniques) et 497 pour les techniciens, seul corps de catégorie B. Trois postes sur cinq ont été ouverts aux concours externes ; le concours externe d'IGE offre près de quatre fois plus de postes que l'interne.

La sélectivité des concours externes est fortement contrastée selon le corps : globalement, 43,4 candidats sont inscrits pour un poste ouvert, mais ce ratio est plus élevé pour les concours de catégorie A, avec 77,2 candidats inscrits pour un poste au concours externe d'IGE. En catégories B et C, on retrouve des ratios plus courants avec 16,3 candidats inscrits pour un poste en catégorie C et 12,7 candidats en catégorie B. Pour les concours internes, ce rapport est globalement de 16,3 candidats pour un poste ouvert. Le taux le plus élevé s'établit au concours d'ASI (28 candidats pour un poste) et le plus faible au concours d'IGR (8,7 candidats pour un poste).

2 134 candidats ont été reçus sur liste principale à l'ensemble des concours, soit un taux de couverture global de 91,4 %. 96,8 % des postes offerts aux concours de technicien ont été pourvus, contre seulement 80,2 % des postes aux concours d'IGR. Les taux de couverture aux concours internes (94 %) sont supérieurs à ceux des concours externes (89,9 %), à l'exception des concours d'IGE (93,4 % à l'externe contre 86,3 % à l'interne). Toutefois, pour un grand nombre de concours, l'existence de listes complémentaires (2 304 admis dont 1 652 aux concours externes) permet de couvrir les besoins en recrutement, et de pallier les éventuels désistements. Tous concours confondus, le taux de réussite s'établit à 3,1 %. Les taux les plus élevés sont associés aux concours de catégories B et C, respectivement 10,5 % à celui de technicien et 7,2 % à ceux d'adjoint et d'agent techniques. En revanche, ce taux est nettement inférieur pour les concours de catégorie A (1,9 %) [1].

En 2006, six concours, en prenant en compte le concours de conservateur chartiste, ont été organisés pour le recrutement des personnels des bibliothèques (trois en 2005). 183 postes sont offerts aux différents concours. Globalement, 127,9 candidats sont inscrits pour un poste aux concours externes contre 25 aux concours internes. Le taux de réussite demeure plus élevé aux concours internes (5,4 %) qu'aux concours externes (1,5 %). Tous les postes ont été pourvus à l'exception du concours interne de conservateur (89,3 %) [2].

→ Pour en savoir plus

Sources : Direction générale des ressources humaines, ministère de l'Éducation nationale.

Définitions

■ **Les concours des personnels des bibliothèques** sont des concours nationaux organisés par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) de Villeurbanne.

■ **Les concours de recrutement des personnels ingénieurs, et personnels techniques de recherche et formation (ITRF)** s'effectuent par branche d'activité professionnelle (BAP) et emplois-types. Les modalités d'organisation des concours de catégorie A ont été modifiées en 2002 : ces concours comportent désormais une phase d'admissibilité nationale (un même jury pour tous les postes offerts dans le même corps, la même BAP et le même emploi-type) et une phase d'admission locale (organisée au niveau de chaque établissement dans lequel un poste au moins est à pourvoir dans cet emploi-type).

La nomenclature des BAP, également rénovée, est la suivante : **A** : Sciences du vivant (SV) ; **B** : Sciences chimiques-sciences des matériaux (SCSM) ; **C** : Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique (SIIS) ; **D** : Sciences humaines et sociales (SHS) ; **E** : Informatique et calcul scientifique (ICS) ; **F** : Documentation, édition et communication (DEC) ; **G** : Patrimoine, logistique et prévention (PLP) ; **I** : Gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (GST/EPCSCP).

■ **Inscrits.** Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) dans les délais impartis. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi-type et être déclarée admissible par un même jury pour l'ensemble de ces concours. Il est donc nécessaire, pour ce type de concours, de raisonner en termes de candidatures et non de candidats physiques.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve écrite des concours, lorsqu'elle existe, ou dont le dossier a été jugé recevable.

■ **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s). Un même candidat peut être admissible à plusieurs concours.

■ **Admis.** Candidats admis sur liste principale.

■ **Taux de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

[1] Concours des personnels ITRF - session 2006 (France métropolitaine + DOM)

Corps	BAP	Concours externes (1)					Concours internes				
		Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis (2)	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis (2)
Ingénieur de recherche (IGR)	A	19	785	759	180	17	2	4	4	4	2
	B	8	389	388	156	8	3	9	7	7	3
	C	28	1 086	1 063	502	26	2	6	6	5	2
	D	12	463	446	86	7	3	18	18	12	2
	E	47	2 128	2 095	437	36	20	281	274	74	15
	F	5	161	160	23	3	4	16	15	9	4
	G	13	173	158	69	7	2	10	7	3	2
	I	36	951	929	315	30	23	171	169	90	18
Total	168	6 136	5 998	1 768	134	59	515	500	204	48	
Ingénieur d'études (IGE)	A	44	3 295	3 237	904	44	7	44	43	25	7
	B	22	1 481	1 472	586	22	3	14	13	10	3
	C	40	1 962	1 959	699	35	7	71	68	33	6
	D	23	2 147	2 131	556	22	4	8	8	7	3
	E	132	11 922	11 823	3 370	123	37	835	809	300	31
	F	49	5 166	5 090	1 344	45	11	108	105	59	11
	G	33	997	997	523	32	11	124	109	77	9
	I	144	10 618	10 509	2 539	132	51	844	762	362	43
Total	487	37 588	37 218	10 521	455	131	2 048	1 917	873	113	
Assistant ingénieur (ASI)	A	14	830	495	168	13	9	148	144	118	9
	B	10	524	288	126	8	3	8	7	7	3
	C	25	766	301	209	24	9	102	99	63	8
	D	3	181	76	20	3
	E	59	5 433	2 899	1 326	55	29	756	727	298	28
	F	24	2 146	1 016	251	20	21	346	321	144	19
	G	33	430	242	118	21	23	302	293	147	18
	I	36	1 898	803	309	30	50	2 368	2 334	595	47
Total	204	12 208	6 120	2 527	174	144	4 030	3 925	1 372	132	
Technicien RF	A	53	524	315	125	51	8	55	49	38	8
	B	17	220	114	42	15	11	40	37	22	11
	C	45	230	130	80	40	13	42	42	26	13
	D	7	81	33	11	7
	E	72	983	683	209	72	25	201	188	61	25
	F	44	594	355	110	43	23	153	150	75	22
	G	26	141	102	50	21	27	237	234	84	27
	I	58	1 328	838	188	58	68	1 341	1 330	253	68
Total	322	4 101	2 570	815	307	175	2 069	2 030	559	174	
Adjoint technique RF, agent technique RF	A	53	372	224	165	50	20	88	88	45	19
	B	10	138	86	53	9	7	23	23	13	6
	C	26	106	64	52	18	5	11	10	8	4
	D
	E
	F	17	600	389	106	15	22	225	217	92	22
	G	141	1 107	726	348	114	107	876	853	350	102
	I	77	2 954	2 017	392	77	161	3 652	3 606	747	161
Total	324	5 277	3 506	1 116	283	322	4 875	4 797	1 255	314	
Ensemble		1 505	65 310	55 412	16 747	1 353	831	13 537	13 169	4 263	781

(1) Les troisièmes concours d'IGE et d'ASI sont comptabilisés avec les concours externes. (2) Sur liste principale.

[2] Concours des personnels des bibliothèques - session 2006 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Conservateur d'État (1)	26	1 781	992	116	29	28	257	201	29	25
Bibliothécaire d'État	11	2 581	1 368	38	11	7	602	456	35	7
Bibliothécaire adjoint spécialisé	28	543	330	86	28	19	450	364	59	19
Assistant des bibliothèques	11	4 011	2 070	49	11	8	915	539	41	8
Magasinier en chef	9	1 954	1 055	84	9	36	229	199	114	36
Total	85	10 870	5 815	373	88	98	2 453	1 759	278	95

(1) Dont le concours de conservateur chartiste (comptabilisé dans les concours internes).

Présentation

La formation continue constitue dans son fonctionnement actuel, un des leviers stratégiques pour accompagner les orientations prioritaires de la politique éducative ministérielle et contribuer ainsi au pilotage de la pédagogie.

Les dispositifs et modules qui constituent les Plans académiques de formation (PAF) sont proposés et mis en œuvre par des opérateurs de formation en réponse à un appel d'offres qui correspond au cahier des charges de la formation académique des personnels. Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) sont les opérateurs essentiels et privilégiés du plan et de ses volets départementaux, mais ils n'en sont pas les opérateurs exclusifs, afin d'éviter de figer l'offre de formation et de lui permettre de s'adapter à l'évolution des besoins. Les autres opérateurs de formation sont essentiellement les "pairs", enseignants déchargés en partie de l'enseignement aux élèves ; toutefois interviennent également les universités, les centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP), des organismes culturels, partenaires associatifs, entreprises, autres ministères...

Les actions de formation continue répondent à des objectifs (11) organisés autour de plusieurs dispositifs (8 000 dans le premier degré et 17 000 dans le second degré), chacun s'articulant autour de modules (respectivement 11 000 et 31 200). Les actions de formation continue représentent un total de 1 793 000 journées-stagiaires (882 000 pour le premier degré et 911 000 pour le second degré) pour 550 000 stagiaires formés (157 000 dans le premier degré et 393 000 dans le second degré).

Dans le premier degré, la majorité des stagiaires formés (40%) le sont pour une durée inférieure à 3 jours mais pour un volume de 10 % de journées-stagiaires et de 37 % des modules réalisés. De même, pour le second degré, les stagiaires sont formés principalement pour une période de moins de 3 jours, soit 83 % des modules réalisés et 52 % des journées-stagiaires.

Le coût de la formation continue se monte pour l'année 2004-2005 à 44 millions d'euros, dont 29 pour le second degré. La majorité des dépenses concerne les frais de déplacement et de séjour (53,5 %), suivis des frais de fonctionnement (34,5 %).

Définitions

■ **La formation continue des enseignants** a pour mission d'assurer à tous les personnels que tout au long de leur carrière, qu'ils aient ou non bénéficié d'une période de formation initiale, ils demeurent performants et soient dotés des compétences professionnelles indispensables à une constante adaptation aux évolutions de l'école et donc, à la réussite de tous les élèves qui leurs sont confiés.

■ **Dispositif.** Parcours de formation constitué de modules et caractérisé principalement par un objectif de formation.

■ **Module.** Élément dans le parcours de formation articulé à d'autres modules et caractérisé principalement par un contenu de formation.

■ **Stagiaire.** Lorsqu'un candidat est convoqué à une session d'un module, il devient stagiaire de ce module.

■ **Journée-stagiaire.** Six heures de formation pour un stagiaire.

■ **Stagiaire formé.** Stagiaire qui a assisté au moins aux deux tiers de la formation à laquelle il était convoqué (module par module).

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête sur la formation continue des enseignants des premier et second degrés - DGESCO A1-5.

[1] Formation continue des enseignants du premier degré en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM) Volume des actions et nombre de dispositifs selon les objectifs des formations

Objectifs de formation	Journées stagiaires	Stagiaires formés	Nombre de dispositifs prévus	Nombre de modules prévus
Développement des compétences professionnelles	565 960	94 791	5 508	7 188
Adaptation à l'emploi	83 855	16 973	504	855
Formation / adaptation statutaire	114 533	16 309	468	602
Information, coordination, animation	18 577	8 595	316	531
Développement des compétences liées aux activités de formation	26 208	7 186	469	635
Formation qualifiante	27 129	4 468	234	291
Développement personnel et culturel	9 077	2 396	113	227
Élaboration de ressources	13 451	3 835	198	321
Formation diplômante	21 311	1 658	140	205
Conception et organisation de la formation	1 488	594	47	69
Reconversion	414	39	4	4
Total	882 003	156 844	8 001	10 928

(Source : DGESCO A1-5).

Nombre de jours de formation	Modules prévus		Modules réalisés		Stagiaires formés		Journées-stagiaires	
Moins de trois	4 161	38%	3 667	37%	61 972	40%	88 065	10%
De trois à moins de neuf	4 198	38%	3 860	39%	55 100	35%	271 000	31%
Neuf et plus	2 569	24%	2 336	24%	39 772	25%	522 938	59%
Total	10 928	100%	9 863	100%	156 844	100%	882 003	100%

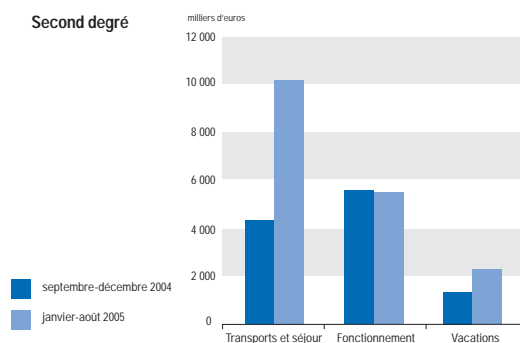
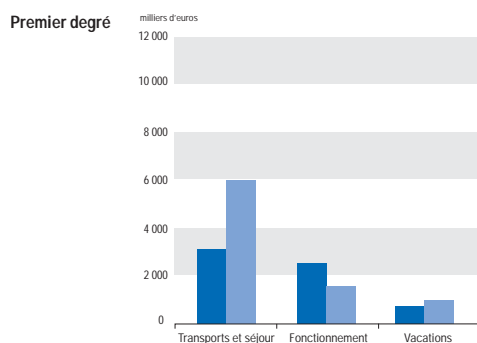
[2] Formation continue des enseignants du second degré en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM) Volume des actions et nombre de dispositifs selon les objectifs des formations

Objectifs de formation	Journées stagiaires	Stagiaires assidus	Nombre de dispositifs prévus	Nombre de modules prévus
Développement des compétences professionnelles	582 789	290 783	11 685	21 778
Adaptation à l'emploi	43 805	17 278	542	1 401
Formation / adaptation statutaire	26 112	5 748	313	750
Information, coordination, animation	50 693	36 734	877	1 894
Développement des compétences liées aux activités de formation	32 933	14 573	858	1 522
Formation qualifiante	122 252	7 734	702	1 353
Développement personnel et culturel	5 386	2 874	106	253
Élaboration de ressources	18 173	8 867	497	1 015
Formation diplômante	7 962	1 837	98	267
Conception et organisation de la formation	16 629	6 274	704	877
Reconversion	4 292	424	85	165
Total	911 026	393 126	16 467	31 275

(Source : DGESCO A1-5).

Nombre de jours de formation	Modules réalisés		Stagiaires formés		Journées-stagiaires	
Moins de trois	24 505	83%	322 835	82%	477 901	52%
De trois à six	3 200	11%	62 362	16%	245 089	27%
Plus de six	1 906	6%	7 929	2%	188 036	21%
Total	29 611	100%	393 126	100%	911 026	100%

[3] Répartition des dépenses de formation continue des enseignants en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)



10 Budget, coûts et financement

10

10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	324
10.2	Le budget : analyse et évolution	326
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	328
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	330
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	332
10.6	La taxe d'apprentissage	334
10.7	Les bourses nationales du second degré	336
10.8	L'aide aux étudiants	338
10.9	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	340
10.10	L'action sociale en faveur des étudiants	342

Présentation

Le compte économique de l'éducation retient, outre les activités d'enseignement sous toutes leurs formes, scolaires de tous niveaux ou extra-scolaires, des activités annexes permettant l'organisation du système (administration générale et recherche sur l'éducation, rémunération du personnel de l'éducation en formation) ou accompagnant et facilitant la fréquentation du système éducatif (cantines et internats, orientation et médecine scolaires) et des achats de biens et services liés à l'éducation (transports scolaires, manuels scolaires, fournitures et habillement demandés par les institutions scolaires, cours particuliers). L'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation a été estimé, pour 2005, à 117,9 milliards d'euros (données provisoires), et représente 6,9 % du PIB. Les activités d'enseignement représentent 96,1 milliards d'euros (soit 81,5 % de la dépense intérieure d'éducation), qui se répartissent entre enseignement du second degré (44,3 %), enseignement du premier degré (25,2%), enseignement du supérieur (17,9 %) et formation continue et autres activités extra-scolaires (12,6 %). Les dépenses pour les cantines et les internats, quant à elles, représentent 7,8 % de l'ensemble de la dépense intérieure d'éducation. Les 10,7 % restant finançant les autres activités : administration, orientation, médecine scolaire, achats de fournitures et manuels scolaires...

L'État assure 59,0 % du financement final total, les collectivités territoriales 22,8 %, les ménages 10,9 %, les entreprises 6,3 % et les autres administrations 0,9 %.

En termes de financement initial (avant transferts), la part de l'État est encore plus importante : 62,7 % (en raison du versement des bourses et subventions diverses), celles des collectivités territoriales – 21,3 % – et surtout des ménages – 7,6 % – sont plus faibles. Les caisses d'allocations familiales (CAF) contribuent à hauteur de 1,2 % avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire.

Définitions

■ **Compte économique de l'éducation.** Compte satellite de la comptabilité nationale décrivant l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation, rassemblés dans un cadre cohérent s'articulant avec celui de la comptabilité nationale.

■ **Enseignement de type scolaire.** Enseignement caractérisé par l'existence d'un programme découpé en cycles annuels et mis en œuvre dans des institutions spécialisées telles les écoles élémentaires, les collèges, les lycées, les universités.

■ **Enseignement de type extra-scolaire.** Formation continue et autres stages, leçons particulières, cours du soir, formation dispensée dans les conservatoires municipaux...

■ **Financier final.** Dernier financier. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financier. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention.

De même, les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre financeurs. Elles sont affectées au financier ménage et non aux financeurs État ou collectivités territoriales.

Si, par contre, on choisit d'affecter, dans le premier cas, la subvention au financier collectivités territoriales ou, dans le second cas, au financier État, alors on parle de financier initial (avant transfert).

■ **Dépense intérieure d'enseignement.** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine ou dans les DOM pour les activités d'enseignement.

■ **Dépense intérieure d'éducation (DIE).** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine ou dans les DOM pour les activités d'éducation (enseignement ou activités annexes) et pour l'achat des biens et services liés à l'éducation.

■ **Produit intérieur brut (PIB).** Agrégat de la comptabilité nationale, égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douanes.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51, 05.05, 05.39, 06.28.

– "Le compte de l'éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999), n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

– "Le compte de l'éducation – Principes et méthodes".

Sources : Compte provisoire de l'éducation pour 2005.

Le financement de la dépense intérieure d'éducation

[1] Le financement des activités d'éducation et des achats de biens et services liés à l'éducation en 2005 - Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire) (France métropolitaine + DOM) (millions d'euros)

	Enseignement de type scolaire			Formation continue et autre extra-scolaire	Total dépense intérieure d'enseignement
	Premier degré	Second degré	Ens. supérieur		
Éducation nationale	15 134,5	29 750,6	11 403,3	528,2	56 816,6
Autres ministères (1)		1 364,2	1 788,1	2 615,9	5 768,2
Total État	15 134,5	31 114,8	13 191,4	3 144,1	62 584,8
Collectivités territoriales	9 605,8	7 546,8	1 095,0	2 350,6	20 598,2
Autres administrations	0,1	373,4	350,8	231,7	956,0
Entreprises	0,2	964,3	1 222,4	5 262,4	7 449,3
Ménages	445,8	1 008,7	1 707,4	1 335,5	4 497,4
Total général	25 186,4	41 008,0	17 567,0	12 324,3	96 085,7

Dépense intérieure d'enseignement : 96,1 milliards d'euros.

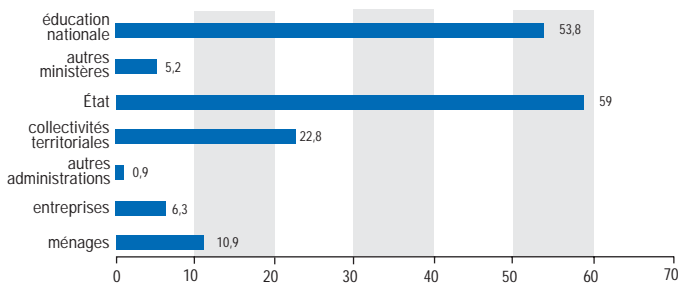
	Activités annexes			Achats de biens et services liés			Rémunération des personnels MEN en formation continue	Total dépense intérieure d'éducation
	Administration générale	Cantines, internats	Autres (2)	Transports scolaires	Fournitures et livres scolaires	Habillement, leçons part.		
Éducation nationale	2 227,6	2 686,8	470,2	108,7	47,3		1 138,0	63 495,2
Autres ministères (1)	164,6	143,4	50,9					6 127,1
Total État	2 392,2	2 830,2	521,1	108,7	47,3		1 138,0	69 622,3
Collectivités territoriales	1 397,0	2 636,0	136,7	1 956,5	201,3			26 925,7
Autres administrations		87,8	0,1					1 043,9
Entreprises		11,3	0,3					7 460,9
Ménages	1,2	3 631,8	6,7	88,2	2 530,4	2 119,6		12 875,3
Total général	3 790,4	9 197,1	664,9	2 153,4	2 779,0	2 119,6	1 138,0	117 928,1

Dépense intérieure d'éducation (DIE) : 117,9 milliards d'euros. Part du PIB consacré à l'éducation : 6,9 %.

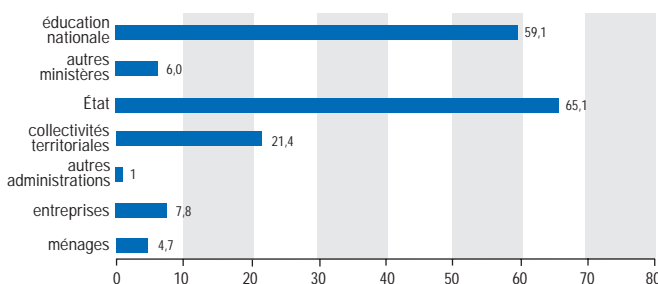
(1) Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers). W(2) Médecine scolaire, orientation.

[2] Structures du financement final en 2005 (%) (France métropolitaine + DOM)

Ensemble des activités



Activités d'enseignement



Présentation

Depuis la mise en place de la Loi organique relative aux lois de finance (LOLF), le 1^{er} janvier 2006, le budget du ministère de l'Éducation nationale est présenté dans deux missions : "Enseignement scolaire" et "Recherche et Enseignement supérieur (MIREs)".

Deux orientations principales caractérisent en 2007 le budget de la mission interministérielle "Enseignement scolaire" : des moyens accrus consacrés à l'égalité des chances, et la recherche d'une plus grande efficacité du système éducatif. Les crédits de l'enseignement scolaire relevant de l'Éducation nationale progressent en 2007 à périmètre constant de 1,3 % et représentent 58 282 millions d'€. Cependant, les effets de périmètre compliquent la comparaison entre 2006 et 2007, du fait notamment des transferts de décentralisation des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) (- 926 millions d'€) et des transferts vers la Jeunesse et les Sports (- 14 millions €).

Ainsi, dans le programme "Vie de l'élève" qui est en baisse avec le transfert de 23 243 TOS, la dépense au titre des bourses du second degré augmente, elle, de 43 millions d' (+ 9 %). La dépense de personnel augmente en 2007, suite à l'accord salarial du 26 janvier 2006 (+ 627 millions d'€) et à l'évolution du "glissement vieillesse technicité" (GVT) (+ 52 millions d'€). Au sein de la MIREs, les crédits de paiement du programme 150 "Formations supérieures et Recherche universitaire" s'élèvent à 10 665 millions d'€ et ceux du programme 231 "Vie étudiante" à 1 847 millions d'€.

À structure constante, le programme 150 progresse de 2,8 % tandis que le programme 231 croît de 4,3 %.

L'analyse des évolutions de crédits est compliquée par des transferts entre programmes et entre actions ; ainsi, le transfert d'imputation de la rémunération de près de 12 000 allocataires de recherche du programme 172 sur l'action 12 du programme 150 "Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale". Par ailleurs, un transfert important a été effectué à l'intérieur du programme 150 entre l'action 16 "Dotations globalisées aux établissements d'enseignement supérieur" et les actions 1 à 3 "Licence", "Master", "Doctorat".

1 000 emplois supplémentaires d'enseignants-chercheurs et d'enseignants sont créés sur l'année 2006-2007. Un effort particulier est réalisé en 2007 pour la mise en œuvre des nouveaux contrats de projets État-Régions 2007-2013. Par ailleurs, des moyens supplémentaires très importants (+ 75 millions d'€) ont été consacrés en 2007 à l'accompagnement social des étudiants.

Définitions

■ **Budget voté.** Il s'agit ici de la Loi de Finances votée initialement, y compris, quand il y a lieu, la Loi de finances rectificative votée ultérieurement.

■ **Budget général de l'État.** Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la Défense.

■ **Produit intérieur brut (PIB).** Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douane.

■ **Projet de Loi de finances (PLF).** Document soumis au vote du Parlement entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année n-1 (hors éventuels amendements parlementaires).

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux Lois de finances. Cette réforme de l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait depuis lors les finances de l'État, modifie les règles budgétaires et comptables de l'État.

→ Pour en savoir plus

Sources : Ministères de l'Éducation nationale, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : PLF 2007, I - enseignement scolaire et II - recherche et enseignement supérieur.

[1] Évolution du budget de l'Éducation nationale, du budget de l'État et du PIB de 2002 à 2005 (hors Recherche), (milliards d'euros, %) (France métropolitaine + DOM)

	Budget voté			
	2002	2003	2004	2005
Section enseignement scolaire	52,7	54,0	55,5	56,6
Section supérieure	8,7	8,8	9,1	9,4
Total ministère	61,4	62,8	64,6	66,0
Budget de l'État	266,3	273,8	277,9	283,0
Budget ministère/budget État	23,1%	22,9%	23,3%	23,3%
Budget ministère/PIB	4,0%	4,0%	4,0%	3,9%

[2] Évolution des missions interministérielles "Enseignement scolaire" et "Recherche et Enseignement supérieur" de 2006 à 2007 (millions d'euros, %)

Mission interministérielle "Enseignement scolaire"

		2006		2007		Évolution 2007/2006
Programme 140	Enseignement scolaire public premier degré	15 767,4	26,4%	16 132,6	27,0%	2,3%
Programme 141	Enseignement scolaire public second degré	27 790,4	46,5%	27 895,9	46,6%	0,4%
Programme 230 (1)	Vie de l'élève	5 905,8	9,9%	5 332,7	8,9%	-9,7%
Programme 139 (2)	Enseignement privé premier et second degrés	7 045,7	11,8%	6 837,1	11,4%	-3,0%
Programme 214	Soutien de la politique de l'Éducation nationale	1 967,9	3,3%	2 083,3	3,5%	5,9%
Sous total scolaire MEN		58 477,2	97,9%	58 281,6	97,4%	-0,3%
Programme 143	Enseignement technique agricole	1 259,5	2,1%	1 585,6	2,7%	25,9%
Total		59 736,7	100,0%	59 867,1	100,0%	0,2%

(1) Évolution négative due aux transferts des TOS.

(2) Évolution négative due au transfert du forfait d'externat.

Mission interministérielle "Recherche et Enseignement supérieur"

Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire

		2006		2007		Évolution 2007/2006
Formation initiale et continue du baccalauréat, à la licence et de niveau master et de niveau doctorat (actions 1 à 3)		4 339,7	42,9%	4 638,6	43,5%	6,9%
Établissements d'enseignement privés (action 4)		46,7	0,5%	51,7	0,5%	10,7%
Bibliothèques et documentation (action 5)		372,1	3,7%	378,4	3,5%	1,7%
Recherche universitaire (actions 6 à 12)		2 849,2	28,1%	3 147,7	29,5%	10,5%
Diffusion des savoirs et musées (action 13)		79,6	0,8%	85,7	0,8%	7,7%
Immobilier (action 14)		944,9	9,3%	1 244,6	11,7%	31,7%
Pilotage et support du programme (action 15)		745,2	7,4%	727,7	6,8%	-2,4%
Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur (2)		747,9	7,4%	390,1	3,7%	-47,8%
Total		10 125,3	100,0%	10 664,5	100,0%	5,3%

(2) Crédits redistribués entre les différentes actions.

Programme 231 - Vie étudiante

		2006		2007		Évolution 2007/2006
Aides directes (action 1)		1 376,5	79,2%	1 441,3	78,0%	4,7%
Aides indirectes (action 2)		227,2	13,1%	229,0	12,4%	0,8%
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)		75,6	4,3%	112,0	6,1%	48,2%
Pilotage et animation du programme (action 4)		59,1	3,4%	64,6	3,5%	9,2%
Total		1 738,4	100,0%	1 846,8	100,0%	6,2%

Présentation

La dépense intérieure d'éducation (DIE) s'élève, en 2005, à 117,9 milliards d'euros. Elle a plus que doublé depuis 1975 (en prix constants), avec un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 2,5 %. Durant la même période, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 99 %, soit de 2,3 % en moyenne par an.

En 1975, la dépense intérieure d'éducation représentait 6,5 % du PIB, cette part atteint 6,9 % du PIB en 2005 [1].

De 1975 à 1989, la DIE évolue globalement quasiment au même rythme que le PIB (en moyenne, en prix constants, de 2,8 % par an). De 1990 à 1995, la DIE croît nettement plus vite que le PIB (environ + 1,5 % en moyenne annuelle pour le PIB et + 4,4 % pour la DIE). Ainsi, la part de la DIE au sein du PIB atteint 7,6 % en 1995. Depuis, la tendance s'est inversée, le PIB augmentant plus rapidement que la DIE (de 1995 à 2005, en moyenne + 2,1 % pour le PIB et + 1,1 % pour la DIE).

Entre 1975 et 2005, la part du ministère de l'Éducation nationale dans le financement de la DIE baisse, de 59,8 % en 1975 à 53,8 % en 2005. Les lois de décentralisation ont transféré aux collectivités locales de nombreuses compétences dans les domaines du transport scolaire, du fonctionnement et de l'équipement des établissements du second degré : leur part dans le financement de la DIE croît, en conséquence, de 9 points (de 13,8 % en 1975 à 22,8 % en 2005) [1][2].

Le tableau [3] présente l'évolution de la structure de la DIE par niveau. Dans un premier temps, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît pour atteindre 26,1 % en 2002, puis remonte depuis jusqu'à 27,2 % en 2005, en accompagnant une légère remontée des effectifs. À l'inverse, la part du second degré qui a augmenté de 1,3 point de 1975 à 1985, période où l'accès à l'enseignement secondaire se généralise, a tendance à baisser depuis 2001.

La part consacrée à l'enseignement supérieur croît de façon continue sur la période (14,2 % en 1975 à 17,5 % en 2005), alors que durant cette période les effectifs d'étudiants ont plus que doublé.

Définitions

■ **Financier final.** Dernier financeur. Par exemple lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention.

De même, les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre financeurs. Elles sont affectées au financeur ménage et non aux financeurs État ou collectivités territoriales.

Si, par contre, on choisit d'affecter, dans le premier cas, la subvention au financeur collectivités territoriales ou, dans le second cas, au financeur État, alors on parle de financeur initial (avant transfert).

■ **Évaluation aux prix de 2005.** Estimations utilisées afin de corriger l'effet de l'inflation, permettant ainsi de suivre l'évolution "en volume" des dépenses d'éducation.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51, 05.05, 05.39, 06.28.

– "Le compte de l'éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999), n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

– "Le compte de l'éducation – Principes et méthodes".

Sources : Compte provisoire de l'éducation pour 2005.

L'évolution de la dépense intérieure d'éducation

[1] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par unité de financement de 1975 à 2005 (1)
Dépenses totales par financeurs finals (millions d'euros, prix courants) (France métropolitaine + DOM)

	1975	1985	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Éducation nationale	9 038	29 773	50 096	58 382	59 654	61 881	62 290	63 100	63 495
Autres ministères (2)	1 292	3 385	5 683	5 729	5 918	6 325	6 103	6 133	6 127
Collectivités territoriales	2 081	7 648	19 167	22 793	22 717	22 978	24 428	25 546	26 926
Autres administrations publiques	45	407	927	769	799	893	974	1 013	1 044
Entreprises	736	2 834	4 892	5 721	5 864	7 324	7 070	7 223	7 461
Ménages	1 909	6 683	10 514	11 961	12 275	12 466	12 322	12 596	12 875
Total général (euros courants)	15 102	50 729	91 278	105 354	107 227	111 867	113 187	115 610	117 928
Total général (euros constants) (estimation aux prix 2005)	55 691	74 978	105 662	116 062	115 831	118 034	117 120	117 769	117 928
% du PIB	6,5	6,7	7,6	7,3	7,2	7,2	7,1	7,0	6,9

(1) Évaluations provisoires pour les années 2004 et 2005. (2) Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers).

[2] Évolution de la structure du financement de l'éducation par unité de financement de 1975 à 2005 (1) - Dépenses totales par financeurs finals (%) (France métropolitaine + DOM)

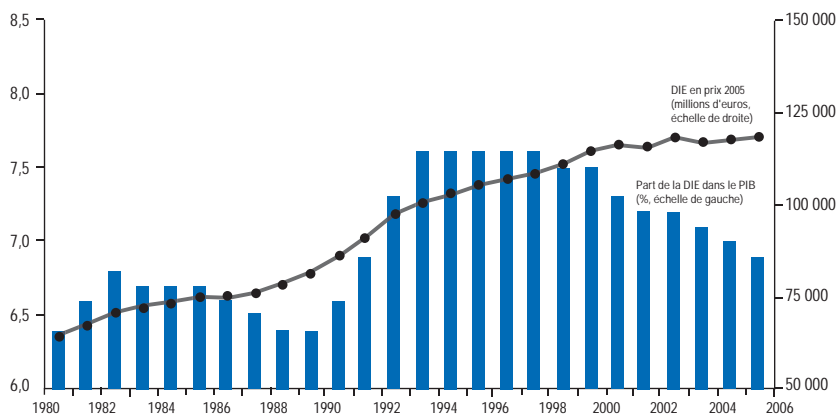
	1975	1985	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Éducation nationale	59,8	58,7	54,9	55,4	55,6	55,3	55,0	54,6	53,8
Autres ministères (2)	8,6	6,7	6,2	5,4	5,5	5,7	5,4	5,3	5,2
Collectivités territoriales	13,8	15,1	21,0	21,6	21,2	20,5	21,6	22,1	22,8
Autres administrations publiques	0,3	0,8	1,0	0,7	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9
Entreprises	4,9	5,6	5,4	5,4	5,5	6,5	6,2	6,2	6,3
Ménages	12,6	13,2	11,5	11,4	11,4	11,1	10,9	10,9	10,9
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Évaluations provisoires pour les années 2004 et 2005. (2) Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers).

[3] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement de 1975 à 2005 (1)
(millions d'euros prix courants) (France métropolitaine + DOM)

Niveaux d'enseignement	1975	1985	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Premier degré	4 603	13 927	24 345	28 429	28 775	29 237	30 458	31 354	32 086
Second degré	6 618	22 879	41 187	47 878	48 851	50 787	50 996	51 748	52 515
Supérieur	2 145	7 966	15 381	17 717	18 058	18 985	19 483	20 095	20 592
Formation continue	1 556	5 353	9 278	10 102	10 301	11 525	10 305	10 520	10 786
Non ventilé	180	604	1 087	1 228	1 242	1 333	1 845	1 893	1 949
Total général	15 102	50 729	91 278	105 354	107 227	111 867	113 087	115 610	117 928

(1) Évaluations provisoires pour les années 2004 et 2005.

[4] Évolution de la dépense intérieure d'éducation et de sa part dans le PIB de 1980 à 2005
(France métropolitaine + DOM)

Présentation

Les unités de production du compte économique de l'éducation sont les agents économiques qui produisent les activités caractéristiques du domaine de l'éducation, activités d'enseignement et activités annexes, en utilisant les ressources mises à leur disposition par les unités de financement (voir 10.1 et 10.3). Le tableau [1] présente, par unité de production, l'origine du financement. Les ressources qui y figurent correspondent à l'ensemble des activités des établissements : enseignement de tous niveaux, scolaire ou extra-scolaire mais aussi cantines et internats, orientation, etc. Les dépenses de personnel effectuées directement par l'État y figurent également. Le producteur "Services administratifs et organismes publics" ne produit pas d'enseignement mais assure des activités d'organisation, d'orientation, de recherche pédagogique, de rémunération du personnel en formation, et même de cantine et d'internat avec le CROUS.

Le montant total des ressources des producteurs d'éducation s'élevé donc à 110,9 milliards d'euros, dont 104,9 pour les producteurs d'enseignement, établissements publics ou privés subventionnés ou non. Le producteur "Services administratifs et organismes publics" dispose de près de 6 milliards d'euros. En 2005, les lycées et collèges publics ont reçu 40,3 milliards d'euros dont 29,9 milliards provenant du ministère de l'Éducation nationale, représentant 74 % du total de leurs ressources. Les collectivités territoriales ont, quant à elles, fourni 6,9 milliards d'euros – soit 17 % du total.

Par contre, les collectivités territoriales participent au financement des écoles élémentaires publiques à hauteur de 45,2%, soit presque autant que le ministère de l'Éducation nationale avec 51,8 %.

On peut aussi noter que les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour les deux tiers par le ministère de l'Éducation nationale et pour 20 % par les familles.

Définitions

■ **Établissements privés à financement public prédominant.** Établissements pour lesquels au moins 50 % du financement provient des administrations publiques. Ce sont les établissements privés du premier degré et du second degré sous contrat, certaines écoles d'enseignement supérieur, les établissements privés de l'éducation surveillée, l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)...

■ **Autres producteurs d'enseignement privés.** Ce sont les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéfices industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéfices non commerciaux, et les individus donnant des leçons particulières.

■ Voir rubriques "Définitions" en 10.1 et 10.3.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51, 05.05, 05.39, 06.28.
- "Le compte de l'éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999), n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.
- "Le compte de l'éducation – Principes et méthodes".

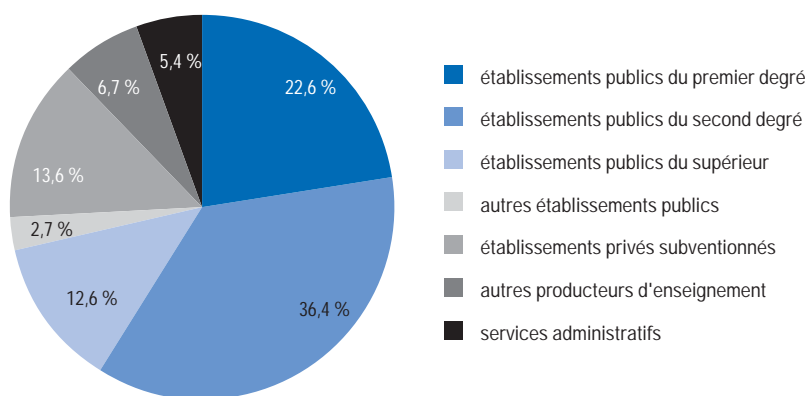
Sources : Compte provisoire de l'éducation pour 2005.

Le financement des producteurs d'éducation

[1] Financement des producteurs d'enseignement et de formation en 2005 (millions d'euros) Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (France métropolitaine + DOM)

	Éducation nationale	Autres ministères	Collectivités territoriales	Autres administrations	Entreprises	Ménages	Reste du monde	Total
Établissements publics d'enseignement	52 880,3	4 147,7	20 163,5	714,7	1 443,6	3 036,0	70,0	82 455,8
Écoles maternelles et élémentaires	12 983,2	-	11 329,9	-	-	733,3	-	25 046,4
Collèges et lycées	29 939,8	1 050,8	6 887,4	371,0	431,0	1 560,4	19,2	40 259,6
Centres de formation d'apprentis	1,4	4,6	131,0	2,7	46,0	1,1	0,5	187,3
Universités	8 547,3	80,5	500,9	118,1	260,5	320	44,5	9 871,8
Autres établissements d'enseignement supérieur	529,5	1 537,0	38,0	15,8	408,1	230,3	0,9	2 759,6
Centres de formation artistique	-	269,8	962,7	-	5,6	71	-	1 309,1
Centres d'enseignement spécial	629,5	337,7	130,9	2,7	2,5	9,8	-	1 113,1
Organismes d'enseignement à distance	98,0	-	0,9	0,2	-	66,7	-	165,8
Organismes de formation extra-scolaire	151,6	867,3	181,8	204,2	289,9	43,4	4,9	1 743,1
Établissements privés subventionnés	6 733,0	1 131,3	2 357,2	160,5	2 125,2	2 495,2	108,7	15 111,1
Écoles maternelles et élémentaires	1 656,8	-	723,4	-	-	694,2	-	3 074,4
Collèges et lycées	4 968,9	432,9	461,5	-	122,6	1 476,7	0,1	7 462,7
Centres de formation d'apprentis	-	1,6	361,1	17,0	174,8	24,7	2,6	581,8
Établissements d'enseignement supérieur	107,3	161,6	20,9	140,7	144,8	119,7	-	695,0
Organismes de formation extra-scolaire	-	535,2	790,3	2,8	1 683,0	179,9	106,0	3 297,2
Établissements privés non subventionnés	-	373,3	728,1	116,5	3 891,8	2 171,8	93,8	7 375,3
Écoles maternelles et élémentaires	-	-	-	-	-	58,8	-	58,8
Établissements du second degré	-	-	-	-	37,6	184,5	-	222,1
Centres de formation d'apprentis	-	1,9	565,8	42,1	589,5	44,1	5,8	1 249,2
Écoles supérieures	-	-	-	46,7	293,7	950,5	-	1 290,9
Organismes de formation extra-scolaire	-	371,4	162,3	27,7	2 971,0	933,9	88,0	4 554,3
Total producteurs d'enseignement	59 613,3	5 652,3	23 248,8	991,7	7 460,6	7 703,0	272,5	104 942,2
Services administratifs et organismes publics	3 725,9	201,5	1519	52,2	0,3	434,2	0,4	5 933,5
Total général	63 339,2	5 853,8	24 767,8	1 043,9	7 460,9	8 137,2	272,9	110 875,7

[2] Répartition du financement selon l'unité de production destinataire en 2005 (France métropolitaine + DOM)



Présentation

En 2005, la dépense moyenne par élève ou étudiant, tous niveaux confondus, est de 6 970 euros. Mais elle varie fortement suivant le niveau d'enseignement : de 4 680 pour un élève scolarisé en préélémentaire, jusqu'à 13 560 pour un étudiant de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Trois quarts des dépenses des producteurs du domaine sont des dépenses de personnels (et pour la moitié, des dépenses de personnel enseignant). Les écarts entre coûts moyens sont donc souvent liés à des différences de taux d'encadrement ou de statut des enseignants (rémunérations et obligations réglementaires de service). D'autres facteurs interviennent aussi, tels les besoins en matériel nécessaire à la formation, ou l'importance relative des investissements réalisés.

Dans l'enseignement élémentaire, le nombre plus faible d'élèves par enseignant au niveau des classes élémentaires est pratiquement compensé par la présence des ATSEM dans les classes maternelles.

Au niveau du second degré, les écarts dus aux différences de statut et de rémunération des enseignants sont en partie compensés par un nombre d'élèves par classe plus faible dans les collèges et le second cycle professionnel que dans le second cycle général et technologique. Les enseignements professionnels et technologiques requièrent également des dépenses de fonctionnement matériel et d'investissement plus importantes que l'enseignement général.

Dans le supérieur, l'écart très important observé entre les formations universitaires, d'une part, et les classes de type CPGE ou STS d'autre part, provient en grande partie des différences de taux d'encadrement dans les universités, et dans les établissements secondaires où sont implantées les classes de STS et de CPGE.

Définitions

■ **Dépense moyenne par élève.** La dépense moyenne par élève prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes et les dépenses en capital ainsi que l'intégralité des activités dans les établissements publics et privés, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense moyenne par élève est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves.

■ **ATSEM.** Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

■ **Prix.** Les dépenses et les coûts moyens sont exprimés en euros par élève et par an. On parle de "prix courants" par opposition aux "prix constants" utilisés dans certaines études pour lesquelles on élimine l'effet de l'inflation.

→ Pour en savoir plus

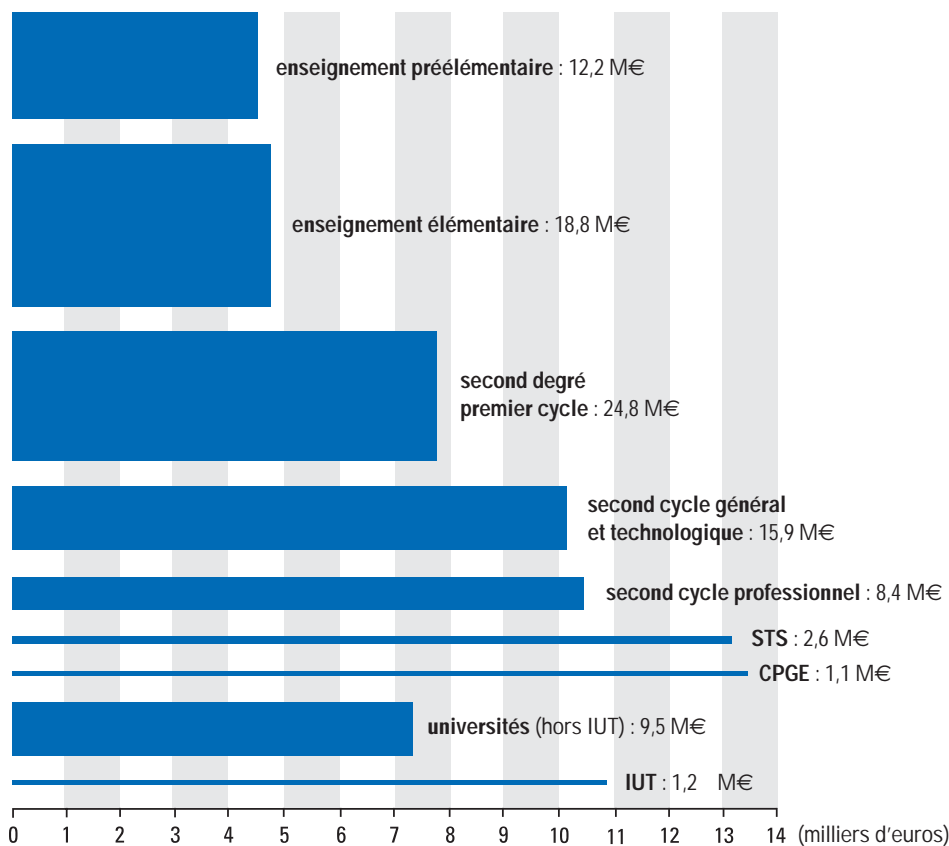
Publications

- Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51, 05.05, 05.39, 06.28.
- "Le compte de l'éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999), n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.
- "Le compte de l'éducation – Principes et méthodes".

Sources : Compte provisoire de l'éducation pour 2005.

Les dépenses par élève et par étudiant

[1] Dépense globale et dépense moyenne par élève et par étudiant en 2005



Pour lire le graphique

Chaque rectangle représente un niveau d'enseignement. La base horizontale d'un rectangle est égale à la dépense moyenne par élève ou par étudiant, et la hauteur au nombre d'élèves ou d'étudiants. La surface représente donc la dépense totale pour le niveau d'enseignement considéré.

M€ = milliard d'euros.

1 million d'élèves [1 milliard d'€
1 000 €
par élèves

Année 2005		Dépense moyenne par élève (en euros)	Dépense globale (milliards d'euros)
Activités	Effectifs		
Enseignement préélémentaire	2 610 568	4 680	12,2
Enseignement élémentaire	3 942 009	4 760	18,8
Second degré, premier cycle	3 222 648	7 710	24,8
Second degré, second cycle général et technologique	1 565 113	10 140	15,9
Second degré, second cycle professionnel	806 453	10 430	8,4
Supérieur, STS	191 831	13 360	2,6
Supérieur, CPGE	80 302	13 560	1,1
Supérieur, universités hors IUT	1 322 004	7 210	9,5
Supérieur, IUT	112 462	10 890	1,2

Présentation

Les établissements d'enseignement publics et privés et les centres de formation d'apprentis (CFA) relevant du ministère de l'Éducation nationale ont reçu en 2005 environ 1 074,6 millions d'euros au titre de la taxe d'apprentissage due par les entreprises sur les salaires versés en 2004.

La part reçue la plus élevée concerne les centres de formation d'apprentis : 51,2 %, les établissements publics et privés (sous contrat et hors contrat) du second degré et les établissements d'enseignement supérieur se partageant l'autre moitié de façon sensiblement égale (23,8 % et 23,2 %). L'écart entre les parts reçues par les établissements publics et par les établissements privés (sous contrat et hors contrat) du second degré est peu marqué (respectivement 12,4 % et 11,4%), alors que les effectifs du privé ne représentent qu'un cinquième des effectifs du second degré. Plus des neuf dixièmes de la taxe (90,6 %) ont été reçus par l'intermédiaire des organismes collecteurs.

En moyenne, pour chaque élève des sections du second degré ouvrant droit à la taxe, un établissement public a reçu 118 euros (142 pour le collège, 108 pour un lycée professionnel et 109 pour le lycée) tandis qu'un établissement privé en a perçu plus du triple. Dans l'enseignement supérieur, un établissement privé a reçu en moyenne 1 709 euros par étudiant, soit dix fois plus qu'un établissement du secteur public (171 euros). La taxe moyenne par apprenti s'est élevée à 1 604 euros.

On constate des disparités académiques concernant la taxe reçue par les centres de formation d'apprentis : la taxe moyenne par apprenti est nettement plus élevée pour Paris et Versailles (respectivement 3 736 et 4 027 euros) que pour la moyenne nationale (1 604 euros), tandis qu'elle est nettement inférieure dans les académies de Nice et de Nantes (710 et 884 euros).

Définitions

■ **La taxe d'apprentissage** est une taxe d'État due par les entreprises. Elle est calculée en multipliant le montant des salaires bruts versés par l'entreprise l'année précédente par le taux de 0,5 % (0,1 % pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Le produit de la taxe d'apprentissage est inscrit au budget de l'État. Toutefois, une faible partie de la taxe est versée au Trésor public, les entreprises pouvant déduire du montant de certaines dépenses, dont, notamment, les subventions aux établissements d'enseignement dispensant des premières formations technologiques et professionnelles. L'enquête de la DEPP recense les subventions des entreprises venant en exonération de la taxe d'apprentissage.

■ **Organismes collecteurs.** Chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, organismes agréés. Les organismes collecteurs peuvent recevoir les subventions des entreprises et les reversent aux établissements d'enseignement éventuellement désignés par les entreprises.

■ **Élèves ouvrant droit à la taxe d'apprentissage.** Élèves des sections qui préparent à la vie active (premières formations technologiques ou professionnelles). Pour les collèges : SEGPA, troisièmes d'insertion, classes préparatoires à l'apprentissage, classes d'initiation préprofessionnelle en alternance. Pour les lycées : classes menant au baccalauréat technologique, STS. Pour le second cycle professionnel : lycées professionnels, toutes les sections. Dans l'enseignement supérieur, les sections ouvrant droit à la taxe comprennent les filières d'ingénieurs, les filières économiques et commerciales, les laboratoires, le secteur paramédical, les maîtrises de sciences et techniques (MST), les maîtrises informatiques appliquées à la gestion (MIAGE), les maîtrises de sciences de gestion, les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), les diplômes de docteur-ingénieur et toutes les filières à caractère professionnel, les IUT, les licences et les masters professionnels.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Taxe d'apprentissage reçue en 2005 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaires 2004) (France métropolitaine + DOM)

Établissements	Taxe d'apprentissage reçue (milliers d'euros)			Taxe moyenne par élève (€)
	Directement des entreprises	Par organisme collecteur	Total	
CFA et CPA annexés	42 100	508 481	550 581	1 604
Second degré public				
Collèges	2 731	13 860	16 592	142
EREA	220	1 089	1 309	116
Lycées professionnels	7 262	39 764	47 026	108
LEGT	7 605	53 209	60 814	109
Sections d'apprentissage	281	7 505	7 786	1 583
Total second degré public	18 098	115 428	133 526	118
Second degré privé sous contrat				
Collèges	730	4 339	5 068	425
Lycées professionnels	3 901	28 854	32 755	294
LEGT	6 784	41 871	48 655	314
Total second degré privé sous contrat	11 440	75 907	87 347	314
Total second degré privé hors contrat	3 017	32 069	35 086	1 638
Total second degré privé	14 457	107 976	122 433	381
Total second degré	32 555	223 404	255 959	170
Supérieur public	13 079	79 225	92 304	171
Supérieur privé	11 781	145 362	157 143	1 709
Total supérieur	24 860	224 587	249 447	396
Total autres bénéficiaires	1 608	16 969	18 577	
Total général	101 123	973 441	1 074 564	433

[2] Taxe d'apprentissage moyenne par académie reçue par élève en 2005 (euros) (Public + Privé)

Académies	Par élève (second degré)	Par apprenti (CFA)	Par étudiant (supérieur)
Aix-Marseille	161	1 498	496
Amiens	142	1 377	433
Besançon	190	1 073	177
Bordeaux	153	1 276	215
Caen	157	1 011	384
Clermont-Ferrand	165	1 186	162
Corse	130	1 659	190
Créteil	163	1 741	252
Dijon	178	1 268	253
Grenoble	205	1 765	269
Lille	122	1 671	600
Limoges	165	1 286	198
Lyon	288	2 020	391
Montpellier	124	1 241	277
Nancy-Metz	94	1 212	87
Nantes	178	884	299
Nice	135	710	234
Orléans-Tours	182	1 254	163
Paris	342	3 736	1161
Poitiers	166	954	219
Reims	126	1 419	280
Rennes	271	1 208	285
Rouen	126	1 461	361
Strasbourg	146	1 041	135
Toulouse	194	1 282	239
Versailles	241	4 027	697
France métropolitaine	175	1 616	396
DOM	53	1 074	...
Total France métropolitaine + DOM	170	1 604	

Présentation

En 2006-2007, 1 320 000 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 24,4 % des élèves du second degré (y compris les EREA), ont bénéficié d'une bourse nationale. Cette proportion est deux fois plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 27,3% contre 13,1%.

Le pourcentage de boursiers varie sensiblement d'un cycle d'enseignement à l'autre : en collège, où il progresse légèrement à la rentrée 2006, il dépasse 24 %, valeur dont il reste proche en second cycle technologique. Il est en revanche nettement plus élevé en second cycle professionnel (33,6 %) qu'en second cycle général (15,6 %).

Les bourses nationales de collège concernent 780 000 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 27,7 % des élèves des collèges publics et 11,8 % dans les collèges privés.

Une bourse nationale de lycée a été attribuée en 2006-2007 à près de 540 000 jeunes, soit 24,4 % des élèves des lycées et EREA de France métropolitaine et des DOM : 26,8 % pour l'enseignement public et 14,9 % pour l'enseignement privé.

Depuis 1983, la bourse attribuée aux lycéens professionnels a été scindée en deux parties : la bourse proprement dite, variable en fonction des ressources des familles, et la prime de qualification, fixe et d'un montant de 435,84 euros, pour les élèves de troisième année de CAP, l'ensemble des élèves de BEP ou CAP en deux ans, et ceux qui suivent une mention ou une formation complémentaire à l'un de ces diplômes.

Par ailleurs, est attribuée une prime d'équipement de 341,71 euros aux élèves de certaines formations et une prime de 217,06 euros pour les élèves qui entrent en seconde (depuis 1986), en première (depuis 1990), ou terminale (depuis 1993). La bourse au mérite a été créée à la rentrée 2000 pour permettre aux boursiers de collège ayant obtenu de très bons résultats au diplôme national du brevet de poursuivre, dans de bonnes conditions, une scolarité jusqu'au baccalauréat général, technologique ou professionnel.

A la rentrée de 2006, le dispositif des bourses au mérite est consolidé en application de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (décret n° 2006-730 du 22 juin 2006). Désormais, la bourse au mérite est attribuée, de droit, aux élèves, boursiers de lycée, ayant obtenu une mention "bien" ou "très bien" au diplôme national du brevet (DNB). Elle peut également être attribuée à des élèves, boursiers de lycée qui, sans avoir obtenu de mention au DNB, se sont distingués par leur effort dans le travail.

D'un montant annuel de 800 euros, elle est soumise aux mêmes règles de gestion que les bourses.

La prime à l'internat, créée à la rentrée 2001, est versée automatiquement à tous les boursiers nationaux internes de collège, de lycée et des EREA. D'un montant annuel de 234,93 euros, elle est soumise aux mêmes règles de gestion que les bourses.

Définitions

■ **Bourses nationales.** Bourses payées sur des crédits du budget du ministère de l'Éducation nationale. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge par les crédits des conseils généraux.

■ **Bourses du second degré.** Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué en fonction des ressources et des charges des familles selon un barème national.

■ **Bourses de collège.** Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 60,30 euros, 193,38 euros et 310,62 euros.

■ **Bourses de lycées.** Elles concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris ceux de premier cycle et de CPA de CFA.

Le montant de la bourse varie selon le nombre de parts dont bénéficie la famille. Ce nombre est fonction des ressources et des charges familiales et peut varier entre 3 et 10 parts. Le taux de la part de bourse est de 40,71 euros en 2006-2007.

→ Pour en savoir plus

Sources : Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale, sous-direction des moyens, des études et du contrôle de gestion, bureau du programme "vie de l'élève".

Les bourses nationales du second degré

[1] Nombre et pourcentage de boursiers nationaux dans le second degré en 2006-2007
(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé		Total	
	Boursiers	(1)%	Boursiers	(1)%	Boursiers	(1)%
En collèges						
taux : 60,30 euros	295 117		41 087		336 204	
taux : 193,38 euros	162 623		18 460		181 083	
taux : 310,62 euros	170 916		16 211		187 127	
Total France métropolitaine	628 656	26,1%	75 758	11,9%	704 414	23,1%
Total France métropolitaine + DOM	702 932	27,7%	77 339	11,8%	780 271	24,4%
Primes à l'internat (7)						
En lycées (2)						
Second cycle professionnel	195 374	36,9%	32 471	21,8%	227 845	33,6%
Nombre de parts/boursier	9,83		9,59		9,80	
Montant/boursier [euros]	400,19		390,43		398,80	
Primes d'équipement (3)	36 176		3 759		39 935	
Primes à la qualification (4)	145 545		23 593		169 138	
Primes d'entrée en seconde (5)	0		0		0	
Primes d'entrée en première (5)	23 482		4 101		27 583	
Primes d'entrée en terminale (5)	23 908		4 210		28 118	
Bourses au mérite (6)	11 009		1 440		12 449	
Primes à l'internat (7)	24 024		2 600		26 624	
Second cycle général et technologique	220 391	19,4%	29 420	9,7%	249 811	17,4%
Enseignement général	154 882	17,6%	19 797	8,3%	174 679	15,6%
Nombre de parts/boursier	7,45		7,33		7,44	
Montant/boursier [euros]	303,26		298,46		302,72	
Primes d'équipement (3)	-		-		-	
Primes d'entrée en seconde (5)	60 228		7 305		67 533	
Primes d'entrée en première (5)	38 241		5 222		43 463	
Primes d'entrée en terminale (5)	37 739		5 269		43 008	
Bourses au mérite (6)	40 264		4 216		44 480	
Primes à l'internat (7)	10 520		1 831		12 351	
Enseignement technologique	65 509	25,7%	9 623	15,0%	75 132	23,5%
Nombre de parts/boursier	9,49		9,26		9,47	
Montant/boursier [euros]	386,53		377,10		385,32	
Primes d'équipement (3)	6 002		595		6 597	
Primes d'entrée en seconde (5)	337		41		378	
Primes d'entrée en première (5)	27 533		4 000		31 533	
Primes d'entrée en terminale (5)	30 913		4 649		35 562	
Bourses au mérite (6)	5 693		683		6 376	
Primes à l'internat (7)	5 999		915		6 914	
Total général lycées (y compris 1^{er} cycle France métropolitaine)	426 279	25,5%	66 410	14,6%	492 689	23,2%
(France métropolitaine + DOM)	470 766	26,8%	68 611	14,9%	539 377	24,4%
dont : bourses nouvelles	157 435		21 625		179 060	
Nombre de parts/boursier	8,98		8,79		8,96	
Total second degré						
France métropolitaine	1 054 935	25,8%	142 168	13,0%	1 197 103	23,1%
France métropolitaine + DOM	1 173 698	27,3%	145 950	13,1%	1 319 648	24,4%

(1) Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.

(2) Valeur de la part de bourse en lycée : 40,71 euros.

(3) Prime d'équipement : 341,71 euros.

(4) Prime à la qualification : 435,84 euros.

(5) Primes d'entrée en seconde, première ou terminale : 217,06 euros.

(6) Bourse au mérite : 800 euros.

(7) Prime à l'internat : 234,93 euros.

Présentation

En 2006, le nombre d'étudiants recevant une aide financière diminue pour la première fois depuis 1997. On compte cette année 20 000 étudiants aidés en moins par rapport à 2005. Cette baisse de 3,9 % fait suite à deux ans de hausse modérée (+ 1,3 % en 2005 et + 1,0 % en 2004). De 1997 à 2003, le nombre de boursiers avait progressé de façon conséquente sous l'impulsion du Plan social étudiant. Sur cette période, le nombre d'étudiants aidés a augmenté de près de 28 % et leur part dans l'ensemble de la population dans une formation ouvrant le droit aux aides a atteint les 30 %, part restée ensuite constante entre 2003 et 2005. En 2006, le nombre d'étudiants susceptibles de recevoir une aide a diminué (- 1,2 %) mais dans une moindre proportion que les étudiants aidés : par conséquent, la proportion d'étudiants aidés diminue de façon importante (0,8 point) et s'établit à un niveau inférieur à celui de 2001 (29,4 % contre 29,5 % en 2001).

Cette baisse s'explique prioritairement par celle des boursiers sur critères sociaux qui représentent 95 % des étudiants aidés. Leurs effectifs ont chuté de 4,1 % en 2006. Tous les échelons sont concernés mais l'échelon zéro est beaucoup plus affecté que les autres (- 16,8 %). Ces différentes évolutions conduisent à une modification de la structure des boursiers par échelon : celui qui regroupe le plus d'étudiants (l'échelon 5) continue de voir sa part augmenter (41,1 % en 2006 contre 40,1 % en 2005) tandis que le poids de l'échelon 0 perd 1,3 point pour s'établir à 8,6 %. Les montants des BCS ont été eux aussi réévalués de 1,5 % pour chaque échelon. Compte tenu de l'inflation, estimée à 1,8 %, le pouvoir d'achat des bourses à chaque échelon diminue de 0,3 % par rapport à 2005. En revanche, la hausse de la part du cinquième échelon, celui pour lequel l'aide est la plus importante, conduit le pouvoir d'achat moyen d'un boursier sur critères sociaux à se stabiliser cette année.

Les autres aides, du fait de leur moindre poids, contribuent peu à l'évolution globale du nombre d'étudiants aidés. Le nombre de boursiers sur critères universitaires est stable, autour de 12 500 bénéficiaires depuis 2001. De même, on compte autant d'allocations d'études en 2006 qu'en 2005 (10 468). Le nombre de bourses de mérite a en revanche fortement augmenté (+ 62 % pour atteindre 1 361), tandis que celui des prêts d'honneur baisse fortement pour la seconde année consécutive (- 23 % en 2005 et en 2006).

À l'université, la proportion de boursiers (hors allocations d'étude et prêts d'honneur) baisse (- 0,4 point) mais moins que celle de l'ensemble de l'enseignement supérieur : en 2006, 28,4 % des étudiants y reçoivent une bourse. Ce taux est de 40,4 % pour les étudiants en STS, formation pour laquelle il est le plus élevé. Cependant, il a diminué de 2,4 points par rapport à 2005 : les effectifs boursiers y ont baissé de plus de 6 %. En CPGE, la proportion de boursiers est faible (17,6 %). Alors que les effectifs totaux continuent de progresser dans cette formation, le nombre de boursiers a baissé de 1,4 %. La proportion de boursiers en CPGE, en hausse entre 2003 et 2005, perd 1,4 point en 2006.

Définitions

■ **Aides financières.** Principales aides destinées aux étudiants : bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires, bourses de mérite (enquête de la DEPP au 15 mars), allocations d'études et prêts d'honneur (source DGES).

■ **Les bourses sur critères sociaux** sont accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts, avant abattement) et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse, de l'échelon zéro à l'échelon 5. Ces bourses sur critères sociaux sont réservées aux étudiants dans les nouveaux cursus licence et master, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et les études suivies. Dans cette catégorie ont été également incluses, jusqu'en 1999-2000, les aides individuelles exceptionnelles supprimées à la rentrée 2000, avec la généralisation du principe de la bourse de cycle (possibilité de maintien de la bourse pendant la durée du cycle).

■ **Les bourses sur critères universitaires** comprennent les bourses de service public, les bourses master et d'agrégation.

■ **Les bourses de mérite**, mises en place à la rentrée 1998, sont attribuées à des étudiants remplissant les critères sociaux d'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur, aux ressources familiales limitées, titulaires du baccalauréat mention "très bien", et qui s'engagent à préparer le concours d'entrée à l'ENA, l'ENM ou une grande école scientifique, ou à faire des études de médecine. Ces bourses sont contingentées (nombre de bourses limité par académie). L'aide accordée est de 6 102 €.

■ **Les allocations d'études.** Le dispositif d'allocations d'études, mis en place en 1999, répond aux difficultés que peuvent rencontrer les étudiants confrontés à des situations personnelles ne leur permettant pas de se voir attribuer une bourse dans le cadre du droit commun. Ces bourses sont contingentées.

■ **Proportion d'étudiants aidés.** Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement les diplômes nationaux de cursus licence ou masters et jusqu'à la 6^e année des études de santé), les étudiants inscrits en première année d'IUFM, les élèves des STS et CPGE public MEN ou sous tutelle du MEN et les étudiants inscrits en préparations intégrées, en écoles d'ingénieurs (public MEN ou sous tutelle du MEN) ou en écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7027. Note d'Information, 07.26.

Sources : Système d'information AGLAE.

[1] Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière (France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
Ensemble des aides (1)	272 088	398 723	399 645	413 964	456 714	478 600	488 059	497 721	510 267	515 511	522 242	501 845
En % du d'étudiants concernés (3)	19,7	23,3	23,6	24,7	27,4	28,6	29,5	29,7	29,9	30,0	30,2	29,4
dont :												
Université												
Étudiants aidés (2)	185 526	266 335	272 897	283 906	319 870	335 187	339 038	345 148	354 954	361 970	369 365	357 847
En % du d'étudiants concernés (3)	17,5	20,4	21,3	22,5	25,5	26,6	27,4	27,6	27,8	28,2	28,8	28,4
CPGE et STS (2)	63 251	85 454	88 031	89 763	95 708	97 989	100 089	103 773	103 420	101 010	100 925	95 388
En % du d'étudiants concernés (3)	25,5	31,4	32,0	32,7	34,8	35,7	36,6	37,8	37,7	36,9	36,5	34,2
dont :												
CPGE (2)		11 522	10 994	10 154	10 834	12 361	13 120	13 120	12 949	13 273	13 685	13 490
En % du d'étudiants concernés (3)		15,5	14,6	13,9	14,9	17,1	19,3	18,9	18,7	18,8	19,0	17,6
STS (2)		73 932	77 037	79 609	84 874	85 628	86 969	90 653	90 471	87 737	87 240	81 898
En % du d'étudiants concernés (3)		37,3	38,4	39,6	42,0	42,4	42,4	44,2	44,1	43,1	42,8	40,4

(1) Champ : bourses sur critères sociaux (y compris AIE jusqu'en 1999), bourses sur critères universitaires, bourses de mérite, allocations d'études, prêts d'honneur, allocation d'IUFM (supprimés en 1998). (2) Hors allocations d'études, prêts d'honneurs, allocations d'IUFM. (3) Donnée estimée en 1990-1991.

[2] Répartition des bénéficiaires par type d'aide et par nature de l'établissement fréquenté en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Bourses sur critères sociaux (1)	Bourses sur critères universitaires (1)	Bourses de mérite	Total bourses France métr. + DOM (1)	Allocations d'études (2)	Prêts d'honneur (2)
Total Université	344 619	12 502	726	357 847		
dont :						
IUT	41 735	-	-	41 735		
filières ingénieurs	10 847	223	55	11 125		
CPGE	12 940	-	550	13 490		
STS	81 898	-	-	81 898		
IUFM CFPP	15 790	-	-	15 790		
Ingénieurs hors université	8 360	-	85	8 445		
Écoles de commerce	8 790	-	-	8 790		
Autres écoles	3 459	134	-	3 593		
Total bourses France métr. + DOM (1)	475 856	12 636	1 361	489 853	10 468	1 524

(1) Sans allocations d'études. (2) Source DGES. Le détail par établissement n'est pas disponible.

[3] Répartition des boursiers par montant annuel des bourses en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)**Bourses sur critères sociaux (1)**

	Montant annuel (euros)	Boursiers (%)
Échelon 0	(2)	8,6 %
Premier échelon	1 355	18,9 %
Deuxième échelon	2 042	10,3 %
Troisième échelon	2 617	10,5 %
Quatrième échelon	3 190	10,6 %
Cinquième échelon	3 661	41,1 %
Ensemble		100,0 %
Effectif		475 856

(1) Sans allocations d'études.

(2) Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale étudiante.

Bourses sur critères universitaires

	Montant annuel (euros)	Boursiers (%)
Master	3 953	82,9 %
Agrégation	4 263	11,5 %
Service public	3 614	5,6 %
Ensemble		100,0 %
Effectif		12 636

Présentation

En 2006, plus de 340 000 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université (y compris IUT) ou dans un grand établissement. Ils représentent plus de 70 % des boursiers sur critères sociaux, alors que le total des étudiants dans ces établissements est inférieur à 65 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Aussi, la proportion de boursiers y atteint 27,2 % contre 29,4 % sur tout l'enseignement supérieur.

Trois quarts de ces boursiers étudient en cursus licence et un quart en master. 12 % des étudiants boursiers sont inscrits en institut universitaire technologique (IUT). 23 % étudient dans une discipline scientifique ou en école d'ingénieur interne aux universités. Les disciplines littéraires et de sciences humaines et sociales regroupent 34 % des boursiers sur critères sociaux à l'université [1].

Compte tenu des effectifs inscrits dans ces différentes formations, les étudiants en IUT sont ceux pour lesquels la proportion de boursiers sur critères sociaux est la plus forte (37 %). La proportion de boursiers sur critères sociaux est également supérieure à la moyenne pour les sciences humaines et sociales (29,3 %) et les lettres et langues (28,8 %). À l'inverse, ce taux est très faible pour les disciplines médicales (23,7 %) et le droit – sciences politiques (23,0 %) [2].

Si l'on compare les différents échelons de bourses, on constate que les poids des échelons intermédiaires (de deux à quatre) varient très peu d'une discipline à l'autre. En revanche, la proportion de boursiers cumulée dans les échelons zéro et 1 varie de 33 % pour les IUT et les sciences à 23 % pour les sciences économiques. Mécaniquement, le poids du cinquième échelon est inversement proportionnel à celui des échelons zéro et 1 : en sciences économiques, il concerne presque la moitié des étudiants contre 36 % en sciences et IUT [3].

Définitions

■ **Les bourses sur critères sociaux** sont accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts, avant abattement) et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse, de l'échelon zéro à l'échelon 5. Ces bourses sur critères sociaux sont réservées aux étudiants en 1^{er} et 2^e cycles, en DESS, en DEA ou dans les nouveaux cursus licence et master, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et les études suivies. Dans cette catégorie ont été également incluses, jusqu'en 1999-2000, les aides individuelles exceptionnelles (AIE). Les AIE ont été supprimées à la rentrée 2000, avec la généralisation du principe de la bourse de cycle (possibilité de maintien de la bourse pendant la durée du cycle).

■ **Proportion d'étudiants aidés.** Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement les diplômes nationaux des cursus licence et master et jusqu'à la sixième année des études de santé pour les formations universitaires).

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé les deux CUFR de Nîmes et Albi, appelés à devenir des universités.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

→ Pour en savoir plus

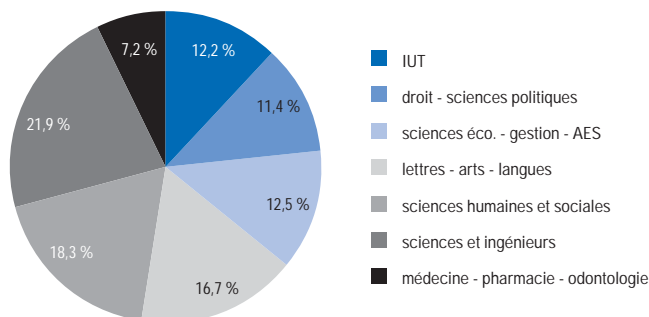
Publications

– Tableaux statistiques, n° 7027.

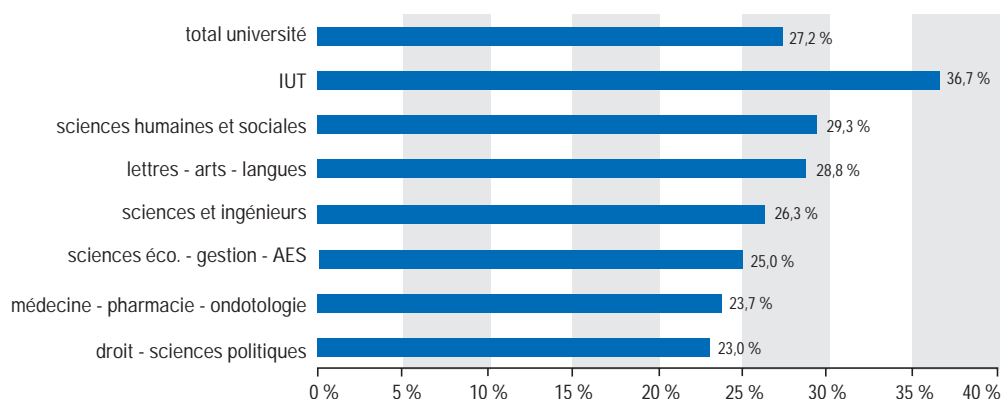
Sources : Système d'information AGLAE.

Les boursiers sur critères sociaux à l'université

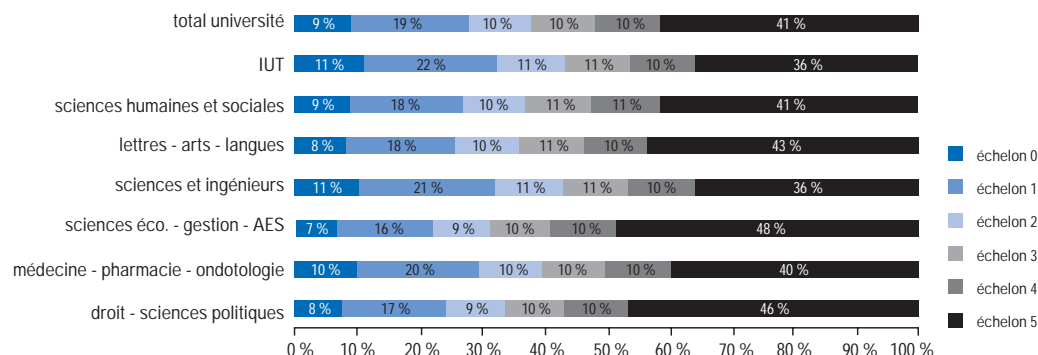
[1] Répartition des boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)



[2] Répartition des boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)



[3] Poids des différents échelons de BCS dans les formations et disciplines universitaires en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Les aides aux étudiants peuvent se décomposer en aides directes et aides indirectes : les aides directes sont constituées essentiellement par les bourses, secours d'études et prêts d'honneur. En 2006, deux nouvelles allocations ont été créées : l'allocation unique d'urgence et l'allocation d'installation étudiante.

Ces aides, attribuées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sont complétées par l'allocation de logement social (ALS) ou l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la CNAF ; s'ajoutent également pour certaines familles divers avantages fiscaux tels que la réduction d'impôt pour étudiant à charge et l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal.

Les aides indirectes sont les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de sécurité sociale étudiante (écart entre les prestations et les cotisations versées par les étudiants) et imputée sur d'autres régimes. En 1995, ces aides aux étudiants s'élevaient à 3 510,8 millions d'euros, elles atteignent 4 680,2 millions d'euros en 2006, ce qui correspond à un taux d'évolution de 33,3 % en prix courants et de 12,8 % en prix constants.

Les œuvres universitaires.

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) gèrent maintenant l'ensemble du dispositif dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires. Les restaurants universitaires ont offert, pendant l'année scolaire 2006-2007, près de 191 000 places et ont servi plus de 55 millions de repas. Le prix du ticket-restaurant était fixé à 2,75 euros. Pour l'année scolaire 2006-2007, les résidences universitaires ont accueilli plus de 155 000 étudiants ; le tarif de la redevance mensuelle se situe entre 150 et 250 euros par mois (aide au logement non déduite).

Définitions

■ **Allocation de logement à caractère social (ALS).** Elle a été créée par la loi du 16 juillet 1971 afin de venir en aide à des catégories de personnes autres que les familles, caractérisées par le niveau modeste de leurs ressources (personnes âgées, handicapés, travailleurs de moins de 25 ans). Depuis 1991, toute personne ayant des ressources modestes et une charge de logement peut prétendre à une aide au logement et ce quels que soient son âge et sa situation familiale ou professionnelle. L'octroi de cette prestation étant lié aux ressources personnelles du demandeur, ce sont de fait les étudiants qui en ont été les principaux bénéficiaires. Elle est financée par le fonds national d'aide au logement (FNAL), qui est alimenté par l'État et par une cotisation des employeurs.

■ **Aide personnalisée au logement (APL).** L'APL a été créée par la loi du 3 janvier 1977 et relève du Code de la construction et de l'habitation (CCH). Elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Son financement est assuré par le Fonds national de l'habitation (FNH).

■ **CNAF.** Caisse nationale des allocations familiales.

■ **CNOUS.** Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

■ **Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).** Les CROUS gèrent l'ensemble du dispositif d'action sociales en faveur des étudiants dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires.

■ **FSDIE.** Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

→ Pour en savoir plus

Sources : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; CNAF ; CNOUS ; ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.

L'action sociale en faveur des étudiants

[1] Moyens pour l'action sociale en faveur des étudiants (millions d'euros, %)
(France métropolitaine + DOM)

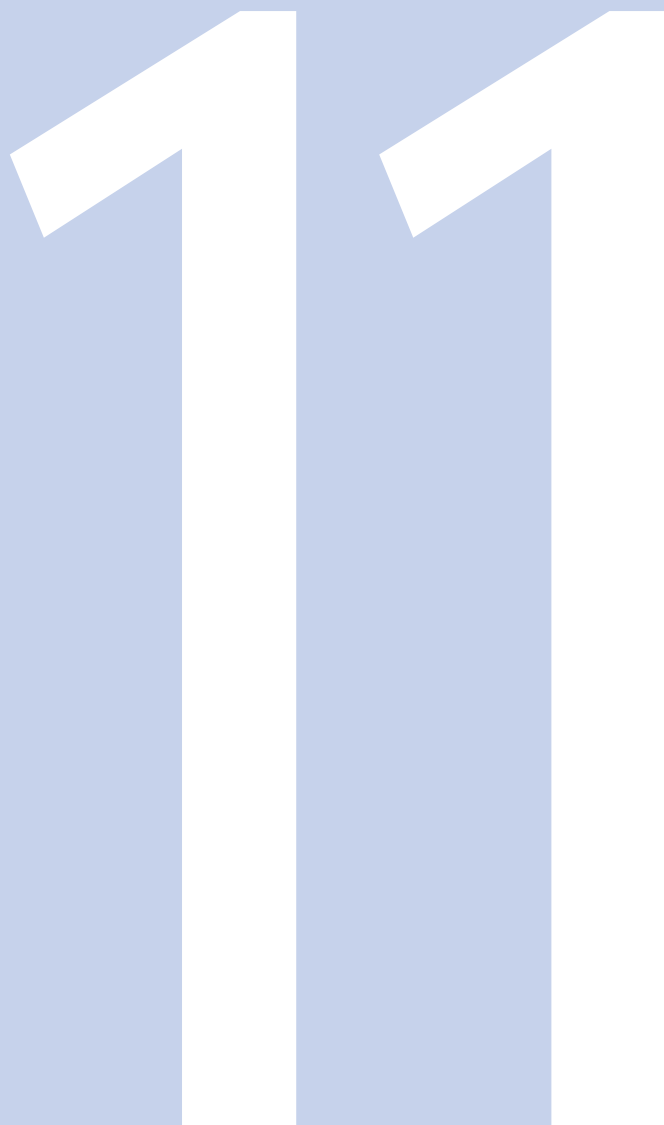
Nature des aides	1995	2006	2006/1995 en € courants	2006/1995 en € constants
Aides de l'État				
Aides budgétaires				
Aides directes				
- bourses et prêts (programme 231 action 1) (1)	927,7	1 454,5	56,8 %	32,7 %
- Allocation de logement social (ALS)	672,6	942,4	40,1 %	18,6 %
- Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	187,5	181,9	- 3,0 %	- 17,9 %
Total aides directes	1 787,8	2 578,8	44,2 %	22,1 %
Aides indirectes				
- œuvres universitaires	253,4	306,8	21,1 %	2,5 %
- aides aux associations et médecine universitaire	12,8	22,4	75,0 %	48,1 %
- compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	8,4	47,8	469,0 %	381,6 %
Total aides indirectes	274,6	377,0	37,3 %	16,2 %
Total aides budgétaires	2 062,4	2 955,8	43,3 %	21,3 %
Aides fiscales (1)				
- majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 110,0	17,8 %	- 0,3 %
- réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	165,0	32,0 %	11,7 %
Total aides fiscales	1 067,1	1 235,0	15,7 %	- 2,0 %
Total des aides de l'État (1)	3 129,5	4 190,8	33,9 %	13,3 %
Autres aides				
Versements des régimes sociaux				
- contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	466,0	24,2 %	5,1 %
Versement à la Région Île-de-France				
- aide au transport Île-de-France (carte Imagine R)		11,4		
Versements des universités				
- fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)	6,1	12,0	96,7 %	66,5 %
Total des autres aides	381,2	489,4	28,4 %	8,7 %
Total général	3 510,7	4 680,2	33,3 %	12,8 %

(1) Y compris allocation unique d'urgence et allocation d'installation étudiante (ALINE).

[2] Évolution de divers indicateurs (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	1998 1999	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
Nombre de logements gérés par les CROUS	146 712	149 549	149 189	149 525	149 104	149 414	150 710	151 256	155 000
Nombre de places dans les restaurants universitaires	172 930	186 700	187 165	187 421	189 655	190 851	191 262	190 887	190 085
Nombre de repas servis aux étudiants	67 990 000	63 325 000	60 755 000	57 060 000	55 785 450	54 935 000	54 950 000	55 070 282	55 100 000

11 Recherche et développement



11.1	Recherche et développement : vision d'ensemble	346
11.2	Les activités de R&D dans le monde	348
11.3	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	350
11.4	Le financement de la recherche et du développement dans les entreprises	352
11.5	Les acteurs de la R&D publique	354
11.6	Recherche et développement : les effectifs	356
11.7	La recherche et le développement dans les régions	358

Présentation

En 2004, la dépense intérieure de recherche développement (DIRD) est de 35,5 milliards d'euros (Md€). Elle augmente, par rapport à 2003, de 1,1 % en volume avec 0,9 % pour les entreprises et 1,4 % pour les administrations. La part de la DIRD dans le PIB s'établit en 2004 à 2,14 % contre 2,17 % en 2003. En 2005, la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) se monterait à 36,1 Md€, soit une progression en volume de + 0,9 % par rapport à 2004. L'évolution des financements entre 2004 et 2005 résulterait à la fois d'une augmentation du financement des entreprises (+ 0,6 % en volume) et de celui des administrations de + 1,2 % en volume. La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) est estimée à 36,4 Md€, elle augmenterait de 0,5 % en volume entre 2004 et 2005.

Sur le long terme, la R&D exécutée en France a présenté de 1979 à 1993 une croissance plus rapide que celle du PIB. Le ratio DIRD/PIB est ainsi passé de 1,66 % en 1978 à 2,37 % en 1993 ; de 1993 à 1998 il décroît. À partir de 1999, il avait amorcé une remontée pour atteindre 2,23 % du PIB en 2002. Cette évolution se vérifie tant pour la R&D dans les administrations que dans les entreprises. De 0,67 % du PIB en 1978, ce ratio atteint, pour les administrations, 0,91 % en 1993 et s'établit à 0,82 % en 2002. Dans les entreprises, de 0,99 % en 1978, il progresse jusqu'à 1,46 % en 1993 et s'élève à 1,41 % en 2002. Depuis 2003, le ratio diminue à la fois pour les entreprises et les administrations avec 1,34 % et 0,80 % pour l'année 2004.

Sur plus de 20 ans les structures d'exécution et de financement de la recherche se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important du secteur des entreprises. La part des administrations dans la DNRD s'est toutefois stabilisée depuis quelques années, et est de 46,4 % en 2004. La diminution de l'effort de R&D du ministère de la Défense depuis le début de la décennie 1990 a contribué à la baisse du financement public dans la DNRD et à la baisse de la DIRD sur financement de ce ministère. La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et dépasse celui des administrations depuis 1995. Toutefois, depuis 2002 la part des entreprises dans la DNRD régresse légèrement.

La participation des entreprises à la réalisation des travaux de R&D est structurellement supérieure à celle des administrations. Ainsi en 2004, la part de la dépense de recherche exécutée par les entreprises dans la DIRD, s'établit à 62,5 %.

Définitions

■ **Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD).** Elle correspond aux travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA) l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

■ **Dépense nationale de recherche et développement (DNRD).** Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente la différence entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

■ **Méthodologie.** Entreprises : enquête réalisée auprès de 10 500 entreprises environ et 50 centres techniques de recherche. Enquête exhaustive pour les entreprises importantes et échantillonnée pour une partie des PME (sondage au taux de 1 sur 2). Administrations : enquête réalisée auprès des organismes et services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des grandes écoles d'ingénieurs hors tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ainsi que des associations sans but lucratif. L'enquête a enregistré plusieurs ruptures de série : en 1992, voir RERS 1999, page 276 ; en 1997, révision de la méthode d'évaluation des effectifs et des dépenses de R&D des universités ; en 1998, révision de la méthode d'évaluation des dépenses de R&D de la Défense et du contour de R&D de quelques grandes entreprises (voir RERS 2000, page 284) ; en 2000, amélioration de l'évaluation de la dépense des universités et calage des réponses de certains organismes sur le contrat de plan pluriannuel. Sans ces nouveaux traitements, la DIRD des administrations n'aurait pas progressé ; en 2001, amélioration de la couverture du champ de l'enquête auprès des entreprises et modification de la dépense intérieure du ministère de la Défense (intégration des dépenses de simulation de la direction des applications militaires du CEA). Ces modifications amèneraient une révision à la hausse des chiffres 2000. Ainsi la DIRD des entreprises en 2000 serait de 19,800 Md€ au lieu des 19,348 Md€ publiés et la DIRD des administrations 11,717 Md€ au lieu des 11,605 Md€.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Site internet

<http://cisad.adc.education.fr/reperes/default.htm>.

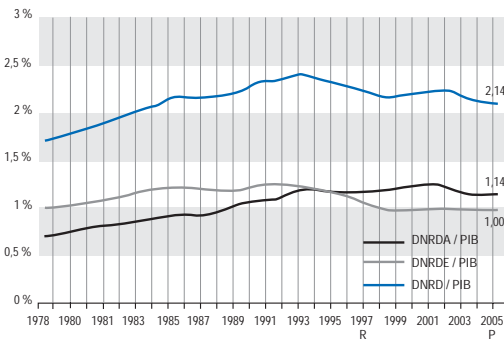
Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (DEPP).

[1] Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France (millions d'euros, %)

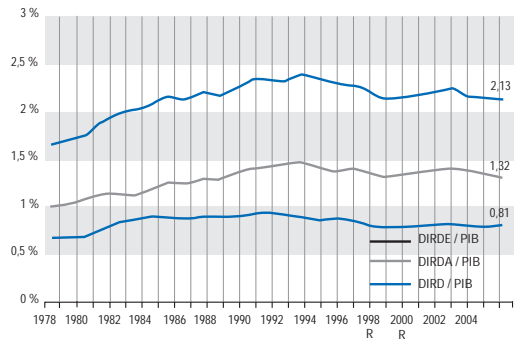
	1978	1993	1995	1996	1997 (2)	1998 (2)	1999	2000 (2)	2001	2002	2003	2004	2005 (3)
DNRD	5 744	27 003	27 563	28 091	28 005	28 724	29 885	31 438	33 570	34 759	34 395	35 136	36 107
DNRD par les administrations (1)	3 305	13 695	13 647	13 718	12 980	12 859	13 267	14 272	14 673	15 677	15 891	16 305	16 801
DNRD par les entreprises	2 438	13 307	13 916	14 373	15 025	15 865	16 618	17 166	18 897	19 082	18 505	18 831	19 306
Part des entreprises dans la DNRD	42,5%	49,3%	50,5%	51,2%	53,7%	55,2%	55,6%	54,6%	56,3%	54,9%	53,8%	53,6%	53,5%
DIRD	5 743	26 484	27 302	27 836	27 756	28 319	29 529	30 954	32 887	34 527	34 569	35 534	36 396
DIRD par les administrations (1)	2 313	10 144	10 653	10 704	10 399	10 687	10 873	11 605	12 105	12 689	12 923	13 324	13 853
DIRD par les entreprises	3 430	16 340	16 649	17 131	17 357	17 632	18 655	19 348	20 782	21 839	21 646	22 210	22 543
Part des entreprises dans la DIRD	59,7%	61,7%	61,0%	61,5%	62,5%	62,3%	63,2%	62,5%	63,2%	63,3%	62,6%	62,5%	61,9%
Part de la DIRD dans le PIB	1,66%	2,37%	2,29%	2,27%	2,19%	2,14%	2,16%	2,19%(4)	2,20%	2,23%	2,17%	2,14%	2,13%

(1) Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif). (2) Changements méthodologiques. (3) Estimation. (4) En 2000 le ratio DIRD/PIB est donné par rapport à la DIRD corrigée (31 517 M€, voir méthodologie).

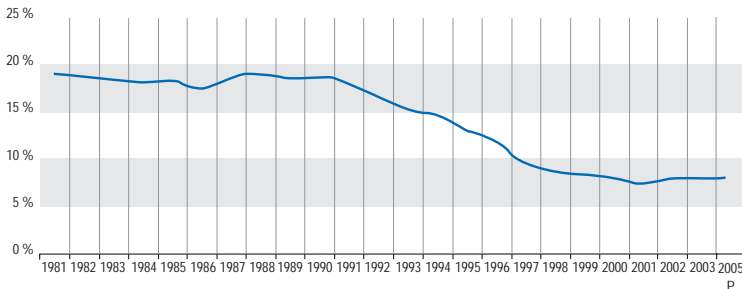
[2] Évolution du financement par rapport au PIB



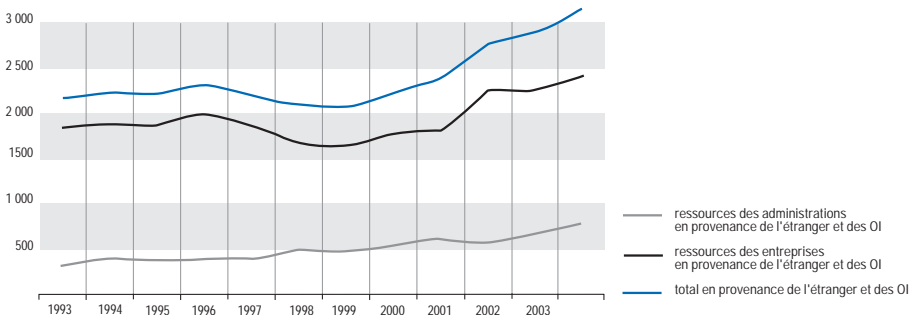
[3] Évolution de la DIRD par rapport au PIB



[4] Évolution de la part de la Défense dans le financement de la DNRD



[5] Ressources des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger entre 1993 et 2004 (millions d'euros)



Présentation

Les activités de R&D dans le monde sont très concentrées : les États-Unis ont dépensé 301 milliards de dollars (en dollars courants) pour leur activité de R&D, soit près de 42 % de la DIRD exécutée dans les pays de l'OCDE en 2004. L'ensemble des pays de l'Union européenne (Europe des Vingt-cinq) constitue le deuxième pôle avec 30 % de la DIRD de la zone OCDE, avec une DIRD de 196 Md\$ PPA en 2004. Le Japon, avec 108 Md\$ PPA de dépenses de R&D, effectue 17 % de la DIRD de la zone OCDE. Au sein de l'Union européenne, quatre pays (l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie), par ordre d'importance décroissante eu égard aux moyens engagés, effectuent 69 % de la DIRD de cette zone et 21 % de la zone OCDE.

En termes de niveau de dépenses de R&D, la France devrait conserver en 2005 le cinquième rang mondial derrière les États-Unis, le Japon, la Chine et l'Allemagne.

Le classement des pays selon le ratio DIRD/PIB diffère nettement de celui effectué en fonction du montant de la DIRD. En termes d'effort de recherche en 2004, la France (2,14 %) occupe la dixième place des pays de l'OCDE, derrière le Japon (3,17 %), les États-Unis (2,58 %) et l'Allemagne (2,49 %) et se situe au-dessous de la moyenne de l'OCDE qui est de 2,21 % mais au-dessus de la moyenne de l'Union européenne.

Plusieurs pays de taille économique moyenne consacrent une part importante de leur PIB à la R&D : la Suède (3,71 %) et la Finlande (3,45 %), qui se trouvent en première et deuxième places.

À partir de 2001, on observe cependant un tassement généralisé du taux de croissance de la dépense de recherche des pays de l'OCDE. Le taux de croissance le plus faible est atteint aux États-Unis avec une croissance négative ainsi qu'au Japon en 2002, et en 2003 pour l'Union Européenne. Le taux de croissance en moyenne annuelle sur la période 2000-2004 s'établit à 1,8 % pour la zone OCDE.

Par ailleurs, en dehors de la zone OCDE, depuis la fin des années 90, certains pays connaissent des taux de croissance annuelle de la DIRD beaucoup plus élevés. C'est le cas en particulier de la Chine avec un taux de croissance en moyenne annuelle de 18,2 % sur la période 2000-2004, et de la Fédération de Russie avec 8,6 % sur la même période malgré un taux de croissance négatif en 2004.

Définitions

■ **OCDE.** Organisation de coopération et de développement économiques. Elle regroupe trente pays membres : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée du Sud, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie.

■ **Les données internationales** proviennent de l'OCDE, fichier PIST, mai 2007.

■ **Union européenne (UE).** Les données concernent l'Europe des Vingt-cinq : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque.

■ **PPA.** Parités de pouvoir d'achat. Les données en monnaie nationale ont été converties en USD en utilisant les parités de pouvoir d'achat.

■ **Remarques sur les comparaisons internationales.** Aux États-Unis, la R&D du secteur de l'État ne comprend que les activités du gouvernement fédéral et pas les activités des établissements des États et des gouvernements locaux.

Au Royaume-Uni, depuis 1994, le financement par les entreprises de la dépense intérieure de ce secteur comprend les ISBL et l'enseignement supérieur, ce qui entraîne une légère surestimation.

Les données présentées pour la France sont ajustées selon les normes de l'OCDE.

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 11.1.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Site internet

<http://cisad.adc.education.fr/reperes/default.htm>

Sources : Fichier PIST de l'OCDE (mai 2007). Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

[1] Indicateurs de l'effort de recherche des principaux pays de l'OCDE

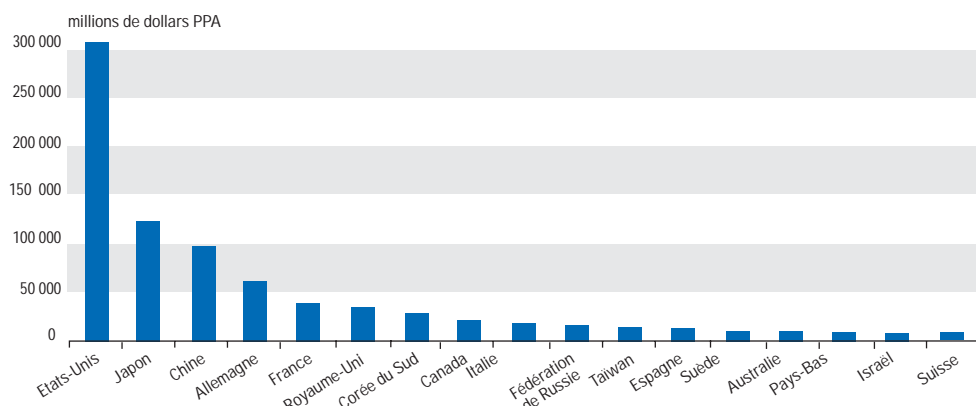
	DIRD/PIB (%)					Chercheurs/population active (pour mille)		
	1992	1997	2002	2003	2004	1992	1997	2004
États-Unis	2,64 (3)	2,58 (3)	2,66 (3)	2,66 (3)	2,58 (3,6)	7,7 (9)	8,4	9,5 (1)
Japon	2,92 (4)	2,87	3,17	3,20	3,17	9,5 (4)	9,2	10,2
Allemagne	2,35 (1)	2,24	2,49	2,52	2,49	6,1 (8)	5,9	6,8
France	2,38	2,19	2,23	2,17	2,14	5,7	6,0	7,3
Royaume-Uni	2,02	1,81	1,83	1,79	1,73	4,6	5,2	9,5 (1)
Corée du Sud (2)	1,94	2,48	2,53	2,63	2,85	-	4,7	6,7
Canada	1,62	1,66	2,04	2,01	2,01	5,0	6,2	7,3 (1,6)
Italie	1,15	1,03	1,13	1,11	1,10	3,1	2,8	3,0
Suède	3,15 (5,9)	3,51 (5)	4,25 (5,10)	3,95 (5)	3,71 (5)	6,7 (5,8)	8,4	10,8
Finlande	2,10 (1)	2,70	3,36	3,43	3,45	6,1 (7,9)	10,6 (7)	15,7
Union européenne (UE 25 pays)		1,68 (1)	1,79	1,78	1,76 (1,6)		4,7 (1)	5,6 (1,6)

(1) Estimation ou projection. (2) Sciences humaines et sociales exclues. (3) Dépenses en capital exclues (toutes ou en partie). (4) Surestimé ou fondé sur des données surestimées. (5) Sous-estimé ou fondé sur des données sous-estimées. (6) Provisoire. (7) Diplômés universitaires au lieu des chercheurs. (8) Données 1991. (9) Données 1993. (10) Données 2001.

Sources : OCDE (PIST 2007-1) et MEN-DEPP.

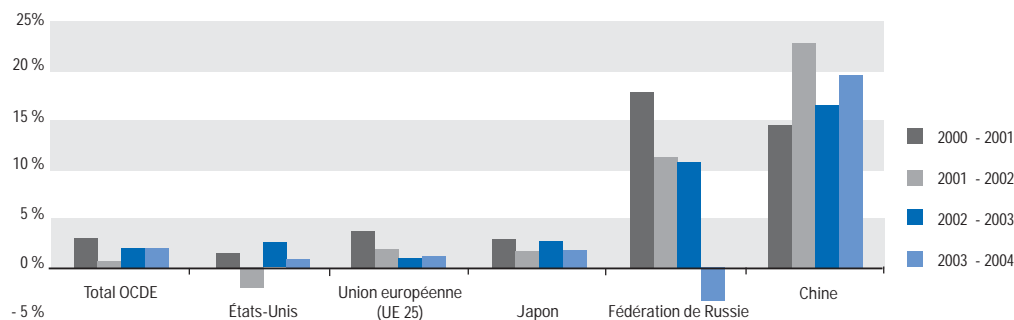
Remarque : les pays sont classés par ordre décroissant du montant de leurs dépenses de recherche.

[2] Comparaison internationale de la DIRD (en 2004)



Sources : OCDE (PIST 2007-1) et MEN-DEPP.

[3] Taux de croissance de la DIRD (1) dans la zone OCDE, dans la Fédération de Russie et en Chine



Source : OCDE (PIST 2007-1). (1) Aux prix et à la parité des pouvoirs d'achat de 2000.

11 Recherche et développement

Présentation

En 2005, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) s'élève à 22,8 milliards d'euros (Md€) ; elle progresse de 0,9 % en volume par rapport à 2004, une augmentation de même niveau que celle observée entre 2004 et 2003. Cette reprise reste toutefois inférieure à celle du PIB (+ 1,7 % en volume entre 2005 et 2004). Les effectifs de R&D augmentent de 0,5 %.

Les dépenses de recherche sont très concentrées, à la fois dans les grandes entreprises et dans quelques branches d'activité. Les six premières branches de recherche réalisent 65 % des dépenses de R&D et emploient 60 % du personnel de R&D. L'automobile, première branche de R&D depuis 1999, enregistre une hausse de sa DIRD (+ 3,0 % en volume entre 2004 et 2005) après une hausse de même niveau entre 2003 et 2004. Son poids dans la recherche (15 % de la DIRDE) reflète l'importance de cette industrie en France, qu'il s'agisse des constructeurs ou des équipementiers. La pharmacie reste au deuxième rang et réalise toujours près de 14 % de la DIRDE avec une hausse de 1,5 % en volume (entre 2004 et 2005). Les équipements de communication (qui incluent la téléphonie et les composants électroniques) ont reculé en troisième position en 2000, mais leur croissance redémarre (+ 4,3 % entre 2004 et 2005). La construction aéronautique et spatiale (11,5 % de la DIRDE), première branche de recherche jusqu'en 1995, est en quatrième position ; son taux de croissance enregistre une baisse de 2,3 % entre 2004 et 2005. Viennent ensuite les instruments de précision et l'industrie chimique, assez loin derrière l'aéronautique (5,9 % et 5,8 % de la DIRDE) avec respectivement - 8,1 % et - 5,8 % d'évolution en volume entre 2004 et 2005.

Définitions

■ **Branche de recherche.** Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D, regroupée ici en 25 postes construits à partir de la nomenclature d'activités française (NAF).

■ **Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises (DERDE).** Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

■ **Effectifs de R&D.** Ils correspondent à l'ensemble des personnels – chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif – qui effectuent les travaux de recherche et développement en équivalent temps plein recherche (ETP).

■ **Financement public de la R&D.** Il comprend les contrats et les subventions en provenance des administrations pour la R&D dans les entreprises. Il n'inclut pas le crédit d'impôt recherche.

■ **Petites et moyennes entreprises (PME).** Entreprises dont l'effectif salarié est strictement inférieur à 500 personnes.

■ **Grandes entreprises.** Entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 500 personnes.

■ **Entreprises filiales ou indépendantes.** Une entreprise est considérée comme filiale d'un groupe (français ou étranger) lorsque son capital social est contrôlé à plus de 50 % par une entité économique répertoriée comme grand groupe. La nationalité du groupe est celle de la tête de groupe. Dans le cas contraire, l'entreprise est considérée comme indépendante.

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 11.1.

Les résultats des entreprises, pour l'année 2005, présentés dans les chapitres 11.3 et 11.4 sont des résultats provisoires établis à partir de l'enquête 2005. De ce fait ils ne doivent pas être mis en regard des estimations 2005 présentées dans les autres chapitres.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sites internet

<http://cisad.adc.education.fr/reperes/default.htm>

Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (DEPP).

[1] Évolution des dépenses intérieures de recherche et développement dans les branches de recherche de 1992 à 2005 (millions d'euros)

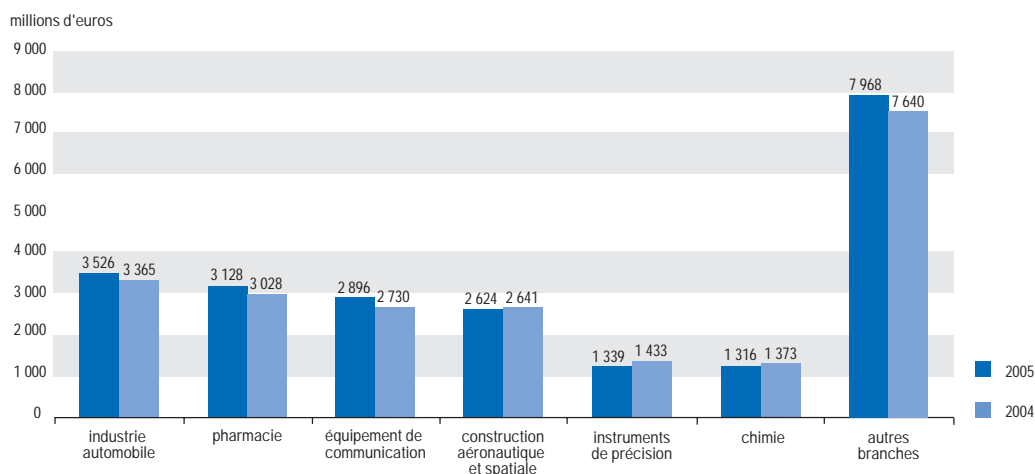
	1992	1999	2000	2001 (7)	2002	2003	2004	2005 (8)	2005/2000 (9)
Agriculture, sylviculture, pêche, aquaculture	181	248	238	291	312	311	321	323	6%
Industries agricoles et alimentaires	271	328	392	351	493	462	491	467	4%
Énergie et extraction de produits énergétiques	665	803	723	688	717	723	728	734	0%
Autres extractions et métallurgie (1)	319	262	290	293	285	253	266	270	-1%
Textiles, habillement, cuirs et chaussures	77	101	107	116	111	121	120	114	1%
Bois, papier, carton, édition, imprimerie	61	80	64	63	81	77	76	62	0%
Industries manufacturières diverses	51	163	220	220	203	202	199	180	-4%
Industrie chimique (2)	1 118	1 136	1 189	1 286	1 301	1 357	1 373	1 316	2%
Industrie pharmaceutique (3)	1 527	2 458	2 401	2 517	2 796	2 993	3 028	3 128	5%
Caoutchouc et plastiques	325	524	532	665	697	775	758	736	7%
Fabrication de verre et articles en verre	116	156	167	160	152	145	142	144	-3%
Fabrication de matériaux de construction	71	80	90	84	94	70	91	116	5%
Travail des métaux	176	192	170	161	172	189	194	212	5%
Fabrication de machines et équipements (4)	920	831	921	969	991	1 049	1 072	1 077	3%
Fabrication de machines de bureau et matériel informatique	541	354	286	276	250	224	207	181	-9%
Fabrication de machines et appareils électriques	519	690	678	681	755	810	848	842	4%
Fabrication d'équipements radio, télé et communication (5)	1 591	2 335	2 653	2 678	2 858	2 763	2 730	2 896	2%
Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique	1 880	1 256	1 320	1 339	1 488	1 420	1 433	1 339	0%
Industrie automobile	1 763	2 491	2 671	3 066	3 189	3 192	3 365	3 526	6%
Construction navale et matériels de transport terrestre (6)	54	106	98	95	54	128	155	202	16%
Construction aéronautique et spatiale	2 740	2 194	1 965	2 149	2 328	2 267	2 641	2 624	6%
Industrie du bâtiment et du génie civil	125	177	119	88	90	86	73	78	-8%
Services de transport et de communications	417	674	995	1 237	1 267	842	734	765	-5%
Services informatiques	397	464	496	702	825	907	908	1 028	16%
Ingénierie, études et contrôles techniques	228	553	564	608	328	275	258	436	-5%
Total dépenses intérieures de R&D	16 134	18 655	19 348	20 782	21 839	21 646	22 210	22 797	3%

(1) Y compris la sidérurgie, la fonderie et la première transformation des métaux non ferreux. (2) Y compris fibres artificielles et synthétiques.

(3) Y compris la fabrication des principes actifs. (4) Y compris armement et appareils domestiques. (5) Y compris composants électroniques.

(6) Hors automobile. (7) Changement méthodologique. (8) Données provisoires. (9) Évolution moyenne annuelle sur la période.

[2] Poids de la DIRD des six plus grandes branches de recherche



Présentation

En 2005, les entreprises ont financé 79,2 % de leurs propres travaux de recherche, pour un montant supérieur à celui de 2004 (+ 3,0 % en volume). Les administrations y ont participé pour 12,0 % sous forme de contrats ou de subventions. Ces financements s'effectuent dans le cadre de contrats liés aux grands programmes technologiques, de crédits de R&D militaire et de crédits incitatifs. Le complément, soit 8,8 %, est apporté par le financement en provenance de l'étranger (entreprises et autres organismes).

Entre 2005 et 2004, la part des administrations dans le financement des travaux de R&D des entreprises croît (+ 3,9 % en volume), en raison d'une progression des financements des programmes militaires de + 4,6 % entre 2005 et 2004.

Les financements en provenance de l'étranger diminuent fortement (- 17,8 % en volume entre 2005 et 2004). Ces flux proviennent principalement des entreprises (pour près de 76,5 %) et le poids des flux intra-groupe est prépondérant. Les fonds reçus des autres filiales du groupe constituent l'essentiel des financements en provenance de l'étranger pour les filiales de groupes étrangers. Les variations des ressources en provenance des organisations internationales sont largement déterminées par les contrats de l'Agence spatiale européenne (ESA). La contribution de la France à l'ESA s'élève en 2005 à 0,7 milliard d'euros (Md€), un niveau comparable à 2004.

Sur le long terme, les entreprises contribuent de plus en plus au financement de leur activité de recherche.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) n'est pas comptabilisé dans le financement public de R&D du fait de sa nature d'avantage fiscal. En 2005, 5 430 entreprises ont bénéficié d'un CIR pour un montant total de l'ordre de 982 millions d'euros. Le CIR est plus favorable aux PME, contrairement aux subventions qui privilégient les grandes entreprises.

Définitions

■ **Financement public total.** Il correspond aux versements directs effectués par les administrations, qu'il s'agisse d'organismes, de services ministériels ou d'associations sans but lucratif, pour des travaux de R&D effectués par des entreprises. Ces travaux peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment de la Défense, ou à des travaux de recherche menés par les entreprises mais soutenus par des organismes tels l'ANVAR, ou par le ministère en charge de la recherche (via le Fonds de la recherche technologique ou les programmes de soutien à la recherche). Sont exclus de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche.

■ **Financement public de la dépense intérieure.** Les financements publics de la sous-traitance en sont exclus.

■ **Financement étranger.** Il s'agit des fonds en provenance de l'étranger, qu'il s'agisse des organisations internationales, dont l'Union européenne, ou des fonds en provenance d'entreprises situées hors du territoire national.

■ **Le financement par les entreprises de la dépense intérieure.** Il est égal à la différence entre la dépense intérieure de R&D et les ressources en provenance des administrations ou de l'étranger. Il mesure la contribution directe des entreprises à la réalisation de leurs travaux de R&D.

■ **Crédit d'impôt recherche (CIR).** Mesure d'incitation fiscale à la recherche mise en place en 1983 pour répondre aux besoins des PME, assise sur la progression des dépenses de R&D. Depuis 2004, le CIR comprend une part en volume qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 5 % des dépenses engagées, cumulable, à une part en accroissement qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 45 %. Le plafond du crédit impôt est de 8 millions d'euros (M€). Ces modifications ont fait pratiquement doubler le montant du CIR.

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 11.1.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sites internet

<http://cisad.adc.education.fr/reperes/default.htm>

Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (DEPP).

[1] Évolution du financement de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) des entreprises

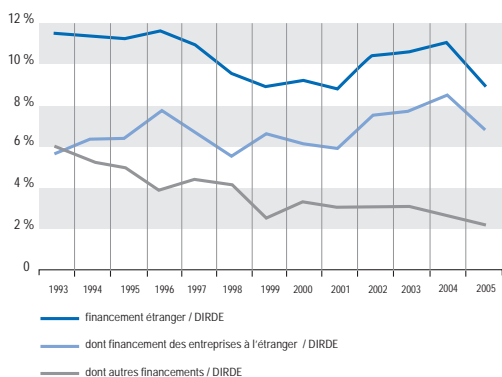
	1975	1991	1992	1993	1996	1997 (1)	1998 (1)	1999	2000	2001 (2)	2002	2003	2004	2005 (3)
Origine des financements														
entreprises	63,8%	67,1%	69,6%	72,0%	75,1%	78,0%	80,5%	79,8%	79,6%	81,6%	78,6%	78,4%	77,5%	79,2%
financement public	28,0%	21,4%	18,4%	16,7%	13,5%	11,4%	10,2%	11,4%	11,4%	9,8%	11,2%	11,2%	11,7%	12,0%
financement étranger	8,2%	11,5%	12,0%	11,3%	11,4%	10,6%	9,3%	8,8%	9,0%	8,7%	10,2%	10,4%	10,8%	8,8%
DIRD des entreprises (en millions d'€)														
	2 381	15 286	16 134	16 340	17 131	17 357	17 632	18 655	19 348	20 782	21 839	21 646	22 210	22 797

(1) Les années 1997 et 1998 ne sont pas directement comparables à 1996 et 1997, en raison de changements méthodologiques.

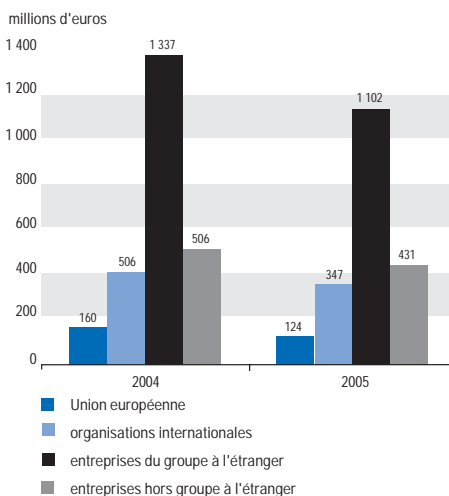
(2) En raison d'une amélioration de la couverture du champ de l'enquête, les résultats 2001 ne sont pas directement comparable à 2000.

(3) Données provisoires.

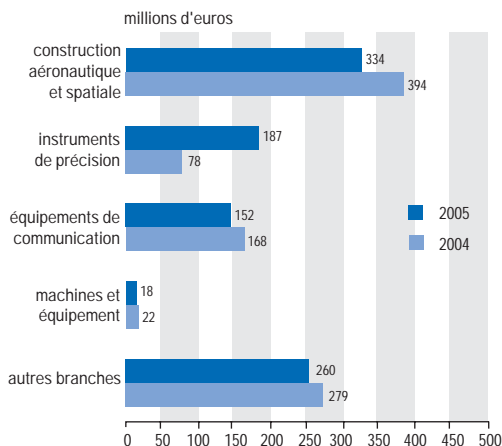
[2] Évolution de la part des financements étrangers dans le financement de la DIRD des entreprises



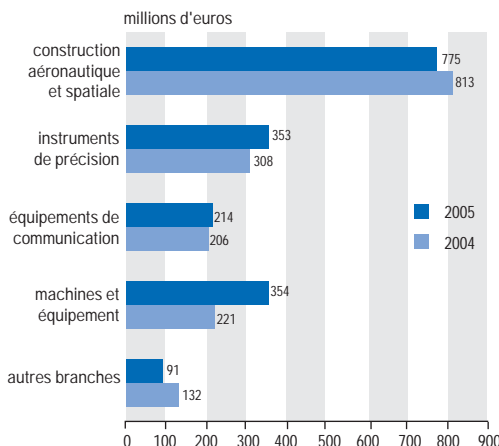
[3] Financements étrangers pour le secteur des entreprises en 2004 et 2005



[4] Programmes de recherche civile en 2004 et 2005



[5] Programmes de recherche militaire en 2004 et 2005



Présentation

La dépense intérieure de R&D des administrations (DIRDA) s'élevé à 13,3 milliards d'euros en 2004, soit une évolution en volume, par rapport à 2003, de + 1,4 %, progression inférieure à celle du PIB (+ 2,3 %). La part de la DIRDA dans le PIB s'élevé à 0,80 % en 2004 contre 0,81 % en 2003.

D'après les premières estimations, le taux d'évolution en volume entre 2004 et 2005, des dépenses de recherche des administrations serait de 2,1 %, et la part de la recherche publique dans le PIB s'éleverait à 0,81 % en 2005.

Les EPST (y compris le CNRS) et les EPIC sont les principaux organismes publics de recherche. En 2004, leurs dépenses intérieures ont atteint un montant de 6,9 Md€ (52 % de la DIRDA), en hausse par rapport à 2003 de 1,7 % en volume. L'enseignement supérieur (hors CNRS) a une dépense intérieure de 4,7 Md€, en progression de 0,4 % en volume par rapport à 2003, il représente 35 % de la DIRDA.

En 2004, la dépense intérieure du ministère de la Défense avec 1,1 Md€ progresse (+ 6,5 % en volume) par rapport à 2003. Entre 1993 et 2004, la part de la DIRDA de la Défense est toutefois passée de 20 % à 8 %.

Les administrations ont aussi un rôle de financeur via leurs dépenses extérieures (soit 5,0 Md€ en 2004) dont plus de 53 % sont à destination des entreprises. L'évolution en volume est entre 2003 et 2004, de 5,2 % pour la totalité des dépenses extérieures et 8,2 % pour les dépenses extérieures en direction des entreprises. Cette hausse provient principalement d'une augmentation des paiements versés aux entreprises par la DPAC et à une augmentation du montant des actions incitatives du ministère en charge de la recherche.

Près des quatre cinquièmes des ressources de la recherche publique sont de nature budgétaire. Les ressources contractuelles et les autres ressources propres complètent le financement de la recherche publique. Les ressources budgétaires sont issues à hauteur de 55 % du budget civil de recherche et développement (BCRD), auxquelles il convient d'ajouter la partie du budget de l'enseignement supérieur qui finance des activités de R&D, notamment 50 % des salaires des enseignants-chercheurs (soit 21 % des ressources budgétaires) et le budget de R&D de la Défense (20 % des ressources budgétaires totales). Les autres ministères complètent les ressources budgétaires.

En 2004, le BCRD s'élevé à 8,9 Md€ (dépenses ordinaires + crédits de paiement), il augmente de 1,6 % en volume par rapport à 2003 et sa part dans le PIB ne cesse de baisser depuis 1993 : 0,68 % en 1993 contre 0,54 % en 2004.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Site internet

<http://cisad.adc.education.fr/reperes/default.htm>.

Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (DEPP).

Définitions

■ **Les secteurs institutionnels.** Dans les statistiques de R&D, on appelle secteur institutionnel un ensemble d'unités qui ont un comportement économique équivalent. Les cinq secteurs institutionnels retenus dans les statistiques internationales, sont : l'État (y compris la Défense), l'enseignement supérieur, les institutions sans but lucratif (ISBL), les entreprises et l'étranger. L'État comprend les services ministériels et établissements publics administratifs, civils et militaires ; les organismes publics de recherche (EPST, EPIC, EPA) à l'exception du CNRS et de ses instituts classés dans le secteur de l'enseignement supérieur ; les administrations territoriales (régions, départements, etc.). L'enseignement supérieur comprend les universités et les établissements publics d'enseignement sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels ; le CNRS et ses instituts ; les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer. Le secteur des associations comprend les fondations et associations ou institution sans but lucratif. Sont cependant exclues de ce secteur les associations qui sont rattachées à d'autres secteurs du fait principalement de l'origine de leurs ressources. L'ensemble des administrations comprend l'État, l'enseignement supérieur et les associations.

Dans l'analyse des acteurs de la recherche en France de cette page, le CNRS est présenté avec les autres EPST.

■ **Statuts juridiques.** Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) ; établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) ; établissement public à caractère administratif (EPA) ; institution ou association sans but lucratif (ISBL).

■ **Dépenses extérieures de R&D.** Elles correspondent aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés en dehors d'elle. Elles comprennent les sous-traitances de recherche exécutées sur le territoire national ou à l'étranger. Elles incluent également les différentes contributions aux organisations internationales. Les dépenses extérieures peuvent avoir lieu entre agent d'un même secteur.

■ **Dépense totale ou budget total.** Somme des dépenses intérieures et extérieures.

■ **DPAC.** Direction des programmes aéronautiques civils.

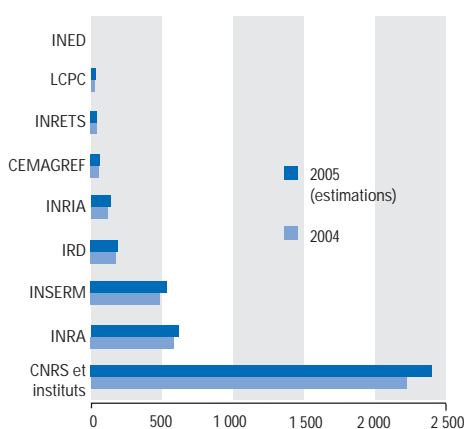
■ Voir également la rubrique "Définitions" en 11.1.

[1] Dépenses intérieures de R&D de 1993 à 2005 par secteur institutionnel (millions d'euros)

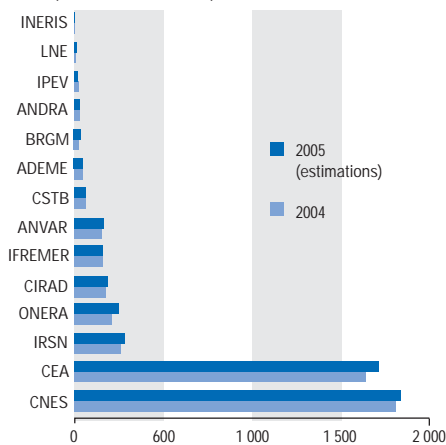
	1993	1997 (1)	1998 (1)	1999	2000 (1)	2001	2002	2003	2004	2005 (2)
État et collectivités territoriales	5 594	5 181	5 279	5 357	5 361	5 432	5 709	5 767	6 059	6 305
Civil	3 589	4 167	4 505	4 580	4 584	4 584	4 835	4 774	4 984	5 205
EPST hors CNRS et instituts (3)	1 008	1 107	1 160	1 168	1 198	1 266	1 363	1 365	1 413	1 504
EPIC	2 299	2 776	3 086	3 159	3 106	3 060	3 217	3 156	3 315	3 440
EPA hors grandes écoles hors MEN (3)	185	156	130	136	142	150	153	151	157	162
Services ministériels	97	128	130	117	138	108	101	102	100	99
Défense	2 005	1 013	774	777	777	848	874	993	1 075	1 100
Enseignement supérieur	4 192	4 834	4 986	5 068	5 804	6 217	6 512	6 693	6 806	7 100
EPST/CNRS et instituts	1 714	1 843	1 843	1 888	1 877	1 997	2 135	2 136	2 155	2 314
EPA/grandes écoles hors MEN	116	147	147	155	152	195	193	202	209	213
Universités et établissements d'ens. supérieur	2 361	2 843	2 996	3 025	3 775	4 026	4 184	4 356	4 442	4 573
Associations	358	385	422	448	439	456	468	463	458	447
Total administrations	10 144	10 399	10 687	10 873	11 605	12 105	12 689	12 923	13 324	13 853

(1) Changement méthodologique. (2) Estimation. (3) En 1998, le LCPC est passé des EPA aux EPST.

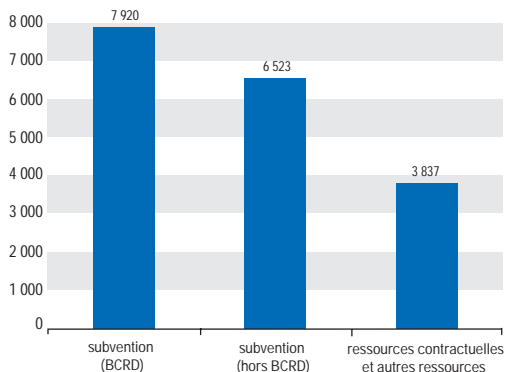
[2] Classement des EPST d'après leurs dépenses totales en 2004 et 2005 (millions d'euros)



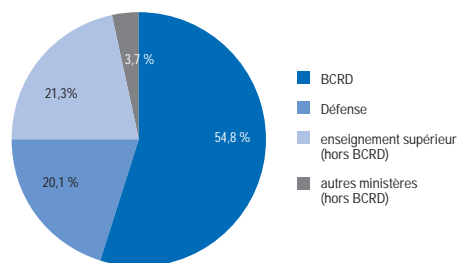
[3] Classement des EPIC d'après leurs dépenses totales en 2004 et 2005 (millions d'euros)



[4] Nature des ressources de la recherche publique en 2004 (millions d'euros)



[5] Ressources budgétaires de la dépense totale de R&D des administrations en 2004



Présentation

Le personnel total rémunéré (hors Défense) pour les activités de R&D en 2004 est évalué à près de 348 700 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont environ 57 % sont rémunérées par les entreprises et 43 % par les administrations. Les effectifs progressent de 1,9 % par rapport à l'année 2003 avec une croissance plus forte pour les chercheurs (3,8 %). Dans le secteur des entreprises, la progression par rapport à 2004 est de 2,1 % pour l'effectif total et 5,8 % pour les chercheurs. Depuis 1992, la croissance de l'emploi du personnel de R&D s'accompagne d'une qualification des emplois au profit de la catégorie des chercheurs. Sur la période 1992-2004, pour 41 750 chercheurs supplémentaires, le personnel de soutien a diminué de 8 900 ETP. Les chercheurs représentent plus de la moitié de l'effectif de R&D (54 %) en 2004, mais il existe une grande disparité selon la branche d'activité : 76 % pour le secteur des équipements de communication, 52 % pour l'industrie aéronautique et spatiale, 49 % pour l'industrie pharmaceutique et 42 % pour l'industrie automobile. Les femmes représentent 21 % des chercheurs dans les entreprises, avec d'importantes disparités selon les branches d'activité. Les chercheuses sont majoritaires dans l'industrie pharmaceutique (54 %), bien représentées dans l'industrie chimique (39 %) mais leur part varie autour de 15 % dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, des équipements de communication et des instruments de précision. L'effectif des administrations, avec près de 151 500 ETP, progresse de 1,6 % par rapport à 2003. Le nombre de chercheurs augmente également de 1,6 %. Les chercheurs ou enseignants-chercheurs représentent 49 % de l'effectif total, les ingénieurs de recherche 13 %, les boursiers de thèse 13 % et le personnel de soutien de la recherche 38 %.

L'employeur le plus important est l'université avec 60 500 ETP dont 33 400 enseignants-chercheurs, soit une évolution de + 0,3 % pour le personnel total et de + 3,9 % pour les enseignants-chercheurs par rapport à 2003. Le CNRS rémunère 30 300 ETP et les autres EPST 20 500, dont 9 400 pour l'INRA et 6 200 pour l'INSERM. Parmi les EPIC (22 700 ETP), les effectifs rémunérés les plus nombreux se trouvent au CEA (11 300), au CNES (2 600), à l'ONERA (1 900), à l'IRSN (1 600) et à l'IFREMER (1 500).

La part des femmes parmi les chercheurs est plus élevée dans la recherche publique (34 % en 2004) que dans les entreprises d'environ 13 points, mais avec des différences sensibles selon les organismes, en raison des spécialisations disciplinaires. La présence des femmes diminue dans les postes les plus élevés.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Site internet

<http://cisad.adc.education.fr/reperes/default.htm>.

Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (DEPP).

Définitions

■ **Les effectifs de R&D.** Chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif, qui effectuent les travaux de R&D. Chercheurs et assimilés : spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Qualifications concernées : enseignants-chercheurs pris à 50 % de leur temps, catégories de chercheurs et d'ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les boursiers en cours de thèse financés par les ministères (allocation de recherche, CIFRE), par les organismes de recherches ou associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs.

Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel de bureau qui participe à l'exécution des projets de R&D. Les chiffres commentés ici sont hors Défense.

■ **Équivalent temps plein recherche.** Les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D.

■ Méthodologie.

— Révision 1997-1998. Les nouvelles estimations de 1998 ont donné lieu à des corrections pour les effectifs de 1997. Tous secteurs confondus, les effectifs rémunérés, qui étaient de 313 154 ETP dans la précédente évaluation, ne sont plus que 303 463. Cette différence résulte d'une augmentation de 2 257 ETP dans le secteur des entreprises et d'une diminution de 11 948 dans le secteur des administrations.

— Modification de l'évaluation du personnel en 2000. Plusieurs changements sont intervenus, suite à la rénovation de l'enquête publique en 2000 : une meilleure appréciation des emplois à durée déterminée, un questionnaire plus fin, harmonisé avec les statuts du personnel des organismes, qui a entraîné des modifications de frontière entre catégories et la prise en compte des boursiers rémunérés par le ministère des Affaires étrangères.

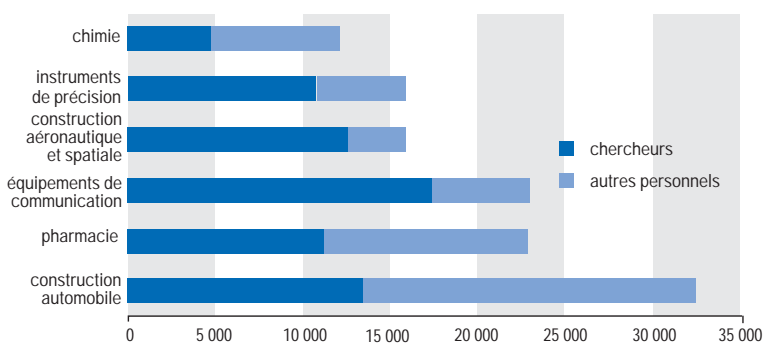
— En 2001, l'amélioration de la couverture du champ de l'enquête auprès des entreprises affecte aussi pour les effectifs. Ces modifications amèneraient une révision à la hausse des chiffres 2000. Ainsi les effectifs des entreprises seraient de 180 986 au lieu des 177 688 publiés.

[1] Évolution du personnel de recherche et développement hors Défense (en ETP)

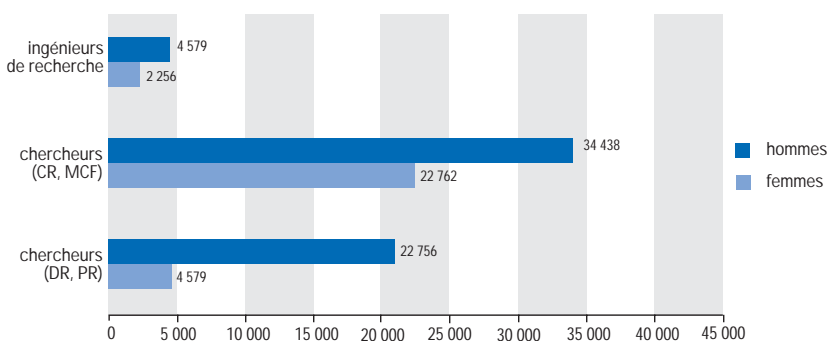
	1992	1997	1998	1999	2000 (1)	2001	2002	2003	2004
Chercheurs des entreprises	64 688	72 023	71 717	75 390	81 012	88 479	95 294	100 646	106 439
Chercheurs des administrations	74 462	80 716	82 158	82 446	87 620	88 893	91 126	92 144	93 626
Personnel total de R&D des entreprises	164 378	166 311	167 765	171 564	177 688	185 468	191 217	193 256	197 223
Personnel total de R&D des administrations	127 137	133 090	135 423	136 397	141 696	144 279	148 630	149 051	151 491
Nombre total de chercheurs	139 150	152 739	153 875	157 836	168 632	177 372	186 420	192 790	200 064
Personnel total de R&D	291 515	299 401	303 188	307 960	319 384	329 747	339 847	342 307	348 714

(1) Changement méthodologique

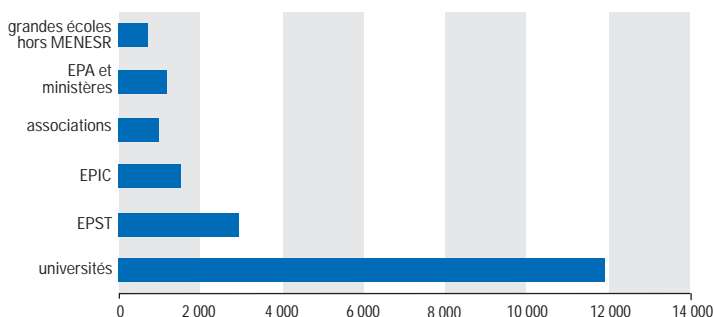
[2] Répartition des effectifs de R&D selon les branches d'activité en 2004 (en ETP)



[3] Répartition des chercheurs hommes / femmes dans les EPST et les universités selon le grade en 2004 (en personnes physiques)



[4] Financeurs des bourses de thèse en 2004 (en ETP)



Présentation

Le potentiel de R&D est concentré en Île-de-France (39,5 % des effectifs de R&D et 40,4 % des chercheurs) et dans quelques régions. Le classement entre les régions évolue peu.

En 2004, 135 900 personnes en ETP dont 79 500 chercheurs travaillent en Île-de-France. Les entreprises y rémunèrent 41,4 % de leurs effectifs de R&D et 44 % de leurs chercheurs. La recherche publique pèse un peu moins avec seulement 37,0 % des effectifs et 36,1 % des chercheurs. Trois régions en 2004 totalisent 24,6 % de l'ensemble du personnel de R&D, soit 84 800 ETP dont 52 300 chercheurs : Rhône-Alpes (38 600 ETP, 11,2 %), suivie de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) (23 800 ETP, 6,9 %) et Midi-Pyrénées (22 400 ETP, 6,5 %). Cinq régions rassemblent 16,5 % du personnel, (66 500 ETP dont 30 700 chercheurs) : Bretagne, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Centre et Pays de la Loire. Les treize autres régions et les DOM-COM totalisent 65 500 ETP dont 34 400 chercheurs soit 19,3 % du personnel de R&D.

Le poids du personnel de R&D des entreprises n'est pas réparti de manière identique ; globalement supérieur (57 % pour l'effectif total et 53 % pour les chercheurs) à celui des administrations, il est inférieur dans certaines régions (Languedoc-Roussillon, Nord-Pas de Calais, Lorraine, Poitou-Charentes, PACA, Alsace). Pour les deux premières régions, la forte implantation des organismes publics contribue à ce phénomène. Par contre, en Haute-Normandie et en Picardie, les trois quarts des personnels de R&D travaillent en entreprise et plus des deux tiers pour la Champagne-Ardenne et l'Auvergne.

Pour la recherche publique, la répartition entre les organismes et les universités est assez différente, les universités présentes sur tout le territoire contribuent à une moindre concentration de la recherche : 29,9 % des personnels de R&D des universités sont localisés en Île-de-France contre 40,3 % dans les EPST (41,3 % au CNRS) et 41,6 % dans les EPIC en 2004.

Si l'on rapporte le nombre de chercheur sur l'emploi total, la moyenne de la France métropolitaine est de 80 chercheurs pour 10 000 emplois. En Île-de-France et en Midi-Pyrénées, ce ratio est deux fois plus élevé, avec respectivement 149 et 135 chercheurs pour 10 000 emplois. Rhône-Alpes et PACA sont au-dessus de la moyenne avec 93 et 86 chercheurs pour 10 000 emplois.

La répartition régionale de la DIRD présente des caractéristiques similaires. C'est encore en Île-de-France qu'est concentré la DIRD (42 %). Pour les entreprises, près de 44 % de la DIRDE y est localisée, même si on constate une diminution d'environ dix points depuis 1992.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Site internet

<http://cisad.adc.education.fr/reperes/default.htm>.

Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (DEPP).

Définitions

■ **R&D, DIRD, DIRDE, ETP.** Recherche et développement, dépense intérieure de R&D, dépense intérieure de R&D des entreprises, équivalent temps plein recherche (ETP).

■ **La répartition régionale de la recherche et développement** s'entend ici au sens de la localisation des travaux de R&D exécutés. Ces informations sont obtenues par voie d'enquêtes statistiques.

Les travaux de R&D dans les entreprises sont intégralement répartis dans les régions par les entreprises elles-mêmes. Pour les administrations, les travaux de R&D de la Défense et des associations ne peuvent pas être répartis dans les régions. En 2004, 90 % de la DIRDA, 94 % des effectifs totaux et 97 % des chercheurs sont répartis.

■ **Pour des raisons de secret statistique** : dans les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA depuis 2003, auparavant elle était avec les DOM et les COM.

■ **PACA.** Provence-Alpes-Côte d'Azur.

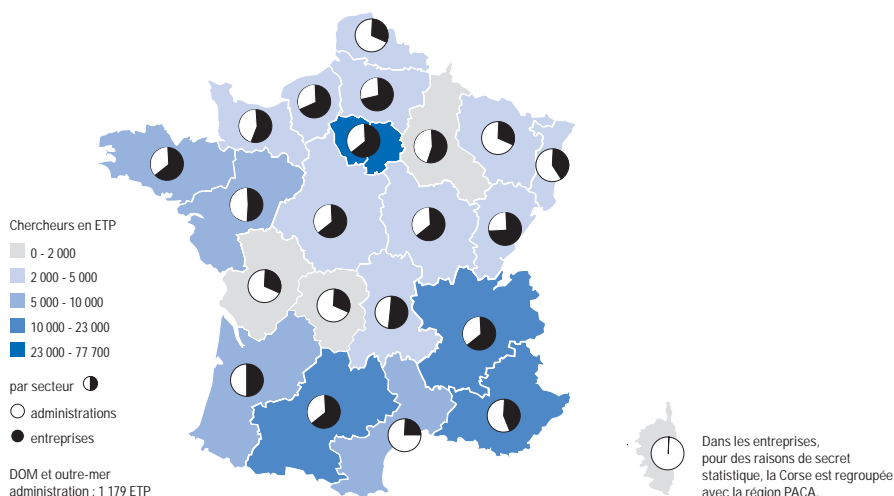
■ Voir également la rubrique "Définitions" en 11.5.

[1] Évolution de la R&D des entreprises et des administrations

	2002			2003			2004		
	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations (4)	Total
Île-de-France									
DIRD (1)	10 085	4 586	14 671	9 807 (3)	4 558	14 364	9 792	4 714	14 506
Effectifs de R&D (2)	82 810 (3)	53 204	136 014	81 250 (3)	53 303	134 554	81 648	54 224	135 872
Dont chercheurs (2)	44 593 (3)	31 806	76 398	45 653 (3)	32 245	77 898	46 874	32 670	79 543
Rhône-Alpes									
DIRD (1)	2 781	1 204	3 985	2 655	1 242	3 896	2 648	1 280	3 927
Effectifs de R&D (2)	22 471	15 047	37 518	22 710	15 346	38 056	23 047	15 516	38 564
Dont chercheurs (2)	10 974	9 773	20 747	11 506	9 988	21 494	12 376	10 157	22 533
Provence - Alpes - Côte d'Azur									
DIRD (1)	1 155	890	2 045	1 202 (3)	898	2 099	1 315	932	2 247
Effectifs de R&D (2)	9 739	11 486	21 225	10 079 (3)	12 089	22 168	11 464	12 334	23 798
Dont chercheurs (2)	6 131	7 010	13 141	6 442 (3)	7 377,52	13 820	7 630	7 626	15 256
Midi-Pyrénées									
DIRD (1)	1 321	812	2 133	1 476	806	2 283	1 662	1 019	2 680
Effectifs de R&D (2)	11 271	8 941	20 213	12 687	8 880	21 567	13 200	9 191	22 390
Dont chercheurs (2)	6 891	5 918	12 809	7 989	5 876	13 865	8 475	6 068	14 542
Autres régions									
DIRD	7 652	4 905	12 557	7 709 (3)	6 027	13 736	8 108	4 959	13 068
Effectifs de R&D	74 665 (3)	66 176	140 841	76 608 (3)	66 493	143 101	79 328	67 720	147 048
Dont chercheurs	32 835 (3)	40 551	73 387	35 497 (3)	40 986	76 483	38 714	41 693	80 407
Total réparti									
DIRD	21 839	11 507	33 345	21 646	12 633	34 279	22 210	11 972	34 182
Effectifs de R&D	191 217	143 369	334 586	193 256	144 023	337 278	197 223	146 651	343 874
Dont chercheurs	95 294	88 048	183 341	100 646	89 094	189 740	106 439	90 587	197 026
Total non réparti									
DIRD		1 182	1 182		290	290		1 352	1 352
Effectifs de R&D		9 032	9 032		8 800	8 800		8 611	8 611
Dont chercheurs		3 081	3 081		3 050	3 050		3 038	3 038
Total									
DIRD	21 839	12 689	34 527	21 646	12 923	34 569	22 210	13 324	35 534
Effectifs de R&D	191 217	152 401	343 618	193 256	152 822	346 078	197 223	155 262	352 485
Dont chercheurs	95 294	91 128	186 422	100 646	92 145	192 791	106 439	93 626	200 064

(1) DIRD en millions d'euros. (2) Effectif de R&D en ETP recherche. (3) Données révisées. (4) Données provisoires.

[2] Répartition régionale des chercheurs des administrations et des entreprises en 2004



12

12.1	La population scolaire et de l'enseignement supérieur des DOM : évolution	362
12.2	Le premier degré dans les DOM	364
12.3	Le second degré dans les DOM	366
12.4	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	368
12.5	L'accès au niveau du baccalauréat dans les DOM	370
12.6	Les spécialités de formations dans le second cycle professionnel dans les DOM (CAP, BEP, bac professionnel)	372
12.7	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré dans les DOM	374
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	376
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	378
12.10	Les diplômés dans les DOM	380
12.11	Enseignants du second degré public devant élèves par corps dans les DOM	382
12.12	Les personnels dans les DOM	384
12.13	La population scolaire et de l'enseignement supérieur des COM et de Nouvelle-Calédonie	386

Présentation

En 2006-2007, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DOM compte près de 550 500 élèves et étudiants. La hausse des effectifs en un an est de 0,3 % avec 1 500 élèves et étudiants de plus.

Dans les DOM, les effectifs du premier degré continuent d'augmenter (+ 0,6 %), soit 1 700 élèves supplémentaires : le préélémentaire baisse (- 0,5 %) avec 540 élèves en moins et l'élémentaire augmente pour la deuxième année consécutive (+ 1,5 %) avec 2 500 élèves de plus. Enfin, la poursuite des politiques d'intégration en milieu scolaire ordinaire se traduit par une diminution des effectifs relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires (AIS) avec 200 élèves de moins qu'à la rentrée précédente.

Dans le second degré, les effectifs sont presque stables avec une légère baisse (- 0,1 %) contre une forte baisse de 1,3 % en métropole. Les effectifs du premier cycle du second degré sont en baisse, plus fortement qu'à la rentrée précédente (- 1,2 %) soit 1 700 élèves de moins. Le second cycle général et technologique connaît une hausse dans les DOM (+ 1,2 %) alors qu'il baisse en métropole. Le second cycle professionnel, comme aux cinq rentrées précédentes et à la différence de l'évolution constatée en métropole, augmente (+ 2,5 %).

Le nombre d'élèves suivant un enseignement agricole continue d'être à la hausse.

Les effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM, tous enseignements confondus, qui étaient en hausse depuis 1998, connaissent cette année une légère baisse de 0,3 %, beaucoup moins forte qu'en métropole. Cette diminution survient après des années de hausse. Comme en métropole, les évolutions sont contrastées suivant les filières. Ce sont les disciplines générales à l'université qui sont particulièrement touchées. Ainsi, les effectifs diminuent de 2,3 % dans les universités hors IUT et écoles d'ingénieurs. Par contre, les effectifs des IUT augmentent de 19 %. Les élèves en CPGE voient également leur nombre croître de 4,5 % et ceux en STS de 3,9 %.

Depuis 1980, les effectifs du premier degré sont en légère baisse (- 0,4 %) avec une hausse du préélémentaire et une baisse de l'élémentaire, ceux du second degré ont en revanche augmenté d'un tiers avec un nombre d'élèves en second cycle général et technologique qui a été multiplié par 2,5 et une augmentation de moitié du second cycle professionnel. Les effectifs d'apprentis ont presque été multipliés par trois. C'est l'enseignement supérieur qui a connu la plus forte hausse : près de six fois plus d'étudiants entre 1980 et 2006.

Définitions

■ **Départements d'outre-mer (DOM).** Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

■ **Population scolaire et de l'enseignement supérieur.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaire), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **CP, CM2.** Cours préparatoire, cours moyen deuxième année.

■ **Classes d'initiation (CLIN).** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.

■ **Classes d'adaptation (CLAD).** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **Enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires (AIS).** Regroupe les effectifs scolarisés en CLIN, CLAD et CLIS.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie.

→ Pour en savoir plus

Sources : Sources des chapitres correspondants pour chaque niveau dans la présente édition et dans les éditions précédentes (1984 à 2007) de Repères et références statistiques.
Base centrale de pilotage (BCP).

[1] Effectifs du premier degré dans les DOM en 2006-2007 (Public + Privé)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total
Préélémentaire	21 935	13 863	18 268	45 271	99 337
CP-CM2	37 723	25 192	29 915	75 392	168 222
AIS	1 111	577	433	1 291	3 412
Total premier degré	60 769	39 632	48 616	121 954	270 971

[2] Effectifs du second degré dans les DOM en 2006-2007 (Public + Privé)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total
Premier cycle	30 016	17 710	24 805	59 990	132 521
SEGPA	1 421	961	1 384	2 446	6 212
Second cycle général et technologique	12 982	4 405	12 039	23 661	53 087
Second cycle professionnel (1)	9 368	4 114	8 472	16 136	38 090
Total second degré	53 787	27 190	46 700	102 233	229 910
% Public	90,1%	93,4%	91,7%	94,1%	92,6%

(1) Y compris préparations diverses pré-bac.

[3] Évolution des effectifs scolaires et de l'enseignement supérieur dans les DOM (Public + Privé) (en milliers)

	1980	1990	2000	2004	2005	2006	2007
	1981	1991	2001	2005	2006	2006	2007
Premier degré (1)							
Préélémentaire	72,6	88,4	97,2	100,0	99,9	99,9	99,3
CP-CM2	194,9	155,8	169,8	165,0	165,7	165,7	168,2
Enseignement spécialisé	4,6	4,3	4,0	3,7	3,6	3,6	3,4
Total premier degré	272,0	248,5	271,0	268,7	269,3	269,3	271,0
Second degré							
Premier cycle	119,8	114,8	130,0	135,4	134,2	134,2	132,5
Second cycle professionnel (2)	25,6	29,7	33,7	36,4	37,1	37,1	38,1
Second cycle général et technologique	21,8	36,4	50,2	51,4	52,5	52,5	53,1
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)	3,5	5,7	5,7	6,2	6,3	6,3	6,2
Total second degré éducation nationale	170,6	186,6	219,5	229,3	230,1	230,1	229,9
Second degré agriculture (3)	1,3	2,6	2,5	3,0	3,2	3,2	3,3
Centres de formation d'apprentis (4)	2,6	5,0	7,0	7,4	8,4	8,4	8,2
Spécial santé "scolarisés"	1,5	1,4	1,6	1,4	1,3	1,3	1,5
Enseignement supérieur							
CPGE	0,0	0,0	0,7	1,0	1,1	1,1	1,2
STS	0,6	2,7	5,7	6,2	6,4	6,4	6,6
IUT	0,0	0,0	0,4	0,5	0,6	0,6	0,7
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs)	5,3	10,9	21,1	22,1	22,3	22,3	21,8
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	0,0	0,1	0,3	0,4	0,2	0,2	0,2
Écoles paramédicales et sociales	0,0	0,7	1,2	2,4	2,6	2,6	2,6
Autres établissements d'enseignement supérieur (5)	0,3	0,5	2,8	3,5	3,4	3,4	3,4
Total supérieur	6,3	15,0	32,3	36,0	36,7	36,7	36,6
Total général	454,3	459,1	534,0	545,9	548,9	548,9	550,5

(1) À partir de 2000 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Y compris préparations diverses et formations complémentaires de niveaux V et IV.

(3) Hors doubles comptes avec le ministère de l'Éducation nationale.

(4) Les apprentis juniors et CPA et des collèges sont compris dans le premier cycle du second degré.

(5) Y compris les effectifs des IUFM à partir de 1991-1992.

Présentation

En 2006-2007, dans les départements d'outre-mer (DOM), le secteur privé scolarise un peu moins de 21 000 élèves dans le premier degré, tandis que le secteur public en scolarise plus de 250 000. Ce partage entre secteurs public et privé est sensiblement identique dans les écoles élémentaires et dans les écoles maternelles. La part de l'enseignement privé reste toujours nettement plus faible dans les DOM (7,7 %) qu'en France métropolitaine [1] à [4].

Entre 2005-2006 et 2006-2007, les effectifs du préélémentaire dans les écoles des DOM enregistrent une légère baisse (- 0,5%). La hausse de 1,5 % des effectifs de l'élémentaire (du CP au CM2), est surtout le fait d'une forte hausse dans le secteur public (+ 1,6 %) et d'une augmentation moindre dans le secteur privé (+ 0,7 %).

Définitions

■ **Préélémentaire, élémentaire.** L'enseignement préélémentaire est la première étape du cycle scolaire. Il accueille les enfants successivement en petite, moyenne et grande sections, soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées. L'enseignement élémentaire, qui lui fait suite, se déroule du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2). Préélémentaire et élémentaire constituent le premier degré.

■ **Classes d'initiation (CLIN).** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.

■ **Classes d'adaptation (CLAD).** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **Enseignement relevant de l'adaptation et l'intégration scolaires (AIS).** Regroupe les effectifs scolarisés en CLIN, CLAD et CLIS.

Avertissement : Pour les années scolaires 2003-2004 à 2006-2007, les données du premier degré proviennent d'estimations.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2006-2007.

[1] Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 2003-2004 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Préélémentaire	47 221	45 551	92 772	3 583	3 568	7 151	50 804	49 119	99 923
Élémentaire (2)	78 703	73 822	152 525	6 532	7 133	13 665	85 235	80 955	166 190
Enseignement relevant de l'AIS (3)	2 233	1 386	3 619	169	108	277	2 402	1 494	3 896
Total premier degré 2003-2004	128 157	120 759	248 916	10 284	10 809	21 093	138 441	131 568	270 009

(1) Pour cette année scolaire, les données proviennent d'estimations.

(2) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(3) Initiation + adaptation + enseignement spécial.

[2] Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 2004-2005 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Préélémentaire	47 398	45 416	92 814	3 484	3 699	7 183	50 882	49 115	99 997
Élémentaire (2)	77 629	73 770	151 399	6 617	6 997	13 614	84 246	80 767	165 013
Enseignement relevant de l'AIS (3)	2 174	1 338	3 512	135	82	217	2 309	1 420	3 729
Total premier degré 2004-2005	127 201	120 524	247 725	10 236	10 778	21 014	137 437	131 302	268 739

(1) Pour cette année scolaire, les données proviennent d'estimations.

(2) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(3) Initiation + adaptation + enseignement spécial.

[3] Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 2005-2006 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Préélémentaire	47 374	45 442	92 816	3 430	3 634	7 064	50 804	49 076	99 880
Élémentaire (2)	77 797	74 523	152 320	6 600	6 829	13 429	84 397	81 352	165 749
Enseignement relevant de l'AIS (3)	2 113	1 288	3 401	174	49	223	2 287	1 337	3 624
Total premier degré 2005-2006	127 284	121 253	248 537	10 204	10 512	20 716	137 488	131 765	269 253

(1) Pour cette année scolaire, les données proviennent d'estimations.

(2) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(3) Initiation + adaptation + enseignement spécial.

[4] Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 2006-2007 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Préélémentaire	47 244	45 028	92 272	3 407	3 658	7 065	50 651	48 686	99 337
Élémentaire (2)	79 419	75 275	154 694	6 572	6 956	13 528	85 991	82 231	168 222
Enseignement relevant de l'AIS (3)	2 047	1 142	3 189	123	100	223	2 170	1 242	3 412
Total premier degré 2006-2007	128 710	121 445	250 155	10 102	10 714	20 816	138 812	132 159	270 971

(1) Pour cette année scolaire, les données proviennent d'estimations.

(2) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(3) Initiation + adaptation + enseignement spécial.

Présentation

Avec 230 000 élèves à la rentrée 2006, les effectifs du second degré dans les DOM sont stables alors qu'en France métropolitaine, la baisse continue : le nombre d'élèves diminuant de 1,3 % par rapport à 2005.

Le secteur privé est relativement peu implanté dans les DOM : sa part dans l'enseignement du second degré représente 7 % contre 21 % en métropole.

Avec un effectif de 133 000, les élèves du premier cycle sont moins nombreux qu'à la rentrée 2005 (- 1,2 %). C'est la troisième baisse consécutive dans les DOM, similaire à celle observée en métropole. Les classes de troisième d'insertion accueillent une proportion d'élèves de troisième plus élevée qu'en métropole (6,4 % contre 1,6 %) [1].

Avec un peu plus de 6 200 élèves à la rentrée 2006, les sections d'enseignement général et professionnel adapté scolarisent 2,7 % de l'ensemble des élèves du second degré, un pourcentage un peu plus élevé qu'en métropole, où il est de 1,8 % [2].

La proportion d'élèves du second cycle général et technologique augmente légèrement, de 1,2 %, à la rentrée 2006 (53 000 élèves) tandis qu'à l'inverse, ces mêmes effectifs diminuent en métropole (- 1,5 %). Dans les DOM, la part des séries générales en classe terminale, égale à 62 %, est un peu inférieure à ce qu'elle est en métropole (66 %). La différence porte essentiellement sur les séries S et STG, la série S accueillant proportionnellement moins d'élèves qu'en métropole et la série STG proportionnellement plus [3].

Avec 38 100 élèves, les effectifs du second cycle professionnel progressent de 2,5 % à la rentrée 2006 (contre 0,8 % en métropole). Parmi les élèves qui suivent une formation de niveau V, le CAP en 2 ans accueille dans les DOM une proportion plus élevée d'élèves qu'en métropole : 25 % (respectivement 17 %) [4].

Définitions

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance.

■ **UPI.** Unité pédagogique d'intégration.

■ **Cycle terminal du second cycle général et technologique.**

Depuis la rénovation pédagogique des lycées (mise en place à partir de 1992), les classes de première et terminale, qui constituent le cycle terminal du second cycle général et technologique, comportent les séries suivantes :

- L : Littéraire ;
- ES : Économique et sociale ;
- S : Scientifique ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STI : Sciences et technologies industrielles ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- STG : Sciences et technologies de la gestion ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

Il existe en outre des classes de première et terminale préparant aux brevets de technicien (BT), au baccalauréat technologique agricole (série STAE) et au baccalauréat hôtellerie.

Les premières d'adaptation accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en 2 ans.

■ **BEP.** Brevet d'études professionnelles. La préparation se fait en 1 ou 2 ans.

■ **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle. La préparation se fait en 1 ou 2 ans. Les CAP en 3 ans sont en voie de fermeture.

■ **Bac pro.** Baccalauréat professionnel. La préparation se fait en 1, 2 ou 3 ans.

■ **BMA.** Brevet des métiers d'art. La préparation se fait en 1 ou 2 ans.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Le second degré dans les DOM

[1] Les effectifs du premier cycle du second degré en 2006-2007 dans les DOM (hors SEGPA)

	Privé			Public			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
Sixième	1 293	1 251	2 544	16 001	15 287	31 288	33 832	48,9
Cinquième	1 145	1 262	2 407	14 937	14 547	29 484	31 891	49,6
Quatrième d'aide et de soutien	6	5	11	340	270	610	621	44,3
Quatrième hors aide et soutien	1 099	1 278	2 377	15 216	15 092	30 308	32 685	50,1
Troisième générale	1 242	1 255	2 497	13 591	14 739	28 330	30 827	51,9
Troisième d'insertion	7	1	8	1 334	751	2 085	2 093	35,9
UPI	-	-	-	357	186	543	543	34,3
CLIPA	-	-	-	10	5	15	15	33,3
Apprenti junior	-	-	-	12	2	14	14	14,3
Total	4 792	5 052	9 844	61 798	60 879	122 677	132 521	49,8

[2] Les effectifs de SEGPA en 2006-2007 dans les DOM (Public) (1)

	Garçons	Filles	Total	% filles
Sixième	929	391	1 320	29,6
Cinquième	1 051	458	1 509	30,4
Quatrième	1 123	486	1 609	30,2
Troisième	1 070	487	1 557	31,3
Première année de formation qualifiante	73	54	127	42,5
Seconde année de formation qualifiante	55	35	90	38,9
Total	4 301	1 911	6 212	30,8

(1) Il n'y a pas de SEGPA dans le secteur privé dans les DOM.

[3] Les effectifs du second cycle général et technologique du second degré en 2006-2007 dans les DOM

Sections	Privé			Public			Public + Privé	
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Total	% Filles
Seconde	761	598	1 359	10 571	7 338	17 909	19 268	58,8
Première	820	569	1 389	8 946	6 563	15 509	16 898	57,8
dont : S	255	214	469	2 277	2 281	4 558	5 027	50,4
L	105	35	140	1 774	395	2 169	2 309	81,4
ES	208	105	313	1 733	961	2 694	3 007	64,5
STI	-	-	-	118	996	1 114	1 114	10,6
STG	150	136	286	1 982	1 387	3 369	3 655	58,3
Autres	102	79	181	1 062	543	1 605	1 786	65,2
Terminale	931	554	1 485	9 158	6 278	15 436	16 921	59,6
dont : S	234	176	410	2 069	2 040	4 109	4 519	51,0
L	148	36	184	1 913	409	2 322	2 506	82,2
ES	208	129	337	2 039	1 016	3 055	3 392	66,2
STI	1	23	24	149	1 297	1 446	1 470	10,2
STG	307	185	492	2 034	1 370	3 404	3 896	60,1
Autres	33	5	38	954	146	1 100	1 138	86,7
Total	2 512	1 721	4 233	28 675	20 179	48 854	53 087	58,7

[4] Les effectifs du second cycle professionnel du second degré en 2006-2007 dans les DOM

	Privé			Public			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
CAP 1 an	43	16	59	-	62	62	121	64,5
CAP 2 ans	4 287	2 599	6 886	249	179	428	7 314	38,0
BEP 1 an	42	37	79	2	21	23	102	56,9
BEP 2 ans	1 091	9 136	20 048	897	671	1 568	21 616	46,4
Bac pro/BMA 2 ans	4 143	3 580	7 723	411	448	859	8 582	46,9
Bac pro/BMA 3 ans	38	1	39	-	-	-	39	-
MC	126	159	285	-	-	-	285	55,8
Préparations diverses pré-bac	5	25	30	-	-	-	30	83,3
Total	19 596	15 553	35 149	1 559	1 381	2 940	38 089	44,5

Présentation

Dans les DOM comme en métropole, le redoublement varie peu dans les classes du premier et du second cycle. Pour autant, les spécificités des DOM perdurent. En premier cycle, le taux de redoublement en sixième est sensiblement supérieur à ce qu'il est en métropole : 11 % contre 8 %. Par ailleurs, à l'issue de ce cycle, les élèves s'orientent plus souvent vers le second cycle professionnel : le taux de passage en second cycle professionnel est supérieur de dix points (36 % contre 26 % en métropole). La proportion d'élèves s'orientant vers la seconde générale et technologique est inférieure de sept points (50 % contre 57 % en métropole). À l'issue du premier cycle encore, les élèves sont moins nombreux à quitter l'enseignement scolaire dépendant du ministère de l'Éducation nationale : 9 % sont dans ce cas contre 11 % en métropole [1].

En second cycle général et technologique, les élèves sont plus nombreux à se réorienter vers le second cycle professionnel en fin de seconde (7 % contre 4 %) et les redoublements sont plus fréquents en classe de terminale (14 % contre 10 %) [2]. Dans le second cycle professionnel, les passages en première professionnelle en vue de la préparation d'un baccalauréat professionnel sont moins fréquents qu'en métropole aussi bien après la seconde année de CAP en deux ans (6 % contre 11 %) qu'après la terminale BEP (40 % contre 42 %). Cette dernière différence s'atténue progressivement : en 1995, le taux de passage après la terminale BEP était de 25 % seulement dans les DOM contre 33 % en métropole. Cependant, les sorties en fin de première professionnelle sont moins nombreuses qu'en métropole (11 % contre 14 %) alors qu'elles étaient semblables à la rentrée 2005 (13 %).

La part des élèves sortants en fin de première année de CAP en deux ans a diminué de 4 points en 2006 après deux années de hausse ; elle s'approche de celle observée en métropole (19 % contre 17 %) [3].

Définitions

■ **Taux de redoublement.** Nombre de redoublants dans une classe l'année n rapporté à l'effectif de cette classe l'année n-1.

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Les sortants incluent donc les élèves qui s'inscrivent dans le supérieur (après une terminale générale et technologique ou professionnelle) et ceux qui s'orientent vers l'apprentissage ou encore vers un établissement dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

■ **BEP.** Brevet d'études professionnelles.

■ **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.

■ **Seconde professionnelle.** Première année de BEP en 2 ans.

■ **Terminale BEP.** Seconde année de BEP en 2 ans.

■ **Première professionnelle.** Première année de formation au baccalauréat professionnel (en 2 ans).

■ **Terminale professionnelle.** Seconde année de formation au baccalauréat professionnel (en 2 ans).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Évolution des taux de redoublement et de passage en premier cycle dans les DOM (Public + Privé)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Redoublements										
Sixième	13,8	13,6	13,2	12,4	12,0	11,6	11,2	10,9	10,5	11,3
Cinquième	8,6	5,8	6,0	5,6	5,7	5,3	5,2	5,1	4,4	4,2
Quatrième	6,5	5,9	8,8	8,4	8,4	8,3	7,3	7,4	6,3	6,8
Troisième	9,2	8,3	8,5	6,2	6,3	6,1	5,6	5,9	5,5	5,7
Passages										
Sixième - cinquième	85,6	85,4	85,8	86,7	86,8	87,6	88,6	88,4	89,3	89,2
Cinquième - quatrième	89,9	93,1	92,8	92,7	92,5	93,0	93,4	93,8	94,7	94,9
Quatrième - troisième	90,8	91,9	88,6	88,7	88,4	88,9	89,9	90,3	91,5	91,3
Troisième - seconde	46,2	46,8	46,4	51,5	49,7	49,2	49,8	49,9	50,1	49,7
Troisième - second cycle professionnel	35,4	36,0	35,8	33,6	35,0	34,9	35,8	36,1	36,0	35,9

[2] Évolution des redoublements, passages et sorties en second cycle général et technologique dans les DOM (Public + Privé)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Redoublements										
Seconde	18,3	18,3	17,8	15,7	17,3	16,1	14,8	16,0	15,3	14,8
Première	12,3	10,5	10,0	9,4	9,9	10,6	8,4	8,3	7,7	8,0
Terminale	20,7	17,9	18,0	16,6	17,6	15,9	12,7	16,0	15,4	13,6
Passages										
Seconde vers second cycle professionnel	7,4	7,1	6,8	6,6	7,6	7,6	6,9	6,6	6,6	7,2
Seconde vers première	71,9	72,5	72,5	75,3	71,8	72,8	75,3	74,4	75,3	75,2
Première vers terminale	83,5	85,2	86,0	86,8	86,2	85,3	88,0	87,5	88,0	88,1
Sorties										
Seconde	2,4	2,0	2,9	2,5	3,3	3,5	2,9	2,9	2,8	2,8
Première	3,8	4,0	3,4	3,3	3,6	3,7	3,1	3,8	3,8	3,4
Terminale	79,0	82,0	81,8	83,3	82,2	83,9	87,0	83,8	84,4	86,1

[3] Évolution des taux de redoublement, de passage et de sortie en second cycle professionnel dans les DOM (Public + Privé)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
CAP 2 ans première année	1 664	2 176	2 357	2 691	2 979	3 197	3 560	3 875	4 062	4 104
Redoublement	3,3	2,3	5,0	8,1	4,6	4,2	3,9	4,1	4,4	5,6
Passage en seconde année	78,7	74,6	71,1	69,2	73,1	73,4	72,7	71,2	71,0	74,3
Passage en BEP	1,9	1,8	2,3	2,7	3,4	2,8	2,5	2,2	1,7	1,3
Sorties	16,2	21,2	21,6	19,9	19,0	19,6	18,0	21,0	22,8	18,6
CAP 2 ans seconde année	1 171	1 382	1 695	1 794	2 204	2 387	2 472	2 788	3 009	3 210
Redoublement	8,8	7,2	6,7	5,3	10,4	5,6	4,4	6,2	5,3	4,8
Passage en BEP	10,8	11,6	13,5	15,7	14,3	16,0	17,5	15,1	14,5	14,1
Passage en bac pro	5,5	6,1	5,2	3,8	3,6	4,8	3,7	5,1	5,7	6,0
Sorties	69,4	69,0	69,2	69,7	67,6	70,0	69,9	69,5	70,3	70,6
Seconde professionnelle	11 479	11 391	11 390	10 488	10 526	10 564	10 599	10 855	10 979	11 053
Redoublement	5,2	4,1	5,0	4,9	3,9	4,6	3,6	3,8	4,6	3,8
Passage	84,3	84,8	83,0	82,2	83,3	83,7	85,7	83,9	84,3	84,5
Sorties	10,0	10,6	11,5	12,2	12,3	11,0	10,1	11,4	10,0	10,6
Terminale BEP	10 749	10 882	10 793	10 662	10 188	10 101	10 068	10 108	10 326	10 563
Redoublement	11,1	9,7	10,4	10,4	11,7	9,9	7,0	8,3	8,2	9,1
Passage en bac pro	30,1	31,7	31,0	32,9	34,1	34,4	38,6	38,2	38,4	39,5
Passage en second cycle général et techno.	11,5	11,0	11,3	10,6	10,4	10,0	11,2	11,6	10,2	9,8
Sorties	45,1	44,8	44,5	43,3	41,2	43,3	40,6	39,5	40,7	39,4
Première professionnelle (2)	3 587	3 775	3 793	3 896	4 014	3 901	4 234	4 278	4 351	4 614
Redoublement	2,0	2,0	2,4	1,8	2,3	2,0	1,9	1,5	1,6	2,3
Passage	86,1	87,8	86,0	86,0	84,0	85,2	85,6	85,3	85,4	86,1
Sorties	11,8	10,2	11,3	12,1	13,6	12,3	12,4	12,4	12,6	11,2
Terminale professionnelle (2)	2 999	3 325	3 454	3 512	3 528	3 715	3 586	3 888	3 925	3 968
Redoublement	5,6	5,4	5,7	6,5	6,5	7,6	5,1	5,9	6,2	4,9
Passage en second cycle général et techno.	0,2	1,0	1,1	0,6	0,8	0,8	0,7	0,8	0,6	0,5
Sorties	93,3	93,0	92,8	92,0	91,7	90,2	92,4	91,1	91,8	92,9

(1) En 2006, ces trois formations représentent 99 % de l'effectif du second cycle professionnel.

(2) Y compris les élèves inscrits aux BMA en 2 ans.

Présentation

Les départements d'outre-mer avaient accumulé un retard non négligeable par rapport à la métropole en matière de taux d'accès au niveau du baccalauréat. La cause principale en est sans doute une structure socio-économique très différente, moins propice à la formation et à l'emploi sur place.

Cette situation a commencé à changer, en particulier grâce au plan de développement sur quatre ans mis en place en 1998, lequel a permis une notable amélioration de l'accueil et de la scolarisation au lycée. Ainsi, les taux d'accès par les voies scolaires assurées par le ministère de l'Éducation nationale sont-ils plus élevés aujourd'hui en Guadeloupe et en Martinique qu'en métropole. Le taux d'accès de la Réunion reste plus bas qu'en métropole, ce qui s'explique en premier lieu par le moindre poids des séries générales, lui-même probablement lié à la proportion élevée de populations socialement défavorisées. Quant à la situation de la Guyane, elle s'explique en partie par sa géographie physique, laquelle entraîne des difficultés particulières de scolarisation, en lien notamment avec les problèmes de développement des infrastructures.

Comme en métropole, les taux d'accès sont plus élevés pour les filles que pour les garçons, avec en particulier un écart de près de 24 points en faveur des premières en Guadeloupe (par rapport à 13 points en moyenne en métropole).

La prise en compte des voies de formation non scolaires (apprentissage) et hors MEN (ministère de l'Agriculture et de la Pêche) augmente les chiffres sur l'accès au niveau IV de moins de 1 point en Guyane, de 3 points en Guadeloupe et de près de 4 points à la Réunion (contre 6,5 points en métropole). L'apprentissage est en effet moins présent dans les départements d'outre-mer, à l'exception de la Martinique où le taux d'accès "hors-MEN" est de 6,7 %.

Il est rappelé que les chiffres ci-contre sont des taux d'accès annuels (transversaux) et non des taux d'accès des générations (longitudinaux).

Définitions

■ **Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation).** Il rapporte les entrées en classes de terminale générale, technologique ou professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, telle le brevet professionnel.

L'accès au niveau du baccalauréat intervient en fait de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1976 au moment de la rentrée 1994, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (analyse transversale).

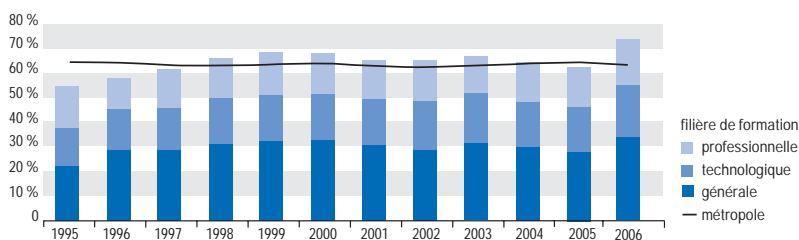
→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ. Enquête n° 16 auprès des établissements privés, enquête n° 51 sur l'apprentissage, système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

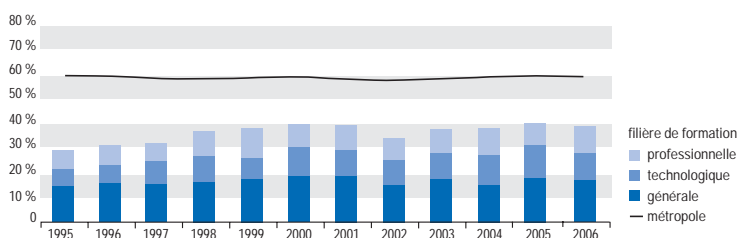
L'accès au niveau du baccalauréat dans les DOM

[1] Évolution des taux d'accès par académie dans les DOM (MEN-scolaire)

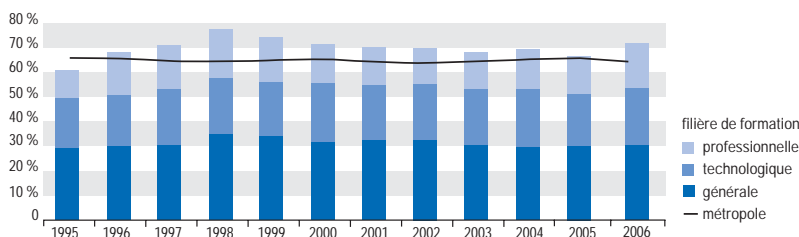
Guadeloupe



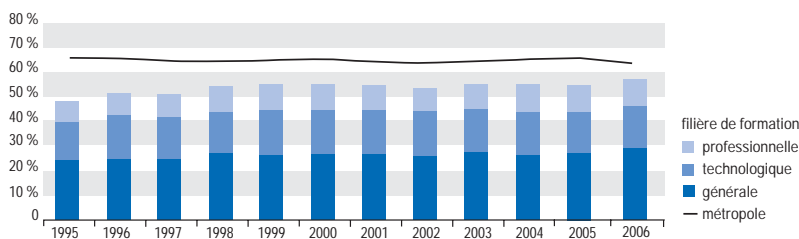
Guyane



Martinique



La Réunion



[2] Taux d'accès sexués au niveau IV de formation dans les DOM (rentrée scolaire 2006)

	MEN-scolaire			Toutes voies de formation (1)
	Filles	Garçons	Ensemble	
Guadeloupe	85,6%	62,1%	73,5%	76,4%
Guyane	44,6%	33,1%	38,9%	39,5%
Martinique	81,2%	59,6%	70,2%	76,7%
La Réunion	68,0%	45,7%	56,7%	60,5%

(1) Y compris formations offertes par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et formations par voie d'apprentissage. Les données concernant l'apprentissage sont basées sur une estimation provisoire.

Présentation

À la rentrée 2006, les lycées des DOM préparent 29 200 élèves à un CAP ou à un BEP. Les établissements publics forment plus de neuf élèves sur dix, à parts presque égales dans les spécialités de la production (50,6 %) et des services (49,4 %). Les établissements privés, de leur côté, ont une offre de formation beaucoup plus développée dans le secteur des services : deux élèves sur trois y suivent un tel enseignement.

Quatre groupes de spécialités concentrent à eux seuls, à parts égales pour chacun d'eux, 44 % des élèves formés : trois relèvent du secteur des services (Commerce vente, Comptabilité gestion et Secrétariat bureautique), un du secteur de la production (Électricité électronique). Six autres groupes scolarisent chacun entre 4 et 6 % des effectifs, dont quatre dans les spécialités de la production (Bâtiment : finitions, Travail du bois et de l'ameublement, Moteurs et mécaniques auto, et Structures métalliques), et deux dans les spécialités des services (Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales, et Accueil, hôtellerie et tourisme).

Les filles constituent 44 % des effectifs accueillis en CAP ou BEP. Elles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services, où elles représentent 73 % des effectifs. Elles sont très peu présentes dans les spécialités de la production, exception faite des spécialités "Matériaux souples" et "Habillement" dans lesquelles elles sont largement majoritaires (94 % et 95 %), et des spécialités technologiques des transformations où leur part est de 66 %. La préparation d'un baccalauréat professionnel s'inscrit dans la suite logique de la poursuite d'études après un CAP ou BEP. Dans les DOM, 8 600 élèves préparaient un bac pro ou un BMA à la rentrée 2006. Cependant, l'offre de formation y est un peu différente. Près de 60 % des élèves de baccalauréat professionnel sont inscrits dans une spécialité des services, contre 50 % de ceux qui préparent un diplôme de niveau V. Les baccalauréats professionnels des métiers des services sont plus développés dans les deux secteurs d'enseignement : ils représentent 55 % des effectifs du public et 75 % de ceux du privé (respectivement 49 % et 66 % en CAP/BEP). La part du secteur privé est plus importante dans la préparation au baccalauréat professionnel (10 %), contre 7 % pour les CAP/BEP, notamment dans les spécialités des services. Les groupes de spécialités prépondérants en CAP/BEP se retrouvent à l'identique en baccalauréat professionnel, avec un renforcement de la place de la "Comptabilité gestion" (18 %) et du "Secrétariat bureautique" (16 %).

Comme en métropole, l'ensemble de ces observations est très semblable d'une année sur l'autre.

Définitions

■ **Les spécialités de formation.** Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en "47 groupes" du ministère de l'Éducation nationale, et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialité détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'Éducation nationale.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves préparant un diplôme professionnel selon la spécialité de formation (rentrée 2006) (Public + Privé, y compris EREA)

Groupes de spécialités de formation	CAP et BEP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	%	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	-	33	.	.	9
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	36	.	.	14	-	-	-	-
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	22	.	.	18	-	-	-	-
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	47	.	.	66	-	-	-	-
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	766	3	7	44	62	1	.	52
223 Métallurgie	26	.	.	42	-	-	-	-
225 Plasturgie, matériaux composites	47	.	51	13	-	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	596	2	10	2	237	3	14	2
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	672	2	9	19	253	3	.	17
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	458	2	.	10	41	.	.	7
232 Bâtiment : construction et couverture	745	3	.	6	150	2	.	3
233 Bâtiment : finitions	1 410	5	5	8	248	3	.	10
234 Travail du bois et de l'ameublement	1 509	5	1	5	235	3	.	3
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	16	.	.	94	-	-	-	-
242 Habillement	986	3	.	95	177	2	.	95
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique, électricité	691	2	3	4	416	5	.	3
251 Mécanique générale et de précision, usinage	212	1	.	8	24	.	.	13
252 Moteurs et mécanique auto	1 827	6	11	3	500	6	16	4
253 Mécanique aéronautique et spatiale	-	-	-	-	59	1	37	10
254 Structures métalliques	1 273	4	4	2	285	3	.	2
255 Électricité, électronique	3 081	11	5	4	971	11	8	4
Total des spécialités de la production	14 420	49	5	14	3 691	43	6	10
311 Transport, manutention, magasinage	191	1	.	35	155	2	.	52
312 Commerce, vente	3 304	11	9	61	999	12	9	64
314 Comptabilité, gestion	3 322	11	16	58	1 535	18	19	63
321 Journalisme et communication	75	.	.	39	54	1	.	24
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	96	.	.	36	14	-	-	36
323 Techniques de l'image, du son, spectacle	14	.	7	21	-	-	-	-
324 Secrétariat, bureautique	3 339	11	7	95	1 355	16	12	96
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	1 615	6	3	93	490	6	20	90
332 Travail social	433	1	15	96	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	1 116	4	4	61	197	2	.	55
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	3	.	100	.	-	-	-	-
336 Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	447	2	23	95	24	.	.	100
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	53	.	47	64	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	555	2	.	65	107	1	.	70
344 Sécurité des biens et des personnes	171	1	18	20	-	-	-	-
Total des spécialités des services	14 734	51	9	73	4 930	57	13	74
Ensemble des spécialités	29 154	100	7	44	8 621	100	10	47

Lecture - 51 % des élèves de CAP ou BEP sont inscrits dans une spécialité des services. Les établissements privés scolarisent 9 % d'entre eux. Les filles représentent 73 % des élèves formés dans ces spécialités.

L'utilisation du point (.) matérialise un pourcentage inférieur à 1, l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

Présentation

Dans les départements d'outre-mer, l'origine socioprofessionnelle des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine [1]. Plus d'un élève sur trois appartient à une famille dont la personne responsable est sans activité professionnelle, non retraitée (un peu plus de 8 % en France métropolitaine). D'autre part, la catégorie des employés est beaucoup plus nombreuse que celle des ouvriers (19,3 % et 13,9 %, respectivement). C'est l'inverse en France métropolitaine où le poids des enfants d'employés est de 17,4 % contre 25,6 % pour les enfants d'ouvriers. Enfin, les professions libérales et intermédiaires, les professeurs ou instituteurs exceptés, sont nettement sous-représentées. Plus les élèves suivent un niveau de formation élevé, plus la proportion de ceux dont la personne responsable est professeur ou instituteur est importante. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. En revanche, les enfants d'ouvriers, de chômeurs ou de personnes sans activité sont proportionnellement plus nombreux dans les formations professionnelles.

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré publics et privés sous contrat, près d'un enfant sur trois est issu d'une famille dont la personne responsable de l'élève est sans activité ou chômeur n'ayant jamais travaillé (34,8 %), cette proportion s'élève à deux enfants sur trois en enseignement adapté (62,1 %).

Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (13,5 % et 6,1 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (2,6 %).

Les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. La structure sociale des établissements privés sous contrat est nettement tirée vers le haut et se démarque de celle des établissements publics quelle que soit la catégorie considérée. Il convient cependant de rester prudent pour des analyses plus approfondies, compte tenu de la faiblesse des effectifs des établissements privés et de l'importance des origines sociales non renseignées (plus de 4 %).

Définitions

■ **Les catégories socioprofessionnelles (CS)** sont celles de la personne responsable de l'élève :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que, les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les CS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier, ...).

■ **Regroupements des catégories socioprofessionnelles** en quatre postes :

- favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés et plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs ;
- favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Élèves du second degré dans les DOM selon la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève en 2006-2007 (%) (Public + Privé sous contrat)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Professions libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)	Employés
Premier cycle général	2,1	8,3	6,7	9,1	3,2	18,7
Premier cycle technologique et préprofessionnel	2,6	3,6	3,0	5,8	0,8	10,2
SEGPA	1,7	4,5	1,6	3,6	0,3	11,6
Premier cycle	2,0	8,1	6,5	8,8	3,1	18,4
Seconde générale et technologique	2,0	10,4	10,1	13,0	5,7	21,1
Première et terminale générales	2,1	10,9	13,5	14,6	8,7	20,8
Première et terminale technologiques	2,6	9,5	6,1	12,5	2,7	23,1
Second cycle général et technologique	2,2	10,4	10,5	13,5	6,2	21,5
CAP	1,8	5,1	1,8	4,7	0,5	14,8
BEP	2,2	7,4	2,8	6,9	0,9	20,4
Bac pro, BMA	2,8	6,9	2,6	7,6	0,9	22,0
MC et divers niveaux IV et V	3,3	6,5	2,9	6,9	1,4	17,0
Second cycle professionnel et assimilé (5)	2,3	6,9	2,6	6,6	0,8	19,6
Ensemble DOM	2,1	8,5	6,8	9,5	3,4	19,3
Ensemble France métropolitaine	2,2	9,1	17,1	14,7	3,5	17,4

(suite)	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Part des origines sociales connues en % (4)	Effectifs Pu + Pr sous contrat
Premier cycle général	14,4	1,3	36,3	100,0	96,3	131 722
Premier cycle technologique et préprofessionnel	12,6	1,1	60,3	100,0	93,0	572
SEGPA	13,5	1,1	62,1	100,0	91,9	6 212
Premier cycle	14,3	1,3	37,5	100,0	96,0	138 506
Seconde générale et technologique	12,6	2,1	23,0	100,0	97,1	19 247
Première et terminale générales	9,6	2,8	16,9	100,0	97,3	20 748
Première et terminale technologiques	13,9	2,8	26,8	100,0	95,0	13 051
Second cycle général et technologique	11,7	2,5	21,5	100,0	96,7	53 046
CAP	14,0	1,5	55,7	100,0	93,3	7 353
BEP	16,3	1,7	41,4	100,0	94,4	21 695
Bac pro, BMA	15,7	2,5	39,1	100,0	93,6	8 621
MC et divers niveaux IV et V	11,6	2,2	48,2	100,0	87,6	315
Second cycle professionnel et assimilé (5)	15,7	1,9	43,7	100,0	94,0	37 984
Ensemble DOM	13,9	1,7	34,8	100,0	95,8	229 536
Ensemble France métropolitaine	25,6	2,0	8,3	100,0	97,0	5 157 665

(1) Non compris professeurs. (2) Non compris instituteurs. (3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles. (4) Le complément à 100 % de la part des PCS connues regroupe les élèves dont la PCS du responsable est non renseignée dans le système d'information SCOLARITÉ. On ne prend pas en compte les élèves des établissements privés hors contrat, pour lesquels l'information n'est quasiment pas recueillie. (5) Second cycle professionnel et assimilé : y compris divers niveaux IV et V (formations complémentaires et préparations diverses).

[2] Élèves du second degré dans les DOM selon la CS regroupée (1) de la personne responsable de l'élève en 2006-2007 (%) (Public + Privé sous contrat)

Formations	Public					Privé sous contrat				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total
Premier cycle général	9,1	8,9	27,6	54,4	100,0	33,6	16,6	37,0	12,8	100,0
Autre premier cycle technologique (2)	3,9	5,8	16,2	74,1	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SEGPA	2,0	3,8	17,8	76,3	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total premier cycle	8,8	8,6	27,1	55,5	100,0	33,6	16,6	37,0	12,8	100,0
Seconde générale et technologique	15,9	13,4	31,9	38,8	100,0	40,7	19,1	31,3	8,9	100,0
Première et terminale générales	22,8	15,7	32,0	29,5	100,0	40,2	18,9	31,7	9,1	100,0
Première et terminale technologiques	9,1	12,9	34,0	44,0	100,0	20,2	17,7	41,1	20,9	100,0
Total second cycle général et technologique	16,9	14,2	32,4	36,5	100,0	35,9	18,7	33,7	11,7	100,0
CAP	2,1	5,0	21,9	71,0	100,0	7,2	2,6	22,2	68,0	100,0
BEP	3,5	7,0	28,9	60,5	100,0	12,8	9,8	42,0	35,4	100,0
Bac pro, BMA	3,4	7,8	30,4	58,5	100,0	8,8	9,7	43,7	37,8	100,0
MC et divers niveaux IV et V	4,3	7,2	26,8	61,6	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total second cycle professionnel et assimilé (3)	3,2	6,8	27,8	62,1	100,0	10,8	8,7	39,5	41,1	100,0
Total second degré	9,8	9,6	28,5	52,2	100,0	30,5	15,9	36,5	17,1	100,0

(1) Voir les regroupements définis page ci-contre dans la rubrique "Définitions". (2) Y compris CPA, CLIPA. (3) Voir définition tableau [1].

Présentation

En 2006, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des DOM a diminué de 0,3%. Il s'établit à plus de 36 500. Les effectifs en Guyane et en Martinique progressent (respectivement + 7,0 % et + 3,3 %). Mais ces hausses ne compensent pas les diminutions des inscriptions en Guadeloupe et à la Réunion (- 2,6 % et - 2,1 %). L'université, qui accueille 61 % des effectifs dans les DOM, voit ses effectifs chuter (- 1,6 %) malgré la croissance de l'effectif des étudiants en IUT. En STS et CPGE, le nombre d'étudiants augmente (+ 3,9 % et + 4,5 %). Après une croissance continue depuis la fin des années 90, la part des femmes perd 0,2 point en 2006 pour s'établir à 62,5 %, soit près de 7 points de plus qu'en métropole. Les IUFM et les autres formations sont les plus féminisés.

Dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, l'université accueille 68 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Néanmoins, cette part diminue en 2006 puisque les effectifs y progressent moins que dans les autres formations d'enseignement supérieur (+ 3,7 % contre + 6,4 % en moyenne). La hausse du nombre d'inscrits est particulièrement soutenue en CPGE (+ 21,8 %).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Définitions

■ **DOM.** Départements d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

■ **COM.** Collectivités d'outre-mer : Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte. La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de "collectivité spécifique".

■ **Champ du supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié (voir page 6.1).

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). Elles regroupent aussi des instituts et des écoles internes, notamment les instituts universitaires de technologie (IUT). Dans les DOM, l'université des Antilles-Guyane a son siège à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe (elle a aussi des composantes en Martinique et en Guyane), et l'université de la Réunion a son siège à Saint-Denis. Dans le reste de l'outre-mer, l'université de Nouvelle-Calédonie et l'université de Polynésie française résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie. Dans les DOM, il y a l'IUT de Kourou (Guyane), composante de l'université des Antilles-Guyane, et l'IUT de la Réunion.

■ **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les DOM, les antennes de Martinique et de Guyane de l'IUFM de Guadeloupe sont devenues des IUFM à part entière à la rentrée 2001, et il y a un IUFM à la Réunion. Dans le reste de l'outre-mer, l'IUFM du Pacifique a son siège en Nouvelle-Calédonie et une antenne à Papeete.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Les formations comptables et les formations post-BTS sont désormais classées à part des STS.

■ **Autres écoles et formations.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve une école d'ingénieurs, des écoles de commerce et de gestion, des écoles d'architecture, des écoles artistiques et des écoles paramédicales et sociales, et d'autres formations diverses comme les post-BTS et les DSAA.

À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit en particulier par l'apparition des formations universitaires privées dans les COM du fait de la présence d'une antenne de l'Université catholique de l'Ouest en Polynésie.

[1] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM

Types d'établissement	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Universités	19 942	21 084	21 546	21 798	21 807	22 250	22 563	22 853	22 483
% femmes	60,4	60,8	60,8	61,6	62,0	62,0	62,2	63,1	62,4
dont IUT	285	385	417	387	418	411	477	571	677
% femmes	40,0	50,6	49,2	47,0	47,8	46,7	50,1	51,8	48,6
IUFM	1 791	1 861	2 130	2 304	2 774	2 779	2 734	2 726	2 672
% femmes	68,0	70,6	68,9	68,8	70,9	68,5	74,1	73,8	73,2
STS	5 663	5 533	5 727	5 843	6 087	6 355	6 203	6 384	6 634
% femmes	56,2	55,9	54,3	52,4	52,0	52,8	53,1	52,6	52,5
CPGE	549	624	735	821	899	927	1 046	1 132	1 183
% femmes	47,0	44,2	51,0	50,2	48,1	50,7	51,3	52,3	56,0
Autres écoles (1)	1 835	1 890	2 160	2 361	2 659	3 008	3 491	3 597	3 595
% femmes	67,7	69,0	70,1	69,9	71,2	73,3	75,7	76,0	76,4
Ensemble	29 780	30 992	32 298	33 127	34 226	35 319	36 037	36 692	36 567
% femmes	60,1	60,4	60,4	60,7	61,1	61,4	62,4	62,7	62,5

(1) Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, paramédicales et sociales, formations post-BTS et DSAA.

[2] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et la Nouvelle-Calédonie

Types d'établissement	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Universités	2 777	2 946	3 371	3 756	3 962	4 367	4 565	4 784	4 959
% femmes	64,1	64,5	64,2	64,8	64,9	64,3	64,4	64,0	62,4
IUFM	189	203	189	212	215	219	322	438	495
% femmes	73,5	66,5	71,4	73,1	76,3	70,3	74,2	71,2	72,5
STS	850	870	882	909	1 024	1 105	1 179	1 264	1 396
% femmes	52,0	50,3	52,6	47,6	47,7	50,0	52,4	52,8	55,5
CPGE	79	75	86	95	108	123	122	142	173
% femmes	29,1	40,0	43,0	48,4	43,5	51,2	47,5	49,3	52,5
Autres écoles (1)	116	93	94	77	180	248	263	274	322
% femmes	55,2	60,2	55,3	49,4	73,9	73,0	71,1	72,6	70,2
Ensemble	4 011	4 187	4 622	5 049	5 489	6 062	6 451	6 902	7 345
% femmes	61,0	61,1	61,7	61,5	62,0	62,0	62,7	63,5	61,8

(1) Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion, et établissements universitaires privés.

Présentation

En 2006-2007, 27 400 étudiants sont inscrits dans l'une des quatre universités françaises d'outre-mer, soit une baisse de 0,7 % par rapport à l'année précédente.

Les effectifs des DOM baissent de 1,6 % et ceux des COM et Nouvelle-Calédonie augmentent de 3,7 %.

37,8 % des étudiants d'outre-mer sont inscrits en lettres, en langues ou en sciences humaines, 17,2 % en économie et gestion, 16,8 % en droit-sciences politiques et 17,1 % en sciences. Enfin, 11,2 % des étudiants se répartissent entre les disciplines de santé (6,1 %), STAPS (2,7 %) et les IUT (2,5 %). Les disciplines santé et IUT sont moins représentées dans les universités d'outre-mer que dans l'ensemble des universités publiques françaises, où la filière santé représente 13,2 % des inscriptions et les IUT 8,1 %. La plus grande majorité (84,4 %) des étudiants inscrits dans une des quatre universités d'outre-mer sont en cursus licence contre 62,9 % pour l'ensemble des universités publiques françaises. Le poids des cursus master et doctorat reste faible : respectivement 13,5 % et 2,1 % des étudiants.

Le poids du cursus licence est en légère baisse par rapport à l'année universitaire 2005-2006 (-0,5 point). Le nombre de nouveaux entrants baisse de 0,2 % dans les DOM et progresse de 8,5 % dans les COM et Nouvelle-Calédonie.

La proportion de femmes dans les universités d'outre-mer est de 62,4 % en 2006-2007, en baisse de 0,9 point par rapport à l'année 2005-2006. Sur l'ensemble des universités publiques françaises, cette proportion est plus faible (56,7 %). Comme dans l'ensemble des universités publiques françaises, elles restent majoritaires en lettres, langues et sciences humaines (72,1 %), en droit-sciences politiques (70,1 %), minoritaires en sciences (43,0 %).

Définitions

■ **Universités des départements d'outre-mer (DOM), des collectivités d'outre-mer (COM) et de Nouvelle-Calédonie.** Il s'agit de l'université des Antilles-Guyane, de l'université de La Réunion, de l'université de Polynésie française et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

■ **Champ de l'enquête.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.).

■ **Cursus LMD.** Licence-master-doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

■ **La rubrique IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Les nouveaux entrants en première année de premier cycle** sont les étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de premier cycle (capacité en droit et DAEU non compris).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE.

[1] Les étudiants en universités d'outre-mer par discipline et cursus LMD en 2006-2007

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
Université Antilles-Guyane	Droit, sciences politiques	1 964	375	61	2 400
	Sciences économiques - AES	1 247	195	14	1 456
	Lettres-sc. humaines-langues	3 179	755	110	4 044
	Sciences	2 004	192	67	2 263
	STAPS	278	45	5	328
	Santé	710	419	-	1 129
	IUT	284	-	-	284
Total		9 666	1 981	257	11 904
Université La Réunion	Droit, sciences politiques	1 199	123	37	1 359
	Sciences économiques - AES	1 924	492	16	2 432
	Lettres-sc. humaines-langues	3 181	751	153	4 085
	Sciences	1 137	268	69	1 474
	STAPS	368	46	2	416
	Santé	420	-	-	420
	IUT	393	-	-	393
Total		8 622	1 680	277	10 579
Total DOM		18 288	3 661	534	22 483
Université Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	413	-	-	413
	Sciences économiques - AES	382	-	-	382
	Lettres-sc. humaines-langues	1 023	13	9	1 045
	Sciences	532	-	14	546
	Santé	26	-	-	26
	Total	2 376	13	23	2 412
Université Polynésie Française	Droit, sciences politiques	416	3	7	426
	Sciences économiques - AES	443	-	1	444
	Lettres-sc. humaines-langues	1 146	33	11	1 190
	Sciences	393	-	7	400
	Santé	87	-	-	87
Total	2 485	36	26	2 547	
Total COM + Nouvelle-Calédonie		4 861	49	49	4 959
Total général		23 149	3 710	583	27 442
Evolution des effectifs par rapport à 2005-2006		-1,3	3,2	-1,7	-0,7
Pourcentage par cursus		84,4	13,5	2,1	100,0

[2] Étudiants et nouveaux entrants en première année de premier cycle dans les universités d'outre-mer (2005-2006 et 2006-2007)

		2005-2006				2006-2007			
		Total	dont % femmes	Nouveaux entrants	dont % femmes	Total	dont % femmes	Nouveaux entrants	dont % femmes
Université Antilles-Guyane	Droit, sciences politiques	2 402	70,4	810	69,0	2 400	71,3	786	69,6
	Sciences éco, AES	1 425	58,7	486	58,0	1 456	57,7	516	53,5
	Lettres, sciences humaines	4 201	73,9	754	73,5	4 044	72,3	848	76,3
	Sciences	2 182	45,5	606	48,0	2 263	47,3	685	53,1
	STAPS	405	33,3	94	29,8	328	32,3	84	20,2
	IUT	242	46,7	109	42,2	284	45,1	153	42,5
	Santé	1 105	71,4	433	71,8	1 129	67,6	434	69,4
Total	11 962	64,0	3 292	62,9	11 904	63,4	3 506	63,2	
Université La Réunion	Droit, sciences politiques	1 395	69,9	464	70,9	1 359	69,2	444	66,0
	Sciences éco, AES	2 566	57,3	771	58,9	2 432	58,9	709	60,6
	Lettres, sciences humaines	4 438	73,5	1 078	73,7	4 085	72,7	874	69,1
	Sciences	1 378	35,8	367	34,3	1 474	36,9	377	31,8
	STAPS	421	28,3	137	29,9	416	26,4	139	25,2
	IUT	329	55,6	186	59,1	393	51,1	191	50,8
	Santé	364	67,3	252	69,8	420	66,9	294	67,3
Total	10 891	62,0	3 255	62,4	10 579	61,2	3 028	58,7	
Total DOM	22 853	63,1	6 547	62,7	22 483	62,4	6 534	61,1	
Université Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	409	64,5	108	62,0	413	65,6	134	70,9
	Sciences éco, AES	341	62,2	148	61,5	382	55,5	175	51,4
	Lettres, sciences humaines	1 059	71,3	277	71,5	1 045	70,3	287	65,2
	Sciences	554	42,4	215	45,6	546	44,9	214	49,1
	Santé	21	66,7	21	66,7	26	73,1	-	-
Total	2 384	62,1	769	60,9	2 412	61,4	810	58,9	
Université Polynésie Française	Droit, sciences politiques	386	73,8	114	79,8	426	70,4	142	76,1
	Sciences éco, AES	470	58,5	188	62,8	444	57,9	169	58,6
	Lettres, sciences humaines	1 091	74,5	263	71,5	1 190	71,2	338	74,9
	Sciences	378	40,5	162	46,3	400	38,5	161	39,1
	Santé	75	76,0	46	71,7	87	60,9	53	58,5
Total	2 400	66,0	773	65,3	2 547	63,3	863	64,2	
Total COM + Nouvelle-Calédonie	4 784	64,0	1 542	63,1	4 959	62,4	1 673	61,6	
Ensemble	27 637	63,2	8 089	62,7	27 442	62,4	8 207	61,2	

Présentation

À la session 2006, 11 600 diplômes de l'enseignement professionnel de niveau V (CAP, BEP et mentions complémentaires) ont été délivrés dans les départements d'outre-mer. Leur nombre est stable concernant le BEP et diminue de 12 % concernant le CAP. Les diplômes de niveau IV hors baccalauréat sont pratiquement inexistant dans les DOM. Le nombre de BTS est peu différent de celui de 2005.

De manière générale, les taux d'admission sont inférieurs à ceux de la métropole. C'est le cas pour les BEP (- 16 points) et surtout les BTS (- 18,8 points). Pour les CAP, l'écart est plus faible (- 8,7 points). Les écarts, qui avaient tendance à se réduire ces dernières années, se maintiennent en 2006 comme en 2005.

16 800 candidats ont été reçus au baccalauréat à la session 2006 dans les DOM, soit une hausse de 4,6 % par rapport à la session 2005. La part des bacheliers généraux parmi l'ensemble des bacheliers est moins importante en 2006 (48,3 % des bacheliers contre 49,2 % l'an passé), et est plus faible qu'en métropole où 54 % des bacheliers sont des bacheliers généraux. Les taux de réussite sont également inférieurs à ceux de la métropole. Cette différence est cette année de 8,9 points pour le baccalauréat général, 8,4 points pour les séries technologiques et 10,8 points pour les séries professionnelles [2].

À la session 2005, dans les quatre universités d'outre-mer, 2 607 diplômes de DEUG (y compris DEUG intermédiaires) et DEUST ont été délivrés, soit 4,7 % de moins par rapport à la session 2004. 2 712 diplômes de licences ont été délivrés par ces universités, soit une hausse de 12,3 % par rapport à 2003-2004. 283 DESS ou masters professionnels et 151 DEA ou masters recherche ont été délivrés. 53 thèses ont été soutenues contre 38 l'année précédente.

Définitions

■ **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présentés.

Une même personne peut être candidate, la même année, à plusieurs examens professionnels (exemple : BEP et CAP) ou dans plusieurs spécialités.

■ **AES.** Filière administrative, économique et sociale.

■ **DEA.** Diplôme d'études approfondies.

■ **DESS.** Diplôme d'études supérieures spécialisées.

■ **DEUST.** Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.

■ **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 02.50, 03.46, 04.31, 05.09, 06.16.

Sources : Enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel. Système d'information SISE.

[1] Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel en 2006 dans les DOM

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Total DOM	
	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)
Niveau V									11 501	
CAP	680	61,5	945	64,9	479	77,3	2 016	72,2	4 122	69,0
BEP	1 825	57,4	1 750	57,2	636	51,2	2 991	62,1	7 202	58,5
Mentions complémentaires	41	71,9	76	86,4	18	100,0	156	88,1	291	85,6
Niveau IV										
Brevet professionnel (BP)	73	46,8	87	50,3	8	22,9	222	60,2	390	53,2
Niveau III										
BTS	543	38,1	512	37,1	82	38,5	1 129	64,2	2 266	47,5

[2] Résultats au baccalauréat dans les DOM - Session 2006

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		La Réunion		Total DOM	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
Baccalauréats										
général	2 017	75,7%	577	75,0%	1 812	78,3%	3 665	82,6%	8 071	79,2%
technologique	1 171	70,8%	377	63,8%	1 277	65,5%	2 174	78,5%	4 999	71,8%
professionnel	1 048	72,2%	301	65,0%	902	61,6%	1 390	77,1%	3 641	70,3%
Ensemble des bacs	4 236	73,4%	1 255	68,8%	3 991	69,7%	7 229	80,2%	16 711	74,8%

[3] Les diplômes délivrés par les universités en 2005 dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie

		DEUG (1),	Licences,	Maîtrises (2)	DESS/M2P(3)	DEA/M2R (3)	Doctorats	Total
		DEUST	licences LMD					
DOM	Droit, sciences politiques	234	241	170	47	36	5	733
	Sciences économiques, AES	411	432	178	120	12	6	1 159
	Lettres, langues, sciences humaines	857	1 056	261	45	81	13	2 313
	Sciences	368	527	206	71	22	19	1 213
	STAPS	164	143	14	-	-	3	324
Total DOM		2 034	2 399	829	283	151	46	5 742
COM et	Droit, sciences politiques	74	57	25	-	-	-	156
Nouvelle-	Sciences économiques, AES	71	38	-	-	-	-	109
Calédonie	Lettres, langues, sciences humaines	276	165	23	-	-	4	468
	Sciences	152	53	-	-	-	3	208
Total COM et Nouvelle-Calédonie		573	313	48	-	-	7	941
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie		2 607	2 712	877	283	151	53	6 683

(1) Y compris DEUG intermédiaires.

(2) Y compris maîtrises intermédiaires.

(3) M2P : master finalité professionnelle. M2R : master finalité recherche.

Présentation

Pour la rentrée 2006, 8 754 enseignants des DOM effectuent leur service principal dans un collège, soit la moitié des enseignants des DOM, 6 006 dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), soit 34,3 %, et 2 736 dans un lycée professionnel (LP), soit 15,6 % [1].

Les enseignants des collèges sont majoritairement des certifiés ou professeurs d'EPS (76,8 %), mais en plus faible proportion qu'en métropole (84,0 %), les PEGC y représentent encore 9,9 % du corps enseignant contre 6,1 % en métropole.

Dans les LP, 81,9 % des enseignants sont des professeurs de lycée professionnel (PLP). Les enseignants des LEGT sont surtout des certifiés (61,3 %) et les agrégés y représentent 17,3 % du corps enseignant [2].

Les caractéristiques des professeurs exerçant dans les DOM, qui représentent 4,6 % de l'ensemble des enseignants du second degré public, se différencient essentiellement par rapport à ceux de la métropole par trois points :

- tout d'abord, les femmes ne sont pas majoritaires parmi les enseignants ; la proportion de femmes, 49,7 % en moyenne contre 57,5 % en métropole, est toutefois plus importante dans les collèges (53,3 %) que dans les LP (46,2 %) et les LEGT (45,9%) [1] ;

- ensuite, le pourcentage de non-titulaires (7,0 %) est plus élevé qu'en métropole (2,5 %) [2] ;

- enfin, le temps partiel est moins utilisé dans les DOM qu'en métropole puisque ce taux n'est que de 5,2 % contre 12,0 % pour la France métropolitaine [1].

Le ratio global d'heures par élève est de 1,42 h. Il est de 1,97 h en LP où les formations sont plus lourdes (ateliers, etc.), de 1,40 h en LEGT et de 1,21 h en collège.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur ('E/S') est de 22,9 en premier cycle (hors SEGPA), 17,1 en second cycle professionnel et 23,0 en second cycle général et technologique [3].

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP), hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs vacataires essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance ("obligation réglementaire de service").

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases relais académiques, à partir du module "Structures et services" du logiciel STS Web en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels"), DEPP, 2006-2007.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps et par type d'établissement dans les DOM en 2006-2007

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	21	21	23,8	0,0
Agrégés	194	27	1 038	1 259	37,3	3,7
Certifiés, professeurs EPS	6 723	166	3 683	10 572	528,0	5,7
Adjoints et chargés d'enseignement	129	25	32	186	33,3	5,9
PEGC	868	1	1	870	48,2	10,6
PLP	197	2 242	920	3 359	45,6	3,0
Total titulaires et stagiaires	8 111	2 461	5 695	16 267	49,6	5,2
Maîtres auxiliaires	60	7	18	85	42,4	
Professeurs contractuels	559	260	278	1 097	50,3	
Autres non-titulaires	24	8	15	47	63,8	
Total général DOM	8 754	2 736	6 006	17 496	49,7	
% femmes	53,3	46,2	45,9	49,7		
% temps partiel des titulaires	-	-	21	21		

(1) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

Note- Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

Lecture - 1 038 professeurs agrégés exercent en LEGT dont 37,3 % sont des femmes et 3,7 % travaillent à temps partiel ; en collège, 53,3 % des enseignants sont des femmes et 6,6 % des titulaires travaillent à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps ou grade et par type d'établissement dans les DOM en 2006-2007

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	-	0,3	0,1
Agrégés	2,2	1,0	17,3	7,2
Certifiés, professeurs EPS	76,8	6,1	61,3	60,4
Adjoints et chargés d'enseignement	1,5	0,9	0,5	1,1
PEGC	9,9	-	0,0	5,0
PLP	2,3	81,9	15,3	19,2
Total titulaires et stagiaires	92,7	89,9	94,8	93,0
Non-titulaires	7,3	10,1	5,2	7,0
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

[3] Effectifs d'élèves, heures/élève et élèves/enseignant dans le second degré public dans les DOM en 2006-2007

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total
Heures/élève	1,21	1,97	1,40	1,42

(1) L'enseignement général dispensé par les enseignants du premier degré en SEGPA est pris en compte.

Nombre moyen d'élèves devant un enseignant par niveau de formation (E/S)

	Premier cycle hors SEGPA	Second cycle professionnel	Second cycle général et technologique	Ensemble
E/S	22,9	17,1	23,0	21,2

Présentation

Le ministère de l'Éducation nationale rémunérait 46 638 personnes au 31 janvier 2007 dans les DOM, 44 217 dans le secteur public et 2 421 enseignants dans les classes sous contrat des établissements privés.

C'est dans le secteur scolaire du second degré public que l'augmentation de la proportion d'enseignants a été la plus forte (310 personnes, soit + 1,6 %). L'ensemble des enseignants titulaires et stagiaires représente 78,4 % des personnels du secteur public, soit 35 495 personnes : dont 40 % sont rémunérées sur le programme scolaire du premier degré et 54,5 % sur le second degré, la part de l'enseignement supérieur restant faible. Dans le second degré, les enseignants sont affectés pour 47,4 % en collège ou rémunérés au titre des besoins éducatifs particuliers, et pour 44 % en lycée.

Dans les classes sous contrat du secteur privé, on enregistre une augmentation importante des effectifs d'enseignants dans le premier degré (+ 4,8 %) et une stabilité dans le second degré. Plus des deux cinquièmes des enseignants sont affectés aux niveaux préélémentaire et élémentaire.

L'âge moyen des agents du secteur public dans les DOM, 42,5 ans, est équivalent à l'âge moyen en métropole, mais les écarts sont importants entre les académies. Plus de 5 points séparent la Guyane (39,4 ans) de la Martinique (44,5 ans). Les enseignants du secteur privé ont en moyenne un an et demi de plus (44 ans) que ceux du secteur public, et les enseignants du premier degré privé sont plus âgés que leurs collègues du public avec en moyenne 44,7 ans contre 40,7 ans.

La proportion de femmes reste moins importante qu'en métropole, dans l'ensemble du secteur public 60 % contre 65,7 %, avec proportionnellement moins d'enseignantes au niveau du premier degré (75,1 % contre 80,9 %) et au niveau du second degré (50,3 % contre 57,6 %).

La part du travail à temps partiel ou incomplet est moins élevée qu'en métropole dans le secteur public (5,6 % contre 10,5 %) et le secteur privé (11,1 % contre 18,8 %). Ces moyennes masquent des écarts importants entre les académies : de 3,6 % en Guyane à 7,6 % à La Réunion dans le secteur public et de 8,7 % en Guyane à 14,2 % en Guadeloupe dans le secteur privé.

Définitions

■ **Enseignants du premier degré.** Ce sont les instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants rémunérés sur le programme scolaire du premier degré, chargés de classe, y compris les directeurs d'écoles. Ne sont pas comptabilisés les enseignants et les stagiaires en IUFM.

■ **Enseignants du second degré.** Enseignants titulaires et non titulaires rémunérés sur le programme scolaire du second degré (y compris les documentalistes). Avec les enseignants de collège, sont recensés les enseignants rémunérés au titre des besoins éducatifs particuliers (difficultés scolaires ou handicapés) dans le secteur public. Sur la ligne "Divers" dans le tableau ci-contre, sont totalisés les enseignants rémunérés au titre de l'apprentissage, aide à l'insertion professionnelle, validation des acquis, remplacement...

■ **Enseignants du supérieur et des IUFM.** Professeurs dispensant des cours dans ces établissements publics.

■ **Stagiaires des IUFM.** Professeurs stagiaires rémunérés en seconde année d'IUFM, sur les programmes scolaires du premier ou du second degré.

■ **Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance ou d'assistance éducative.** Sont recensés tous les personnels exerçant l'une de ces fonctions.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye au 31 janvier 2007.

[1] Le personnel de l'Éducation nationale dans les DOM en 2006-2007

		Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total DOM	
Enseignants du secteur public	Premier degré	3 160	2 058	2 787	6 197	14 202	
	âge moyen	43,4	38,0	42,2	39,5	40,7	
	% femmes	76,0	74,3	80,3	72,5	75,1	
	% temps partiel	1,7	4,1	2,7	7,0	4,5	
	Second degré	4 282	2 284	4 096	8 686	19 348	
	âge moyen	44,9	39,9	45,3	42,7	43,4	
	% femmes	52,3	44,8	55,6	48,2	50,3	
	% temps partiel	3,7	6,3	4,2	6,6	5,4	
	Collèges et besoins éducatifs particuliers	1 974	1 270	1 814	4 109	9 167	
	âge moyen	45,4	38,7	44,7	42,6	43,1	
	% femmes	54,2	47,1	60,4	52,9	53,9	
	% temps partiel	3,0	5,5	4,5	8,3	6,0	
	LEGT et post-bac	1 114	390	1 110	2 228	4 842	
	âge moyen	45,9	43,7	46,1	44,4	45,1	
	% femmes	50,6	43,6	53,4	43,3	47,3	
	% temps partiel	2,2	6,4	2,7	4,9	3,9	
	Lycées professionnels	738	413	929	1 668	3 748	
	âge moyen	46,0	42,0	46,2	42,6	44,1	
	% femmes	48,0	35,1	49,3	43,6	45,0	
	% temps partiel	1,2	3,6	3,4	4,4	3,5	
	Divers second degré	456	211	243	681	1 591	
	âge moyen	38,8	35,7	43,1	38,2	38,8	
	% femmes	55,4	52,1	53,5	47,0	51,1	
% temps partiel	14,0	16,6	12,3	6,8	11,0		
Supérieur et IUFM (enseignants et stagiaires)	433	296	356	860	1 945		
âge moyen	38,6	34,8	39,5	37,2	37,6		
% femmes	49,7	56,8	57,3	47,4	51,2		
% temps partiel	0,9	0,7	0,0	1,6	1,0		
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance	Premier et second degrés	554	294	545	1 033	2 426	
	âge moyen	49,3	45,4	50,3	46,7	48,0	
	% femmes	66,8	65,0	73,6	54,4	62,8	
	% temps partiel	2,7	0,7	0,4	3,7	2,3	
	Vie scolaire	896	391	917	2 125	4 329	
	âge moyen	45,0	41,5	44,4	41,1	42,6	
	% femmes	54,9	53,7	63,9	46,9	52,8	
	% temps partiel	11,0	4,1	14,5	17,6	14,4	
	Soutien	316	181	294	460	1 251	
	âge moyen	44,7	43,6	51,1	42,8	45,3	
	% femmes	76,3	65,7	77,6	70,0	72,7	
	% temps partiel	7,9	1,7	1,0	4,3	4,1	
	Supérieur et IUFM	194	50	130	342	716	
	âge moyen	45,4	41,4	47,0	42,0	43,8	
	% femmes	60,8	60,0	63,1	58,2	59,9	
	% temps partiel	0,0	0,0	3,1	14,9	7,7	
	Total Public	9 835	5 554	9 125	19 703	44 217	
	âge moyen	44,4	39,4	44,5	41,5	42,5	
	% femmes	61,8	58,9	65,9	56,7	60,0	
	% temps partiel	3,6	4,6	4,3	7,6	5,6	
	Enseignants du secteur privé	Premier degré	237	113	238	389	977
		âge moyen	47,2	39,8	48,2	42,4	44,7
		% femmes	89,9	78,8	82,8	90,0	86,9
% temps partiel		5,1	5,3	3,8	2,6	3,8	
Second degré		452	150	377	465	1 444	
âge moyen		44,1	41,1	44,1	43,3	43,5	
% femmes		57,1	58,7	63,9	57,6	59,2	
% temps partiel		19,0	17,3	14,9	13,8	16,1	
Premier cycle		187	75	121	246	629	
âge moyen		44,8	39,5	44,9	43,2	43,6	
% femmes		64,7	58,7	67,8	57,7	61,8	
% temps partiel		21,4	18,7	19,0	13,8	17,6	
Second cycle		265	75	256	219	815	
âge moyen		43,7	42,6	43,8	43,4	43,5	
% femmes		51,7	58,7	62,1	57,5	57,2	
% temps partiel		17,4	16,0	12,9	13,7	14,8	
Total Privé		689	263	615	854	2 421	
âge moyen		45,2	40,5	45,7	42,9	44,0	
% femmes		68,4	67,3	71,2	72,4	70,4	
% temps partiel		14,2	12,2	10,6	8,7	11,1	

Présentation

En 2006-2007, dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte 224 700 élèves et étudiants. La hausse des effectifs en un an est de 2,3%.

Le premier degré connaît une hausse de ses effectifs (+ 1,9 %) en raison d'une hausse de ceux de l'élémentaire (0,1 %) mais surtout du préélémentaire (1,85 %). 36 935 élèves ont été scolarisés en 2006-2007 dans les écoles publiques et privées de Nouvelle-Calédonie, 41 377 en Polynésie française, 44 011 à Mayotte, 707 à Saint-Pierre-et-Miquelon et 2 471 à Wallis-et-Futuna [1][2]. La scolarisation s'effectue très majoritairement dans les établissements publics, sauf à Wallis-et-Futuna où le premier degré est entièrement privé.

Dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, on a recensé 90 316 élèves dans le second degré, soit une hausse de 2,4 %. Tous les cycles progressent : + 1,5 % pour le premier cycle, + 2,2 % pour le second cycle général et technologique et + 5,4 % pour le second cycle professionnel. À Mayotte et à Wallis-et-Futuna, tous les établissements du second degré appartiennent au secteur public, pour 76 % des établissements de Polynésie française, pour 64 % de ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon et 68 % pour ceux de la Nouvelle-Calédonie [3].

Les effectifs de l'agriculture augmentent (+ 6,3 %).

Les effectifs des COM et de Nouvelle-Calédonie scolarisés dans le supérieur s'élèvent à la rentrée 2006 à 7 300 étudiants, soit une hausse de 6,4 % par rapport à 2005 [4].

Définitions

■ **Collectivités d'outre-mer.** Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte. La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de "collectivité spécifique".

■ **CP, CM2.** Cours préparatoire, cours moyen deuxième année. Première et dernière classes du cycle élémentaire.

■ **Classes d'initiation (CLIN).** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.

■ **Classes d'adaptation (CLAD).** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **Enseignement relevant de l'adaptation et l'intégration scolaires (AIS).** Regroupe les effectifs scolarisés en CLIN, CLAD et CLIS.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

→ Pour en savoir plus

Sources : Sources des chapitres correspondants pour chaque niveau dans la présente édition et dans les éditions précédentes (1984 à 2007) de Repères et références statistiques.

[1] Effectifs du premier degré public dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2006-2007

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna	Total Public
Préélémentaire	154	9 583	12 805	11 931	-	34 473
CP-CM2	233	17 268	20 418	30 260	-	68 179
AIS	-	387	1 046	1 820	-	3 253
Total premier degré public	387	27 238	34 269	44 011	-	105 905

[2] Effectifs du premier degré privé dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2006-2007

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna	Total Public
Préélémentaire	113	3 637	2 488	-	843	7 081
CP-CM2	207	6 060	4 570	-	1 595	12 432
Classes d'initiation, d'adaptation, CLIS	-	-	50	-	33	83
Total premier degré privé	320	9 697	7 108	-	2 471	19 596

[3] Effectifs du second degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2006-2007 (Public + Privé)

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna	Total Public
Premier cycle	393	18 576	18 767	15 329	1 392	1 392
SEGPA	-	1 071	372	-	-	-
Second cycle professionnel	119	6 147	7 064	3 292	481	481
Second cycle général et technologique	105	5 969	6 852	4 036	351	351
Total second degré	617	31 763	33 055	22 657	2 224	2 224
% Public	64%	68%	76%	100%	100%	100%

[4] Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie (Public + Privé)

	1990 1991	2000 2001	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
Premier degré (1)						
Préélémentaire	29 333	37 026	39 576	40 320	40 799	41 554
CP-CM2	67 492	78 328	78 161	79 466	80 493	80 611
AIS	844	2 775	3 106	3 257	1 854	3 336
Total premier degré	97 669	118 129	120 843	123 043	123 146	125 501
Second degré						
Premier cycle secondaire	29 060	50 158	52 408	53 371	53 678	54 457
Second cycle professionnel	9 176	13 477	14 817	15 643	16 224	17 103
Second cycle général et technologique	7 692	14 033	16 263	16 602	16 937	17 313
Enseignements adaptés	174	1 069	1 342	1 401	1 394	1 443
Total second degré	46 102	78 737	84 830	87 017	88 233	90 316
Second degré agriculture	724	1 471	1 530	1 463	1 452	1 544
Enseignement supérieur						
CPGE	50	86	123	122	142	173
STS	425	882	1 105	1 179	1 264	1 396
Universités	1 418	3 371	4 367	4 565	4 784	4 959
Autres formations (2)	69	94	248	263	274	322
IUFM	-	189	219	322	438	495
Total supérieur	1 962	4 622	6 062	6 451	6 902	7 345
Total général	146 457	202 959	213 265	217 974	219 733	224 706

(1) De 2000-2001 à 2006-2007 : estimations pour l'ensemble du premier degré. En 2002-2003, les données pour la Polynésie française n'étaient pas disponibles ; on a gardé celles de 2001-2002.

(2) Formations comptables et établissements universitaires privés.

A

AA	Arts appliqués.
AAC	Attaché d'administration centrale.
AASU	Attaché d'administration scolaire et universitaire.
AC	Administration centrale.
ADEME	Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie.
AE	Adjoint d'enseignement.
AES	(Filière universitaire) administrative, économique et sociale. Également : dispositif d'aide et de soutien (classe de quatrième).
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes.
AFS(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AFSSE	Agence française de sécurité sanitaire environnementale.
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
AIE	Aides individuelles exceptionnelles.
AIS	Adaptation et intégration scolaires.
ALINE	Allocation d'installation étudiante.
ALS	Allocation de logement social.
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.
ANPE	Agence nationale pour l'emploi.
ANVAR	Agence nationale de la valorisation de la recherche.
AP	Autorisations de programme.
APASU	Attaché principal d'administration scolaire et universitaire.
APL	Aide personnalisée au logement.
AR	Ambition-réussite.
ARA	Activités à responsabilité académique.
ARE	Activités à responsabilité établissement.
ASH	Adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.
ASI	Assistant ingénieur.
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
AST	Agent des services techniques.
ASU	Administration scolaire et universitaire.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
ATSEM	Agent territorial spécialisé d'école maternelle.
ATSS	(Personnels) administratifs, techniques, de service, sociaux et de santé.
AVS-I	Auxiliaire de vie scolaire pour l'intégration individualisée.

B

B2i	Brevet informatique et Internet.
Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno.	Baccalauréat technologique.
BAF	Branche d'administration financière (concours de recrutement des personnels de direction) (globalisée avec la BAG depuis 1997).
BAG	Branche d'administration générale (concours de recrutement des personnels de direction) (globalisée avec la BAF depuis 1997).
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCS	Bourse sur critères sociaux.
BCP	Base centrale de pilotage.
BCPST	Biologie, chimie, physique et sciences de la Terre.
BCRD	Budget civil de recherche et développement.
BE	Brevet élémentaire.

BEI	Brevet d'enseignement industriel.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPC	Brevet d'études du premier cycle (maintenant : DNB, diplôme national du brevet).
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles, et classes y préparant.
BIT	Bureau international du Travail.
Bio Labo	(Ou Bio-LP) Biologie de laboratoire et paramédicale (remplace STBP).
BM	Brevet de maîtrise.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BMS	Bulletins mensuels de statistiques (publication de l'INSEE).
BO (BOEN)	Bulletin officiel (de l'Éducation nationale).
BP	Brevet professionnel (diplôme de formation continue).
BPA	Brevet professionnel agricole.
BRGM	Bureau de recherche géologique et minière.
BT	Brevet de technicien, et préparation à ce brevet.
Btn	Baccalauréat technologique.
BTA	Brevet de technicien agricole, et classes y préparant.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.

C

CA	Contrat d'adaptation. Également : chiffre d'affaires.
CAAE	Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises (délivré par l'Institut d'administration des entreprises).
CADIST	Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAEI	Certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants et adolescents déficients ou inadaptés.
CAELEP	Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les lycées professionnels.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
CAF	Caisse d'allocations familiales.
CAFA	Centre académique de formation administrative.
CAFEP	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
CAFIMF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur maître formateur.
CAFOC	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle, et préparation en 2 ou 3 ans aux CAP.
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole, et classe y préparant.
CAPA-SH	Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.
CAPE	Certificat d'aptitude au professorat des écoles.
CAPEPS	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
CAPSAIS	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires.
CAQ	Contrat d'adaptation et de qualification.
2CA-SH	Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.
CASU	Conseiller d'administration scolaire et universitaire.
CC	Cours complémentaire (secteur privé).
CCH	Code de la construction et de l'habitation.
CDD	Contrat à durée déterminée.

CDDP	Centre départemental de documentation pédagogique.
CDES	Commission départementale de l'éducation spécialisée.
CDI	Centre de documentation et d'information. Également : contrat à durée indéterminée.
CD-ROM	Compact disk read only memory.
CE	Conseiller d'éducation. Également : chargé d'enseignement. Également : Communauté européenne (voir UE). Également : Commission européenne.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CEA	Commissariat à l'énergie atomique.
CEE	Communauté économique européenne (voir UE).
CEG	Collège d'enseignement général (maintenant : collège).
CEJ	Contrat emploi-jeune.
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts.
CEN	Conseil de l'Éducation nationale.
CEP	Certificat d'études professionnelles, et classe y préparant (supprimé en 1992).
CEREO	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CERI	Centre de recherche et d'innovation dans l'enseignement.
CES	Collège d'enseignement secondaire (maintenant : collège). Également : contrat emploi-solidarité.
CESI	Centre d'études supérieures industrielles.
CE Spé.	Certificat d'études spéciales.
CE Sup.	Certificat d'études supérieures.
CET	Collège d'enseignement technique.
CFA	Centre de formation d'apprentis. Également : congé de fin d'activité.
CFAA	Centre de formation d'apprentissage agricole.
CFC	Conseiller en formation continue.
CFG	Certificat de formation générale.
CFI	Crédit formation individualisé.
CFPEG	Centre de formation des professeurs d'enseignement général de collège.
CFPET	Centre de formation des professeurs de l'enseignement technique.
CFPTA	Centre de formation des professeurs techniques adjoints.
CIE	Contrat initiative-emploi.
CIEP	Centre international d'études pédagogiques.
CIFRE	Convention industrielle de formation par la recherche.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIPAL	Voir CLIPA.
CIPPA	Cycle d'insertion préprofessionnelle par alternance.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.
CITE	Classification internationale type des enseignements (UNESCO).
CLA	Classe d'accueil.
CLAD	Classe d'adaptation.
CLIN	Classe d'initiation.
CLDP	Centre local de documentation pédagogique.
CLIPA (ex-CIPAL)	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
CLIS	Classe d'intégration scolaire.
CLO	Contrat local d'orientation.
CLOUS	Centre local des œuvres universitaires et scolaires.
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CMPP	Centre médico-psychopédagogique.
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales.

Sigles

CNAM	Conservatoire national des arts et métiers.
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.
CNCP	Commission nationale de la certification professionnelle.
CNDP	Centre national de documentation pédagogique.
CNEAP	Conseil national de l'enseignement agricole privé.
CNED	Centre national d'enseignement à distance.
CNES	Centre national d'études spatiales.
CNEFEI	Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée.
CNESPET	Centre national d'études et de spécialisation des personnels de l'enseignement technique.
CNIS	Conseil national de l'information statistique.
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNP	Conseil national des programmes.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
CO	Contrat d'orientation.
COM	Collectivités d'outre-mer (Mayotte, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna). La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de "collectivité spécifique".
COP	Conseiller d'orientation-psychologue.
CP	Cours préparatoire. Également : crédits de paiement des dépenses en capital. Également : contrat de professionnalisation.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPAG	Centre de préparation à l'administration générale.
CPE	Conseiller principal d'éducation. Également : Contrat première embauche.
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CPR	Centre pédagogique régional.
CPRPT	Centre pédagogique régional des professeurs de l'enseignement technique.
CQ	Contrat de qualification.
CR	Classe-relais. Également : chargé de recherche.
CRA	Centre régional associé au CNAM.
CRDP	Centre régional de documentation pédagogique.
Créa-D	Création-design.
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.
CRI	Cours de rattrapage intégré.
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CRPE	Concours de recrutement des professeurs des écoles.
CS	Catégorie socioprofessionnelle.
CSAIA	Chef du service académique d'inspection de l'apprentissage.
CSAIO	Chef du service académique du service d'information et d'orientation.
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment.
CSP	Catégorie socioprofessionnelle.
CTA	Chef de travaux adjoint.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs
CTL	Chef de travaux de lycée.
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche (Nîmes, Albi).
Cult-D	Culture-design.

D

DAET	Délégué académique à l'enseignement technique.
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires.

DAFCO	Délégation académique à la formation continue.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité).
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis.
DCIO	Directeur de centre d'information et d'information.
DDEC	Dotation départementale d'équipement des collèges.
DDI	Diplôme de docteur-ingénieur.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DEC	Documentation, édition et communication (branche d'activité professionnelle).
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEES	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (ministère de l'Éducation nationale).
DEPS	Diplôme d'État de psychologue scolaire (ex-DPS).
DERD(E)	Dépense extérieure de recherche et développement (des entreprises).
DES	Diplôme d'études spécialisées (disciplines médicales universitaires).
DESC	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESI	Diplôme d'études supérieures d'instituteur.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
DEUP	Diplôme d'études universitaires professionnalisées.
DEUST	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DEUTEC	Diplôme d'études universitaires technologiques (université de Compiègne).
DGD	Dotation globale de décentralisation.
DGE	Dotation globale d'équipement.
DGES	Direction générale de l'Enseignement supérieur.
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (ministère de l'Éducation nationale).
DI	Diplôme d'instituteur.
DIEO	(Personnels de) Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIE (sup)	Dépense intérieure d'éducation (supérieure).
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA, DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations/des entreprises.
DIS	Diplôme interdisciplinaire de spécialisation (disciplines médicales universitaires).
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNRDA, DNRDE	Dépense nationale de recherche et développement des administrations/des entreprises.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DO	Dépense ordinaire.
DOM	Départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion).
DPAC	Direction des programmes aéronautiques civils.
DPE	Direction des personnels enseignants (ministère de l'Éducation nationale).
DPECF	Diplôme de préparation aux études comptables et financières.
DPMA	Direction des personnels, de la modernisation et de l'Administration.
DPPE	Diplôme professionnel de professeur des écoles.
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité).

DRES	Dotation régionale d'équipement scolaire.
DRONISEP	Direction régionale de l'ONISEP (voir ce sigle).
DSAA	Diplôme supérieur en arts appliqués.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.
E	
€	Euros.
EHESS	École des hautes études en sciences sociales.
EILE	Enseignement d'initiation aux langues vivantes étrangères.
EMI	Enquête académique masse indiciaire.
EMOP	Équipe mobile d'ouvriers professionnels.
EMT	Enseignement manuel et technique.
EN	Éducation nationale. Également : École normale (d'instituteurs).
ENA	École nationale d'administration.
ENI	École nationale d'ingénieurs. Également : École normale d'instituteurs.
ENIT	École nationale d'ingénieurs de travaux.
ENM	École nationale de la magistrature.
ENNA	École normale nationale d'apprentissage.
ENP	École nationale de perfectionnement (Maintenant : EREA, voir ce sigle).
ENPD	École nationale du premier degré.
ENS	École normale supérieure.
ENSA	École nationale supérieure agronomique.
ENSAM	École nationale supérieure des arts et métiers.
ENSI	École nationale supérieure d'ingénieurs.
ENSSIB	École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Villeurbane).
ENV	École nationale vétérinaire.
EP	Éducation prioritaire.
EPA	Établissement public à caractère administratif.
EPCSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EPI	Enquête sur le parc immobilier.
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPL	Établissement public local d'enseignement.
EPLV	Enseignement précoce des langues vivantes.
EPP	(Système d'information) Emplois-postes-personnels.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP).
ERPD	École régionale du premier degré.
ES	École secondaire. Également : Économique et social.
E/S	Nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours.
ESA	Agence spatiale européenne (european spatial agency).
ESC	École supérieure de commerce (ex-ESCAE).
ESCAE	École supérieure de commerce et d'administration des entreprises (maintenant : ESC).
ESDI	École supérieure de design industriel.
ESEU	Examen spécial d'entrée à l'université (maintenant : DAEU).
EST	École secondaire et technique (secteur privé).
ET	École technique (secteur privé).
ETIC	Enquête sur les technologies de l'information et de la communication.
ETP	Équivalent temps plein.
EVS	Emploi de vie scolaire.
Expr. art.	Expression artistique.

F

FAF	Fonds d'assurance formation.
FARPI	Fonds académique de rémunération du personnel d'internat.
FAS	Fonds d'action sociale.
FASFID	Fédération des associations et sociétés françaises d'ingénieurs diplômés.
FAVE	Fonds d'amélioration de la vie étudiante.
FC	Formations continues. Également : formations complémentaires (données dans les établissements du second degré).
FCIL	Formation complémentaire d'initiative locale.
FFPPS	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.
FIP	Formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).
FNAL	Fonds national d'aide au logement.
FNE	Fonds national pour l'emploi.
FNH	Fonds national de l'habitation.
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.
FSE	Fonds social européen.

G

GAPP	Groupe d'aide psychopédagogique (voir : RASED).
GCA	Groupe de classes-ateliers (voir : SEGPA).
GEA	Gestion des entreprises et administrations (filiale en IUT).
GEP	Grand établissement public.
GHS	Groupement d'heures supplémentaires.
GIP	Groupement d'intérêt public.
GRETA	Groupement d'établissements.
GST/EPCSCP	Gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (branche d'activité professionnelle).
GT	Général et technologique.
GVT	Glissement vieillesse technicité.

H

HEC	(École des) Hautes études commerciales.
Hôtel.	(Série) Hôtellerie.
HSA	Heures supplémentaires année.
HSE	Heures supplémentaires effectives.

I

IA	Inspecteur d'académie.
IAA	Industries agroalimentaires.
IA-IPR	Inspecteur d'académie -inspecteur pédagogique régional.
IADSDEN	Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale.
IATOS	(Personnels) ingénieurs administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé.
ICS	Informatique et calcul scientifique (branche d'activité professionnelle).
IDEN	Inspecteur départemental de l'Éducation nationale.
IEN	Inspecteur de l'Éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IESP	Informatique et électronique en sciences physiques (maintenant : MPI, voir ce sigle).
IET	Inspecteur de l'enseignement technique.
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.
IFRTP	Institut français pour la recherche et la technologie polaires (maintenant : IPEV, voir ce sigle).
IGA	Inspecteur général de l'administration.

Sigles

IGAEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'administration de l'Éducation nationale.
IGC	Informatique de gestion et de communication.
IGE	Ingénieur d'études.
IGEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'Éducation nationale.
IGR	Ingénieur de recherche.
IIO	Inspecteur de l'information et de l'orientation.
IMC	Indice de masse corporelle.
IME, IMP	Institut médico-éducatif, institut médico-pédagogique.
INALCO	Institut national des langues et civilisations orientales.
INED	Institut national d'études démographiques.
INERIS	Institut national de l'environnement et des risques.
INFFO	(Centre pour le développement de l')information sur la formation permanente.
INP	Institut national polytechnique.
INPSA	Institut national de promotion supérieure agricole.
INRA	Institut national de la recherche agronomique.
INRETS	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.
INRIA	Institut national de recherche en informatique et en automatique.
INRP	Institut national de la recherche pédagogique.
INS	Insertion (dispositif d'aide en troisième d'insertion).
INSA	Institut national des sciences appliquées.
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques.
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale.
INTEC	Institut national des techniques économiques et comptables.
InVS	Institut national de veille sanitaire.
IOTF	International Obesity Task Force.
IP	Institut polytechnique.
IPA	Insertion professionnelle des apprentis.
IPAG	Institut de préparation à l'administration générale.
IPES	Indicateurs pour le pilotage des établissements du second degré.
IPEV	Institut polaire français Paul-Émile Victor (ex-IFRTP).
IPSN	Institut de protection et de sûreté nucléaire.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
IRD	Institut de recherche pour le développement (ex-ORSTOM).
IREDU	Institut de recherche sur l'économie de l'éducation.
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.
ISBL	Institut (ou association) sans but lucratif.
ISI	Initiation aux sciences de l'ingénieur.
ISP	Informatique et systèmes de production.
ITA	Ingénieurs, techniciens et administratifs.
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.
IVA	Insertion dans la vie active.

J

JO Journal officiel.

L

L Littéraire.

LCPC Laboratoire central des Ponts et Chaussées.

LEGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LEP	Lycée d'enseignement professionnel (maintenant : LP).
LMD	Licence – Master – Doctorat.
LNE	Laboratoire national d'essais et de métrologie.
LOLF	Loi organique relative aux Lois de finances (1 ^{er} août 2001).
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

M

MA	Maître auxiliaire.
MAFPEN	Mission académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale.
MAP	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
MASS	Mathématiques appliquées aux sciences sociales.
MAT	Module d'accueil temporaire.
MBA	Master of business administration.
MC4, MC5	Mentions complémentaires (aux diplômes de niveau IV, de niveau V).
MCF	Maitre de conférences.
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées.
MEN	Ministère de l'Éducation nationale.
MFR	Maison familiale rurale.
MGEN	Mutuelle générale de l'Éducation nationale.
MGIEN	Mission générale à l'insertion de l'Éducation nationale.
MIAGE	Méthodes d'informatique appliquées à la gestion.
MIAS	Mathématiques, informatique, applications aux sciences.
MIRES	Mission Recherche et Enseignement supérieur.
MI-SE	Maitres d'internat - surveillants d'externat.
MOREA	Module de repréparation d'examen par alternance.
M2P, M2R	Master finalité professionnelle, finalité recherche.
MPI	Mesures physiques et informatique (ex-IESP).
MRI	Modèle statistique de réponse à l'item.
MSG	Maitrise en sciences de gestion.
MST	Maitrise de sciences et techniques.

N

NAF	Nomenclature d'activités française.
NAP	Nomenclature d'activités et de produits (1973).
NBI	Nouvelle bonification indiciaire.
NF	Niveaux de formation.
NFI	Nouvelles formations d'ingénieurs (maintenant : FIP, formations d'ingénieurs en partenariat).
NSF	Nomenclature des spécialités de formation.
NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistiques.

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
OEA	Ouvrier d'entretien et d'accueil.
OI	Organisations internationales.
OMA	Organisme de mutualisation agréé (au titre des formations).
OMS	Organisation mondiale de la Santé.
ONERA	Office national d'études et de recherche aérospatiales.
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions.

Sigles

OP	Ouvrier professionnel.
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.
OPCA-CIF	Organisme paritaire collecteur agréé au titre du congé individuel de formation.
OPRI	Office de protection contre les rayonnements ionisants.
ORS	Obligation réglementaire de service.

P

PACA	(Région) Provence - Alpes - Côte d'Azur.
PAE	Projet d'action éducative.
PAF	Plan académique de formation (formation continue des enseignants).
PAIO	Permanence d'accueil d'information et d'orientation.
PATE	Personnel administratif, technique et d'encadrement.
PCEM1	Premier cycle des études médicales - première année.
PCS	Professions et catégories sociales.
PE	Professeur des écoles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.
PhCh Labo	Physique et chimie de laboratoire (Ou : PC Labo. Remplace TSP).
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIB	Produit intérieur brut.
PISA	Programme for International Student Assessment (programme international pour l'évaluation des élèves).
PLF	Projet de Loi de Finances.
PLP	Professeur de lycée professionnel. Également : Patrimoine, logistique et prévention (branche d'activité professionnelle).
PME	Petites et moyennes entreprises.
PMI	Petites et moyennes industries.
PPA	Parités de pouvoir d'achat.
Pr	Secteur privé.
PR	Professeur des universités.
PRAG	Professeur agrégé.
PRCE	Professeur certifié.
Prépa ENV	Classe préparatoire aux Écoles nationales vétérinaires.
Prod.	Productique.
PTL	Professeur technique de lycée.
Pu	Secteur public.

Q

QCM	Questionnaire à choix multiples.
------------	----------------------------------

R

RAIP	Relais-assistance informatique de proximité.
RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.
R&D	Recherche et développement.
REP	Réseau d'éducation prioritaire.
RF	Recherche et formation.
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.
RPM	Rééducateur en psychomotricité. (maintenant : maître chargé de rééducation - option G).
RPP	Rééducateur en psychopédagogie (maintenant : maître chargé de rééducation - option G).

S

S	Scientifique.
SAAC	Secrétaire administratif d'administration centrale.
SAIA	Service académique d'inspection de l'apprentissage.
SAIO	Service académique d'information et d'orientation.
SASU	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire.
SBM	Sciences biologiques et médicales.
SCSM	Sciences chimiques sciences des matériaux (branche d'activité professionnelle).
SDHO	Surface développée hors œuvre.
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
SES	Section d'éducation spécialisée (maintenant : SEGPA). Également : sciences économiques et sociales.
SHS	Sciences humaines et sociales (branche d'activité professionnelle).
SI	Sciences de l'ingénieur.
SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis.
SIIS	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique (branche d'activité professionnelle).
SIO	Session d'information et d'orientation.
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
SIVP	Stage d'initiation à la vie professionnelle.
SMS	Sciences médico-sociales.
SNV	Sciences de la nature et de la vie (filière universitaire).
SSM	Sciences des structures et de la matière (filière universitaire).
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement (remplacé par STAV à la rentrée 2006, voir ce sigle).
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives (universités).
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et de la vie (a remplacé STAE et STPA à la rentrée 2006, voir ces sigles).
STBP	Sciences et techniques biologiques et paramédicales.
STG	Sciences et technologies de la gestion (ex-STT).
STI	Sciences et technologies industrielles.
STL	Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
STMS	Sciences et techniques médico-sociales.
STPA	Sciences et technologies du produit agroalimentaire (remplacé par STAV à la rentrée 2006, voir ce sigle).
STPI	Sciences et technologies pour l'ingénieur.
STQ	Statistiques et techniques quantitatives (IUT).
STS	Section de techniciens supérieurs.
STT	Sciences et technologies tertiaires (maintenant : STG).
SV	Sciences du vivant (branche d'activité professionnelle).
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.
Syst. Auto.	Systèmes automatisés (remplace TSA).

T

TD	Travaux dirigés.
TED	Troubles envahissants du développement.
TG	Trésorerie générale.
TH	Titre homologué.
TI'	Classe de techniques industrielles.
TIC	Technologies d'information et de communication.
TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TMD	Techniques de la musique et de la danse.

Sigles

TOM	Territoires d'outre-mer : Terres australes et antarctiques françaises (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul, Nouvelle-Amsterdam).
TOS	(Personnels) techniques, ouvriers et de service.
TP	Travaux pratiques. Également : Travaux publics.
TPG	Trésorier-Payeur général ou Trésorerie paierie générale.
TSA	Technologie des systèmes automatisés. Également : Technicien supérieur agricole.
TSP	Techniques des sciences physiques.
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée.

U

UAI	Unité administrative immatriculée.
UC	Unité capitalisable.
UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UER	Unité d'enseignement et de recherche (maintenant : UFR).
UEREPS	Unité d'enseignement et de recherche en éducation physique et sportive.
UFR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).
UNEDIC	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
UNESCO	United Nations Educational Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture).
UNMFREO	Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation.
UNREP	Union nationale d'éducation et de promotion.
UNSS	Union nationale du sport scolaire.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
USD	Dollars US.
UT	Université technologique.

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience.
VAP	Validation des acquis professionnels.
VEI	Ville - école - intégration.
VS	Vie scolaire (enquête de la DEPP).

Z

ZEAT	Zone d'étude et d'aménagement du territoire.
ZEP	Zone d'éducation prioritaire.

Notes d'information

- 71.102** "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé, année scolaire 1970-1971", mai 1971.
- 73.31** "Le personnel enseignant de l'enseignement public du second degré. Situation en 1972-1973", septembre 1973.
- 75.43** "Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Session 1975", décembre 1975.
- 76.16** "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1975-1976", mai 1976.
- 77.44** "Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Session 1977", décembre 1977.
- 78.20** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1977-1978. Premiers résultats", mai 1978.
- 80.44** "Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Année 1980", décembre 1980.
- 81.13** "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1980-1981", mars 1981.
- 82.05** "Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et de l'enseignement technique (CAPET). Année 1981", février 1982.
- 83.11** "Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et de l'enseignement technique (CAPET). Année 1982", mars 1983.
- 83.30** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1982-1983", septembre 1983.
- 84.14** "Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES), de l'enseignement technique (CAPET) et de l'éducation physique et sportive (CAPEPS). Année 1984", juin 1984.
- 84.22** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1983-1984", juin 1984.
- 85.24** "Statistiques du concours de l'agrégation, des CAPES, CAPET et CAPEPS. Année 1984", juin 1985.
- 85.43** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1984-1985", octobre 1985.
- 85.44** "Les zones prioritaires en 1982-1983 ; éléments de description", novembre 1985.
- 86.36** "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Années scolaires 1984-1985 et 1985-1986", septembre 1986.
- 87.08** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1985-1986", février 1987.
- 87.33** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1986-1987", août 1987.
- 87.45** "La taxe professionnelle reçue en 1985 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", novembre 1987.
- 88.32** "Statistiques des concours de l'agrégation, du CAPES, du CAPET et du CAPEPS. Année 1986", août 1988.
- 88.34** "La taxe professionnelle reçue en 1987 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", août 1988.
- 88.56** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1987-1988", janvier 1989.
- 89.44** "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1988-1989", octobre 1989.
- 89.49** "La taxe professionnelle reçue en 1988 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", novembre 1989.
- 90.01** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1988-1989", janvier 1990.
- 90.35** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1989-1990", octobre 1990.
- 90.37** "La taille des classes et des divisions. 1989-1990", octobre 1990.
- 90.43** "L'hébergement des élèves dans le second degré en 1989-1990", décembre 1990.
- 90.44** "Les zones d'éducation prioritaire : implantation et structure en 1989-1990", décembre 1990.

- 91.15 "La taxe d'apprentissage reçue en 1989 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", avril 1991.
- 91.32 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1990", août 1991.
- 91.36 "Les zones d'éducation prioritaire à la rentrée 1990. Évolution depuis 1982", septembre 1991.
- 91.39 "Le baccalauréat, statistiques définitives. Session 1990", septembre 1991.
- 92.03 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1990-1991", janvier 1992.
- 92.05 "Les écoles du premier degré. Effectifs de 1991-1992", février 1992.
- 92.09 "Taxe d'apprentissage reçue en 1990 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", mars 1992.
- 92.14 "Le baccalauréat, statistiques définitives. Session 1991", avril 1992.
- 92.30 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré et des personnels de direction. Année 1991", août 1992.
- 92.46 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1991-1992", novembre 1992.
- 93.09 "Les effectifs du premier degré, année 1992-1993", mars 1993.
- 93.13 "Effectifs du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1992", mars 1993.
- 93.18 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1992", mai 1993.
- 93.22 "Le baccalauréat, statistiques définitives. Session 1992", mai 1993.
- 93.23 "Les instituts universitaires de technologie. Année 1992-1993", mai 1993.
- 93.26 "Les évolutions de l'enseignement technique et professionnel dans le second degré", juin 1993.
- 93.45 "La taxe d'apprentissage reçue en 1992 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", novembre 1993.
- 93.47 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1992-1993", décembre 1993.
- 94.19 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1993", mars 1994.
- 94.23 "Le baccalauréat, session 1993. Résultats définitifs", mai 1994.
- 94.26 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1993", juin 1994.
- 94.27 "Les instituts universitaires de technologie. Année 1993-1994", juin 1994.
- 94.30 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1993-1994", juillet 1994.
- 94.41 "La taxe d'apprentissage reçue en 1993", octobre 1994.
- 94.49 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1993-1994", décembre 1993.
- 95.11 "Le baccalauréat, session 1994. Résultats définitifs", février 1995.
- 95.18 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1994", avril 1995.
- 95.24 "Les instituts universitaires de technologie. Année 1994-1995", mai 1995.
- 95.25 "Les zones d'éducation prioritaire à la rentrée 1994", mai 1995.
- 95.26 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1994", mai 1995.
- 95.30 "Le coût de l'éducation en 1994", juillet 1995.
- 95.34 "Écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1994-1995", juillet 1995.
- 95.37 "Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 1994", septembre 1995.
- 95.45 "La taxe d'apprentissage reçue en 1994", novembre 1995.
- 95.47 "L'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école primaire en 1994-1995", novembre 1995.
- 96.01 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1er janvier 1995", janvier 1996.
- 96.02 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1994-1995", janvier 1996.
- 96.04 "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire", février 1996.
- 96.06 "Les enseignements spécialisés et adaptés en 1994-1995", février 1996.
- 96.08 "Le baccalauréat, session 1995. Résultats définitifs", mars 1996.
- 96.16 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1995", avril 1996.
- 96.23 "Les instituts universitaires de technologie à la rentrée 1995-1996", mai 1996.
- 96.25 "Les sections de techniciens supérieurs. Public, Privé. Année 1995-1996", juin 1996.
- 96.26 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1995-1996", juin 1996.
- 96.30 "Le coût de l'éducation en 1995. Évaluation provisoire du compte", juillet 1996.
- 96.38 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1995", septembre 1996.

- 96.53 "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire", décembre 1996.
- 97.10 "Le baccalauréat, résultats définitifs. Session 1996", mars 1997.
- 97.11 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1995-1996", mars 1997.
- 97.13 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1996", mars 1997.
- 97.17 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1996", avril 1997.
- 97.18 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1996-1997", avril 1997.
- 97.20 "Les sections de techniciens supérieurs (établissements publics et privés). Année 1996-1997", avril 1997.
- 97.28 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1996", juillet 1997.
- 97.31 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1996-1997", juillet 1997.
- 97.32 "Collégiens et lycéens étrangers", juillet 1997.
- 97.35 "Le coût de l'éducation en 1996. Évaluation provisoire du compte", août 1997.
- 97.41 "Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 1996", octobre 1997.
- 97.44 "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire", octobre 1997.
- 97.46 "L'enseignement adapté du second degré en 1996-1997", décembre 1997.
- 97.51 "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1996-1997", décembre 1997.
- 97.52 "La taxe d'apprentissage reçue en 1996", décembre 1997.
- 98.03 "Le baccalauréat. Session 1997. Résultats définitifs", février 1998.
- 98.06 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1997", avril 1998.
- 98.08 "L'essor de l'apprentissage entre 1992 et 1996", avril 1998.
- 98.10 "Les sections de techniciens supérieurs. Année 1997-1998", mai 1998.
- 98.13 "Le personnel du secteur public de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1997", mai 1998.
- 98.15 "Les zones d'éducation prioritaire en 1997-1998", mai 1998.
- 98.16 "Travailler en ZEP", mai 1998.
- 98.19 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1997-1998", juin 1998.
- 98.22 "Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 1998", juillet 1998.
- 98.29 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1997-1998", août 1998.
- 98.30 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1997", septembre 1998.
- 98.32 "Le coût de l'éducation en 1997. Évaluation provisoire du compte", octobre 1998.
- 98.33 "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1996-1997", octobre 1998.
- 98.35 "Les concours de recrutement des personnels de direction, inspection et CASU", novembre 1998.
- 98.37 "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1997", novembre 1998.
- 98.43 "Apprentissage en 1997-1998 : une hausse continue des effectifs", décembre 1998.
- 99.04 "La première vague d'emplois-jeunes à l'Éducation nationale (septembre 1997 - septembre 1998)", mars 1999.
- 99.05 "Premier portrait des aides-éducateurs à l'Éducation nationale (septembre 1998)", mars 1999.
- 99.07 "L'évolution de la scolarité et de l'insertion professionnelle des jeunes (1996-1998). 1 – Les sortants du système éducatif", avril 1999.
- 99.08 "L'évolution de la scolarité et de l'insertion professionnelle des jeunes (1996-1998). 2 – Les emplois offerts", avril 1999.
- 99.11 "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1997-1998", avril 1999.
- 99.15 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1998", juin 1999.
- 99.19 "Le personnel du secteur public de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1998", juin 1999.
- 99.21 "Sections de techniciens supérieurs. 1998-1999", juin 1999.
- 99.23 "La fréquentation de la restauration scolaire dans les collèges publics", juin 1999.
- 99.24 "Les IUT à la rentrée 1998", juillet 1999.
- 99.25 "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public. 1997-1998", juillet 1999.
- 99.31 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées", août 1999.

- 99.36 "L'entrée au cours préparatoire à cinq ans", octobre 1999.
- 99.37 "Le coût de l'éducation en 1998. Évaluation provisoire du compte", octobre 1999.
- 99.39 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1998-1999", octobre 1999.
- 99.41 "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1998", novembre 1999.
- 99.42 "L'enseignement des langues vivantes étrangères dans le premier degré en 1998-1999", novembre 1999.
- 99.44 "Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel. Session 1998", décembre 1999.
- 00.08 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1999", mars 2000.
- 00.13 "Les classes d'intégration scolaire et les sections d'enseignement général et professionnel adapté en 1998-1999", mai 2000.
- 00.14 "Le baccalauréat. Session 1999. Résultats définitifs", mai 2000.
- 00.15 "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1998-1999", juin 2000.
- 00.16 "Les aides-éducateurs au 1^{er} janvier 2000 : le dispositif en place", juin 2000.
- 00.18 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1999-2000", juin 2000.
- 00.23 "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 1^{er} janvier 1999", juillet 2000.
- 00.25 "Les facteurs de réussite dans les deux premières années d'enseignement supérieur (DEUG, DUT, BTS)", août 2000.
- 00.32 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1999-2000", septembre 2000.
- 00.37 "Les aides-éducateurs au 1^{er} janvier 2000 : les sorties du dispositif", octobre 2000.
- 00.38 "Le coût de l'éducation en 1999. Évaluation provisoire du compte", octobre 2000.
- 00.41 "Validation des acquis professionnels par le système éducatif : une nouvelle composante de l'activité de certification", octobre 2000.
- 00.42 "Les effectifs des Instituts universitaires de technologie en 1999-2000", octobre 2000.
- 00.43 "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1998-1999", novembre 2000.
- 00.44 "Les enseignements généraux et professionnels adaptés du second degré en 1999", novembre 2000.
- 00.48 "Les brevets de techniciens supérieurs. Session 1999", novembre 2000.
- 00.49 "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1999", décembre 2000.
- 00.52 "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1999-2000", décembre 2000.
- 00.53 "Les instituts universitaires de formation des maîtres -1999-2000", décembre 2000.
- 00.54 "Les facteurs de réussite au début du collège d'après les panels d'élèves entrés en sixième en 1989 et 1995", décembre 2000.
- 01.01 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 2000", janvier 2001.
- 01.03 "Les préparations aux brevets de techniciens supérieurs. Étudiants et apprentis. 1999-2000", janvier 2001.
- 01.04 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 1999", janvier 2001.
- 01.10 "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire. Session 1999", février 2001.
- 01.11 "La réussite en premier cycle universitaire (DEUG et DUT). Sessions 1998 et 1999", février 2001.
- 01.12 "Les écoles de commerce et gestion. Évolution de 1980 à 2000", mars 2001.
- 01.13 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2000-2001", mars 2001.
- 01.16 "Les sections de techniciens supérieurs. Les étudiants inscrits en 2000-2001", mars 2001.
- 01.17 "Les centres de formation d'apprentis en 1999-2000", avril 2001.
- 01.21 "Prévisions nationales d'effectifs d'élèves du second degré pour les rentrées 2001 et 2002", mai 2001.
- 01.22 "Les étudiants étrangers à l'université", mai 2001.
- 01.24 "Le baccalauréat. Session 2000. Résultats définitifs", mai 2001.
- 01.27 "La formation des adultes réalisée dans les GRETA de l'Éducation nationale. Bilan 1999", juin 2001.
- 01.28 "L'évolution récente des scolarités et de l'insertion professionnelle (1998-2000). 1 – Les scolarités", juin 2001.
- 01.29 "L'évolution récente des scolarités et de l'insertion professionnelle (1998-2000). 2 – L'insertion professionnelle", juin 2001.
- 01.30 "Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 2000-2001", juin 2001.
- 01.31 "Profils et devenir des élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles", juin 2001.

- 01.32 "Les attentes scolaires des parents d'élèves au début des études secondaires. Enquête juin et septembre 1998", juillet 2001.
- 01.33 "Validation des acquis professionnels dans les universités et au CNAM en 1999", juillet 2001.
- 01.34 "Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 2001", juillet 2001.
- 01.35 "Les élèves en début de CE2. Évaluation de septembre 2000", juillet 2001.
- 01.36 "Les élèves en début de sixième. Évaluation de septembre 2000", juillet 2001.
- 01.40 "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2000", août 2001.
- 01.42 "Le choix de l'établissement au début des études secondaires", août 2001.
- 01.45 "Les instituts universitaires de formation des maîtres. 2000-2001", octobre 2001.
- 01.47 "La réussite au DEUG par université. Session 1999", octobre 2001.
- 01.49 "Le coût de l'éducation en 2000. Évaluation provisoire du compte", octobre 2001.
- 01.54 "Les effectifs des instituts universitaires de technologie en 2000-2001", décembre 2001.
- 01.57 "Les élèves nouveaux arrivants non francophones et leur scolarisation dans les différents dispositifs d'accueil" décembre 2001.
- 01.58 "Les réponses des élèves de CE2 à l'évaluation de septembre 2001", décembre 2001.
- 01.59 "Les réponses des élèves de sixième à l'évaluation de septembre 2001", décembre 2001.
- 02.01 "Recensement des actes de violence à l'École – Septembre/octobre 2001", janvier 2001.
- 02.03 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Les diplômés en 2000. Les effectifs en 2000-2001", février 2002.
- 02.04 "La validation des acquis professionnels connaît un succès croissant pour les diplômes professionnels en 2000", février 2002.
- 02.05 "Forte croissance de la validation des acquis professionnels dans les universités et au CNAM en 2000", février 2002.
- 02.06 "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1999-2000", mars 2002.
- 02.08 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 2001", mars 2002.
- 02.10 "L'aide financière au étudiants. 2000-2001", mars 2002.
- 02.11 "Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel de niveaux III, IV et V. Session 2000", mars 2002.
- 02.12 "Filles et garçons face à l'orientation", avril 2002.
- 02.14 "Le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel", avril 2002.
- 02.19 "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 2000", avril 2000.
- 02.22 "Le baccalauréat. Session 2001. Résultats définitifs", avril 2002.
- 02.24 "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2001", mai 2002.
- 02.25 "Au 1^{er} février 2000, sept mois après leur sortie de CFA, plus d'un apprenti sur deux a un emploi et trois sur dix un CDI", mai 2002.
- 02.26 "Au 1^{er} février 2000, sept mois après leur sortie du système éducatif, plus d'un lycéen sur deux a un emploi", mai 2002.
- 02.27 "Le nombre de stagiaires des GRETA s'est accru en 2000", mai 2002.
- 02.28 "En 2000, 16 % des aides-éducateurs ont rompu leur contrat avant son terme", juin 2002.
- 02.29 "Les instituteurs et professeurs des écoles du secteur public à la rentrée 2000", juin 2002.
- 02.32 "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 2000-2001", juillet 2002.
- 02.37 "Le baccalauréat professionnel. Session 2001", juillet 2002.
- 02.38 "Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 2002", juillet 2002.
- 02.41 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré – Session 2000", septembre 2002.
- 02.43 "Temps de travail des enseignants du second degré en 2002", octobre 2002.
- 02.45 "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire – Sessions 2001 et 2000", octobre 2002.
- 02.46 "Les effectifs des instituts universitaires de technologie en 2001-2002", octobre 2002.
- 02.47 "Les sections de techniciens supérieurs. Les étudiants inscrits en 2001-2002", octobre 2002.
- 02.50 "Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel. Session 2001", novembre 2002.
- 02.56 "Les instituts universitaires de formation des maîtres. 2001-2002", décembre 2002.

- 02.51** "Le coût de l'éducation en 2001. Évaluation provisoire du compte", novembre 2002.
- 02.57** "Les élèves du second degré dans les établissements publics à la rentrée 2002", décembre 2002.
- 02.59** "Les étudiants étrangers à l'université : la reprise de la croissance", décembre 2002.
- 03.01** "Le développement de la validation des acquis professionnels se poursuit dans l'enseignement supérieur en 2001", janvier 2003.
- 03.04** "Le succès croissant de la validation des acquis professionnels dans l'enseignement professionnel s'est confirmé en 2001", janvier 2003.
- 03.05** "Coup de frein à l'insertion professionnelle des jeunes en 2002", janvier 2003.
- 03.09** "La taille des classes en collège et lycée (secondaire et supérieur) à la rentrée 2001", février 2003.
- 03.11** "La scolarisation des enfants et adolescents handicapés", février 2003.
- 03.15** "Le plan social étudiant a atteint ses objectifs - L'aide financière aux étudiants de la rentrée 1997 à la rentrée 2001", mars 2003.
- 03.17** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré – Session 2001", mars 2003.
- 03.19** "L'évaluation des compétences des élèves de CE2 en septembre 2002", avril 2003.
- 03.20** "L'évaluation des compétences des élèves de sixième en septembre 2002", avril 2003.
- 03.24** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Les diplômés en 2001. Les effectifs en 2001-2002", avril 2003.
- 03.25** "Les formations d'ingénieurs en partenariat. 2001-2002", avril 2003.
- 03.29** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2002-2003", mai 2003.
- 03.30** "Légère dégradation de l'emploi à la sortie du lycée en 2001-2002", mai 2003.
- 03.32** "La réussite au DEUG par discipline – Sessions 1999 à 2001", mai 2003.
- 03.34** "Le baccalauréat. Session 2002. Résultats définitifs", juin 2003.
- 03.35** "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2002", juin 2003.
- 03.36** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 2001-2002", juin 2003.
- 03.38** "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2002", juillet 2003.
- 03.39** "En 2002, le repli de l'emploi dans l'industrie affecte l'insertion des apprentis", juillet 2003.
- 03.43** "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 2001", août 2003.
- 03.46** "Les brevets de techniciens supérieurs. Session 2002", août 2003.
- 03.49** "Taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré public à la rentrée 2002 : divisions et groupes", août 2003.
- 03.53** "Les effectifs des instituts universitaires de technologie en 2002-2003", octobre 2003.
- 03.54** "Les instituts universitaires de formation des maîtres – 2002-2003", octobre 2003.
- 03.56** "La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2002 : une forte progression", novembre 2003.
- 04.03** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur – 2002-2003", février 2004.
- 04.05** "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2003", mars 2004.
- 04.07** "Résultats définitifs de la session 2003 du baccalauréat", mars 2004.
- 04.08** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2002", avril 2004.
- 04.12** "La scolarisation des jeunes de 15 à 29 ans : regard sur la période 1985-2001", avril 2004.
- 04.13** "Le succès croissant de la validation des acquis se confirme en 2002", mai 2004.
- 04.14** "Que deviennent les bacheliers après leur baccalauréat ? Évolutions 1996-2002", juin 2004.
- 04.16** "Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles – 2003-2004", juin 2004.
- 04.17** "Les parcours dans le secondaire : des disparités régionales", juin 2004.
- 04.20** "Les étudiants inscrits dans les 84 universités publiques françaises en 2003-2004", juillet 2004.
- 04.21** "Forte baisse de l'emploi des sortants de lycée et d'apprentissage", août 2004.
- 04.23** "Les étudiants étrangers en France", septembre 2004.
- 04.24** "Auteurs et victimes des actes de violence signalés par les établissements publics du second degré en 2002-2003", octobre 2004.
- 04.25** "Les actes de violence à l'école recensés dans SIGNA en 2003-2004", octobre 2004.
- 04.29** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur - 2003-2004", novembre 2004.
- 04.30** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2003", novembre 2004.
- 04.31** "Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel – Session 2003", novembre 2004.

- 04.32 "Les instituts universitaires de formation des maîtres – 2003-2004", décembre 2004.
- 04.34 "La base centrale des établissements (BCE) : outil et mémoire du système éducatif", décembre 2004.
- 04.35 "Les étudiants dans les écoles de management. Année 2003-2004", décembre 2004.
- 04.38 "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2004", décembre 2004.
- 05.02 "Les étudiants en IUT et STS. Année 2003-2004", janvier 2005.
- 05.03 "Bilan de la validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2003", février 2005.
- 05.04 "L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2003-2004", février 2005.
- 05.05 "Le coût de l'éducation en 2003. Évaluation provisoire du compte", février 2005.
- 05.08 "La réussite en licence : des disparités importantes", mars 2005.
- 05.09 "Résultats définitifs de la session 2004 du baccalauréat", mars 2005.
- 05.10 "L'activité de formation continue dans les GRETA a légèrement ralenti en 2003", mars 2005.
- 05.16 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2004", mai 2005.
- 05.17 "Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 2004", mai 2005.
- 05.19 "Que deviennent les bacheliers, les deux années après leur bac ?", juin 2005.
- 05.22 "Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2004-2005", septembre 2005.
- 05.26 "Les langues vivantes dans le second degré en 2004", septembre 2005.
- 05.30 "Les actes de violence à l'école recensés dans SIGNA en 2004-2005", novembre 2005.
- 05.32 "Depuis 2001, trois étudiants sur dix sont boursiers", novembre 2005.
- 05.33 "Les étudiants en IUT et STS. Année 2004-2005", novembre 2005.
- 05.34 "Les instituts universitaires de formation des maîtres – 2004-2005", novembre 2005.
- 05.39 "Le coût de l'éducation en 2004. Évaluation provisoire du compte", décembre 2005.
- 05.41 "Les élèves du premier degré à la rentrée 2005 dans les écoles publiques et privées", décembre 2005.
- 05.42 "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2005", décembre 2005.
- 06.01 "Le devenir des bacheliers : parcours après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1989", janvier 2006.
- 06.05 "L'activité de formation continue dans les GRETA a légèrement ralenti en 2004", février 2006.
- 06.08 "La scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones au cours de l'année scolaire 2004-2005", mars 2006.
- 06.09 "L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2004-2005", mars 2006.
- 06.10 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2005", mars 2006.
- 06.11 "Devenir des élèves neuf ans après leur entrée en sixième", avril 2006.
- 06.13 "Résultats des brevets de techniciens supérieurs. Session 2005", mai 2006.
- 06.14 "Les femmes au ministère de l'Éducation nationale – 2004-2005", mai 2006.
- 06.16 "Résultats définitifs de la session 2005 du baccalauréat", mai 2006.
- 06.23 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2005-2006", août 2006.
- 06.28 "Le coût de l'éducation en 2005. Évaluation provisoire du compte", novembre 2006.
- 06.29 "Que sont devenus les bacheliers 2002 trois ans après l'obtention du bac ?", décembre 2006.
- 06.30 "Les actes de violence recensés dans SIGNA en 2005-2006", décembre 2006.
- 07.02 "Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français : une croissance soutenue par les Asiatiques", janvier 2007.
- 07.04 "Les personnels de l'Éducation nationale au 31 janvier 2006", février 2007.
- 07.05 "Les élèves du premier degré à la rentrée 2006 dans les écoles publiques et privées", février 2007.
- 07.06 "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2006", février 2007.
- 07.07 "Les instituts universitaires de formation des maîtres – 2005-2006", février 2007.
- 07.08 "La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2005", février 2007.
- 07.15 "Résultats définitifs de la session 2006 du baccalauréat", mai 2007.
- 07.17 "L'activité de formation continue dans les GRETA en 2005", mai 2007.
- 07.18 "Les nouveaux inscrits en IUT à la rentrée 2005-2006 et la réussite en DUT", mai 2007.
- 07.20 "Les étudiants en sections de techniciens supérieurs, rentrée 2006", mai 2007.

- 07.24** "L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2005-2006", mai 2007.
07.26 "Les boursiers de l'enseignement supérieur en 2005-2006", mai 2007.
07.28 "Concours national de recrutement de professeurs des écoles – Session 2006", juin 2007.
07.34 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré – Session 2006", juillet 2007.

Tableaux statistiques

(uniquement en version électronique)

- 6920** "Établissements du second degré. Répartition des élèves par nationalité, cycle, classe, type d'établissement. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
6921 "Établissements du second degré. Répartition des élèves selon les formations données. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
6922 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par langue vivante étudiée, cycle, classe et type d'établissement. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
6923 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par matière. Enseignement obligatoire, ou de spécialité, ou options. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
6924 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par sexe, cycle, classe, type d'établissement et selon le mode d'hébergement. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
6925 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
6926 "Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
6927 "Les établissements régionaux d'enseignement adapté. Année scolaire 2003-2004".
6928 "Flux des élèves de l'enseignement du second degré, orientation de 2002-2003 à 2003-2004. Public, Privé".
6929 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2003-2004. France entière".
6930 "Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Années scolaire 2003-2004. Public, Privé".
6932 "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2003".
6933 "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2003".
6934 "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2003".
6937 "Effectifs universitaires : tableaux divers, effectifs par académie et université, discipline, origine géographique, origine scolaire, par PCS. Public. 2003-2004".
6938 "Statistiques des étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires. Public. 2003-2004".
6939 "Effectifs universitaires en premier cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. 2003-2004".
6940 "Effectifs universitaires en deuxième cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. 2003-2004".
6941 "Effectifs universitaires en troisième cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. 2003-2004".
6942 "Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Public. 2003-2004".
6943 "Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Effectifs en 2003-2004. Évolution depuis 1991-1992".
6945 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2004. Public".
6946 "Les enseignants et l'enseignement dans les divisions sous contrat des établissements privés du second degré en 2003-2004".
6956 "Les apprentis et les élèves des CPA et des CLIPA dans les centres de formation d'apprentis. 2003-2004. France métropolitaine, France sans TOM. Académies, départements, DOM".
6957 "Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Public, Privé. Session 2003. France métropolitaine, DOM. Académies".

- 6958 "Recensement de diplômes délivrés par les universités à l'issue de l'année universitaire 2002-2003. Public. France métropolitaine + DOM".
- 6959 "Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 2004-2005. France métropolitaine, France sans TOM".
- 6960 "Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2004-2005. Public, Privé".
- 6961 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par sexe, cycle, classe, type d'établissement et selon le mode d'hébergement. Année scolaire 2004-2005. Public, Privé".
- 6966 "Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Public, Privé. France métropolitaine + DOM. 2004-2005".
- 6968 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Public, Privé. Année 2004-2005".
- 6969 "Flux des élèves de l'enseignement du second degré, orientation de 2003-2004 à 2004-2005. Public, Privé".
- 6971 "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2004".
- 6972 "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2004".
- 6973 "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2004".
- 6974 "Effectifs universitaires : tableaux divers : effectifs par discipline, cycle, origine géographique, origine scolaire, sexe, âge, PCS. Année 2004-2005. Public".
- 6975 "Statistiques des étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires. Année 2004-2005".
- 6976 "Effectifs universitaires en premier cycle, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6977 "Effectifs universitaires en deuxième cycle, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6978 "Effectifs universitaires en troisième cycle, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6979 "Effectifs universitaires en cursus licence, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6980 "Effectifs universitaires en cursus master, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6981 "Effectifs universitaires en cursus doctorat, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6982 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 31 janvier 2005. Public".
- 6986 "Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation".
- 6991 "Recensement des diplômes délivrés par les universités à l'issue de l'année universitaire 2003-2004".
- 6992 "Les apprentis et les élèves des CPA et des CLIPA dans les centres de formation d'apprentis".
- 6997 "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2005".
- 6998 "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2005".
- 6999 "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2005".
- 7004 "Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé, 2005-2006".
- 7005 "Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur. Public, Privé. 2005-2006".
- 7006 "Les enseignants des classes privées sous contrat dans les écoles du premier degré et les établissements du second degré au 31 janvier 2006".
- 7008 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 31 janvier 2006".
- 7011 "Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation".
- 7012 "Effectifs universitaires : tableaux divers. Effectifs par discipline, cycle, origine géographique, origine scolaire, sexe, âge, PCS. Année 2005-2006. Public".
- 7013 "Statistiques des étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires. Année 2005-2006. Public".
- 7017 "Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Année 2005-2006".
- 7019 "Recensement des diplômes délivrés par les universités – Session 2005".

Notes d'information, tableaux statistiques

- 7024 "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2006".
- 7025 "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2006".
- 7026 "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2006".
- 7027 "Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur".

Publications Recherche

Notes Recherche

- 03.01 "Les entreprises de biotechnologie en France en 2001", septembre 2003.
- 03.02 "La recherche-développement dans les services en quête de mesure", octobre 2003.
- 04.01 "Les chercheurs étrangers dans les organismes publics de recherche et dans les entreprises françaises", février 2004.
- 04.02 "Recherche et développement en France en 2001 - Premières estimations pour 2002", mars 2004.
- 04.03 "Femmes, une place croissante dans la recherche en entreprise", avril 2004.
- 04.04 "Les dépenses de R&D en santé en France en 2001", août 2004.
- 04.05 "Les chercheurs publics en sciences dures et la création d'entreprise", octobre 2004.
- 04.06 "Recherche et développement en France en 2002 - Premières estimations en 2003", décembre 2004.
- 05.01 "Les relations interentreprises", mai 2005.
- 05.02 "Un panorama international des mécanismes nationaux d'aides fiscales à l'innovation", septembre 2005.
- 05.03 "Recherche et développement en France en 2003 - Premières estimations en 2004", septembre 2005.
- 06.01 "Les configurations régionales des activités de recherche et développement en 2003", janvier 2006.
- 06.02 "L'externalisation de la R&D : quel arbitrage entre sous-traitance et coopération ?", mars 2006.

Notes d'Information

- 98.26 "Recherche et développement dans les administrations en 1996", août 1998.
- 98.27 "L'innovation technologique dans les sociétés de crédit et d'assurance", août 1998.
- 98.28 "Recherche et développement dans les administrations en 1997", août 1998.
- 99.29 "Recherche et développement dans les entreprises en 1997", août 1999.
- 00.10 "Les chercheurs en entreprises", août 2000.
- 00.29 "Recherche et développement en 1998 et prévisions 1999", septembre 2000.
- 00.30 "La R&D dans l'industrie pharmaceutique en France", septembre 2000.
- 00.31 "La place des femmes dans la recherche", septembre 2000. "Women in sciences in France" (English version).
- 00.47 "Le financement public de la R&D dans les principaux pays de l'OCDE", novembre 2000.
- 01.26 "Création ou rachat de centres de R&D à l'étranger : deux voies pour assurer la présence des groupes français à l'étranger", juin 2001.
- 01.41 "L'effort de recherche des principaux groupes industriels français", août 2001.
- 01.50 "Recherche et développement en France en 1999 et 2000", novembre 2001.
- 02.53 "Recherche et développement en France en 2000 - Premières estimations 2001", novembre 2002.
"R&D expenditure in France in 2000" (English version).
- 02.54 "L'innovation dans les entreprises : le cas des établissements bancaires et des sociétés d'assurance", décembre 2002.
- 02.55 "L'innovation dans les entreprises de R&D et d'ingénierie", décembre 2002.
- 07.22 "L'innovation dans les entreprises ayant une activité interne de recherche et développement", mai 2007.

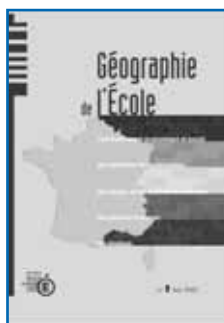
Collection les Dossiers

- N° 107 (mars 1999) "Recherche & Développement dans les administrations. Résultats 1996, estimations 1997. Objectifs socio-économiques du BCRD 1998".
- N° 108 (mars 1999) "Recherche & Développement dans les entreprises. Résultats 1996".
- N° 114 (mars 2000) "Résultats 1997, estimations 1998. Objectifs socio-économiques du BCRD 1999".

-
- N° 117 (octobre 2000)** "Recherche & Développement en France. Résultats 1998, estimations 1999. Objectifs socio-économiques du BCRD 2000".
- N° 126 (décembre 2001)** "Recherche & Développement en France. Résultats 1999, estimations 2000. Objectifs socio-économiques du BCRD 2001".
- N° 144 (juin 2003)** "Recherche & Développement en France. Résultats 2000, estimations 2001. Objectifs socio-économiques du BCRD 2002".
- N° 148 (février 2004)** "Recherche & Développement en France. Résultats 2001, estimations 2002. Objectifs socio-économiques du BCRD 2003".
- N° 162 (avril 2005)** "Recherche & Développement en France. Résultats 2002, estimations 2003. Objectifs socio-économiques du BCRD 2004".

Les publications du ministère réalisées par la DEPP

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Elles permettent, par-delà les données succinctes contenues dans Repères et références statistiques, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



Géographie de l'École présente les principales données du système éducatif dans leurs disparités géographiques : offre de formation, moyens et ressources humaines, parcours scolaires et résultats.



Les articles de la revue **Éducation & Formations**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'Éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.



Les **Notes d'Information** font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels, du système éducatif ou de la Recherche et donne sous forme synthétique et claire l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.

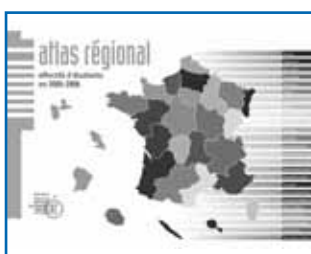


Chacun des **Dossiers**, consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français.



L'état de l'École expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif.

Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



Cet ouvrage décrit l'ensemble du système d'enseignement supérieur dans sa répartition territoriale et son évolution au cours des cinq dernières années.

La richesse et l'exhaustivité des données de cet ouvrage en font un document de base pour toute réflexion sur l'évolution de l'enseignement supérieur français.

Le centre de documentation de la DEPP

Le centre de documentation de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance permet d'obtenir des informations statistiques nationales sur le système éducatif :

- par téléphone : les lundi, mercredi et jeudi de 14 h. 00 à 16 h. 30 ;
- par courriel : depp.documentation@education.gouv.fr

Ministère de l'Éducation nationale

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Centre de documentation

61-65, rue Dutot, 75732 Paris cedex 15

T 01 55 55 73 58

depp.documentation@education.gouv.fr

Toutes les publications sont en vente par correspondance ou sur place au Département de la valorisation et de l'édition

61-65, rue Dutot, 75732 PARIS Cedex 15

T. 01 55 55 72 04

F. 01 55 55 72 29

Le lecteur pourra également se les procurer dans les librairies du réseau du **CNDP**, à la **Documentation française** (29, quai Voltaire, 75007 PARIS) et au centre **INSEE Info Service** (Tour Gamma A, 195, rue de Bercy, 75012 PARIS).

Pour plus de renseignements sur les publications, vous pouvez consulter le serveur Internet :
<http://www.education.gouv.fr/stateval/>

[RERS 2007]

Des **repères** concernant tous les aspects de l'appareil de formation, des **références** indiscutables.

Un vaste ensemble d'informations statistiques selon une présentation unique : des textes clairs et synthétiques commentant les tableaux statistiques, cartes et graphiques. Les définitions, les sources, les références documentaires et la table des sigles en font un outil indispensable.

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche s'adresse à tous les publics : enseignants, chercheurs, étudiants, journalistes...

Repères et références statistiques édition 2007

- les données statistiques concernant l'année 2006-2007 ;
- plusieurs nouveautés, par exemple : la féminisation du personnel du ministère de l'Éducation nationale, la formation continue des personnels enseignants ou les objectifs européens de Lisbonne.



collection

Repères et références statistiques 2007

éditeur

DEPP

date de parution

Septembre 2007

périodicité

Annuel

pour plus d'information

www.educnet.education.fr

conception graphique

Marianne Chauveau - smolska@free.fr

impression

DEPP reprographie /500 exemplaires



9 782110 954121

26 euros

ISBN 978 - 11 - 095421-3

ISSN 1635-9089

